Recueil des actes administratifs

n° 561

TOME 1/4

REUNION DE 2022

Commission permanente du 26 septembre 2022

SOMMAIRE

COMMISSION PERMANENTE DU 26 septembre 2022

Tome 1/4

Bordereau de présence 7

Mission I - Pour un aménagement équilibré, garant de la cohésion, de la performance et de la solidarité territoriale

22_0101_06 ..... Contractualiser avec les territoires autour d'enjeux partagés 8

Annexes (première partie) *21*

Tome 2/4

22_0101_06 ..... Contractualiser avec les territoires autour d'enjeux partagés

Annexes (deuxième partie) *539*

22_0102_06 ..... Observer, anticiper et accompagner les mutations territoriales 786

22_0103_05 ..... Favoriser la création, le développement et la transmission d'entreprises 800

Mission II - Pour une économie dynamique au service de filières fortes et créatrice d'un emploi durable

22_0201_06 ..... Stimuler l'innovation et développer l'économie de la connaissance 802

22_0202_06 ..... Accompagner la structuration des secteurs clés de l'économie bretonne 826

22_0203_05 ..... Favoriser la création, le développement et la transmission d'entreprises 829

22_0204_06 ..... Accompagner le développement des emplois durables et de qualité par la compétitivité des entreprises 833

22_0205_06 ..... Développer l'économie sociale et solidaire, l'innovation sociale et l'égalité 848

22_0206_06 ..... Soutenir les acteurs de la structuration de l'économie bretonne et des filières stratégiques 850

22_0207_06 ..... Améliorer la performance des exploitations agricoles et des filières de production alimentaire 897

22_0208_06 ..... Développer le secteur des pêches maritimes et de l'aquaculture, contribuer au développement maritime 907

22_0209 ..... Développer le système portuaire

22_0209_06 *Tous ports* *949*

Mission III : Pour une formation permettant à chacun de construire son propre parcours vers la compétence et l'emploi

22_0301_06 ..... Assurer la qualité de la relation emploi formation par la connaissance, la concertation et l'orientation 959

22_0302_06 ..... Favoriser les initiatives des jeunes en formation, leur mobilité et les projets éducatifs des lycées 963

22_0303 ..... Offrir un cadre bâti favorisant l'épanouissement de tous les acteurs des lycées

22_0303_FCT_06 *Fonctionnement* *975*

22_0303_INV_06 *Investissement* *980*

22_0303_PATR_05 *Patrimoine* *1023*

22_0304_06 ..... Participer aux investissements immobiliers dans les établissements privés 1032

22_0306_06 ..... Améliorer les équipements dans les lycées publics.....1035

22_0307_03 ..... Participer à l'amélioration des équipements pédagogiques dans les établissements privés.....1039

Tome 3/4

22_0308_03 ..... Développer le numérique éducatif 1041

22_0309_07 ..... Assurer le fonctionnement des lycées publics 1043

22_0311_06 ..... Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur 1056

22_0314_05 ..... Assurer les formations sanitaires et sociales.....1089

22_0315_06 ..... Faciliter les projets individuels de formation et de qualification 1102

22_0316_06 ..... Proposer une offre de formation qualifiante et adaptée aux dynamiques économiques et territoriale.....1104

22_0317_06 ..... Améliorer les conditions de vie des stagiaires de la formation professionnelle pour un emploi durable 1110

22_0318_06 ..... Développer les langues de Bretagne 1112

22_0319_06 ..... Accompagner les dynamiques territoriales emploi formation 1128

Mission IV : Pour une Bretagne de toutes les mobilités

22_0401_06 ..... Développer les modes de transports collectifs régionaux et favoriser la mobilité durable 1198

22_0402_06 ..... Moderniser les réseaux ferroviaires, routiers et maritimes 1321

22_0403_06 ..... Moderniser les aéroports à vocation régionale 1418

Mission V : Pour une région engagée dans la transition écologique

22_0501_06 ..... Promouvoir une gestion intégrée de la ressource en eau 1420

22_0502_06 ..... Préserver et valoriser la biodiversité et les paysages 1428

22_0503_06 ..... Développer une politique énergétique volontariste et une approche circulaire de l'usage des ressources 1438

Tome 4/4

Mission VI Pour le rayonnement de la Bretagne et la vitalité culturelle bretonne

22_0601_06 ..... Soutenir le spectacle vivant, les arts plastiques et la diversité des pratiques culturelles 1453

22_0602_06 ..... Soutenir les industries de la création et le développement de la vie littéraire et cinématographique 1467

22_0603_06 ..... Développer le sport en région 1490

22_0604_06 ..... Révéler et valoriser le patrimoine 1519

22_0605_06 ..... Faire de la Bretagne une destination touristique d'exception 1534

22_0607_07 ..... Développer les actions européennes et internationales 1541

Fonds de gestion des crédits européens

22_1121_01 ..... Programme de développement rural (FEADER) 2023-2027 1554

22_1130_03 ..... Programme FEAMP 2014-2020 1555

Autres dépenses

22_9000_14 et 22_9000_15..... Patrimoine et logistique 1556

22_9003_06 ..... Fonds d'intervention régional.....1584

22_9011_05 et 06... Développement des conditions de travail et des compétences 1589

22_9020_02 et 03... Ressources et expertises 1782

22_9023_06 et 07... Mouvements financiers divers 1813

ARRÊTÉS

22_RPP_LORIEN-CC .. Règlement Particulier de Police du Port de Lorient 1837

22_DAJCP_CHEF(FE) DE SERVICE FESI_05... Arrêté de Délégation de Signature Chef(fe) de service FESI.....1851

22_DAJCP_CHEF(FE)
DE SERVICE_01-08.....Arrêté de Délégation de Signature Chef(fe) de service (sans marchés publics).....1855
22_DAJCP_CHEF(FE)
DE SERVICE_02-14.....Arrêté de Délégation de Signature Chef(fe) de service (avec marchés publics) 1859

22_DAJCP_DGS
LB_13 .....Arrêté de Délégation de Signature de Mme Loranne BAILLY, Directrice Générale des Services et des membres de la Direction générale des services.....1865

22_DAJCP_DI_AG
COPROPRIETES_01 ....Arrêté de Délégation de fonction, Agents de la direction de l'immobilier.....1868

2209_AR_CP
TUDY-CC.....Arrêté désignant les membres du Conseil portuaire de PORT-TUDY à GROIX 1870

220920_AR_CP
SM-CC ..... Arrêté de composition du conseil portuaire de Saint-Malo / Cancale.....1874

221013_AR_
QUIBE-CC..... Arrêté Temporaire Règlementant la navigation, le plan d'occupation des cales, la plongée sous-marine, la pratique des sports nautiques et le mouillage des navires dans le port de PORT-MARIA à QUIBERON.....1879

UE_MTARREES1-AR....Arrêté de reconnaissance de cas de force majeure dans les zones touchées par les incendies survenus dans les Monts d'Arrée en juillet et en août 2022 1881

Envoyé en préfecture le 30/09/2022
Reçu en préfecture le 30/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-26092022-DE

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE

DU CONSEIL REGIONAL DE BRETAGNE

26 septembre 2022

La Commission permanente du Conseil régional, convoquée par son Président le 16 septembre 2022, s'est réunie le lundi 26 septembre 2022 à la Région Bretagne à Rennes, sous la Présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président du Conseil régional.

Étaient présents : Madame Delphine ALEXANDRE, Monsieur Olivier ALLAIN, Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Monsieur Daniel CUEFF, Madame Forough DADKHAH (jusqu'à 16h40), Monsieur Olivier DAVID, Madame Claire DESMARES, Madame Virginie D'ORSANNE (jusqu'à 16h00), Madame Laurence FORTIN, Madame Anne GALLO, Madame Alexandra GUILLORE, Monsieur Christian GUYONVARC'H, Madame Agnès LE BRUN, Madame Isabelle LE CALLENNEC, Monsieur Fabien LE GUERNEVE, Monsieur Loïc LE HIR, Monsieur Arnaud LECUYER (jusqu'à 16h40), Madame Béatrice MACE, Monsieur Bernard MARBOEUF, Madame Gaëlle NICOLAS (jusqu'à 17h15), Madame Isabelle PELLERIN, Monsieur Gilles PENNELLE (jusqu'à 17h20), Monsieur Pierre POULIQUEN, Monsieur Michaël QUERNEZ, Madame Valérie TABART, Monsieur Christian TROADEC (jusqu'à 17h20).

Avaient donné pouvoir : Madame Forough DADKHAH (pouvoir à Madame Laurence FORTIN à partir de 16h40), Madame Virginie D'ORSANNE (pouvoir à Monsieur Gilles PENNELLE à partir de 16h00), Monsieur Arnaud LECUYER (pouvoir à Madame Anne GALLO à partir de 16h40), Monsieur Stéphane PERRIN (pouvoir à Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD).

Fait à Rennes,
Le 26/09/2022

Le Président du Conseil Régional

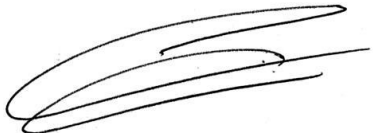

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

REGION BRETAGNE

22_0101_06

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL

26 septembre 2022

DELIBERATION

Programme 0101 - Contractualiser avec les territoires autour d'enjeux partagés)

La Commission permanente du Conseil régional, convoquée par son Président le 16 septembre 2022, s'est réunie le 26 septembre 2022 sous la présidence de celui-ci, au siège de la Région Bretagne à Rennes.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment sa quatrième partie, relative à la Région ;

Vu la délibération n° 22_DAJCP_SA_08 du Conseil régional en date du 30 juin 2022 approuvant les délégations accordées à la Commission permanente ;

Vu l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice en cours ;

Vu l'ensemble des délibérations précisant les modalités d'intervention des dispositifs actuels de la Région ;

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Et après avoir délibéré ;

DÉCIDE

Le groupe Les Ecologistes de Bretagne s'abstient sur l'aide à la Commune de Talensac pour la création d'un terrain de football synthétique et d'un éclairage.

En section d'investissement :

- **d'AFFECTER** sur le montant d'autorisation de programme disponible, un crédit de 6 914 586,00 € pour le financement des 96 opérations figurant en annexe ;
- **de MODIFIER** l'objet des opérations n° 21007091 et n°21004754 ;
- **de MODIFIER** le montant de la dépense subventionnable de l'opération n°21007091 ;
- **de PROROGER** les délais de réalisation des opérations n°17008376 et n° 18001368 ;

En section de fonctionnement :

- **d'AFFECTER** sur le montant d'autorisation d'engagement disponible, un crédit de 161 678 € pour le financement des 5 opérations figurant en annexe ;

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Hors décisions d'attribution :

- **d'APPROUVER** les termes des conventions « Opération de revitalisation de territoire » des trois programmes « Petites villes de demain » suivants :
    - Vitré communauté pour les communes de Châtillon-en-Vendelais, Etrelles et La Guerche-de-Bretagne
    - Guingamp-Paimpol agglomération pour les communes de Guingamp, Paimpol, Bégard et Callac
    - Communauté de communes de Landivisiau.

Le Président,

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Délibération du Conseil régional de Bretagne
Commission permanente du 26 septembre 2022
Opération(s) nouvelle(s) - Subvention plafonnée
Programme : P.0101 - Contractualiser avec les territoires autour d'enjeux partagés
Chapitre : 905

Nom du bénéficiaire	Opération	Objet	Dépense subventionnable (en Euros)	Taux	Montant Proposé (en Euros)
LORIENT AGGLOMERATION 56100 LORIENT	22004428	LORIENT AGGLOMERATION - BIEN VIVRE 2021 - Acquisition de 5 bus bioGNV (éligible au 07/07/2021)	2 301 167,00	19,15	440 753,00
CA LANNION-TREGOR COMMUNAUTE 22307 LANNION	22004465	CA LANNION TREGOR COMMUNAUTE - BIEN VIVRE 2021 - Restructuration de la station d'épuration de Saint-Michel-en-Grève et raccordement de Trédrez-Bourg (éligible au 22/06/2021)	3 114 560,00	9,95	310 000,00
PLAINTEL 22940 PLAINTEL	22004262	SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION - BIEN VIVRE 2021 - Construction d'un équipement péri-scolaire et extra-scolaire mutualisé (éligible au 29/06/2021)	1 865 619,00	16,08	300 000,00
AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE 56404 AURAY	22005410	AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE - BIEN VIVRE 2021 - Acquisition-rénovation de la Maison des Salines pour la création de 29 logements pour jeunes actifs et saisonniers à La Trinité sur Mer (éligible au 01/07/2021)	1 202 350,00	21,46	258 000,00
BREST METROPOLE AMENAGEMENT SOCIETE PUBLIQUE LOCALE 29238 BREST	22003704	BREST METROPOLE - DOTATION METROPOLITAINE 2021 - Rénovation énergétique du groupe scolaire Hauts de Penfeld dans le quartier Saint-Pierre à Brest (éligible au 05/07/2021)	2 949 379,00	6,78	200 000,00
COMMUNE DE FOUGERES 35301 FOUGERES	22004645	FOUGERES AGGLOMERATION - BIEN VIVRE 2021 - Construction d'une crèche dans le quartier de l'Annexe (éligible au 30/06/2021)	942 000,00	19,11	180 000,00
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VITRE COMMUNAUTE 35500 VITRE	22005389	VITRE COMMUNAUTE - BIEN VIVRE 2021 - Construction de la piscine communautaire de La Guerche de Bretagne (éligible au 1/07/2021)	9 286 406,00	1,82	169 301,00
COMMUNE DE BAIS 35680 BAIS	22004641	VITRE COMMUNAUTE - BIEN VIVRE 2021 - Construction d'un pôle enfance jeunesse (éligible au 18/05/2021)	1 545 265,00	10,96	169 301,00
COMMUNE DE CHATEAUBOURG 35221 CHATEAUBOURG CEDEX	22005317	VITRE COMMUNAUTE - BIEN VIVRE 2021 - Construction d'une médiathèque (éligible au 1/07/2021)	2 039 259,00	8,30	169 301,00
SAINT SAUVEUR DES LANDES 35133 SAINT SAUVEUR DES LANDES	22004796	FOUGERES AGGLOMERATION - BIEN VIVRE 2021 - Construction d'une boulangerie (éligible au 30/06/2021)	651 154,00	25,00	162 788,00
COMMUNE DE HENNEBONT 56700 HENNEBONT	22005326	LORIENT AGGLOMERATION - BIEN VIVRE 2021 - Création d'un parc public à Saint-Hervé (éligible au 07/07/2021)	588 850,00	25,00	147 212,00
COMMUNE DE REGUINY 56500 REGUINY	22004399	PONTIVY COMMUNAUTE - BIEN VIVRE 2021 - Construction d'un groupe scolaire public et d'une chaufferie bois (éligible au 13/07/2021)	2 735 941,00	4,97	135 996,00
QUESTEMBERT COMMUNAUTE 56230 QUESTEMBERT	22005365	QUESTEMBERT COMMUNAUTE - BIEN VIVRE 2021 - Création d'une plateforme de stockage bois pour la filière bois-énergie à Limerzel (éligible au 01/07/2021)	738 758,00	18,32	135 305,00
COMMUNE DE PONTIVY 56300 PONTIVY	22005334	PONTIVY COMMUNAUTE - BIEN VIVRE 2021 - Requalification de la rue Quinivet, en cœur de ville (éligible au 14/06/2021)	781 887,00	17,03	133 117,00
COMMUNE DE TREGUNC 29910 TREGUNC	22005425	CONCARNEAU CORNOUAILLE AGGLOMERATION - BIEN VIVRE 2021 - Aménagement d'une piste cyclable entre le bourg et Croas Hent Bouillet (éligible au 30/06/2021)	856 479,00	14,35	122 931,00
COMMUNE DE BOHARS 29820 BOHARS	22003703	BREST METROPOLE - DOTATION METROPOLITAINE 2021 - Restructuration de l'école publique intégrant l'extension du restaurant scolaire et le transfert de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (éligible au 05/07/2021)	1 164 000,00	10,28	119 700,00

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Nom du bénéficiaire	Opération	Objet	Dépense subventionnable (en Euros)	Taux	Montant Proposé (en Euros)
COMMUNE DE MONTERBLANC 56250 MONTERBLANC	22004905	GOLFE DU MORBIHAN VANNES AGGLOMERATION - BIEN VIVRE 2021 - Rénovation d'un bâtiment pour la création d'une maison des associations et d'une épicerie solidaire (éligible au 22/01/2021)	481 630,00	23,87	114 917,00
COMMUNE DE ELLIANT 29370 ELLIANT	22005276	CONCARNEAU CORNOUAILLE AGGLOMERATION - BIEN VIVRE 2021 - Réhabilitation de la maison dite "De Calan" en vue d'accueillir des services à la population et des activités culturelles (éligible au 30/06/2021)	1 247 843,00	9,09	113 392,00
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BROCELIANDE 35380 PLELAN LE GRAND	22004980	CC BROCELIANDE - BIEN VIVRE 2021 - Mise en oeuvre du schéma de liaisons cyclables inter-bourgs - Tranche 1 (éligible au 08/06/2021)	515 069,00	21,08	108 570,00
PLERGUER 35540 PLERGUER	22004263	SAINT-MALO AGGLOMERATION - BIEN VIVRE 2021 - Restructuration et extension de l'école publique des Badious (3ème tranche fonctionnelle) (éligible au 05/07/2021)	1 077 131,00	10,00	107 713,00
COMMUNE DE LANGONNET 56630 LANGONNET	22005269	ROI MORVAN COMMUNAUTE - BIEN VIVRE 2021 - Création d'un restaurant scolaire en extension de la salle des fêtes (éligible au 30/06/2021)	826 297,00	12,10	100 000,00
COMMUNE DE MILIZAC-GUIPRONVEL 29290 GUIPRONVEL	22005345	CC PAYS D'IROISE - BIEN VIVRE 2021 - Aménagement de la friche du 169 rue du Général de Gaulle en vue de créer des services, des commerces et des logements (éligible au 28/04/2021)	882 792,00	11,33	100 000,00
COMMUNE DE PANCE 35320 PANCE	22005331	BRETAGNE PORTE DE LOIRE COMMUNAUTE - BIEN VIVRE 2021 - Construction d'un bâtiment pour l'accueil de commerces et l'aménagement de la place centrale (éligible au 08/04/2021)	1 242 604,00	8,05	100 000,00
COMMUNE DE PONT CROIX 29790 PONT-CROIX	22005342	CC CAP SIZUN POINTE DU RAZ - BIEN VIVRE 2021 - Réhabilitation de trois bâtiments en centre-bourg en vue de la création de commerces (1, 9 et 10 Bld du Général de Gaulle) - (éligible au 30/06/2021)	1 145 705,00	8,73	100 000,00
COMMUNE DE SARZEAU 56370 SARZEAU	22005187	GOLFE DU MORBIHAN VANNES AGGLOMERATION - BIEN VIVRE 2021 - Création d'une liaison cyclable rue Jacky Thomas à l'entrée de bourg (éligible au 01/07/2021)	459 567,00	21,76	100 000,00
PEILLAC 56220 PEILLAC	22004988	REDON AGGLOMERATION - BIEN VIVRE 2021 - Extension et modernisation de l'école la Marelle (éligible au 30/06/2021)	724 429,00	13,80	100 000,00
COMMUNE DE SAINT BRIEUC 22023 SAINT BRIEUC	22002654	SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION - BIEN VIVRE 2021 - Pérennisation des pistes cyclables de l'itinéraire Hôpital - Centre Ville (éligible au 26/03/2021)	916 478,00	10,05	92 145,00
COMMUNE DE LIEURON 35550 LIEURON	22005010	REDON AGGLOMERATION - BIEN VIVRE 2021 - Réhabilitation thermique de la salle de sport (éligible au 30/06/2021)	697 341,00	13,19	92 000,00
VAL D IZE 35450 VAL D IZE	22004320	VITRE COMMUNAUTE - BIEN VIVRE 2021 - Extension de la maison de santé (éligible au 09/04/2021)	788 040,00	11,56	91 090,00
COMMUNE DE PORDIC 22590 PORDIC	22005015	SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION - BIEN VIVRE 2021 - Rénovation thermique de l'école François Rouxel - phase 3 : isolation thermique par l'extérieur et remplacement des menuiseries extérieures (éligible au 20/05/2021)	353 433,00	25,00	88 358,00
COMMUNE DE PLUGUFFAN 29700 PLUGUFFAN	22004524	QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE - BIEN VIVRE 2021 - Aménagement d'un espace d'activités sportives et de loisirs sur une friche industrielle (éligible au 30/06/2021)	753 265,00	11,15	84 000,00
COMMUNE DE LANDREVARZEC 29510 LANDREVARZEC	22004925	QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE - BIEN VIVRE 2021 - Revitalisation du bourg (aménagements urbains et paysagers) - Phase 1 (éligible au 11/02/2021)	335 280,00	24,52	82 224,00
COMMUNE DE GUICHEN 35580 GUICHEN	22005068	VALLONS DE HAUTE BRETAGNE CTE - BIEN VIVRE 2021 - Extension et aménagement d'un multiaccueil (éligible au 30/06/2021)	323 639,00	25,00	80 900,00

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Nom du bénéficiaire	Opération	Objet	Dépense subventionnable (en Euros)	Taux	Montant Proposé (en Euros)
COMMUNE DE TALENSAC 35160 TALENSAC	22004979	MONTFORT COMMUNAUTE - BIEN VIVRE 2021 - Création d'un terrain de football synthétique et d'un éclairage (éligible au 11/05/2021)	708 292,00	[illegible]	80 492,00
COMMUNE DE LA GACILLY 56204 COURNON	22004389	DE L'OUST A BROCELIANDE COMMUNAUTE - BIEN VIVRE 2021 - Création d'une liaison douce entre La Gacilly et la Chapelle Gaceline (éligible au 30/06/2021)	538 518,00	14,86	80 000,00
COMMUNE DE LE JUCH 29100 LE JUCH	22004998	DOUARNENEZ COMMUNAUTE - BIEN VIVRE 2021 - Réhabilitation de la maison des soeurs en local multi-activités et en logement social (éligible au 30/06/2021)	333 967,00	23,06	77 000,00
LANGUEUX 22360 LANGUEUX	22004366	SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION - BIEN VIVRE 2021 - Création de voies vertes et de pistes cyclables rue de Rennes, rue de Brest, rue Morgan et rue de la Landelle (éligible au 04/05/2021)	321 372,00	20,69	66 500,00
COMMUNE DE SEGLIEN 56160 SEGLIEN	22005255	PONTIVY COMMUNAUTE - BIEN VIVRE 2021 - Construction d'une maison intergénérationnelle et d'un espace de coworking (éligible au 07/06/2021)	592 329,00	11,10	65 738,00
COMMUNE DE PLOGONNEC 29180 PLOGONNEC	22004542	QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE - BIEN VIVRE 2021 - Création d'un espace multi-fonctions, espace jeunes, espace associatif (éligible au 16/06/2021)	249 280,00	24,80	61 823,00
COMMUNE DE COATREVEN 22450 COATREVEN	22005315	LANNION TREGOR COMMUNAUTE - BIEN VIVRE 2021 - Aménagement du bourg - Place des Bosquets - Phase 1 (éligible au 22/06/2021)	301 505,00	19,82	59 764,00
EVRAN 22630 EVRAN	22005328	DINAN AGGLOMERATION - BIEN VIVRE 2021 - Création d'un espace de télétravail et tiers-lieu apprenant dans les parties anciennes de la mairie (éligible au 29/06/2021)	318 218,00	18,64	59 315,00
CA LANNION-TREGOR COMMUNAUTE 22307 LANNION	22004441	C.A. LANNION-TREGOR-COMMUNAUTE - BIEN VIVRE 2021 - Acquisition de 200 vélos à assistance électrique pour développer le service location Vélek'tro (éligible au 22/06/2021)	227 009,00	25,00	56 752,00
BEGARD 22140 BEGARD	22004140	GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION - BIEN VIVRE 2021 - Rénovation thermique de deux logements communaux (éligible au 30/06/2021)	256 081,00	21,77	55 761,00
ROI MORVAN COMMUNAUTE 56110 GOURIN	22005223	ROI MORVAN COMMUNAUTE - BIEN VIVRE 2021 - Rénovation thermique et extension du local du chantier d'insertion "Récup'R" pour créer un pôle d'insertion social au Faouët (éligible au 30/06/2021)	538 000,00	10,00	53 800,00
YVIAS 22930 YVIAS	22004184	GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION - BIEN VIVRE 2021 - Réfection de l'ancienne école des garçons pour la création d'une salle des associations (éligible au 30/06/2021)	205 360,00	24,26	49 825,00
COMMUNE DE GUICLAN 29410 GUICLAN	22005097	CC DU PAYS DE LANDIVISIAU - BIEN VIVRE 2021 - Aménagement d'une zone de loisirs en centre-bourg (éligible au 25/06/2021)	199 684,00	22,36	44 640,00
TREHORENTEUC 56430 TREHORENTEUC	22004388	PLOERMEL COMMUNAUTE - BIEN VIVRE 2021 - Réhabilitation d'un gîte collectif et de son logement de fonction (éligible au 29/06/2021)	444 501,00	10,00	44 450,00
VALLONS DE HAUTE BRETAGNE COMMUNAUTÉ 35580 GUICHEN	22005058	VALLONS DE HAUTE BRETAGNE CTE - BIEN VIVRE 2021 - Réhabilitation d'un bâtiment pour y accueillir le secours populaire sur la commune de Val d'Anast (éligible au 30/06/2021)	195 848,00	22,49	44 050,00
COMMUNE DE BOURG BLANC 29860 BOURG BLANC	22004647	C.C. DU PAYS DES ABERS - BIEN VIVRE 2021 - Rénovation énergétique de la salle de sport Jean-Marie Bleunven (éligible au 30/06/2021)	388 945,00	10,28	40 000,00
ERCE EN LAMEE 35620 ERCE-EN-LAMEE	22004746	BRETAGNE PORTE DE LOIRE CTE - BIEN VIVRE 2021 - Réhabilitation d'un bâtiment pour y installer le dernier commerce de la commune (boulangerie) (éligible au 04/02/2021)	349 536,00	11,44	40 000,00

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Nom du bénéficiaire	Opération	Objet	Dépense subventionnable (en Euros)	Taux	Montant Proposé (en Euros)
FERME D ANTAN 22270 PLEDELIAC	22004529	LAMBALLE TERRE ET MER - BIEN VIVRE 2021 - Construction d'une salle d'exposition et d'une salle pédagogique à Plédéliac (éligible au 29/06/2021)	200 000,00	20,00	40 000,00
COMMUNE DE ELLIANT 29370 ELLIANT	22005277	CONCARNEAU CORNOUAILLE AGGLOMERATION - BIEN VIVRE 2021 - Réaménagement de la rue Bel-Air intégrant des mobilités douces (éligible au 30/06/2021)	357 005,00	10,59	37 800,00
SAINT CONNAN 22480 SAINT-CONNAN	22005183	CC DU KREIZ-BREIZH - BIEN VIVRE 2021 - Restructuration de l'ancienne salle des fêtes / cantine en salle polyvalente (éligible au 30/06/2021)	237 760,00	15,65	37 200,00
SAINT GOAZEC 29520 SAINT GOAZEC	22005166	CC HAUTE CORNOUAILLE - BIEN VIVRE 2021 - Création d'une maison d'assistant.e.s maternel.le.s (éligible au 18/03/2021)	159 800,00	22,53	36 000,00
COMMUNE DE BAINS SUR OUST 35600 BAINS SUR OUST	22005091	REDON AGGLOMERATION - BIEN VIVRE 2021 - Réhabilitation thermique de la maison des associations (30/06/2021)	317 858,00	11,16	35 461,00
CENTRE COMMUNAL D ACTION SOCIALE 56550 BELZ	22005165	AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE - BIEN VIVRE 2021 - Rénovation énergétique de 48 logements sociaux - résidence "les Astéries" (éligible au 11/05/2021)	347 899,00	10,16	35 353,00
COMMUNE DE BOHARS 29820 BOHARS	22003701	BREST METROPOLE - DOTATION METROPOLITAINE 2021 - Rénovation du foyer communal (éligible au 05/07/2021)	334 152,00	10,09	33 700,00
COMMUNE DE LANDERNEAU 29800 LANDERNEAU	22004555	C.C. DU PAYS DE LANDERNEAU-DAOULAS - BIEN VIVRE 2021 - Déploiement d'un dispositif de stationnement connecté (éligible au 30/06/2021)	131 406,00	25,00	32 852,00
COMMUNE DE PLOUFRAGAN 22440 PLOUFRAGAN	22004540	SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION - BIEN VIVRE 2021 - Création d'un chemin pédagogique sur la biodiversité Vallée du Goëlo (éligible au 20/05/2021)	129 900,00	25,00	32 475,00
COMMUNE DE PLOGONNEC 29180 PLOGONNEC	22004521	QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE - BIEN VIVRE 2021 - Réorganisation et optimisation des stationnements en centre-bourg et création d'une liaison douce (éligible au 08/06/2021)	157 839,00	19,79	31 239,00
COMMUNE DE PLOEMEL 56400 PLOEMEL	22003166	AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE - BIEN VIVRE 2021 - Rénovation thermique de 2 logements sociaux dans un bâtiment ancien : la Maison du Trieur (éligible au 01/07/2021)	128 309,00	24,23	31 087,00
COMMUNE DE PONT DE BUIS LES QUIMERCH 29590 PONT DE BUIS LES QUIMERCH	22004447	C.C. DU PAYS DE CROZON-AULNE-MARITIME - BIEN VIVRE 2021 - Création d'un parcours de glisse : pump track (éligible au 30/06/2021)	124 295,00	25,00	31 074,00
COMMUNE DE ARZAL 56190 ARZAL	22005200	ARC SUD BRETAGNE - BIEN VIVRE 2021 - Extension de la médiathèque (éligible au 01/07/2021)	169 182,00	17,73	30 000,00
PLOUGUIEL 22220 PLOUGUIEL	22004541	CA LANNION TREGOR COMMUNAUTE - BIEN VIVRE 2021 - Construction de bâtiments modulaires pour un nouvel espace sportif (éligible au 4/06/2021)	243 248,00	10,96	26 663,00
COMMUNE DE CAMARET SUR MER 29570 CAMARET SUR MER	22004874	C.C. DU PAYS DE CROZON-AULNE-MARITIME - BIEN VIVRE 2021 - Réhabilitation thermique de l'école maternelle (éligible au 30/06/2021)	106 250,00	25,00	26 563,00
COMMUNE DE PLOUARET 22420 PLOUARET	22005019	CA LANNION TREGOR COMMUNAUTE - BIEN VIVRE 2021 - Création d'équipements sportifs et de loisirs en extérieur (éligible au 22/06/2021)	143 841,00	18,19	26 163,00
COMMUNE DE LANVOLLON 22290 LANVOLLON	22004352	LEFF ARMOR COMMUNAUTE - BIEN VIVRE 2021 - Construction d'un boulodrome de deux pistes couvertes (éligible au 30/06/2021)	99 696,00	25,00	24 924,00
COMMUNE DE PLOUFRAGAN 22440 PLOUFRAGAN	22004357	SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION - BIEN VIVRE 2021 - Création d'un square multigénérationnel (éligible au 20/05/2021)	97 936,00	25,00	24 484,00
COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE 56190 MUZILLAC	22005418	ARC SUD BRETAGNE - BIEN VIVRE 2021 - Réalisation d'études stratégiques sur les transitions (sobriété foncière, agriculture, commerce) dans le cadre de la révision du SCOT (éligible au 01/07/2021)	87 082,00	25,00	21 770,00

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Nom du bénéficiaire	Opération	Objet	Dépense subventionnable (en Euros)	Taux	Montant Proposé (en Euros)
LANDEHEN 22400 LANDEHEN	22004381	LAMBALLE TERRE ET MER - BIEN VIVRE 2021 - Création de cheminements doux, d'un parcours sportif et d'un théâtre de verdure (éligible au 29/06/2021)	98 332,00	21,96	21 500,00
COMMUNE DE LESNEVEN 29260 LESNEVEN	22004973	CC DU PAYS DE LESNEVEN COTES DES LEGENDES - BIEN VIVRE 2021 - Aménagement d'une liaison douce à l'hippodrome (éligibilté au 29/06/2021)	83 150,00	25,00	20 788,00
C COMM DE LANDERNEAU DAOULAS 29208 LANDERNEAU	22004395	C.C. DU PAYS DE LANDERNEAU-DAOULAS - BIEN VIVRE 2021 - Réalisation d'une recyclerie sur le site de la déchèterie de la commune de Daoulas (éligible au 30/06/2021)	80 000,00	25,00	20 000,00
COMMUNE DE FOUESNANT 29170 FOUESNANT	22005302	CC DU PAYS FOUESNANTAIS - BIEN VIVRE 2021 - Création d'un city parc comprenant un skate parc et une aire multisport (éligible au 30/06/2021)	80 000,00	25,00	20 000,00
COMMUNE DE PRAT 22140 PRAT	22005000	CA LANNION TREGOR COMMUNAUTE - BIEN VIVRE 2021 - Construction d'un city-stade et aménagement d'une aire de jeux (éligible au 22/06/2021)	119 121,00	15,00	17 873,00
SAINT SENOUX 35580 SAINT SENOUX	22005109	VALLONS DE HAUTE BRETAGNE CTE - BIEN VIVRE 2021 - Réhabilitation du dernier commerce bar-épicerie "Le Baranoux" (éligible au 30/06/2021)	166 762,00	10,00	16 676,00
COMMUNE DE KERLAZ 29100 KERLAZ	22004984	DOUARNENEZ COMMUNAUTE - BIEN VIVRE 2021 - Etude de maîtrise d'oeuvre pour le ré-aménagement du centre-bourg et acquisition de l'ancienne boulangerie en vue d'un futur commerce (éligible au 30/06/2021)	64 042,00	24,98	16 000,00
COMMUNE DE TONQUEDEC 22140 TONQUEDEC	22005069	CA LANNION TREGOR COMMUNAUTE - BIEN VIVRE 2021 - Réhabilitation d'un espace d'activités sportives et de loisirs inclusif : création d'un pumtrack, d'une aire de jeux et ses abords (éligible au 22/06/2021)	149 885,00	10,28	15 408,00
COMMUNE DE QUIMPERLE 29300 QUIMPERLE	22004457	QUIMPERLE COMMUNAUTE - BIEN VIVRE 2021 - Renaturation du site de Saint-Nicolas (éligible au 30/06/2021)	62 648,00	23,94	15 000,00
COMMUNE DE TREMEL 22310 TREMEL	22005073	CA LANNION TREGOR COMMUNAUTE - BIEN VIVRE 2021 - Création d'un parc paysager et son espace sportif et culturel en centre-bourg (éligible au 22/06/2021)	98 164,00	15,28	14 995,00
CHATEAULIN 29150 CHATEAULIN	22004383	C.C. DU PAYS DE PLEYBEN-CHATEAULIN-PORZAY - BIEN VIVRE 2021 - Rénovation thermique de 12 logements sociaux de l'immeuble Marcel Milin (éligible au 28/06/2021)	139 461,00	10,44	14 566,00
PLURIEN 22240 PLURIEN	22004378	LAMBALLE TERRE ET MER - BIEN VIVRE 2021 - Création d'un cheminement doux rue Machard (éligible au 29/06/2021)	85 505,00	16,08	13 750,00
C COMM DU KREIZ BREIZH CCKB 22110 ROSTRENEN	22005222	CC DU KREIZ BREIZH - BIEN VIVRE 2021 - Equipement et aménagement, à destination des adolescent.e.s, de la base nature et nautique de Créharer à Glomel (éligible au 30/06/2021)	53 918,00	25,00	13 479,00
COMMUNE D ILE DE BATZ 29253 ILE-DE-BATZ	22005063	HAUT LEON COMMUNAUTE - BIEN VIVRE 2021 - Construction d'un city-stade (éligible au 28/06/2021)	130 000,00	10,00	13 000,00
COMMUNE DE LANGOAT 22450 LANGOAT	22005046	CA LANNION TREGOR COMMUNAUTE - BIEN VIVRE 2021 - Création d'un espace sportif et aménagement d'une aire de jeux (éligible au 11/05/2021)	126 265,00	10,10	12 750,00
COMMUNE DE MARZAN 56130 MARZAN	22005188	ARC SUD BRETAGNE - BIEN VIVRE 2021 - Création d'un terrain multisports - city-stade (éligible au 01/07/2021)	50 737,00	25,00	12 684,00
CLEDER 29233 CLEDER	22005119	HAUT LEON COMMUNAUTE - BIEN VIVRE 2021 - Création d'un pump park (éligible au 28/06/2021)	120 000,00	10,00	12 000,00
COMMUNE DE PONT AVEN 29930 PONT AVEN	22004919	CONCARNEAU CORNOUAILLE AGGLOMERATION - BIEN VIVRE 2021 - Etude de programmation relative à la friche de la Belle Angèle (éligible au 05/03/2021)	75 000,00	15,86	11 893,00
PLEDRAN 22960 PLEDRAN	22004456	ST BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION - BIEN VIVRE 2021 - Réalisation d'un Plan-Guide (éligible au 01/03/2021)	41 000,00	25,00	10 250,00

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Nom du bénéficiaire	Opération	Objet	Dépense subventionnable (en Euros)	Taux	Montant Proposé (en Euros)
COADOUT 22970 COADOUT	22004152	GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION - BIEN VIVRE 2021 - Création d'un parc de jeux pour enfants et aménagements paysagers (éligible au 30/06/2021)	42 786,00	23,79	10 162,00
COMMUNE DE BOURG BLANC 29860 BOURG BLANC	22004485	C.C. DU PAYS DES ABERS - BIEN VIVRE 2021 - Création d'une liaison douce avenue du Général de Gaulle (éligible au 30/06/2021)	100 000,00	10,00	10 000,00
COMMUNE DE PLOUGUERNEAU 29880 PLOUGUERNEAU	22004454	CC DU PAYS DES ABERS - BIEN VIVRE 2021 - Etude de revitalisation du centre-bourg (éligible au 30/06/2021)	26 775,00	37,35	10 000,00
COMMUNE DE SAINT QUAY PERROS 22700 SAINT QUAY PERROS	22004639	LANNION TREGOR COMMUNAUTE - BIEN VIVRE 2021 - Etude pour l'aménagement du bourg (éligible au 22/06/2021)	43 100,00	23,20	10 000,00
GUENIN 56150 GUENIN	22004382	CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTE - BIEN VIVRE 2021 - Réhabilitation du foyer communal en maison des jeunes (éligible au 30/06/2021)	76 419,00	13,09	10 000,00
PLOUGUIEL 22220 PLOUGUIEL	22004453	LANNION TREGOR COMMUNAUTE - BIEN VIVRE 2021 - Réalisation d'une étude d'aménagement du bourg (éligible au 04/06/2021)	43 417,00	23,03	10 000,00
COMMUNE DE HOEDIC 56170 HOEDIC	22004487	ILES DU PONANT - ENGAGER LES ILES DANS LES TRANSITIONS 2021 - Construction de 2 logements sociaux (éligible au 30/04/2021)	525 326,00	22,84	120 000,00
COMMUNE DE L'ILE AUX MOINES 56780 ILE AUX MOINES	22004495	ILES DU PONANT - ENGAGER LES ILES DANS LES TRANSITIONS 2021 - Construction d'une ombrière et acquisition de 2 véhicules électriques, dont un en autopartage (éligible au 30/04/2021)	154 400,00	37,62	58 080,00

Total : 6 914 586,00

Nombre d'opérations : 96

Délibération n° : 22_0101_06

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Délibération du Conseil régional de Bretagne
Commission permanente du 26 septembre 2022
Opération(s) nouvelle(s) - Subvention plafonnée
Programme : P.0101 - Contractualiser avec les territoires autour d'enjeux partagés
Chapitre : 935

Nom du bénéficiaire	Opération	Objet	Dépense subventionnable (en Euros)	Taux	Montant Proposé (en Euros)
COMMUNE DE PAIMPOL 22500 PAIMPOL	22004949	GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION - BIEN VIVRE 2021 - Démarche de concertation : dessinons Paimpol 2040 (éligible au 30/06/2021)	45 000,00	25,00	11 250,00
CHEMINS DE FAIRE 29140 ROSPORDEN	22005278	CONCARNEAU CORNOUAILLE AGGLOMERATION - BIEN VIVRE 2021 - Mise en place et développement de démarches de développement durable (jardins partagés et café bidouille) (juillet 2021 - décembre 2022)	55 896,00	18,00	10 060,00

Total : 21 310,00

Nombre d'opérations : 2

Délibération n° : 22_0101_06

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Délibération du Conseil régional de Bretagne
Commission permanente du 26 septembre 2022
Opération(s) nouvelle(s)
Programme : P.0101 - Contractualiser avec les territoires autour d'enjeux partagés
Chapitre : 935

Nom du bénéficiaire	Opération	Objet	Type	Montant Proposé (en Euros)
LES ILES DU PONANT 56400 AURAY	22004236	ILES DU PONANT - Soutien à l'ingénierie (Année 2022)	Subvention forfaitaire	100 000,00
CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DU PAYS D AURAY 56400 AURAY	22004242	PAYS D'AURAY - Soutien à l'animation du conseil de développement (Année 2022)	Subvention forfaitaire	20 523,00
POLE D EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS DE PLOERMEL COEUR DE BRETAGNE 56800 PLOERMEL	22004294	PAYS DE PLOERMEL - Soutien à l'animation du conseil de développement (Année 2022)	Subvention forfaitaire	19 845,00

Total : 140 368,00

Nombre d'opérations : 3

Délibération n° : 22_0101_06

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Délibération du Conseil régional de Bretagne
Commission permanente du 26 septembre 2022

Changement d'objet

Programme P00101 Contractualiser avec les territoires autour d'enjeux partagés

Chapitre 905 DIRAM/SCOTER

Date de décision initiale	N° opération	Bénéficiaire	Objet		Montant de la subvention
			Ancien	Nouveau	
06/12/2021 21_0101_07	21007091	LORIENT AGGLOMERATION	PAYS DE LORIENT - Conception - acquisition d'un navire à passagers hydrogène et remotorisation hydrogène du navire AR VAG TREDAN (libellé 14/06/2018)	PAYS DE LORIENT - Conception - acquisition d'un des deux navires à passagers hydrogène (libellé 14/06/2018)	1 000 000 €
27/09/2021 21_0101_05	21004754	COMMUNE DE ALLAIRE	DYNAMISME DU CENTRE-BOURG – Acquisition d'un bâtiment, aménagements urbains et paysagers en vue de la construction de 13 à 15 logements – Ilot Chanoine Dréano (éligible au 03/07/2021)	DYNAMISME DU CENTRE-BOURG – Acquisition d'un bâtiment, aménagements urbains et paysagers en vue de la construction de 13 à 15 logements – Ilot Chanoine Dréano (éligible au 03/07/2017)	123 000 €

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Délibération du Conseil régional de Bretagne
Commission permanente du 26 septembre 2022
Modification de la dépense subventionnable

Programme P00101 Contractualiser avec les territoires autour d'enjeux partagés
Chapitre 905 DIRAM/SCOTER

Décision initiale		Opération		Bénéficiaire - Nom Code Postal Ville	Dépense subventionnable (en euros)		Taux	Montant de la subvention (en euros)
N°	Date	N°	Objet		Nouveau Montant	Au lieu de		
21_0101_07	06/12/2021	21007091	PAYS DE LORIENT - Conception - acquisition d'un des deux navires à passagers hydrogène (libellé 14/06/2018)	LORIENT AGGLOMERATION	4 500 000 € HT	7 000 000 € HT	22,22 %	1 000 000 €

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Délibération du Conseil régional de Bretagne
Commission permanente du 26 septembre 2022
Prorogation d'opération(s)

Programme P00101 Contractualiser avec les territoires autour d'enjeux partagés

Chapitre 905 DIRAM/SCOTER

Nom du bénéficiaire	Opération	Objet	Dates des décisions	Date d'engagement	Borne de caducité prévue	Montant affecté	Montant mandaté	Prorogation accordée	Nouvelle borne de caducité
Commune de MORLAIX	17008376	PAYS DE MORLAIX - Réhabilitation du musée des Jacobins (éligible au 24/02/2015)	19/02/2018 18_0101_01 Et 22/07/2021 21_0101_04	26/03/2018	48	1 100 000 €	534 348,29 €	**48**	**96**
QUESTEMBERT COMMUNAUTE	18001368	PAYS DE VANNES - Aménagements permettant le développement d'une offre touristique cycliste (une station vélo à Questembert et itinéraires cyclables sur la communauté) (éligible au 01/07/2017)	24/09/2018 18_0101_06	03/10/2018	48	19 330 €	0	**12**	**60**

ANNEXES

« Première Partie »

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

CONVENTION CADRE PETITES VILLES DE DEMAIN
CC PAYS DE LANDIVISIAU

pour les communes de
Landivisiau – Plouvorn – Sizun

ENTRE

La Commune de Landivisiau

Représentée par son maire Mme. Laurence CLAISSE, autorisée à l'effet des présentes suivant délibération en date du

La Commune de Plouvorn

Représentée par son maire M. Gilbert MIOSSEC, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du

La Commune de Sizun

Représentée par son maire M. Jean-Pierre BRETON, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du

L'EPCI – Communauté de Communes du Pays de Landivisiau

Représentée par son président M. Henri BILLON, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du

Ci-après désigné par **« Collectivités bénéficiaires »**

D'une part,

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

ET

L'État,

Représenté par Philippe MAHE préfet du département du Finistère,

Ci-après désigné par « **l'État** » ;

D'autre part,

Le Conseil Régional,

Représenté par Loïg CHEISNAIS-GIRARD président du Conseil Régional de Bretagne,

Ci-après désigné par « **La Région Bretagne** » ;

D'autre part,

La Caisse des Dépôts,

« La Caisse des dépôts et consignations, établissement spécial créé par la loi du 28 avril 1816 codifiée aux articles L.518-2 et suivants du code monétaire et financier, dont le siège est sis 56, rue de Lille 75007 Paris, représentée par Mme Mathilde Leterrier en sa qualité de Directrice Territoriale Finistère, dûment habilitée à l'effet des présentes en vertu d'un arrêté portant délégation de signature de Monsieur le Directeur Général en date du 19 juillet 2022.

Ci-après indifféremment dénommée la « **CDC** » ou la « **Caisse des Dépôts** »

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

PRÉAMBULE

Le gouvernement a souhaité que le programme Petites villes de demain donne aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, respectueuses de l'environnement, où il fait bon vivre.

Cette démarche s'inscrit directement dans le cadre des contrats territoriaux de relance et de transition écologique.

Ce programme constitue une boîte à outils au service des territoires, dans le cadre du plan de relance et de la conduite des grandes transitions économiques, écologiques, numériques, et démographiques.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites villes de demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués, au-delà de celles de l'État et des partenaires financiers du programme.

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

SOMMAIRE

CONVENTION CADRE PETITES VILLES DE DEMAIN 1

PRÉAMBULE 3

SOMMAIRE 4

Article 1OBJET DE LA CONVENTION CADRE 6

Article 2PRÉSENTATION DU TERRITOIRE SIGNATAIRE 6
1.Le territoire intercommunal 6
a) La Communauté de Communes 6
b) Situation 7
c) Démographie 8
d) Communes exerçant le rôle de centralité 9
2.La Commune de Landivisiau 9
3.La Commune de Plouvorn 10
4.La Commune de Sizun 10
5.Les indicateurs de fragilité du territoire 11
a) Indicateurs de fragilité de la Commune de Landivisiau 11
b) Indicateurs de fragilité de la Commune de Plouvorn 11
c) Indicateurs de fragilité de la Commune de Sizun 12

Article 3Les DOCUMENTS CADRES CONCOURANT A LA DEFINITION DU PROJET DE TERRITOIRE 13
1.Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires 13
2.Un territoire s'inscrivant dans le Pays de Morlaix 13
3.Un Projet de Territoire – Horizon 2040 14
4.Un Pays touristique du Léon 14
5.Un Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat 14
6.Trois communes disposant pour l'instant de Plans Locaux d'Urbanisme 15
7.Un Plan Climat-Air-Énergie Territorial 15

Article 4AMBITIONS DU TERRITOIRE 15
1.Projet de territoire intercommunal 15
2.Récit de territoire – Commune de Landivisiau 17
3.Récit de territoire – Commune de Plouvorn 18
4.Récit de territoire – Commune de Sizun 19

Article 5ORIENTATIONS STRATEGIQUES 20

Article 6PLAN D'ACTIONS 23
1.Les actions 23
2.Récapitulatifs des projets 24

Article 7PRÉSENTATION DES PÉRIMÈTRES DES SECTEURS D'INTERVENTION ORT 28
1.Secteur de Landivisiau 29
2.Secteur de Plouvorn 30
3.Secteur de Sizun 31

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Article 8MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT EN INGÉNIERIE 32

Article 9ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES 32
1.Dispositions générales concernant les financements 32
2.Le territoire signataire 33
3.L'État, les établissements et opérateurs publics 33
4.Engagements de la Région 34
5.Engagements des autres opérateurs publics 34
6.Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques 35
7.Maquette financière 35

Article 10GOUVERNANCE DU PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN 36

Article 11SUIVI ET ÉVALUATION DU PROGRAMME 36

Article 12RESULTATS ATTENDUS DU PROGRAMME 37

Article 13UTILISATION DES LOGOS 37

Article 14ENTRÉE EN VIGUEUR, DURÉE DE LA CONVENTION ET PUBLICITÉ 38

Article 15ÉVOLUTION ET MISE À JOUR DU PROGRAMME 38

Article 16RÉSILIATION DU PROGRAMME 38

Article 17TRAITEMENT DES LITIGES 38

SOMMAIRE DES ANNEXES ET DES PIECES JOINTES 40

ANNEXE 01 – FICHES ACTION 41

ANNEXE 02 – LISTE DES PROJETS EN MATURATION ET NON MATURES 91

ANNEXE 03 – PERIMETRES D'INTERVENTION DETAILLES 94

ANNEXE 04 – MAQUETTE FINANCIERE 97

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

ARTICLE 1 OBJET DE LA CONVENTION CADRE

Le programme Petites villes de demain doit permettre aux petites centralités d'accélérer leur transformation pour répondre à leurs enjeux actuels et futurs, en leur proposant une offre de service « sur-mesure » mobilisable en fonction de leurs besoins. De plus, le programme favorise l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre ses parties prenantes, au service des dynamiques territoriales renforcées par le Plan de relance.

Pour réussir ces grandes transitions, le programme Petites villes de demain est enrichi par la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La convention cadre précise les ambitions retenues pour le territoire, son articulation avec le CRTE, et l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés.

La convention précise l'ensemble des engagements des différents partenaires pour la période du programme 2021-2026 : État, opérateurs, collectivités, secteur privé.

La présente convention est reconnue comme valant Opération de Revitalisation de Territoire au sens de l'article L.303-2 du Code de la construction et de l'habitation.

Les Communes de Landivisiau, Plouvorn et Sizun ont souhaité s'engager dans le programme Petites villes de demain, selon les termes de la convention d'adhésion en date du 18 mars 2021.

ARTICLE 2 PRÉSENTATION DU TERRITOIRE SIGNATAIRE

1. Le territoire intercommunal

a) La Communauté de Communes

La Communauté de Communes du Pays de Landivisiau a été créée au 31 décembre 1993.

Elle dispose des compétences suivantes :

- **Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire**
  - Schéma de cohérence territoriale,
  - Plan Local d'urbanisme, carte communale et document d'urbanisme en tenant lieu,
  - Réalisation de zones d'activités,
  - Réseaux de communications électroniques,
  - Mise en place d'un SIG,
- **Actions de développement économique** (création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire)**, politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt**

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

communautaire, promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme, politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêts communautaires,

- **Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage,**
- **Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés,**
- **Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations,**
- **Assainissement à compter du 1er janvier 2024 (hors gestion des eaux pluviales),**
- **Eau, à compter du 1er janvier 2024,**
- **Compétences supplémentaires :**
    - Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de demande d'énergie,
    - Politique de logement et du cadre de vie,
    - Création, aménagement et entretien de voirie communautaire,
    - Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire,
    - Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes,
    - Action sociale d'intérêt communautaire,
- **Compétences facultatives :**
    - Gestion d'une fourrière animale,
    - Réalisation d'un Pôle des Métiers,
    - Adhésion à la Mission Locale du Pays de Morlaix,
    - Gestion de la Maison de l'Emploi,
    - Adhésion au Syndicat mixte du parc naturel régional d'Armorique,
    - Développement culturel,
    - Développement de la lecture publique pour la coordination et l'animation du réseau des médiathèques-bibliothèques du territoire,
    - Etudes en vue du transfert des compétences eau et assainissement.

b) Situation

La Communauté de Communes se situe dans le département du Finistère, entre Brest et Morlaix, traversée par la route nationale N12.

L'intercommunalité s'étend sur une surface de 40 419 hectares.

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

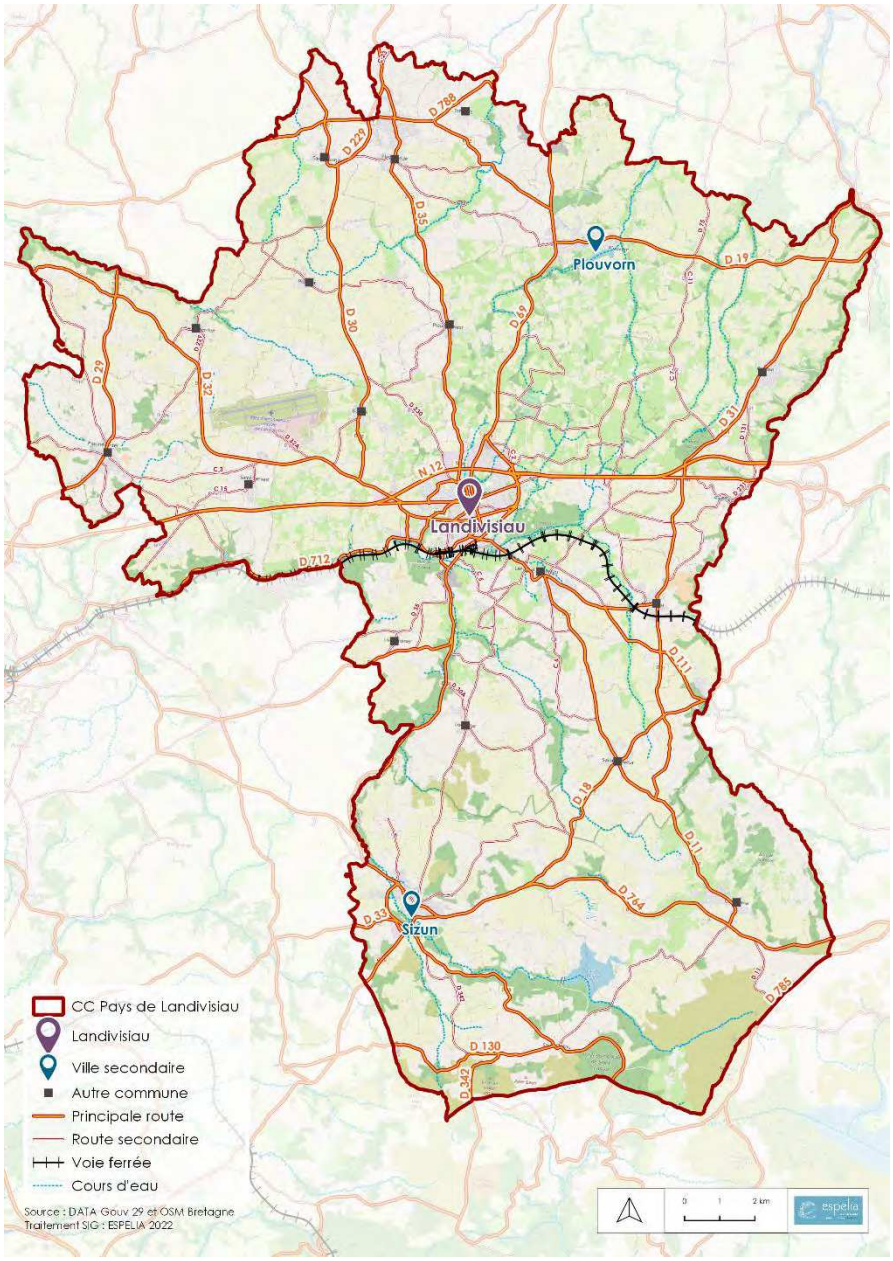

Le territoire intercommunal

Le territoire du Pays de Landivisiau, connaît une fracture entre le Nord et le Sud en termes de paysage, de densité de population, d'entreprises et d'ouverture sur les territoires des alentours ; les communes situées au Sud de la RN12 sont « bloquées » par les Monts d'Arrée, les communes situées au Nord, sont quant à elles « ouvertes » vers la côte maritime et vers les autres EPCI tels que Morlaix Communauté, Haut Léon Communauté et la Communauté Lesneven Côte des Légendes.

c) Démographie

Ce territoire compte 33 097 habitants, en 2019, sur 19 communes : Bodilis, Commana, Guiclan, Guimiliau, Lampaul-Guimiliau, Landivisiau, Loc-Eguiner, Locmélar, Plougar, Plougourvest, Plounéventer, Plouvorn, Plouzévédé, Saint-Derrien, Saint Sauveur, Saint-Servais, Saint-Vougay, Sizun, Trézilidé.

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

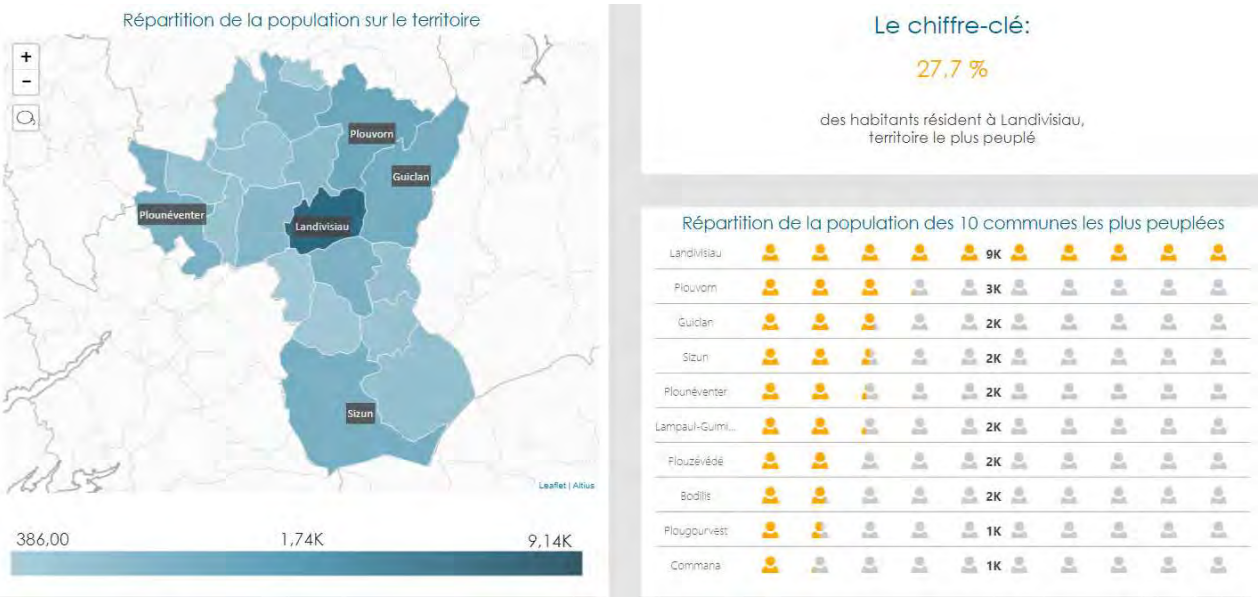

Répartition de la population au sein du territoire intercommunal en 2018- Source : espelia

d) Communes exerçant le rôle de centralité

La commune-centre du territoire, Landivisiau, exerce un **fort rôle de centralité** pour le territoire.

L'armature du territoire comprend également des **centralités secondaires**, dont font partie Plouvorn et Sizun.

2. La Commune de Landivisiau

Située dans le nord Finistère, entre Brest et Morlaix, la commune de Landivisiau compte 9 151 habitants. Treizième commune du département, elle est la ville centre, y compris géographiquement, de la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau**. Elle est la plus peuplée et la plus dynamique économiquement des 19 communes membres**. La commune de Landivisiau a une superficie de 18,98 Km².

Le territoire communal abrite un large éventail d'établissements scolaires, socio-culturels et sportifs parmi lesquels quatre groupes scolaires, deux salles de spectacle, plusieurs stades, salles de sport et espaces associatifs.

La commune joue un **rôle de centralité à l'échelle de l'intercommunalité en raison de son implantation stratégique au « carrefour du Léon »**, à proximité d'axes structurants et par la présence de zones d'activités économiques et commerciales qui place la commune comme le 1er bassin d'emplois du Pays de Morlaix. Après une forte croissance démographique dans les années 2000, la commune subit une stabilisation en termes de population, en contrepartie d'une augmentation du nombre d'habitants dans les communes limitrophes au Nord-Ouest. Cela peut s'expliquer en partie par un marché immobilier tendu avec des offres différentes de la demande.

La commune de Landivisiau propose à ses habitants un cadre de vie agréable et une offre de services étoffée. Son rôle de ville centre intercommunale du Pays de Landivisiau et sa connexion avec les deux échangeurs qui la relient à la RN N12, constituent des avantages stratégiques que les municipalités successives se sont toujours attachées à exploiter et à valoriser dans le respect des grands équilibres.

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

La proximité de l'aéroport de Guipavas, de la gare TGV à Morlaix, des ports de Roscoff, de la façade maritime et la desserte quotidienne de la gare par plusieurs trains express régional... sont autant d'éléments qui favorisent l'essor de ce chef-lieu de canton.

Madame Laurence Claisse est le maire de cette commune depuis 2014.

3. La Commune de Plouvorn

La commune de Plouvorn est localisée au Nord-Est de Landivisiau. Elle a une superficie de 35,44 Km² et compte 2 862 habitants. Située dans l'aire urbaine de Landivisiau, Plouvorn, remplit une fonction de centralité pour les territoires au Nord de la ville-centre.

Deuxième territoire le plus peuplé de la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau, la commune de Plouvorn est marquée depuis une cinquantaine d'années par des **variations importantes de sa population communale**. Depuis 1999, la population communale augmente (+0.6% /an entre 1999 et 2018) et cette croissance est essentiellement portée par le solde migratoire (+0,4% /an lié aux entrées/sorties entre 1999 et 2018). Cela s'explique en partie par la **situation stratégique** de la commune située à l'interface de l'axe Landivisiau/Saint Pol de Léon et Morlaix/Lesneven. Pour autant, le poids démographique de Plouvorn au sein de l'intercommunalité diminue. La commune est d'autre part marquée par le **vieillissement de sa population**, même si celui semble ralentir depuis quelques années et est moins élevé qu'à l'échelle de l'intercommunalité.

Plouvorn compte une **population active avec une activité industrielle bien présente**, notamment dans le secteur de la construction. Cette commune rurale est fortement résidentielle. La vie associative y est très forte. La commune bénéficie d'un certain nombre d'équipements de proximité et d'un plan d'eau bien connu des riverains alentours.

Les commerces de Plouvorn bénéficient d'un flux routier importante grâce à la route départementale RD 69. Cependant cette dynamique à l'Ouest du bourg a peu à peu engendré la **délocalisation des commerces du centre-bourg vers cet axe routier structurant**. Par conséquent Plouvorn possède **deux centralités** :

- Un cœur de bourg historique avec l'église et la mairie,
- Puis un deuxième centre-bourg économique le long de la RD 69.

Monsieur Gilbert Miossec est le maire de cette commune depuis 2020.

4. La Commune de Sizun

La commune de Sizun est située au Sud de Landivisiau. Pôle de centralité selon le SCOT, elle a une superficie de 58,14 Km² et compte 2 348 habitants. Située au carrefour du Léon et de la Cornouaille, dans les Monts d'Arrée, Sizun a été marquée par un déclin démographique continu entre 1968 et 1990. Depuis, on observe un **redémarrage de la croissance**, marqué entre 1999 et 2007 (+1,9% /an) et en **ralentissement sur la période 2008-2018** (+0,25% /an). Cette croissance est essentiellement portée par le solde migratoire (+1,4% /an lié aux entrées/sorties entre 1999 et 2018).

La commune de Sizun est ainsi un **territoire dynamique, où il fait bon vivre**. Sa localisation à la fois proche des Monts d'Arrée et connectée aux centralités comme Landivisiau, Landerneau ou Châteaulin, constitue un atout majeur. Le territoire draine des populations même au-delà, **toute une partie au Nord du Finistère est concernée par les flux de déplacement entrant et sortant de Sizun.**

La commune a attiré des jeunes ménages depuis 1999, en lien avec la politique menée par la municipalité sur la dynamisation de l'emploi. Cela a engendré un rajeunissement de la population

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

jusqu'à 2013. Sizun se démarquait des communes du Léon, où le vieillissement est particulièrement marqué sur les communes du littoral et des Monts d'Arrée. Cependant, depuis 2013, les tendances semblent s'inverser avec un **vieillissement en progression** (diminution des 0-45 ans et augmentation des 45 ans et plus). Un des grands enjeux pour la commune est aujourd'hui de travailler sur la qualité du cadre de vie à travers l'amélioration et le développement de l'offre de logements.

La commune attire par ses multiples commodités. La population relativement jeune témoigne de ce dynamisme local. La typologie de l'habitat montre qu'il s'agit d'une commune rurale peu dense, critère très recherché par de nombreux français à l'heure actuelle. Le nombre d'établissement actif est également en progression. Ceci est le signe d'une **bonne santé économique du territoire** et de l'intérêt que portent les entreprises sur ce dernier. La commune a su allier sa position stratégique à son économie, en tirant partie du bon maillage routier qui la desserre.

Monsieur Jean-Pierre Breton est le maire de cette commune depuis 1989.

5. Les indicateurs de fragilité du territoire

a) Indicateurs de fragilité de la Commune de Landivisiau

Les indices de fragilité – tels qu'ils ressortent du diagnostic - suivants ont été observés à l'échelle de la commune :

- **En matière démographique,**
  - Une tendance baissière de la tranche d'âge des moins de 45 ans.
- **En matière d'habitat et d'immobilier :**
  - Une augmentation de la vacance de logements,
  - Un parc immobilier qui commence à dater,
  - Des tensions immobilières perceptibles.
- **En matière économique :**
  - Une pénurie de main d'œuvre.
- **En matière d'équipements publics :**
  - Des équipements à rénover.
- **En matière de déplacement :**
  - Une forte dépendance à la voiture individuelle,
  - Des mobilités douces à développer,
  - Une gare excentrée.
- **En matière de cadre de vie et d'environnement proche :**
  - Des périmètres de protection pouvant complexifier les projets,
  - Une localisation à la pointe finistérienne, donc éloignée des centres de décision.

(Pièce jointe 01 – Diagnostic territorial de la commune de Landivisiau)

b) Indicateurs de fragilité de la Commune de Plouvorn

Les indicateurs de fragilité – tels qu'ils ressortent du diagnostic - suivants ont été observés à l'échelle de la commune :

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

- **En matière d'habitat et d'immobilier :**
  - Une vacance à plus de 10% de logements,
  - Une augmentation des prix de transaction immobilière,
  - Un vieillissement du parc de logements.
- **En matière économique :**
  - Une centralité éloignée de ses activités commerçantes.
- **En matière de déplacement :**
  - Une forte dépendance à la voiture individuelle,
  - L'absence d'axe structurant à portée régionale.
- **En matière de cadre de vie et d'environnement proche :**
  - Des mesures de protection pour le patrimoine qui peuvent être contraignantes,
  - L'attractivité des territoires alentours (Landivisiau, Saint Paul de Léon, Morlaix).

(Pièce jointe 02 – Diagnostic territorial de la commune de Plouvorn)

c) Indicateurs de fragilité de la Commune de Sizun

Les indicateurs de fragilité – tels qu'ils ressortent du diagnostic - suivants ont été observés à l'échelle de la commune :

- **En matière d'habitat et d'immobilier :**
  - Un manque de diversification dans l'habitat (peu de petits logements et d'appartements alors que les ménages sont de petite taille),
  - Des logements anciens, grands et énergivores.
- **En matière économique :**
  - Un nombre d'établissement qui progresse.
- **En matière de déplacement :**
  - Une forte dépendance à la voiture (une place centrale encombrée et peu de mobilités douces),
  - Un territoire rural relativement éloigné des grandes villes (Brest et Morlaix) et par conséquent des grandes infrastructures (attractivité à maintenir),
  - Une absence d'axe routier structurant, à portée régionale.
- **En matière de cadre de vie et d'environnement proche :**
  - Des périmètres de protection pour les Monuments Historiques qui peuvent complexifier les projets,
  - Un patrimoine bâti ancien (nécessité de la réhabiliter),
  - Un manque d'animation pour un public adolescent,
  - Un attrait touristique principalement estival.

(Pièce jointe 03 – Diagnostic territorial de la commune de Sizun)

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

ARTICLE 3 LES DOCUMENTS CADRES CONCOURANT A LA DEFINITION DU PROJET DE TERRITOIRE

1. Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires

Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) a été approuvé, mais est en cours de modification pour intégrer les derniers éléments législatifs relatifs à la loi Climat et Résilience.

Le SRADDET fixe **cinq engagements** :

- Engagement pour des stratégies numériques responsables,
- Engagement pour réussir le bien-manger pour tous,
- Engagement pour une nouvelle stratégie énergétique et climatique,
- Engagement pour la préservation et la valorisation de la biodiversité et des ressources,
- Engagement pour la cohésion des territoires.

1. Un territoire s'inscrivant dans le Pays de Morlaix

La Communauté de Communes est l'un des trois Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) qui composent le **Pays de Morlaix**, ce dernier ayant obtenu le label **« Pays d'art et d'histoire »** en 2006. La Communauté de Communes du Pays de Landivisiau est couverte par le **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)** du Léon adopté en 2010, qui couvre également Haut-Léon Communauté. Un nouveau SCoT va être élaboré à l'échelle du Pays de Morlaix (élaboration prescrite par délibération du conseil syndical du Pays de Morlaix le 30 août 2022).

- Le **Schéma de Cohérence Territoriale** du Léon au sein duquel le PADD fixe les orientations suivantes :
    - I. Organiser l'urbanisation :
        - I.1. Equilibrer le développement de l'habitat
        - I.2. Favoriser un urbanisme durable et équitable
        - I.3. Développer la complémentarité et mutualiser les équipements
        - I.4. Développer le commerce comme vecteur de qualité urbaine
    - II. Soutenir l'économie locale :
        - II.1. Conforter la production du terroir et de la mer
        - II.2. Créer les conditions pour un développement économique
        - II.3. Valoriser la recherche
        - II.4. Développer le tourisme de santé
        - II.5. Valoriser les complémentarités entre mer et monts d'Arrée
        - II.6. Articuler les transports avec le développement
    - III. Protéger le patrimoine et les milieux naturels :

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

- III.1. Préserver l'attractivité du patrimoine
- III.2. Mettre en place la politique de l'eau et des milieux naturels
- III.3. Gérer les risques et les nuisances

- Le **Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE)** est établit à l'échelle du Pays de Morlaix et fixe les orientations suivantes :
  - Transition économique :
    - Orientation 1 : développer une économie durable et créatrice d'emplois
    - Orientation 2 : accompagner les initiatives d'accès à l'emploi et à la formation
  - Transition énergétique :
    - Orientation 3 : tendre vers un territoire autonome en énergie
    - Orientation 4 : soutenir et développer l'économie circulaire
  - Transition écologique et environnementale :
    - Orientation 5 : Préserver le patrimoine matériel et immatériel du territoire (paysage, ressource, biodiversité, bâti, culture)
    - Orientation 6 : Favoriser le développement des mobilités durables
  - Transition solidaire et territoriale :
    - Orientations 7 : accompagner les évolutions sociétales
    - Orientation 8 : Garantir un développement en services équilibré sur le territoire et favoriser vivre ensemble et lien intergénérationnel

2. Un Projet de Territoire – Horizon 2040

En 2022, les élus du territoire ont produit et adopté leur « Projet de Territoire – Horizon 2040 », dont les orientations sont présentées ci-après **(cf. Article 4 – paragraphie 1, à la page 15)**.

3. Un Pays touristique du Léon

À cela s'ajoute une autre coopération : le « Pays Touristique du Léon », créé en 2011 dans le cadre d'un syndicat mixte pour la mise en œuvre de sa politique de développement touristique.

4. Un Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat

L'établissement d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'habitat (PLUi-H) pourra contribuer au renforcement des centralités, sans compter la référence aux actions d'amélioration de l'habitat qu'il pourra abriter (volet PLH) et qui figurent parmi les cibles recherchées des ORT. Il s'agit d'une action forte déjà engagée par la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau. Cependant, elle fait appel à des partenaires : communes-membres de la Communauté de Communes, État, Département du Finistère, Région Bretagne.

Le futur PLUi-H va permettre :

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

- D'imaginer la façon d'aménager le territoire communautaire dans toutes ses dimensions (habitat, économie, commerce, équipements, déplacements, environnement, patrimoine, …)
- Et de déterminer la politique locale de l'habitat avec notamment de probables interrogations sur les actions ciblées sur le parc de logements existants :
    - Actions de lutte contre la vacance,
    - Actions contribuant à l'amélioration du parc de logements existants (performance thermique, confort, adaptation, …) de type OPAH, PIG.

Le PLUi-H, en définissant la manière avec laquelle les différentes fonctions (se loger, travailler, s'équiper, se former, se soigner, s'équiper, …) sont amenées à se déployer sur le territoire, aura des effets sur les fonctions de centralité, avec la probable ambition de renforcer les centres-villes et centres-bourgs.

Ce plan pourrait notamment conditionner les modalités d'implantation des équipements commerciaux et des services de proximité. Il cherchera aussi à placer l'habitat (par construction nouvelle ou par réhabilitation du parc de logements existants) de façon préférentielle au cœur des enveloppes agglomérées (densification, renouvellement urbain, …) et donc dans les centralités. Il cherchera également à promouvoir la mixité des fonctions urbaines en particulier dans les centralités.

À noter : prescription par délibération du conseil communautaire en date du 18 janvier 2022 et date d'approbation prévisionnelle pour fin 2025.

5. Trois communes disposant pour l'instant de Plans Locaux d'Urbanisme

Les trois communes disposent actuellement d'un Plan Local de l'Urbanisme (PLU).

Ces documents, actuellement en vigueur, continuent de produire leurs effets jusqu'à l'adoption du PLU intercommunal, qui tiendra lieu de Programmation Local de l'Habitat (PLH), prévue pour fin 2025.

6. Un Plan Climat-Air-Énergie Territorial

Un Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) a été prescrit en 2018 et tend à se conforter dans les prochaines années.

ARTICLE 4 AMBITIONS DU TERRITOIRE

1. Projet de territoire intercommunal

Le projet de territoire est une fondation qui prépare **l'avenir de notre territoire à horizon 2040** au service des habitants. Ce projet constitue une réalisation des élus communautaires et traduit une vision partagée par l'ensemble des élus quelle que soit leur sensibilité. Il est issu d'une démarche de co-construction laissant le champ libre à l'expression des spécificités de chacun.

Élaboré en 2021, il présente les **orientations et objectifs sur lesquels les élus se sont accordés et dont ils souhaitent que les acteurs du territoire s'approprient d'ici 2040**. Il correspond ainsi à un appel lancé par les élus communautaires à l'engagement de l'ensemble des acteurs du territoire.

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Aussi, ce document aborde des enjeux pouvant dépasser les compétences de la seule Communauté de Communes et intègre également des actions déjà mises en place par l'intercommunalité.

Ce travail a permis de faire ressortir les orientations suivantes :

1) Diversifier l'image économique du Pays de Landivisiau

1.1 Élargir les champs du développement économique à de nouveaux horizons

- Agir à l'échelle du pays de Landivisiau pour diversifier notre tissu économique en accueillant et favorisant l'émergence d'entreprises des secteurs du numérique, du tourisme, de la culture, de l'artisanat, des commerces, des loisirs, etc.

- Elaborer une stratégie économique appuyée sur les pratiques du territoire, dépassant l'implantation d'activités économiques sur les seuls abords de la RN12.

1.2 Renforcer l'interconnaissance des acteurs économiques et les liens entre les entreprises et la population

- Adapter l'offre de formation pour proposer aux jeunes et aux actifs d'acquérir des compétences en phase avec les attentes des entreprises locales.

- Favoriser l'interconnaissance des acteurs économiques.

- Favoriser l'insertion professionnelle.

1.3 Porter un nouveau regard sur notre territoire

- Développer une communication valorisant l'image du pays de Landivisiau au-delà de son dynamisme économique.

- Renforcer la communication sur l'offre de services de proximité du territoire.

- Impliquer le plus grand nombre dans la vie collective.

2) Favoriser l'épanouissement des habitants sur leur territoire au quotidien

2.1 Proposer un cadre de vie attractif et une offre de services diversifiée

- Préserver la qualité de vie.

- Renforcer et promouvoir l'offre culturelle et de loisirs sur le territoire.

- Assurer une offre de services de santé de proximité par bassin de vie.

2.2 Permettre à chacun d'avoir accès aux services de proximité

- Renforcer les actions en matière de petite enfance/jeunesse/famille.

- Veiller à prendre soin des plus âgés et leur offrir les conditions d'accueil qui leur permettent de continuer à vivre dans le territoire.

- Faciliter les mobilités du quotidien, vers les services et entre les communes.

3) Veiller à un développement équilibré et soutenable du territoire

3.1 Mettre en commun l'ensemble de nos atouts

- Mutualiser davantage les services.

- Mutualiser les équipements (culture, loisirs, sports) afin de répondre aux besoins des habitants et tendre vers une harmonisation tarifaire.

- S'inscrire dans une coopération équilibrée avec les territoires voisins et poursuivre nos coopérations historiques, notamment à travers le PETR du Pays de Morlaix.

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

- Répartir de façon équilibrée les recettes tirées du développement économique à travers un pacte fiscal et financier.

3.2 Structurer notre territoire

- Parvenir à un aménagement géographiquement équilibré du territoire communautaire.
- Aménager le territoire de façon à favoriser sa vitalité.
- Conforter l'organisation du territoire autour des bassins de vie.

3.3 Préserver l'environnement pour préparer l'avenir

- Disposer de la ressource en eau nécessaire au développement du territoire.
- Tendre vers une réduction de la production de déchets à l'échelle du territoire.
- Anticiper et accompagner les transitions, en particulier la transition énergétique.

2. Récit de territoire – Commune de Landivisiau

Le projet politique de la commune s'est toujours articulé autour d'une volonté forte : donner les moyens à celles et ceux qui le souhaitent de pouvoir **« travailler et vivre au pays »**. Cette volonté politique s'est traduite par une série d'actions coordonnées déclinées à partir de quatre grands thèmes :

- **Développement des activités économiques,**
- **Création d'emplois et offre de formation,**
- **Parcours résidentiel (location ou accession),**
- **Accès à une palette de services et des loisir accessibles à tous.**

Grace à la conjugaison d'une série de points forts toujours pensés en complémentarité les uns avec les autres, la commune de Landivisiau a su **attirer et conserver de nombreuses entreprises et ménages**.

Autour de l'agriculture et des industries de transformation, les industriels tournés vers les productions agroalimentaires et le **tissu varié des P.M.E et des artisans forme un écosystème particulièrement dense et diversifié** qui ne cesse de croître.

La complémentarité et les synergies qui ne cessent d'émerger entre les différents acteurs économiques démontrent tout l'**intérêt de flécher les politiques publiques autour d'une reconquête industrielle et de développement des territoires périurbains**. La maîtrise du foncier constitue un enjeu majeur.

Par ailleurs, la **richesse des équipements** (publics et privés) de la commune, son taux d'équipement en constante progression (il est passé de 34, 3 en 2007 à 43.7 en 2019 pour 1 000 habitants) et la **diversité de son appareil commercial** permettent de drainer des flux de population à l'échelle intercommunale mais aussi au niveau d'une zone de chalandise évaluée entre 35 000 et 40 000 consommateurs.

Sur la base de ce projet municipal, la commune continue à engager des efforts pour développer les services, moderniser la ville et lui donner une image à la fois plus moderne et plus conviviale tout en voulant lui conserver son caractère de **« *petite ville qui a tout d'une grande* »** qui lui est cher.

La construction de certains de ces équipements date des années 1970/1980. **Plusieurs ont déjà fait l'objet d'un programme de réhabilitation/rénovation. À leurs tours, d'autres nécessitent aujourd'hui**

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

des programmes de travaux/reconstruction, tout comme d'ailleurs une partie du parc immobilier privé – notamment en centre-ville – qui, pour sa part, appelle un réel effort de réhabilitation.

L'élaboration prochaine d'un PLUi-H tenant lieu de programmation de l'habitat sera certainement de nature à créer tous les effets de levier attendus, ce d'autant que la commune connaît une demande immobilière en forte croissance (accession à la propriété et/ou location, en logement individuel ou collectif). L'habitat continuera donc de constituer un des enjeux prioritaires de l'équipe municipale.

À côté de cet axe de travail, la commune souhaite mieux mettre en valeur un environnement culturel riche d'un patrimoine matériel et immatériel historique. Cette mise en valeur doit pouvoir notamment passer par la création de circuit du patrimoine mieux signalé, bien balisé, correctement documenté et doté des dernières technologies accessibles avec les outils de communication actuels.

De la même manière, la **commune a su reconquérir et préserver un environnement naturel** laissant toute sa place aux politiques de préservation de la biodiversité.

Ainsi :

- En développant la nature en ville et en offrant à chaque citoyen un accès à la nature,
- En déployant des solutions fondées sur la nature pour des territoires résilients,
- En limitant la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers,
- En soutenant une économie à faible impact sur la biodiversité,
- En luttant contre la pollution aux plastiques,
- En faisant de l'agriculture une alliée de la biodiversité,
- En créant de nouvelles aires protégées et en confortant les réseaux écologiques,
- En protégeant les espèces en danger et en luttant contre les espèces invasives,
- En investissant dans l'éducation et dans la formation ….

La commune s'inscrit pleinement dans les politiques de transition écologique. Renforcer l'action de la commune pour la préservation de la biodiversité et mobiliser les leviers pour la restaurer lorsqu'elle est dégradée se placent parmi les principales priorités.

D'une façon globale, l'objectif de reconquête de la qualité de la centralité de Landivisiau a motivé son souhait de pouvoir participer au programme national Petites villes de demain. Avec ces multiples portes d'entrée, ce programme est de nature à pouvoir mobiliser davantage de moyens pour que la commune réussisse – voire accélère – la mise en œuvre de son projet de territoire.

---

3. Récit de territoire – Commune de Plouvorn

La revitalisation du centre bourg se fait dans le sens du **« bien vivre »** sur la commune. La municipalité est donc mobilisée pour répondre aux divers enjeux du territoire dans le but d'accueillir de nouveaux habitants et de préserver ses emplois.

Pour redonner plus d'attractivité au cœur de bourg, la municipalité réaménage le carrefour central et tout ce qu'il inclut. Cette revitalisation a pour but d'inverser la tendance actuelle, c'est-à-dire faire revenir le commerce et de nouveaux ménages car la population est en légère baisse. Un travail sera

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

également à mener sur l'habitat. Le parc immobilier est vieillissant et de nombreux logements sont vacants.

Dans le cadre d'une stratégie de revitalisation, la commune de Plouvorn souhaite continuer ses efforts dans l'objectif de rendre le parc de logement attrayant, répondant ainsi à toutes les problématiques générationnelles, d'affirmer son identité rurale à travers son patrimoine et ses connexions et enfin de favoriser la cohésion sociale avec une offre de services satisfaisante et une attention particulière portée aux associations du territoire.

4. Récit de territoire – Commune de Sizun

Sizun se **modernise et garde son authenticité**. La réhabilitation de certains équipements, telle que la mairie, en est la preuve.

L'**offre de service, les équipements médicaux, sportifs et surtout scolaires** participent à cette dynamique.

Riche d'un **patrimoine reconnu aux Monuments Historiques**, la commune peut aussi faire valoir son **patrimoine naturel**, que ce soit avec le Parc Naturel Régional D'Armorique ou encore la Maison de la Rivière.

La commune compte de **nombreux projets répondant aux enjeux de demain**, qu'ils soient sociétaux, climatiques ou innovants.

Sizun fait de la revitalisation locale sa priorité et bénéficie pour cela du programme Petites villes de demain dont elle est lauréate. Les actions sont encore nombreuses à mener pour sauvegarder ce cadre de vie, si précieux de nos jours.

Dans le cadre d'une stratégie de revitalisation, la commune de Sizun souhaite continuer ses efforts dans l'objectif de maintenir une attractivité et un cadre de vie agréable en préservant ses emplois, de promouvoir un patrimoine actif et attractif, qu'il soit naturel ou bâti et enfin de repenser l'habitat de demain avec des services de proximité.

Sur la base du projet de territoire, le programme Petites villes de demain décline, par orientations stratégiques, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme pour le renforcement des fonctions de centralité au bénéfice de la qualité de vie de ses habitants et des territoires alentours, dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique. Le programme mobilise dans la durée les moyens des partenaires publics et privés.

Le contenu de la présente convention est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est une convention évolutive et pluriannuelle sur la période du programme

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

2021-2026. Elle fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances et d'impact, notamment sur ses fonctions de centralité.

ARTICLE 5 ORIENTATIONS STRATEGIQUES

La présente convention fixe les orientations stratégiques communes dans lesquelles les fiches action propres à chaque collectivité s'inscrivent. Au nombre de trois, elles sont l'expression d'une stratégie transversale dont l'ambition est :

- **Orientation 1 :** Rendre le territoire attractif (services et commerces),
- **Orientation 2 :** Repenser le parc immobilier (offres et rénovations),
- **Orientation 3 :** Conserver un cadre de vie agréable (patrimoine et mobilité),

Ces trois orientations constituent la **stratégie globale** de revitalisation. La redynamisation du territoire doit relier l'histoire du territoire avec ses réalités présentes et sa trajectoire dans la transition pour construire un avenir durable. La vision stratégique constitue la colonne vertébrale de ce projet d'envergure, qu'est la revitalisation locale. Elle donne un sens commun aux actions et à l'engagement des acteurs. Le maintien des commerces de proximité et des services pour les usagers constitue une priorité. Ces intentions ont pour but de **redonner ou conserver une attractivité sur le territoire**. La thématique habitat représente une orientation à elle seule. En effet, le parc de logement est vieillissant, peu adapté aux demandes actuelles et aux normes environnementales en vigueur. Il devient nécessaire de **repenser le logement en fonction des problématiques à venir et aux évolutions démographies du territoire**. La valorisation du patrimoine ou la réflexion autour des mobilités douces sont des ambitions concourantes à la revitalisation du territoire. Cela participe au **maintien d'un cadre de vie agréabl**e et apprécié de tous.

Le territoire intercommunal ainsi que les trois communes lauréates au programme, Petites villes de demain, possèdent des atouts indéniables. Cependant des fragilités subsistent. Ces orientations sont établies pour trouver des solutions, **garantir une cohérence territoriale et une cohésion sociale**. La revitalisation impulse une dynamique commune et mobilise divers acteurs. Elle se traduit par une variété d'actions.

À l'aune du changement climatique et des nouveaux modes de communication, il paraît essentiel d'insister sur **la transition écologique et numérique**. Ces thématiques sont donc transversales aux trois orientations. Chaque projet intègre ces notions. Cette stratégie favorise l'articulation entre les différentes dimensions : sociétale, économique, environnementale, culturelle, numérique, etc. **La stratégie met en avant la complémentarité entre les territoires**. Toutes les synergies en place sont aux services des usagers et des territoires.

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

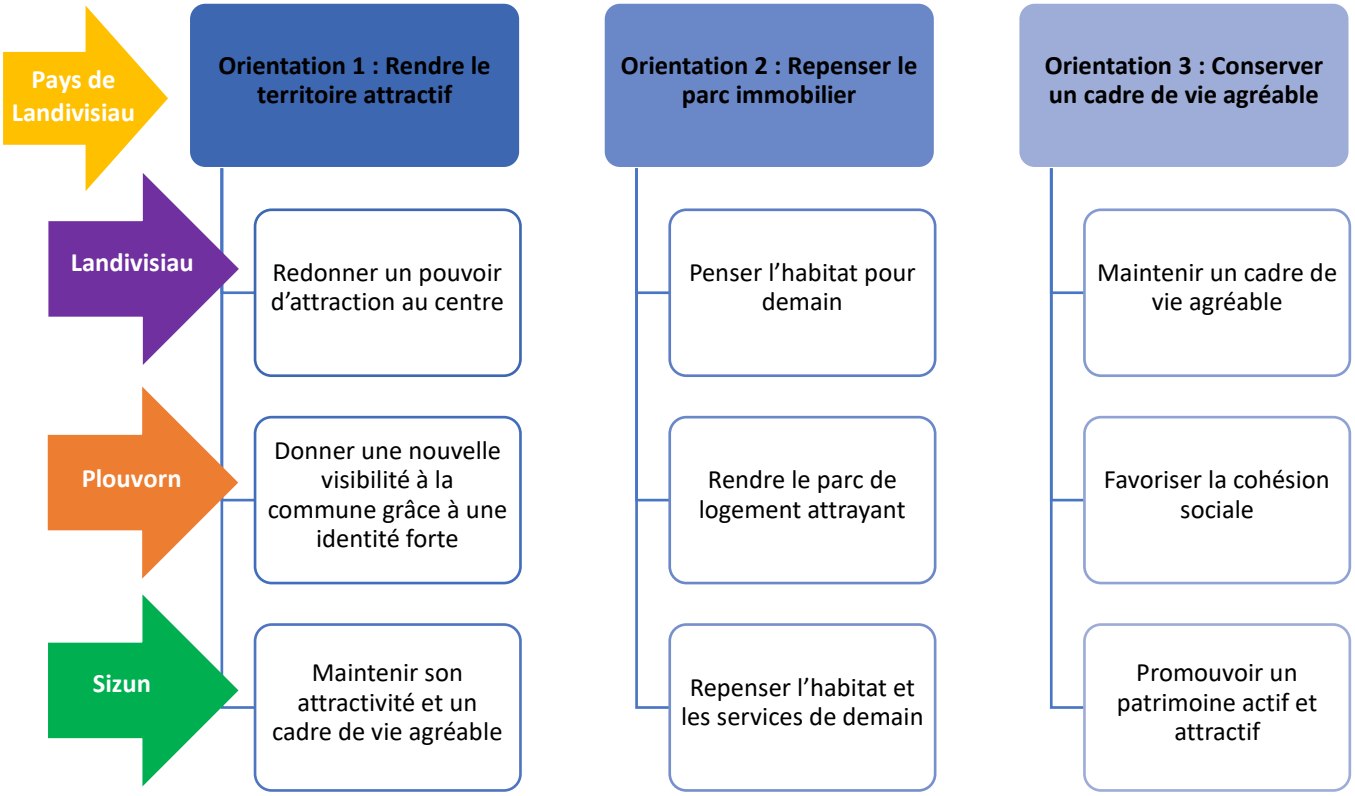

Ces orientations se déclinent en enjeux à l'échelle communale dans le tableau ci-dessus, pour adapter localement les grandes orientations et en ressortir des objectifs sur-mesure, indiqués ci-dessous.

Secteur	Enjeux	Objectifs
Landivisiau	**Redonner un pouvoir d'attraction au centre**	Soutenir les commerces de centre-ville
		Continuer d'assurer les services de proximité et accompagner les associations
		Rénover énergétiquement et moderniser les équipements
	Penser l'habitat pour demain	Répondre à une forte demande immobilière tout en favorisant la densification
		Établir un état des lieux du parc de logement (la pertinence d'une OPAH pourra être étudiée dans le cadre du PLUi tenant lieu de programme de l'habitat)
		Accompagner la rénovation énergétique des logements

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

	Maintenir un cadre de vie agréable	Poursuivre la valorisation des espaces verts et favoriser la transition écologique locale (les mobilités douces, les énergies vertes, et circuits-courts)
		Continuer à promouvoir une éducation culturelle accessible à tous
		Affirmer une identité moderne (esthétique urbaine et transition numérique)

Secteur	Enjeux	Objectifs
Plouvorn	**Rendre le parc de logement attrayant**	Créer des habitations adaptées à chaque génération
		Retravailler les façades des bâtiments en centralité
		Repenser les équipements en conséquence (bibliothèque, salle de sport, etc)
	Donner une nouvelle visibilité à la commune grâce à une identité fort	Repenser la double centralité (centre économique et centre administratif)
		Reconfigurer les mobilités
		Communiquer davantage sur le patrimoine naturel et bâti
	Favoriser la cohésion sociale	Donner davantage de place aux associations
		Repenser les services de proximité (espace de coworking, antenne France Service)
		Mettre en place des animations (place du centre, halle, centre culturel)

Secteur	Enjeux	Objectifs
Sizun	**Maintenir son attractivité et un cadre de vie agréable**	Réaménager la place centrale et ses connexions annexes
		Sauvegarder et renforcer les commerces de proximité (implantation d'emplois locaux, dynamique de l'emploi)
		Créer des espaces dédiés aux mobilités douces

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

	Promouvoir un patrimoine actif et attractif	Réhabilité le patrimoine ancien et valoriser
		Favoriser un tourisme respectueux de l'environnement
		Communiquer davantage sur le patrimoine naturel et bâti
	Repenser l'habitat et les services de demain	Maintenir une population active en améliorant certains services (exemple : crèche, antenne France Services)
		Faciliter l'accession à la propriété
		Favoriser la rénovation énergétique des logements et bâtiments publics

(Pièce jointe 04 – Stratégie de revitalisation de la commune de Landivisiau)
(Pièce jointe 05 – Stratégie de revitalisation de la commune de Plouvorn)
(Pièce jointe 06 – Stratégie de revitalisation de la commune de Sizun)

En cas d'évolution des orientations, enjeux ou objectifs en cours de programme, elles seront validées par le comité de pilotage et feront l'objet d'un avenant à la présente convention. L'évolution des actions ne fait pas l'objet d'avenant.

ARTICLE 6 PLAN D'ACTIONS

Le plan d'action est la traduction opérationnelle du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux. Ce document évolutif consiste en la compilation des fiches actions validées et de la liste des projets en maturation. À des fins de suivi, toute évolution du document est transmise aux services de l'État et ses partenaires. Les évolutions du plan d'action sont examinées et validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant de la présente convention.

Un des secteurs d'intervention de l'ORT inclut le centre-ville de la ville principale de l'EPCI, ici la ville de Landivisiau. Par conséquent, la présente convention vaut bien ORT.

1. Les actions

Les actions du programme Petites villes de demain sont décrites dans des fiches action, en **ANNEXE 01 à la page 41,** selon un modèle type. Elles ont vocation à alimenter directement le plan d'action du CRTE du territoire concerné. La liste des projets en maturation et non matures se trouve en **ANNEXE 02 à la page 91**.

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

L'inscription formelle des actions dans le programme PVD est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'État, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Les actions prêtes, validées en comité de pilotage PVD, sont adressées à chacun des financeurs appelés à se prononcer dans leurs propres instances décisionnelles.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la Direction de programme Petites villes de demain de l'ANCT **(cf. Article 10, à la page 36)** pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Chaque fin d'année, une synthèse financière des contributions obtenues des différents financeurs est présentée en comité de pilotage et transmise à la direction de programme Petites villes de demain de l'ANCT.

2. Récapitulatifs des projets

Des projets, de niveaux de maturité différents peuvent être listés dans le tableau ci-dessous. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés au plan d'action, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Secteurs	Actions	Niveau de maturité (a : mature ; b : en maturation ; c : non mature)	Axes d'intervention		
			O.1.	O.2.	O.3.
CCPL	Poste de chargée de projet PVD (Fiche action n°01)	a	X	X	X
	Amélioration de l'habitat privé- accompagnement des propriétaires (Fiche action n°02)	a		X	
	Création de circuits du patrimoine (Fiche action n°03)	a			X
	Élaboration d'un schéma directeur des mobilités douces (Fiche action n°04)	a			X
Landivisiau	Étude urbaine et architecturale / support 3D du Schéma Directeur d'aménagement de la ville (Fiche action n°05)	a	X	X	X
	Suppression d'une friche (garages) (Fiche action n°06)	a	X		X

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

	Suppression d'une friche (hangar) et d'une maison d'habitation (Fiche action n°07)	a	X		X
	Renouvellement des réseaux gravitaires de l'hyper-centre (Fiche action n°08)	a / b / c			X
	Effacement et renouvellement des réseaux aériens de l'hyper-centre (Fiche action n°09)	a / b / c	X	X	X
	Réaménagement de la rue de Mun (Fiche action n°10)	a	X		X
	Réhabilitation intégrale du parc d'éclairage public (Fiche action n°11)	a	X		X
	Réhabilitation-extension de la médiathèque (Fiche action n°12)	a	X		X
	Mise en valeur et accessibilité du parvis de la médiathèque, du lavoir et de la fontaine Saint Tivizio	b	X		X
	Continuité piétonne entre l'espace de loisirs des Capucins et l'entrée principale de la médiathèque	b	X		X
	Réalisation d'une ouverture sur le parc de Kréac'h Kelen, sur l'espace culturel Lucien Prigent, sur le "local jeunes" à partir de la rue du Général de Gaulle	b	X		X
	Création d'une liaison piétonne reliant la place de l'église au square de Bad Sooden Alendorf	b	X		X
	Réhabilitation de la place de l'église : création d'un parvis réservé aux piétons, revêtement différencié, aménagement urbain, éclairage du porche de l'église …	b	X		X
	Création d'espaces de verdure et de fleurissement encourageant la convivialité et le développement de la biodiversité en cœur de ville	b	X		X
	Création de cheminements doux	b			X
	Rénovation énergétique de la Mairie	b	X		
	Réhabilitation du complexe sportif et de loisirs de Tiez Nevez (IOP) ainsi que les vestiaires et le club house de foot, avec la création de nouveaux équipements adaptés aux jeunes de 15-25 ans	b	X		X
	Modernisation des salles de sport couvertes en systématisant la maîtrise des consommations énergétiques : salle Meudec Tanguy, salle de Ty Guen,	c	X		X

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

	salle de Tiez Nevez...				
	Réhabilitation/ rénovation énergétique de l'espace associatif des Capucins dédié au 3ieme âge	c	X		X
	Rénovation d'une longère en friche pour des expositions culturelles	c	X		X
	Développement de la WI-FI gratuite sur tous les sites communaux	c	X		X
	Création d'une aire de camping-cars	c	X		X
	Développement de la trame verte et bleue	c			X
	En partenariat avec Finistère habitat, solliciter le Consei Départemental, propriétaire de bâtiments déclassés, pour envisager leur reconversion	b	X	X	X
	Projet d'habitats neufs avec commerces	c	X	X	
	Créations de nouveaux logements en densification	c		X	
	Rénovation du parc de logements anciens	c		X	
	Utiliser les dispositifs coercitifs de lutte contre l'habitat indigne	a		X	
	Instaurer la taxe d'habitation sur les logements vacants	b		X	
	Communiquer largement sur le dispositif DENORMANDIE et réfléchir aux effets de leviers susceptibles de pouvoir l'accompagner	c	X	X	X
	Penser un programme d'aide financière en faveur de la rénovation énergétique des logements privés	c		X	
	Accompagner les opérations de diagnostics énergétiques des logements privés	c		X	
	Mettre en lien les promoteurs /investisseurs avec les propriétaires pour faciliter l'évolution et la mise en valeur du patrimoine bâti	c		X	
	Par dérogation à l'article L. 442-1 du code de l'urbanisme, envisager la délivrance de permis d'aménager portant sur des unités foncières non contiguës, lorsqu'une opération d'aménagement garantit l'unité architecturale et paysagère d'îlots d'habitats vacants ou dégradés	c		X	X
	Exercer le DPU renforcé chaque fois qu'une opération d'ensemble peut être conduite sous maîtrise d'ouvrage publique ou privée pour assurer la densification de l'habitat ou maintenir les fonds artisanaux ou	c	X	X	

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

	commerciaux				
	Réflexion sur la réalisation d'une étude OPAH	c		X	
	Accompagner les projets visant à développer le parc d'énergie photovoltaïque, y compris de type ombrière sur les espaces de stationnement	c			X
	En partenariat avec le SDEF, poursuivre le déploiement des bornes de recharge électrique	a	X		X
	Poursuivre une programmation culturelle ambitieuse et exigeante à l'attention de tous les publics. Poursuivre les partenariats avec les établissements scolaires (et les établissements spécialisés) pour rendre accessible à toutes les différentes formes de médiation culturelle dans les domaines du spectacles vivants, de la lecture publique, et des arts visuels.	a	X		X
	Compléter l'offre de services marchands (par exemple : enseignes d'articles de sport et sportwear) pour contribuer à limiter l'évasion commerciale	c	X		
	Contenir le développement de l'offre commerciale en périphérie, notamment lorsque la nature de l'activité peut s'exercer en centre-ville	c	X		X
	Renforcement des effectifs du C.C.A.S. pour tendre vers plus de proximité et de coordination avec les associations caritatives	a	X		
Plouvorn	Travaux sur le réseau d'assainissement (Fiche action n°13)	a	X	X	X
	Aménagement du centre-bourg (Fiche action n°14)	a	X	X	X
	Réalisation d'une halle en centre-bourg (Fiche action n°15)	a	X		X
	Rénovation thermique et acoustique de la mairie (Fiche action n°16)	a	X		
	Rénovation de l'église Saint-Pierre (Fiche action n°17)	a			X
	Réhabilitation d'une maison de centre-bourg en médiathèque	b	X		X
	Réalisation de logements de type béguinage – habitat autonome pour séniors	b		X	
	Réalisation d'un cheminement vert – piétons et cyclistes	b			X

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

	Rénovation du pôle petite enfance	b	X		
	Création d'une maison des associations dans un ancien chai en friche	c	X		
Sizun	Réhabilitation de la mairie (Fiche action n°18)	a	X		
	Réaménagement du centre-bourg (Fiche action n°19)	a	X	X	X
	Création de cheminements doux (Fiche action n°20)	a			X
	Rénovation de l'église Saint-Cadou	b			X
	Création d'habitats inclusifs	c		X	
	Reconversion d'une friche	c	X		

ARTICLE 7 PRÉSENTATION DES PÉRIMÈTRES DES SECTEURS D'INTERVENTION ORT

Les périmètres des secteurs d'intervention ORT des trois communes sont présentés ci-après.

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

1. Secteur de Landivisiau

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

2. Secteur de Plouvorn

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

3. Secteur de Sizun

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Les périmètres sont détaillés en **ANNEXE 03 à la page 94**, avec la localisation des actions listées ci-dessus, à l'article PLAN D'ACTIONS.

Le périmètre peut évoluer si la modification fait l'objet d'un avenant à la convention.

ARTICLE 8 MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT EN INGÉNIERIE

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie : les partenaires financiers (l'ANCT, la Banque des territoires, le Cerema, l'Ademe…), services déconcentrés de l'État, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme… pour les différentes phases du programme (élaboration du projet de territoire, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectue selon les modalités de saisines et de contractualisation propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

La Communauté de Communes du Pays de Landivisiau bénéficie de « l'Assistance à Management de Projet », dispositif encadré par la Caisse des Dépôts, par l'intermédiaire de sa direction de la Banque des Territoires.

ARTICLE 9 ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

Les partenaires s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas un accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

2. Le territoire signataire

En signant cette convention, les communes de Landivisiau, Plouvorn et Sizun assument leur rôle de centralité au bénéfice de la qualité de vie des habitants de la commune et des territoires alentours, et leur volonté de s'engager résolument dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique.

Les communes signataires s'engagent à désigner dans leur services un chef de projet PVD responsable de l'animation du programme et de son évaluation.

Les communes signataires s'engagent à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations…) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature de la convention cadre, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du programme et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser, à proportion de leur marge de manœuvre et de leurs possibilités, les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du programme, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au programme, dont il est maître d'ouvrage.

3. L'État, les établissements et opérateurs publics

L'État s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du programme, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du programme.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du programme.

L'État soutient l'ingénierie des collectivités par le cofinancement via le FNADT de postes de chefs de projet, en complément des crédits apportés par les opérateurs partenaires du programme. Il s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le programme, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ANCT peut accompagner les territoires en conseil et ingénierie, via ses différents programmes d'intervention (France Service, tiers-lieux, …) et dans ses domaines d'expertise comme par exemple la revitalisation commerciale. L'ANCT soutient également les projets par le pilotage du programme Petites villes de demain, et en particulier du Club ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;

- L'Anah peut apporter un accompagnement aux différentes phases d'une stratégie en matière d'amélioration de l'habitat pour des interventions intégrant les thématiques spécifiques relevant de ses priorités (la lutte contre l'habitat indigne et dégradé, la précarité énergétique, la fragilisation et dégradation des copropriétés, le vieillissement de la population, tant en phase pré-opérationnelle qu'opérationnelle. Cet accompagnement peut être destiné aux propriétaires (occupants ou bailleurs), syndicats de copropriétaires, collectivités ou opérateurs immobiliers ;
- Le Cerema peut apporter un appui pour l'élaboration des projets de territoires et des plans d'action, ainsi que pour la phase de mise en œuvre et d'évaluation et dans ses domaines d'expertise (par exemple, la stratégie foncière et d'aménagement durable, la transition écologique, les mobilités, la revitalisation économique et commerciale) ;
- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du programme.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

4. Engagements de la Région

Dans le cadre du CPER 2021-2027, l'Etat et la Région ont, ainsi, renouvelé leur ambition conjointe de soutenir des projets globaux de revitalisation de centres-villes et bourgs. La Région, par ses compétences et responsabilités en matière d'aménagement du territoire, de transport, de développement économique, de formation professionnelle, de tourisme et d'environnement dispose de leviers pour y contribuer.

En cohérence avec la Convention régionale de mise en œuvre de « Petites villes de demain », signée le 4 juin 2021, la Région s'est engagée à articuler ses interventions avec celles de ses partenaires au bénéfice des communes concernées.

Ainsi, elle s'engage à participer à la gouvernance du programme ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets. Pour cela, elle pourra mobiliser son ingénierie, notamment présente dans ses espaces territoriaux, afin de participer à l'accompagnement des communes et EPCI engagés dans la démarche.

La Région pourra également soutenir les actions et projets du programme compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve de l'instruction des dossiers de demande de subvention déposés par les porteurs de projet et des décisions de la commission permanente.

Pour autant, le présent conventionnement ne comporte aucun engagement de la Région à soutenir financièrement les actions inscrites à cette convention.

5. Engagements des autres opérateurs publics

Un ou des opérateurs publics s'engage-nt à désigner dans leurs services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du programme ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets. Ce ou ces opérateurs publics s'engage-nt à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du programme, compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention.

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

La Caisse des dépôts et consignations est signataire de la présente convention. Le signataire sera Mathilde Leterrier, directrice territoriale Finistère.

« La Caisse des Dépôts, par l'intermédiaire de sa direction de la Banque des Territoires, contribue à la mise en œuvre effective du Programme Petites villes de demain en mobilisant sur la période 2020-2026 les moyens visant notamment à :

- Accompagner les villes et leur intercommunalité en matière de soutien méthodologique et d'ingénierie de projet, adaptés aux problématiques des petites centralités et répondant aux enjeux de redynamisation et d'attractivité. Ces moyens pourront prendre la forme de cofinancement d'une partie des postes de chefs de projet, de cofinancement d'études nécessaires pour élaborer et mener à bien le projet global de redynamisation, et de prise en charge d'assistances techniques destinées aux territoires rencontrant des difficultés particulières ;
- Contribuer à l'expertise opérationnelle portant sur les montages dédiés à la mise en œuvre opérationnelle des investissements ou des solutions de portage d'actifs immobiliers aux côtés des acteurs économiques (la Caisse des Dépôts ne subventionne pas les investissements publics) ;
- Financer sous forme de prêts, en particulier le Prêt Rénovation Urbaine Petites Villes de Demain, les opérations des personnes morales publiques ou privées situées dans les communes lauréates du programme et incluses dans le périmètre des Opérations de Revitalisation Territoriale (ORT).

Pour chaque sollicitation financière (prêt, ingénierie, investissement), l'accompagnement de la Caisse des Dépôts sera subordonné aux critères d'éligibilité de ses axes d'intervention ainsi qu'à l'accord préalable de ses organes décisionnels compétents.

Les porteurs de projets publics comme privés ont, à travers le comité local de projet Petites villes de demain, une instance de proximité au sein de laquelle ils pourront faire examiner les possibilités de saisine de l'offre CDC Petites villes de demain de la Banque des Territoires selon les modalités qu'elle définit avec ses partenaires. »

6. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant et favorisant la participation des usagers et des acteurs socio-économiques.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation du projet collectif.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

7. Maquette financière

La maquette financière annuelle est établie à la signature de la convention cadre.

Elle est mise à jour au fil de l'eau et présentée au comité de projet. La maquette financière annuelle (consolidation au 31 décembre) est adressée chaque année en janvier au préfet de département ainsi qu'à la direction de programme PVD de l'ANCT. Pour la première année, la maquette financière annuelle est adressée à la direction de programme PVD de l'ANCT en même temps que la convention cadre. La maquette financière figure en **ANNEXE 04 à la page 97**.

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

ARTICLE 10 GOUVERNANCE DU PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN

Les collectivités porteuses mettent en place une gouvernance pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du programme, en association étroite avec l'État, confirmant (et ajustant si nécessaire) le fonctionnement installé à l'occasion de la convention d'adhésion pour l'élaboration de la stratégie. Cette gouvernance est intégrée à la gouvernance mise en place pour le Contrat de Relance et de Transition Écologique.

À la Communauté de Communes, deux instances ont été misent en place :

Comité de projet, avec :

Le président et la vice-présidente en charge de l'aménagement du territoire, le DGS et le chef de service aménagement de la CC Pays de Landivisiau, les 3 maires et les DGS des communes respectives, le chargé de projets Petites villes de demain et les partenaires en lien.

Comité de pilotage, avec :

Les participants du comité de projet, accompagnés des services de l'État, sous-préfecture du Pays de Morlaix, Conseil Régional, Conseil Départemental, DDTM, Pays de Morlaix, Caisse des Dépôts, ABF et autres partenaires locaux concernés par les sujets abordés.

Sont systématiquement invités au comité de pilotage les représentants de l'exécutif, des services de l'État, de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, de l'Anah, du Cerema, de l'ADEME, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du programme Petites villes de demain et de représentants des collectivités départementales et régionales si elles sont cosignataires.

Il siégera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du programme, sur la base des indicateurs de suivi et d'une synthèse financière ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions, y compris financièrement (actualisation du plan de financement) ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du programme en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...) ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

Le chef de projet PVD désigné alimente le comité de pilotage et en particulier :

- Veille en détail au bon déroulement des actions prévues au programme, vérifie l'avancement des dossiers, analyse les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établit le tableau de suivi de l'exécution ;
- Met en place les outils d'évaluation et analyse les résultats des évaluations ;
- Propose les évolutions des fiches orientations ;
- Propose les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches actions.

ARTICLE 11 SUIVI ET ÉVALUATION DU PROGRAMME

Un tableau de bord de suivi du programme est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour par le chef de projet PVD. Il est examiné par les services de l'État et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires,

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

peuvent être établis, en fonction des besoins, et mis à disposition auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du programme, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation du programme national PVD.

ARTICLE 12 RESULTATS ATTENDUS DU PROGRAMME

Les résultats seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action.

Les indicateurs propres à chaque action sont précisés dans chaque fiche action en **ANNEXE 02 à la page 91**.

ARTICLE 13 UTILISATION DES LOGOS

Chacune des Parties autorise à titre non exclusif l'autre Partie à utiliser son nom et son logo en respectant la charte graphique afférente, pour toute la durée du Contrat afin de mettre en avant le partenariat entre les Parties, et à le faire figurer de façon parfaitement visible et lisible sur ses supports de communication faisant référence aux actions réalisées dans le cadre de cette convention.

Il est précisé qu'aucun matériel, visuel, création, annonce, message de quelque nature que ce soit faisant référence à l'une des Parties ne pourra être créé, réalisé et/ou diffusé par l'autre Partie sans son consentement écrit préalable.

Chacune des Parties reconnaît (i) qu'elle n'acquiert aucun droit sur la charte graphique de l'autre Partie autre que celui de l'utiliser conformément aux dispositions de la présente clause et (ii) qu'elle n'est pas autorisée à utiliser et / ou exploiter les marques, dénominations sociales, logo et plus généralement tous les droits de propriété intellectuelle afférents aux signes distinctifs à l'autre Partie, de quelque façon que ce soit (notamment pour leur reproduction, communication et / ou adaptation) et pour quelque raison que ce soit (y compris à titre de référence commerciale ou pour sa propre publicité).

Le droit d'utiliser les éléments verbaux/graphiques de chacune des Parties est accordé uniquement pour la durée du Contrat et prendra automatiquement fin, sans qu'aucune formalité ne soit nécessaire, à son terme, qu'elle qu'en soit la raison.

Les communes sont invitées faire figurer le panneau signalétique Petites villes de demain en entrée de ville (modèle disponible en ligne).

Chaque opération réalisée doit faire l'objet d'un affichage pendant les travaux :

- Identifiant clairement le lien avec le programme Petites villes de demain : logo ANCT/PVD et mention « L'État s'engage pour l'avenir des territoires » (modèle disponible en ligne) ;
- Ainsi que les logos et mentions liés aux modalités d'attribution des subventions et financement propres à - chaque Partie.

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

ARTICLE 14 ENTRÉE EN VIGUEUR, DURÉE DE LA CONVENTION ET PUBLICITÉ

L'entrée en vigueur du programme est effective à la date de signature du présent contrat, jusqu'en 2026.

Au terme de la convention, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

La présente convention est publiée au registre des délibérations de l'EPCI et des communes signataires. Elle est transmise pour information au DDFIP ainsi qu'à l'ANCT. Elle pourra faire l'objet d'une mise en ligne sur le site internet de l'EPCI, des communes et de l'ANCT.

ARTICLE 15 ÉVOLUTION ET MISE À JOUR DU PROGRAMME

Le programme est évolutif. Le corps de la convention et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du programme et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou de l'intitulé des orientations, de leurs objectifs et indicateurs.

ARTICLE 16 RÉSILIATION DU PROGRAMME

D'un commun accord entre les parties signataires du programme et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin à la présente convention.

ARTICLE 17 TRAITEMENT DES LITIGES

La présente convention est régie par le droit français.

En cas de contestation, litiges ou autres différends éventuels sur l'interprétation ou l'exécution de la convention, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable entre elles.

À défaut et préalablement à l'engagement de toute action contentieuse et sous réserves des dispositions prises au titre des articles précédents, les parties s'engagent à recourir à la médiation en application des articles L 213-1 du code de la justice administrative du différend qui les oppose et de saisir le président du Tribunal administratif de Rennes à l'effet d'organiser la mission de médiation et de désigner la ou les personnes qui en seront chargées.

En cas d'échec d'une solution amiable, tout litige ou contestation auxquels la présente convention pourrait donner lieu tant sur sa validité que sur son interprétation, son exécution ou sa réalisation, sera soumis aux tribunaux compétents du ressort de la juridiction de Rennes.

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Fait à

Le

Pour l'État Le Préfet du Finistère, Philippe MAHE	Pour la Région Bretagne Le Président du Conseil Régional, Loïg CHEISNAIS-GIRARD	
Pour la Caisse des Dépôts La Directrice Territoriale du Finistère, Mathilde LETERRIER	Pour la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau Le Président, Henri BILLLON	
Pour la Commune de Landivisiau Le Maire, Laurence CLAISSE	Pour la Commune de Plouvorn Le Maire, Gilbert MIOSSEC	Pour la Commune de Sizun Le Maire, Jean-Pierre BRETON

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

SOMMAIRE DES ANNEXES ET DES PIECES JOINTES

Annexe 01 – Fiches action // page 41

Annexe 02 – Liste des projets en maturation // page 91

Annexe 03 – Périmètres d'intervention détaillés // page 94

Annexe 04 – Maquette financière // page 97

Pièce jointe 01 – Diagnostic territorial de la commune de Landivisiau

Pièce jointe 02 – Diagnostic territorial de la commune de Plouvorn

Pièce jointe 03 – Diagnostic territorial de la commune de Sizun

Pièce jointe 04 – Stratégie de revitalisation de la commune de Landivisiau

Pièce jointe 05 – Stratégie de revitalisation de la commune de Plouvorn

Pièce jointe 06 – Stratégie de revitalisation de la commune de Sizun

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Petites villes de demain

FICHE ACTION N° 01

Poste de chargé·e de projet PVD

Orientations stratégiques	Orientation 1 : Rendre le territoire attractif Orientation 2 : Repenser le parc immobilier Orientation 3 : Conserver un cadre de vie agréable
Action nom	Poste de chargé·e de projet PVD
Action n°	01
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Pays de Landivisiau EPCI
Description de l'action	Un·e chargé·e de projet est recruté·e dans l'optique d'accompagner les trois communes lauréates dans leurs différentes démarches de relance territoriale.
Partenaires	L'État (L'Agence Nationale de Cohésion des Territoires)
Dépenses prévisionnel/définitif (Hors taxe)	Le montant total du salaire brut chargé est de 35 000, 64 euros pour la première année (13/04/2021 – 12/04/2022) et de 36 578,48 euros pour la deuxième année (13/04/2022-12/04/2023).
Plan de financement prévisionnel / définitif (Hors taxe)	Première année (13/04/2021 – 12/04/2022) : Autofinancement par l'EPCI (25%) : 8 750, 16 euros. Financement par l'État (75%) : 26 250,48 euros (Notifié).

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

	Deuxième année (13/04/2022-12/04/2023) : Autofinancement par l'EPCI (25%) : 9 144, 62 euros. Financement par l'État (75%) : 27 433,86 euros (Sollicité). Donc pour l'année 2021 : Montant total : 25 083,79 euros. Autofinancement par l'EPCI (25%) : 6 270,95 euros. Financement par l'État (75%) : 18 812,84 euros (Notifié). Donc pour l'année 2022 : Montant total : 36 055,05 euros. Autofinancement par l'EPCI (25%) : 9 013,76 euros. Financement par l'État (75%) : 27 041,29 euros (Sollicité).
Calendrier	Entrée en poste le 13 avril 2021.
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation de diagnostic de territoire et de la convention cadre valant ORT.
Conséquence sur la fonction de centralité	Accompagnement des communes PVD dans le renforcement de leur centralité.
Annexes	

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Petites villes de demain

FICHE ACTION N° 02

Amélioration de l'habitat privé- accompagnement des propriétaires

Orientations stratégiques	Orientation 2 : Repenser le parc immobilier
Action nom	Amélioration de l'habitat privé - accompagnement des propriétaires Penser / Repenser l'habitat privé
Action n°	02
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Pays de Landivisiau EPCI Service Habitat – chargée de mission Habitat
Description de l'action	**Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage en secteur diffus sur le territoire de la CCPL** : habilitation de l'ANAH dans le cadre de la délégation des aides à la pierre du Conseil Départemental Depuis mai 2018, poursuite des missions exercées par le Syndicat Mixte du Léon avant le transfert de la compétence Habitat (plusieurs PIG et OPAH entre 1993 et 2013 / AMO entre 2013 et 2018). ○ **Information du public** sur les thèmes liés à l'amélioration de l'habitat sous forme de permanence à l'espace France Services à Landivisiau : - Service Habitat de la CCPL : 4 matinées/semaine - Agence Locale de l'énergie (Alec Héol) : 2 matinées/mois - ADIL29 : 2 après-midi/mois

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

	○ **Diagnostic** - Visite sur site, qualification des désordres constatés, élaboration des grilles d'insalubrité et de dégradation - Commande et financement d'évaluations techniques : évaluations énergétiques et argumentaires d'ergothérapie - Evaluation sociale ou diagnostic social - Orientation vers les partenaires sociaux en fonction des situations ○ **Financement** - Montage et suivi des dossiers de demande de subvention - Aide à la recherche de financements complémentaires ○ **Communication** Flyers, site Internet, magazine communautaire
Partenaires	**<u>Partenaires institutionnels</u>** ○ ANAH : instruction des aides ○ Conseil Départemental - délégataire des aides à la pierre Habitat Privé - financeur sur Fonds propres (dont action SDIME) - évaluation sociale et suivi des ménages selon public (CDAS) **<u>Par convention:</u>** ○ ADIL29 - Tenue de permanences à l'espace France Services - Animation de sessions de formation : ▪ auprès des élus, du personnel communal et des partenaires sur la thématique de l'Habitat Indigne (15 novembre 2021) ▪ auprès du public : relations locatives et fiscalité locative (programmées les 9 et 16 septembre 2022) ○ ALEC Héol : - Tenue de permanences à l'espace France Services - Réalisation des évaluations énergétiques pour dossiers ANAH

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

	- Réalisation des visites Eau-Energie (SDIME du CD29) - Animation du service d'accompagnement à la rénovation énergétique (SARE) - co-financement EPCI/ Région Bretagne **<u>Autres partenaires financeurs</u> :** Fondation Abbé Pierre, Procivis Finistère, CARSAT…
Dépenses prévisionnelles (Hors taxe)	**<u>Par le maître d'ouvrage :</u>** ○ **Information du public** (rapporté au nombre d'habitants) - <u>Convention ADIL29</u> : 2.566 €/an pour les 3 communes PVD concernées par l'ORT - <u>Convention SARE/ALEC Héol</u> : 3.839 € / an pour les 3 communes PVD concernées par l'ORT ○ **Mission AMO ANAH** (en moyenne annuelle d'actes) - Prise en charge des évaluations énergétiques (hors SARE) : 21 x 200 € soit 4.200 € / an - Prise en charge des argumentaires d'ergothérapie : 12* 150 € soit 1.800 € / an **En résumé :** Le coût total est de : 173 168 euros pour l'année 2021. Le coût total est de : 86 098 euros pour l'année 2022. La Dépense prévisionnelle du SARE pour 2022, est de : 48 225 euros.
Plan de financement prévisionnel (Hors taxe)	○ **Dispositif financier de droit commun :** annexes 2 et 6 du PAT 2021 CD29) - **Aide ANAH** (délégation des aides à la pierre Habitat Privé du CD29) ▪ Aide sur frais d'AMO ANAH ➢ 313 € / dossier « autonomie » ➢ 600 € / dossier « MPR Sérénité » ➢ 875 € / dossier « Travaux Lourds » ou « Bailleurs » ▪ Aide sur travaux ➢ 35 à 50% de 20.000 € / dossier « autonomie » ➢ 35 à 50% de 30.000 € / dossier « MPR Sérénité » ➢ 25 à 50% de 50.000 € / dossier « Travaux Lourds »

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

	➢ 35 % à 45% d'un plafond de 750 à 1.000 € HT /m² de surface habitable (80m² max) / dossier « Bailleur » - **Aide complémentaire Habitat Privé du CD29** ▪ Propriétaires bailleurs : subvention de 10 % de la dépense subventionnée par l'A.N.A.H si les logements sont situés dans des centres villes, centre bourgs ou zones agglomérées dotées de services et commerces. ▪ Propriétaires occupants : aide complémentaire de 35 % de la dépense subventionnée par l'A.N.A.H si le propriétaire dispose de ressources inférieures ou équivalentes aux plafonds R.S.A ou par logement indigne ou très dégradé. **En résumé :** Montant des aides ANAH allouées aux propriétaires sur les trois communes Petites villes de demain entre le 01/01/2021 et le 31/12/2021 (chiffres communiqués par le Conseil Départemental, délégataire des aides à la pierre) : Landivisiau : 109 772 euros Plouvorn : 60 591 euros Sizun : 2 805 euros Soit un coût total de 173 168 euros pour l'année 2021 (notifié). Le montant des aides ANAH allouées aux propriétaires sur les trois communes Petites villes de demain entre le 01/01/2022 et le 31/08/2022 (chiffres communiqués par le Conseil Départemental, délégataire des aides à la pierre) : Landivisiau : 33 862 euros Plouvorn 20 083 euros Sizun : 28 553 euros Soit un coût total de 82 498 euros pour les 8 premiers mois de l'année (notifié). À cela s'ajoute les autres partenaires : 3 600 euros avec la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau.

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

	- 1 800 euros (frais d'ergothérapie pour les 8 premiers mois de l'année) - 1 800 euros (frais d'évaluation énergétique pour les 8 premiers mois de l'année) Donc un coût total de 86 098 euros pour les 8 premiers mois de l'année 2022. SARE 2021 : service d'accompagnement à la rénovation énergétique à l'échelle de la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau pour l'année 2021. Les chiffres du SARE pour 2021 ne sont pas représentatifs car le programme n'a été effectif que sur le second semestre 2021. SARE 2022 : service d'accompagnement à la rénovation énergétique à l'échelle de la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau pour l'année 2022. Dépense prévisionnelle : la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau verse 48 225 euros à Héol pour l'année 2022 (animation du SARE sur notre territoire dont information public, …). Financement prévisionnel pour 2022 : - Le Conseil Régional verse à la Communauté de Communes 39 339 euros au titre de sa participation au déploiement du SARE sur le territoire de la CCPL (notifié). - Le reste à charge sur fonds propres de la Communauté de Communes est donc de 8 886 euros.
Calendrier	○ **Mission d'AMO en cours** sur les 3 périmètres d'ORT ○ En cas de besoins spécifiques identifiés notamment, dans le cadre du diagnostic Habitat du PLUI-H, une étude pré-opérationnelle d'OPAH pourra être envisagée.
Lien autres programmes et contrats territorialisés	○ en lien avec le contrat de Territoire Horizon 2040 de l'EPCI ○ en lien avec l'élaboration du PLUI-H prescrit le 18 janvier 2022
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Tableaux de bord annuels.

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Conséquence sur la fonction de centralité	Redynamiser le centre-bourg ou centre-ville en assurant une mixité sociale, par une offre diversifiée et attrayante de logements : lutte contre la vacance, logements économes en énergie, loyers abordables, logements adaptés à la perte d'autonomie, etc.
Annexes	○ Voir PAT 2021 du Conseil Départemental du Finistère (dans l'attente de l'opposabilité du PAT 2022). ○ Voir Tableau de bord pour résultats 2018/2021 à la page suivante.

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

ANNEXE FICHE ACTION N° XX : Tableau de bord - Logements aidés* entre 2018 et 2021 sur les 3 communes "Petites villes de demain "

*Logements aidés ANAH : dossiers déposés par le service Habitat de la CCPL dans le cadre de l'AMO ANAH - travaux pour rénovation énergétique / autonomie / Habitat indigne / Offre locative louer abordable

	Dossiers	2018			2019			2020			2021		
		1er renseignement	dans le cadre de l'AMO ANAH		1er renseignement	dans le cadre de l'AMO ANAH		1er renseignement	dans le cadre de l'AMO ANAH		1er renseignement	dans le cadre de l'AMO ANAH	
			Logements aidés	Montant des aides ANAH		Logements aidés ANAH	Montant des aides ANAH		Logements aidés ANAH	Montant des aides ANAH		Logements aidés ANAH	Montant des aides ANAH
Landivisiau	Propriétaire-occupant	47	17	50 718 €	78	31	141 418 €	84	16	109 939 €	93	10	207 917 €
	Bailleurs	3	0		2	0		4	0		16	8	
Plouvorn	Propriétaire-occupant	19	8	29 375 €	21	12	52 223 €	23	3	9 602 €	33	4	61 870 €
	Bailleurs	1	0		0	0		1	0		4	2	
Sizun	Propriétaire-occupant	15	4	49 047 €	20	11	77 467 €	13	3	34 151 €	24	1	2 406 €
	Bailleurs	4	2		3	0		1	0		0	0	
	Total	**89**	**31**	**129 140 €**	**124**	**54**	**271 108 €**	**126**	**22**	**153 692 €**	**170**	**25**	**272 193 €**

Prise de la compétence Habitat par la CCPL
Entrée en vigueur de l'aide Habiter Mieux Agilité (AMO ANAH)/remplacée par Maprimerénov' au 01/01/2020
Entrée en vigueur au 01/01/2020 de l'aide Maprimerénov' (hors AMO ANAH)
Données prises en compte dans le 1er renseignement mais non comptabilisées dans les logements aidés

Tableau de bord pour résultats 2018/2021

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Petites villes de demain

FICHE ACTION N° 03

Création de circuits de patrimoine

Orientations stratégiques	Orientation 3 : Conserver un cadre de vie agréable
Action nom	Création de circuits de patrimoine
Action n°	03
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Pays de Landivisiau EPCI
Description de l'action	La mise en valeur du patrimoine fait partie des projets portés sur le territoire par la Communauté de Communes. En effet, il a été proposé de faire un circuit du patrimoine et des points de vue remarquables dans les centres-bourgs mais aussi à l'extérieur. Les centres-bourgs mais aussi les communes d'un point de vue plus large sont riches en histoire et en paysage, il semble donc intéressant de développer ces atouts. Le projet serait : - Une matérialisation d'un circuit pour montrer le parcours, - Départ et arrivée dans les centres-bourgs, - À chaque point patrimonial (matériel et immatériel) une plaque avec des explications du lieu en français et en breton sera mise en place ; Actuellement, les étudiants de l'Institut de Géoarchitecture de Brest travaillent sur la mise en place de ces circuits. Le point de départ et

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

	d'arrivée dans le centre-bourg permettra de mettre en évidence les centres-bourgs.
Partenaires	
Dépenses prévisionnel/définitif (Hors taxe)	Le coût total pour 2021 est de : 6 000 euros. Le coût total pour 2022 est de : 6 000 euros. Le coût total est de : 18 000 euros.
Plan de financement prévisionnel / définitif (Hors taxe)	La Communauté de Communes du Pays de Landivisiau : 100% autofinancement, soit 6 000 euros pour l'année 2021 et 6 000 euros pour l'année 2022.
Calendrier	Année 2022 : première tranche Année 2023 : deuxième tranche
Lien autres programmes et contrats territorialisés	La fiche action est inscrite dans le CRTE.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Rapport produit par les étudiants.
Conséquence sur la fonction de centralité	La mise en valeur du patrimoine engendre un attrait touristique et une dynamique locale bénéfique pour les territoires et leur centralité.
Annexes	

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

FICHE ACTION N° 04

Élaboration d'un schéma directeur des mobilités douces

Orientations stratégiques	Orientation 3 : Conserver un cadre de vie agréable
Action nom	Élaboration d'un schéma directeur des mobilités douces
Action n°	04
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Pays de Landivisiau EPCI
Description de l'action	La mobilité est désormais une question centrale de la planification urbaine. Les pratiques de déplacements sont considérées comme des éléments structurants du développement urbain, au même titre que le développement des activités économiques, les politiques du logement et d'équipement et la préservation des milieux. La Communauté de Communes du Pays de Landivisiau a prescrit l'établissement d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLUi-H) par une délibération du conseil communautaire en date du 18 janvier 2022. N'étant pas mûre sur le sujet, la Communauté de Communes n'a pas pris la compétence mobilité en mars 2021. Cependant en mars 2022, l'EPCI a conventionné avec la Région pour que la compétence lui soit déléguée. La convention de délégation de compétence entre la Région Bretagne et la

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

	Communauté de Communes du Pays de Landivisiau pour l'organisation de services de compétences a été signée pour la période 2021-2027. Pour ce qui concerne la voirie, la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau est compétente sur les espaces d'activités économiques d'intérêt communautaire. La compétence voirie est exercée par les communes pour les voies communales et le département pour les voies départementales. Aux prémices dans ses réflexions sur les mobilités douces, actives et partagées, la Communauté de Communes cherche à mieux cerner les usages, les besoins et les possibilités futures de son territoire en termes déplacements doux tel que le vélo, la marche etc. C'est donc dans cet objectif que le territoire souhaite élaborer schéma directeur des mobilités douces.
Partenaires	L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) Conseil Régional
Dépenses prévisionnel/définitif (Hors taxe)	Le coût de l'étude est de : 90 000 euros.
Plan de financement prévisionnel / définitif (Hors taxe)	ADEME, 2022 : 45 000 euros, soit 50% (sollicité). Conseil Régional, 2022 : 27 000 euros, soit 30 % (sollicité). Communauté de Communes du Pays de Landivisiau, 2022 : 18 000 euros, soit 20% en autofinancement.
Calendrier	Lancement des marchés pour la fin de l'année 2022.
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Livrable de l'étude.
Conséquence sur la fonction de centralité	Les mobilités douces sont indispensables dans l'aménagement de nos centralités actuellement. Elles permettent d'intégrer les enjeux environnementaux dans les politiques locales et de connecter les

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

	territoires entre eux par le biais de modes de déplacement alternatifs à la voiture individuelle.
Annexes	

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Petites villes de demain

FICHE ACTION N° 05

Étude urbaine et architecturale / support 3D

Orientations stratégiques	Orientation 1 : Rendre le territoire attractif Orientation 2 : Repenser le parc immobilier Orientation 3 : Conserver un cadre de vie agréable
Action nom	Étude urbaine et architecturale Support 3D du Schéma Directeur
Action n°	05
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Landivisiau Collectivité territoriale
Description de l'action	L'intérêt de cette étude est de pouvoir disposer d'une approche urbaine et architecturale spécifiquement dédiée à l'hyper centre-ville permettant de d'établir un schéma de rénovation de ce secteur intégrant : - la suppression des friches urbaines, - la mise en valeur du patrimoine (fontaine classée) - le projet de réhabilitation et d'agrandissement de la médiathèque municipale Xavier Grall,

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

	- la création de liaisons piétonnes pour faciliter l'accès aux commerces et services, - la modernisation de la signalétique, - le renouvellement du mobilier urbain. Ce projet est le fruit d'une réflexion globale de revitalisation de l'hyper-centre-ville de Landivisiau et de ses abords immédiats. Ce schéma est au service de la revitalisation partielle du centre en faveur de la modernisation du tissu urbain et de la valorisation du patrimoine local. Pour établir les supports de présentation du schéma directeur en représentation 3 D : réalisation d'un relevé et d'une maquette numérique/modélisation 3D grande échelle (Préparation de(s) plan(s) de vol(s) – ULM ; mise en place de point de contrôle au sol GPS ; éxécution du plan de vol – ULM ; traitement des images par photogrammétrie ; traitement de données)
Partenaires	Garconnet Loncle Architectes (Cabinet d'architectes de Saint-Brieuc) BreizhMapping (Entreprise spécialisée dans la géomatique, de Pléguien)
Dépenses prévisionnel/définitif (Hors taxe)	Les principaux postes de dépenses sont associés au recueil des informations, à l'élaboration du diagnostic, au traitement des données et à la proposition du schéma directeur. Le coût de l'étude est de : 25 000 euros. Le coût du support 3D est de : 7 415,10 euros. Le coût total est de : 32 415 euros.
Plan de financement prévisionnel / définitif (Hors taxe)	Conseil Régional, 2022 : 12 500 euros (sollicité). Caisse des Dépôts, 2022 : 5 000 euros, « prévisionnel sous réserve de validation par un comité interne » (notifié).
Calendrier	Phase 1 : Recueil des informations (Environ une semaine à temps plein) Phase 2 : Diagnostic (Environ deux semaines à temps plein) Phase 3 : Proposition de schéma directeur (Environ trois semaines à temps plein)

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

	Phase 4 : Représentation 3D du schéma directeur Les trois phases ont été étalées sur l'année 2021 et le début de l'année 2022.
Lien autres programmes et contrats territorialisés	La fiche action est inscrite dans le CRTE.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation d'intentions d'aménagement et modélisation 3D du schéma directeur.
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action permet d'avoir une vision stratégique globale du centre-ville de Landivisiau, dans le but de répondre aux problématiques rencontrées.
Annexes	

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Petites villes de demain

FICHE ACTION N° 06

Suppression d'une friche (garages)

Orientations stratégiques	Orientation 1 : Rendre le territoire attractif Orientation 3 : Conserver un cadre de vie agréable
Action nom	Suppression d'une friche (garages)
Action n°	06
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Landivisiau Collectivité territoriale
Description de l'action	Déconstruction des garages situés à l'arrière de la médiathèque pour le projet de rénovation et d'extension de la médiathèque ainsi que l'aménagement de ses abords (création de liaisons piétonnes avec le centre-ville et l'extension de la médiathèque).
Partenaires	
Dépenses prévisionnel/définitif (Hors taxe)	Le coût total est de : 75 000 euros.
Plan de financement prévisionnel / définitif (Hors taxe)	
Calendrier	Consultation en cours Fin 2022 : déconstruction
Lien autres programmes et contrats territorialisés	

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de garages déconstruits.
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action permet d'améliorer les mobilités en centre-ville, en facilitant l'accès à la médiathèque.
Annexes	

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

FICHE ACTION N° 07

Suppression d'une friche (hangar) et d'une maison d'habitation

Orientations stratégiques	Orientation 1 : Rendre le territoire attractif Orientation 3 : Conserver un cadre de vie agréable
Action nom	Suppression d'une friche (hangar) et d'une maison d'habitation
Action n°	07
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Landivisiau Collectivité territoriale
Description de l'action	Déconstruction du hangar « PEAULT » et d'une maison d'habitation en cours d'acquisition par la ville située à proximité de la médiathèque pour le projet de rénovation et d'extension de la médiathèque ainsi que l'aménagement de ses abords (création de liaisons piétonnes avec le centre-ville et l'extension de la médiathèque).
Partenaires	
Dépenses prévisionnel/définitif (Hors taxe)	Coût d'acquisition de la maison d'habitation : 57 000 euros hors frais. Coût de la déconstruction : 75 000 euros. Coût de travaux divers : 3 000 euros. Le coût total est de : 135 000 euros.
Plan de financement prévisionnel / définitif (Hors taxe)	
Calendrier	Consultation en cours

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

	Fin 2022 : déconstruction
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Surface déconstruite.
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action permet d'améliorer les mobilités en centre-ville, en facilitant l'accès à la médiathèque.
Annexes	

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Petites villes de demain

FICHE ACTION N° 08

Renouvellement des réseaux gravitaires de l'hyper-centre

Orientations stratégiques	Orientation 3 : Conserver un cadre de vie agréable
Action nom	Renouvellement des réseaux gravitaires de l'hyper centre Phase 2022 : rues de Mun, Mangin et Arvor Renouvellement des réseaux sous terrain d'eau potable, et des réseaux gravitaire (assainissement et de pluviale).
Action n°	08
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Landivisiau Collectivité territoriale
Description de l'action	Renouvellement des réseaux gravitaires des rues : - De Mun dans sa totalité ; - Mangin, partiellement, au niveau du raccordement de la rue De Mun avec la place Lyautey ; - D'Arvor, partiellement, au pourtour de l'église ; Ces rues font partie du schéma d'aménagement du centre-ville décrit en action n° 3.
Partenaires	
Dépenses prévisionnel/définitif (Hors taxe)	Coût total de la première tranche achevée en 2021 : 265 000 euros. Coût prévisionnel de la deuxième tranche prévue en 2022 : 205 000 euros. Le coût total est de : 270 000 euros.

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Plan de financement prévisionnel / définitif (Hors taxe)	État – DETR, 2021 : 90 000 euros (notifié).
Calendrier	Fin 2022 (marché de travaux attribué).
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Linéaire de réseau réalisé.
Conséquence sur la fonction de centralité	Ces travaux sont indispensables avant tout aménagement de surface de la liaison entre la place Lyautey et la place de l'église via la rue De Mun.
Annexes	

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

FICHE ACTION N° 09

Effacement et renouvellement des réseaux aériens de l'hyper-centre

Orientations stratégiques	Orientation 1 : Rendre le territoire attractif Orientation 2 : Repenser le parc immobilier Orientation 3 : Conserver un cadre de vie agréable
Action nom	Programme d'effacement des réseaux aériens de l'hyper centre Phase 2022 Effacement et renouvellement des réseaux aériens (basse tension, telecom, éclairage public).
Action n°	09
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Landivisiau Collectivité territoriale
Description de l'action	Effacement des réseaux aériens par encorbellement et enfouissement (basse tension, télécom, éclairage public, et sonorisation de l'association des commerçants) des rues De Mun, Trinité, de l'Eglise, et partiellement des rues Mangin et d'Arvor. Suppression des poteaux ENEDIS également supports d'éclairage public et renouvellement des lanternes par des luminaires LED en applique des façades. Ces rues font partie du schéma d'aménagement du centre-ville décrit en action n° 3.
Partenaires	ENEDIS

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

	(demandeur et payeur pour le renouvellement / effacement des câbles électriques de basse tension) SDEF (en tant que Maitrise d'ouvrage déléguée)
Dépenses prévisionnel/définitif (Hors taxe)	Coût prévisionnel : 146 100 euros de travaux et 3 426 euros de frais de suivi du SDEF. Le coût total est de : 149 526 euros.
Plan de financement prévisionnel / définitif (Hors taxe)	La commune de Landivisiau : 100% autofinancement, soit 149 526 euros.
Calendrier	En cours. Réception prévue fin 2022.
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre d'applique d'éclairage publique LED posée.
Conséquence sur la fonction de centralité	Ces travaux sont indispensables avant tout aménagement de surface notamment celui de la liaison entre la place Lyautey et la place de l'église via la rue De Mun.
Annexes	

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

FICHE ACTION N° 10

Réaménagement de la rue De Mun

Orientations stratégiques	Orientation 1 : Rendre le territoire attractif Orientation 3 : Conserver un cadre de vie agréable
Action nom	Réaménagement de la rue De Mun Phase 2022 Réaménagement de la rue de Mun permettant le raccordement de la place Lyautey à la place de L'église.
Action n°	10
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Landivisiau Collectivité territoriale
Description de l'action	Réaménagement de surface qualitatif de la rue De Mun et de son raccordement avec la rue Mangin (caniveaux pavés, chainettes pavées, et plateau pavé surélevé au niveau du raccordement) suite : - au renouvellement des réseaux gravitaires ; - à la vérification de la bonne qualité patrimoniale du réseau d'eau potable en place ; - à l'effacement des réseaux aériens Ces rues font partie du schéma d'aménagement du centre-ville décrit en action n° 3, et permettent le raccordement de la place Lyautey avec la place de l'Eglise.
Partenaires	

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Dépenses prévisionnel/définitif (Hors taxe)	Le coût prévisionnel est de : 205 000 euros Soit 102 500 euros pour l'année 2022 et 102 500 euros pour l'année 2023.
Plan de financement prévisionnel / définitif (Hors taxe)	La commune de Landivisiau : 100% autofinancement. Donc 102 500 en 2022 et 102 500 en 2023.
Calendrier	Fin 2022 / début 2023 (marché de travaux attribué)
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Linéaire de voirie réalisé.
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action permet de relier des secteurs importants, entre eux, dans le centre-ville. Il y a donc une amélioration des connexions.
Annexes	

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Petites villes de demain

FICHE ACTION N° 11

Réhabilitation intégrale du parc d'éclairage public

Orientations stratégiques	Orientation 1 : Rendre le territoire attractif Orientation 2 : Repenser le parc immobilier Orientation 3 : Conserver un cadre de vie agréable
Action nom	Réhabilitation intégrale du parc d'éclairage public : lampes à LED, et modulation de l'intensité lumineuse selon les quartiers et les heures de la nuit
Action n°	11
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Landivisiau Collectivité territoriale
Description de l'action	Le parc d'éclairage public de la Ville est constitué de 1900 points lumineux dont déjà 276 sont en technologie LED, et de 60 armoires de commande. Il s'agit de renouveler 1624 lanternes en technologie LED et de rénover l'ensemble des armoires de commande en les dotant notamment d'outil de télégestion afin de permettre la modulation d'intensité lumineuse suivant les quartiers et les heures de la nuit. Cette action concerne l'ensemble de la ville et en particulier le périmètre du centre-ville avec des choix de luminaire qualitatifs en adéquation avec ceux déjà faits en matière d'éclairage public suite aux

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

	réhabilitations des places du Champs de Foire, Jeanne d'Arc, Lyautey, ou encore du programme d'effacement des réseaux aériens 2022. (Périmètre : ville de Landivisiau, dont secteur d'intervention ORT)
Partenaires	Syndicat Départemental d'Energie et d'équipement du Finistère (SDEF)
Dépenses prévisionnel/définitif (Hors taxe)	Le coût prévisionnel est de : 1 970 000 euros.
Plan de financement prévisionnel / définitif (Hors taxe)	Montant 2023 SDEF : 350 000 euros. Montant 2023 Ville : 350 000 euros. Montant 2024 SDEF : 350 000 euros. Montant 2024 Ville : 350 000 euros. Montant 2025 SDEF : 270 000 euros. Montant 2025 Ville : 300 000 euros. Montant total SDEF : 970 000 euros. Montant total Ville : 1 000 000 euros.
Calendrier	Travaux prévus entre les années 2022 et 2025.
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de lanterne renouvelée et nombre d'armoire rénovée.
Conséquence sur la fonction de centralité	Economie forte suite à ce programme de travaux sur la consommation d'électricité liée au parc d'éclairage public.
Annexes	

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Petites villes de demain

FICHE ACTION N° 12

Réhabilitation-extension de la médiathèque

Orientations stratégiques	Orientation 1 : Rendre le territoire attractif Orientation 3 : Conserver un cadre de vie agréable
Action nom	Réhabilitation-extension de la médiathèque Xavier Grall
Action n°	12
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Landivisiau Collectivité territoriale
Description de l'action	La bibliothèque de Landivisiau a été construite en 1986. Ce bâtiment accueil du public pour la consultation et l'emprunt de documents ainsi que des groupes scolaires, périscolaires ou associatifs. Ce bâtiment est situé rue du Général de Gaulle, entre la fontaine de Saint-Thivisiau et la résidence Tivizio. L'emplacement relativement enclavé par rapport au centre-ville participe à une ambiance paisible aux alentours mais ne permet pas une visibilité suffisante. Bien qu'ayant un fonctionnement commun, le service culturel occupe des locaux séparés, à 30m de distance. Compte tenu du développement des services rendus aux usagers et de l'accroissement du nombre de lecteurs attendus grâce à la mise en réseau des médiathèques (avec la gratuité pour les moins de 26 ans et un tarif unique de 10 € par abonné), la bibliothèque et le service culturel nécessitent un

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

	agrandissement de sa surface d'accueil, une réorganisation de ses espaces et une modernisation de son office. Des surfaces sont disponibles (donnants sur la rue du Général de Gaulle) et permettent d'étendre les espaces occupés conjointement par la bibliothèque et le service culturel. Le projet intègre donc la suppression des friches urbaines (démolition garages et recyclage des locaux vacants ou vacants en 2022 pour le Trésor public) / la création d'un maillage de liaisons piétonnes permettant une circulation aisée du piéton en cœur de ville (extension et ouverture d'une nouvelle façade sur la liaison douce) / rénovation thermique / désenclavement de la médiathèque (aménagement des abords). Ce projet participe à la politique de rénovation énergétique des bâtiments communaux programmée sur la mandature qui se veut être économique et performante sur le long terme. Les principales intentions du projet portent sur : 1. Créer d'un signal d'appel depuis la rue du Général de Gaulle : rappel de l'identité de la médiathèque mémorisée dans la mémoire collective, 2. Poursuivre sur le parvis intérieur l'appel lancé depuis la rue du Général de Gaulle, 3. Garder et détourner les traits identitaires de la médiathèque existante.
Partenaires	GARÇONNET LONCLE ARCHITECTES (Cabinet d'architecture de Saint-Brieuc)
Dépenses prévisionnel/définitif (Hors taxe)	Maîtrise d'œuvre et bureaux études : 200 000 euros Travaux : 1 800 000 euros Mobilier intérieur et extérieur : 200 000 euros Création de liaisons et aménagements extérieurs : 600 000 euros Le coût total est de : 2 800 000 euros
Plan de financement prévisionnel / définitif (Hors taxe)	État – DSIL, 2022 : 300 000 euros (notifié). Conseil Régional, 2022 : 150 000 euros (sollicité). Conseil Départemental, 2022 – Pacte Finistère 2030 : 280 000 euros (notifié).
Calendrier	Avril 2022 : signature des marchés d'étude de maîtrise d'œuvre

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

	Mai – juin 2023 : études et dépôt du permis de construire Juillet – septembre 2023 : consultation des entreprises de travaux Dernier trimestre 2023 : commencement des travaux Fin 2024 : réception des travaux
Lien autres programmes et contrats territorialisés	La fiche action est inscrite dans le CRTE.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Surface d'extension de la médiathèque et gain énergétique.
Conséquence sur la fonction de centralité	Cet équipement fait déjà partie du réseau des médiathèque de la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau. Les futurs travaux lui donneront davantage de visibilité, de modernité, lui permettre de monter en qualité, dans le but d'accueillir un public toujours plus large et d'offrir ainsi un lieu de convivialité, un point d'accès à la culture pour toutes générations confondues. Ce projet vient donc conforter sa dimension de service de proximité et renforcer la centralité de par sa localisation en cœur de ville. Cette infrastructure constituera un projet structurant pour le bassin de vie. Cette réhabilitation - extension de la médiathèque permettra de satisfaire les besoins des habitants et être au plus près de toutes les populations tout en assurant un maillage territorial combinant bibliothèques de proximité et médiathèque attractive.
Annexes	

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Petites villes de demain

FICHE ACTION N° 13

Travaux sur le réseau d'assainissement

Orientations stratégiques	Orientation 1 : Rendre le territoire attractif Orientation 2 : Repenser le parc immobilier Orientation 3 : Conserver un cadre de vie agréable
Action nom	Travaux sur le réseau d'assainissement (Renouvellement des réseaux d'eau potable, d'eaux pluviales et d'eaux usées dans le bourg)
Action n°	13
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Plouvorn Collectivité territoriale
Description de l'action	Refonte des réseaux Eaux Usées, Eaux Pluviales et Eau Potable au Centre-bourg - les rues concernées sont les suivantes : Rues des Rosiers et des Bruyères, Rues des Rosiers et des Bruyère et plan d'eau, Rue Bel Air, Rues Charles de Gaulle et du Général de Reals, Rue du Gueven, Rue de Troërin, Rue de Messinou, Rue Capitaine de Menou.
Partenaires	ING Concept (Bureau d'étude de Landivisiau)
Dépenses prévisionnel/définitif	Maîtrise d'œuvre : 13 500 euros.

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

(Hors taxe)	1ère tranche (travaux 2021) : 474 999 euros. 2ème tranche (travaux 2022) : 626 895 euros. Le coût total est de 1 115 374 euros.
Plan de financement prévisionnel / définitif (Hors taxe)	État – DETR, 2022 : 43 783 euros (sollicité).
Calendrier	Premier semestre de l'année 2022 : Rues Charles de Gaulle, du Général de Réals, de Troërin, Bel Air et du Guéven des Rosiers, des Bruyère et plan d'eau (1ère tranche) 2023 : Rue de Messinou et du Capitaine de Menou (2ème tranche)
Lien autres programmes et contrats territorialisés	La fiche action est inscrite dans le CRTE.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Linéaire réalisé.
Conséquence sur la fonction de centralité	Ces travaux sont indispensables avant tout aménagement de surface, notamment au niveau de la place centrale.
Annexes	

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Petites villes de demain

FICHE ACTION N° 14

Aménagement du centre-bourg

Orientations stratégiques	Orientation 1 : Rendre le territoire attractif Orientation 2 : Repenser le parc immobilier Orientation 3 : Conserver un cadre de vie agréable
Action nom	Aménagement du centre-bourg
Action n°	14
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Plouvorn Collectivité territoriale
Description de l'action	1. Fluidifier les circulations et sécuriser - enlever les jardinières et les chicanes gênant la circulation, - marquer le seuil de l'impasse de Keranroux. 2. Favoriser les mobilités douces - favoriser les mobilités douces proches des commerces et de la médiathèque en agrandissant les trottoirs, en créant une bande cyclable et un parking vélo au niveau de la boulangerie. 3. Optimiser les stationnements - indiquer les stationnements de la salle de sports au croisement avec la rue de Bel Air, - empêcher les stationnements sauvages (notamment devant l'Impasse de Keranroux), - enlever quelques places de stationnement sur cette séquence mais conserver 2 à 4 places « arrêt-minute » pour les commerçants.

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

	4. Favoriser les usages des espaces publics et les mobilités douces - aménager des terrasses pour les bars, - favoriser les mobilités douces proches des commerces en agrandissant les trottoirs et en créant une bande cyclable, - sécuriser la sortie de la place du marché, - aménager des terrasses pour les bars.
Partenaires	CAUE FIA ATD DDTM de Morlaix CCI de Morlaix Agence BERTRAND PAULET SARL (Paysagiste concepteur DPLG, de Paris)
Dépenses prévisionnel/définitif (Hors taxe)	Maîtrise d'œuvre : 43 974 euros. Travaux d'aménagement : 1 000 000 euros. Travaux divers : 56 026 euros. Le coût total est de : 1 100 000 euros.
Plan de financement prévisionnel / définitif (Hors taxe)	État – DETR, 2020 (études et 1ère tranche des travaux) : 100 000 euros. État – DETR, 2021 (2ème tranche des travaux) : 90 000 euros (notifié). Conseil Régional, 2021 : 100 000 euros (notifié). Conseil Départemental, 2022 – Pacte Finistère 2030 : 75 000 euros (sollicité). Emprunt : 600 000 euros.
Calendrier	2ème semestre année 2022 : Travaux d'aménagement de la 1ère tranche (Place de la Mairie et Eglise, portion centre-bourg rue Charles de Gaulle). 2ème semestre année 2023 : Travaux d'aménagement de la 2ème tranche (Rue du Général de Réals, rue Bel Air, rue Charles de Gaulle jusqu'au carrefour de Craos-Hir).
Lien autres programmes et contrats territorialisés	La fiche action est inscrite dans le CRTE.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Plantations végétales et places de stationnement.

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Conséquence sur la fonction de centralité	L'aménagement de la place centrale et de ses connexions annexes donneront un pouvoir d'attractivité et de dynamisme au centre-bourg.
Annexes	

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Petites villes de demain

FICHE ACTION N° 15

Réalisation d'une halle en centre-bourg

Orientations stratégiques	Orientation 1 : Rendre le territoire attractif Orientation 3 : Conserver un cadre de vie agréable
Action nom	Réalisation d'une halle en centre-bourg
Action n°	15
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Plouvorn Collectivité territoriale
Description de l'action	Une halle sera construite à proximité de la mairie, en bordure de la place centrale. Cet élément architectural a pour but d'offre un abri en centre-bourg en cas de mauvais temps, au moment d'ouverture des commerces ambulants. Des animations pourront ainsi en bénéficier tout au long de l'année.
Partenaires	Studio In Situ (Cabinet d'architecture de Roscoff) Cabinet Faber du Faou
Dépenses prévisionnel/définitif (Hors taxe)	Maîtrise d'œuvre : 6 142 euros. Travaux halle : 114 863 euros. Sol halle : 7 800 euros. Le coût total est de : 128 805 euros.

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Plan de financement prévisionnel / définitif (Hors taxe)	État – DETR, 2022 : 50 000 euros (sollicité).
Calendrier	Projet esquissé, pas de date arrêtée
Lien autres programmes et contrats territorialisés	La fiche action est inscrite dans le CRTE.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de mètres carrés créés.
Conséquence sur la fonction de centralité	La réalisation d'une halle vient parfaitement compléter l'aménagement de la place centrale. Elle offre un espace protégé en toute saison.
Annexes	

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Petites villes de demain

FICHE ACTION N° 16

Rénovation thermique et acoustique de la mairie

Orientations stratégiques	Orientation 1 : Rendre le territoire attractif
Action nom	Rénovation thermique et acoustique de la mairie
Action n°	16
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Plouvorn Collectivité territoriale
Description de l'action	Face aux déperditions d'énergie et à une mauvaise isolation des locaux, il est nécessaire aujourd'hui d'entreprendre des travaux d'économie d'énergie de la Mairie en effectuant une rénovation thermique. Par ailleurs des travaux d'isolation acoustique de la salle du Conseil sont préconisés pour faciliter la tenue des réunions dans cette salle. L'objectif est donc de faire des économies d'énergie sur le chauffage des locaux avec énergie gaz et d'avoir une meilleure isolation acoustique permettant un usage facilité de la salle de Conseil sans utilisation d'une sonorisation. Pour cela un faux-plafonds sera réalisé, des parois en "coquille d'œufs ou équivalent" seront installés, avec d'autres systèmes d'isolation phonique et thermique (salle du Conseil et hall d'entrée notamment). Il est nécessaire aujourd'hui d'entreprendre des travaux d'économie d'énergie de la Mairie en effectuant une rénovation thermique. Par ailleurs des travaux d'isolation acoustique de la salle du Conseil sont préconisés pour faciliter la tenue des réunions dans cette salle.

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

	L'objectif est donc de faire des économies d'énergie sur le chauffage des locaux avec énergie gaz et d'avoir une meilleure isolation acoustique permettant un usage facilité de la salle de Conseil sans utilisation d'une sonorisation. Pour cela un faux-plafonds sera réalisé, des parois en "coquille d'œufs ou équivalent" seront installés, avec d'autres systèmes d'isolation phonique et thermique (salle du Conseil et hall d'entrée notamment).
Partenaires	ArKo Architecte (Cabinet d'architecture de Landerneau) Association Héol du Pays de Morlaix (Agence Locale de l'Energie et du Climat)
Dépenses prévisionnel/définitif (Hors taxe)	Maîtrise d'œuvre travaux de rénovation : 6 600 euros. Études thermiques : 3 720 euros. Travaux de rénovation : 208 000 euros. Contrôle technique rénovation : 2 316 euros. Mission Sécurité-Protection-Santé : 1 740 euros. Diagnostic amiante-plomb : 970 euros. Le coût total est de : 223 546 euros.
Plan de financement prévisionnel / définitif (Hors taxe)	État – DSIL, 2021 : 30 000 euros (notifié).
Calendrier	Automne 2021 - printemps 2022 : étude. Novembre 2022 : début des travaux. Printemps 2023 : fin des travaux.
Lien autres programmes et contrats territorialisés	La fiche action est inscrite dans le CRTE.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Gain énergétique.
Conséquence sur la fonction de centralité	La rénovation des bâtiments publics est indispensable pour l'accueil des habitants et répondre ainsi à leur demande dans de bonnes conditions.
Annexes	

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Petites villes de demain

FICHE ACTION N° 17

Rénovation de l'église Saint-Pierre

Orientations stratégiques	Orientation 3 : Conserver un cadre de vie agréable
Action nom	Rénovation de l'église Saint-Pierre
Action n°	17
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Plouvorn Collectivité territoriale
Description de l'action	Ces travaux auront pour objectif d'améliorer le confort des usagers, notamment avec l'installation de lustres chauffants.
Partenaires	
Dépenses prévisionnel/définitif (Hors taxe)	Lustre chauffant : 14 745,68 euros. Raccordement : 8 026, 12 euros. Travaux divers : 9 900, 78 euros. Le coût total est de : 32 672,58 euros.
Plan de financement prévisionnel / définitif (Hors taxe)	État – DSIL, 2021 : 16 300 euros (notifié).
Calendrier	Travaux achevés.
Lien autres programmes et contrats territorialisés	La fiche action est inscrite dans le CRTE.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de lustre chauffant installé.

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action agit en faveur de la préservation du patrimoine et de l'accueil des usagers dans de bonnes conditions.
Annexes	

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Petites villes de demain

FICHE ACTION N° 18

Réhabilitation de la mairie

Orientations stratégiques	Orientation 1 : Rendre le territoire attractif
Action nom	Réhabilitation de la mairie
Action n°	18
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Sizun Collectivité territoriale
Description de l'action	L'amélioration des services, de la performance énergétique et la préservation du patrimoine sont des enjeux majeurs auxquels nous ne pouvons déroger. 1. Amélioration des services : La création d'un Relais France Service permettant aux administrés de s'informer auprès des différents services tels l'ADIL, la mission locale, le service habitat, le RPAM, les assistantes sociales, la CAF, la DGFIP est une nécessité. Cette dernière a d'ailleurs retenu la commune de Sizun comme « point d'accueil de proximité ». La commune dispose également d'un dispositif de recueil (DR) pour l'enregistrement des cartes d'identité et passeports. La création d'espaces de bureaux complémentaires et l'ajout d'un étage supplémentaire avec accès par ascenseur s'avèrent donc indispensables.

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

	2. Amélioration de la performance énergétique du bâtiment : Le projet a fait l'objet d'une étude thermique validée par l'association HEOL qui laisse apparaître un gain de 65 % de la performance énergétique à l'issue des travaux. 3. Préservation du patrimoine bâti : Le bâtiment qui date de 1848 dispose d'une façade remarquable constituant un élément de patrimoine majeur de la commune. Situé face à l'enclos paroissial classé monument historique, son état actuel nécessite une sérieuse réfection.
Partenaires	Atelier IOD (Atelier d'architectes de Quimper)
Dépenses prévisionnel/définitif (Hors taxe)	Le coût total est de : 1 500 000 euros. (Étude et travaux en une tranche)
Plan de financement prévisionnel / définitif (Hors taxe)	État – DSIL, 2022 : 128 000 euros (sollicité). État – DETR, 2022 : 100 000 euros (sollicité). Conseil Régional, 2022 : 78 000 euros (sollicité). Conseil Départemental, 2022 – Pacte Finistère 2030 : 100 000 euros (sollicité).
Calendrier	Début du projet : décembre 2021. Fin du projet : mi 2023.
Lien autres programmes et contrats territorialisés	La fiche action est inscrite dans le CRTE.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de mètres carrés créés et gain énergétique.
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action permet l'amélioration des services à la population et de la préservation du patrimoine du bâtiment mairie. Il s'agit d'un équipement public essentiel, par conséquent sa rénovation ne peut que renforcé sa fonctionnalité et conforté le bourg de Sizun comme centralité du territoire.
Annexes	

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

FICHE ACTION N° 19

Réaménagement du centre-bourg

Orientations stratégiques	Orientation 1 : Rendre le territoire attractif Orientation 2 : Repenser le parc immobilier Orientation 3 : Conserver un cadre de vie agréable
Action nom	Réaménagement du centre-bourg (Réaménagement de la place centrale et des connexions en centre bourg)
Action n°	19
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Sizun Collectivité territoriale
Description de l'action	Le projet se trouve dans le centre-bourg de la commune de Sizun (29 450). Il vise le réaménagement de la Place Charles de Gaulle et de ses connexions annexes. Le centre bourg de Sizun constitue un ensemble cohérent autour duquel les principaux commerces se sont installés et doivent être maintenus. Son attractivité et son accessibilité sont essentielles au maintien de ces commerces. Par ailleurs, la place Ch. De Gaulle et le carrefour routier du centre bourg se trouvent situés entre deux ensembles architecturaux remarquables : l'enclos paroissial classé et la mairie dont la façade date de la fin du 19ème. La place et le carrefour

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

	sont dans un état dégradé qui nécessite des travaux. Le projet de rénovation comporte donc : 1. Le réaménagement de la Place Charles De Gaulle, en plein centre bourg et face à la mairie. Son utilité aujourd'hui est pour l'essentiel de servir de parking et d'accueillir le marché hebdomadaire. La création de 20 places de parking à quelques mètres (Square 4 Saisons) permet d'envisager un réaménagement pour l'embellir et privilégier une fréquentation piétonne et cycliste, en cohérence avec le développement des circuits courts en matière d'alimentation locale durable, tout en conservant quelques places aux voitures près des commerces. 2. Travaux de préservation de l'arc de triomphe et de l'ossuaire Des travaux d'étanchéité et de nettoyage sont à prévoir. L'étude a déjà été faite. 3. La réfection du revêtement routier en centre bourg (revêtement pavé très dégradé) en aménageant les liaisons avec le réseau de pistes cyclables et pédestres. La sécurisation des infrastructures routières dans ce projet encourageant les déplacements doux, est également de nature à renforcer l'investissement public et privé dans la rénovation et la réhabilitation de l'habitat du centre bourg et garantir un environnement favorable à la localisation des commerces et au maintien à domicile.
Partenaires	Le projet est en cours d'instruction avec le concours du CAUE du Finistère. Un maître d'œuvre est mandaté, il sera assisté d'un architecte paysager.
Dépenses prévisionnel/définitif (Hors taxe)	Étude globale : 60 000 euros. Travaux (1ère tranche) : 500 000 euros. Travaux (2ème tranche) : 500 000 euros. Le coût total est de : 1 060 000 euros.
Plan de financement prévisionnel / définitif (Hors taxe)	État – DSIL, 2022 (étude et 1ère tranche des travaux) : 100 000 euros (sollicité). Conseil Départemental, 2022 – Pacte Finistère 2030 (étude et 1ère tranche des travaux) : 45 000 euros (sollicité).

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Calendrier	1er semestre 2022 : réalisation des études et concertation. Mi-2023 : commencement des travaux. Fin 2024 : fin des travaux.
Lien autres programmes et contrats territorialisés	La fiche action est inscrite dans le CRTE.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Plantations végétales et places de stationnement.
Conséquence sur la fonction de centralité	La revitalisation du centre-bourg fait partie intégrante du projet de territoire. Le projet est donc pertinent au regard de sa localisation, pour deux raisons : La première raison est son périmètre en « cœur de bourg ». Il a pour but d'améliorer l'accessibilité aux commerces et par conséquent de maintenir la vitalité du bourg. C'est aussi pour cela, que la commune a souhaité conserver des places de parking à cet endroit. Il est important de laisser de la place à tous les modes de transport, notamment au milieu rural. La deuxième raison est que Sizun tient un rôle de centralité. C'est à ce titre que la commune a été retenue par le programme national Petites villes de demain. La commune possède des établissements scolaires (collège), des commerces de nécessité, des services de santé, etc. L'ensemble de ces services sont utilisés par les habitants mais pas seulement. La dynamique locale attire également les habitants des communes voisines.
Annexes	

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

FICHE ACTION N° 20

Création de cheminements doux

Orientations stratégiques	Orientation 3 : Conserver un cadre de vie agréable
Action nom	Création de cheminements doux (Réseau de pistes cyclables et pédestres)
Action n°	20
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Sizun Collectivité territoriale
Description de l'action	Le projet se trouve sur la commune de Sizun (29 450). Il vise l'aménagement de voiries, parcourant l'ensemble du bourg. Le projet consiste à densifier le réseau de voies douces sur le pourtour et dans le bourg de Sizun afin de développer les alternatives à la voiture pour les déplacements du quotidien. Au cœur de nos préoccupations de transition écologique, il permet d'améliorer significativement notre environnement les conditions de vie des habitants. Les principaux objectifs poursuivis sont : - mettre en relation les principales zones d'activités de la commune avec les zones pavillonnaires. - permettre une navigation sécurisée entre les principaux services, commerces et centres d'intérêts du bourg grâce à une cohabitation organisée des différents modes de déplacement.

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

	- inciter à la pratique sportive en proposant des circuits et des distances adaptées au plus grand nombre, et cohérentes avec les services déjà proposés dans le cadre des écoles, du foyer de vie, ou de l'EHPAD. - diversifier notre prestation touristique et valoriser notre patrimoine par la découverte en mobilité douce, et en facilitant l'accès aux principaux sentiers de randonnées au départ du bourg - développer le lien social en reliant, par la voie circulaire, les différentes zones géographiques du bourg de Sizun. - contribuer au dynamisme économique par sa cohérence avec le réaménagement du centre bourg car, tout en limitant la circulation automobile, il facilite l'accès au cœur commerçant pour le plus grand nombre de résidents. Les investissements essentiels sont : - La création de voies spécifiques pour relier les deux zones d'activité aux voies circulaires déjà existantes, - La mise en place d'une signalétique dans les rues concernées allant de la périphérie vers le centre bourg, - Le renforcement de l'équipement en matériel pour sécuriser le stationnement des vélos et autres moyens de locomotion aux abords des principaux centres d'intérêts dans le bourg, - La création d'un arrêt de bus supplémentaire (transport scolaire).
Partenaires	Entreprise COLAS Entreprise JARDIN SERVICE
Dépenses prévisionnel/définitif (Hors taxe)	Le coût de la 1ère tranche est de : 250 000 euros (2021). Le coût de la 2ème tranche est de : 60 000 euros. Le coût total des deux premières tranches est de : 310 000 euros.
Plan de financement prévisionnel / définitif (Hors taxe)	État – DSIL, 2021 : 150 000 euros (notifié).
Calendrier	Début 2022 : commencement de la 1ère tranche. Été 2022 : fin de la 1ère tranche. Été 2022 : commencement de la 2ème tranche. Fin 2022 : fin de la 2ème tranche.

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Lien autres programmes et contrats territorialisés	La fiche action est inscrite dans le CRTE.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Linéaire de pistes réalisé.
Conséquence sur la fonction de centralité	La localisation du projet est pertinente au regard de l'accessibilité du bourg. En effet, le réseau permettra de connecter les zones pavillonnaires, d'activités, de commerces entre elles. Les voies sélectionnées maillent l'ensemble de la commune et permettent l'intégration de chaque quartier. La spatialité du projet sera donc bénéfique au cadre de vie des habitants et autres usagers de la commune. L'amélioration des déplacements, leur diversification et leur sécurisation facilitent l'intégration sociale par les modes de transport et valorisent le bourg.
Annexes	

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

ARTICLE 19 ANNEXE 02 – LISTE DES PROJETS EN MATURATION ET NON MATURES

Secteurs	Actions non matures
Landivisiau	Renouvellement des réseaux gravitaires de l'hyper-centre (suite)
	Effacement et renouvellement des réseaux aériens de l'hyper-centre (suite)
	Mise en valeur et accessibilité du parvis de la médiathèque, du lavoir et de la fontaine Saint Tivizio
	Continuité piétonne entre l'espace de loisirs des Capucins et l'entrée principale de la médiathèque
	Réalisation d'une ouverture sur le parc de Kréac'h Kelen, sur l'espace culturel Lucien Prigent, sur le "local jeunes" à partir de la rue du Général de Gaulle
	Création d'une liaison piétonne reliant la place de l'église au square de Bad Sooden Alendorf
	Réhabilitation de la place de l'église : création d'un parvis réservé aux piétons, revêtement différencié, aménagement urbain, éclairage du porche de l'église …
	Création d'espaces de verdure et de fleurissement encourageant la convivialité et le développement de la biodiversité en cœur de ville
	Création de cheminements doux
	Rénovation énergétique de la Mairie
	Réhabilitation du complexe sportif et de loisirs de Tiez Nevez (IOP) ainsi que les vestiaires et le club house de foot, avec la création de nouveaux équipements adaptés aux jeunes de 15-25 ans
	Modernisation des salles de sport couvertes en systématisant la maîtrise des consommations énergétiques : salle Meudec Tanguy, salle de Ty Guen, salle de Tiez Nevez...
	Réhabilitation/ rénovation énergétique de l'espace associatif des Capucins dédié au

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

	3ieme âge
	Rénovation d'une longère en friche pour des expositions culturelles
	Développement de la WI-FI gratuite sur tous les sites communaux
	Création d'une aire de camping-cars
	Développement de la trame verte et bleue
	En partenariat avec Finistère habitat, solliciter le Conseil Départemental, propriétaire de bâtiments déclassés, pour envisager leur reconversion
	Projet d'habitats neufs avec commerces
	Créations de nouveaux logements en densification
	Rénovation du parc de logements anciens
	Utiliser les dispositifs coercitifs de lutte contre l'habitat indigne
	Instaurer la taxe d'habitation sur les logements vacants
	Communiquer largement sur le dispositif DENORMANDIE et réfléchir aux effets de leviers susceptibles de pouvoir l'accompagner
	Penser un programme d'aide financière en faveur de la rénovation énergétique des logements privés
	Accompagner les opérations de diagnostics énergétiques des logements privés
	Mettre en lien les promoteurs /investisseurs avec les propriétaires pour faciliter l'évolution et la mise en valeur du patrimoine bâti
	Par dérogation à l'article L. 442-1 du code de l'urbanisme, envisager la délivrance de permis d'aménager portant sur des unités foncières non contiguës, lorsqu'une opération d'aménagement garantit l'unité architecturale et paysagère d'îlots d'habitats vacants ou dégradés
	Exercer le DPU renforcé chaque fois qu'une opération d'ensemble peut être conduite sous maîtrise d'ouvrage publique ou privée pour assurer la densification de l'habitat ou maintenir les fonds artisanaux ou commerciaux
	Réflexion sur la réalisation d'une étude OPAH
	Accompagner les projets visant à développer le parc d'énergie photovoltaïque, y

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

	compris de type ombrière sur les espaces de stationnement
	En partenariat avec le SDEF, poursuivre le déploiement des bornes de recharge électrique
	Poursuivre une programmation culturelle ambitieuse et exigeante à l'attention de tous les publics. Poursuivre les partenariats avec les établissements scolaires (et les établissements spécialisés) pour rendre accessible à toutes les différentes formes de médiation culturelle dans les domaines du spectacles vivants, de la lecture publique, et des arts visuels.
	Compléter l'offre de services marchands (par exemple : enseignes d'articles de sport et sportwear) pour contribuer à limiter l'évasion commerciale
	Contenir le développement de l'offre commerciale en périphérie, notamment lorsque la nature de l'activité peut s'exercer en centre-ville
	Renforcement des effectifs du C.C.A.S. pour tendre vers plus de proximité et de coordination avec les associations caritatives
Plouvorn	Réhabilitation d'une maison de centre-bourg en médiathèque
	Réalisation de logements de type béguinage – habitat autonome pour séniors
	Réalisation d'un cheminement vert – piétons et cyclistes
	Rénovation du pôle petite enfance
	Création d'une maison des associations dans un ancien chai en friche
Sizun	Rénovation de l'église Saint-Cadou
	Création d'habitats inclusifs
	Reconversion d'une friche

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

ARTICLE 20 ANNEXE 03 – PERIMETRES D'INTERVENTION DETAILLES

Les actions identifiées sur les cartographies suivantes correspondent aux principales actions et qui sont facilement localisables.

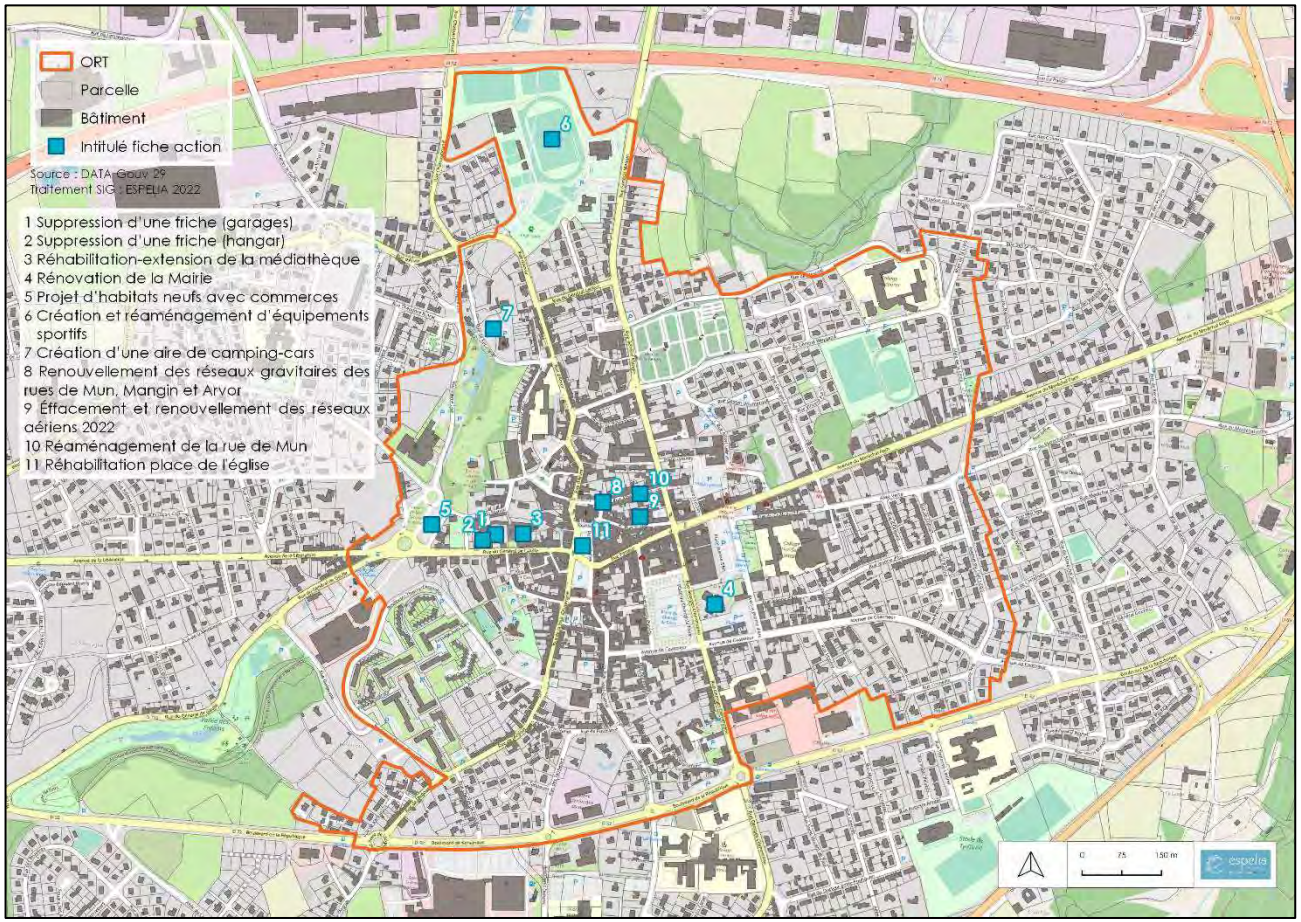

Secteur de Landivisiau

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

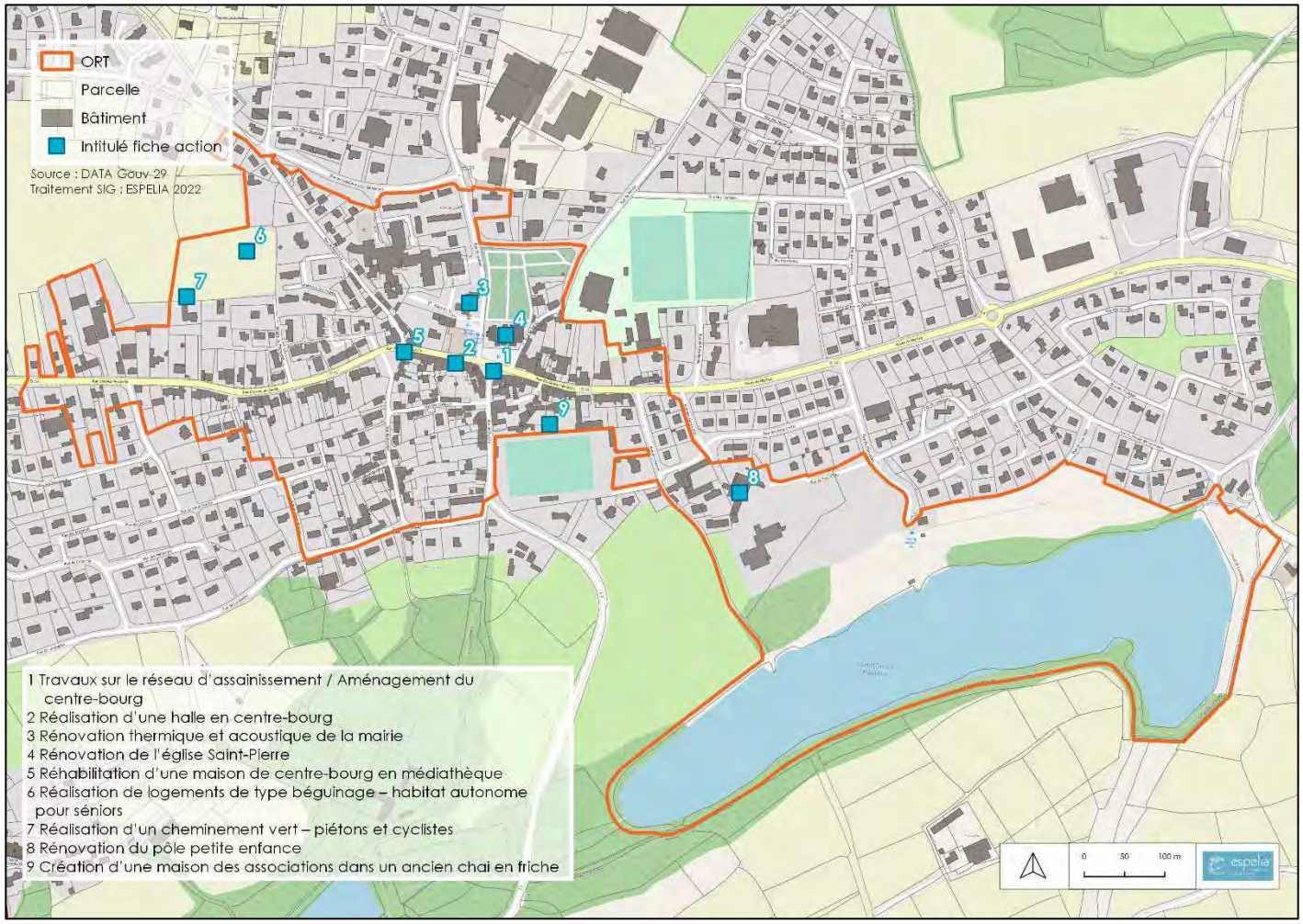

Secteur de Plouvorn

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Secteur de Sizun

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

MAQUETTE FINANCIÈRE ANNUELLE - ANNÉE 2021

Au titre de l'année budgétaire 2021, sur la base des actions programmées de la convention cadre, la maquette financière annuelle prévisionnelle précise les financements prévus en début de chaque année :

Maître d'ouvrage (MO)	CCPL				Landivisiau		Plouvorn				Sizun		Montant global
Action	Poste de chargée de projet PVD (Fiche action n°01)	Amélioration de l'habitat privé-accompagnement des propriétaires (Fiche action n°02)	Création de circuits du patrimoine (Fiche action n°03)	Montant total	Renouvellement des réseaux gravitaires de l'hyper-centre (Fiche action n°08)	Montant total	Aménagement du centre-bourg (Fiche action n°14)	Rénovation thermique et acoustique de la mairie (Fiche action n°16)	Rénovation de l'église Saint-Pierre (Fiche action n°17)	Montant total	Création de cheminements doux (Fiche action n°20)	Montant total	
Montant total par action	25 083,79 €	173 168,00 €	6 000,00 €	204 251,79 €	265 000,00 €	265 000,00 €	1 100 000,00 €	223 546,00 €	32 672,58 €	1 356 218,58 €	250 000,00 €	250 000,00 €	2 075 470,37 €
MO (total)	6 270,95 €		6 000,00 €	12 270,95 €									12 270,95 €
MO (%)	25		100										
DETR (total)					90 000,00 €	90 000,00 €	90 000,00 €			90 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	330 000,00 €
DETR (%)					<35		<10				60		
DSIL (total)								30 000,00 €	16 300,00 €	46 300,00 €			46 300,00 €
DSIL (%)								<15	>40				
ANCT (total)	18 812,84 €			18 812,84 €									18 812,84 €
ANCT (%)	75												
État (total)	18 812,84 €			18 812,84 €	90 000,00 €	90 000,00 €	90 000,00 €	30 000,00 €	16 300,00 €	136 300,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	395 112,84 €
État (%)	75				<35		<10	<15	>40		60		
Niveau de validation	Notifié				Notifié		Notifié	Notifié	Notifié		Notifié		
Région (total)							100 000,00 €			100 000,00 €			100 000,00 €
Région (%)							<10						
ANAH (total)		173 168,00 €		173 168,00 €									173 168,00 €
ANAH (%)		100											
Autres financeurs (total)		173 168,00 €		173 168,00 €			100 000,00 €			100 000,00 €			273 168,00 €
Autres financeurs (%)		100					<10						
Niveau de validation		Notifié					Notifié						

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

MAQUETTE FINANCIÈRE ANNUELLE - ANNÉE 2022

Au titre de l'année budgétaire 2022, sur la base des actions programmées de la convention cadre, la maquette financière annuelle prévisionnelle précise les financements prévus en début de chaque année :

Maître d'ouvrage (MO)	CCPL						Landivisiau								Plouvorn				Sizun			
Action	Poste de chargée de projet PVD (Fiche action n°01)	Amélioration de l'habitat privé-accompagnement des propriétaires (Fiche action n°02)	Amélioration de l'habitat privé-accompagnement des propriétaires (Fiche action n°02) - SARE	Création de circuits du patrimoine (Fiche action n°03)	Élaboration d'un schéma directeur des mobilités douces (Fiche action n°04)	Montant total	Étude urbaine et architecturale / support 3D du Schéma Directeur d'aménagement de la ville (Fiche action n°05)	Suppression d'une friche (garages) (Fiche action n°06)	Suppression d'une friche (hangar) et d'une maison d'habitation (Fiche action n°07)	Renouvellement des réseaux gravitaires de l'hyper-centre (Fiche action n°08)	Effacement et renouvellement des réseaux aériens de l'hyper-centre (Fiche action n°09)	Réaménagement de la rue de Mun (Fiche action n°10)	Réhabilitation-extension de la médiathèque (Fiche action n°12)	Montant total	Travaux sur le réseau d'assainissement (Fiche action n°13)	Aménagement du centre-bourg (Fiche action n°14)	Réalisation d'une halle en centre-bourg (Fiche action n°15)	Montant total	Réhabilitation de la mairie (Fiche action n°18)	Réaménagement du centre-bourg (Fiche action n°19)	Montant total	Montant global
Montant total par action	36 055,05 €	86 098,00 €	48 225,00 €	6 000,00 €	90 000,00 €	266 378,05 €	32 415,00 €	75 000,00 €	135 000,00 €	205 000,00 €	149 526,00 €	102 500,00 €	2 800 000,00 €	3 499 441,00 €	1 115 374,00 €		128 805,00 €	1 244 179,00 €	1 500 000,00 €	1 060 000,00 €	2 560 000,00 €	7 569 998,05 €
MO (total)	9 013,76 €	3 600,00 €	8 886,00 €	6 000,00 €	18 000,00 €	45 499,76 €					149 526,00 €	102 500,00 €		252 026,00 €				0,00 €			0,00 €	297 525,76 €
MO (%)	25	<5	<20	100	20						100	100										
DETR (total)															43 783,00 €		50 000,00 €	93 783,00 €	100 000,00 €		100 000,00 €	193 783,00 €
DETR (%)															<5		<40		<10			
DSIL (total)													300 000,00 €	300 000,00 €					128 000,00 €	100 000,00 €	228 000,00 €	528 000,00 €
DSIL (%)													>10						<10	<10		
ANCT (total)	27 041,29 €					27 041,29 €																27 041,29 €
ANCT (%)	75																					
État (total)	27 041,29 €					27 041,29 €							300 000,00 €	300 000,00 €	43 783,00 €		50 000,00 €	93 783,00 €	228 000,00 €	100 000,00 €	328 000,00 €	748 824,29 €
État (%)	75												>10		<5		<40		<20	<10		
Niveau de validation	Sollicité												Notifié		Sollicité		Sollicité		Sollicité	Sollicité		
Région (total)			39 339,00 €		27 000,00 €	66 339,00 €	12 500,00 €						150 000,00 €	162 500,00 €					78 000,00 €		78 000,00 €	306 839,00 €
Région (%)			<10		30		<40						>5						>5			
Département (total)													280 000,00 €	280 000,00 €		75 000,00 €		75 000,00 €	100 000,00 €	45 000,00 €	145 000,00 €	500 000,00 €
Département (%)													10			<10			<10	<5		
Caisse des Dépôts (total)							5 000,00 €							5 000,00 €								5 000,00 €
Caisse des Dépôts (%)							>15															
ANAH (total)		82 498,00 €				82 498,00 €																82 498,00 €
ANAH (%)		96																				
ADEME (total)					45 000,00 €	45 000,00 €																45 000,00 €
ADEME (%)					50																	
Autres financeurs (total)		82 498,00 €	39 339,00 €		72 000,00 €	193 837,00 €	17 500,00 €						430 000,00 €	447 500,00 €		75 000,00 €		75 000,00 €	178 000,00 €	45 000,00 €	223 000,00 €	939 337,00 €
Autres financeurs (%)		96	<10		80		>50						>15			<10			>10	<5		
Niveau de validation		Notifié	Notifié		Sollicité		Région Sollicité - Caisse des dépôts Notifié						Région Sollicité - Département Notifié			Sollicité			Sollicité	Sollicité		

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Pays de Landivisiau
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Diagnostic territorial
Commune de Landivisiau

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

AVANT-PROPOS

Le 22 décembre 2020, la commune de Landivisiau a été lauréate du programme national de revitalisation de centre-ville, intitulé Petites villes de demain. Ce dispositif est porté par la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau et concerne également deux autres communes : Plouvorn et Sizun. Dans ce contexte, une convention d'adhésion a été signée le 18 mars 2021.

Suite à cette adhésion, la commune s'est engagée à se munir d'un diagnostic de territoire et à élaborer une stratégie de revitalisation. Ces étapes sont nécessaires à l'élaboration d'une convention cadre. Cette nouvelle convention aura valeur d'Opération de Revitalisation de Territoire, permettant à la commune de bénéficier de plusieurs dispositifs d'aide pour la concrétisation de ses projets de reconquête de vitalité, de redynamisation locale.

Pour mener à bien le projet de territoire, le diagnostic ci-présent, aborde plusieurs thématiques. À partir de diverses bases de données et d'analyses variées, ce rapport met en avant les points de vigilance et les points à conforter par thématiques. Ce document a été présenté et complété par les acteurs locaux. Cet état des lieux permet de faire ressortir les grandes orientations de revitalisation. Par conséquent, il donne lieu à l'élaboration d'une stratégie de revitalisation, travaillée et définie conjointement avec la commune. Cette programmation sera alors enrichie de secteurs d'intervention, où chacune des actions sera détaillée et planifiée. L'ensemble de ces éléments va permettre d'aboutir à la convention cadre et l'ORT sera alors signée par les différents partis concernés.

La Communauté de Commune du Pays de Landivisiau accompagne les trois communes lauréates au programme Petites villes de demain. Chacune d'entre elle bénéficie d'un diagnostic territorial et d'une stratégie de revitalisation. En revanche une seule et même convention cadre sera produite à l'échelle de la Communauté de Communes.

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

SOMMAIRE

Introduction // Page 07

Contexte // Page 08

I. Un portrait démographique au service de l'habitat de demain // Page 15

II. Un développement de l'économie pour des activités équilibrées // Page 27

III. L'accessibilité et la mobilité au cœur des connexions territoriales // Page 35

IV. Des formes urbaines harmonisées pour un patrimoine valorisé // Page 41

V. Des équipements garants d'un service public de proximité // Page 51

Conclusion // Page 57

Ressources // Page 60

Liste des figures // Page 62

Sommaire annexes // Page 64

Annexes // Page 65

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

INTRODUCTION

Le document ci-présent constitue le diagnostic territorial de la commune de Landivisiau. Ce dernier aborde plusieurs chapitres. À la suite de cette introduction, une note méthodologique vient donner les clés de compréhension sur les tenants et aboutissants des analyses thématiques et des ressources mobilisées.

Un premier chapitre de mise en contexte permet de situer la commune de Landivisiau dans son environnement et notamment de la replacer au sein de la Communauté de Commune du Pays de Landivisiau. Les connexions existantes avec les alentours sont alors abordées. Un rappel est également fait sur les contrats de territoire liés à la commune.
Ensuite vient l'analyse multithématique. Cette dernière est scindée en cinq parties, qui sont les suivantes :

- Un portrait démographique au service de l'habitat de demain,
- Un développement de l'économie pour des activités équilibrées,
- L'accessibilité et la mobilité au cœur des connexions territoriales,
- Des formes urbaines harmonisées pour un patrimoine valorisé,
- Des équipements garants d'un service public de proximité.

Enfin, une conclusion présentera les pistes de revitalisation envisagées pour aboutir à la convention cadre valant ORT.

À noter : les données recueillies sont les plus récentes. Les éléments d'analyse pour la période 2018-2022 sont rarement disponibles.

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

CONTEXTE

La commune de Landivisiau est la ville centre de l'EPCI qui porte le programme Petites villes de demain. La Communauté de Communes se situe dans le département du Finistère, entre Brest et Morlaix. Elle est traversée par la route nationale N12. La Communauté de Communes du Pays de Landivisiau a été créée le 31 décembre 1993. Ce territoire compte 33 097 habitants (population municipale 2019) sur 19 communes : Bodilis, Commana, Guiclan, Guimiliau, Lampaul-Guimiliau, Landivisiau, Loc-Eguiner, Locmélar, Plougar, Plougourvest, Plounéventer, Plouvorn, Plouzévédé, Saint-Derrien, Saint Sauveur, Saint-Servais, Saint-Vougay, Sizun, Trézilidé.

Figure 01 : Localisation de la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau
Source : www.pays-de-landivisiau.com

Compétences intercommunales

La Communauté de Communes est présidée par Henri Billon (maire de la commune de Loc-Éguiner) depuis le 16 juillet 2020. Cette intercommunalité exerce un certain nombre **de compétences obligatoires** :

Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire

- Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur
- Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale à compter du 1 " janvier 2022
- Réalisation de zones d'activités économiques
- Réseaux de communications électroniques
- Mise en place d'un système d'information géographique (SIG)

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L 4251-17 ; Création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme

- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêts communautaires :
    - L'observation des dynamiques commerciales à une échelle supra-communale en lien avec les chambres consulaires
    - L'expression d'avis communautaires au regard de la réglementation applicable à la Commission départementale d'aménagement commercial (CDAC)
    - Le soutien aux actions contribuant à l'amélioration de la visibilité numérique des commerçants et artisans
    - La mise en place ou la participation aux politiques de soutien au développement et à la modernisation des entreprises commerciales et artisanales
    - L'accompagnement, au niveau communautaire, d'initiatives supra-communales visant à fédérer les commerçants, artisans et prestataires de services du territoire

Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
Convention de gestion avec la ville de Landivisiau

Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) définie par les alinéas suivants de l'article L.211-7 du code de l'environnement

- (1°) L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- (2°) L'entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
- (5°) La défense contre les inondations et contre la mer ;
- (8°) La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines

Les items 1, 2 et 8 de l'article L211-7 du code de l'environnement sont transférés au syndicat mixte de l'Hom pour la zone géographique des bassins venants de l'Hom, du Guillec et du Kerhallé du territoire de la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau.

Assainissement (hors gestion des eaux pluviales) à compter du 1 " janvier 2024

Eau à compter du 1er janvier 2024

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Des compétences supplémentaires :

Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie

- Entretien des sentiers de randonnée inscrits au Plan Départemental d'itinéraires et de Randonnées ou un sentier par commune
- Soutien financier aux communes adhérentes à HEOL
- Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) définie par l'item 12 de l'article L.211-7 du code de l'environnement :

« L'animation et la concertation dans les domaines de la prévention du risque d'inondation ainsi que de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique »

Politique de logement et du cadre de vie

- Politique enfance-jeunesse
    - Politique d'animation pour les jeunes et actions spécifiques pour les jeunes jusqu'à 18 ans
    - Gestion administrative du contrat enfance jeunesse
    - Gestion d'une halte-garderie itinérante
    - Gestion d'un RP AM (Relais Parents Assistantes Maternelles)
- Programme Local de l'Habitat
- Politique de l'habitat
    - Élaboration et mise en œuvre d'une stratégie locale de l'habitat (observatoire de l'habitat, opérations programmées d'amélioration de l'habitat, programme d'intérêt général (PIG), actions d'animation et de promotion en faveur du logement et de l'habitat)
    - Réalisation d'études et analyses générales liées au logement et à l'habitat sur le territoire communautaire
- Soutien financier à la création de logements sociaux par les communes
- Participation financière au transport scolaire des élèves scolarisés en collège ou lycée du territoire. Ces élèves devront résider sur le territoire et être affectés à des cartes scolaires extérieures au territoire
- Délégataire en matière de transport public

Création, aménagement et entretien de voirie communautaire

- Aménagement et entretiens de voiries desservant les équipements communautaires

Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire

- Réalisation et gestion d'un centre aquatique
- Gestion d'un Équipôle

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

- Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP) situé à Guimiliau

Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n''2000- 321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations

- Création et gestion d'une MSAP

Action sociale d'intérêt communautaire

- Sont déclarés d'intérêt communautaire :
    - Les actions visant à lever les freins périphériques à l'accès à l'emploi des publics en situation de fragilité sur le territoire
    - Les actions à destination de la population favorisant l'accessibilité aux services publics
    - La réalisation d'études visant à acquérir une meilleure connaissance des besoins sociaux du territoire
    - Le soutien à des initiatives locales permettant de maintenir ou développer le lien social sur le territoire

Des compétences facultatives :

- Gestion d'une fourrière animale
- Réalisation d'un Pôle des Métiers
- Adhésion à la Mission Locale du Pays de Morlaix
- Gestion de la Maison de l'Emploi
- Adhésion au Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional d'Armorique
- Développement culturel : élaboration d'une politique culturelle à l'échelle communautaire.
- Développement de la lecture publique par la coordination et l'animation du réseau des médiathèques-bibliothèques du territoire ;
    - Investissement, fourniture, formation et maintenance du logiciel commun, d'un portail web, de la RFID et du matériel informatique lié.
    - Animation et coordination du réseau des bibliothèques-médiathèques à travers des animations communautaires autour de la lecture publique.
- Études en vue du transfert des compétences eau et assainissement.

La Communauté de Communes compte huit vice-présidents, 45 conseillers communautaires. La conférence des maires, le conseil communautaire, le bureau communautaire et sept commissions thématiques, constituent les quatre instances communautaires. Ces dernières ont pour objectif de créer des temps d'échanges entre les acteurs locaux, sur des sujets spécifiques, des projets à venir. Parmi ces commissions, se trouvent : Aménagement et Mobilité ; Budget et Prospective ; Culture et Patrimoine ; Développement Économique et Numérique, Travaux et Agriculture ; Enfance, Jeunesse et Vie Sociale ; Environnement et GÉMAPI ; Tourisme et Équipements de Loisirs.

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Comme autre coopération, nous retrouvons le « Pays Touristique du Léon », créé en 2011, dans le cadre d'un syndicat mixte. Il faut aussi noter que la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau est l'un des trois EPCI qui compose le Pays de Morlaix, ce dernier ayant obtenu le label « Pays d'art et d'histoire » en 2006. En 2022, les élus du territoire ont produit et adopté leur « Projet de Territoire – Horizon 2040 ».

Portait global

D'après l'Observatoire des territoires, la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau appartient à la catégorie suivante : « périurbain élargi, la campagne autour des métropoles ou de villes moyennes », cette catégorie est la plus présente sur le territoire national. (Voir l'annexe n°01 - page 65)

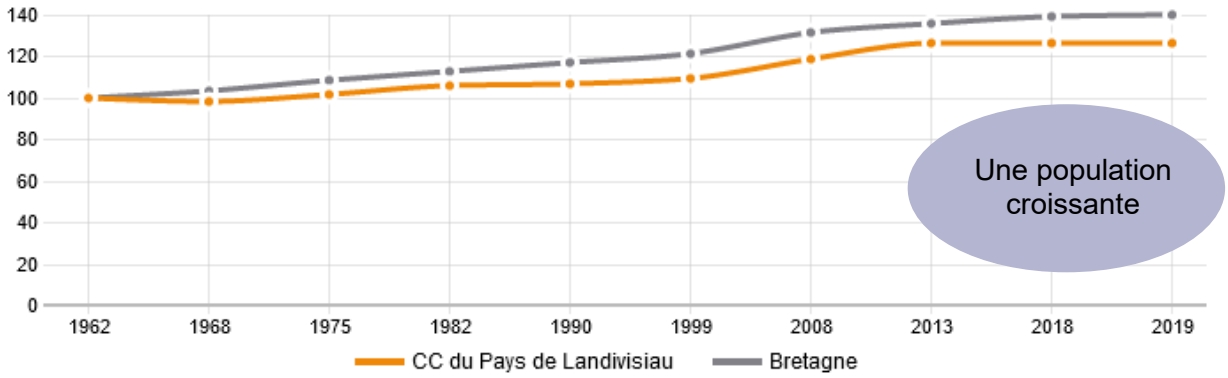

Figure 02 : Évolution de la population
Source : www.cartographie-interactive.adeupa-brest.fr

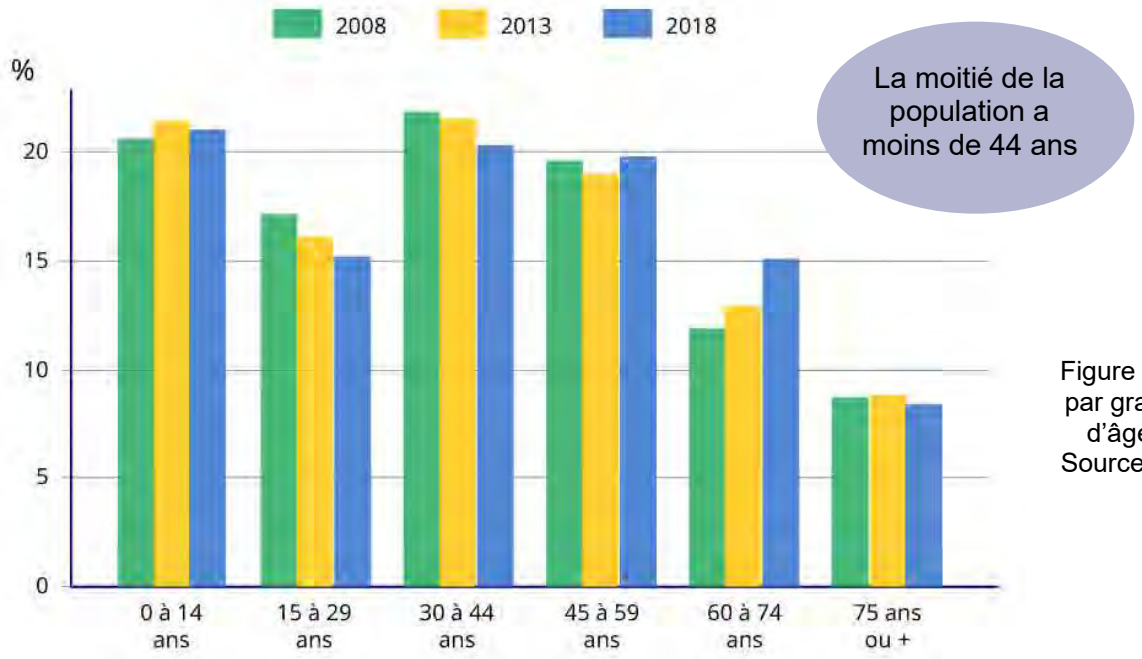

Figure 03 : Population par grandes tranches d'âges à la CCPL
Source : www.insee.fr

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Le secteur du commerce, transport et des services divers compte le plus grand nombre d'emplois. Hors celui-ci, une baisse générale est observée dans les autres secteurs

	Agriculture, sylviculture et pêche		Industrie manufacturière, industrie extractive et autre		Construction		Commerce, transports et services divers		Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	
Période	CC du Pays de Landivisiau	Bretagne	CC du Pays de Landivisiau	Bretagne	CC du Pays de Landivisiau	Bretagne	CC du Pays de Landivisiau	Bretagne	CC du Pays de Landivisiau	Bretagne
2008	1 519	68 449	3 234	195 426	915	96 686	4 177	513 725	4 316	409 268
2013	1 451	63 198	2 596	182 228	1 059	93 756	3 914	536 047	4 238	425 093
2018	1 126	58 675	2 025	177 680	855	89 766	4 351	561 092	3 944	435 139

Figure 04 : Structure de l'emploi en cinq secteurs
Source : www.cartographie-interactive.adeupa-brest.fr

Selon l'Insee :
La population appartenant à la tranche 15-64 ans est composée, de 69,9% d'actifs ayant un emploi en 2018, de 8,4% de chômeurs, de 7,3% de retraités, de 7,8% d'élèves-étudiants-stagiaire non rémunérés et de 6,6% inactifs (autres).

27,2% de la population active en 2018, travaille sur sa commune de résidence.

Concernant le logement, la Communauté de Commune comptait en 2018 :

- 85,7% de résidences principales,
- 9,6% de logements vacants,
- 4,7% de résidences secondaires ou logements occasionnels.

Le pourcentage de logements vacants est supérieur à celui du département (7,5%) et à celui de la région (7,5%).

De plus, le taux de motorisation est supérieur à celui de la Bretagne. 87,1% des déplacements domicile-travail se font en voiture, en 2018.

C'est donc dans ce contexte, que nous allons analyser la commune de Landivisiau (29400), commune du Finistère, d'une superficie de 18,98 Km². Madame Laurence Claisse est le maire de cette commune depuis 2014. La population est de 9 151 habitants en 2019. La commune dispose un PLU, dont la modification a été approuvée par le conseil municipal le 16 décembre 2021. Ce document, actuellement en vigueur, continue de produire ses effets jusqu'à l'adoption du PLU intercommunal, qui tiendra lieu de programmation de l'habitat, prévue pour fin 2025.

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Partie I.
Un portrait démographique au service de l'habitat de demain

- Fiche de synthèse
- Contexte cartographique
- Dynamiques sociodémographiques
- Caractéristiques de l'habitat
- Transaction dans le parc immobilier
- Niveau de revenu
- Offres de santé

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Fiche de synthèse

Contexte

Ville centre de l'EPCI

Transaction

Augmentation du nombre de logements autorisés et commencés, en construction neuve, en 2021

Dynamiques

9 151 habitants
en 2019

Un taux d'équipement qui a fortement augmenté entre 2007 et 2019, passant de 34,3 à 43,7 pour 1 000 habitants.

Revenu

Revenu moyen par rapport à l'échelle intercommunale

Habitat

71,5% de maisons
28,3 % d'appartements

62,5% des résidences occupées par leur propriétaire
36,5% des résidences occupées par un locataire

Santé

Offre de soins satisfaisante

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Contexte cartographique

Figure 05 : Bassin de vie
Source : pvd.spallian.com

Commentaires

→ La cartographie ci-dessus, issue des données de la Banque des Territoires, illustre le bassin de vie de Landivisiau. Selon cette source « le bassin de vie est un zonage utile à mobiliser pour étudier l'attractivité d'un territoire et sa capacité à répondre aux besoins de la vie courante des habitants ».

→ Landivisiau compte six communes voisines, faisant toutes partie de la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau (Bodilis, Guiclan, Lampaul-Guimiliau, Loc-Eguiner, Plougourvest, Plouvorn).

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Dynamiques sociodémographiques

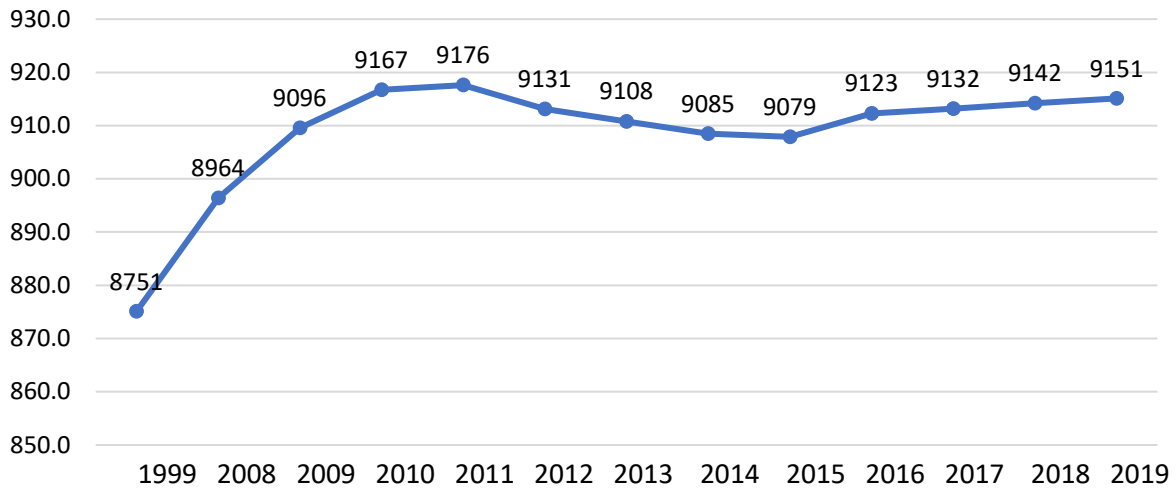

Figure 06 : Évolution de la population municipale
Source : Observatoire économique – CCPL 2020

	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2008	2008 à 2013	2013 à 2018
Variation annuelle moyenne de la population en %	3,0	0,7	0,4	0,7	0,3	0,3	0,1
due au solde naturel en %	*1,5*	*0,9*	*0,5*	*0,5*	*0,4*	*0,3*	*0,1*
due au solde apparent des entrées sorties en %	*1,5*	*-0,3*	*-0,1*	*0,2*	*-0,1*	*0,0*	*-0,0*
Taux de natalité (‰)	26,2	19,5	15,6	15,3	14,3	13,2	11,8
Taux de mortalité (‰)	10,9	10,2	10,3	10,5	10,7	10,5	10,9

Figure 07 : Indicateurs démographiques en historique depuis 1968
Source : www.insee.fr

	Nombre de ménages						Population des ménages		
	2008	%	2013	%	2018	%	2008	2013	2018
Ensemble	**3 865**	**100,0**	**4 018**	**100,0**	**4 155**	**100,0**	**8 624**	**8 717**	**8 795**
Ménages d'une personne	**1 363**	**35,3**	**1 521**	**37,9**	**1 668**	**40,1**	**1 363**	**1 521**	**1 668**
Hommes seuls	571	14,8	656	16,3	734	17,7	571	656	734
Femmes seules	792	20,5	865	21,5	934	22,5	792	865	934
Autres ménages sans famille	**67**	**1,7**	**70**	**1,7**	**45**	**1,1**	**209**	**170**	**90**
Ménages avec famille(s) dont la famille principale est :	**2 435**	**63,0**	**2 427**	**60,4**	**2 442**	**58,8**	**7 051**	**7 026**	**7 037**
Un couple sans enfant	1 036	26,8	1 100	27,4	1 064	25,6	2 080	2 205	2 142
Un couple avec enfant(s)	1 075	27,8	1 016	25,3	999	24,0	4 152	3 954	3 905
Une famille monoparentale	323	8,4	311	7,7	380	9,1	819	867	989

Figure 08 : Ménages selon leur composition
Source : www.insee.fr

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

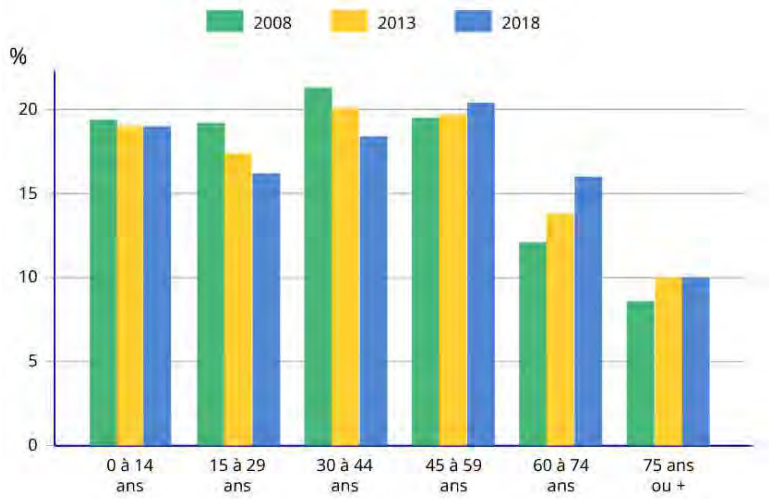

Figure 09 : Population par grandes tranches d'âges
Source : www.insee.fr

	%	
	Landivisiau	**Finistère**
population des 0-14 ans	19,0	16,7
population des 15-29 ans	16,2	16,1
population des 30-44 ans	18,4	17,4
population des 45-59 ans	20,3	20,5
population des 60-74 ans	16,0	18,3
population des 75 ans ou plus	10,0	10,9
Total	100,0	100,0

Figure 10 : Comparaison Landivisiau et Finistère - Tranches d'âges, en 2017
Source : atlas.finistere.fr

Commentaires

→ La population de Landivisiau connaît un fort rebond entre 1999 et 2011, diminue légèrement jusqu'en 2015, pour remonter et atteindre 9 151 habitants en 2019.

→ De 1968 à 2018, le taux de natalité est toujours au-dessus du taux de mortalité. Par conséquent, le solde naturel et la variation annuelle de la population est positive. En revanche, la variation due au solde migratoire est faible, voire négative.

→ En 2018, les ménages avec famille sont majoritaires sur la commune à 58,8% et notamment les couples sans enfants à 25,6%. Cependant la part des ménages composés d'une seule personne reste conséquente avec 40,1%.

→ La population appartenant aux tranches d'âges comprises entre 0-14 ans et 45-59 ans sont majoritaires. Entre 2008 et 2018, nous pouvons noter une diminution des tranches 15-29 ans et 30-44 ans, mais une augmentation légère des 45-59 ans et plus prononcée encore pour les 60-74 ans. En revanche, les tranches 0-14 ans et 75 ans ou plus se stabilisent entre 2013 et 2018. La tranche d'âge 0-14 ans est plus présente à Landivisiau que dans le Finistère.

→ Concernant les catégories socioprofessionnelles présentes sur la commune, les retraités sont les plus représentés avec 28,1% en 2018, suivis par les employés avec 19%, puis les ouvriers avec 17,3%.

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Caractéristiques de l'habitat

	2008	%	2013	%	2018	%
Ensemble	**4 307**	**100,0**	**4 565**	**100,0**	**4 742**	**100,0**
Résidences principales	3 851	89,4	4 022	88,1	4 148	87,5
Résidences secondaires et logements occasionnels	70	1,6	75	1,6	89	1,9
Logements vacants	386	9,0	468	10,3	506	10,7
Maisons	*3 052*	*70,9*	*3 275*	*71,7*	*3 391*	*71,5*
Appartements	*1 206*	*28,0*	*1 287*	*28,2*	*1 343*	*28,3*

Figure 11 : Catégories et types de logements
Source : www.insee.fr

	Nombre	%
Résidences principales construites avant 2016	4 062	100,0
Avant 1919	177	4,4
De 1919 à 1945	280	6,9
De 1946 à 1970	1 165	28,7
De 1971 à 1990	1 217	29,9
De 1991 à 2005	665	16,4
De 2006 à 2015	559	13,8

Figure 12 : Résidences principales en 2018 selon la période d'achèvement
Source : www.insee.fr

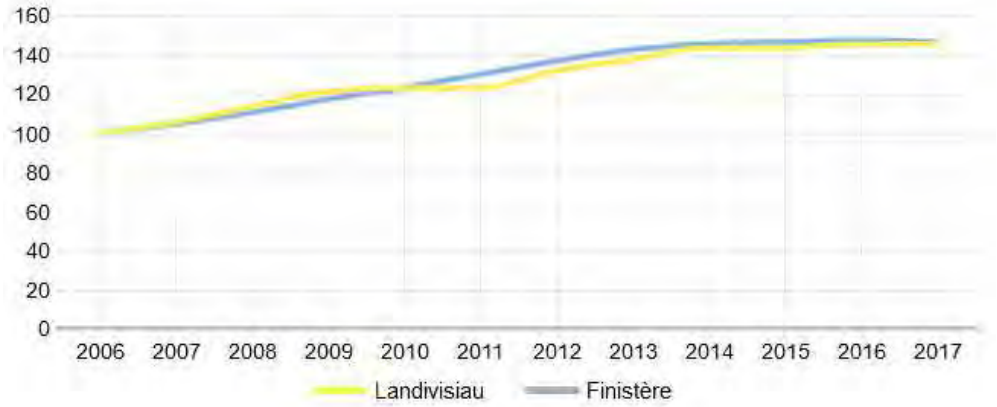

Figure 13 : Comparaison Landivisiau et Finistère – Évolution du nombre de logements vacants en base 100
Source : atlas.finistere.fr

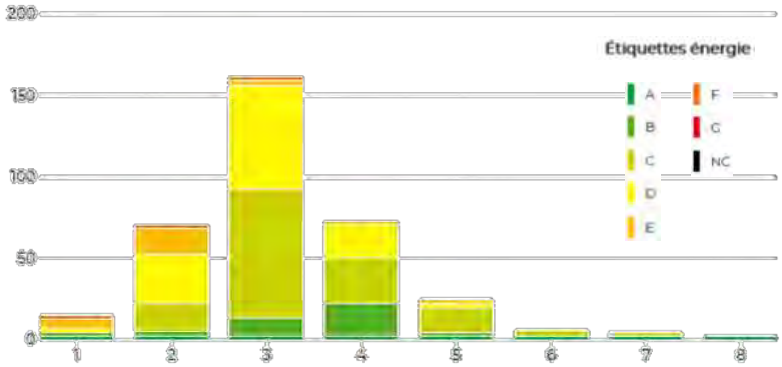

Figure 14 : Nombre de logements par nombre de pièces et par étiquette énergétique, en 2019
Source : pvd.spallian.com

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Figure 15 : Nombre de logements sociaux par localisation et par étiquette énergétique, en 2019
Source : pvd.spallian.com

À noter : les logements gérés par la Caisse des Dépôts et Consignations ne sont pas affichés.

Commentaires

→ En 2018, la commune comptait 4 742 logements, dont 87,5% de résidences principales. La maison individuelle est majoritaire, avec 71,5% du parc immobilier. Ce dernier est relativement ancien, 40% des résidences principales ont été achevées avant 1971. Les habitants restent longtemps dans leur logement. En 2018, 50% des ménages ont dix ans ou plus d'ancienneté d'emménagement. Le logement vacant a dépassé les 10% en 2013, pour arriver à 506 logements vacants en 2018. Le graphique illustre bien cette augmentation. Cependant, la courbe correspondante aux données de Landivisiau suit la même trajectoire que celle du Finistère.

→ Les logements sont nombreux à ne posséder que trois pièces. Si nous introduisons la notion environnementale au secteur de l'habitat, nous nous rendons compte que l'étiquette énergétique est dans la moyenne, c'est-à-dire notée C ou D en grande partie.

→ La commune compte 342 logements sociaux en 2020, soit 8,3% de son parc immobilier. En 2022, ce nombre atteint presque un demi-millier. Ces logements sont bien répartis sur l'ensemble du centre-ville. Comme la plupart des logements, leur étiquette énergétique est C à 44% ou D à 36%. Les logements situés plus au Sud du territoire sont même notés E et F.

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Transaction dans le parc immobilier

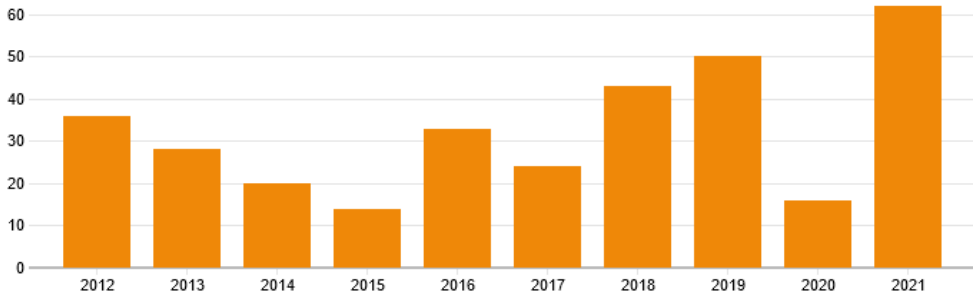

Figure 16 : Évolution du nombre de logements autorisés en construction neuve
Source : www.cartographie-interactive.adeupa-brest.fr

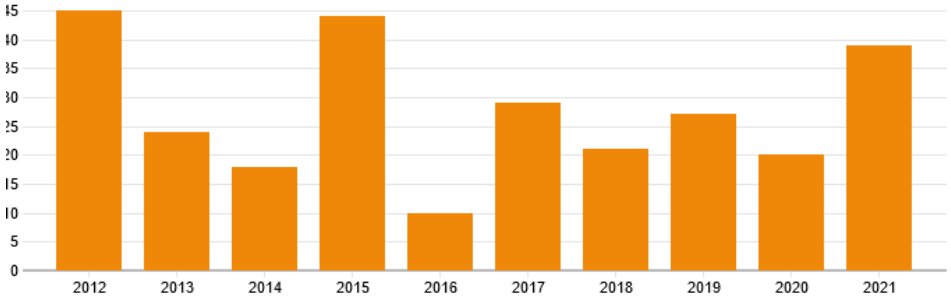

Figure 17 : Évolution du nombre de logements commencés en construction neuve
Source : www.cartographie-interactive.adeupa-brest.fr

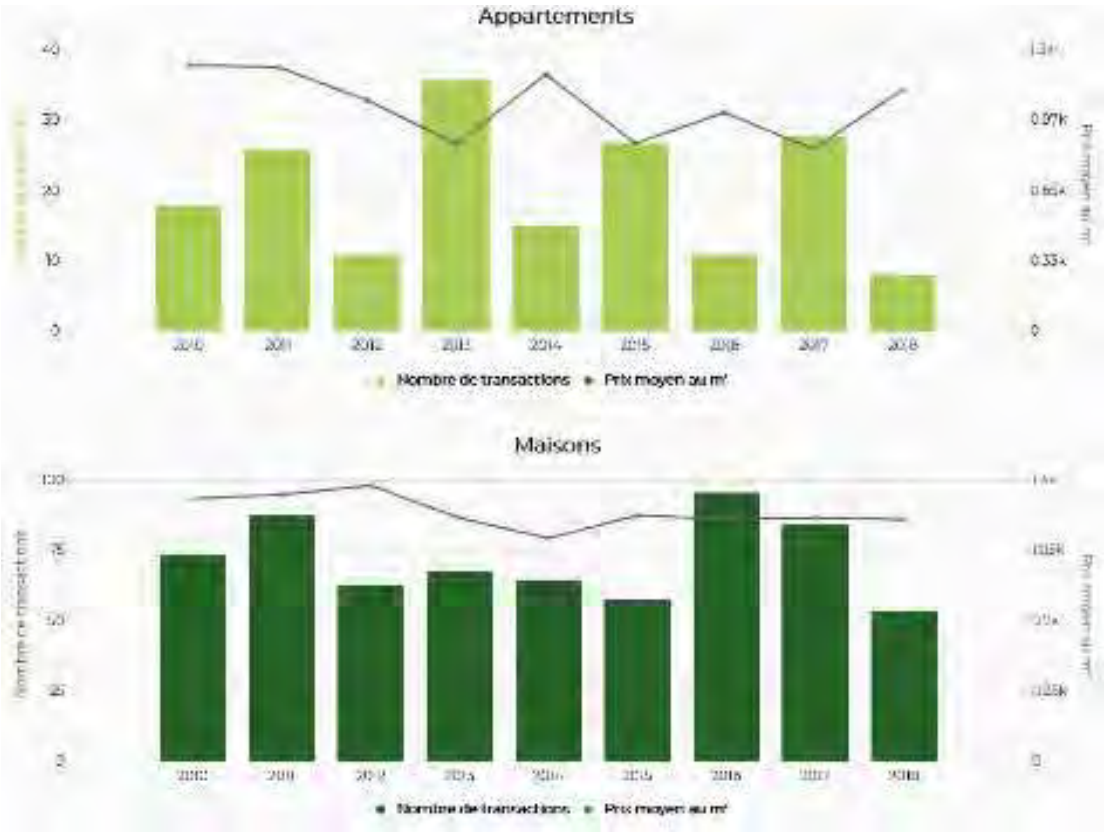

Figure 18 : Évolution du nombre de transactions immobilières et de leur prix moyen, concernant les maisons
Source : pvd.spallian.com

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Figure 19 : Comparaison Landivisiau et Bretagne – Prix des terrains à bâtir vendus pour de l'individuel, en 2019
Source : www.cartographie-interactive.adeupa-brest.fr

Figure 20 : Comparaison Landivisiau et Bretagne – Surface des terrains à bâtir vendus, en 2019
Source : www.cartographie-interactive.adeupa-brest.fr

Commentaires

→ Les logements autorisés en construction neuve ont connu une baisse entre 2012 et 2015 puis une forte variation entre 2016 et 2021. Sur ces dix dernières années, le pic le plus élevé atteint 62 logements autorisés et correspond à l'année 2021. Le nombre de logements commencés en construction neuve connaît également un pic en 2021, avec une valeur de 39 logements. Environ 300 logements nouveaux pourraient être construits sur les trois ou quatre prochaines années. Les autorisations sont délivrées et la plupart des dossiers sont en cours d'instruction ou en projet. Le commencement de certains travaux est prévu pour la fin de l'année 2022.

→ Le nombre de transaction concernant les appartements varie d'une année à l'autre, tout comme le prix moyen au mètre carré. Concernant le nombre de transaction des maisons, la tendance est à la baisse suite au pic de 2016. Mais le prix moyen se stabilise depuis 2015. En revanche, l'année 2021 a connu un fort pic de transactions.

→ En 2019, 69,3% des terrains à bâtir ont été vendus en-dessous de 50 000 euros, contre 48,3% pour la région. Plus des deux tiers des surfaces vendues sont égales ou inférieures à 650 mètres carrés.

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Niveau de revenu

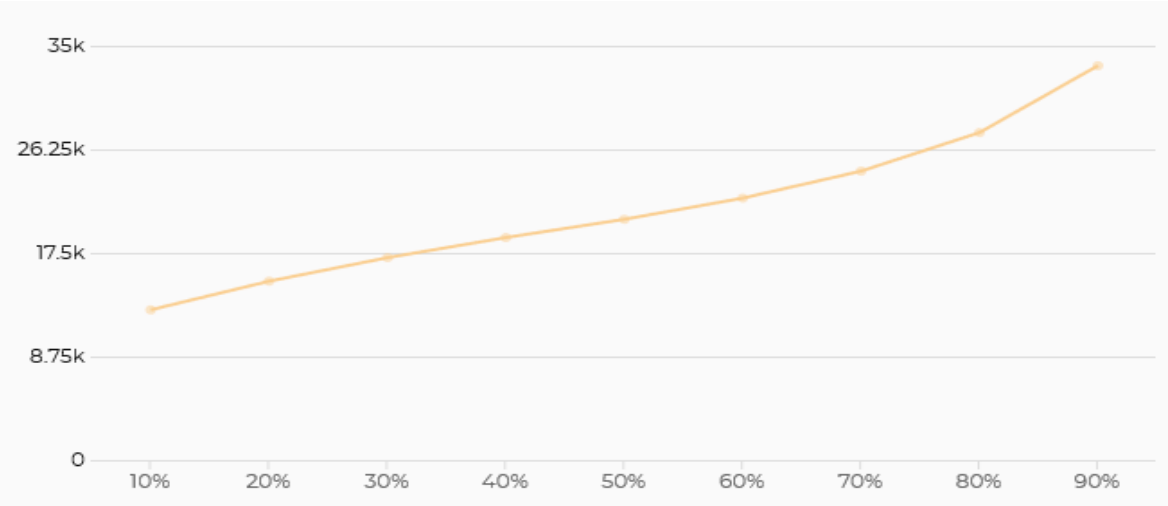

Figure 21 : Répartition par déciles des revenus disponibles, en 2018
Source : pvd.spallian.com

Indicateurs	Landivisiau	CC du Pays de Landivisiau	Bretagne
Revenus disponible médian par UC (€/UC)	20 770	20 860	21 990
Taux de pauvreté (%)	11,00	10,20	10,70
Rapport inter-décile	2,60	2,50	2,80

Figure 22 : Comparaison Landivisiau, CC du Pays de Landivisiau et Bretagne – Revenus disponibles, en 2019
Source : www.cartographie-interactive.adeupa-brest.fr

Commentaires

→ Selon la Banque des Territoires : « la moitié de la population vit avec moins de 20 410 euros par an soit 1 701 euros par mois ».

→ Les figures ci-dessus montrent que le revenu disponible médian à Landivisiau est inférieur à celui de la Bretagne. Et le taux de pauvreté est légèrement plus élevé que la région, avec 11%, contre 10,7% en Bretagne.

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Offres de Santé

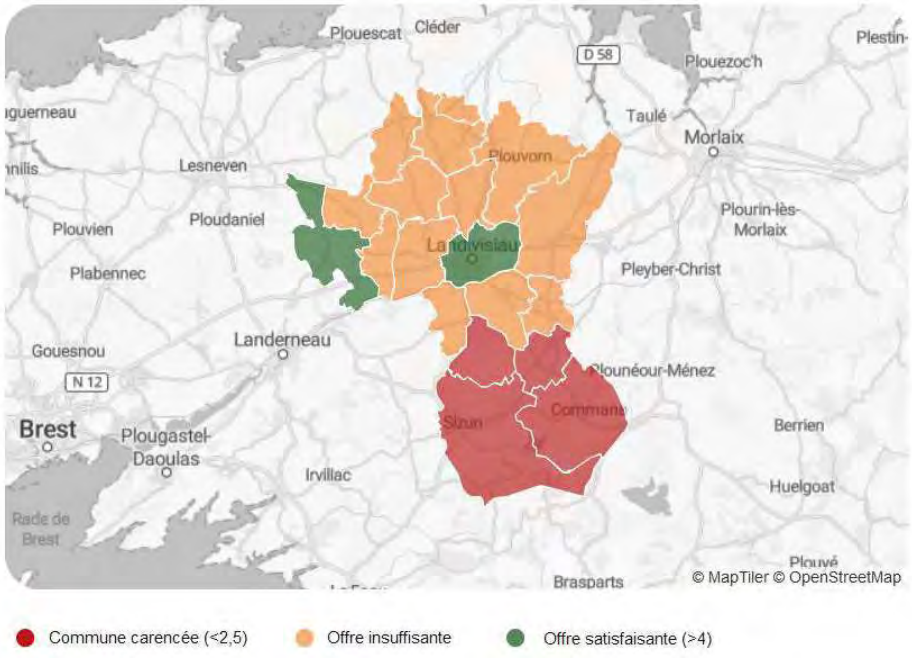

Figure 23 : APL aux médecins généralistes des communes de CC du Pays de Landivisiau, en 2018
Source : pvd.spallian.com

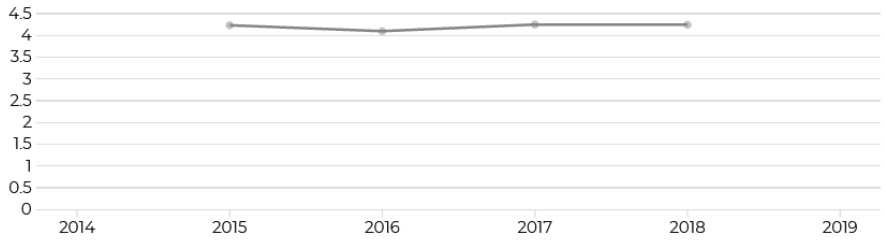

Figure 24 : Évolution de l'APL aux médecins généralistes
Source : pvd.spallian.com

Commentaires

→ L'Accessibilité potentielle localisée (APL) est un indicateur qui évolue selon la proximité et la disponibilité des médecins. La cartographie montre que la commune de Landivisiau a une APL satisfaisante en 2018. Selon la Banque des Territoires, l'APL aux médecins généralistes de moins de 65 ans est de 4 pour Landivisiau. Ce qui veut dire : « compte tenu de la structure par âge de la population, les habitants de Landivisiau ont accès en moyenne à 4,2 consultations ou visites de médecine générale par an et par habitant ». La moyenne APL dans les communes lauréates aux programme Petites villes de demain est de 3,5 et de 3,2 dans le reste de la France.

→ À noter que, 107 places sont ouvertes dans des établissements pour les personnes handicapées et 200 places ouvertes dans des établissements pour les personnes âgées.

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Partie II.

Un développement de l'économie pour des activités équilibrées

- Fiche de synthèse
- Enseignement et formation
- Développement économique
- Répartition spatiale (attractivité et zones d'emplois)
- Condition, temps partiel et chômage

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Fiche de synthèse

Formation

Élévation du niveau
de diplôme au fil du temps

Répartition spatiale

Quatre zones d'activités
économiques

Économie

L'industrie,
le principal employeur

Condition

67% des actifs
ont un emploi et
9,1% sont au chômage
(en 2018)

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Enseignement et formation

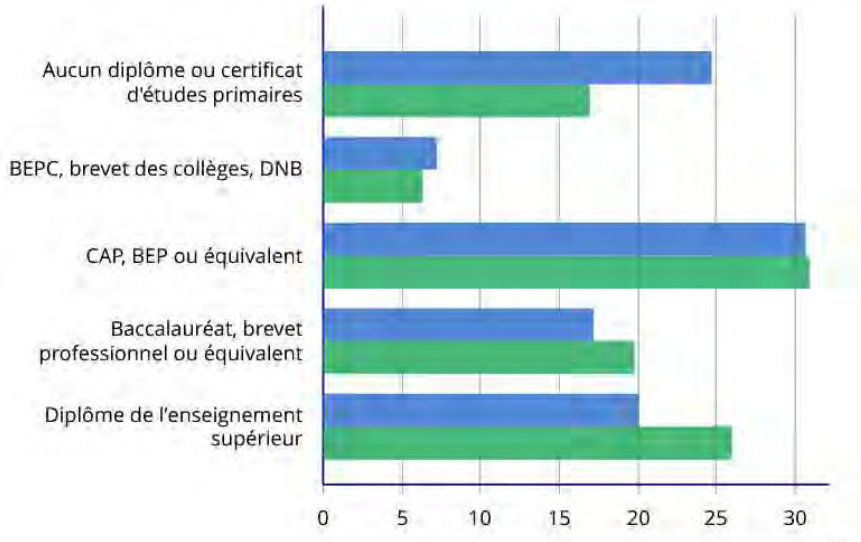

Figure 25 : Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus (en %)
Source : www.insee.fr

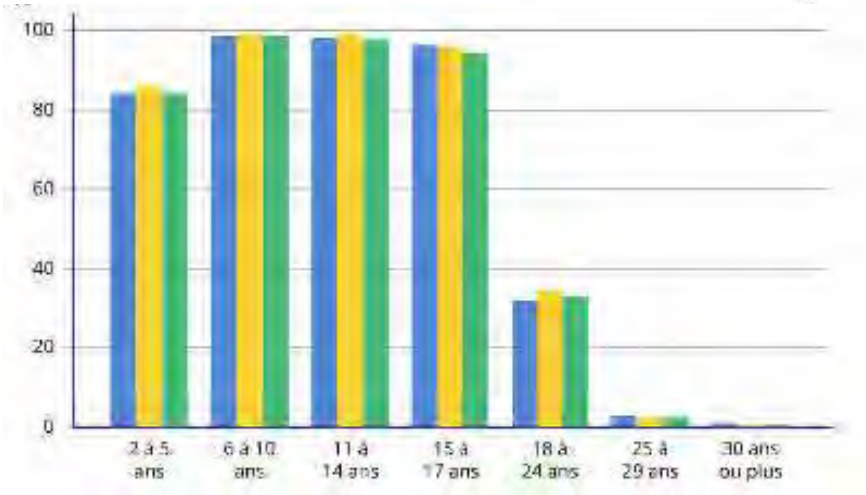

Figure 26 : Taux de scolarisation selon l'âge (en %)
Source : www.insee.fr

Commentaires

→ Selon la figure n°25, les diplômes les plus répandus sont le CAP, BEP ou équivalent, en 2018. Cependant, il faut noter une augmentation du niveau de diplôme entre 2008 et 2018. Le taux de scolarisation reste approximativement le même entre ces deux années. Cependant, nous pouvons noter une diminution régulière de ce taux, pour la tranche d'âges 15-17 ans. En 2020, Landivisiau comptait 1 384 collégiens dans ses deux collèges, dont un public et un privé.

→ Les établissements scolaires de Landivisiau sont :

- Deux groupes scolaires publics : Denis Diderot, Arvor et un groupe scolaire privé : Notre-Dame-des-Victoires
- Deux écoles maternelles (public : Kervignounen et privé : Sainte-Marie Lannouchen)
- Une école primaire (public : Kervignounen)
- Deux collèges (public : collège de Kerzourat et privé : collège Saint-Joseph)
- Deux lycées (public : lycée du Léon et privé : lycée du Saint-Esprit)
- Deux écoles spécialisées (*MFR* de Landivisiau et AFPI Bretagne)

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Développement économique

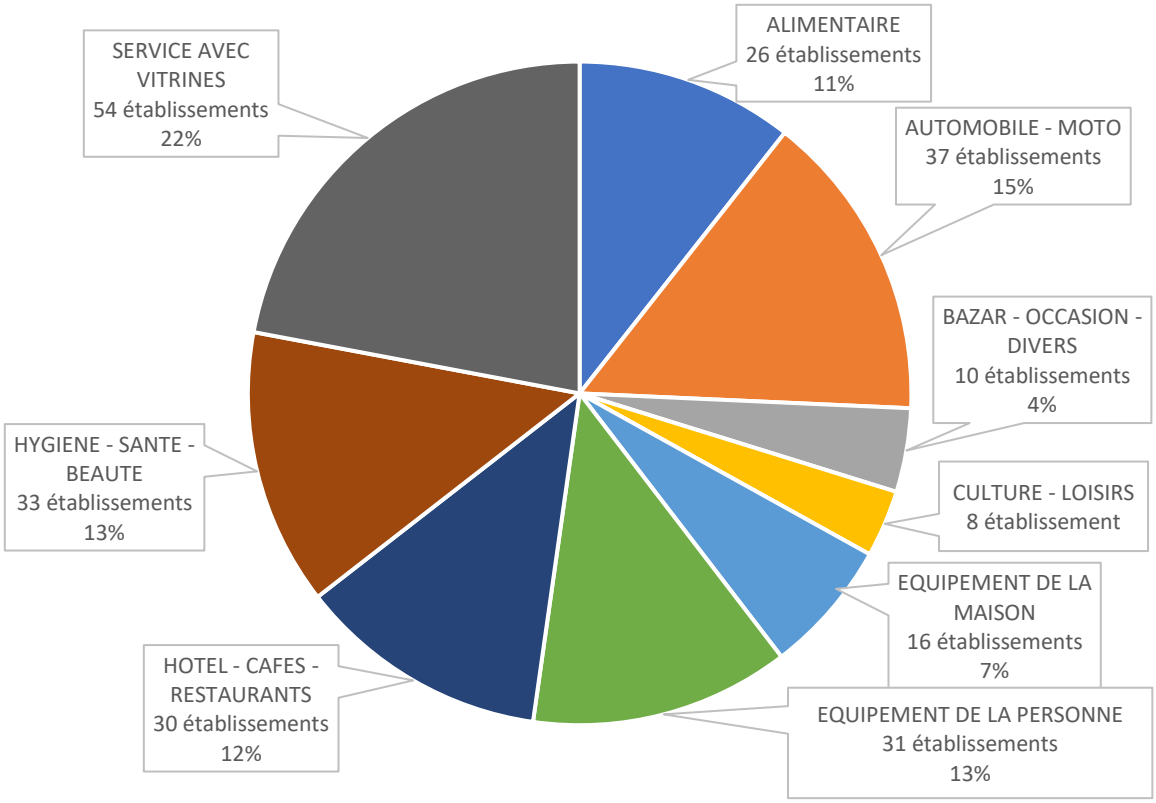

Figure 27 : Répartition commerces de détail
Source : Observatoire économique – CCPL 2020

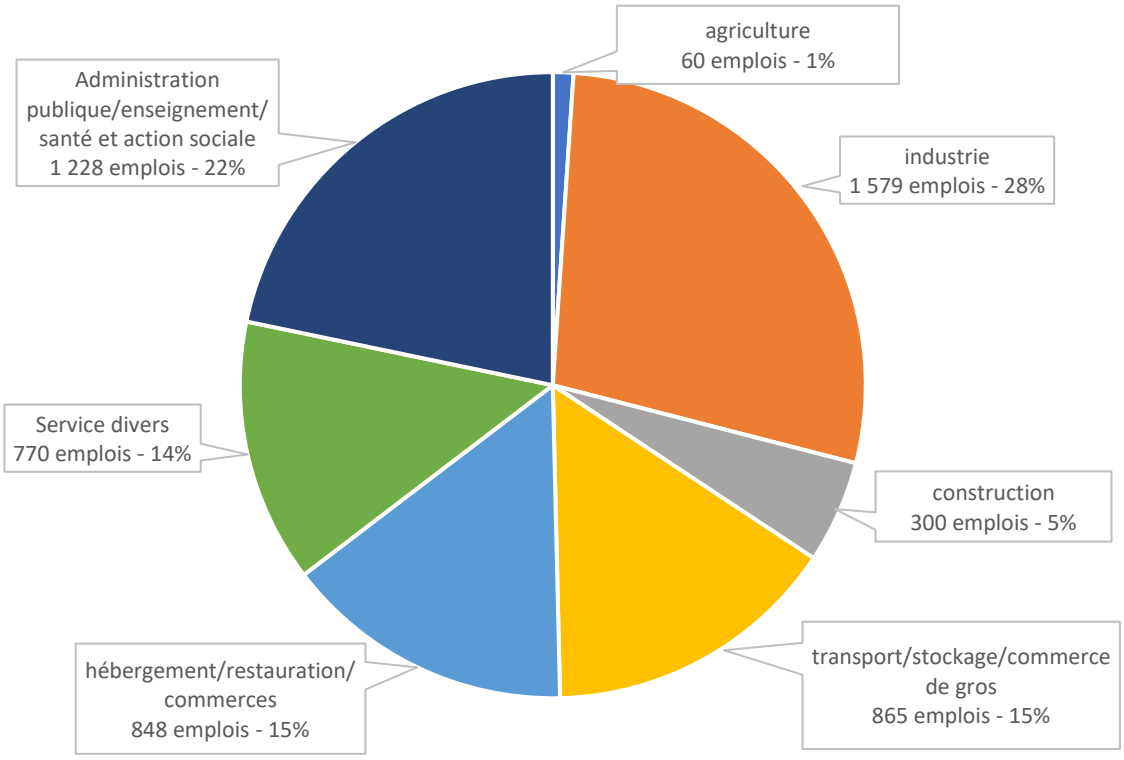

Figure 28 : Répartition des effectifs par secteurs d'activités
Source : Observatoire économique – CCPL 2020

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

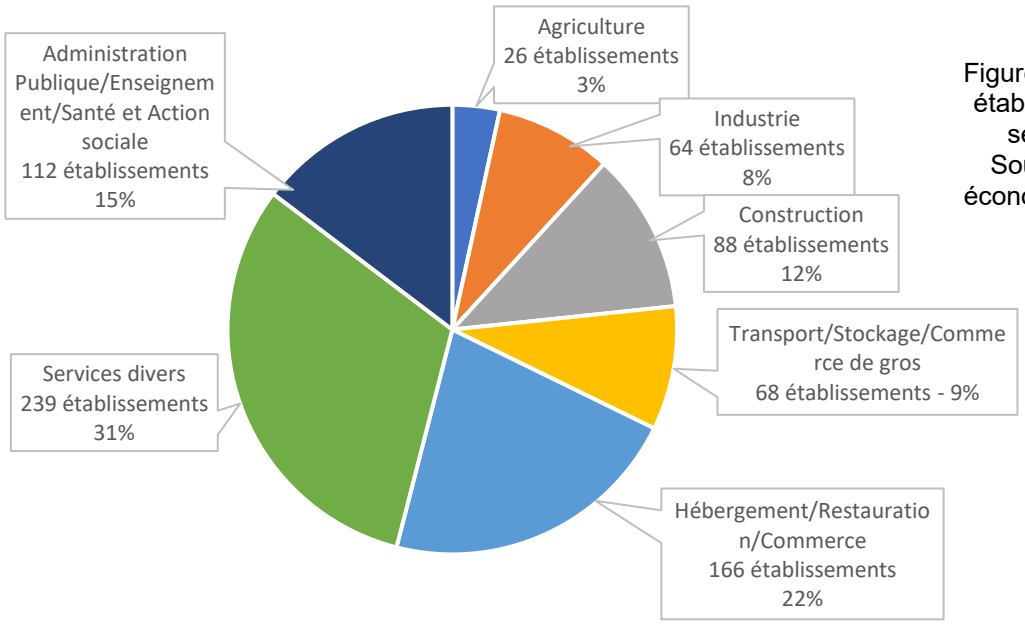

Figure 29 : Répartition des établissements actifs par secteurs d'activités
Source : Observatoire économique – CCPL 2020

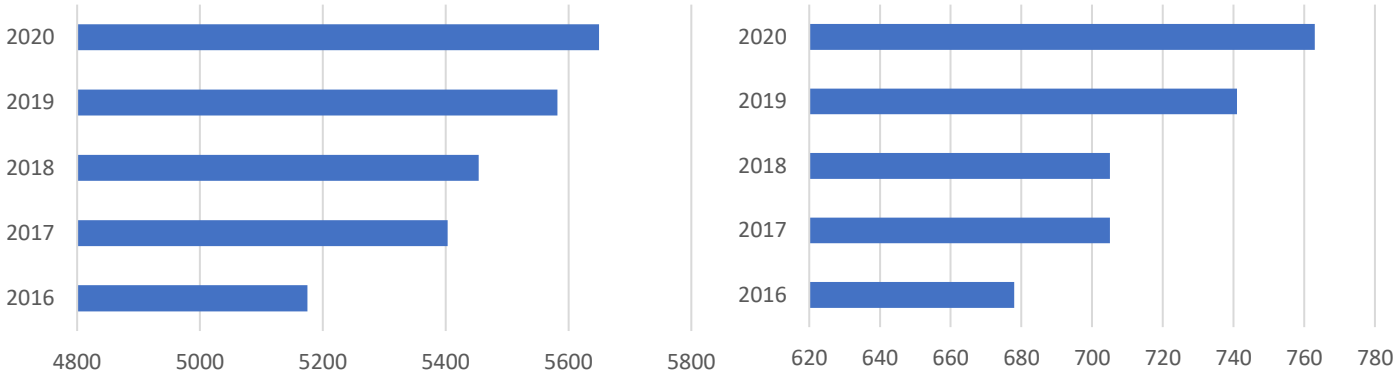

Figures 30 et 31 : Évolution du nombre d'emplois (gauche) et d'établissements (droite)
Source : Observatoire économique – CCPL 2020

Commentaires

→ Le commerce de détail compte 245 établissements et 1 113 emplois en 2020. L'industrie représente le plus gros employeur soit 28%, ce qui correspond à 1 579 emplois. Ce secteur est suivi par l'administration publique/enseignement/santé/action sociale qui emploient 1 228 personnes, ce qui représente 22% des emplois au total. Ce total qui est de 5 650 emplois pour Landivisiau. En revanche, le plus grand nombre d'établissements se trouve dans le domaine des services divers avec 239 établissements, soit 31%. En deuxième position, nous trouvons l'hébergement/restauration/commerce avec 166 établissements, soit 22%, sur un total de 763 établissements sur la commune.

→ Comme le montrent les deux derniers graphiques, le nombre d'établissements et d'emplois est en progression constante entre 2016 et 2020.

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Répartition spatiale (attractivité et zones d'emplois)

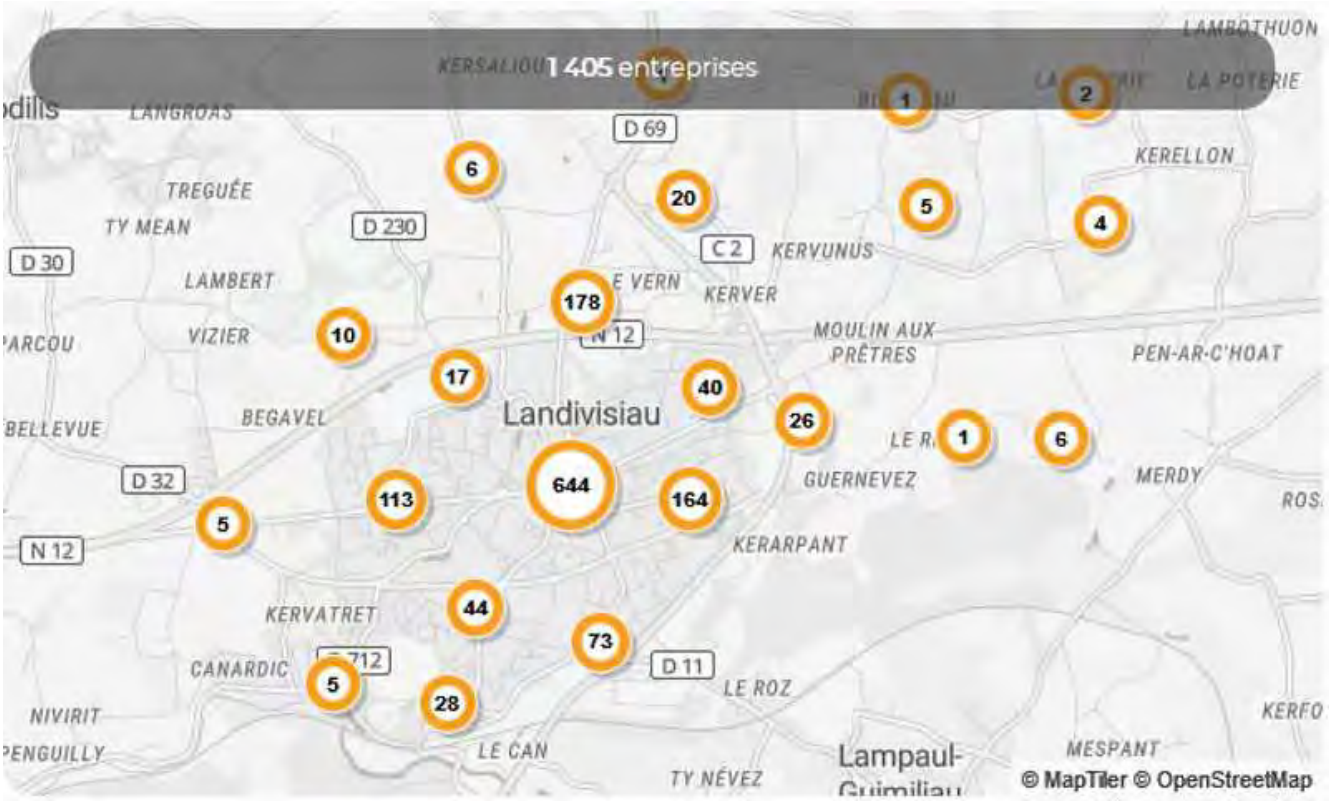

Figure 32 : Répartition spatiale des entreprises, en 2021
Source : pvd.spallian.com

Commentaires

→ La commune compte quatre zones d'activé : zone du Vern, zone du Fromeur, zone de Créach Iller et zone de Kerioual-Kerven

→ À noter : la part de la population active qui travaille sur sa commune de résidence n'a cessé de diminuer sur la période 1999-2018. En effet, en 1999, ils étaient 57,3% de la population active à travailler sur leur commune de résidence, Landivisiau en l'occurrence. Puis ce pourcentage est passé à 47% en 2008, 44,5% en 2013 et 40% en 2018. Cette tendance se retrouve également à l'échelle de la Bretagne. Par conséquent, le nombre d'actifs qui travaillent dans une commune autre que la commune de résidence est en progression.

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Condition, temps partiel et chômage

Figure 33 : Comparaison Landivisiau et Finistère – Évolution du taux de chômage
Source : atlas.finistere.fr

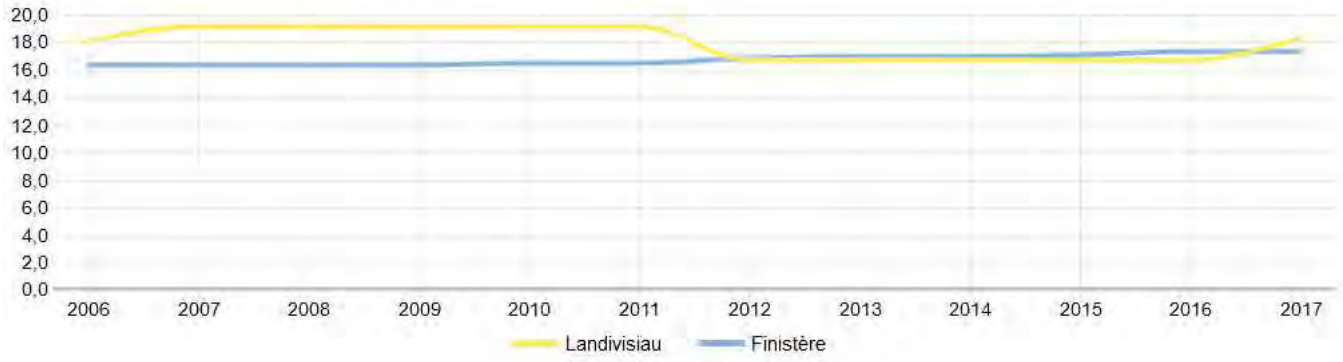

Figure 34 : Comparaison Landivisiau et Finistère – Évolution de l'emploi précaire (CDD, intérim, emplois aidés, apprentissage ou stage)
Source : atlas.finistere.fr

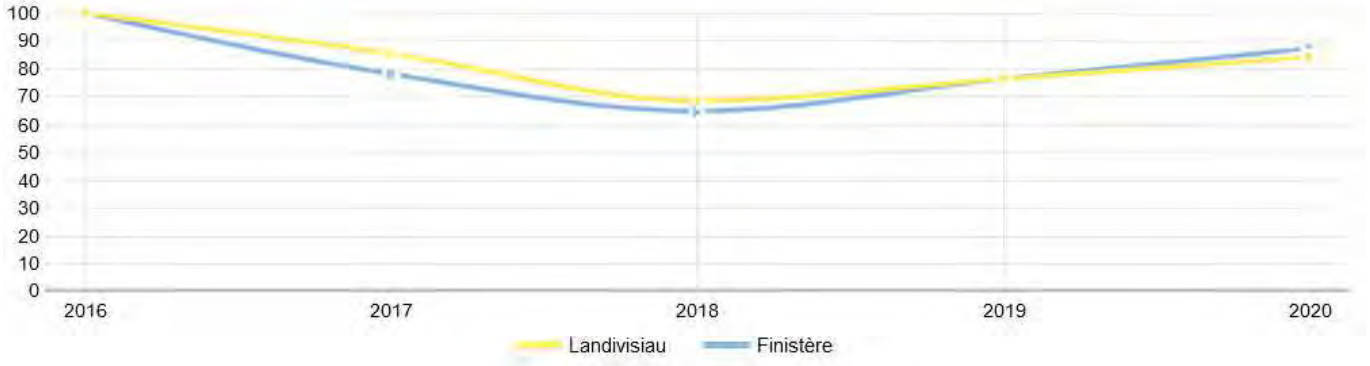

Figure 35 : Comparaison Landivisiau et Finistère – Évolution du nombre de bénéficiaire du Revenu de Solidarité Active
Source : atlas.finistere.fr

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

	2008	2013	2018
Ensemble	**5 780**	**5 770**	**5 567**
Actifs en %	**74,6**	**74,5**	**76,1**
Actifs ayant un emploi en %	67,2	63,9	67,0
Chômeurs en %	7,4	10,6	9,1
Inactifs en %	**25,4**	**25,5**	**23,9**
Élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés en %	8,4	8,8	8,1
Retraités ou préretraités en %	8,0	8,4	7,1
Autres inactifs en %	9,0	8,4	8,6

Figure 36 : Évolution de la population de 15 à 64 ans par type d'activité
Source : www.insee.fr

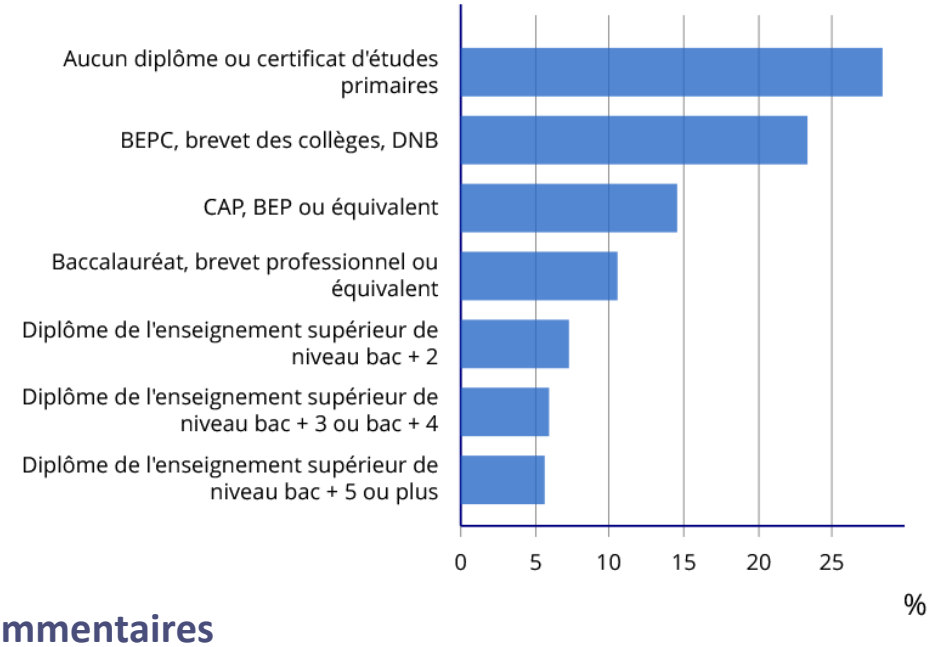

Figure 37 : Taux de chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans par diplôme, en 2018
Source : www.insee.fr

Commentaires

→ Concernant le taux de chômage, la commune de Landivisiau connaît une augmentation entre 2011 et 2012, se stabilise jusqu'en 2016 et diminue jusqu'à passer en-dessous des données du Finistère en 2017. Pour l'évolution des emplois précaires c'est l'inverse, avec une diminution entre 2011 et 2012, puis ils se stabilisent et passent au-dessus des données du Finistère entre 2016 et 2017. En revanche, le nombre de bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active est quant à lui, très proche de celui du département, mais passe en-dessous de celui-ci en 2019.

→ La commune comptait 506 chômeurs en 2018, avec un taux de chômage de 9,1%. Ce nombre est en augmentation par rapport à 2008. Le taux de chômage est plus important pour la tranche d'âge 15-24 ans. À remarquer que, pour cette catégorie, le taux de chômage est en diminution par rapport aux années 2008 et 2013.

→ La commune de Landivisiau compte moins d'un quart d'inactif sur son territoire, parmi sa population âgée de 15 à 64 ans. À noter que, plus le niveau de diplôme est faible, plus le taux de chômage est conséquent, comme l'illustre le graphique ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Partie III. L'accessibilité et la mobilité au cœur des connexions territoriales

- Fiche de synthèse
- Accessibilité et stationnement
- Flux et interconnexions
- Moyens de déplacement

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Fiche de synthèse

Accessibilité et stationnement

Deux échangeurs avec la RN12

Nombreuses places de stationnements

Gare TER

Flux

Des flux entrants conséquents

Moyens de déplacement

88,3% des ménages possèdent au moins une voiture, en 2018

Gare TER

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Accessibilité et stationnement

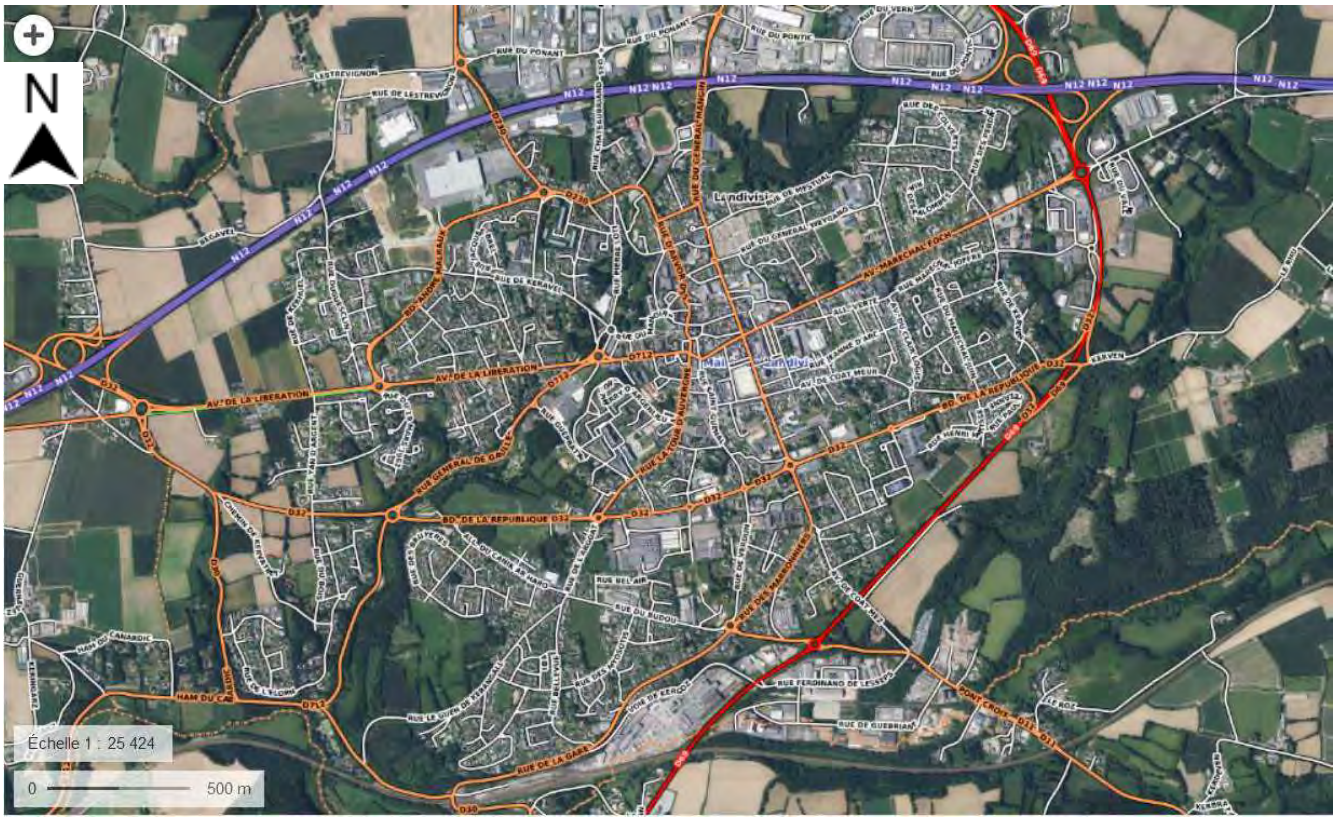

Figure 38 : Cartographie du réseau viaire
Source : www.geoportail.gouv.fr

Commentaires

→ Au Nord de Landivisiau se trouve la voie express RN 12, ainsi que deux échangeurs, l'un à l'Est et l'autre à l'Ouest. La route départementale 69 contourne la commune par l'Est. Tout au Sud se trouve la gare de Landivisiau. Par conséquent, le territoire est bien desservi et facile d'accès. Pour encourager les déplacements en train, une navette urbaine « centre-ville / gare ferroviaire » a été mise en place par la commune et l'intercommunalité.

→ Le tissu urbain se compose de plusieurs emplacements de stationnement. Il est très facile de se garer et de trouver des places de parking disponibles. L'hypercentre et les rues commerçantes sont en zone bleue, dans l'objectif de faciliter l'accès aux commerces et services.

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Flux et interconnexions

Figure 39 : Répartition des flux, en 2017
Source : pvd.spallian.com

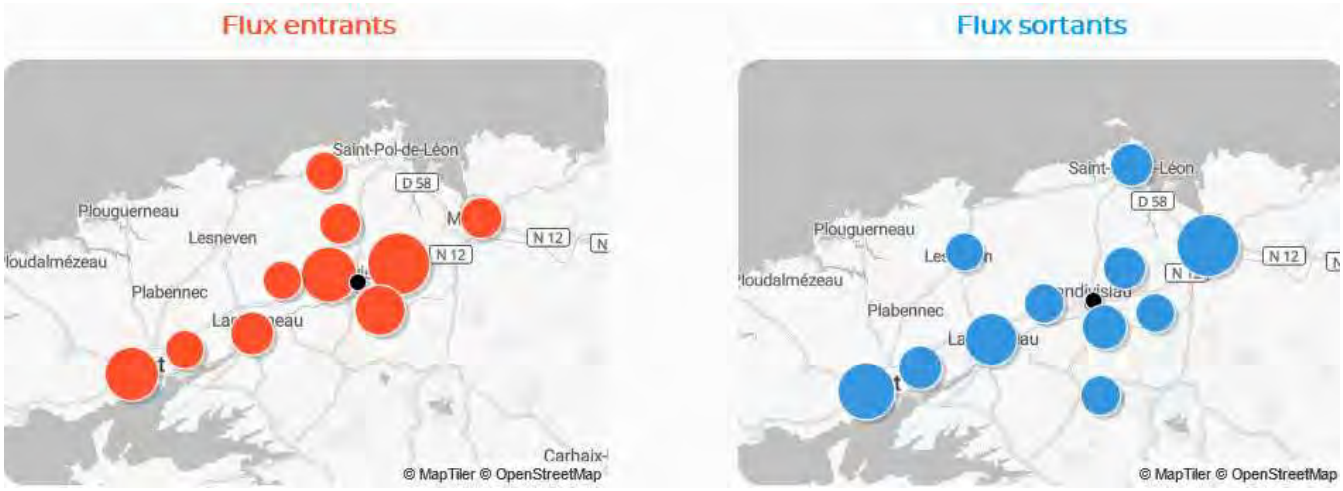

Figure 40 : Répartition des flux, en 2017
Source : pvd.spallian.com

Commentaires

→ Le maillage routier à Landivisiau et plus généralement en Bretagne est performant. La proximité immédiate de la commune à la route N12 et de ses deux échangeurs donnent un avantage stratégique à la commune. Les connexions s'opèrent entre le Pays de Morlaix et le Pays de Brest. Landivisiau est par conséquent fortement attaché aux autres territoires du Nord Finistère, notamment Morlaix et Brest. Comme indiqué sur la première figure, il y a plus de flux entrants que de flux sortants.

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Moyens de déplacement

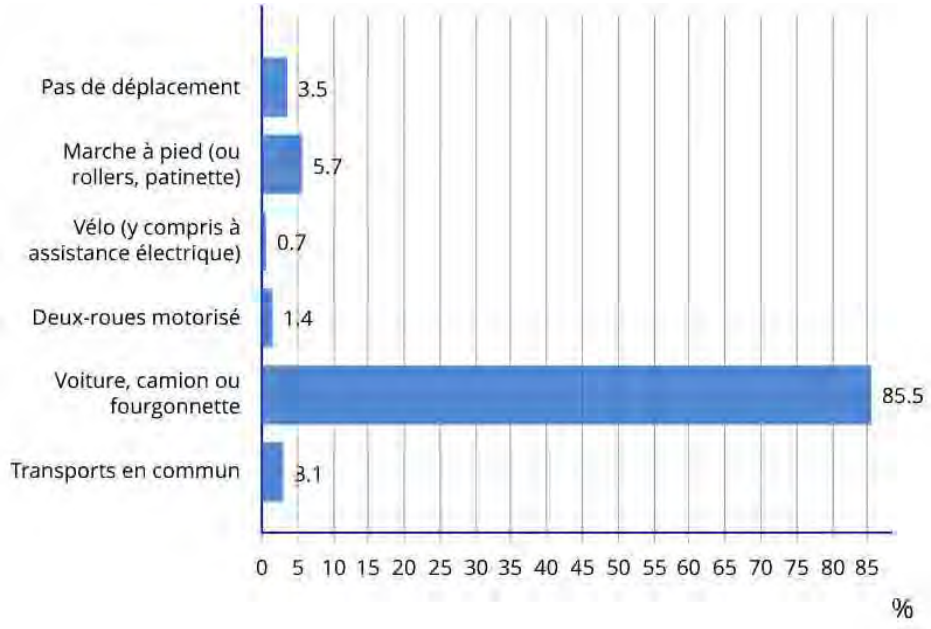

Figure 41 : Part des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail, en 2018 (Actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi.)
Source : www.insee.fr

	2008	%	2013	%	2018	%
Ensemble	**3 851**	**100,0**	**4 022**	**100,0**	**4 148**	**100,0**
Au moins un emplacement réservé au stationnement	**2 607**	**67,7**	**2 842**	**70,7**	**2 952**	**71,2**
Au moins une voiture	**3 413**	**88,6**	**3 586**	**89,2**	**3 665**	**88,3**
1 voiture	1 908	49,5	2 038	50,7	2 120	51,1
2 voitures ou plus	1 505	39,1	1 548	38,5	1 545	37,3

Figure 42 : Évolution de l'équipement automobile des ménages
Source : www.insee.fr

Commentaires

→ La part des déplacements en vélo ne représente que 0,7%. Cependant, la marche arrive en deuxième position et correspond à 5,7% des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail. La première position est occupée par les voitures, camions ou fourgonnettes, avec 85,5%.

→ En 2018, 88,3% des ménages sont motorisés. Et 37,3% des ménages équipés en automobile possèdent au moins deux voitures.

→ À noter : la distance médiane entre le lieu de domicile et le lieu de travail est de 11 kilomètres et le temps médian entre le lieu de domicile et le lieu de travail en 2017, est de 14 minutes.

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Partie IV. Des formes urbaines harmonisées pour un patrimoine valorisé

- Fiche de synthèse
- Occupation du sol
- Environnement paysager
- Patrimoine structurant
- Caractéristiques et évolution historique
- Analyse urbaine
- Entrée de ville et identité locale

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Fiche de synthèse

Occupation du sols

56%
de terres agricoles

Paysage

Commune en site
Natura 2000

Patrimoine

Des éléments
remarquables variés

Évolution bâti

Un centre-ville
historique

Analyse urbaine

Une morphologie bâtie
contrainte par
des infrastructures

Identité locale

Une commune dynamique
en cours de modernisation

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Occupation du sol

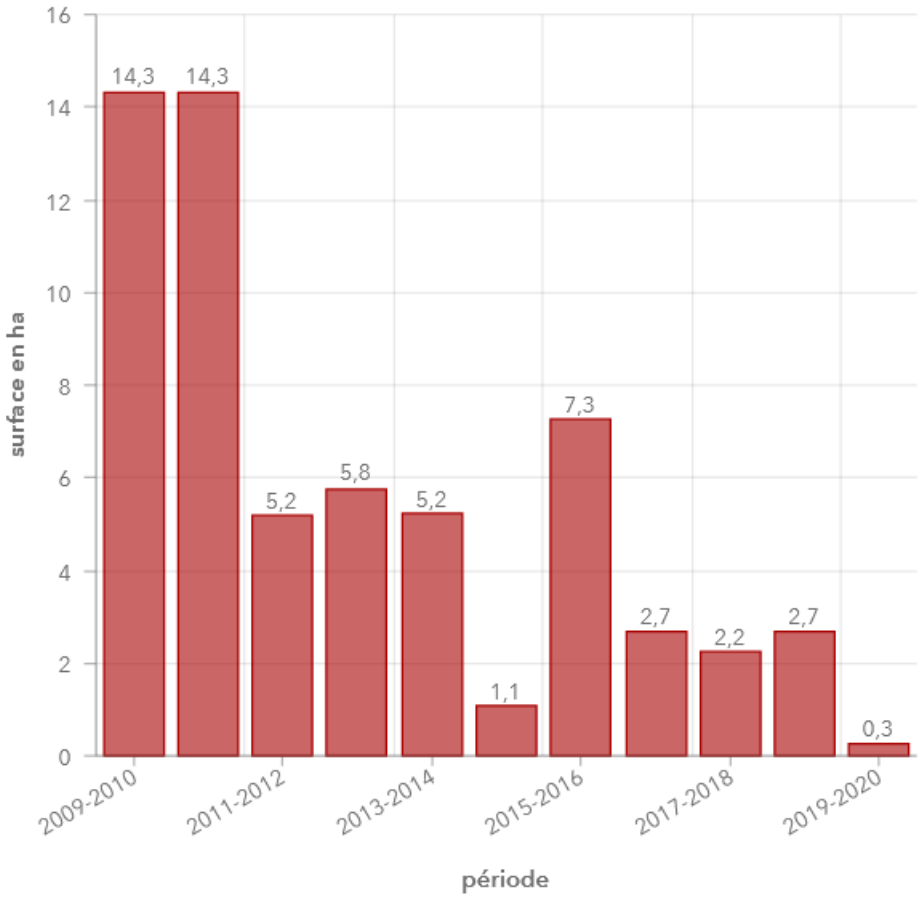

* total = activité + habitat + mixte + inconnu

Figure 43 : Consommation d'espace NAF, entre 2009 et 2020
Source : kartes.cerema.fr

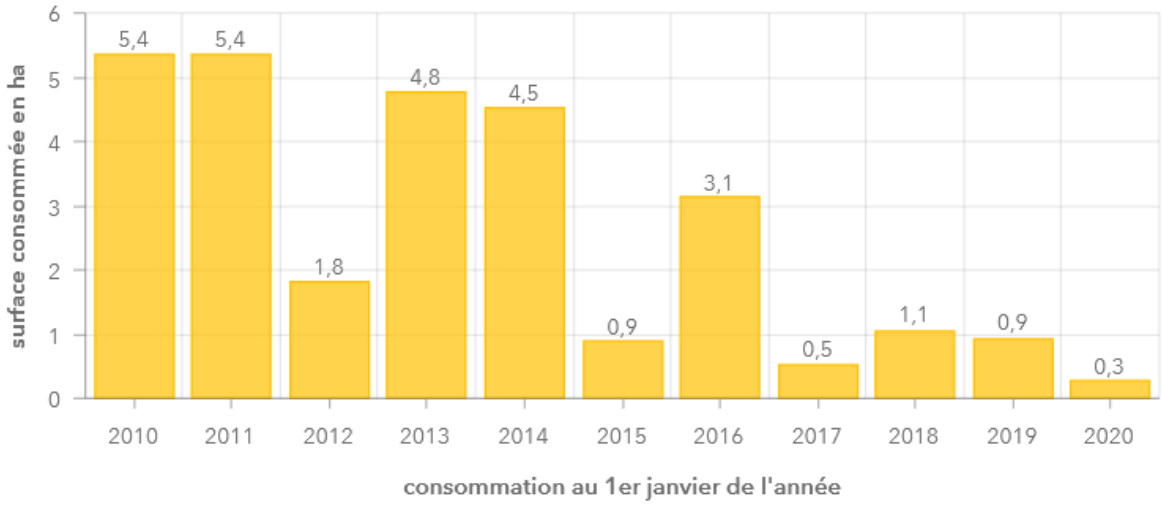

Figure 44 : Consommation d'espace NAF (en hectares) à destination de l'habitat, entre 2009 et 2020
Source : kartes.cerema.fr

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

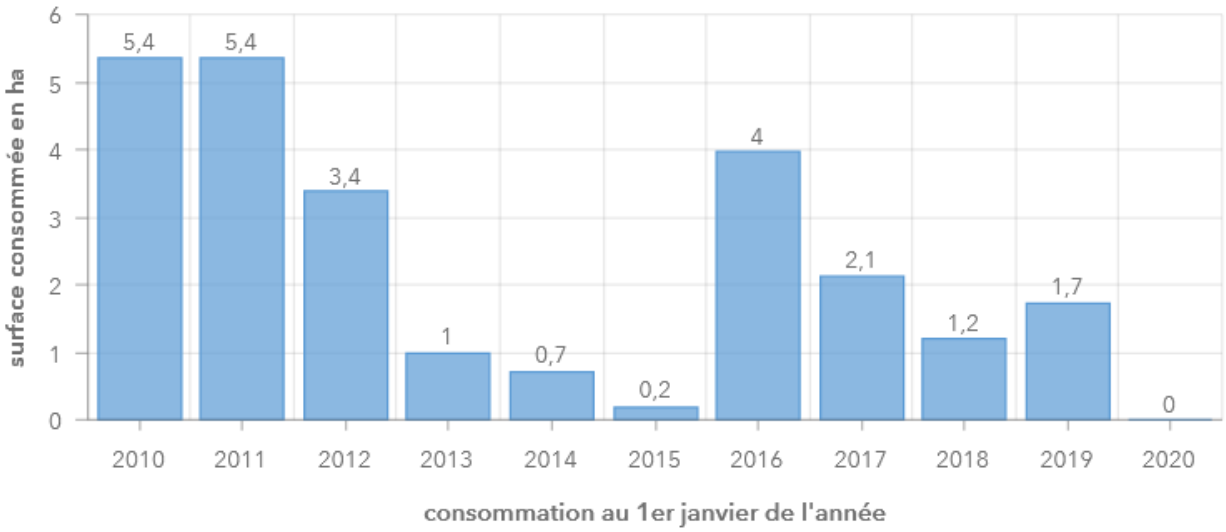

Figure 45 : Consommation d'espace NAF (en hectares) à destination d'activités, entre 2009 et 2020
Source : kartes.cerema.fr

Commentaires

→ Concernant les flux de consommation d'espace, pour la période 2009-2020 :

- 46,87% des espaces consommés étaient à destination de l'habitat,
- 41% des espaces consommés étaient à destination d'activités,
- Au total, c'est 46,702 hectares qui ont été consommés sur la période 2010-2020.

(Voir l'annexe n°02 - page 67)

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Environnement paysager

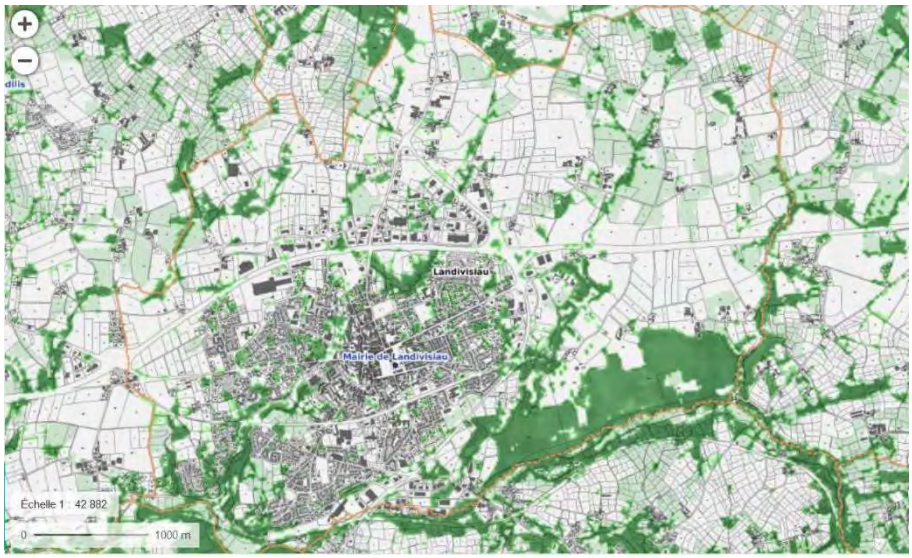

Figure 46 : Corine Land Cover « Taux de couvert arboré » (vert foncé) et Corine Land Cover « Prairies » (vert clair), 2015
Source : www.geoportail.gouv.fr

Figure 47 : Sites NATURA 2000 (Directive Habitats), 2017
Source : www.geoportail.gouv.fr

Commentaires

→ Le paysage est composé de champs agricoles et de prairies. Les espaces arborés sont nombreux et assez diffus sur la commune, le Sud-Est compte un boisement dense. Une part importante du territoire est artificialisée. Du fait de sa proximité immédiate avec l'Élorn, la commune est classée site NATURA 2000. La réglementation, qui s'y réfère, a un impact sur l'ensemble de la commune. L'urbanisation s'est accompagnée d'une artificialisation des sols, dont la maîtrise est recherchée. Il y a une volonté municipale forte en faveur de la protection de l'environnement et de la biodiversité.
(Voir l'annexe n°03 - page 68)

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Patrimoine structurant

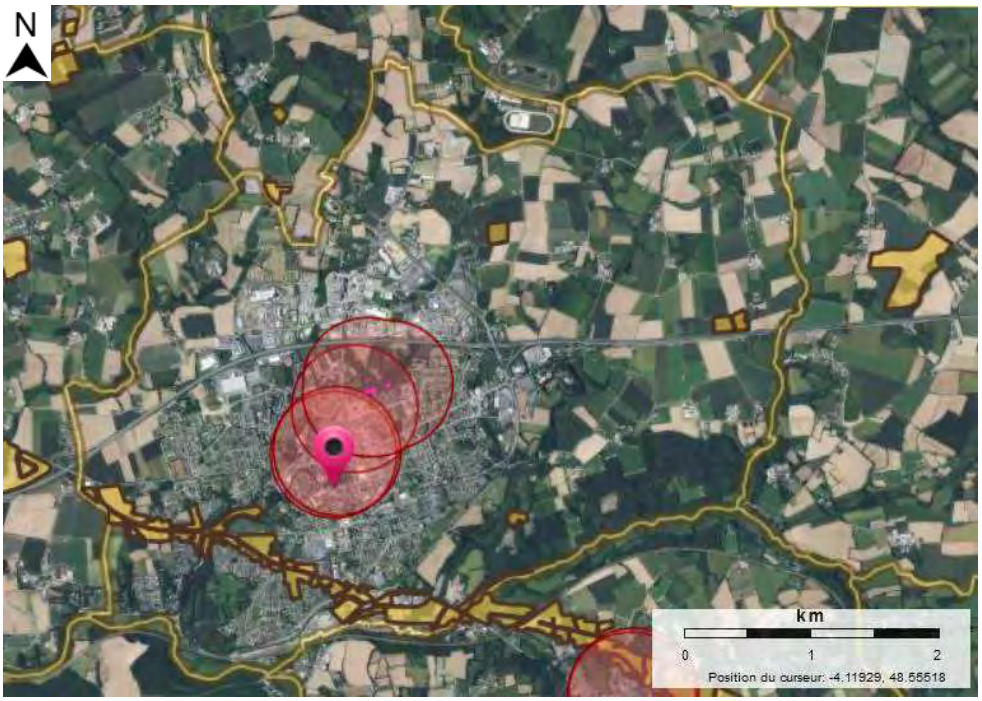

Figure 48 : Cartographie des données de Landivisiau
Source : atlas.patrimoines.culture.f

Légende :

- Zones de présomption de prescriptions archéologiques - Bretagne, 2022 (jaune)
- Protection au titre des abords de monuments historiques (AC1) – Finistère – 29, 2021 (cercle rouge)
- Immeubles classés ou inscrits – Finistère – 29, 2021 (point au centre des cercles rouges)

Commentaires

→ La commune compte aussi un fort patrimoine historique :

- Stèle classée (catégorie : architecture funéraire - commémorative – votive, classement le 21/12/1914)
- Fontaine de Saint-Thivisiau classée (catégorie : édicule, classement le 21/02/1914)
- Église Saint-Thivisiau, partiellement classée (catégorie : architecture religieuse, classement le 21/02/1914)
- Chapelle du cimetière classé (catégorie : architecture funéraire - commémorative – votive, classement le 28/02/1916)
- Tannerie de Mestual (ancienne) inscrite (catégorie : architecture artisanale, inscription le 08/08/1995)

Ces différents éléments patrimoniaux ont un périmètre de protection au titre des abords des Monuments Historiques.

→ Plusieurs zones de présomption de prescriptions archéologiques sont également présentes. Landivisiau compte un certain nombre de patrimoines bâtis, naturels et historiques. Ces derniers constituent un véritable atout historique et touristique pour la commune.

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Caractéristiques et évolution historique

Figure 49 : Carte de l'État-Major (1820-1866)
Source : www.geoportail.gouv.fr

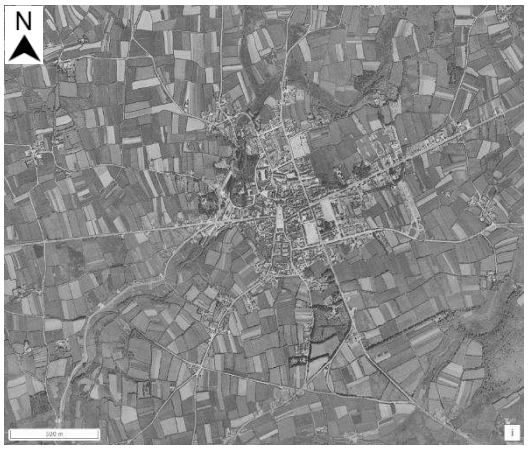

Figure 50 : Carte de 1950-1965
Source : www.geoportail.gouv.fr

Figure 51 : Carte de 2000-2005
Source : www.geoportail.gouv.fr

Figure 52 : Carte aérienne 2006-2010
Source : www.geoportail.gouv.fr

Commentaires

→ Les différentes cartographies ci-dessus illustrent l'évolution urbaine du centre-ville de Landivisiau. Ces dernières témoignent de l'ancienneté du centre. La commune a su garder ce même noyau central jusqu'à nos jours. L'étalement vers l'Ouest est plus récent.

→ Il faut savoir que l'ancienne RN 12 traversait la ville en son centre. Sa déviation en périphérie, au Nord de la commune a donc fortement impacté l'évolution de la commune, favorisant l'implantation de zones d'activités facilement accessibles et limitant la diffusion du secteur résidentiel.

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Analyse urbaine

Figure 53 : Carte IGN
Source : www.geoportail.gouv.fr

Figure 54 : Carte aérienne
Source : www.geoportail.gouv.fr

Figure 55 : Carte cadastrale
Source : www.geoportail.gouv.fr

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

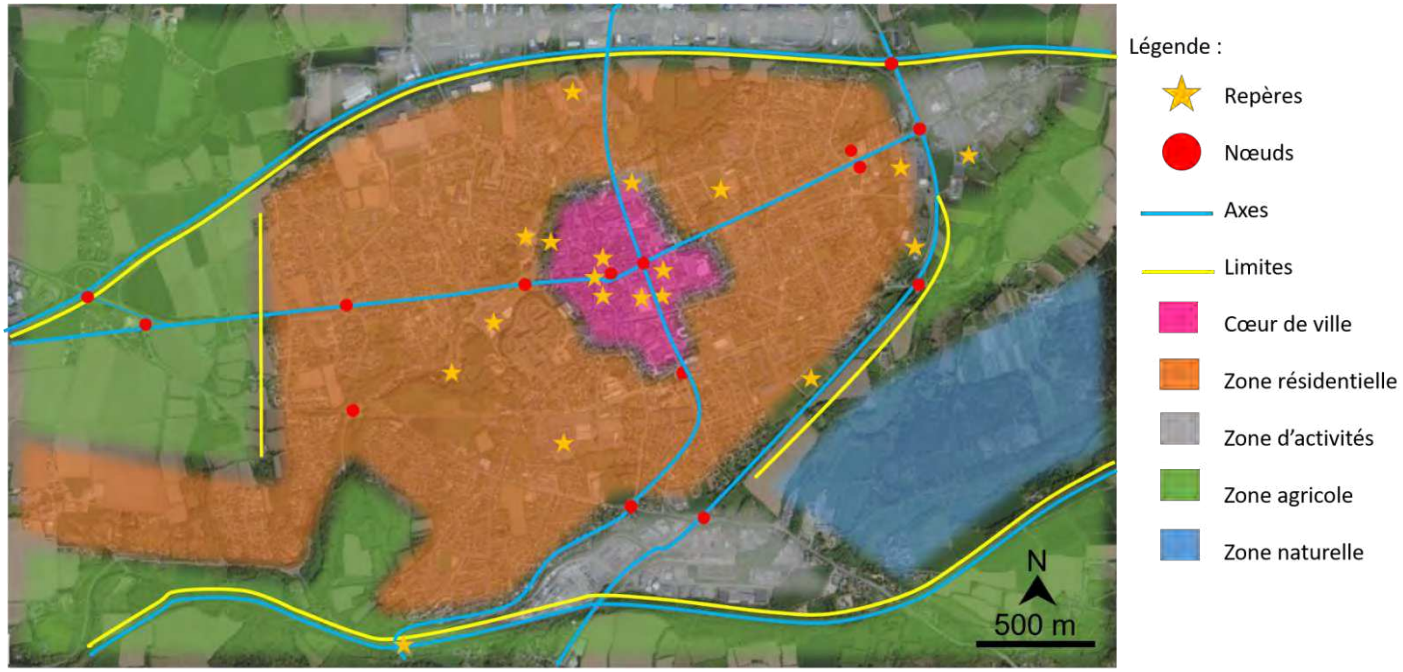

Figure 56 : Analyse urbaine du bourg de Landivisiau, selon la méthode de Kevin Lynch
Source : Service Aménagement du Territoire, Communauté de Communes du Pays de Landivisiau

Commentaires

→ La cartographie ci-dessus permet d'analyser les formes urbaines, selon la méthode de Kevin Lynch. Cette dernière met en évidence la centralité de la commune et montre comment chaque élément du paysage s'articule autour. Le cœur de ville se démarque par sa densité. Le front bâti du centre s'articule autour de quatre places : la place du Champ de Foire, la place des Halles, mais aussi la place Jeanne d'Arc où se tient actuellement le marché et la place Lyautey, avec son front bâti. Ce centre est enveloppé par un secteur résidentiel important. Ces formes urbaines sont limitées par les infrastructures : la route N12 au Nord et le chemin de fer au Sud. Les zones d'activités sont généralement séparées du centre et de l'habitat par les mêmes limites matérielles, que sont les axes routiers. Les espaces agricoles limitent aussi le développement de la commune, qui doit par conséquent favoriser la densification, faire la ville sur elle-même. L'enveloppe urbaine comprend plusieurs « nœuds », ces carrefours permettant d'accéder aux voies de circulation principales ou à des lieux de rencontre. Ils sont présents le long de la route qui traverse Landivisiau d'Ouest en Est. La ville compte également quelques points de repères comme : église, mairie, médiathèque, stade, éléments patrimoniaux, etc. Ceux-ci facilitent la lisibilité du territoire et son fonctionnement. La position stratégique de Landivisiau, proche de grands axes et ses nombreux équipements font d'elle une commune attractive, agréable à vivre et possédant toutes les commodités nécessaires au quotidien.
(Voir l'annexe n°04 - page 70)

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Entrée de ville et identité locale

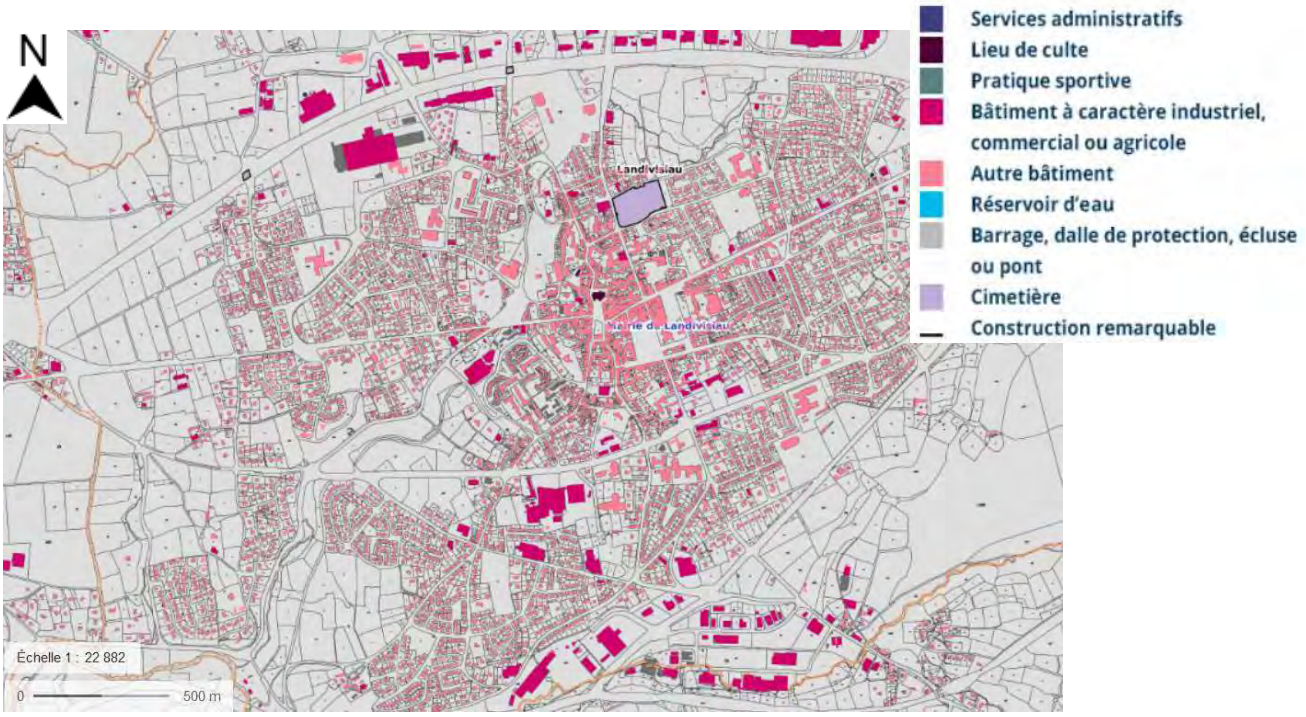

Figure 57 : Typologie des bâtiments, en 2017
Source : www.geoportail.gouv.fr

Figures 58 et 59 : Entrée (gauche) et mairie de Landivisiau (droite)
Source : www.google.fr/maps et https://landivisiau.fr

Commentaires

→ La cartographie montre bien que les services administratifs et les lieux de cultes se trouvent en cœur de ville. Ce secteur est complété et entouré pour une grande partie d'habitats. Les bâtiments à caractères industriels se trouvent plus au Nord et au Sud de la commune, au niveau des zones d'activités dédiées.

→ La commune de Landivisiau, capitale du cheval, possède une identité double. Elle présente deux facettes, une plutôt rurale, imprimée de son histoire et une autre plus urbaine, qui veut s'agrandir. L'enjeux est donc de savoir concilier les deux, marier modernité et histoire, ruralité et dynamisme.

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Partie V.

Des équipements garants d'un service public de proximité

- Fiche de synthèse
- Offres de services publics
- Présence associative
- Équipements et réseaux

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Fiche de synthèse

Services publics

Une multitude de services proposés

Un espace France Service très sollicité

Équipements et réseaux

Plus de 400 équipements répertoriés

Un réseau hydrographique très présent

Une fibre optique en cours de déploiement

Associations

243 associations

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Offres de services publics

Figure 60 : France Service
Source : Mairie de Landivisiau, France Servie, https://landivisiau.fr/fr/rb/953097/la-maison-des-services-au-public-1, consulté en 2021

Commentaires

→ La ville de Landivisiau offre une multitude de services à la population. Parmi les équipements essentiels, se trouvent : la mairie, le siège de la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau, un bureau de poste, une gendarmerie, une caserne de pompier centre de secours, un centre départemental d'action sociale, un centre communal d'action sociale, un centre de loisirs, un local jeunes et un espace France Service. Ce dernier propose un Espace Public Numérique, avec des ordinateurs et des imprimantes mis à disposition. L'espace France Service accueil une vingtaine de partenaires, autour de cinq pôles. Un pôle emploi y est représenté, ainsi qu'un pôle social, un pôle habitat, un pôle numérique et un pôle associatif (Voir l'annexe n°05 - page 71).

→ La ville propose gratuitement des points d'accès à internet dans la cadre du programme « réduction de la fracture numérique ». Les sites concernés sont : l'hôtel de Ville, la bibliothèque Xavier Grall, l'espace Mangin, le local jeunes et l'aire d'accueil des gens du voyage. Le centre de loisir offre également la possibilité d'avoir accès à internet aux jeunes, par le biais d'activités encadrées.

→ La ville compte également une halte-garderie municipale « Pitchoun ». Elle a une capacité d'accueil de 20 enfants maximum, ayant entre deux mois et demi et six ans.

→ La mairie propose un service de billetterie pour les trains TGV et TER.

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Présence associative

Figure 61 : Associations de Landivisiau
Source : Mairie de Landivisiau, Vie associative et sportive, https://landivisiau.fr/fr/as/1437191/vie-associative-et-sportive, consulté en 2021

Commentaires

→ La commune de Landivisiau compte 243 associations, soit environ 23 000 adhérents. Les activités proposées couvrent un grand panel de disciplines. En plus des clubs, plusieurs compétitions ont lieu sur le territoire, notamment le « Grand Prix Gilbert-Bousquet », qui est une course cycliste. Cette dernière se dispute en mars chaque année et est reconnue au niveau national par la Fédération Française de Cyclisme.

→ Sont présentes :

- Des activités caritatives,
- Familiales et sociale,
- Anciens combattants-souvenir,
- Professionnelles,
- Culturelles,
- Culture régionale-folklore,
- Emploi-formation,
- Environnement,
- Jeunesse,
- Loisirs,
- Santé-recherche,
- Solidarité-défense des droits,
- Sports
- Vie citoyenne.

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Équipements et réseaux

	Landivisiau	Finistère
Tous les services aux particuliers	186	14 479
Tous les commerces	76	4 379
Tous les services et équipements de l'enseignement	12	959
Tous les services et équipements de la santé	89	7 817
Tous les services de transport	3	413
Tous les équipements de sport et de loisir	31	3 283
Tous les équipements de culture	1	321
Tous les équipements du tourisme	7	743

Figure 62 : Comparaison Landivisiau et Finistère – Nombre d'équipements par catégories, en 2020
Source : atlas.finistere.fr

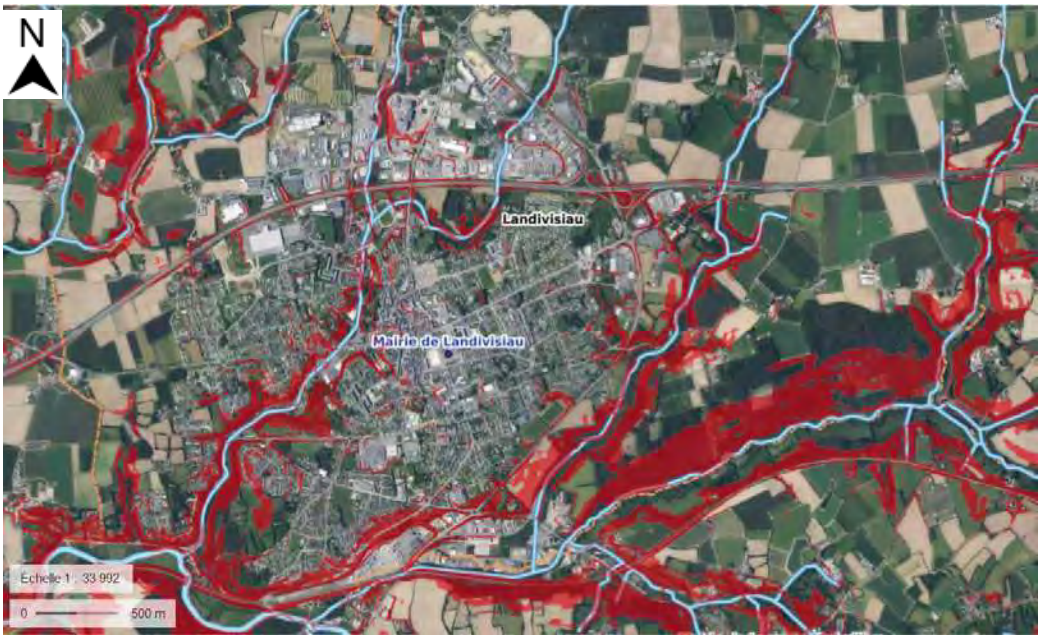

Figure 63 : Cartographie des pentes et des réseaux hydrographiques
Source : www.geoportail.gouv.fr

Commentaires

→ Comme le montre la figure ci-dessus, la commune de Landivisiau est bien dotée en équipements, notamment pour les services aux particuliers. La commune possède également : établissements scolaires, établissements pour seniors, équipements sportifs, salle de spectacles, école de musique et école d'arts plastiques, médiathèque, cinéma, piscine, cabinets médicaux ou encore pharmacies (etc.).

→ Le centre-ville de Landivisiau est cerné par un réseau hydrographique bien présent. Les secteurs en rouge représentent les pentes égales ou supérieures à 10%. Ces pentes accompagnent le réseau hydrographique légèrement encaissé. La commune a donc une topographie marquée.

→ D'ici la fin de l'année 2023, l'ensemble de la commune de Landivisiau sera desservi par la fibre optique.

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

CONCLUSION

Synthèse

Pour conclure ce diagnostic territorial, nous pouvons dire que la commune de Landivisiau propose un cadre de vie agréable et une offre de services complète à ses habitants. Son rôle de ville centre intercommunale du Pays de Landivisiau et sa localisation à proximité de la route N12, constituent un avantage stratégique indéniable. Ses éléments rendent le territoire attractif pour de nombreuses entreprises et ménages. Ses nombreux équipements et commerces drainent des flux de population à l'échelle de l'intercommunalité et au-delà. La zone de chalandise compte entre 35 000 et 40 000 consommateurs. Ici se joue donc l'équilibre périphérie-centre, tant au niveau économique que démographique.

Dans ce souci de cohérence territoriale, la municipalité continue ses efforts pour moderniser la ville et lui donner un nouveau souffle. En effet, certains équipements sont à rénover, tout comme le parc immobilier. Ce parc de logements est vieillissant et doit être réhabilité. L'élaboration prochaine d'un PLUi-H tenant lieu de programmation de l'habitat et une forte tension immobilière posent question et mettent l'habitat comme un des enjeux prioritaires pour ces prochaines années. Actuellement des réflexions sont menées en ce sens.

Cet environnement, riche d'un patrimoine historique et culturel, facile d'accès, doit être mis en valeur et intégrer des enjeux actuels liés à la transition écologique notamment. Les projets sont nombreux pour maintenir ce cadre de vie si agréable et recherché de nos jours.

La municipalité actuelle a déjà bien amorcé ce travail pour redonner une attractivité à Landivisiau. Et c'est dans cet objectif de reconquête de la qualité de sa centralité que Landivisiau participe au programme national Petites villes de demain, pour affiner sa réflexion et se donner les moyens de réussir son projet de territoire.

Par conséquent, les principales pistes de réflexion sont les suivantes :

- Orientation n°1 : Redonner un pouvoir d'attraction au centre,
- Orientation n°2 : Penser l'habitat pour demain,
- Orientation n°3 : Maintenir un cadre de vie agréable.

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Analyse AFOM globale

Atouts	Faiblesses
- Une augmentation de la population - Des logements variés (diverses typologies et diverses tailles) - Une offre de services publics complète - Une Maison France Service récente - Une vie associative active - Des équipements bien présents - Une offre de soins complète - Une accessibilité et une offre de stationnement plus que satisfaisantes - Des commerces de proximité - Un patrimoine et une histoire riche - Une identité rurale qui tend à se moderniser	- Les tranche d'âge de moins de 44 ans sont en diminution - Un nombre de logements vacants trop important - Un parc immobilier qui commence à dater - Des tensions immobilières perceptibles - Des équipements à rénover - Une forte dépendance à la voiture individuelle - Des mobilités douces à développer - Les périmètres de protection peuvent complexifier des projets
Opportunités	**Menaces**
- Une population intercommunale en augmentation - Des équipements (de services, scolaires, de santé, culturels) a rayonnement intercommunal - Des zones d'activités en développement - Une proximité immédiate avec la RN12 (deux échangeurs) - Un réel pôle d'équilibre entre Morlaix et Brest - Attractivité des petites et moyennes villes à l'heure actuelle - Une fibre optique en cours de déploiement (nouveaux modes de vie et de travail)	- Une synergie difficile à construire avec les territoires alentours (Morlaix, Landerneau, Brest), selon les sujets - Une gare excentrée - Une localisation à la pointe finistérienne donc éloignée des centres de décision - Pénurie de main-d'œuvre Donc problèmes de logement et de transport

Notice :
Atouts et Faiblesses → interactions internes au territoire communal
Opportunités et menaces → interactions externes au territoire communal

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

RESSOURCES

- ADEUPa, *Géoclip CCPL*, https://www.cartographie-interactive.adeupa-brest.fr/geoclip_air/#c=report&chapter=p34&report=r05&selgeo1=epci.242900751&selgeo2=reg.53, consulté en 2021
- ADEUPa, *Géoclip Landivisiau*, https://www.cartographie-interactive.adeupa-brest.fr/geoclip_air/#c=report&chapter=p26&report=r05&selgeo1=com2019.29105&selgeo2=reg.53, consulté en 2021
- Annuaire Mairie, *Association de Landivisiau*, https://www.annuaire-mairie.fr/association-landivisiau.html, consulté en 2021
- Atlas des patrimoines, *Cartographie des données de Landivisiau*, http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/ , consulté en 2021
- Atlas du Finistère, *Landivisiau*, https://atlas.finistere.fr/#c=report&chapter=precarite&report=r01&selgeo1=com2019.29105, consulté en 2021
- Banque des territoire, *Portrait de territoires*, https://pvd.spallian.com/stat_dashboard.html?name=petites_villes_donnees&token_id=Banque-des-Territoires_public, consulté en 2021
- Cerema, *Consommation d'espace NAF*, https://kartes.cerema.fr/portal/apps/opsdashboard/index.html#/3feb8bd2b14d449eb03bb3f7fee9d849, consulté en 2021
- Communauté de Communes du Pays de Landivisiau, *Informations*, https://www.pays-de-landivisiau.com/, consulté en 2021
- Eterritoire, *Promotion des territoires*, https://www.eterritoire.fr/, consulté en 2021
- Géoportail, *Landivisiau*, https://www.geoportail.gouv.fr/, consulté en 2021
- Google, *Map*, https://www.google.fr/maps/, consulté en 2021
- Insee, *Dossier complet CCPL*, https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=EPCI-242900751#tableau-FAM_G5, consulté en 2021
- Insee, *Dossier complet Landivisiau*, https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=COM-29105, consulté en 2021

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

- Mairie de Landivisiau, *Liste des partenaires présents à France Service*, file:///C:/Users/A8C48~1.TOU/AppData/Local/Temp/2dee4b441116e662d3457967398bd3f39198bf7b.pdf, consulté en 2021
- Mairie de Landivisiau, *site officiel*, https://landivisiau.fr/fr/, consulté en 2021
- Ministère de la Culture, *La plateforme ouverte du patrimoine*, https://www.pop.culture.gouv.fr/search/list?base=%5B%22Patrimoine%20architectural%20%28M%C3%A9rim%C3%A9e%29%22%5D, consulté en 2021
- Observatoire des Territoires, *Typologie des EPCI*, https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/visiotheque/2019-2020-rapport-planche-10-typologie-des-pratiques-de-transports-quotidiens, consulté en 2021
- Observatoire des territoires, *Visiothèque*, https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/visiotheque?t1&ter1&e1&pub1&m1&sort_by=created&sort_order=DESC&items_per_page=12&page=0, consulté en 2021
- Portail de l'artificialisation des sols, *Le suivi de la consommation d'espaces NAF*, https://artificialisation.biodiversitetousvivants.fr/suivi-consommation-espaces-naf, consulté en 2021
- Remonter le temps, *Landivisiau*, https://remonterletemps.ign.fr/, consulté en 2021
- Topographic, *Cartographie topologique*, https://fr-fr.topographic-map.com/maps/4/Bretagne/, consulté en 2021
- Wikipédia, *Commune de Landivisiau*, https://fr.wikipedia.org/wiki/Landivisiau, consulté en 2021

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

LIST E DES FIGURES

Figure 01 : Localisation de la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau
Figure 02 : Évolution de la population
Figure 03 : Population par grandes tranches d'âges à la CCPL
Figure 04 : Structure de l'emploi en cinq secteurs
Figure 05 : Bassin de vie
Figure 06 : Évolution de la population municipale
Figure 07 : Indicateurs démographiques en historique depuis 1968
Figure 08 : Ménages selon leur composition
Figure 09 : Population par grandes tranches d'âges
Figure 10 : Comparaison Landivisiau et Finistère - Tranches d'âges, en 2017
Figure 11 : Catégories et types de logements
Figure 12 : Résidences principales en 2018 selon la période d'achèvement
Figure 13 : Comparaison Landivisiau et Finistère –
Figure 14 : Nombre de logements par nombre de pièces et par étiquette énergétique, en 2019
Figure 15 : Nombre de logements sociaux par localisation et par étiquette énergétique, en 2019
Figure 16 : Évolution du nombre de logements autorisés en construction neuve
Figure 17 : Évolution du nombre de logements commencés en construction neuve
Figure 18 : Évolution du nombre de transactions immobilières et de leur prix moyen, concernant les maisons
Figure 19 : Comparaison Landivisiau et Bretagne – Prix des terrains à bâtir vendus pour de l'individuel, en 2019
Figure 20 : Comparaison Landivisiau et Bretagne – Surface des terrains à bâtir vendus, en 2019
Figure 21 : Répartition par déciles des revenus disponibles, en 2018
Figure 22 : Comparaison Landivisiau, CC du Pays de Landivisiau et Bretagne – Revenus disponibles, en 2019
Figure 23 : APL aux médecins généralistes des communes de CC du Pays de Landivisiau, en 2018
Figure 24 : Évolution de l'APL aux médecins généralistes
Figure 25 : Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus (en %)
Figure 26 : Taux de scolarisation selon l'âge (en %)
Figure 27 : Répartition commerces de détail
Figure 28 : Répartition des effectifs par secteurs d'activités
Figure 29 : Répartition des établissements actifs par secteurs d'activités
Figure 30 : Évolution du nombre d'emplois
Figure 31 : Évolution du nombre d'établissements
Figure 32 : Répartition spatiale des entreprises, en 2021
Figure 33 : Comparaison Landivisiau et Finistère – Évolution du taux de chômage
Figure 34 : Comparaison Landivisiau et Finistère – Évolution de l'emploi précaire (CDD, intérim, emplois aidés, apprentissage ou stage)

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Figure 35 : Comparaison Landivisiau et Finistère – Évolution du nombre de bénéficiaire du Revenu de Solidarité Active
Figure 36 : Évolution de la population de 15 à 64 ans par type d'activité
Figure 37 : Taux de chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans par diplôme, en 2018
Figure 38 : Cartographie du réseau viaire
Figure 39 : Répartition des flux, en 2017
Figure 40 : Répartition des flux, en 2017
Figure 41 : Part des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail, en 2018 (Actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi.)
Figure 42 : Évolution de l'équipement automobile des ménages
Figure 43 : Consommation d'espace NAF, entre 2009 et 2020
Figure 44 : Consommation d'espace NAF (en hectares) à destination de l'habitat, entre 2009 et 2020
Figure 45 : Consommation d'espace NAF (en hectares) à destination d'activités, entre 2009 et 2020
Figure 46 : Corine Land Cover « Taux de couvert arboré » (vert foncé) et Corine Land Cover « Prairies » (vert clair), 2015
Figure 47 : Sites NATURA 2000
(Directive Habitats), 2017
Figure 48 : Cartographie des données de Landivisiau
Figure 49 : Carte de l'État-Major (1820-1866)
Figure 50 : Carte de 1950-1965
Figure 51 : Carte de 2000-2005
Figure 52 : Carte aérienne 2006-2010
Figure 53 : Carte IGN
Figure 54 : Carte aérienne
Figure 55 : Carte cadastrale
Figure 56 : Analyse urbaine du bourg de Landivisiau, selon la méthode de Kevin Lynch
Figure 57 : Typologie des bâtiments, en 2017
Figure 58 : Entrée de Landivisiau
Figure 59 : Mairie de Landivisiau
Figure 60 : France Service
Figure 61 : Associations de Landivisiau
Figure 62 : Comparaison Landivisiau et Finistère – Nombre d'équipements par catégories, en 2020
Figure 63 : Cartographie des pentes et des réseaux hydrographiques
Figure 64 : Typologie des intercommunalités, 2021
Figure 65 : La surface des zones – La superficie des zones POS / PLU
Figure 66 : Corine Land Cover, 2018
Figure 67 : Schéma urbain
Figure 68 : Listes des partenaires présents à la MSAP

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

SOMMAIRE ANNEXES

Annexe 01 – Portrait des EPCI // Page 65

Annexe 02 – Tableau surfaces // Page 67

Annexe 03 – Occupation du sol // Page 68

Annexe 04 – Méthode Kevin Lynch // Page 70

Annexe 05 – France Service // Page 71

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

ANNEXE 01
PORTRAIT DES EPCI

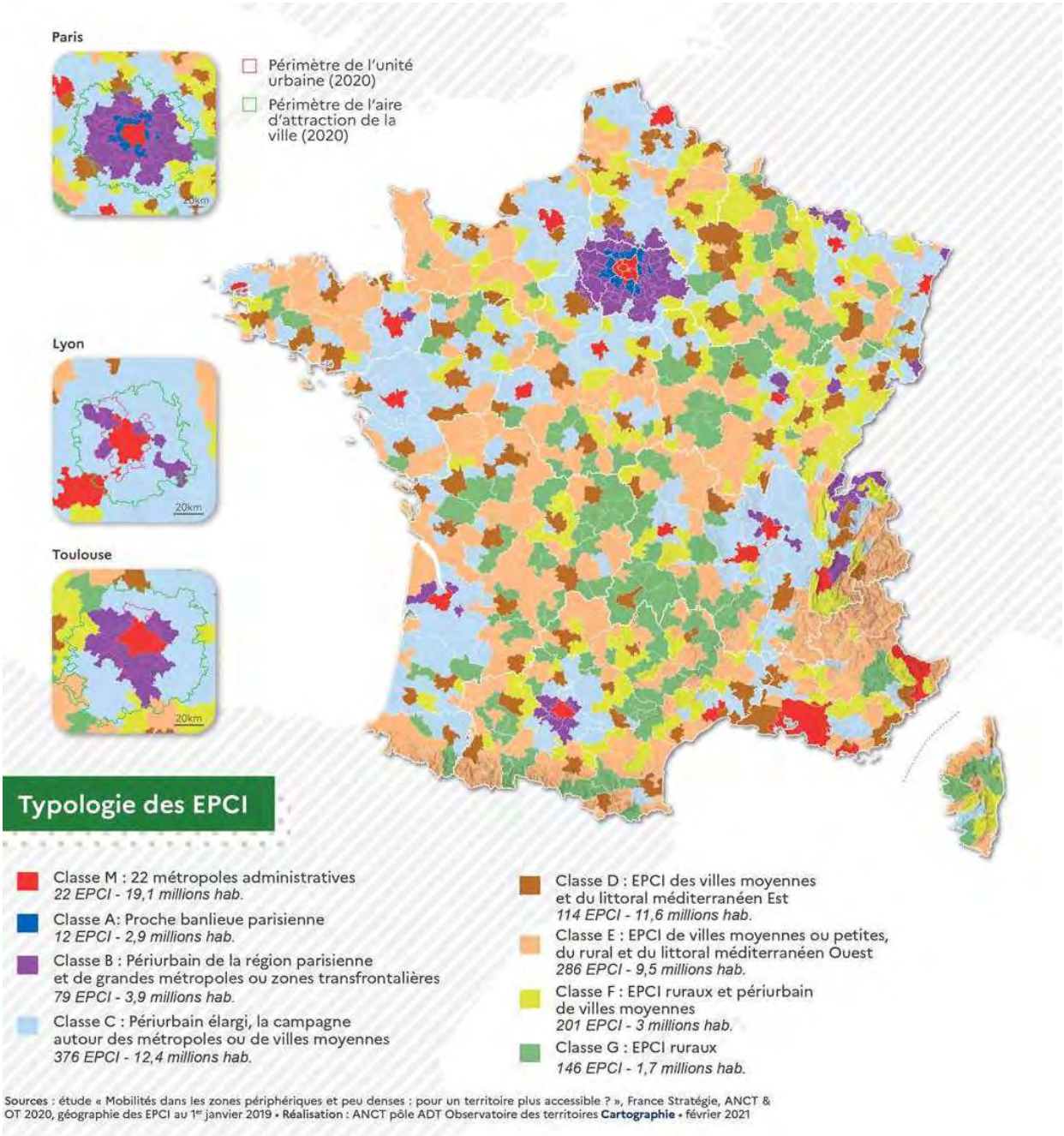

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

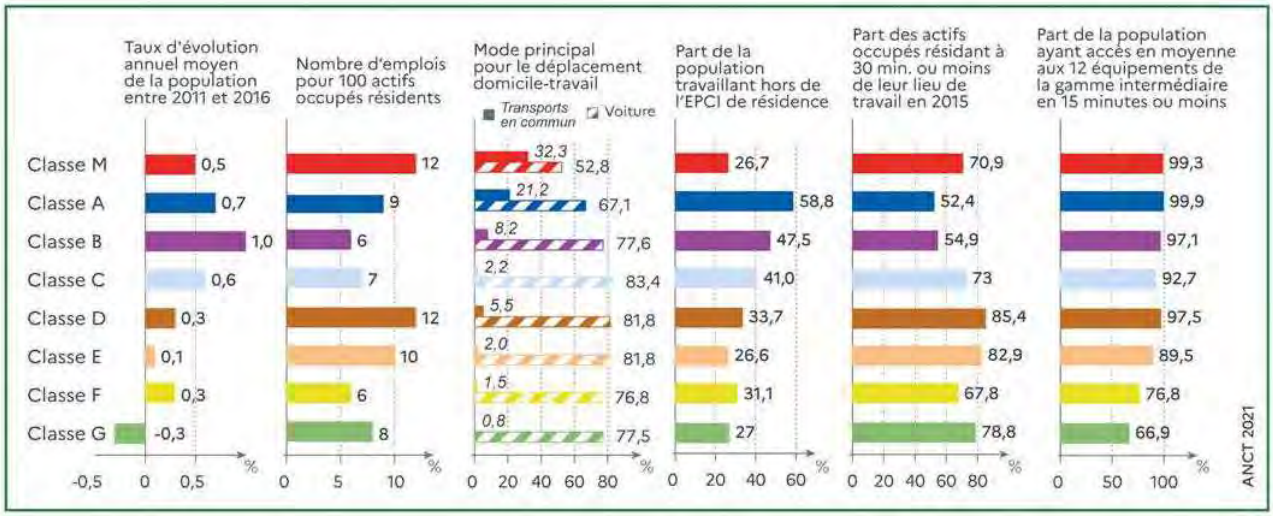

Figure 64 : Typologie des intercommunalités, 2021
Source : www.observatoire-des-territoires.gouv.fr

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

ANNEXE 02
TABLEAU SURFACES

POS de 1997 modifié en 2000, 2010 et 2012		
Zones	**Ha**	**% de la zone**
Uha	50.22	2.62
Uhb	216,59	11.29
Uhc	24,46	1.27
Uf	4,38	0.23
Ui	110,25	5.75
TOTAL U	**405,90**	**21.15**
1NAb	97,47	5.08
1NAc	25,65	1.34
1NAi	91,65	4.78
1NAL	58,85	3.07
1NA	**279.21**	**14.55**
2NA	11,03	0.57
2NAb	32,51	1.69
2NAc	32,25	1.68
2NAi	20,09	1.05
2NA	**95.88**	**5**
ZAC	5,59	0.29
TOTAL NA	**375,09**	**19,55**
TOTAL U+NA	780.99	40,7
ND	156,31	8.15
TOTAL ND	**156,31**	**8,15**
NC	981,67	51.16
TOTAL NC	**981,67**	**51,16**

PLU approuvé le		
Zones	**Ha**	**% de la zone**
Uha	48,10	2.51
Uhb	281,84	14.69
Uhc	20.9	1.09
Ui1	141.9	7.39
Ui2	40.07	2.09
Uf	0,71	0,04
UL	37.08	1.93
Ue	2.14	0,11
Uf	4.88	0.25
TOTAL U	**577,62**	**30,10**
1AUha	2,92	0.15
1AUhb et 1AUhbm	31.25	1.63
1AUi1	48,76	2.54
1AUi2	0,58	0,03
1AUip	4,42	0.23
1AU	**87,92**	**4.58**
2AUh	15.68	0.82
2AUi	2.97	0.15
2AU	**18.66**	**0.97**
TOTAL AU	**106,58**	**5.55**
TOTAL U+AU	684,20	35,65
N	195 ,06	10.17
NL	20.29	1.06
Nc	0.05	0
Nzh	86,99	4.53
TOTAL N	**302,39**	**15.76**
A	8281.20	43.16
Aa	89.34	4.66
Azh	14.71	0.77
TOTAL A	**932.24**	**48.58**

Superficie de la commune (SIG) : 1 919ha

Figure 65 : La surface des zones – La superficie des zones POS / PLU
Source : Rapport de présentation du PLU de Landivisiau (page 247)

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

ANNEXE 03
OCCUPATION DU SOL

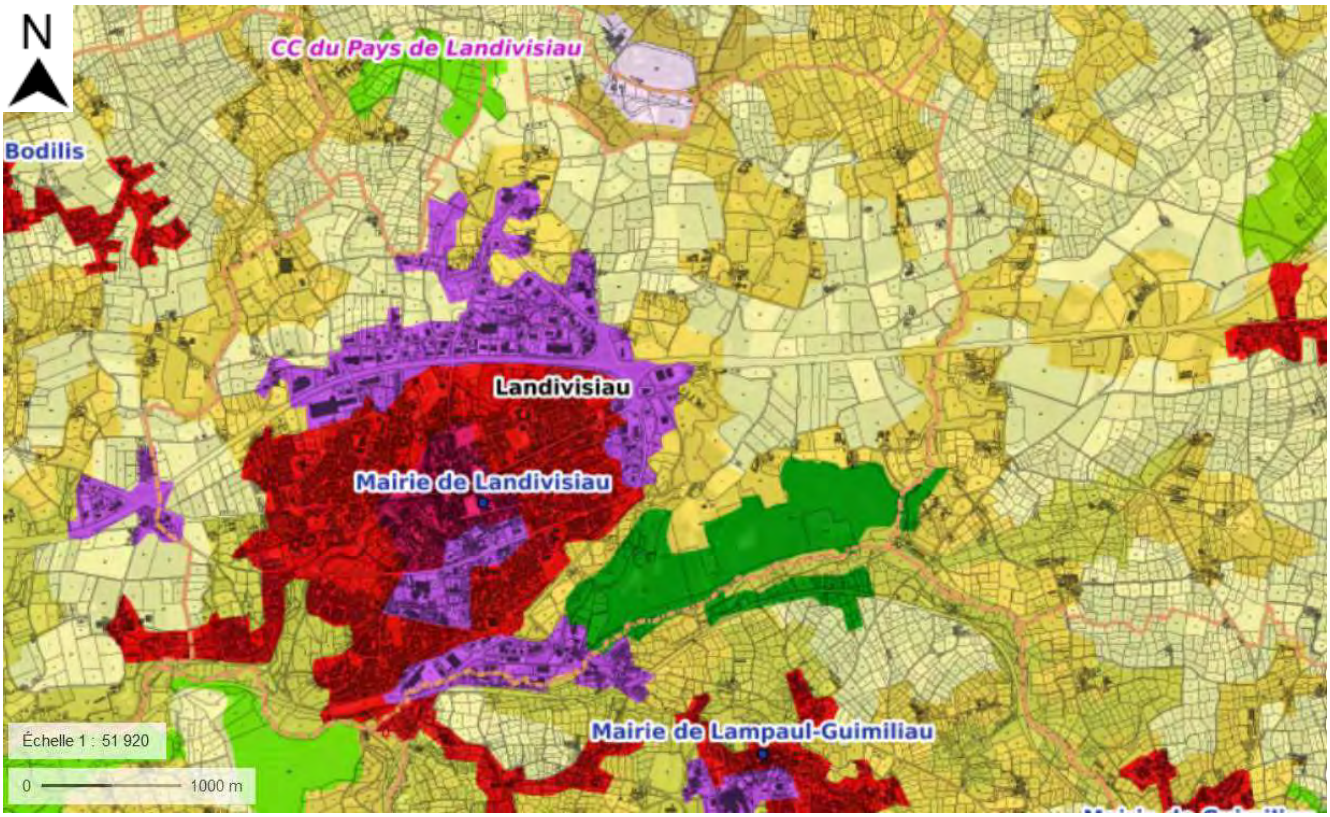

Figure 66 : Corine Land Cover, 2018
Source : www.geoportail.gouv.fr

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Légende :

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

ANNEXE 04
MÉTHODE KEVIN LYNCH

Réaliser une étude urbaine selon la méthode de Kevin Lynch permet d'observer un territoire dans sa globalité. Cette vision d'ensemble aide à la compréhension de l'espace, de son fonctionnement et des interactions existantes avec l'environnement proche. Cinq éléments urbains sont ainsi mis en évidence : les nœuds, les repères, les axes, les limites et les secteurs.

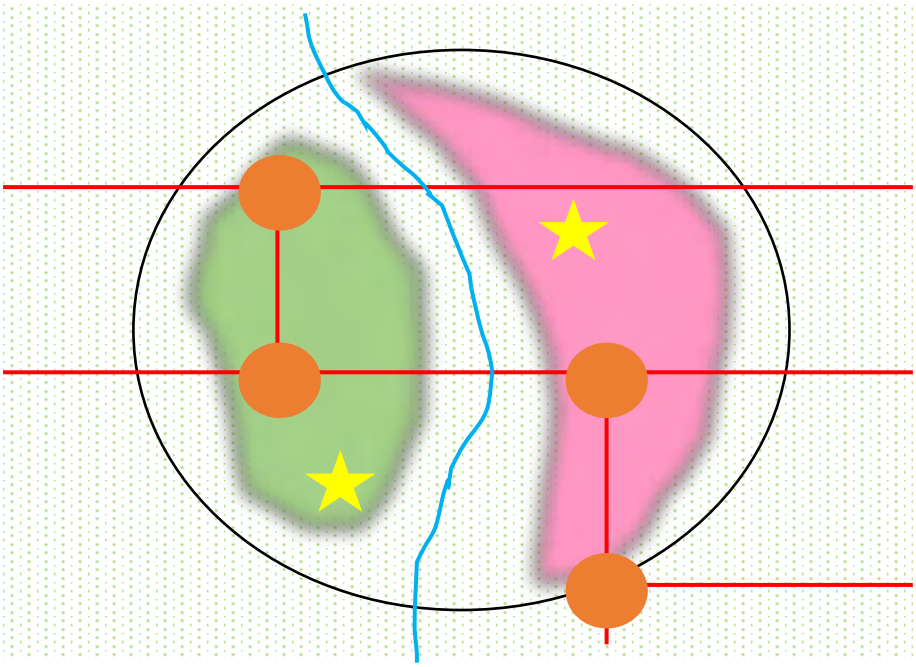

Figure 67 : Schéma urbain
Source : Service Aménagement du territoire de la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau

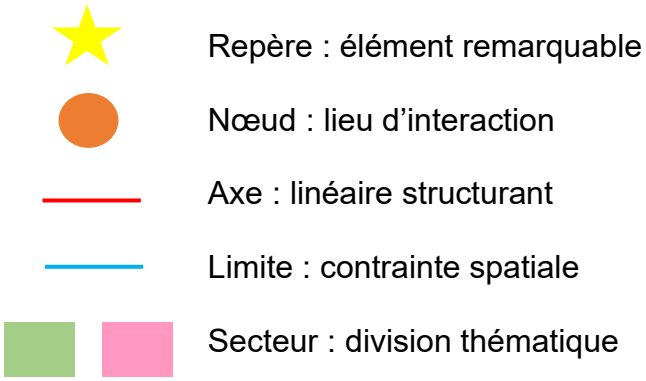

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

ANNEXE 05
FRANCE SERVICE

EMPLOI – FORMATION -INSERTION			
	A.R.T (Association Recherche Travail)	Insertion par l'activité économique (CDD, missions de travail et accompagnement vers l'emploi).	Du lundi au vendredi. Contact ✆ 02.98.68.36.82 ✉ *contact@art29.fr*
	Cap Emploi	Accompagnement vers l'emploi des personnes en situation de handicap : informer, conseiller, accompagner à l'accès à l'emploi (conseil en évolution professionnelle).	Le mardi sur RDV. Contact ✆ 02.98.63.81.84
	CIDFF (Centre d'Information du Droit des Femmes et de la Famille)		Le lundi et le mardi. Contact ✆ 02.98.44.97.47
	GRETA Equipe Emploi	. Emploi durable. . Suivi dans l'emploi. . Accompagnement innovant . Ouverture sur réseau d'entreprise du Greta.	Le jeudi après-midi sur RDV. Contact ✆ 02.98.62.15.95
	Mission locale		Du lundi au vendredi sur RDV. Accueil sans RDV le mardi après-midi et le jeudi après-midi. Contact ✆ 02.98.15.15.50
	Plateforme Mobilité du Pays de Morlaix	Accompagnement dans le cadre des déplacements domicile/travail.	Sur RDV. Contact ✆ 02.98.62.41.83 ou ✆ 02.98.68.36.82
	Région (Projet de formation)	Quelle formation choisir ? Vers quel métier s'orienter ? Comment changer de voie ou se reconvertir ? Construisez votre avenir professionnel !	Le premier lundi matin du mois sur RDV. Contact ✆ 02.98.33.18.26 ✉ *efo.brest@bretagne.bzh*
	Sato intérim	Agence d'intérim d'insertion proposant des missions de travail temporaire et un accompagnement socioprofessionnel personnalisé.	Le mercredi matin sur RDV. Contact ✆ 02.98.62.78.68
	SPIP (Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation)	. Accompagnement dans la mesure judiciaire. . Travail sur les faits conduisant à condamnation(s). . Accès aux droits communs Prévention de la récidive.	Les 2ème et 4ème lundi du mois sur RDV / Les 2ème et 4ème vendredi du mois sur RDV. Contact ✆ 02.98.63.96.25

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

SANTÉ – SOCIAL – ACCÈS AUX DROITS			
clic	**Appui Santé CLIC du Pays de Morlaix (Centre Local d'Information et de Coordination)**	Lieu d'accueil, d'information, d'évaluation des besoins des personnes de + 60 ans, de leur entourage et des professionnels accompagnants.	Le mardi matin sur RDV. Contact ✆ 02.98.63.00.19
	CAF (Caisse d'Allocations Familiales)		Le mardi et le jeudi sur RDV. Contact ✆ 3230 ou caf.fr via votre espace en ligne
Carsat	**CARSAT Service Social spécialisé en santé**	Public : assurés, retraités du Régime général et travailleurs indépendants rencontrant des problématiques de maintien dans l'emploi, de perte d'autonomie	Le jeudi et le vendredi sur RDV Contact ✆ 3646 (choisir service social) ou ✉ ssr29.brest@carsat-bretagne.fr
l'Assurance Maladie	**CPAM** (Caisse Primaire d'Assurance Maladie)		Du mardi au vendredi : Accueil sans RDV 8h30-10h Accueil sur RDV 10h-12h et 13h30-17h - **Fermé au public le lundi** - Contact ✆ 3646 ou espace ameli.fr
Finistère	**CDAS** (Centre Départemental d'Action Sociale)		Le jeudi sur RDV, 9h-12h. Contact ✆ 02.98.68.11.46
sesam	**PAEJ** (Point Accueil et Ecoute Jeunes)		Le mercredi matin sur RDV. Contact ✆ 02.98.69.70.76
AMELIORATION LOGEMENT			
adil du Finistère	**ADIL** (Association Départementale Information Logement)	Informations fiscales, financières et juridiques sur le logement.	Le 1er et 3ème mercredi après-midi du mois sur RDV. Contact ✆ 02.98.46.37.38
heol	**HEOL** (Agence locale de l'énergie et du climat)	Conseils techniques gratuits pour projets de rénovation énergétique des logements.	Le 3ème jeudi matin du mois sans RDV. Contact ✆ 02.98.15.18.08
Communauté de Communes Pays de Landivisiau	**Service Habitat - CCPL**	Informations aides à l'amélioration de l'habitat, suivi des dossiers déposés auprès de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH).	Les matins sur RDV (du lundi au jeudi). Contact ✆ 02.98.68.67.60 ou ✆ 02.85.29.97.98
ACCOMPAGNEMENT NUMÉRIQUE ET ADMINISTRATIF			
AGIR	**La Plume numérique AGIRabcd**	Formalités administratives (courrier + Internet) pour tous les organismes	Le mercredi matin de 9h30 à 11h30 sur RDV. Contact MSAP au ✆ 02.98.68.67.60
ACCOMPAGNEMENT ASSOCIATIF			
	RESAM (Le Réseau d'Echanges et de Services aux Associations du Pays de Morlaix)	Conseil, services et formations à destination des associations et des bénévoles	Le 3ème lundi du mois sur RDV. Contact ✆ 02.98.68.67.60 ou ✆ 02.98.88.00.19

Figure 68 : Listes des partenaires présents à la MSAP
Source : Mairie de Landivisiau, Liste des partenaires présents à France Service, file:///C:/Users/A8C48~1.TOU/AppData/Local/Temp/2dee4b441116e662d3457967398bd3f39198bf7b.pdf, consulté en 2021

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Pays de Landivisiau
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Pays de Landivisiau
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Stratégie de revitalisation
Commune de Landivisiau

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

INTRODUCTION

Le 18 mars 2021, la commune de Landivisiau a signé la convention d'adhésion au programme national Petites ville de demain, dans l'objectif de revitaliser les communes de moins de 20 000 habitants et ayant un rôle de centralité dans leur territoire. C'est dans ce contexte qu'un diagnostic de territoire a été produit pour la commune.

Suite à l'adhésion au programme, la commune doit se munir d'un diagnostic et d'une stratégie de revitalisation pour passer à l'étape suivante : la signature d'une convention cadre. Cette nouvelle convention aura valeur d'Opération de Revitalisation de Territoire, permettant à la commune en question de bénéficier de plusieurs dispositifs d'aide.

Le diagnostic de territoire permet de poser un état de lieux de la commune et de son environnement. À partir de ces observations, une série d'orientations sont définis. Ce rapport ci-présent met en lumière les orientations de travail pour ces prochaines années en matière de revitalisation de centre-ville. Le périmètre d'intervention correspondant aux actions à mener sur le terrain est également présenté, ainsi que la programmation détaillée du projet de territoire Petites villes de demain.

Pour rappel, la Communauté de Commune du Pays de Landivisiau réalise ce document de façon conjointe avec les trois communes lauréates au programme Petites villes de demain. Chacune d'entre elle bénéficie d'une stratégie de revitalisation. En revanche une seule et même convention carde sera produite à l'échelle de la Communauté de Communes.

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

SOMMAIRE

1. Méthodologique // Page 07
2. Projet stratégique // Page 09
3. Périmètre d'étude // Page 10
4. Plan d'actions // Page 15
5. Conclusion // Page 20

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

MÉTHODOLOGIE

Le rapport ci-présent est divisé en trois sections. La première aborde le « projet stratégique » autrement dit, les orientations à travailler pour les prochaines années. La deuxième section présente les « périmètres d'étude », dans lesquels les actions seront menées. Et la dernière section expose le « programme détaillé ». Les sections sont traitées selon le modèle suivant :

- **Projet stratégique**

Orientation n°1

Objectif 1.a	Objectif 1.b	Objectif 1.c

Orientation n°2

Objectif 2.a	Objectif 2.b	Objectif 2.c

Orientation n°3

Objectif 3.a	Objectif 3.b	Objectif 3.c

- **Périmètre d'étude**
  - Périmètre élargi
  - Périmètre d'intervention ORT
  - Secteurs prioritaires
  - Zonage réglementaire

À savoir : les actions identifiées sur la cartographie des secteurs prioritaires, correspondent aux principales actions et qui sont facilement localisables.

- **Plan d'actions**

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

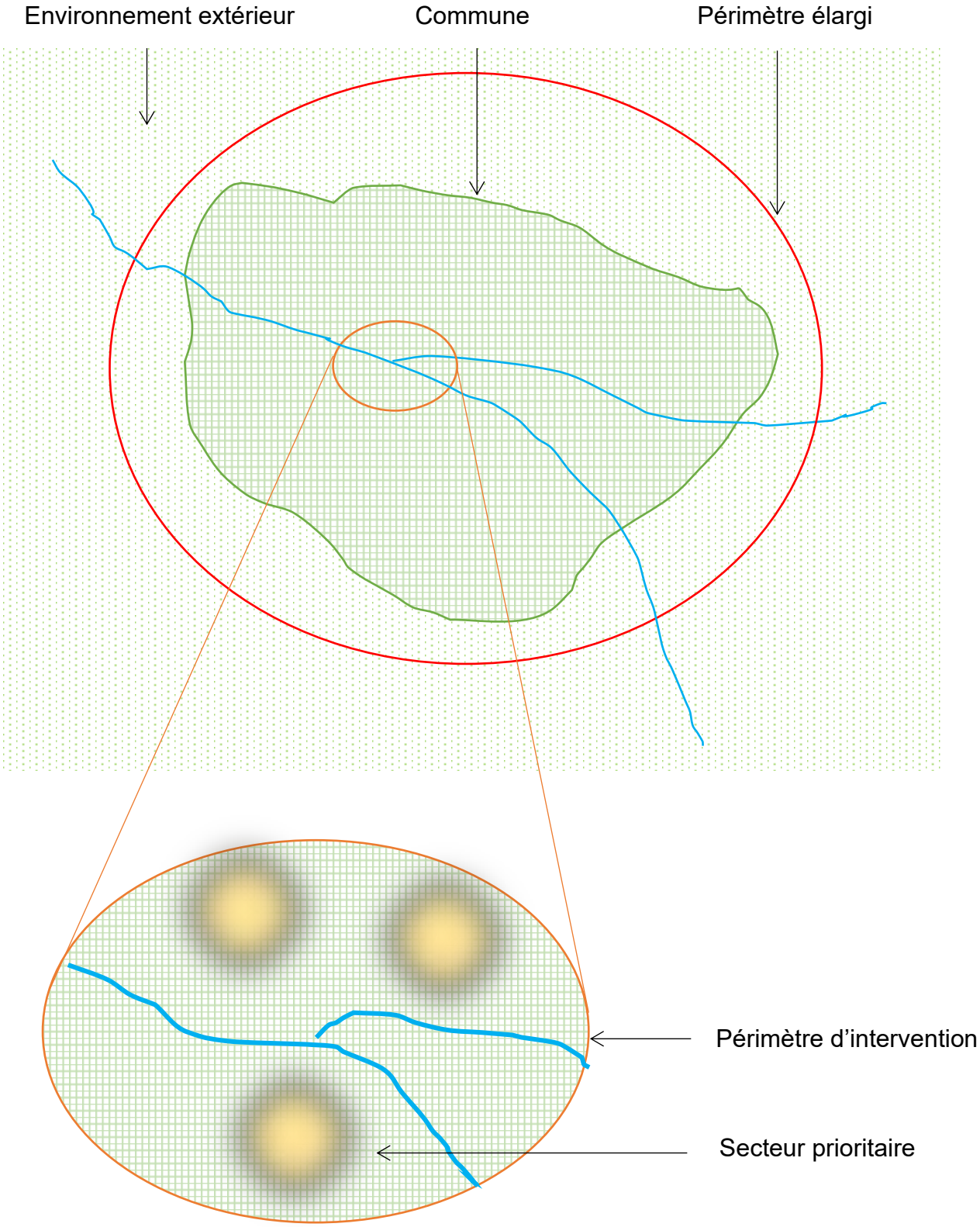

Planche schématique représentant
les périmètres d'étude

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Orientation n°1 : Redonner un pouvoir d'attraction au centre

Objectif 1.a Soutenir les commerces de centre-ville	Objectif 1.b Continuer d'assurer les services de proximité et accompagner les associations	Objectif 1.c Rénover énergétiquement et moderniser les équipements

Orientation n°2 : Penser l'habitat pour demain

Objectif 2.a Répondre à une forte demande immobilière tout en favorisant la densification	Objectif 2.b Établir un état des lieux du parc de logement (la pertinence d'une OPAH pourra être étudiée dans le cadre du PLUi tenant lieu de programme de l'habitat)	Objectif 2.c Accompagner la rénovation énergétique des logements

Orientation n°3 : Maintenir un cadre de vie agréable

Objectif 3.a Penser la transition écologique locale (valoriser les espaces verts, les mobilités douces, les énergies vertes et circuits-courts)	Objectif 3.b Promouvoir une éducation culturelle accessible à tous	Objectif 3.c Affirmer une identité moderne (esthétique urbaine et transition numérique)

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE

Périmètre élargi

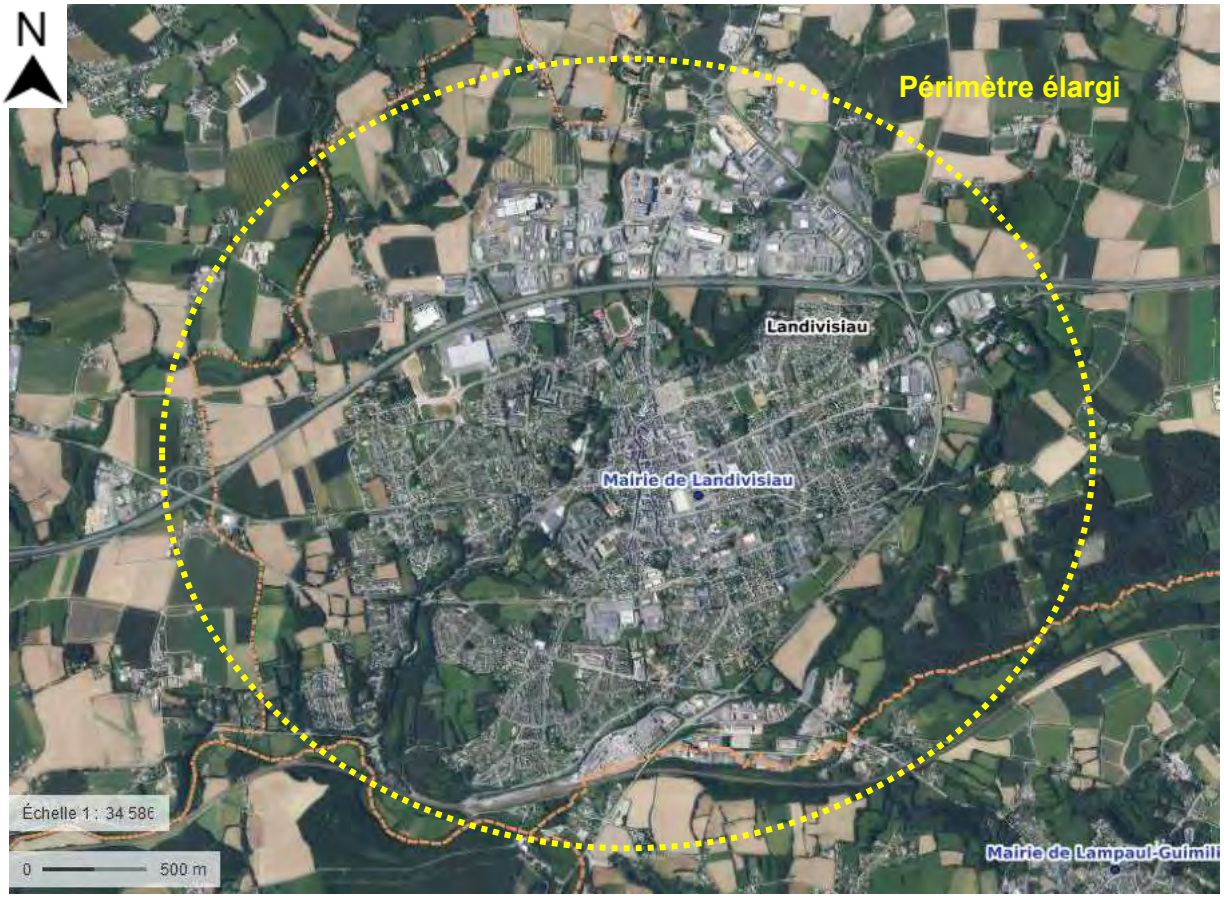

Pour rappel : l'Opération de Revitalisation de Territoire a été créée en novembre 2018 par la loi Élan. Cet outil permet de porter et de mettre en œuvre un projet de territoire pour les collectivités locales. Les principaux avantages fiscaux et juridiques sont :

- Renforcer l'attractivité commerciale en centre-ville / centre-bourg (dispense d'autorisation d'exploitation commerciale et possibilité de suspendre au cas par cas de projets commerciaux périphérique),
- Favoriser la réhabilitation de l'habitat (accès prioritaire aux aides de l'ANAH et éligibilité au dispositif Denormandie dans l'ancien),
- Mieux maitriser le foncier (droit de préemption urbain renforcé et droit de préemption dans les locaux artisanaux),
- Faciliter les projets à travers des dispositifs expérimentaux (permis d'innover et permis d'aménager multi-sites).

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

En détail :

Outils	Droit commun	ORT
Loc'Avantages	Oui	Non spécifique, mais permet de motiver la demande
Denormandie ancien (Le dispositif s'applique à l'ensemble de la commune)	Non	Oui, pour les communes ACV/PVD et ORT (qui permet d'élargir le périmètre d'application)
DIIF	Non	ORT uniquement
VIR	Oui	ORT ou secteur OPAH uniquement
DPU renforcé	Oui	Non spécifique, mais permet de motiver la demande
Droit d'expérimenter	Non	ORT uniquement
Fermeture Services publics	Non	ORT uniquement
Permis d'aménager multi site	Non	ORT uniquement
Commerces en centre-ville	non	ORT uniquement
Procédure intégrée pour mise en compatibilité des documents d'urbanisme en ORT	Non	Spécifique à l'ORT
Limitation de projets commerciaux en périphérie	Non	Spécifique à l'ORT
Nouvelle dérogation aux règles du PLU dans les opérations de revitalisation de territoires (Effet juridique nouveau issu de la loi 3DS)	Non	Spécifique à l'ORT
Expérimentation du transfert de compétence d'autorisation d'exploitation commerciale (AEC) dans les ORT (Effet juridique nouveau issu de la loi 3DS)	Possibilité ouverte pour les communautés urbaines, métropoles, métropole d'Aix-Marseille-Provence, métropole de Lyon et métropole du Grand Paris	Possibilité ouverte pour les territoires signataires d'une ORT
Délégation du droit de préemption urbain (Effet juridique nouveau issu de la loi 3DS)	Oui	Délégation possible au sein de périmètres ORT
Réforme des procédures existantes liées aux biens sans maitres (Effet juridique nouveau issu de la loi 3DS)	Réforme qui concerne également les territoires couverts par une grande opération d'urbanisme, les quartiers de la politique de la ville et les zones rurales	Réforme qui concerne les territoires couverts par une ORT
Procédure liée à l'abandon manifeste d'une partie d'immeuble (Effet juridique nouveau issu de la loi 3DS)	Oui	Procédure facilitée en ORT

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Périmètre d'intervention ORT

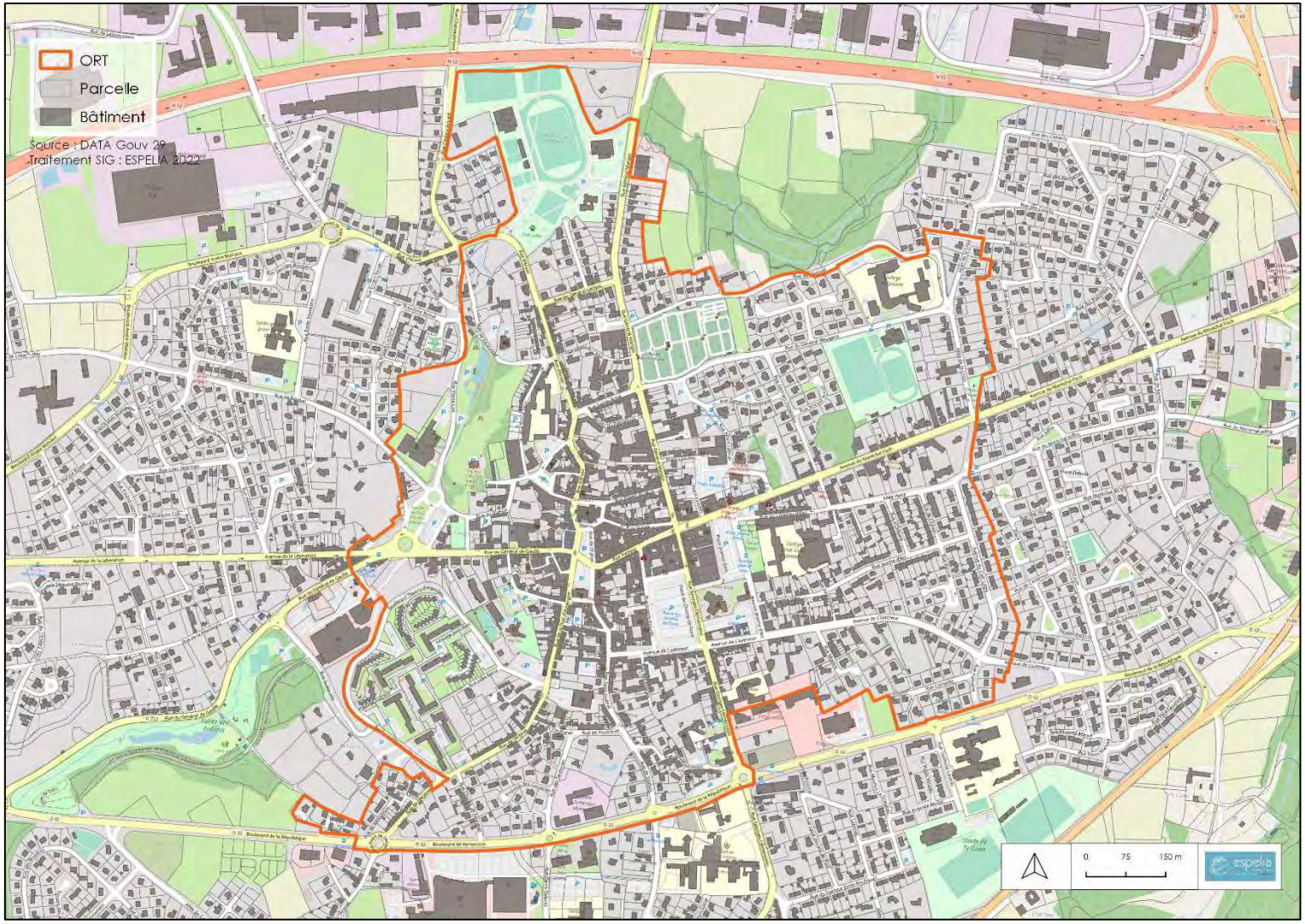

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Secteurs prioritaires

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Périmètre d'intervention ORT

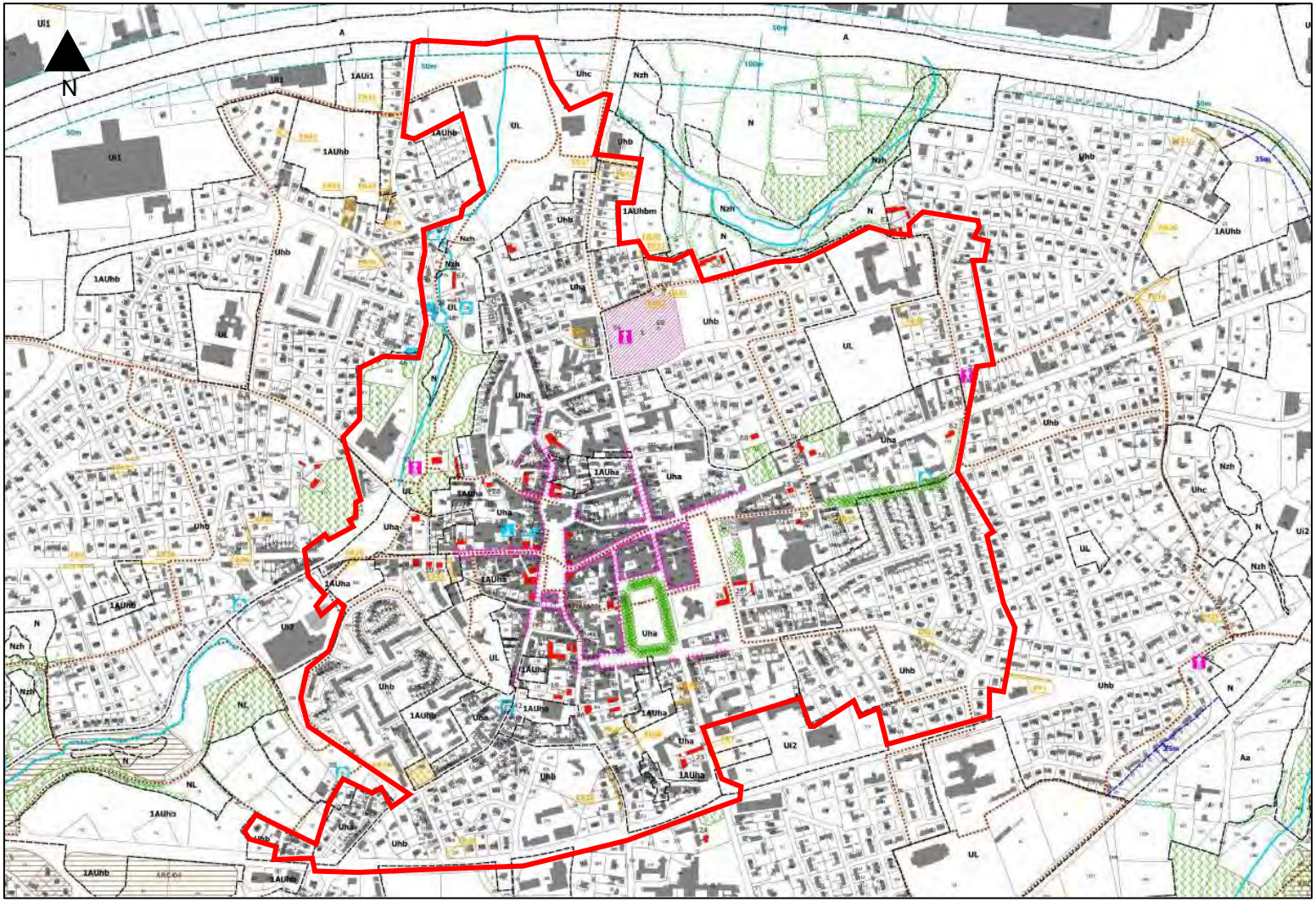

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

PLAN D'ACTIONS

Actions	Niveau de maturité		
	Mature	En maturation	Non mature
Étude urbaine et architecturale / support 3D du Schéma Directeur d'aménagement de la ville	X		
Suppression d'une friche (garages)	X		
Suppression d'une friche (hangar) et d'une maison d'habitation	X		
Renouvellement des réseaux gravitaires de l'hyper-centre	X	X	X
Effacement et renouvellement des réseaux aériens de l'hyper-centre	X	X	X
Réaménagement de la rue de Mun	X		
Réhabilitation intégrale du parc d'éclairage public	X		
Réhabilitation-extension de la médiathèque	X		
Mise en valeur et accessibilité du parvis de la médiathèque, du lavoir et de la fontaine Saint Tivizio		X	
Continuité piétonne entre		X	

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

l'espace de loisirs des Capucins et l'entrée principale de la médiathèque			
Réalisation d'une ouverture sur le parc de Kréac'h Kelen, sur l'espace culturel Lucien Prigent, sur le "local jeunes" à partir de la rue du Général de Gaulle		X	
Création d'une liaison piétonne reliant la place de l'église au square de Bad Sooden Alendorf		X	
Réhabilitation de la place de l'église : création d'un parvis réservé aux piétons, revêtement différencié, aménagement urbain, éclairage du porche de l'église …		X	
Création d'espaces de verdure et de fleurissement encourageant la convivialité et le développement de la biodiversité en cœur de ville		X	
Création de cheminements doux		X	
Rénovation énergétique de la Mairie		X	
Réhabilitation du complexe sportif et de loisirs de Tiez Nevez (IOP) ainsi que les vestiaires et le club house de foot, avec la création de nouveaux équipements adaptés aux jeunes de 15-25 ans		X	
Modernisation des salles de sport couvertes en systématisant la maîtrise des consommations énergétiques : salle Meudec Tanguy, salle de Ty Guen, salle de Tiez Nevez...			X

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Réhabilitation/ rénovation énergétique de l'espace associatif des Capucins dédié au 3ieme âge			X
Rénovation d'une longère en friche pour des expositions culturelles			X
Développement de la WI-FI gratuite sur tous les sites communaux			X
Création d'une aire de camping-cars			X
Développement de la trame verte et bleue			X
En partenariat avec Finistère habitat, solliciter le Conseil Départemental, propriétaire de bâtiments déclassés, pour envisager leur reconversion		X	
Projet d'habitats neufs avec commerces			X
Créations de nouveaux logements en densification			X
Rénovation du parc de logements anciens			X
Utiliser les dispositifs coercitifs de lutte contre l'habitat indigne	X		
Instaurer la taxe d'habitation sur les logements vacants		X	
Communiquer largement sur le dispositif DENORMANDIE et réfléchir aux effets de leviers susceptibles de pouvoir l'accompagner			X

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Penser un programme d'aide financière en faveur de la rénovation énergétique des logements privés			X
Accompagner les opérations de diagnostics énergétiques des logements privés			X
Mettre en lien les promoteurs /investisseurs avec les propriétaires pour faciliter l'évolution et la mise en valeur du patrimoine bâti			X
Par dérogation à l'article L. 442-1 du code de l'urbanisme, envisager la délivrance de permis d'aménager portant sur des unités foncières non contiguës, lorsqu'une opération d'aménagement garantit l'unité architecturale et paysagère d'îlots d'habitats vacants ou dégradés			X
Exercer le DPU renforcé chaque fois qu'une opération d'ensemble peut être conduite sous maîtrise d'ouvrage publique ou privée pour assurer la densification de l'habitat ou maintenir les fonds artisanaux ou commerciaux			X
Réflexion sur la réalisation d'une étude OPAH			X
Accompagner les projets visant à développer le parc d'énergie photovoltaïque, y compris de type ombrière sur les espaces de stationnement			X
En partenariat avec le SDEF, poursuivre le déploiement des	X		

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

bornes de recharge électrique			
Poursuivre une programmation culturelle ambitieuse et exigeante à l'attention de tous les publics. Poursuivre les partenariats avec les établissements scolaires (et les établissements spécialisés) pour rendre accessible à toutes les différentes formes de médiation culturelle dans les domaines du spectacles vivants, de la lecture publique, et des arts visuels.	X		
Compléter l'offre de services marchands (par exemple : enseignes d'articles de sport et sportwear) pour contribuer à limiter l'évasion commerciale			X
Contenir le développement de l'offre commerciale en périphérie, notamment lorsque la nature de l'activité peut s'exercer en centre-ville			X
Renforcement des effectifs du C.C.A.S. pour tendre vers plus de proximité et de coordination avec les associations caritatives	X		

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

CONCLUSION

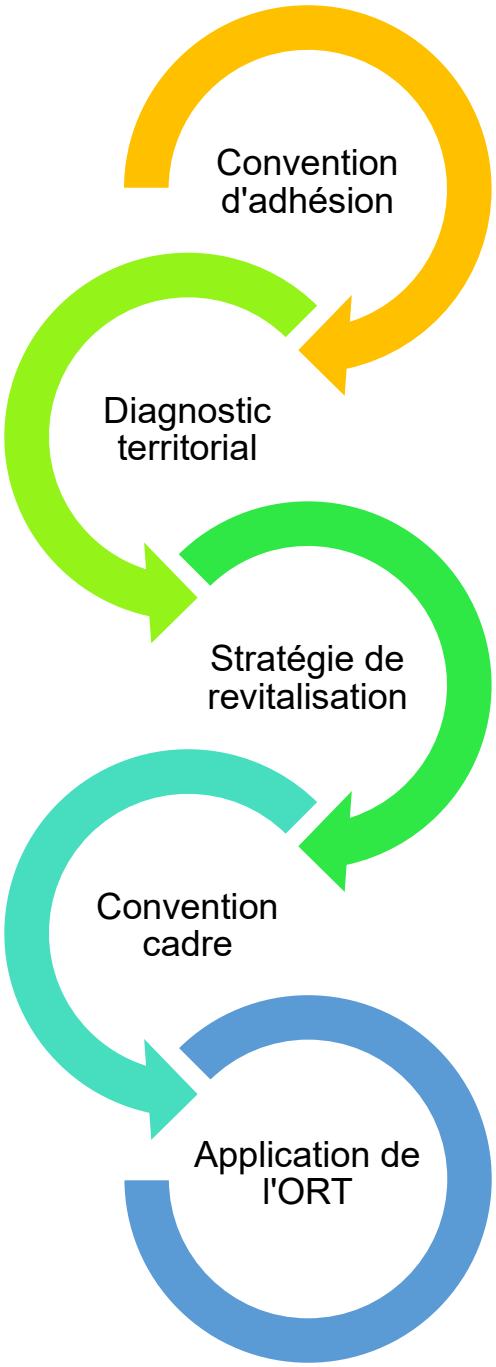

Synthèse des étapes du programme national
Petites villes de demain

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Pays de Landivisiau
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Pays de Landivisiau
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Diagnostic territorial
Commune de Plouvorn

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

AVANT-PROPOS

Le 22 décembre 2020, la commune de Plouvorn a été lauréate du programme national de revitalisation de centre-ville, intitulé Petites villes de demain. Ce dispositif est porté par la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau et concerne également deux autres communes : Landivisiau et Sizun. Dans ce contexte, une convention d'adhésion a été signée le 18 mars 2021.

Suite à cette adhésion, la commune s'est engagée à se munir d'un diagnostic de territoire et à élaborer une stratégie de revitalisation. Ces étapes sont nécessaires à l'élaboration d'une convention cadre. Cette nouvelle convention aura valeur d'Opération de Revitalisation de Territoire, permettant à la commune de bénéficier de plusieurs dispositifs d'aide pour la concrétisation de ses projets de reconquête de vitalité, de redynamisation locale.

Pour mener à bien le projet de territoire, le diagnostic ci-présent, aborde plusieurs thématiques. À partir de diverses bases de données et d'analyses variées, ce rapport met en avant les points de vigilance et les points à conforter par thématiques. Ce document a été présenté et complété par les acteurs locaux. Cet état des lieux permet de faire ressortir les grandes orientations de revitalisation. Par conséquent, il donne lieu à l'élaboration d'une stratégie de revitalisation, travaillée et définie conjointement avec la commune. Cette programmation sera alors enrichie de secteurs d'intervention, où chacune des actions sera détaillée et planifiée. L'ensemble de ces éléments va permettre d'aboutir à la convention cadre et l'ORT sera alors signée par les différents partis concernés.

La Communauté de Commune du Pays de Landivisiau accompagne les trois communes lauréates au programme Petites villes de demain. Chacune d'entre elle bénéficie d'un diagnostic territorial et d'une stratégie de revitalisation. En revanche une seule et même convention cadre sera produite à l'échelle de la Communauté de Communes.

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

SOMMAIRE

Introduction // Page 07

Méthodologie // Page 08

Contexte // Page 10

I. Un portrait démographique au service de l'habitat de demain // Page 17

II. Un développement de l'économie pour des activités équilibrées // Page 29

III. L'accessibilité et la mobilité au cœur des connexions territoriales // Page 39

IV. Des formes urbaines harmonisées pour un patrimoine valorisé // Page 45

V. Des équipements garants d'un service public de proximité // Page 55

Conclusion // Page 59

Ressources // Page 62

Liste des figures // Page 64

Sommaire annexes // Page 66

Annexes // Page 67

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

INTRODUCTION

Le document ci-présent constitue le diagnostic territorial de la commune de Plouvorn. Ce dernier aborde plusieurs chapitres. À la suite de cette introduction, une note méthodologique vient donner les clés de compréhension sur les tenants et aboutissants des analyses thématiques et des ressources mobilisées.

Un premier chapitre de mise en contexte permet de situer la commune de Plouvorn dans son environnement et notamment de la replacer au sein de la Communauté de Commune du Pays de Landivisiau. Les connexions existantes avec les alentours sont alors abordées. Un rappel est également fait sur les contrats de territoire liés à la commune.
Ensuite vient l'analyse multithématique. Cette dernière est scindée en cinq parties, qui sont les suivantes :

- Un portrait démographique au service de l'habitat de demain,
- Un développement de l'économie pour des activités équilibrées,
- L'accessibilité et la mobilité au cœur des connexions territoriales,
- Des formes urbaines harmonisées pour un patrimoine valorisé,
- Des équipements garants d'un service public de proximité.

Enfin, une conclusion vient synthétiser les différents points abordés au cours de ce diagnostic et donner des pistes de réflexion pour la suite. Ces pistes seront présentées aux acteurs locaux, pour produire une stratégie de revitalisation et aboutir à la convention cadre, valant ORT.

À noter : Les données recueillies sont les plus récentes. Les éléments d'analyse pour la période 2018-2022 sont rarement disponibles. Cependant ces dernières années ont vu passer une crise sanitaire mondiale. La crise liée au COVID 19 a eu un certain nombre de conséquences. Les conclusions avancées dans ce rapport sont donc valables aux dates indiquées. Mais les tendances et analyses prospectives sont à considérer avec prudence.

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

MÉTHODOLOGIE

Ce diagnostic territorial sert de base de réflexion pour l'élaboration de la stratégie de revitalisation de la commune en question. Il s'agit donc d'un état des lieux non exhaustif, mais dont les éléments permettent une compréhension globale du fonctionnement et des caractéristiques spécifiques à Plouvorn. En pratique le document se compose comme suit :

- Contexte :
    - Compétences intercommunales
    - Portait global
- Analyse multithématique en cinq parties :
    - Un portrait démographique au service de l'habitat de demain
    - Un développement de l'économie pour des activités équilibrées
    - L'accessibilité et la mobilité au cœur des connexions territoriales
    - Des formes urbaines harmonisées pour un patrimoine valorisé
    - Des équipements garants d'un service public de proximité
- Conclusion :
    - Synthèse
    - Analyse AFOM globale
- Documents techniques (Ressources, Liste des figures, Sommaire des annexes et Annexes)

Concernant l'analyse multithématique, les cinq parties suivent le modèle suivant : table des matières, fiche synthèse, données et analyse par sujets. (Voir la figure n°01). Les bases de données utilisées pour cette analyse sont principalement les suivantes : ADEUPa, Banque des territoire, Communauté de Communes du Pays de Landivisiau, Eterritoire, Géoportail, Insee, Mairie de Plouvorn, Ministère de la Culture, Observatoire des territoires, Wikipédia (etc.). En complément à toutes ces sources d'informations, des entretiens qualitatifs ont été réalisés avec les différents services de la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau.

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

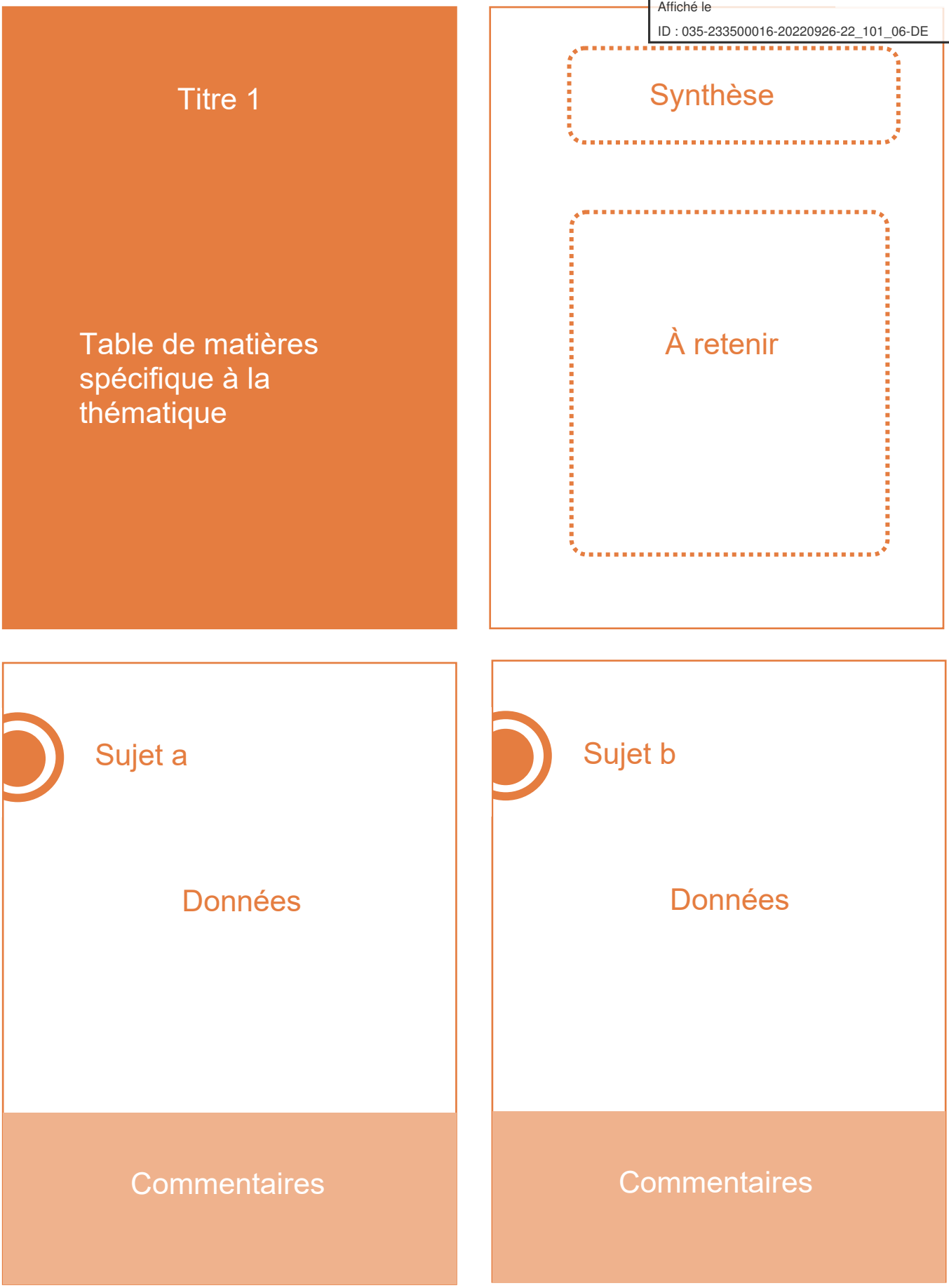

Figure 01 : Planches graphiques utilisées comme modèle pour l'analyse multithématique
Source : Service Aménagement du territoire de la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

CONTEXTE

La commune de Plouvorn fait partie de l'EPCI qui porte le programme Petites villes de demain. La Communauté de Communes se situe dans le département du Finistère, entre Brest et Morlaix. Elle est traversée par la route nationale N12. La Communauté de Communes du Pays de Landivisiau a été créée le 31 décembre 1993. Ce territoire compte 33 097 habitants (population municipale 2019) sur 19 communes : Bodilis, Commana, Guiclan, Guimiliau, Lampaul-Guimiliau, Landivisiau, Loc-Eguiner, Locmélar, Plougar, Plougourvest, Plounéventer, Plouvorn, Plouzévédé, Saint-Derrien, Saint Sauveur, Saint-Servais, Saint-Vougay, Sizun, Trézilidé.

Figure 02 : Localisation de la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau
Source : www.pays-de-landivisiau.com

Compétences intercommunales

La Communauté de Communes est présidée par Henri Billon (maire de la commune de Loc-Éguiner) depuis le 16 juillet 2020. Cette intercommunalité exerce un certain nombre **de compétences obligatoires** :

<u>Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire</u>

- Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur
- Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale à compter du 1 " janvier 2022
- Réalisation de zones d'activités économiques
- Réseaux de communications électroniques
- Mise en place d'un système d'information géographique (SIG)

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L 4251-17 ; Création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme

- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêts communautaires :
    - L'observation des dynamiques commerciales à une échelle supra-communale en lien avec les chambres consulaires
    - L'expression d'avis communautaires au regard de la réglementation applicable à la Commission départementale d'aménagement commercial (CDAC)
    - Le soutien aux actions contribuant à l'amélioration de la visibilité numérique des commerçants et artisans
    - La mise en place ou la participation aux politiques de soutien au développement et à la modernisation des entreprises commerciales et artisanales
    - L'accompagnement, au niveau communautaire, d'initiatives supra-communales visant à fédérer les commerçants, artisans et prestataires de services du territoire

Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) définie par les alinéas suivants de l'article L.211-7 du code de l'environnement

- (1°) L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- (2°) L'entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
- (5°) La défense contre les inondations et contre la mer ;
- (8°) La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines

Les items 1, 2 et 8 de l'article L211-7 du code de l'environnement sont transférés au syndicat mixte de l'Hom pour la zone géographique des bassins venants de l'Hom, du Guillec et du Kerhallé du territoire de la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau.

Assainissement (hors gestion des eaux pluviales) à compter du 1 " janvier 2024

Eau à compter du 1er janvier 2024

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Des compétences supplémentaires :

Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie

- Entretien des sentiers de randonnée inscrits au Plan Départemental d'itinéraires et de Randonnées ou un sentier par commune
- Soutien financier aux communes adhérentes à HEOL
- Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) définie par l'item 12 de l'article L.211-7 du code de l'environnement :

« L'animation et la concertation dans les domaines de la prévention du risque d'inondation ainsi que de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique »

Politique de logement et du cadre de vie

- Politique enfance-jeunesse
    - Politique d'animation pour les jeunes et actions spécifiques pour les jeunes jusqu'à 18 ans
    - Gestion administrative du contrat enfance jeunesse
    - Gestion d'une halte-garderie itinérante
    - Gestion d'un RP AM (Relais Parents Assistantes Maternelles)
- Programme Local de l'Habitat
- Politique de l'habitat
    - Élaboration et mise en œuvre d'une stratégie locale de l'habitat (observatoire de l'habitat, opérations programmées d'amélioration de l'habitat, programme d'intérêt général (PIG), actions d'animation et de promotion en faveur du logement et de l'habitat)
    - Réalisation d'études et analyses générales liées au logement et à l'habitat sur le territoire communautaire
- Soutien financier à la création de logements sociaux par les communes
- Participation financière au transport scolaire des élèves scolarisés en collège ou lycée du territoire. Ces élèves devront résider sur le territoire et être affectés à des cartes scolaires extérieures au territoire
- Délégataire en matière de transport public

Création, aménagement et entretien de voirie communautaire

- Aménagement et entretiens de voiries desservant les équipements communautaires

Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire

- Réalisation et gestion d'un centre aquatique
- Gestion d'un Équipôle
- Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP) situé à Guimiliau

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n''2000- 321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations

- Création et gestion d'une MSAP

Action sociale d'intérêt communautaire

- Sont déclarés d'intérêt communautaire :
    - Les actions visant à lever les freins périphériques à l'accès à l'emploi des publics en situation de fragilité sur le territoire
    - Les actions à destination de la population favorisant l'accessibilité aux services publics
    - La réalisation d'études visant à acquérir une meilleure connaissance des besoins sociaux du territoire
    - Le soutien à des initiatives locales permettant de maintenir ou développer le lien social sur le territoire

Des compétences facultatives :

- Gestion d'une fourrière animale
- Réalisation d'un Pôle des Métiers
- Adhésion à la Mission Locale du Pays de Morlaix
- Gestion de la Maison de l'Emploi
- Adhésion au Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional d'Armorique
- Développement culturel : élaboration d'une politique culturelle à l'échelle communautaire.
- Développement de la lecture publique par la coordination et l'animation du réseau des médiathèques-bibliothèques du territoire ;
    - Investissement, fourniture, formation et maintenance du logiciel commun, d'un portail web, de la RFID et du matériel informatique lié.
    - Animation et coordination du réseau des bibliothèques-médiathèques à travers des animations communautaires autour de la lecture publique.
- Études en vue du transfert des compétences eau et assainissement.

La Communauté de Communes compte huit vice-présidents, 45 conseillers communautaires. La conférence des maires, le conseil communautaire, le bureau communautaire et sept commissions thématiques, constituent les quatre instances communautaires. Ces dernières ont pour objectif de créer des temps d'échanges entre les acteurs locaux, sur des sujets spécifiques, des projets à venir. Parmi ces commissions, se trouvent : Aménagement et Mobilité ; Budget et Prospective ; Culture et Patrimoine ; Développement Économique et Numérique, Travaux et Agriculture ; Enfance, Jeunesse et Vie Sociale ; Environnement et GÉMAPI ; Tourisme et Équipements de Loisirs.

.

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Comme autre coopération, nous retrouvons le « Pays Touristique du Léon », créé en 2011, dans le cadre d'un syndicat mixte. Il faut aussi noter que la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau est l'un des trois EPCI qui compose le Pays de Morlaix, ce dernier ayant obtenu le label « Pays d'art et d'histoire » en 2006. C'est également à cette échelle qu'est mis en place le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et le contrat de relance et de transition écologique (CRTE). En 2022, les élus du territoire ont produit et adopté leur « Projet de Territoire – Horizon 2040 », véritable feuille de route encadrant l'action politique de ces prochaines années.

Portait global

D'après l'Observatoire des territoires, la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau appartient à la catégorie suivante : « périurbain élargi, la campagne autour des métropoles ou de villes moyennes », cette catégorie est la plus présente sur le territoire national. (Voir l'annexe n°01 – page 67)

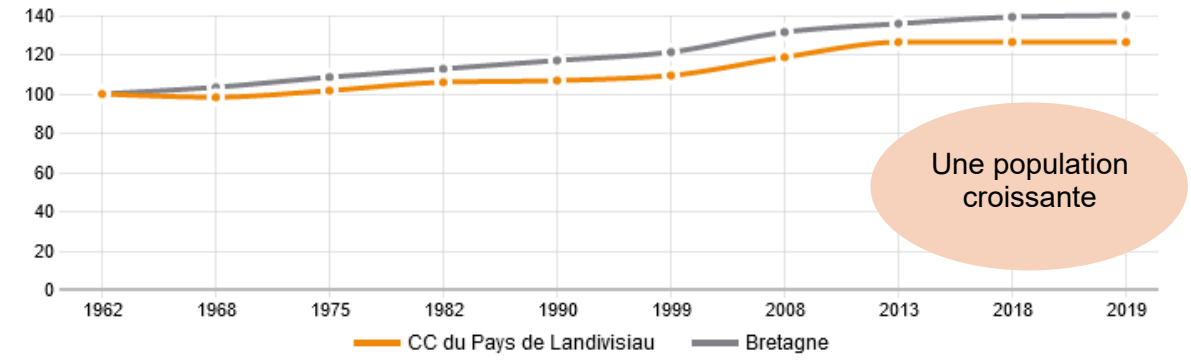

Figure 03 : Évolution de la population
Source : www.cartographie-interactive.adeupa-brest.fr

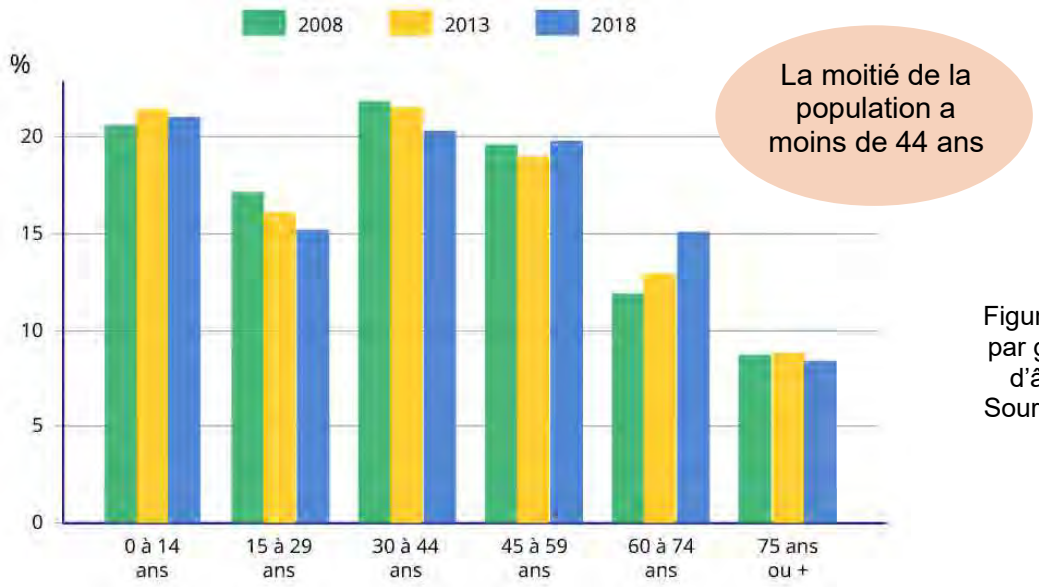

Figure 04 : Population par grandes tranches d'âges à la CCPL
Source : www.insee.fr

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Le secteur du commerce, transport et des services divers compte le plus grand nombre d'emplois. Hors celui-ci, une baisse générale est observée dans les autres secteurs

	Agriculture, sylviculture et pêche		Industrie manufacturière, industrie extractive et autre		Construction		Commerce, transports et services divers		Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	
Période	CC du Pays de Landivisiau	Bretagne	CC du Pays de Landivisiau	Bretagne	CC du Pays de Landivisiau	Bretagne	CC du Pays de Landivisiau	Bretagne	CC du Pays de Landivisiau	Bretagne
2008	1 519	68 449	3 234	195 426	915	96 686	4 177	513 725	4 316	409 268
2013	1 451	63 198	2 596	182 228	1 059	93 756	3 914	536 047	4 238	425 093
2018	1 126	58 675	2 025	177 680	855	89 766	4 351	561 092	3 944	435 139

Figure 05 : Structure de l'emploi en cinq secteurs
Source : www.cartographie-interactive.adeupa-brest.fr

Selon l'Insee :
La population appartenant à la tranche 15-64 ans est composée, de 69,9% d'actifs ayant un emploi en 2018, de 8,4% de chômeurs, de 7,3% de retraités, de 7,8% d'élèves-étudiants-stagiaire non rémunérés et de 6,6% inactifs (autres).

27,2% de la population active en 2018, travaille sur sa commune de résidence.

Concernant le logement, la Communauté de Commune comptait en 2018 :

- 85,7% de résidences principales,
- 9,6% de logements vacants,
- 4,7% de résidences secondaires ou logements occasionnels.

Le pourcentage de logements vacants est supérieur à celui du département (7,5%) et à celui de la région (7,5%).

De plus, le taux de motorisation est supérieur à celui de la Bretagne. 87,1% des déplacements domicile-travail se font en voiture, en 2018.

C'est donc dans ce contexte, que nous allons analyser la commune de Plouvorn (29420), commune du Finistère, d'une superficie de 35,44 Km² et est située au Nord-Est de Landivisiau. Monsieur Gilbert Miossec est le maire de cette commune depuis 2020. La population est de 2 862 habitants en 2019. La commune dispose un PLU, dont la dernière révision a été approuvée le 20/01/2020. Ce document actuellement en vigueur, continu de produire ses effets jusqu'à l'adoption du PLU intercommunal, qui tiendra lieu de programmation de l'habitat, prévu pour fin 2025.

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

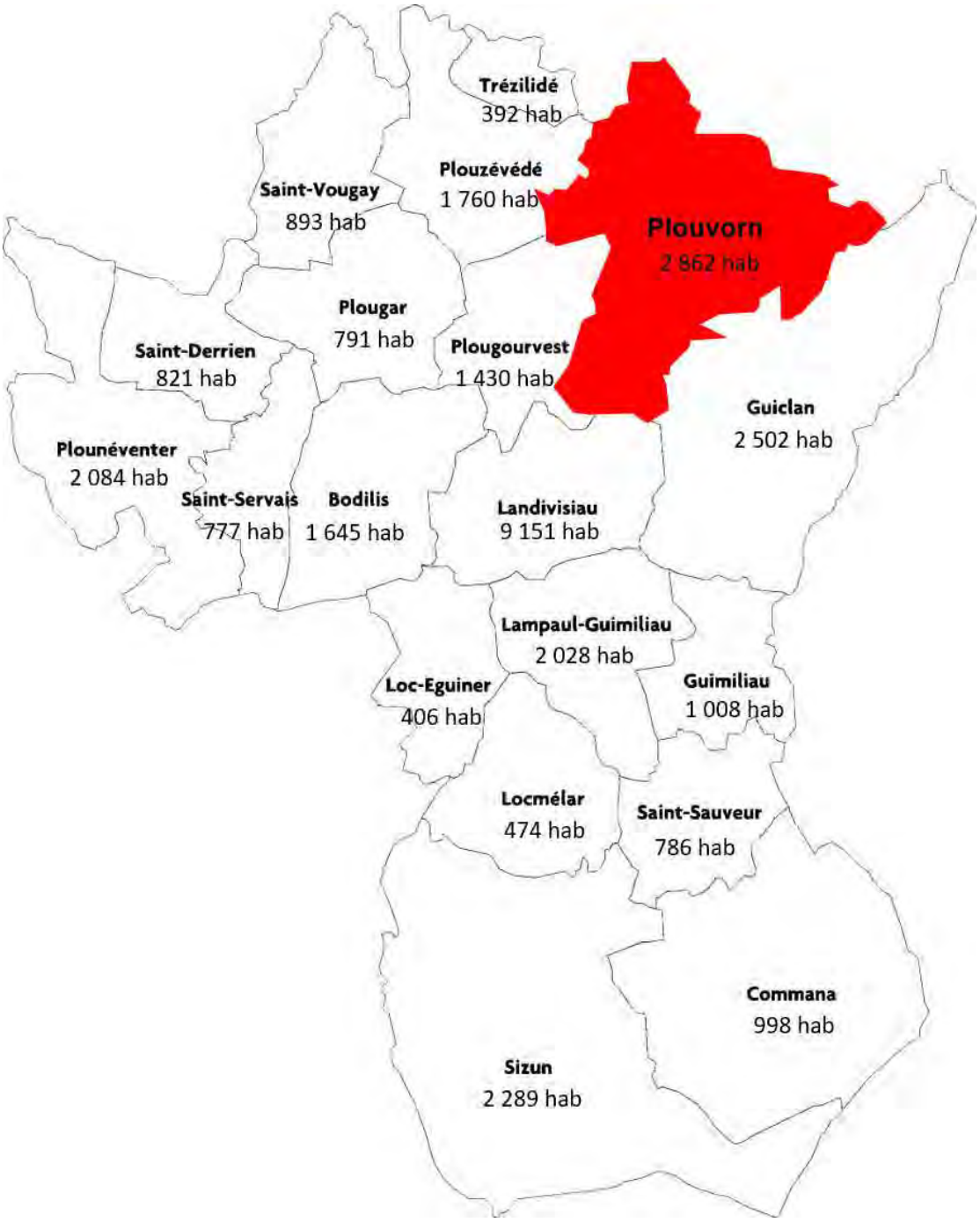

Figure 06 : Localisation de la commune de Plouvorn
Source : Service de la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau (Habitants en 2019)

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Partie I.

Un portrait démographique au service de l'habitat de demain

- Fiche de synthèse
- Contexte cartographique
- Dynamiques sociodémographiques
- Caractéristiques de l'habitat
- Transaction dans le parc immobilier
- Niveau de revenu
- Offres de santé

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Fiche de synthèse

Contexte

Bassin de vie de Landivisiau

Transaction

Le prix moyen au mètre carré augmente depuis 2015

Dynamiques

2 862 habitants en 2019

Revenu

Taux de pauvreté inférieur à celui de la Bretagne

Habitat

11,4% de logements vacants, en 2018

Santé

APL insuffisante

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Contexte cartographique

Figure 07 : Bassin de vie
Source : pvd.spallian.com

Commentaires

→ Comme l'illustre la cartographie ci-dessus, issue des données de la Banque des Territoires, la commune de Plouvorn appartient au bassin de vie de Landivisiau. Selon cette source « le bassin de vie est un zonage utile à mobiliser pour étudier l'attractivité d'un territoire et sa capacité à répondre aux besoins de la vie courante des habitants ».

→ Plouvorn est entourée de six communes, appartenant à deux intercommunalités différentes : Communauté de Communes du Pays de Landivisiau (Guiclan, Landivisiau, Plougourvest, Plouzévédé, Trézilidé) et Haut-Léon Communauté (Mespaul, Plouénan).

→ En revanche, la commune est située en dehors d'une unité urbaine. À savoir : « l'unité urbaine est un ensemble de communes sur lesquelles la surface du bâti est continue (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) ».

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Dynamiques sociodémographiques

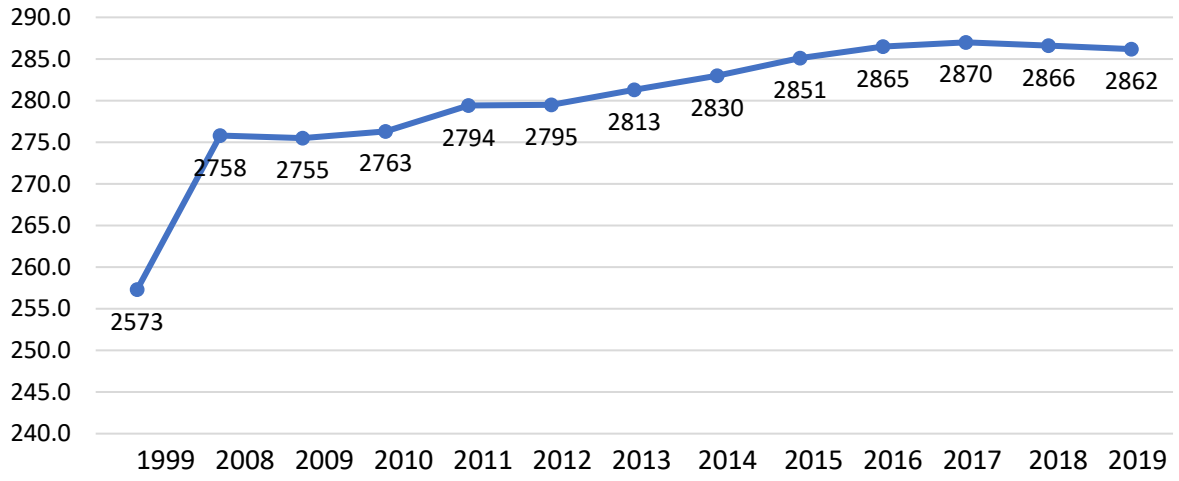

Figure 08 : Évolution de la population municipale
Source : Observatoire économique – CCPL 2020

	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2008	2008 à 2013	2013 à 2018
Variation annuelle moyenne de la population en %	-0,5	1,0	-0,5	-0,0	0,8	0,4	0,4
due au solde naturel en %	*0,1*	*0,3*	*-0,1*	*-0,1*	*0,2*	*0,2*	*-0,1*
due au solde apparent des entrées sorties en %	*-0,6*	*0,7*	*-0,5*	*0,1*	*0,5*	*0,2*	*0,5*
Taux de natalité (‰)	14,4	14,2	11,0	11,0	14,1	13,4	10,3
Taux de mortalité (‰)	13,3	11,4	11,6	12,2	11,9	11,6	11,6

Figure 09 : Indicateurs démographiques en historique depuis 1968
Source : www.insee.fr

	Nombre de ménages						Population des ménages		
	2008	%	2013	%	2018	%	2008	2013	2018
Ensemble	**1 080**	**100,0**	**1 123**	**100,0**	**1 153**	**100,0**	**2 653**	**2 771**	**2 778**
Ménages d'une personne	**292**	**27,0**	**301**	**26,8**	**311**	**27,0**	**292**	**301**	**311**
Hommes seuls	100	9,3	113	10,1	130	11,3	100	113	130
Femmes seules	192	17,8	188	16,7	181	15,7	192	188	181
Autres ménages sans famille	**20**	**1,9**	**35**	**3,1**	**20**	**1,7**	**44**	**89**	**40**
Ménages avec famille(s) dont la famille principale est :	**768**	**71,1**	**787**	**70,1**	**822**	**71,3**	**2 317**	**2 380**	**2 427**
Un couple sans enfant	340	31,5	353	31,4	376	32,6	704	721	772
Un couple avec enfant(s)	368	34,1	365	32,5	386	33,5	1 465	1 450	1 484
Une famille monoparentale	60	5,6	70	6,2	60	5,2	148	209	171

Figure 10 : Ménages selon leur composition
Source : www.insee.fr

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

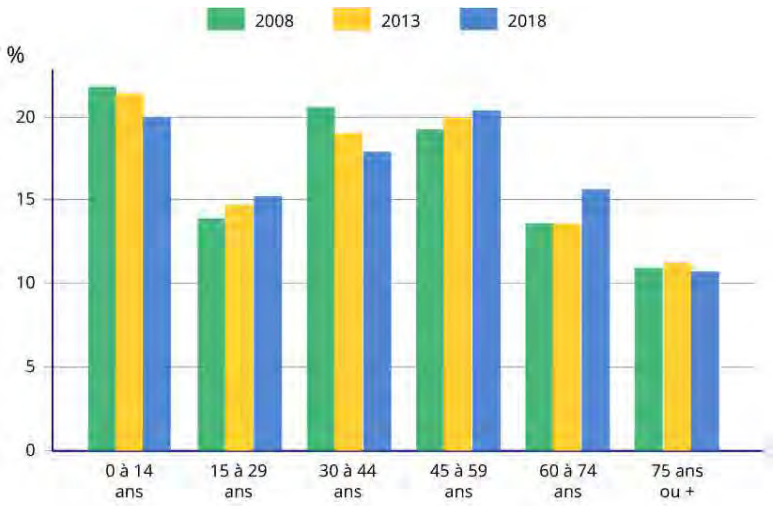

Figure 11 : Population par grandes tranches d'âges
Source : www.insee.fr

	%	
	Plouvorn	Finistère
population des 0-14 ans	20,0	16,7
population des 15-29 ans	15,3	16,1
population des 30-44 ans	17,9	17,4
population des 45-59 ans	20,5	20,5
population des 60-74 ans	15,7	18,3
population des 75 ans ou plus	10,5	10,9
Total	100,0	100,0

Figure 12 : Comparaison Plouvorn et Finistère - Tranches d'âges, en 2017
Source : atlas.finistere.fr

Commentaires

→ La population de Plouvorn connaît un fort rebond entre 1999 et 2008, puis se stabilise aux alentours de 2 700 et 2 900. La courbe est en légère décroissance depuis 2017 pour atteindre 2 862 habitants en 2019.

→ Le taux de natalité a connu deux pics, aux périodes suivantes : 1968-1975 et 1999-2008. Ce taux est en-dessous du taux de mortalité. Par conséquent, la variation annuelle de la population est négative. En revanche, la variation due au solde migratoire est positive, entre 2013 et 2018.

→ Les ménages avec famille sont majoritaires sur la commune à 71,3%, dont 33,5% avec enfants, en 2018. Cependant en comparant les données de la commune à celles du Finistère, pour l'année 2018, nous constatons qu'il y a moins de personnes seules à Plouvorn que dans le département. La commune compte 27% de personnes seules, contre 40,5% pour le Finistère.

→ Deux tendances se distinguent. La population appartenant aux tranches d'âges comprises entre 0-14 ans et 45-59 ans sont majoritaires. Les tranches 0-14 ans, 30-44 ans connaissent une diminution depuis 2008. En revanche les tranches 15-29 ans et 45-59 ans sont en augmentation. Les 60-74 ans étaient à un nombre stable entre 2008 et 2013, mais connaissent une croissance notable en 2018. Le nombre de personnes de 75 ans ou plus reste stable en fil du temps. La tranche d'âge 0-14 ans est bien plus présente à Plouvorn dans l'ensemble du département.

→ Concernant les catégories socioprofessionnelles présentes sur la commune de Plouvorn, les retraités sont les plus représentés avec 31,6% en 2018, suivis par les ouvriers avec 17%, puis les employés avec 15,5%.

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Caractéristiques de l'habitat

	2008	%	2013	%	2018	%
Ensemble	**1 221**	**100,0**	**1 272**	**100,0**	**1 347**	**100,0**
Résidences principales	1 088	89,1	1 117	87,8	1 157	85,9
Résidences secondaires et logements occasionnels	57	4,7	36	2,8	36	2,7
Logements vacants	76	6,2	118	9,3	153	11,4
Maisons	*1 176*	*96,3*	*1 223*	*96,2*	*1 302*	*96,6*
Appartements	*45*	*3,7*	*47*	*3,7*	*45*	*3,4*

Figure 13 : Catégories et types de logements
Source : www.insee.fr

	Nombre	%
Résidences principales construites avant 2016	1 109	100,0
Avant 1919	82	7,4
De 1919 à 1945	84	7,6
De 1946 à 1970	216	19,4
De 1971 à 1990	365	32 ,9
De 1991 à 2005	215	19,3
De 2006 à 2015	147	13,3

Figure 14 : Résidences principales en 2018 selon la période d'achèvement
Source : www.insee.fr

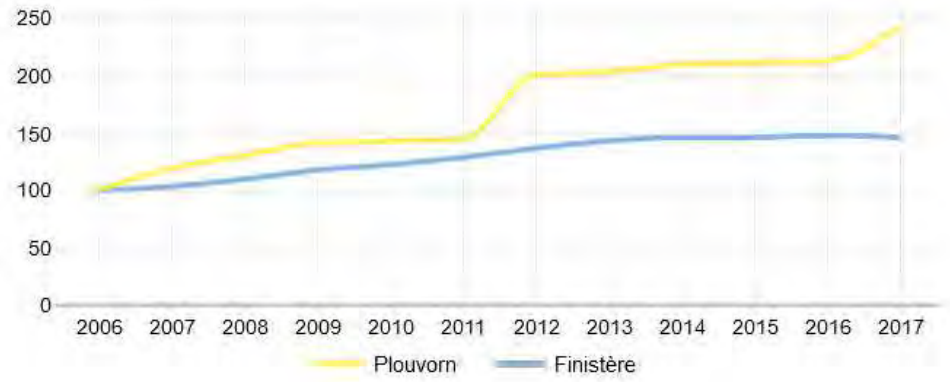

Figure 15 : Comparaison Plouvorn et Finistère –
Évolution du nombre de logements vacants en base 100
Source : atlas.finistere.fr

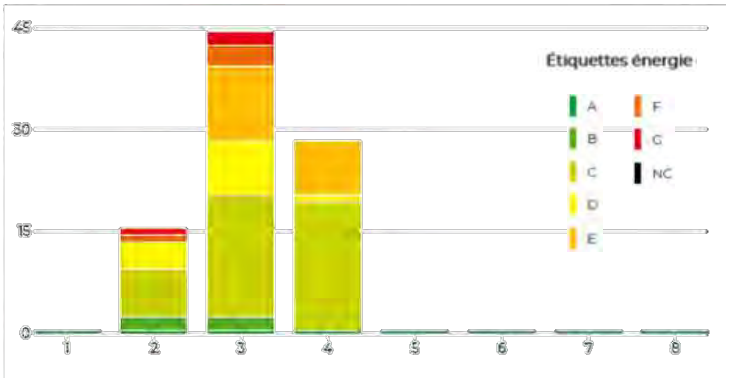

Figure 16 : Nombre de logements par nombre de pièces et par étiquette énergétique, en 2019
Source : pvd.spallian.com

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Figure 17 : Nombre de logements sociaux par localisation et par étiquette énergétique, en 2019
Source : pvd.spallian.com

Commentaires

→ En 2018, la commune comptait 1 347 logements, dont 96,6% de résidences principales. La maison individuelle est majoritaire, avec 71,5%. Le parc immobilier est relativement récent, environ 34% des résidences principales achevées avant 1971, environ 33% construites entre 1971 et 1990, puis environ 33% achevées entre 1991 et 2015. Les habitants restent longtemps dans leur logement. En 2018, 59,3% des ménages ont dix ans ou plus d'ancienneté d'emménagement. Le logement vacant atteint 11,4% en 2018, soit 153 logements. Le graphique illustre bien l'augmentation des logements vacants, avec notamment deux accélérations à deux périodes différentes : 2011-2012 et 2016-2017. La courbe correspondante aux données de Plouvorn est bien au-dessus de celle du département.

→ Les logements de trois ou quatre pièces sont majoritaires sur la commune. Si nous introduisons la notion environnementale au secteur de l'habitat, nous nous rendons compte que l'étiquette énergétique est très hétérogène, c'est-à-dire notée de A à G.

→ La commune compte 87 logements sociaux en 2020, soit 7,5% de son parc immobilier. Ces logements sont globalement situés dans le centre-bourg. Comme la plupart des logements, leur étiquette énergétique est très variable avec 51% de C et 22% de E, par exemple.

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Transaction dans le parc immobilier

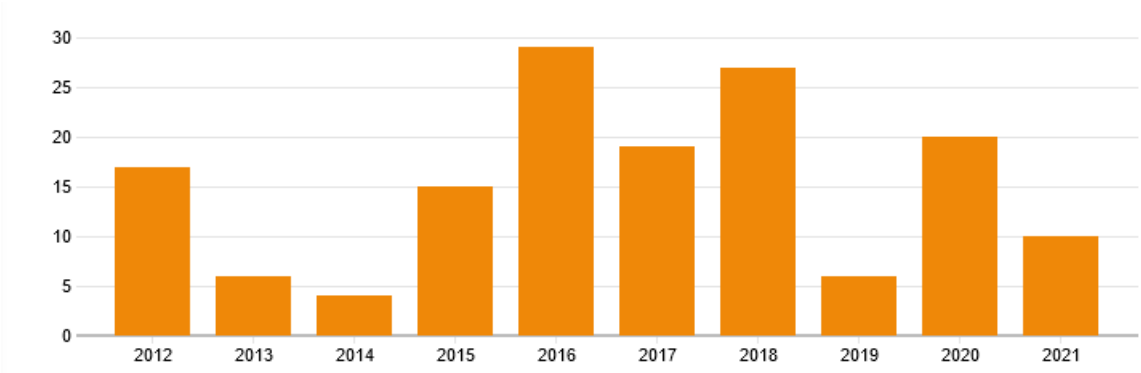

Figure 18 : Évolution du nombre de logements autorisés en construction neuve
Source : www.cartographie-interactive.adeupa-brest.fr

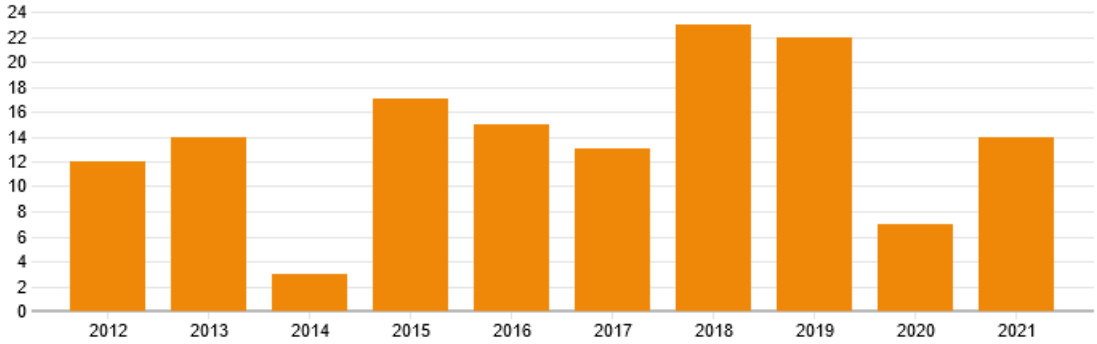

Figure 19 : Évolution du nombre de logements commencés en construction neuve
Source : www.cartographie-interactive.adeupa-brest.fr

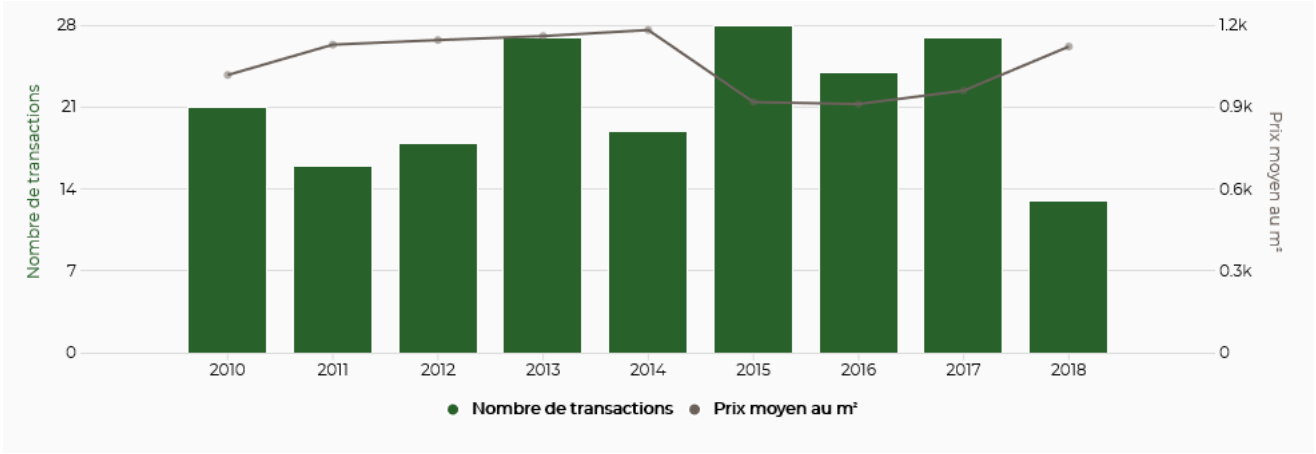

Figure 20 : Évolution du nombre de transactions immobilières et de leur prix moyen, concernant les maisons
Source : pvd.spallian.com

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Figure 21 : Comparaison Plouvorn et Bretagne – Prix des terrains à bâtir vendus pour de l'individuel, en 2019
Source : www.cartographie-interactive.adeupa-brest.fr

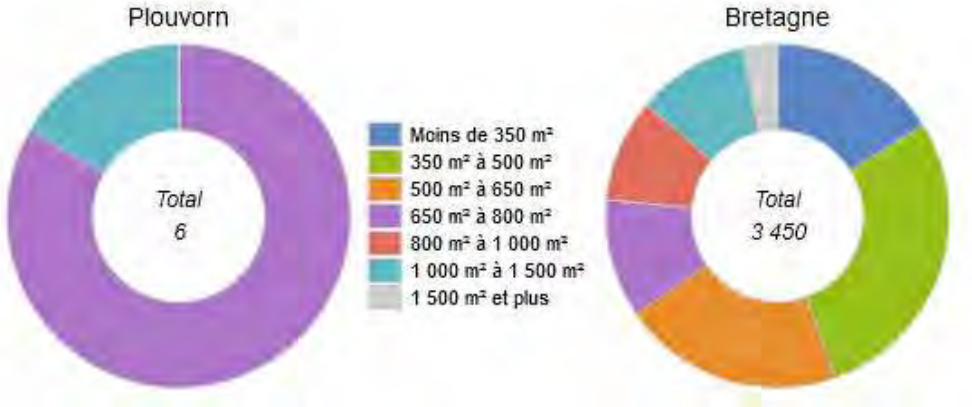

Figure 22 : Comparaison Plouvorn et Bretagne – Surface des terrains à bâtir vendus, en 2019
Source : www.cartographie-interactive.adeupa-brest.fr

Commentaires

→ Les logements autorisés en construction neuve ont diminué de moitié en un an, passant de 20 logements en 2020 à 10 en 2021. Les données sont très variables d'une année à l'autre. Le graphique correspondant compte deux pics : un en 2016 et un en 2018. À l'inverse, le nombre de logements commencés en construction neuve est plus important en 2021 avec 14 logements et seulement 7 en 2020. Les données les plus conséquentes correspondantes aux années 2018 et 2019.

→ Le nombre de transaction des maisons connaît une baisse importante entre 2017 et 2018. Cependant le prix moyen ne cesse d'augmenter depuis 2015.

→ En 2019, 83,3% des terrains à bâtir ont été vendus à un prix en-dessous de 40 000 euros, contre 22% pour la région. À Plouvorn, 83,3% des surfaces vendues sont comprise entre 650 et 800 mètres carrés.

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Niveau de revenu

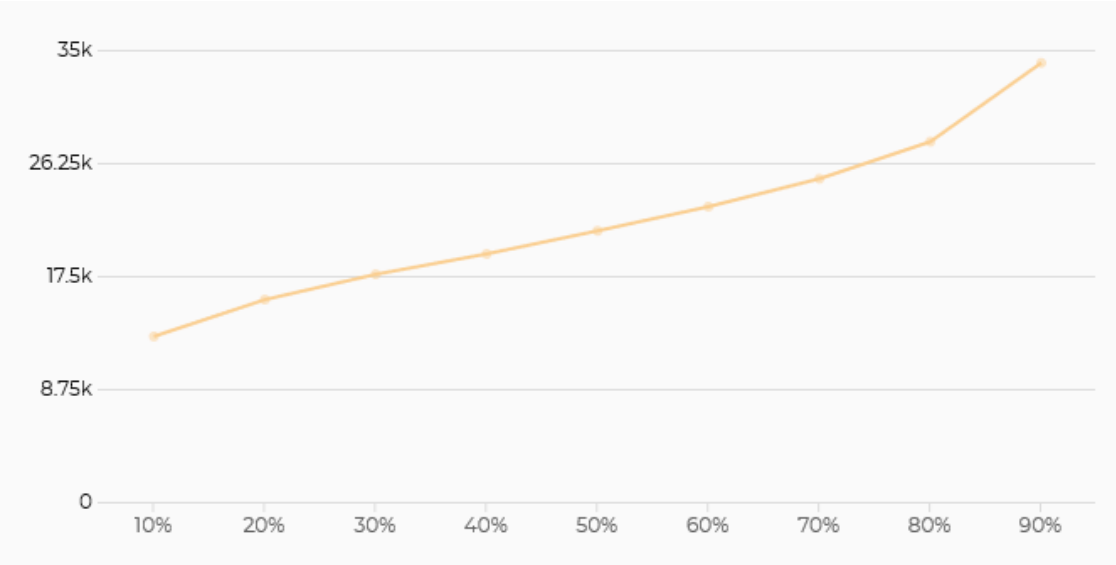

Figure 23 : Répartition par déciles des revenus disponibles, en 2018
Source : pvd.spallian.com

Indicateurs	Plouvorn	CC du Pays de Landivisiau	Bretagne
Revenus disponible médian par UC (€/UC)	21 080	20 860	21 990
Taux de pauvreté (%)	10,00	10,20	10,70
Rapport inter-décile	2,60	2,50	2,80

Figure 24 : Comparaison Plouvorn, CC du Pays de Landivisiau et Bretagne – Revenus disponibles, en 2019
Source : www.cartographie-interactive.adeupa-brest.fr

Commentaires

→ Selon la Banque des Territoires : « la moitié de la population vit avec moins de 21 030 euros par an soit 1 755 euros par mois ».

→ Les figures ci-dessus montrent que le revenu disponible médian à Plouvorn est légèrement inférieur à celui de la Bretagne. Et le taux de pauvreté est également plus faible que celui de la région, avec 10%, contre 10,7% en Bretagne.

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Offres de santé

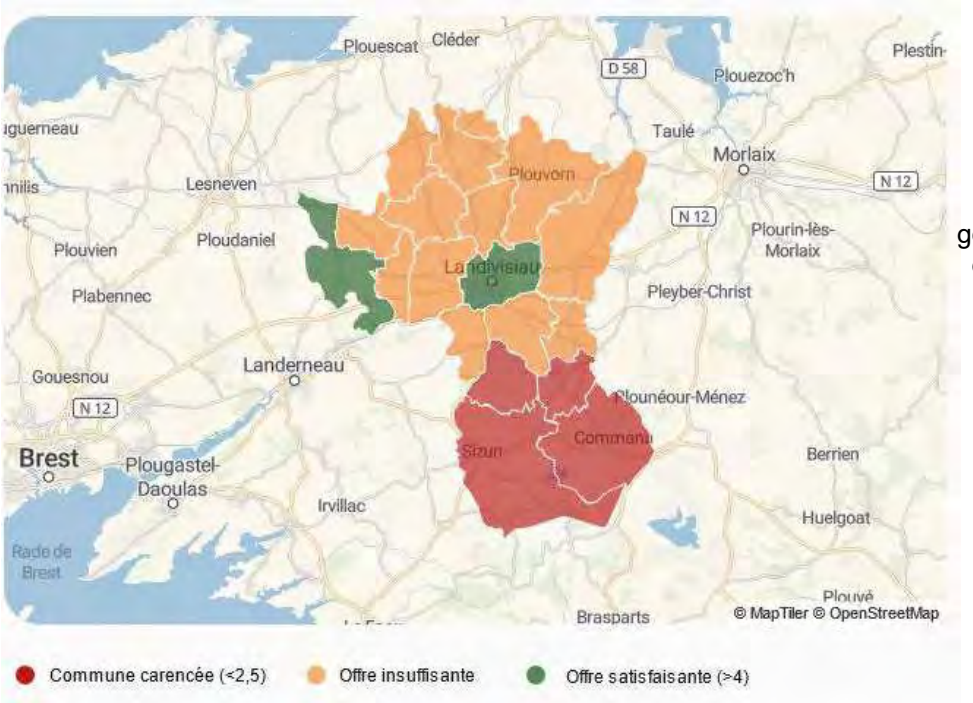

Figure 25 : APL aux médecins généralistes des communes de CC du Pays de Landivisiau, en 2018
Source : pvd.spallian.com

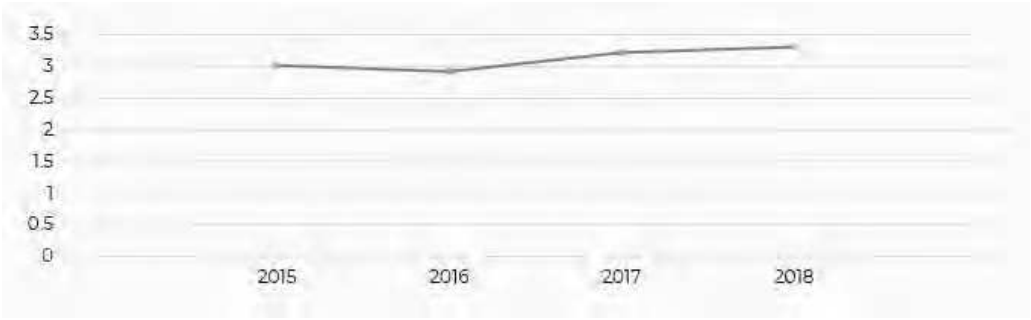

Figure 26 : Évolution de l'APL aux médecins généralistes
Source : pvd.spallian.com

Commentaires

→ L'Accessibilité Potentielle Localisée (APL) est un indicateur qui évolue selon la proximité et la disponibilité des médecins. La cartographie montre que la commune de Plouvorn a une APL insuffisante en 2018. Selon la Banque des Territoires, l'APL aux médecins généralistes de moins de 65 ans est de 3 pour la commune. Ce qui veut dire : « compte tenu de la structure par âge de la population, les habitants de Plouvorn ont accès en moyenne à 3,3 consultations ou visites de médecine générale par an et par habitant ». La moyenne APL dans les communes lauréates aux programme Petites villes de demain est de 3,5 et de 3,2 dans le reste de la France.

→ À noter que, Plouvorn possède 80 places ouvertes dans des établissements pour les personnes âgées.

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Partie II.

Un développement de l'économie pour des activités équilibrées

- Fiche de synthèse
- Enseignement et formation
- Développement économique
- Répartition spatiale (attractivité et zones d'emplois)
- Immobilier d'entreprise
- Condition, temps partiel et chômage

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Fiche de synthèse

Formation

Augmentation du niveau de diplôme au fil du temps

Immobilier

Des mètres carrés dédiés à l'industrie

Économie

29% d'emplois dans le secteur de la construction

Condition

72% des actifs ont un emploi et 7% sont au chômage (en 2018)

Répartition spatiale

Deux zones d'activités économiques

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Enseignement et formation

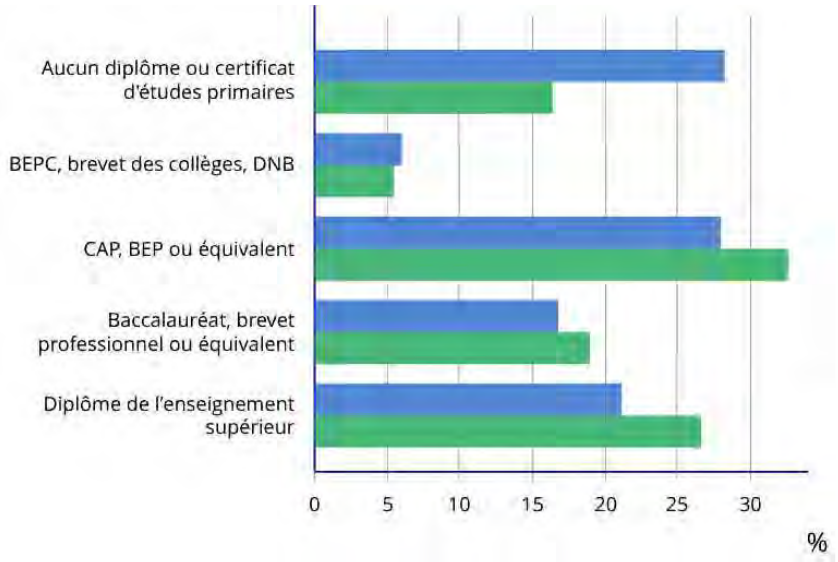

Figure 27 : Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus (en %)
Source : www.insee.fr

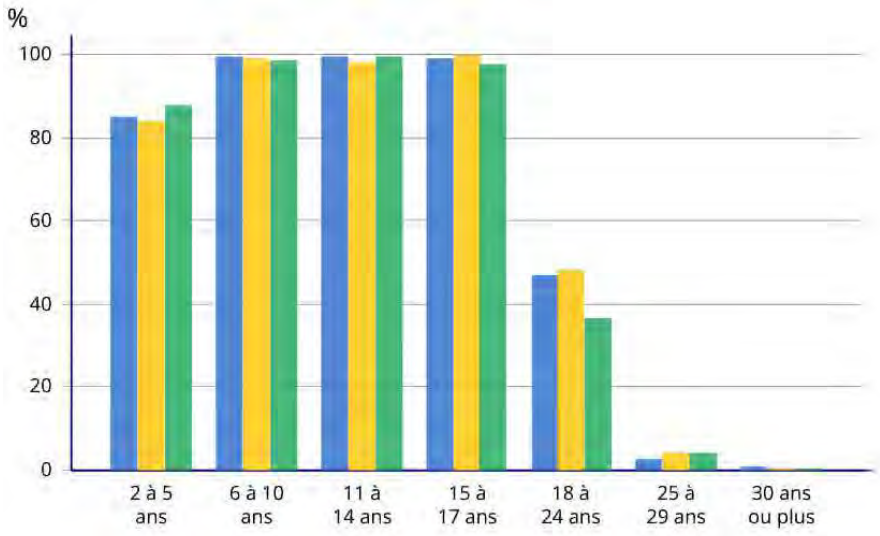

Figure 28 : Taux de scolarisation selon l'âge (en %)
Source : www.insee.fr

Commentaires

→ Selon la figure n°27, les diplômes les plus répandus sont le CAP, BEP ou équivalent, en 2018. Cependant, il faut noter une augmentation du niveau de diplôme entre 2008 et 2018. La part dédiée aux diplômes de l'enseignement supérieur dépasse les 25%.

→ Le taux de scolarisation reste approximativement le même pour les années 2008, 2013 et 2018. Seule la tranche d'âge 15-17 ans connaît une diminution plus marquée de son taux de scolarisation entre 2013 et 2018.

→ Plouvorn possède un établissement scolaire, l'école Notre Dame de Lambader (niveau maternel et primaire). Actuellement, elle accueille 330 élèves sur 13 classes, dont quatre avec un enseignement bilingue français-breton.

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Développement économique

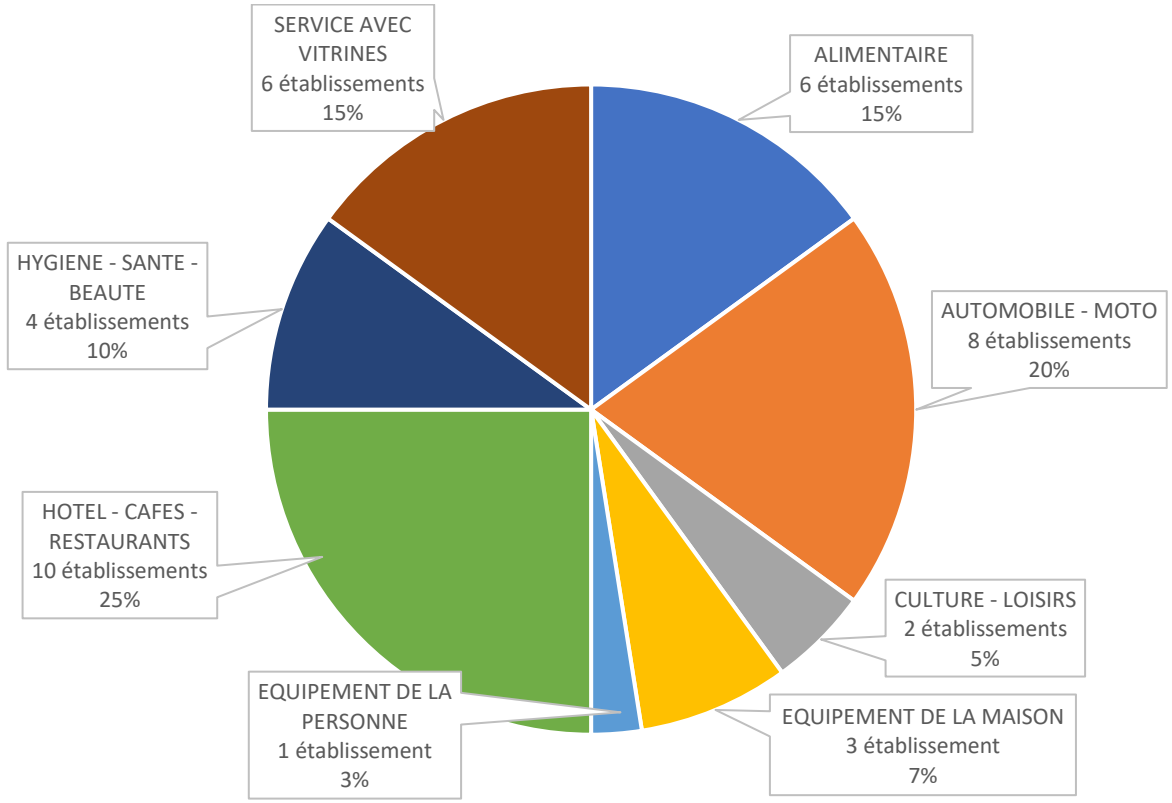

Figure 29 : Répartition commerces de détail
Source : Observatoire économique – CCPL 2020

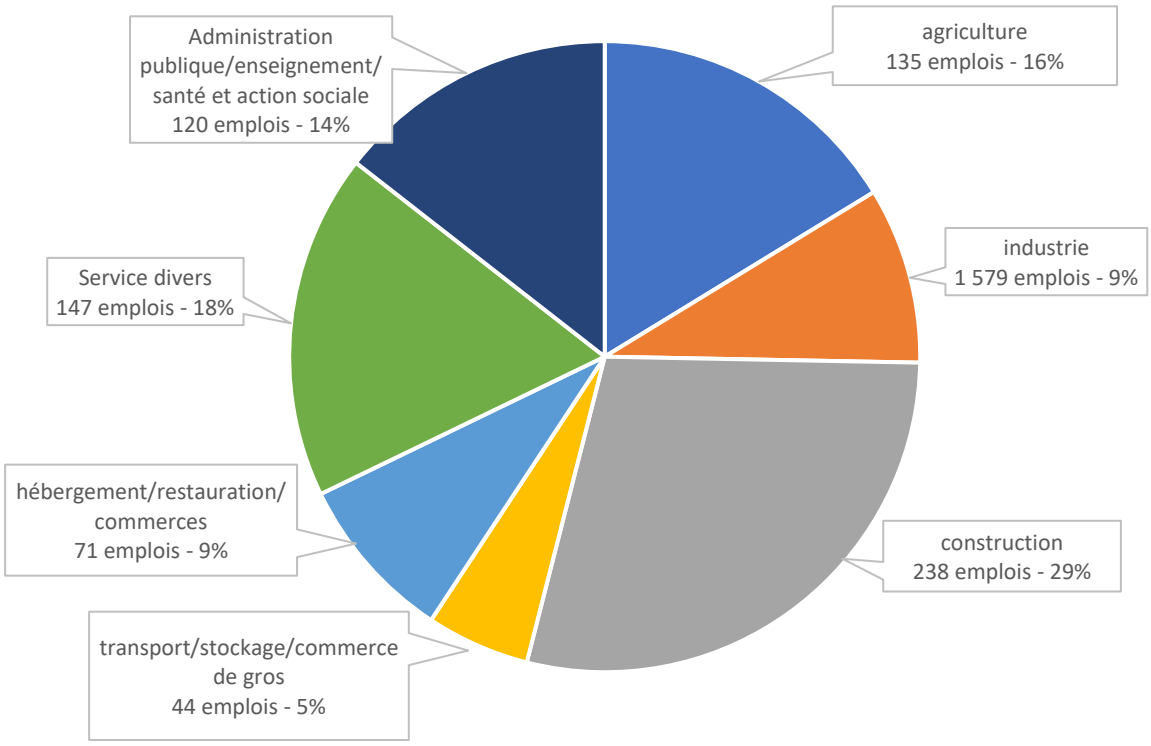

Figure 30 : Répartition des emplois
Source : Observatoire économique – CCPL 2020

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

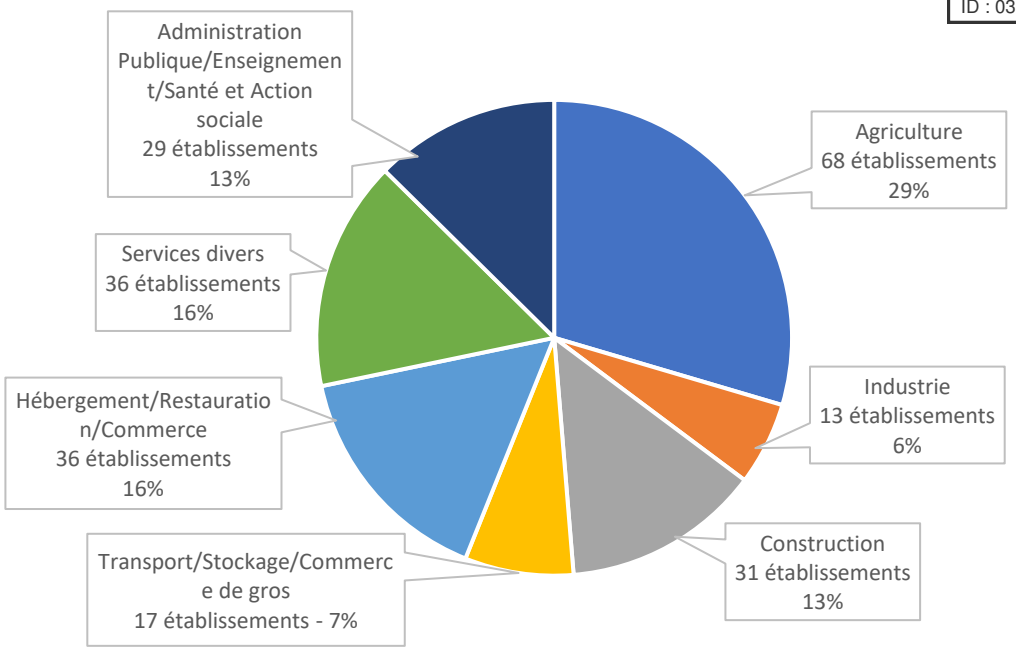

Figure 31 : Répartition des établissements actifs
Source : Observatoire économique – CCPL 2020

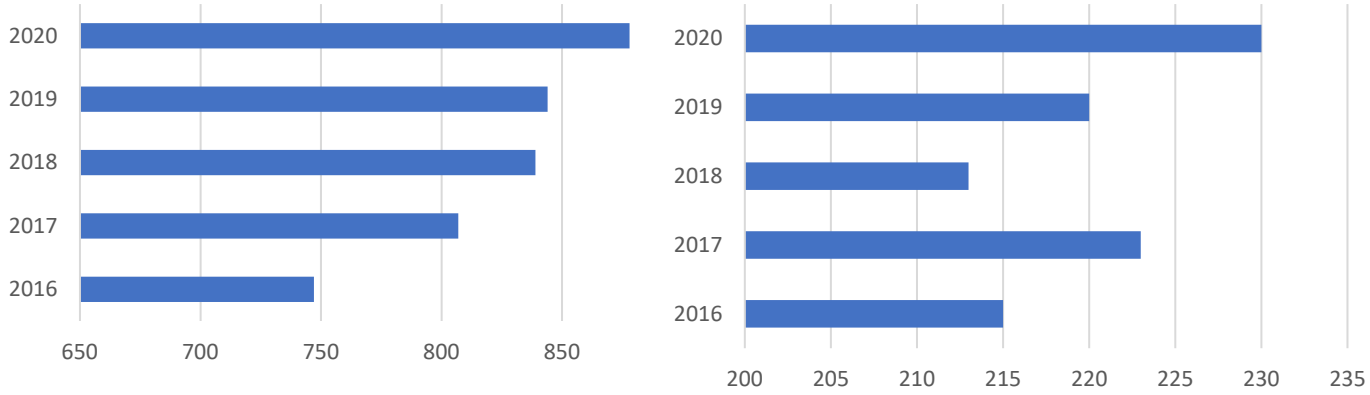

Figures 32 et 33 : Évolution du nombre d'emplois (gauche) et d'établissements (droite)
Source : Observatoire économique – CCPL 2020

Commentaires

→ Le commerce de détail est détenu à 25% par le secteur des hotels-cafés-restaurants, avec dix établissements, suivi de près par le secteur automobile-moto avec 20%, soit huit établissements. Au total, la commune compte 40 commerces de détail, cela représente 92 emplois. Mais le principal employeur est le secteur de la construction, qui détient un effectif de 238 emplois, soit 29% sur un total de 830 emplois à Plouvorn, en 2020. Et enfin, le secteur qui compte le plus d'établissements sur le territoire est l'agriculture, avec 68 établissements sur 230 au total, ce qui correspond à 29%.

→ Comme le montrent les deux derniers graphiques, le nombre d'emplois est en constante progression dans la période 2016-2020. Concernant le nombre d'établissements, l'année 2017 a connu un fort rebond mais qui ne s'est pas maintenu l'année d'après. Cependant, depuis 2018, la courbe est croissante, dont le pic le plus élevé correspond à l'année 2020 et dépasse celui de 2017.

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Répartition spatiale (attractivité et zones d'emplois)

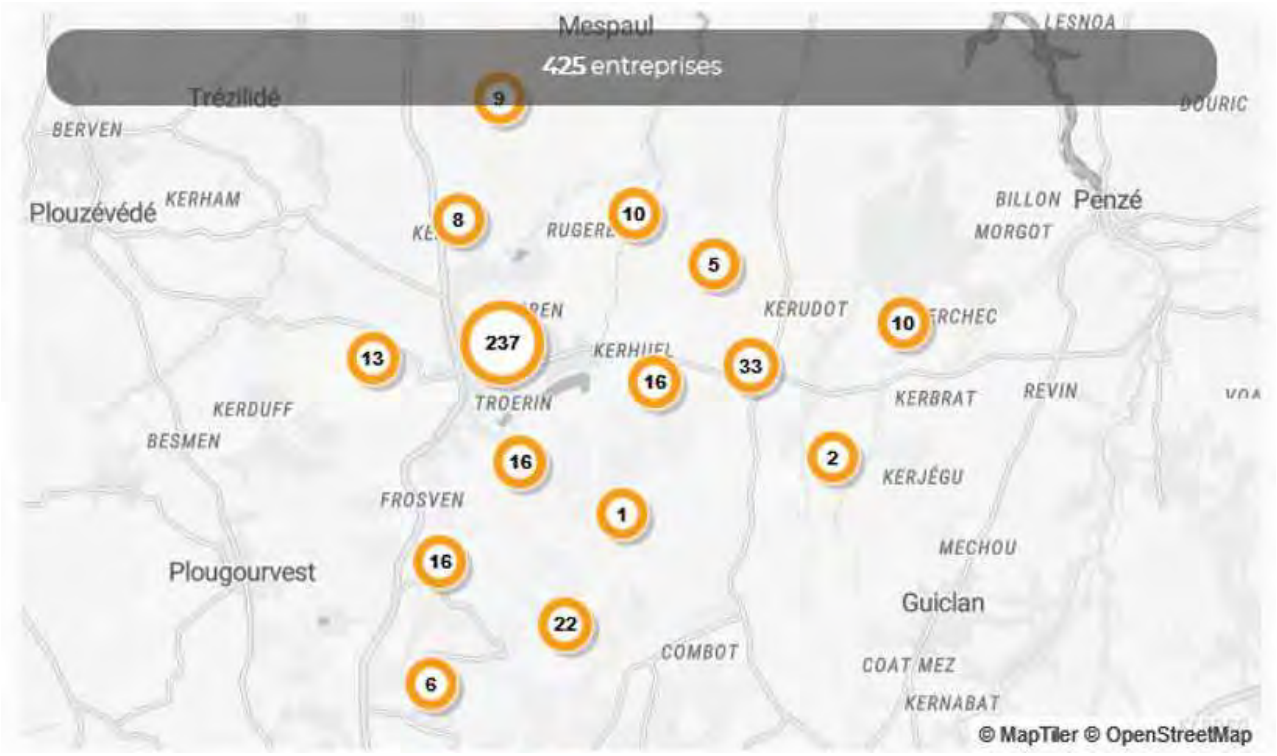

Figure 34 : Répartition spatiale des entreprises, en 2021
Source : pvd.spallian.com

Commentaires

→ La commune de Plouvorn compte deux zones d'activé : la zone De Triévin et la zone De Kerabellec.

→ À noter : la part de la population active qui travaille sur sa commune de résidence a fortement diminué entre les années 1999 et 2018. En effet, en 1999, ils étaient 43,1% de la population active à travailler sur leur commune de résidence. Puis ce pourcentage est passé à 34,5% en 2008, 32,8% en 2013, puis 25,4% en 2018. Cette tendance, à la baisse, se retrouve également à l'échelle de la Bretagne, mais dans une moindre mesure. Par conséquent, les actifs qui travaillent dans une commune autre que la commune de résidence est en nette progression.

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Immobilier d'entreprise

Figure 35 : Comparaison Plouvorn et Bretagne - Évolution des mètres carrés totaux autorisés
Source : www.cartographie-interactive.adeupa-brest.fr
(Les surfaces des locaux agricoles ne sont pas prises en compte.)

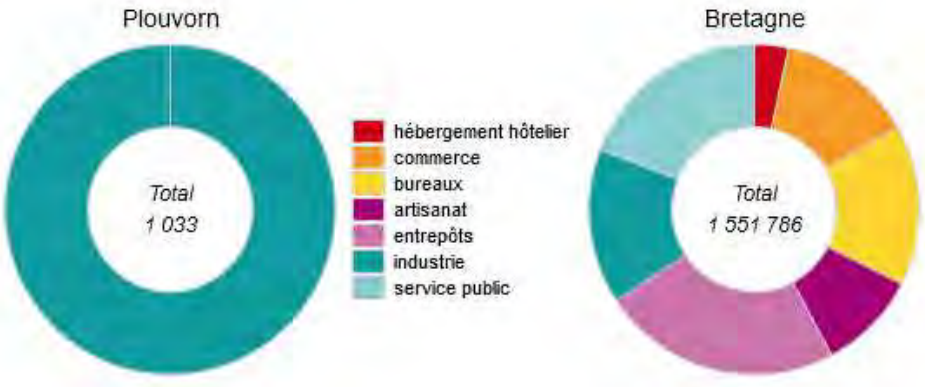

Figure 36 : Comparaison Plouvorn et Bretagne – Répartition des mètres carrés totaux autorisés par poste, en 2021
Source : www.cartographie-interactive.adeupa-brest.fr
(Les surfaces des locaux agricoles ne sont pas prises en compte.)

Commentaires

→ Comme le montre le premier graphique, le nombre de mètre carré autorisé a connu un rebond important en 2015, puis un autre 2019, mais moins conséquent. En 2020, la courbe correspondante aux données de Plouvorn est même passée en-dessous de celle de la Bretagne. Cependant, nous pouvons observer une nouvelle croissance en 2021.

→ Les mètres carrés autorisés en 2021 concernent à 100% l'industrie. Ce secteur ne représente que 15,2% pour la Bretagne.

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Condition, temps partiel et chômage

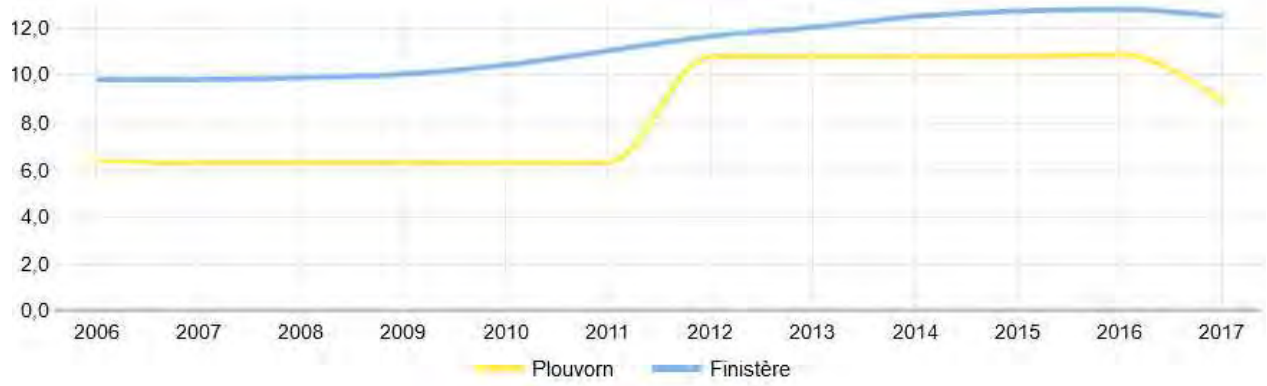

Figure 37 : Comparaison Plouvorn et Finistère – Évolution du taux de chômage
Source : atlas.finistere.fr

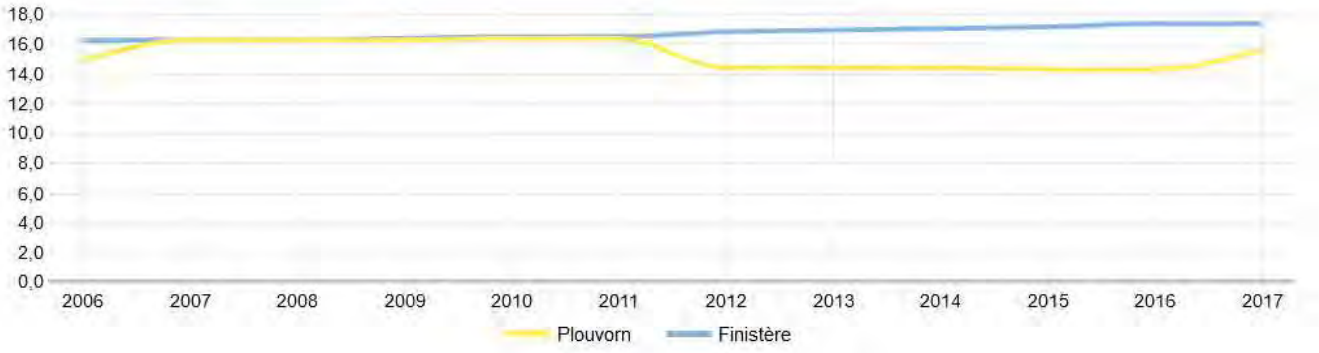

Figure 38 : Comparaison Plouvorn et Finistère – Évolution de l'emploi précaire (CDD, intérim, emplois aidés, apprentissage ou stage)
Source : atlas.finistere.fr

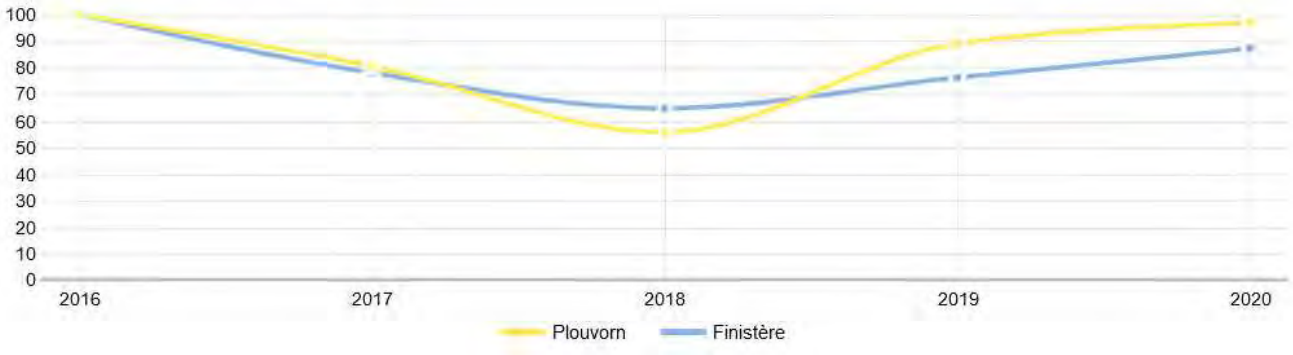

Figure 39 : Comparaison Plouvorn et Finistère – Évolution du nombre de bénéficiaire du Revenu de Solidarité Active
Source : atlas.finistere.fr

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

	2008	2013	2018
Ensemble	**1 617**	**1 666**	**1 693**
Actifs en %	**76,5**	**75,9**	**79,0**
Actifs ayant un emploi en %	71,7	67,7	72,0
Chômeurs en %	4,8	8,2	7,0
Inactifs en %	**23,5**	**24,1**	**21,0**
Élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés en %	8,2	10,3	9,8
Retraités ou préretraités en %	8,8	7,9	7,0
Autres inactifs en %	6,4	6,0	4,2

Figure 40 : Évolution de la population de 15 à 64 ans par type d'activité
Source : www.insee.fr

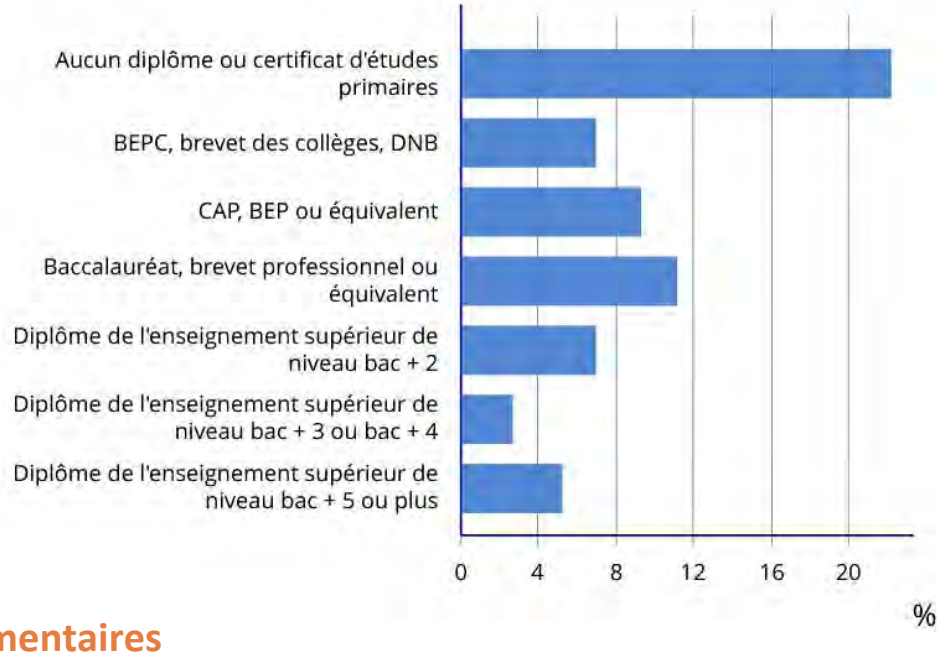

Figure 41 : Taux de chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans par diplôme, en 2018
Source : www.insee.fr

Commentaires

→ Concernant le taux de chômage de Plouvorn, il connaît une augmentation entre 2011 et 2012, se stabilise jusqu'en 2016 et diminue légèrement jusqu'en en 2017. Cependant, ce taux reste toujours en-dessous de celui du Finistère. L'évolution des emplois précaires dans la commune est très proche de celle du département. À noter tout de même qu'entre 2011 et 2017, la courbe de Plouvorn est en-dessous de celle du Finistère. En revanche, le nombre de bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active de Plouvorn suit les mêmes tendances que le département, mais finit par le dépasser entre 2018 et 2019.

→ La commune comptait 118 chômeurs en 2018, avec un taux de chômage de 8,9%. Ce nombre est en augmentation par rapport à 2008. Le taux de chômage est plus important pour la tranche d'âge 15-24 ans. À remarquer que, pour cette catégorie, le taux de chômage a plus que doublé par rapport à 2008, passant de 10,5% cette année-là, à 22,5% en 2018.

→ La commune de Plouvorn compte 79% d'actifs, dont seulement 7% de chômeurs et 21% d'inactifs sur son territoire. À noter que, le taux de chômage est conséquent pour les 15-64 ans n'ayant aucun diplôme.

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Partie III. L'accessibilité et la mobilité au cœur des connexions territoriales

- Fiche de synthèse
- Accessibilité et stationnement
- Flux et interconnexions
- Moyens de déplacement

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Fiche de synthèse

Accessibilité et stationnement

Proximité avec une route départementale structurante

Un stationnement facile

Moyens de déplacement

95,4% des ménages possèdent au moins une voiture, en 2018

Flux

Des flux sortants conséquents

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Accessibilité et stationnement

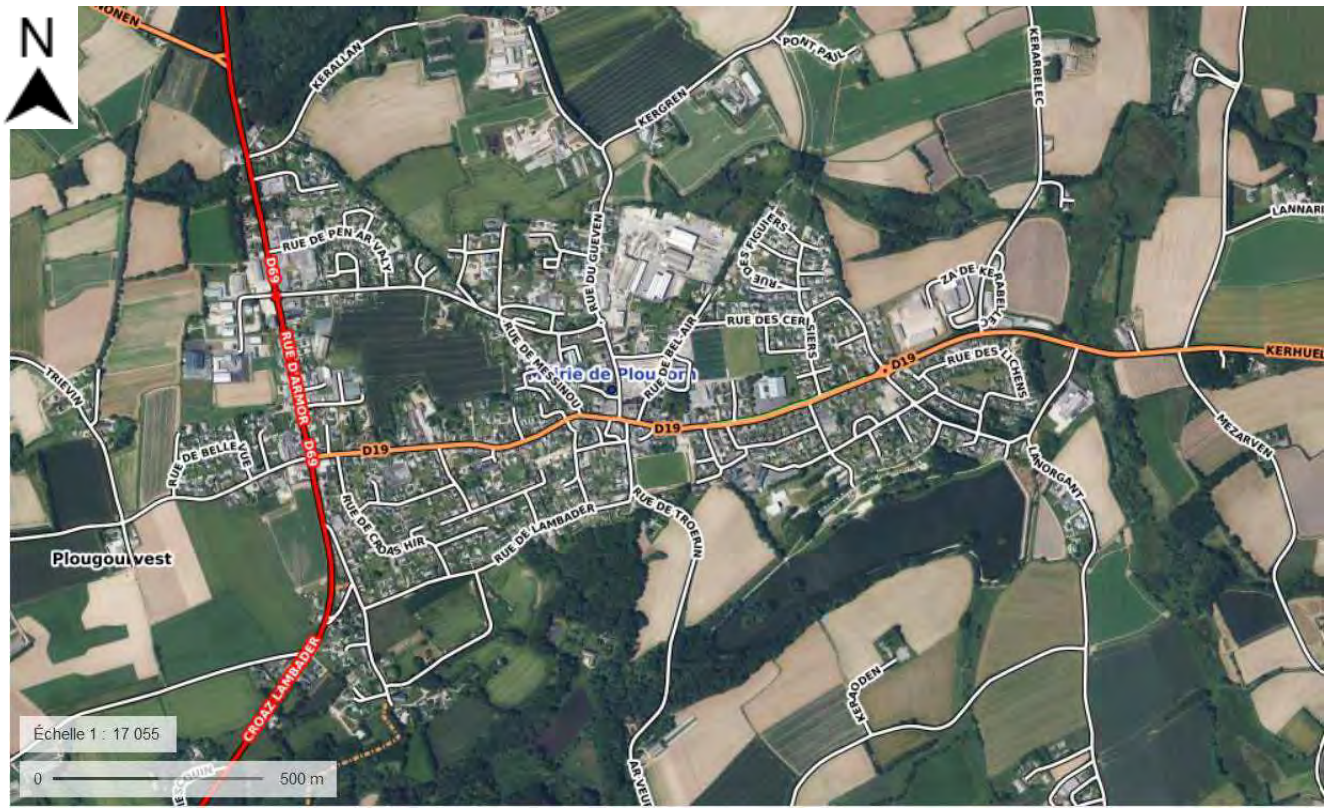

Figure 42 : Cartographie du réseau viaire
Source : www.geoportail.gouv.fr

Commentaires

→ La commune est bordée par la route départementale n°69, axe principal pour rejoindre Landivisiau au Sud et Roscoff au Nord. Une seconde route départementale n°19 traverse d'Ouest en Est Plouvorn, permettant de rejoindre la D69 ou Morlaix. Ces deux axes sont structurants pour de nombreuses communes alentours et sont fortement fréquentées.

→ Plusieurs poches de stationnement existent dans le bourg de la commune. Parmi les principaux parkings se trouvent : celui de mairie, celui de l'EHPAD, celui de l'église, par exemple. De nombreuses places sont également présentes le long de la route départementale n°19. Il est relativement aisé de se garer et de trouver des places disponibles. Le stationnement est gratuit et sans limite de temps, dans l'objectif de faciliter l'accès aux commerces et aux services de proximité.

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Flux et interconnexions

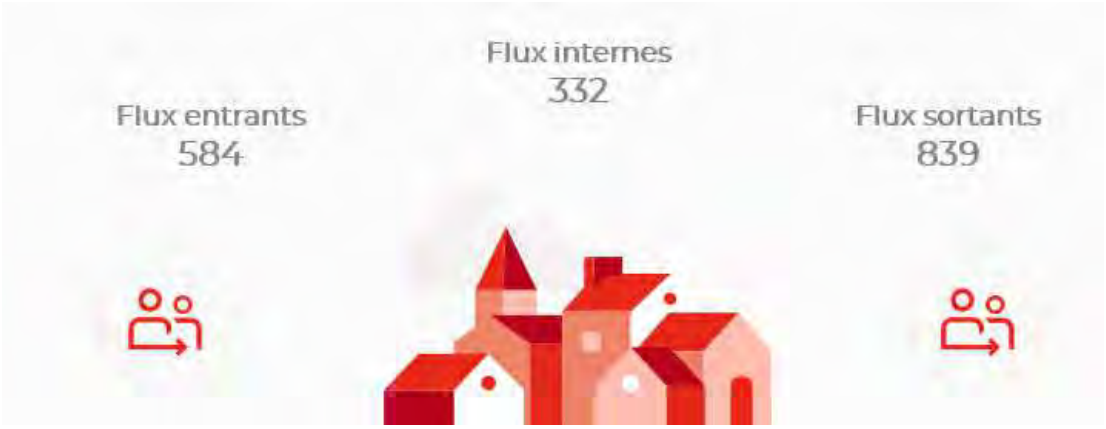

Figure 43 : Répartition des flux, en 2017
Source : pvd.spallian.com

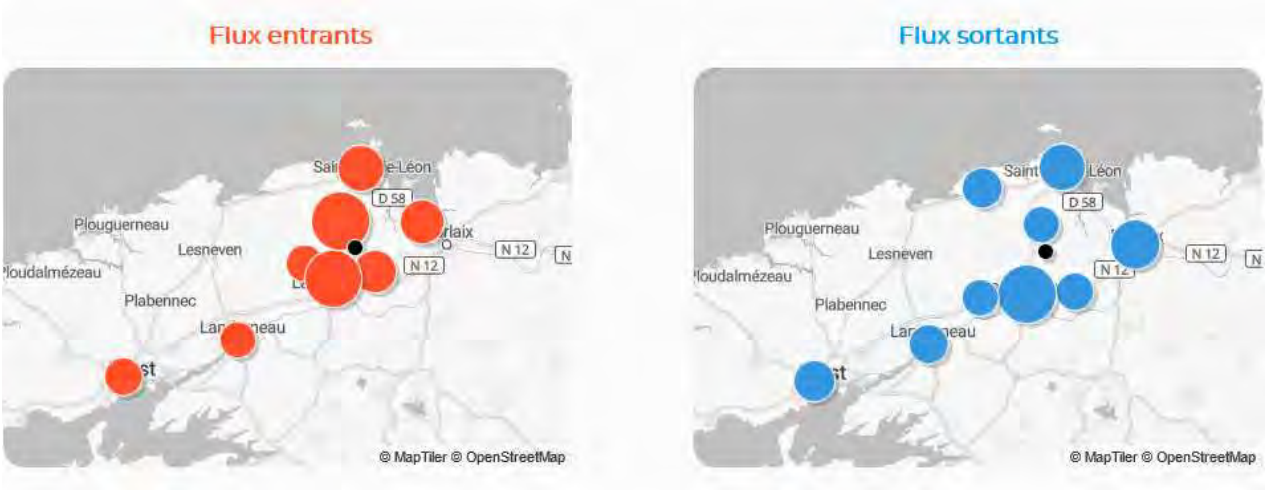

Figure 44 : Localisation des flux de mobilité entrants et sortants, en 2017
Source : pvd.spallian.com

Commentaires

→ Étant située sur l'axe Landivisiau-Roscoff, la commune de Plouvorn tient une place stratégique. Les deux routes départementales qui la traversent sont très utilisées pour des trajets quotidiens. Ces flux automobiles ont lieu avec le Pays de Morlaix et le Pays de Brest dans une moindre mesure. La commune est principalement connectée à trois villes, qui sont les suivantes : Landivisiau, Saint-Paul-de-Léon et Morlaix. Comme indiqué sur la première figure, il y a plus de flux sortants que de flux entrants.

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Moyens de déplacement

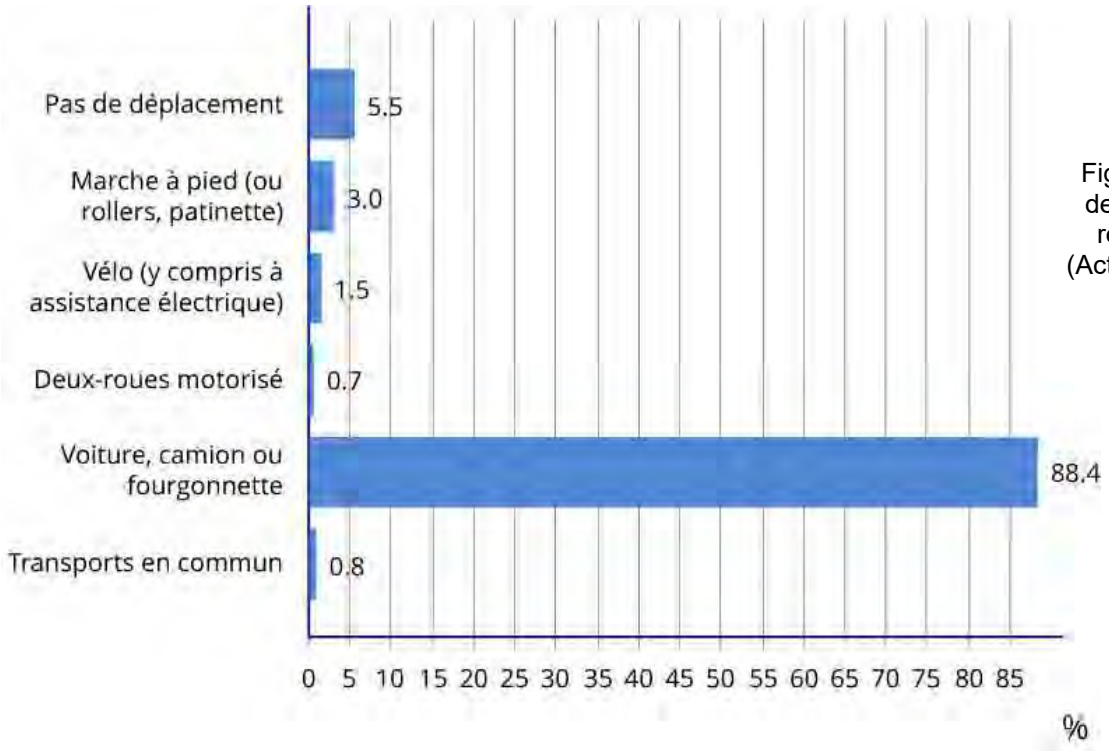

Figure 45 : Part des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail, en 2018 (Actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi.)
Source : www.insee.fr

	2008	%	2013	%	2018	%
Ensemble	1 088	100,0	1 117	100,0	1 157	100,0
Au moins un emplacement réservé au stationnement	913	83,9	907	81,1	986	85,2
Au moins une voiture	1 019	93,7	1 057	94,6	1 104	95,4
1 voiture	489	44,9	473	42,3	464	40,1
2 voitures ou plus	530	48,7	584	52,2	640	55,3

Figure 46 : Évolution de l'équipement automobile des ménages
Source : www.insee.fr

Commentaires

→ La part des déplacements en vélo pour se rendre au travail ne représente que 1,5%. La marche représente deux fois plus que cela, avec 3%. La première position est occupée par les voitures, camions ou fourgonnettes, avec 88,4%.

→ En 2018, 95,4% des ménages sont motorisés. Et 55,3% des ménages équipés en automobile possèdent au moins deux voitures.

→ À noter : la distance médiane entre le lieu de domicile et le lieu de travail est de 11 kilomètres et le temps médian entre le lieu de domicile et le lieu de travail en 2017, est de 14 minutes.

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Partie IV.
Des formes urbaines harmonisées pour un patrimoine valorisé

- Fiche de synthèse
- Occupation du sol et environnement
- Patrimoine structurant
- Caractéristiques et évolution historique
- Analyse urbaine
- Entrée de bourg et identité locale

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Fiche de synthèse

Occupation du sols

91,5%
de terres agricoles

Patrimoine

Présence de plusieurs
Monuments Historiques

Évolution bâti

Une évolution marquée
par des axes structurants

Analyse urbaine

Une morphologie urbaine
diffuse

Identité locale

Une commune rurale
et résidentielle

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

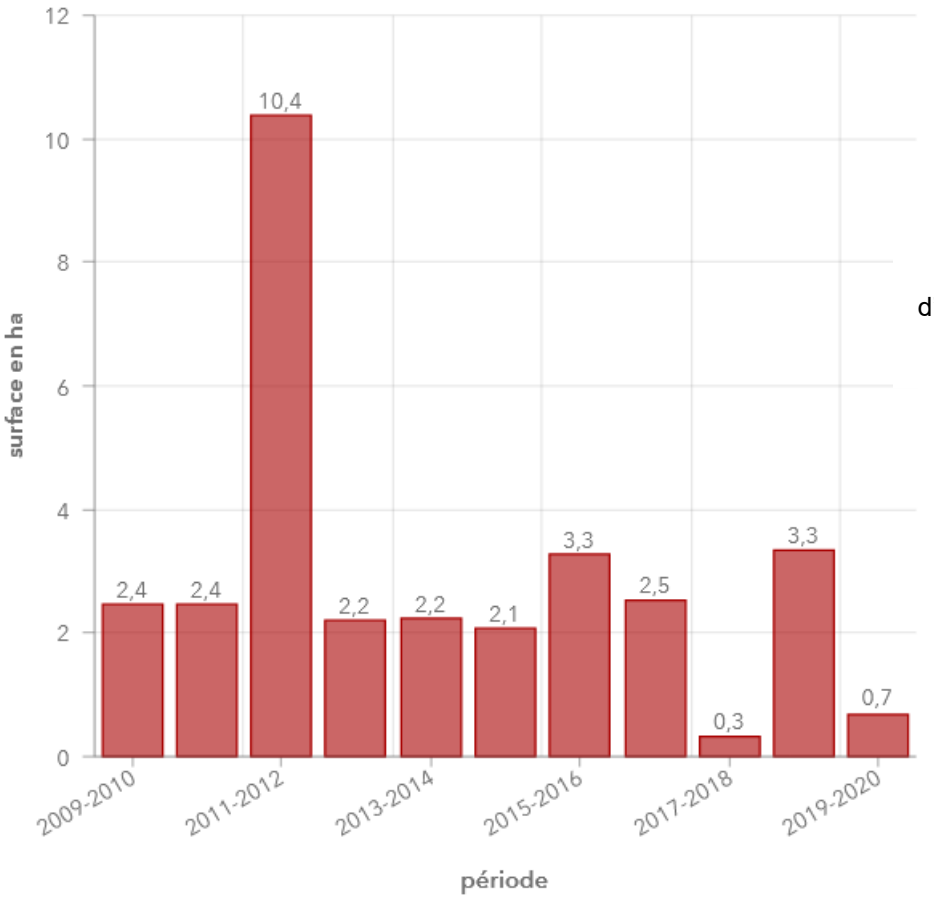

Figure 47 : Consommation d'espace NAF, entre 2009 et 2020
Source : kartes.cerema.fr

* total = activité + habitat + mixte + inconnu

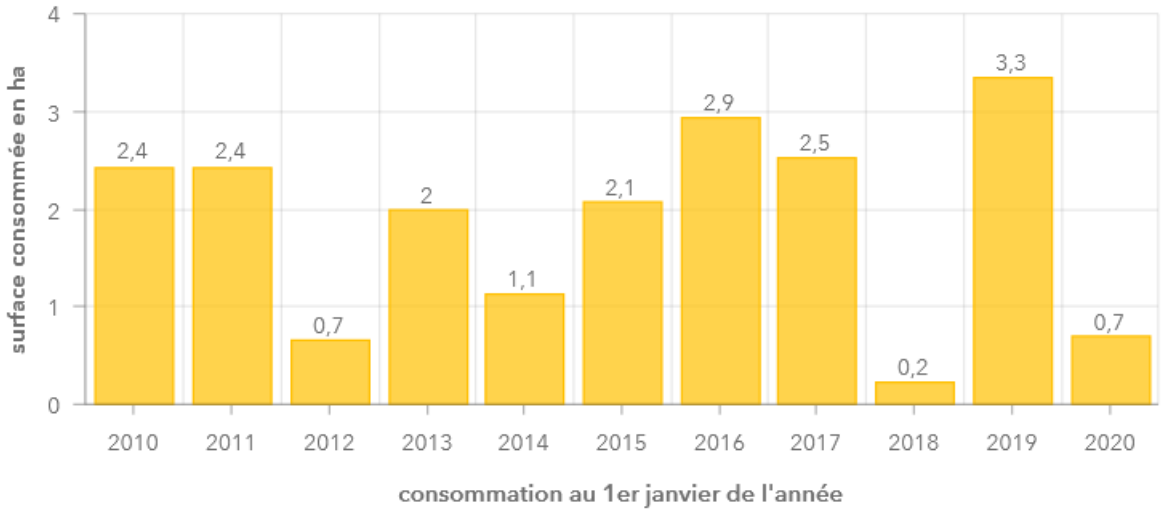

Figure 48 : Consommation d'espace NAF (en hectares) à destination de l'habitat, entre 2009 et 2020
Source : kartes.cerema.fr

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

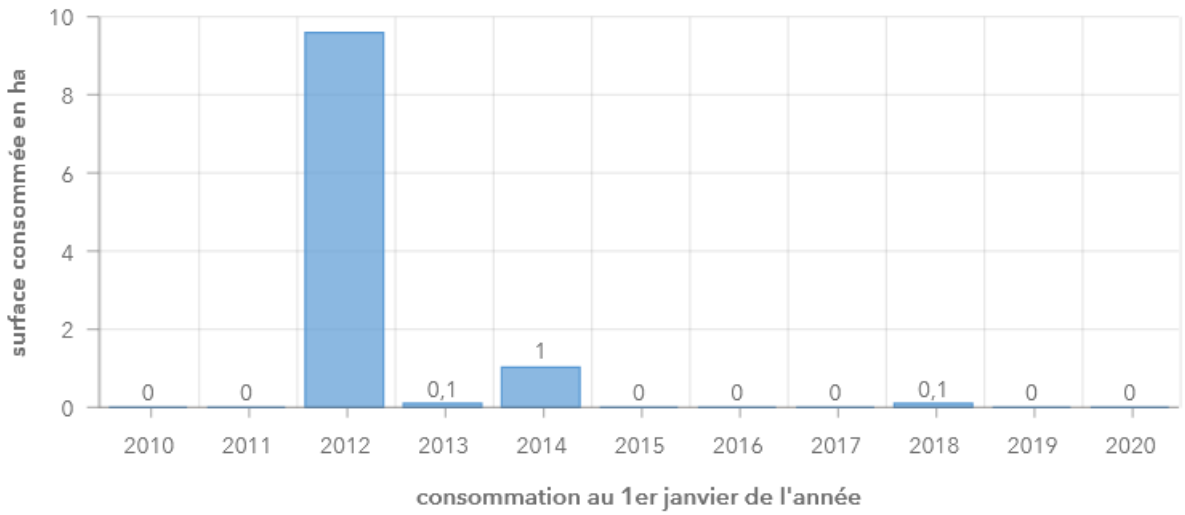

Figure 49 : Consommation d'espace NAF (en hectares) à destination d'activités, entre 2009 et 2020
Source : kartes.cerema.fr

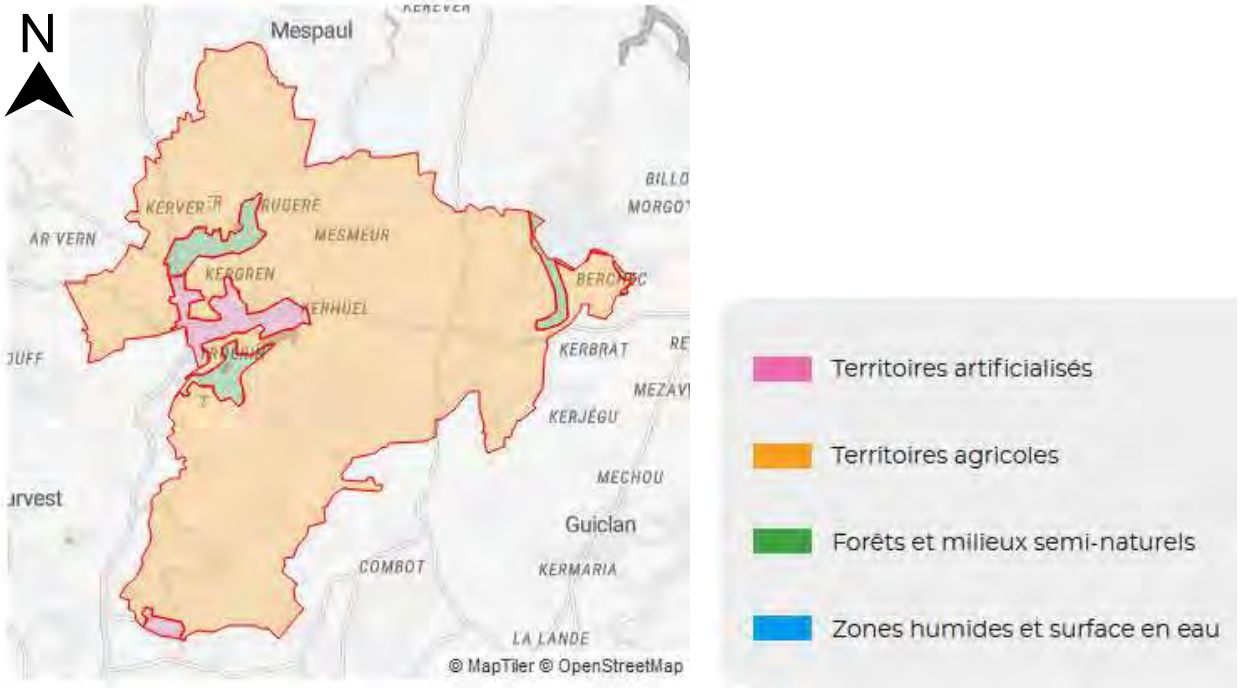

Figure 50 : Cartographie de l'occupation des sols, en 2018
Source : pvd.spallian.com

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

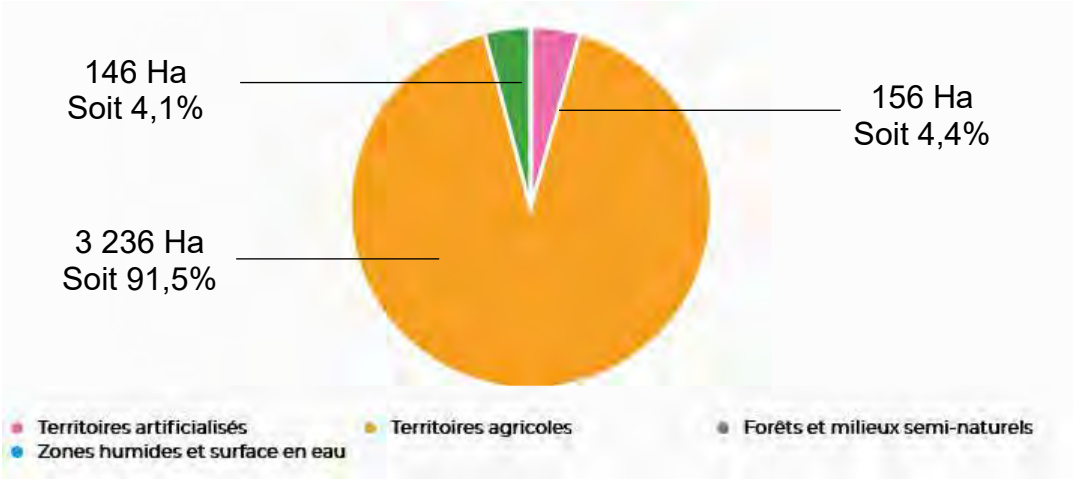

Figure 51 : Répartition de l'occupation des sols, en 2018
Source : pvd.spallian.com

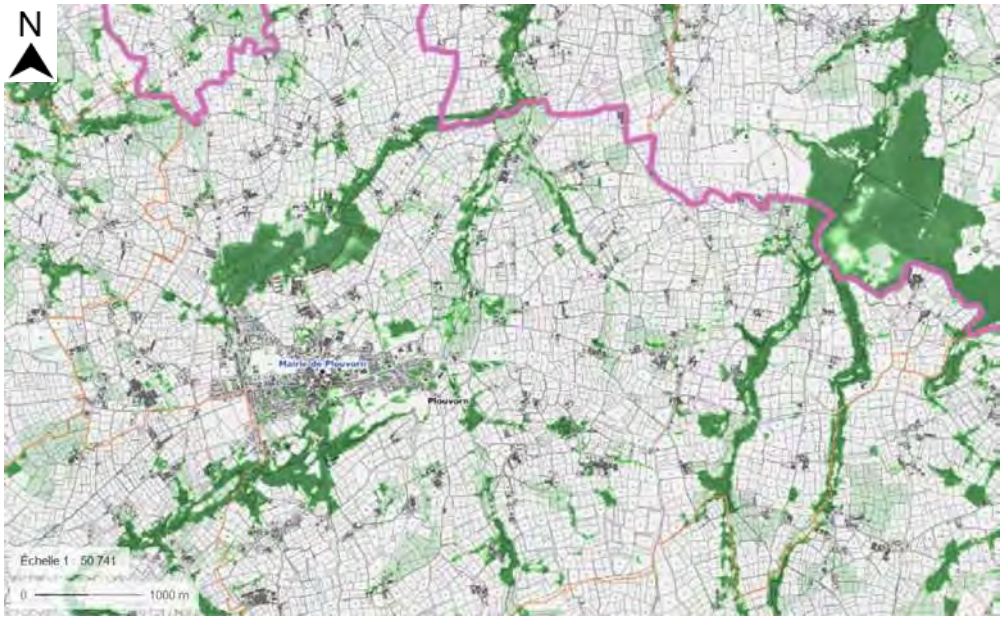

Figure 52 : Corine Land Cover « Taux de couvert arboré » (vert foncé) et Corine Land Cover « Prairies » (vert clair), 2015
Source : www.geoportail.gouv.fr

Commentaires

→ Concernant les flux de consommation d'espace, pour la période 2009-2020 :

- 63,87% des espaces consommés étaient à destination de l'habitat,
- 33,89% des espaces consommés étaient à destination d'activités,
- Au total, c'est 29,475 hectares qui ont été consommés sur la période 2010-2020.

→ Au sujet de l'occupation du sol, 91,5% du territoire communal est dédié aux terres agricoles, 4,4% du territoire est artificialisé et seulement 4,1% sont occupés par des espaces naturels. Cette artificialisation de l'espace suit toutes les ramifications du bourg de Plouvorn. C'est là que l'imperméabilisation du sol est la plus importante.

→ Le paysage est majoritairement composé de champs agricoles. Les espaces arborés sont diffus sur la commune et forment des linéaires. Au Nord et au Sud du tissu bâti, nous pouvons observer deux espaces boisés plus denses. (Voir l'annexe n°02 – page 69)

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Patrimoine structurant

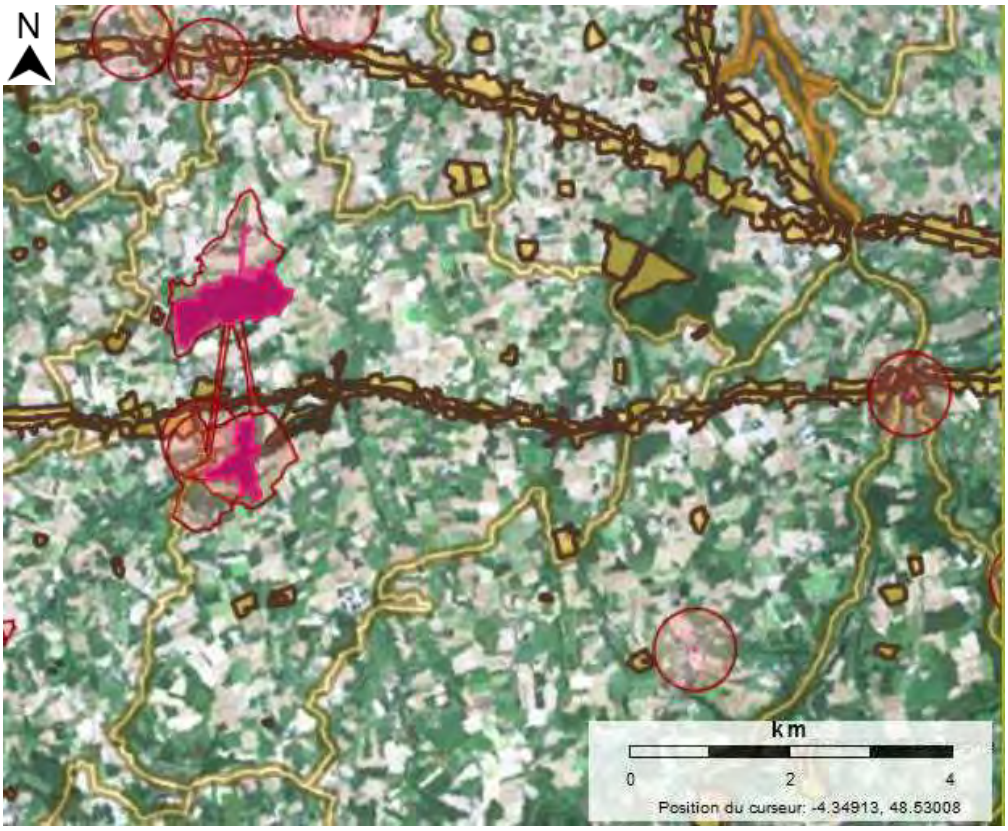

Figure 53 : Cartographie des données de Plouvorn
Source : atlas.patrimoines.culture.fr

Légende :

- Zones de présomption de prescriptions archéologiques - Bretagne, 2022 (jaune)
- Protection au titre des abords de monuments historiques (AC1) – Finistère – 29, 2021 (forme rouge)
- Immeubles classés ou inscrits – Finistère – 29, 2021 (forme rose)

Commentaires

→ La commune compte aussi un fort patrimoine historique :

- Placître de Lambader avec ses arbres et sa clôture (inscrit, 09/05/1931)
- Château de Keruzoret (partiellement inscrit, 07/03/2007)
- Manoir de Troërin (partiellement inscrit, 20/07/2009)
- Église Notre-Dame de Lambader (classée, 31/12/1840)

Ces différents éléments patrimoniaux ont un périmètre de protection au titre des abords des Monuments Historiques.

→ Plusieurs zones de présomption de prescriptions archéologiques sont également présentes, notamment le long de la route D19.

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Caractéristiques et évolution historique

Figure 54 : Carte de l'État-Major (1820-1866)
Source : www.geoportail.gouv.fr

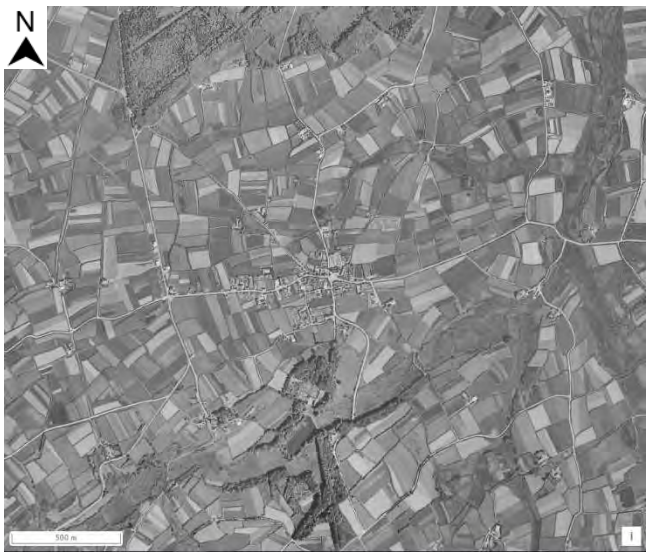

Figure 55 : Carte de 1950-1965
Source : www.geoportail.gouv.fr

Figure 56 : Carte de 2000-2005
Source : www.geoportail.gouv.fr

Figure 57 : Carte aérienne actuelle
Source : www.geoportail.gouv.fr

Commentaires

→ Les différentes cartographies ci-dessus illustrent l'évolution urbaine du centre-bourg de Plouvorn. Ces dernières témoignent d'un cœur de bourg ancien. Cependant, nous observons un développement plutôt récent du tissu bâti le long des axes structurants.

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Analyse urbaine

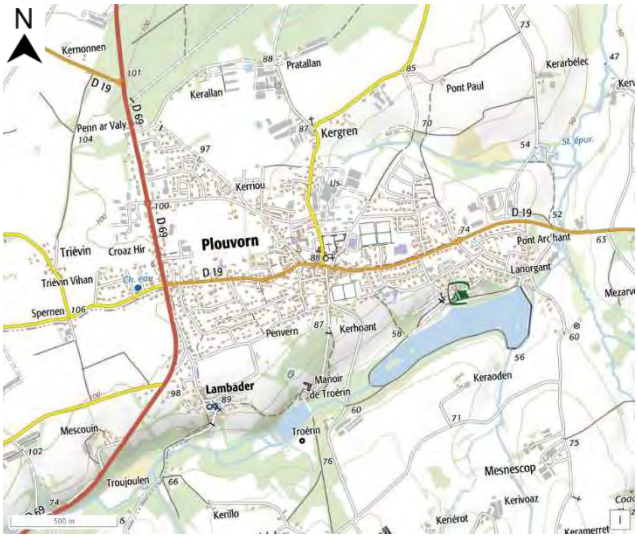

Figure 58 : Carte IGN
Source : www.geoportail.gouv.fr

Figure 59 : Carte aérienne
Source : www.geoportail.gouv.fr

Figure 60 : Carte cadastrale
Source : www.geoportail.gouv.fr

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Figure 61 : Analyse urbaine du bourg de Plouvorn, selon la méthode de Kevin Lynch
Source : Service Aménagement du Territoire, Communauté de Communes du Pays de Landivisiau

Commentaires

→ La cartographie ci-dessus permet d'analyser les formes urbaines, selon la méthode de Kevin Lynch. Cette dernière met en évidence la centralité de la commune et montre comment chaque élément du paysage s'articule autour. Le centre-bourg est relativement restreint. La poche résidentielle est peu dense et suit les axes routiers. Mais ces derniers ne constituent pas de limite au développement de la commune, en termes d'espace. Au Nord et au Sud du bourg, nous observons deux espaces plus « naturels », plus végétalisés. Ils correspondent aux emplacements du château et du manoir historique de Plouvorn, ainsi qu'au plan d'eau. Ces espaces encadrent le bourg. Le centre compte également quelques points de repères comme : église, mairie, équipements sportifs, éléments patrimoniaux, etc. Ceux-ci facilitent la lisibilité du territoire et son fonctionnement. L'enveloppe urbaine comprend également des « nœuds », ces carrefours permettant d'accéder aux voies de circulation principales ou à des lieux de rencontre. Ils sont présents le long des axes structurants et secondaires. Plouvorn possède donc deux « centralités », une historique, administrative avec la mairie et l'église et une deuxième centralité, plus commerçantes, au niveau de la route D69.
(Voir l'annexe n°03 – page 71)

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Entrée de bourg et identité locale

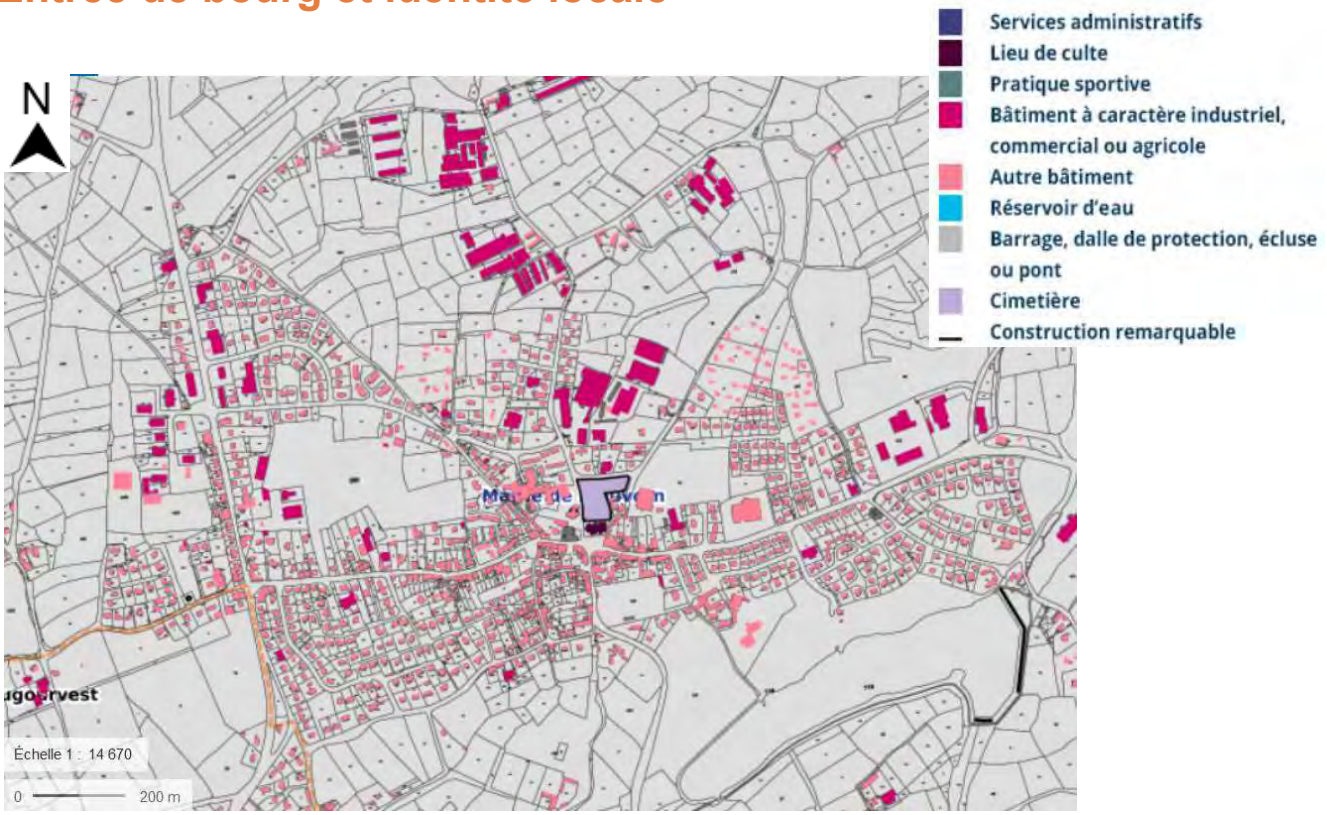

Figure 62 : Typologie des bâtiments, en 2017
Source : www.geoportail.gouv.fr

Figures 63 et 64 : Entrée (gauche) et mairie du bourg de Plouvorn (droite)
Source : www.google.fr/maps

Commentaires

→ La cartographie montre que les services administratifs et les lieux de cultes se trouvent en plein centre-bourg. Ce dernier est entouré, pour une grande partie, d'habitats. Les bâtiments à caractère industrie occupent une grande partie du Nord de la commune.

→ La commune de Plouvorn possède une identité rurale. L'environnement agricole est conséquent.

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Partie V.

Des équipements garants d'un service public de proximité

- Fiche de synthèse
- Offres de services publics et associations
- Équipements et réseaux

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Fiche de synthèse

Service public et association

Une multitude de services proposés

44 associations

Équipements et réseaux

Des équipements divers et variés

Une fibre optique en cours de déploiement

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Offres de services publics et associations

Figure 65 : Associations de Plouvorn
Source : https://www.plouvorn.com

Commentaires

→ La commune dispose d'un espace de travail partagé « pour les créateurs d'entreprises et les travailleurs itinérants ou indépendants ».

→ La commune de Plouvorn compte 44 associations : 15 associations de loisir, 15 associations de sport et 14 associations de nature diverses et variées.

→ Des animations et des lieux d'accueil pour la jeunesse : la halte-garderie itinérante (Communauté de Communes du Pays de Landivisiau), le relais parents assistantes maternelles (Communauté de Communes du Pays de Landivisiau), le lieu d'accueil enfant-parent "Bulle & Part'âges", les animations mensuelles des tout-petits, le centre aéré pour les enfants dès 3 ans et Anim'ados.

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Équipements et réseaux

	Plouvorn	Finistère
Tous les services aux particuliers	42	14 479
Tous les commerces	11	4 379
Tous les services et équipements de l'enseignement	1	959
Tous les services et équipements de la santé	21	7 817
Tous les services de transport	0	413
Tous les équipements de sport et de loisir	12	3 283
Tous les équipements de culture	1	321
Tous les équipements du tourisme	0	743

Figure 66 : Comparaison Plouvorn et Finistère – Nombre d'équipements par catégories, en 2020
Source : atlas.finistere.fr

Figure 67 : Cartographie des pentes et des réseaux hydrographiques
Source : www.geoportail.gouv.fr

Commentaires

→ Comme le montre la figure n°66, la commune de Plouvorn compte plusieurs équipements, notamment pour les services aux particuliers. La commune dispose notamment : un établissement scolaire, un établissement pour seniors, des équipements sportifs, une bibliothèque, un espace culturel, une aire de camping-cars, une aire de loisirs au plan d'eau, ou encore pharmacies (etc.).

→ Le Sud et l'Est du centre-bourg de Plouvorn sont cernés par un réseau hydrographique bien présent. Les secteurs en rouge représentent les pentes égales ou supérieures à 10%. Ces pentes accompagnent le réseau hydrographique. Le bourg n'a donc pas une topographie marquée.

→ La fibre optique est en cours de déploiement.

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

CONCLUSION

Synthèse

Pour conclure ce diagnostic multithématique, nous pouvons dire que la commune de Plouvorn est le deuxième territoire le plus peuplé de la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau. Cette commune située au Nord de Landivisiau remplie une fonction de centralité pour les territoires au Nord de la ville-centre. Plouvorn compte une population active avec une activité industrielle bien présente, notamment dans le secteur de la construction. Cette commune rurale est fortement résidentielle. La vie associative y est très forte. La commune bénéficie d'un certain nombre d'équipements de proximité et un plan d'eau bien connu des riverains alentours.

Les commerces de Plouvorn bénéficient d'un flux routier importante grâce à la route départementale RD 69. Cependant cette dynamique à l'Ouest du bourg a peu à peu engendré la délocalisation des commerces de proximité du centre-bourg vers cet axe routier structurant. Plouvorn possède donc deux centralités : un cœur de bourg historique avec l'église et la mairie, puis un deuxième centre-bourg économique le long de la RD 69. Pour redonner plus d'attractivité au cœur de bourg, la municipalité réaménage le carrefour central et tout ce qu'il inclut. Cette revitalisation a pour but d'inverser la tendance actuelle, c'est-à-dire faire revenir le commerce et de nouveaux ménages car la population est en légère baisse. Un travail sera également à mener sur l'habitat. Le parc immobilier est vieillissant et de nombreux logements sont vacants.

La revitalisation du centre bourg se fait dans le sens du « bien vivre » sur la commune. La municipalité est donc mobilisée pour répondre aux divers enjeux du territoire dans le but d'accueillir de nouveaux habitants et de préserver ses emplois.

Par conséquent, les principales pistes de réflexion sont les suivantes :

- Orientation n°1 : Rendre le parc de logement attrayant,
- Orientation n°2 : Donner une nouvelle visibilité à la commune grâce à une identité forte,
- Orientation n°3 : Favoriser la cohésion sociale.

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Analyse AFOM globale

Atouts	Faiblesses
- Une commune qui compte beaucoup d'actifs - Présence de services et d'équipements de proximité - Une vie associative active - Une activité économique dynamique - Des axes structurants très fréquentés - Un territoire peu artificialisé - Un environnement patrimonial riche - Un plan d'eau attractif	- Plus de 10% de logements vacants - Augmentation des prix de transaction immobilière et vieillissement du parc de logements - Forte dépendance à la voiture - Des mesures de protection pour le patrimoine qui peuvent être contraignantes - Une centralité éloignée de ses activités commerçantes
Opportunités	**Menaces**
- Une population intercommunale en augmentation - Attractivité des petites et moyennes villes à l'heure actuelle - Présence de deux zones d'activités - Arrivée prochaine de la libre optique	- Attractivité des territoires alentours (Landivisiau, Saint-Paul-de-Léon, Morlaix) - Absence d'axe structurant à portée régionale

Notice :
Atouts et Faiblesses → interactions internes au territoire communal
Opportunités et menaces → interactions externes au territoire communal

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

RESSOURCES

- ADEUPa, *Géoclip CCPL*, https://www.cartographie-interactive.adeupa-brest.fr/geoclip_air/#c=report&chapter=p34&report=r05&selgeo1=epci.242900751&selgeo2=reg.53, consulté en 2021
- ADEUPa, *Géoclip Plouvorn*, https://www.cartographie-interactive.adeupa-brest.fr/geoclip_air/#c=report&chapter=p26&report=r05&selgeo1=com2019.29277&selgeo2=reg.53, consulté en 2021
- Atlas des patrimoines, *Cartographie des données de Plouvorn*, http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/, consulté en 2021
- Atlas du Finistère, *Plouvorn*, https://atlas.finistere.fr/#c=report&chapter=precarite&report=r01&selgeo1=com2021.29210, consulté en 2021
- Banque des territoire, *Portrait de territoires*, https://pvd.spallian.com/stat_dashboard.html?name=petites_villes_donnees&token_id=Banque-des-Territoires_public, consulté en 2021
- Cerema, *Consommation d'espace NAF*, https://kartes.cerema.fr/portal/apps/opsdashboard/index.html#/3feb8bd2b14d449eb03bb3f7fee9d849, consulté en 2021
- Communauté de Communes du Pays de Landivisiau, *Informations*, https://www.pays-de-landivisiau.com/, consulté en 2021
- Eterritoire, *Promotion des territoires*, https://www.eterritoire.fr/, consulté en 2021
- Géoportail, *Plouvorn*, https://www.geoportail.gouv.fr/, consulté en 2021
- Google, *Map*, https://www.google.fr/maps/, consulté en 2021
- Insee, *Dossier complet CCPL*, https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=EPCI-242900751#tableau-FAM_G5, consulté en 2021
- Insee, *Dossier complet Plouvorn*, https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=COM-29210, consulté en 2021
- Mairie de Plouvorn, *site officiel*, https://www.plouvorn.com/, consulté en 2021
- Ministère de la Culture, *La plateforme ouverte du patrimoine*, https://www.pop.culture.gouv.fr/search/list?base=%5B%22Patrimoine%20architectural%20%28M%C3%A9rim%C3%A9e%29%22%5D, consulté en 2021

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

- Observatoire des Territoires, *Typologie des EPCI*, https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/visiotheque/2019-2020-rapport-planche-10-typologie-des-pratiques-de-transports-quotidiens, consulté en 2021
- Observatoire des territoires, *Visiothèque*, https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/visiotheque?t1&ter1&e1&pub1&m1&sort_by=created&sort_order=DESC&items_per_page=12&page=0, consulté en 2021
- Portail de l'artificialisation des sols, *Le suivi de la consommation d'espaces NAF*, https://artificialisation.biodiversitetousvivants.fr/suivi-consommation-espaces-naf, consulté en 2021
- Remonter le temps, *Plouvorn*, https://remonterletemps.ign.fr/, consulté en 2021
- Topographic, *Cartographie topologique*, https://fr-fr.topographic-map.com/maps/4/Bretagne/, consulté en 2021
- Wikipédia, *Commune de Plouvorn*, https://fr.wikipedia.org/wiki/Plouvorn, consulté en 2021

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

LISTE DES FIGURES

Figure 01 : Planches graphiques utilisées comme modèle pour l'analyse multithématique
Figure 02 : Localisation de la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau
Figure 03 : Évolution de la population
Figure 04 : Population par grandes tranches d'âges à la CCPL
Figure 05 : Structure de l'emploi en cinq secteurs
Figure 06 : Localisation de la commune de Plouvorn
Figure 07 : Bassin de vie
Figure 08 : Évolution de la population municipale
Figure 09 : Indicateurs démographiques en historique depuis 1968
Figure 10 : Ménages selon leur composition
Figure 11 : Population par grandes tranches d'âges
Figure 12 : Comparaison Plouvorn et Finistère - Tranches d'âges, en 2017
Figure 13 : Catégories et types de logements
Figure 14 : Résidences principales en 2018 selon la période d'achèvement
Figure 15 : Comparaison Plouvorn et Finistère –
Figure 16 : Nombre de logements par nombre de pièces et par étiquette énergétique, en 2019
Figure 17 : Nombre de logements sociaux par localisation et par étiquette énergétique, en 2019
Figure 18 : Évolution du nombre de logements autorisés en construction neuve
Figure 19 : Évolution du nombre de logements commencés en construction neuve
Figure 20 : Évolution du nombre de transactions immobilières et de leur prix moyen, concernant les maisons
Figure 21 : Comparaison Plouvorn et Bretagne – Prix des terrains à bâtir vendus pour de l'individuel, en 2019
Figure 22 : Comparaison Plouvorn et Bretagne – Surface des terrains à bâtir vendus, en 2019
Figure 23 : Répartition par déciles des revenus disponibles, en 2018
Figure 24 : Comparaison Plouvorn, CC du Pays de Landivisiau et Bretagne – Revenus disponibles, en 2019
Figure 25 : APL aux médecins généralistes des communes de CC du Pays de Landivisiau, en 2018
Figure 26 : Évolution de l'APL aux médecins généralistes
Figure 27 : Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus (en %)
Figure 28 : Taux de scolarisation selon l'âge (en %)
Figure 29 : Répartition commerces de détail
Figure 30 : Répartition des emplois
Figure 31 : Répartition des établissements actifs
Figure 32 : Évolution du nombre d'emplois
Figure 33 : Évolution du nombre d'établissements
Figure 34 : Répartition spatiale des entreprises, en 2021

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Figure 35 : Comparaison Plouvorn et Bretagne - Évolution des mètres carrés totaux autorisés
Figure 36 : Comparaison Plouvorn et Bretagne – Répartition des mètres carrés totaux autorisés par poste, en 2021
Figure 37 : Comparaison Plouvorn et Finistère – Évolution du taux de chômage
Figure 38 : Comparaison Plouvorn et Finistère – Évolution de l'emploi précaire (CDD, intérim, emplois aidés, apprentissage ou stage)
Figure 39 : Comparaison Plouvorn et Finistère – Évolution du nombre de bénéficiaire du Revenu de Solidarité Active
Figure 40 : Évolution de la population de 15 à 64 ans par type d'activité
Figure 41 : Taux de chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans par diplôme, en 2018
Figure 42 : Cartographie du réseau viaire
Figure 43 : Répartition des flux, en 2017
Figure 44 : Localisation des flux de mobilité entrants et sortants, en 2017
Figure 45 : Part des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail, en 2018 (Actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi.)
Figure 46 : Évolution de l'équipement automobile des ménages
Figure 47 : Consommation d'espace NAF, entre 2009 et 2020
Figure 48 : Consommation d'espace NAF (en hectares) à destination de l'habitat, entre 2009 et 2020
Figure 49 : Consommation d'espace NAF (en hectares) à destination d'activités, entre 2009 et 2020
Figure 50 : Cartographie de l'occupation des sols, en 2018
Figure 51 : Répartition de l'occupation des sols, en 2018
Figure 52 : Corine Land Cover « Taux de couvert arboré » (vert foncé) et Corine Land Cover « Prairies » (vert clair), 2015
Figure 53 : Cartographie des données de Plouvorn
Figure 54 : Carte de l'État-Major (1820-1866)
Figure 55 : Carte de 1950-1965
Figure 56 : Carte de 2000-2005
Figure 57 : Carte aérienne actuelle
Figure 58 : Carte IGN
Figure 59 : Carte aérienne
Figure 60 : Carte cadastrale
Figure 61 : Analyse urbaine du bourg de Plouvorn, selon la méthode de Kevin Lynch
Figure 62 : Typologie des bâtiments, en 2017
Figure 63 : Entrée du bourg de Plouvorn
Figure 64 : Mairie du bourg de Plouvorn
Figure 65 : Associations de Plouvorn
Figure 66 : Comparaison Plouvorn et Finistère – Nombre d'équipements par catégories, en 2020
Figure 67 : Cartographie des pentes et des réseaux hydrographiques
Figure 68 : Typologie des intercommunalités, 2021
Figure 69 : Corine Land Cover, 2018
Figure 70 : Schéma urbain

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

SOMMAIRE ANNEXES

Annexe 01 – Portrait des EPCI // Page 67

Annexe 02 – Occupation du sol // Page 69

Annexe 03 – Méthode Kevin Lynch // Page 71

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

ANNEXE 01
PORTRAIT DES EPCI

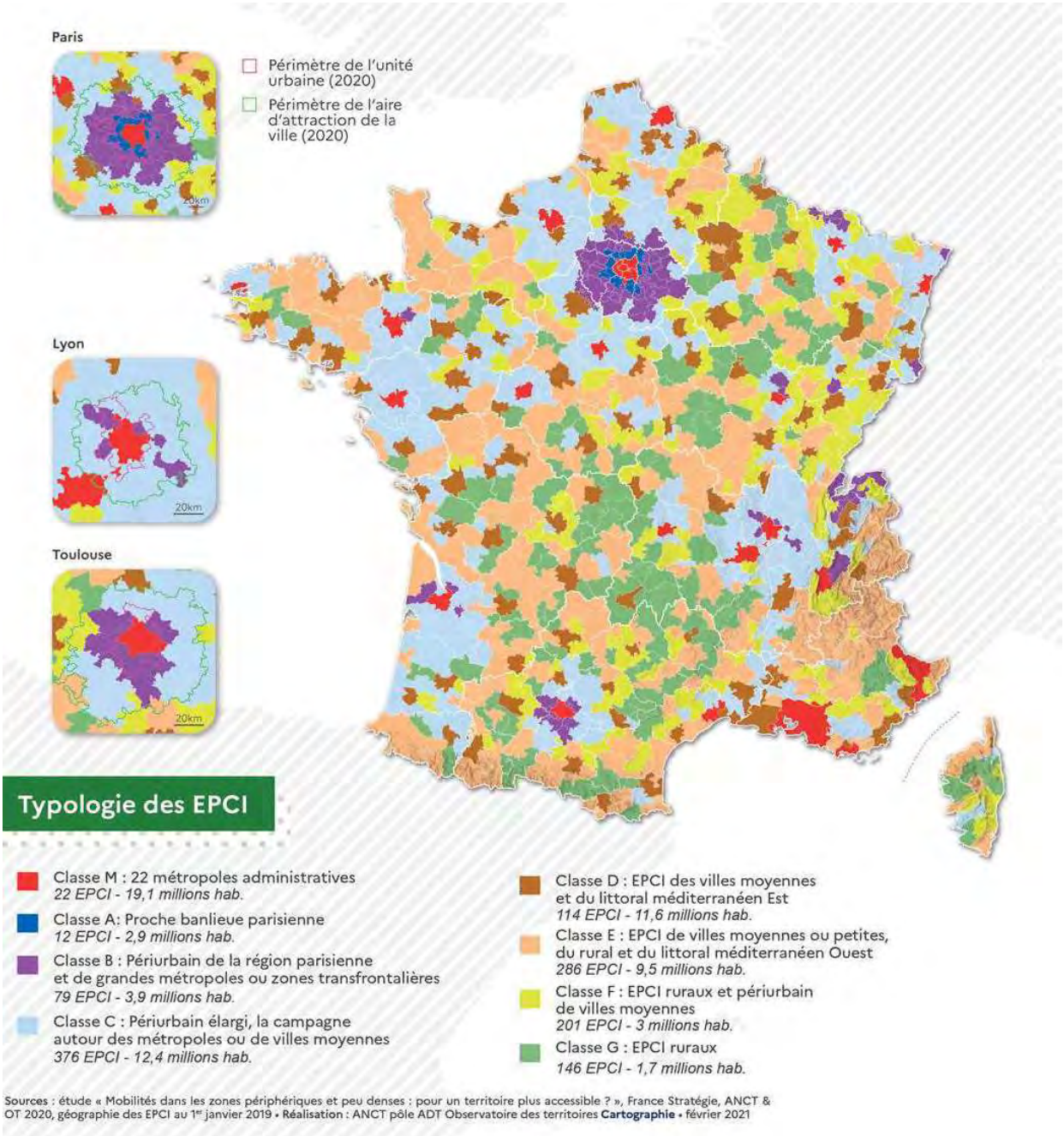

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

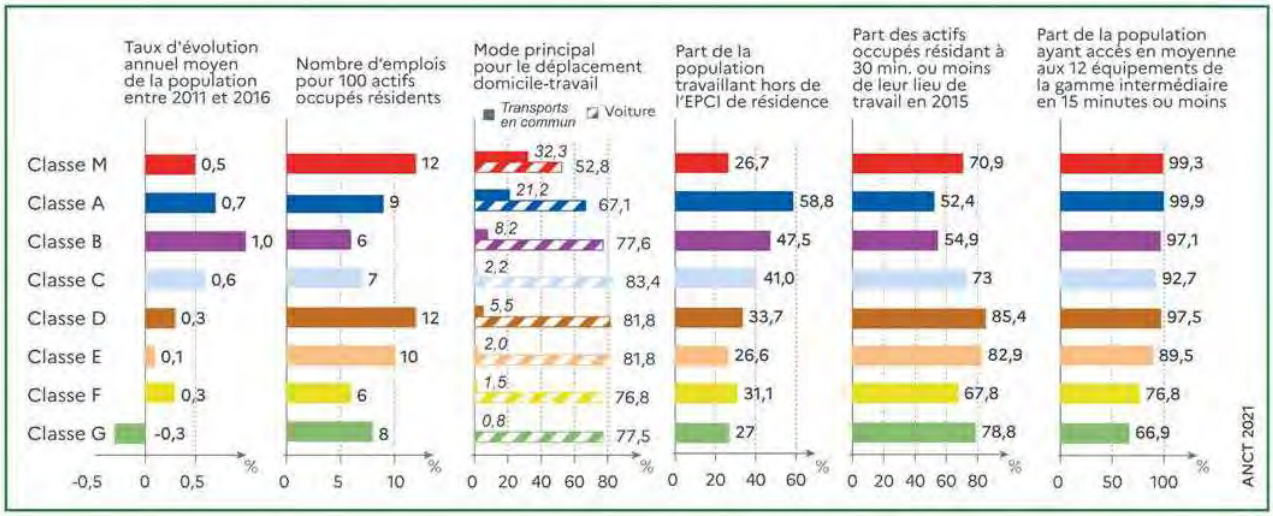

Figure 68 : Typologie des intercommunalités, 2021
Source : www.observatoire-des-territoires.gouv.fr

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

ANNEXE 02
OCCUPATION DU SOL

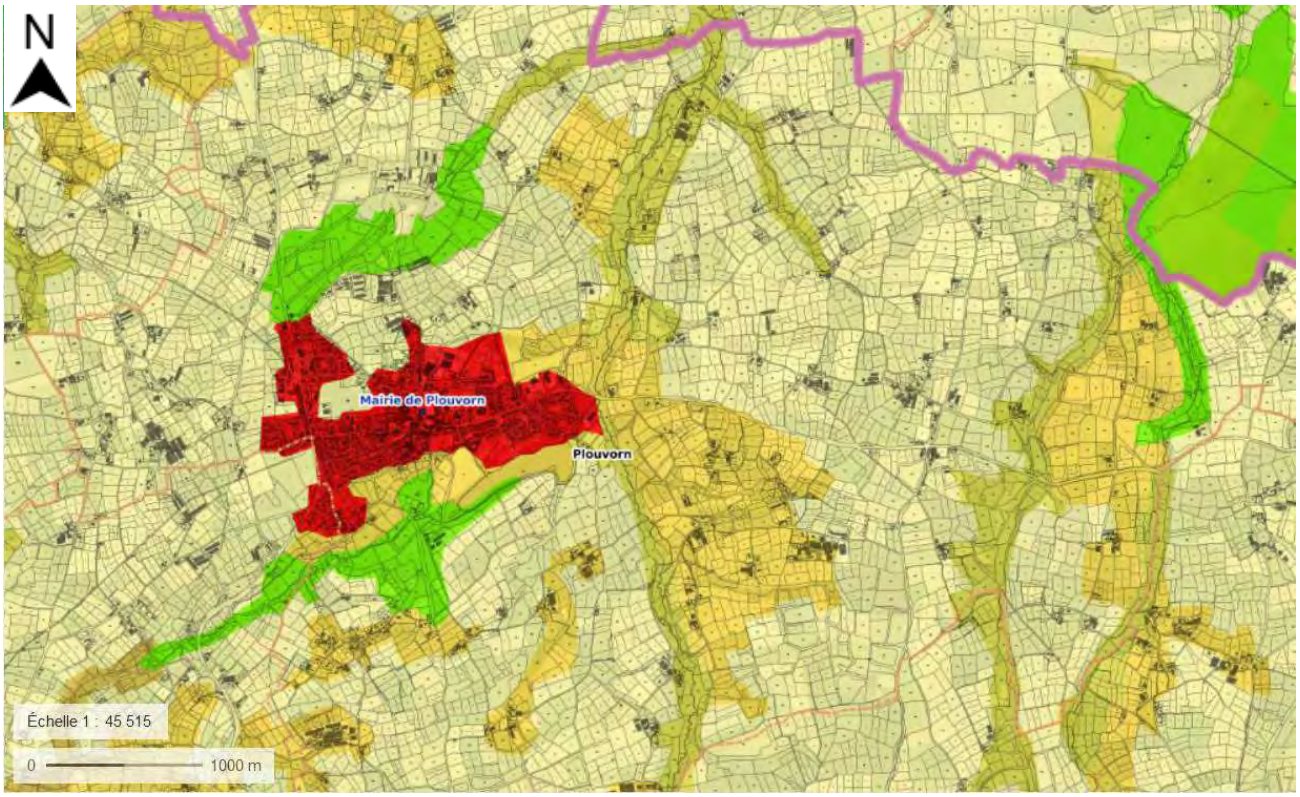

Figure 69 : Corine Land Cover, 2018
Source : www.geoportail.gouv.fr

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Légende :

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

ANNEXE 03
MÉTHODE KEVIN LYNCH

Réaliser une étude urbaine selon la méthode de Kevin Lynch permet d'observer un territoire dans sa globalité. Cette vision d'ensemble aide à la compréhension de l'espace, de son fonctionnement et des interactions existantes avec l'environnement proche. Cinq éléments urbains sont ainsi mis en évidence : les nœuds, les repères, les axes, les limites et les secteurs.

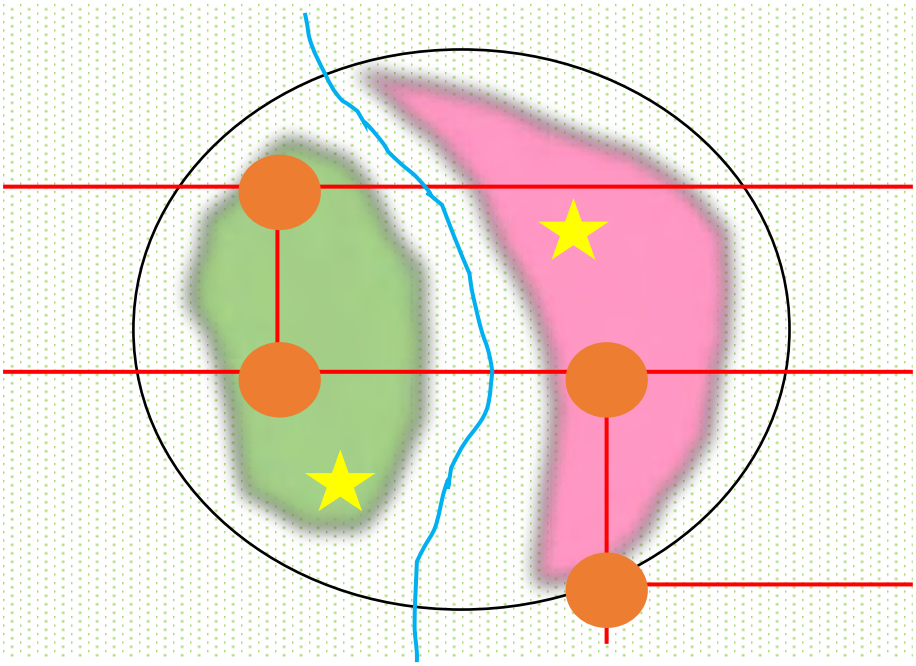

Figure 70 : Schéma urbain
Source : Service Aménagement du territoire de la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau

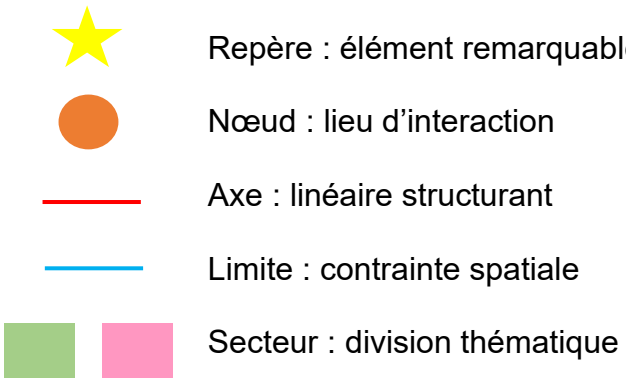

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Pays de Landivisiau
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Pays de Landivisiau
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Stratégie de revitalisation
Commune de Plouvorn

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

INTRODUCTION

Le 18 mars 2021, la commune de Plouvorn a signé la convention d'adhésion au programme national Petites villes de demain, dans l'objectif de revitaliser les communes de moins de 20 000 habitants et ayant un rôle de centralité dans leur territoire. C'est dans ce contexte qu'un diagnostic de territoire a été produit pour la commune.

Suite à l'adhésion au programme, la commune doit se munir d'un diagnostic et d'une stratégie de revitalisation pour passer à l'étape suivante : la signature d'une convention cadre. Cette nouvelle convention aura valeur d'Opération de Revitalisation de Territoire, permettant à la commune en question de bénéficier de plusieurs dispositifs d'aide.

Le diagnostic de territoire a permis de poser un état de lieux de la commune et de son environnement. À partir de ces observations, une série d'orientations sont définis. Ce rapport ci-présent met en lumière les orientations de travail pour ces prochaines années en matière de revitalisation de centre-bourg. Le périmètre d'intervention correspondant aux actions à mener sur le terrain est également présenté, ainsi que la programmation détaillée du projet de territoire « Petites villes de demain ».

Pour rappel, la Communauté de Commune du Pays de Landivisiau réalise ce document de façon conjointe avec les trois communes lauréates au programme Petites villes de demain. Chacune d'entre elle bénéficie d'une stratégie de revitalisation. En revanche une seule et même convention carde sera produite à l'échelle de la Communauté de Communes.

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

SOMMAIRE

1. Méthodologique // Page 07
2. Projet stratégique // Page 09
3. Périmètre d'étude // Page 10
4. Plan d'actions // Page 15
5. Conclusion // Page 16

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Le rapport ci-présent est divisé en trois sections. La première aborde le « projet stratégique » autrement dit, les orientations à travailler pour les prochaines années. La deuxième section présente les « périmètres d'étude », dans lesquels les actions seront menées. Et la dernière section expose le « programme détaillé ». Les sections sont traitées selon le modèle suivant :

- **Projet stratégique**

Orientation n°1

Objectif 1.a	Objectif 1.b	Objectif 1.c

Orientation n°2

Objectif 2.a	Objectif 2.b	Objectif 2.c

Orientation n°3

Objectif 3.a	Objectif 3.b	Objectif 3.c

- **Périmètre d'étude**
  - Périmètre élargi
  - Périmètre d'intervention ORT
  - Secteurs prioritaires
  - Zonage réglementaire

À savoir : les actions identifiées sur la cartographie des secteurs prioritaires, correspondent aux principales actions et qui sont facilement localisables.

- **Plan d'actions**

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

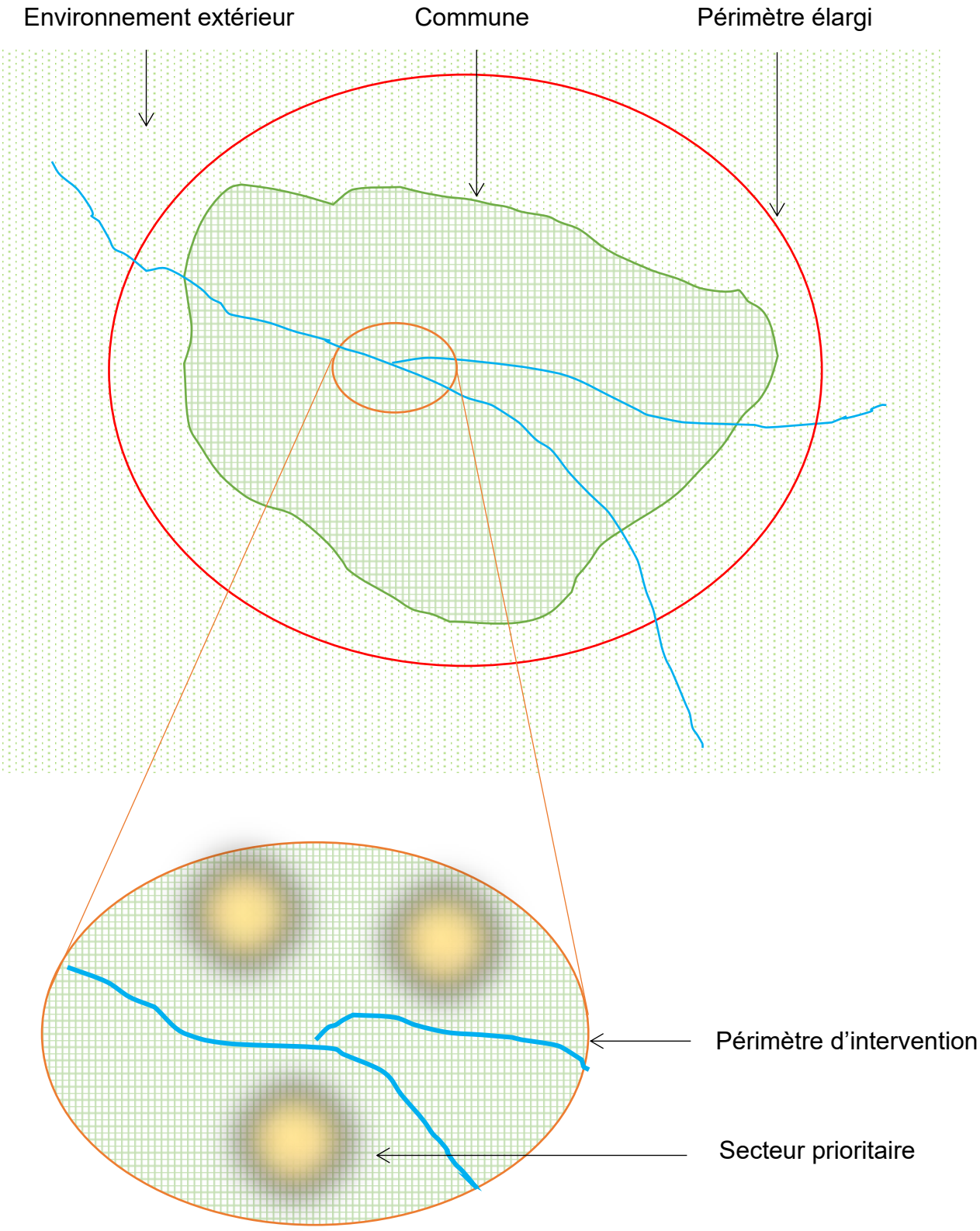

Planche schématique représentant
les périmètres d'étude

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Orientation n°1 : Rendre le parc de logement attrayant

Objectif 1.a Créer des habitations adaptées à chaque génération	Objectif 1.b Retravailler les façades des bâtiments en centralité	Objectif 1.c Repenser les équipements en conséquence (bibliothèque, salle de sport, etc)

Orientation n°2 : Donner une nouvelle visibilité à la commune grâce à une identité fort

Objectif 2.a Repenser la double centralité (centre économique et centre administratif)	Objectif 2.b Reconfigurer les mobilités	Objectif 2.c Communiquer davantage sur le patrimoine naturel et bâti

Orientation n°3 : Favoriser la cohésion sociale

Objectif 3.a Donner davantage de place aux associations	Objectif 3.b Repenser les services de proximité (espace de coworking, antenne France Service)	Objectif 3.c Mettre en place des animations (place du centre, halle, centre culturel)

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE

Périmètre élargi

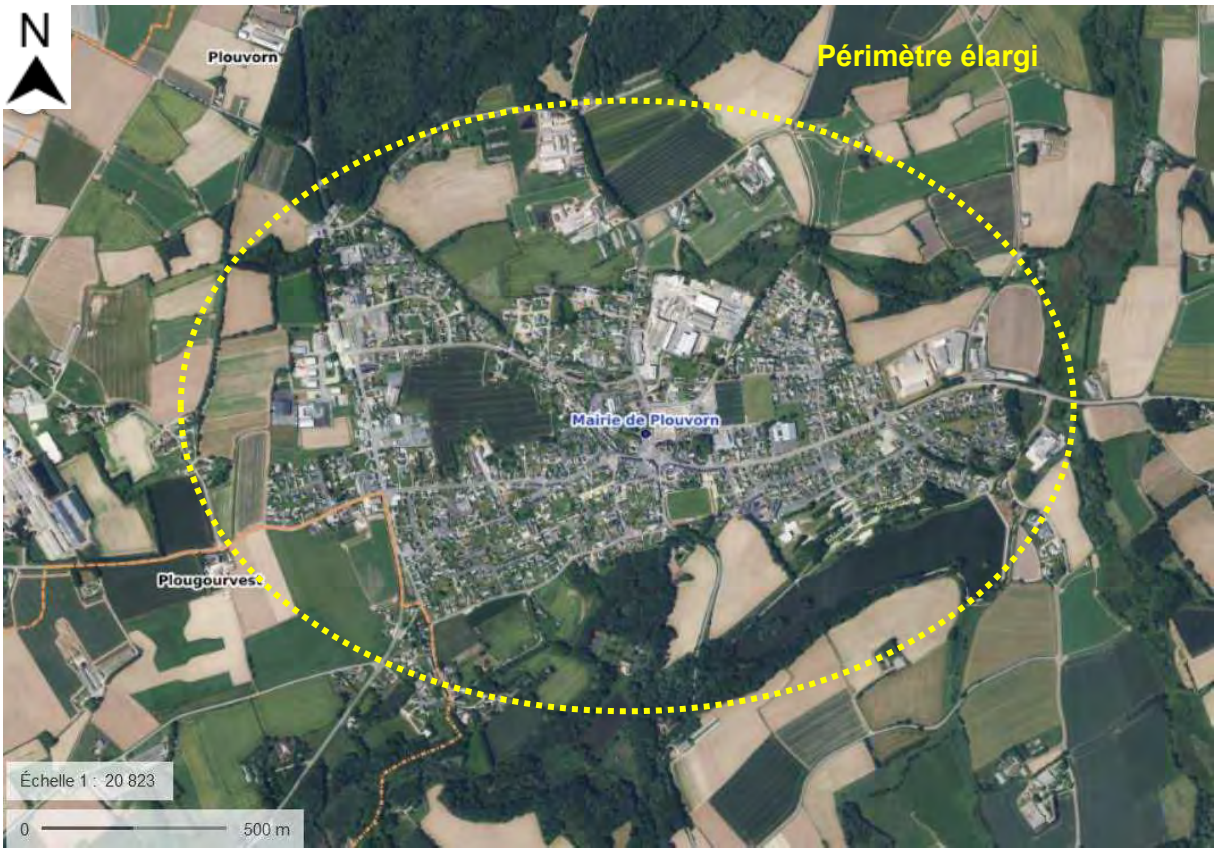

Pour rappel : l'Opération de Revitalisation de Territoire a été créée en novembre 2018 par la loi Élan. Cet outil permet de porter et de mettre en œuvre un projet de territoire pour les collectivités locales. Les principaux avantages fiscaux et juridiques sont :

- Renforcer l'attractivité commerciale en centre-ville / centre-bourg (dispense d'autorisation d'exploitation commerciale et possibilité de suspendre au cas par cas de projets commerciaux périphérique),
- Favoriser la réhabilitation de l'habitat (accès prioritaire aux aides de l'ANAH et éligibilité au dispositif Denormandie dans l'ancien),
- Mieux maitriser le foncier (droit de préemption urbain renforcé et droit de préemption dans les locaux artisanaux),
- Faciliter les projets à travers des dispositifs expérimentaux (permis d'innover et permis d'aménager multi-sites).

En détail :

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Outils	Droit commun	ORT
Loc'Avantages	Oui	Non spécifique, mais permet de motiver la demande
Denormandie ancien (Le dispositif s'applique à l'ensemble de la commune)	Non	Oui, pour les communes ACV/PVD et ORT (qui permet d'élargir le périmètre d'application)
DIIF	Non	ORT uniquement
VIR	Oui	ORT ou secteur OPAH uniquement
DPU renforcé	Oui	Non spécifique, mais permet de motiver la demande
Droit d'expérimenter	Non	ORT uniquement
Fermeture Services publics	Non	ORT uniquement
Permis d'aménager multi site	Non	ORT uniquement
Commerces en centre-ville	non	ORT uniquement
Procédure intégrée pour mise en compatibilité des documents d'urbanisme en ORT	Non	Spécifique à l'ORT
Limitation de projets commerciaux en périphérie	Non	Spécifique à l'ORT
Nouvelle dérogation aux règles du PLU dans les opérations de revitalisation de territoires (Effet juridique nouveau issu de la loi 3DS)	Non	Spécifique à l'ORT
Expérimentation du transfert de compétence d'autorisation d'exploitation commerciale (AEC) dans les ORT (Effet juridique nouveau issu de la loi 3DS)	Possibilité ouverte pour les communautés urbaines, métropoles, métropole d'Aix-Marseille-Provence, métropole de Lyon et métropole du Grand Paris	Possibilité ouverte pour les territoires signataires d'une ORT
Délégation du droit de préemption urbain (Effet juridique nouveau issu de la loi 3DS)	Oui	Délégation possible au sein de périmètres ORT
Réforme des procédures existantes liées aux biens sans maitres (Effet juridique nouveau issu de la loi 3DS)	Réforme qui concerne également les territoires couverts par une grande opération d'urbanisme, les quartiers de la politique de la ville et les zones rurales	Réforme qui concerne les territoires couverts par une ORT
Procédure liée à l'abandon manifeste d'une partie d'immeuble (Effet juridique nouveau issu de la loi 3DS)	Oui	Procédure facilitée en ORT

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Périmètre d'intervention ORT

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Secteurs prioritaires

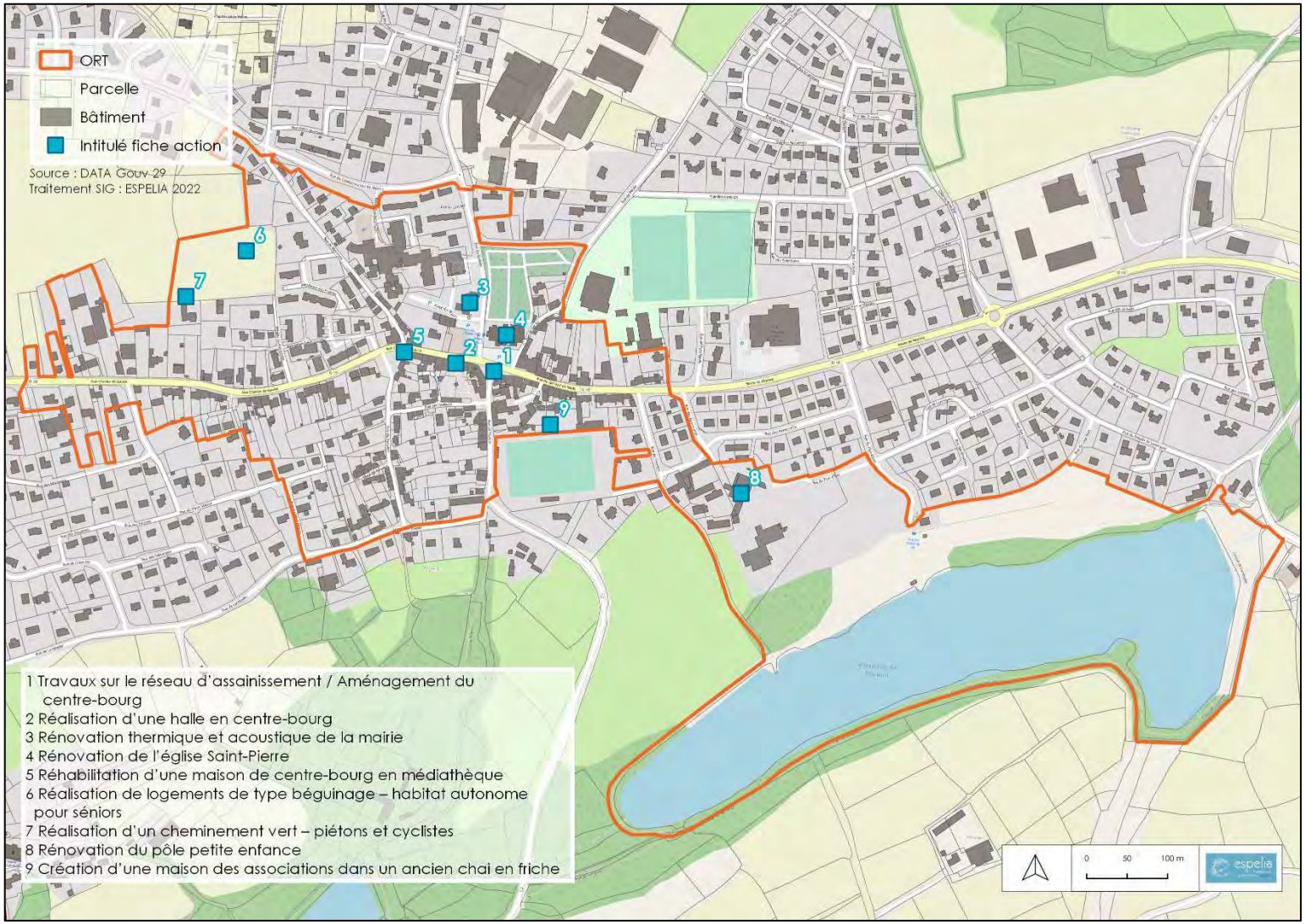

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Zonage réglementaire

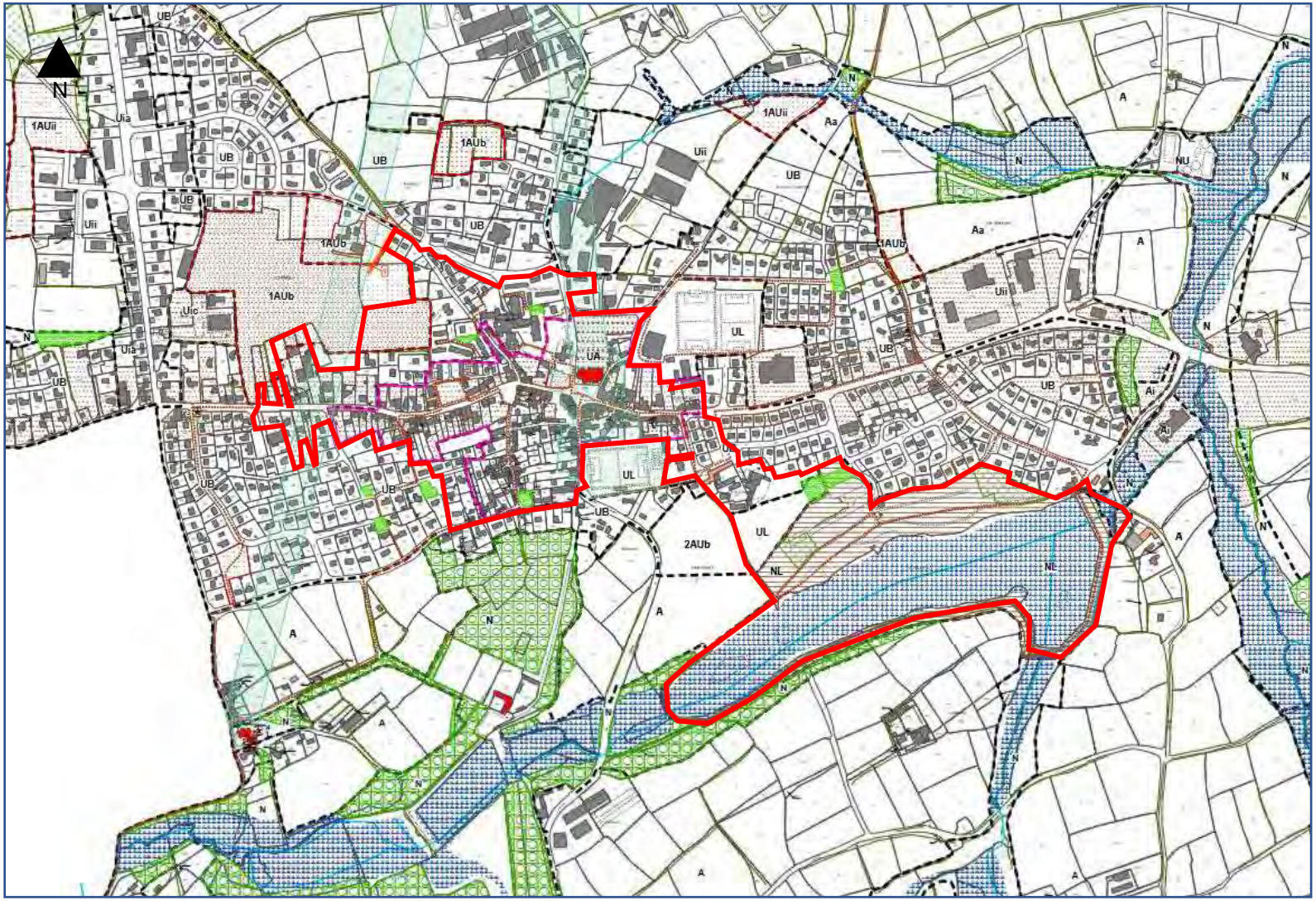

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

PLAN D'ACTIONS

Actions	Niveau de maturité		
	Mature	En maturation	Non mature
Travaux sur le réseau d'assainissement	X		
Aménagement du centre-bourg	X		
Réalisation d'une halle en centre-bourg	X		
Rénovation thermique et acoustique de la mairie	X		
Rénovation de l'église Saint-Pierre	X		
Réhabilitation d'une maison de centre-bourg en médiathèque		X	
Réalisation de logements de type béguinage – habitat autonome pour séniors		X	
Réalisation d'un cheminement vert – piétons et cyclistes		X	
Rénovation du pôle petite enfance		X	
Création d'une maison des associations dans un ancien chai en friche			X

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

CONCLUSION

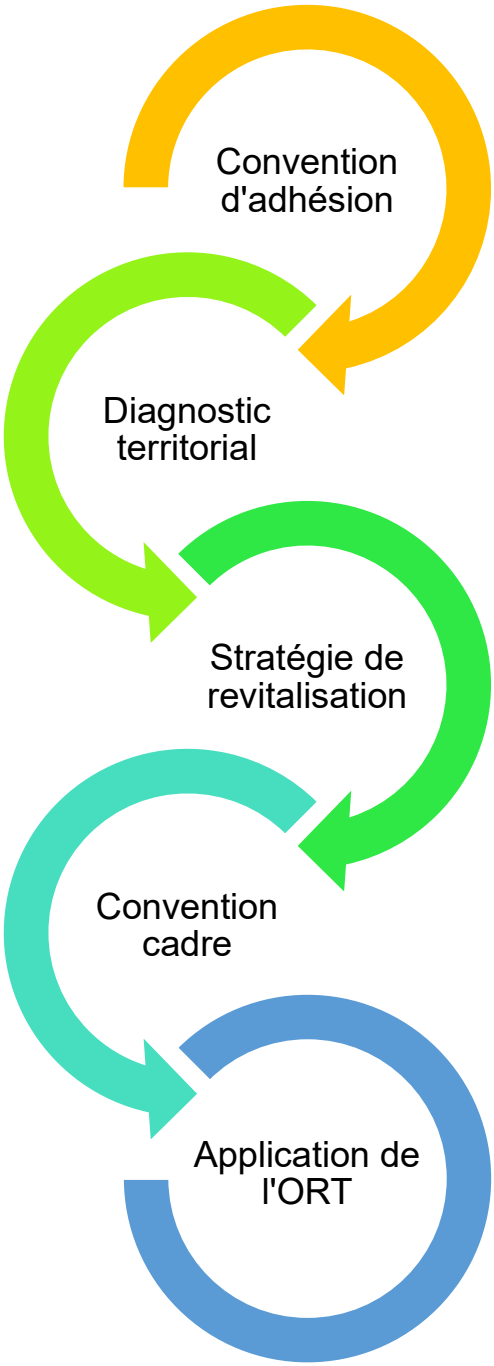

Synthèse des étapes du programme national
Petites villes de demain

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Pays de Landivisiau
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Pays de Landivisiau
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Diagnostic territorial
Commune de Sizun

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

AVANT-PROPOS

Le 22 décembre 2020, la commune de Sizun a été lauréate du programme national de revitalisation de centre-ville, intitulé Petites villes de demain. Ce dispositif est porté par la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau et concerne également deux autres communes : Landivisiau et Plouvorn. Dans ce contexte, une convention d'adhésion a été signée le 18 mars 2021.

Suite à cette adhésion, la commune s'est engagée à se munir d'un diagnostic de territoire et à élaborer une stratégie de revitalisation. Ces étapes sont nécessaires à l'élaboration d'une convention cadre. Cette nouvelle convention aura valeur d'Opération de Revitalisation de Territoire, permettant à la commune de bénéficier de plusieurs dispositifs d'aide pour la concrétisation de ses projets de reconquête de vitalité, de redynamisation locale.

Pour mener à bien le projet de territoire, le diagnostic ci-présent, aborde plusieurs thématiques. À partir de diverses bases de données et d'analyses variées, ce rapport met en avant les points de vigilance et les points à conforter par thématiques. Ce document a été présenté et complété par les acteurs locaux. Cet état des lieux permet de faire ressortir les grandes orientations de revitalisation. Par conséquent, il donne lieu à l'élaboration d'une stratégie de revitalisation, travaillée et définie conjointement avec la commune. Cette programmation sera alors enrichie de secteurs d'intervention, où chacune des actions sera détaillée et planifiée. L'ensemble de ces éléments va permettre d'aboutir à la convention cadre et l'ORT sera alors signée par les différents partis concernés.

La Communauté de Commune du Pays de Landivisiau accompagne les trois communes lauréates au programme Petites villes de demain. Chacune d'entre elle bénéficie d'un diagnostic territorial et d'une stratégie de revitalisation. En revanche une seule et même convention cadre sera produite à l'échelle de la Communauté de Communes.

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

SOMMAIRE

Introduction // Page 07

Méthodologie // Page 08

Contexte // Page 10

I. Un portrait démographique au service de l'habitat de demain // Page 17

II. Un développement de l'économie pour des activités équilibrées // Page 29

III. L'accessibilité et la mobilité au cœur des connexions territoriales // Page 39

IV. Des formes urbaines harmonisées pour un patrimoine valorisé // Page 45

V. Des équipements garants d'un service public de proximité // Page 57

Conclusion // Page 63

Ressources // Page 67

Liste des figures // Page 69

Sommaire annexes // Page 72

Annexes // Page 73

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

INTRODUCTION

Le document ci-présent constitue le diagnostic territorial de la commune de Sizun. Ce dernier aborde plusieurs chapitres. À la suite de cette introduction, une note méthodologique vient donner les clés de compréhension sur les tenants et aboutissants des analyses thématiques et des ressources mobilisées.

Un premier chapitre de mise en contexte permet de situer la commune de Sizun dans son environnement et notamment de la replacer au sein de la Communauté de Commune du Pays de Landivisiau. Les connexions existantes avec les alentours sont alors abordées. Un rappel est également fait sur les contrats de territoire liés à la commune.
Ensuite vient l'analyse multithématique. Cette dernière est scindée en cinq parties, qui sont les suivantes :

- Un portrait démographique au service de l'habitat de demain,
- Un développement de l'économie pour des activités équilibrées,
- L'accessibilité et la mobilité au cœur des connexions territoriales,
- Des formes urbaines harmonisées pour un patrimoine valorisé,
- Des équipements garants d'un service public de proximité.

Enfin, une conclusion vient synthétiser les différents points abordés au cours de ce diagnostic et donner des pistes de réflexion pour la suite. Ces pistes seront présentées aux acteurs locaux, pour produire une stratégie de revitalisation et aboutir à la convention cadre, valant ORT.

À noter : Les données recueillies sont les plus récentes. Les éléments d'analyse pour la période 2018-2022 sont rarement disponibles. Cependant ces dernières années ont vu passer une crise sanitaire mondiale. La crise liée au COVID 19 a eu un certain nombre de conséquences. Les conclusions avancées dans ce rapport sont donc valables aux dates indiquées. Mais les tendances et analyses prospectives sont à considérer avec prudence.

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

MÉTHODOLOGIE

Ce diagnostic territorial sert de base de réflexion pour l'élaboration de la stratégie de revitalisation de la commune en question. Il s'agit donc d'un état des lieux non exhaustif, mais dont les éléments permettent une compréhension globale du fonctionnement et des caractéristiques spécifiques à Sizun. En pratique le document se compose comme suit :

- Contexte :
    - Compétences intercommunales
    - Portait global
- Analyse multithématique en cinq parties :
    - Un portrait démographique au service de l'habitat de demain
    - Un développement de l'économie pour des activités équilibrées
    - L'accessibilité et la mobilité au cœur des connexions territoriales
    - Des formes urbaines harmonisées pour un patrimoine valorisé
    - Des équipements garants d'un service public de proximité
- Conclusion :
    - Synthèse
    - Analyse AFOM globale
- Documents techniques (Ressources, Liste des figures, Sommaire des annexes et Annexes)

Concernant l'analyse multithématique, les cinq parties suivent le modèle suivant : table des matières, fiche synthèse, données et analyse par sujets. (Voir la figure n°01). Les bases de données utilisées pour cette analyse sont principalement les suivantes : ADEUPa, Banque des territoire, Communauté de Communes du Pays de Landivisiau, Eterritoire, Géoportail, Insee, Mairie de Sizun, Ministère de la Culture, Observatoire des territoires, Wikipédia (etc.). En complément à toutes ces sources d'informations, des entretiens qualitatifs ont été réalisés avec les différents services de la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau.

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

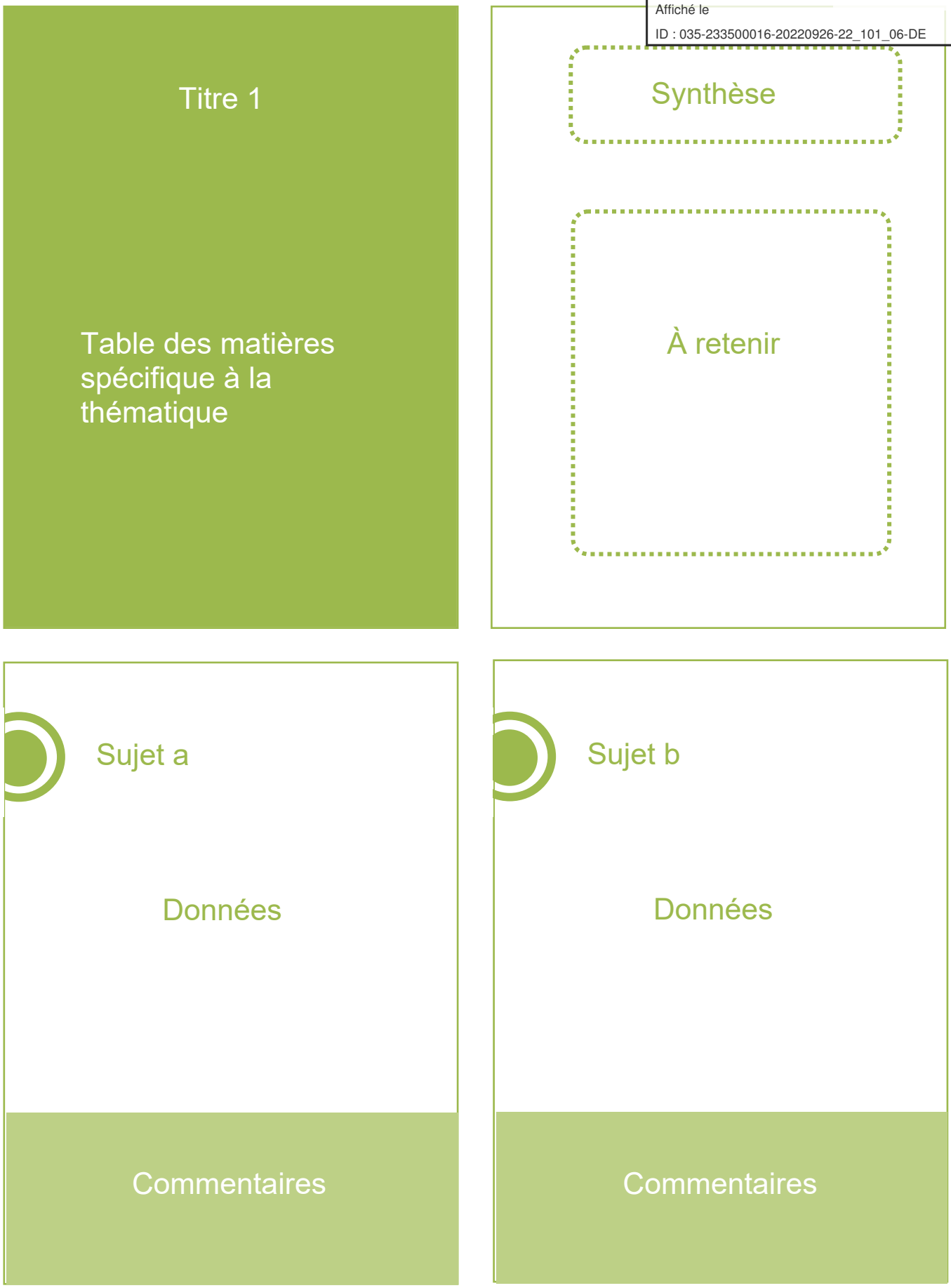

Figure 01 : Planches graphiques utilisées comme modèle pour l'analyse multithématique
Source : Service Aménagement du territoire de la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

CONTEXTE

La commune de Sizun fait partie de l'EPCI qui porte le programme Petites villes de demain. La Communauté de Communes se situe dans le département du Finistère, entre Brest et Morlaix. Elle est traversée par la route nationale N12. La Communauté de Communes du Pays de Landivisiau a été créée le 31 décembre 1993. Ce territoire compte 33 097 habitants (population municipale 2019) sur 19 communes : Bodilis, Commana, Guiclan, Guimiliau, Lampaul-Guimiliau, Landivisiau, Loc-Eguiner, Locmélar, Plougar, Plougourvest, Plounéventer, Plouvorn, Plouzévédé, Saint-Derrien, Saint Sauveur, Saint-Servais, Saint-Vougay, Sizun, Trézilidé.

Figure 02 : Localisation de la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau
Source : www.pays-de-landivisiau.com

Compétences intercommunales

La Communauté de Communes est présidée par Henri Billon (maire de la commune de Loc-Éguiner) depuis le 16 juillet 2020. Cette intercommunalité exerce un certain nombre **de compétences obligatoires** :

<u>Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire</u>

- Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur
- Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale à compter du 1 " janvier 2022
- Réalisation de zones d'activités économiques
- Réseaux de communications électroniques
- Mise en place d'un système d'information géographique (SIG)

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L 4251-17 ; Création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme

- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêts communautaires :
    - L'observation des dynamiques commerciales à une échelle supra-communale en lien avec les chambres consulaires
    - L'expression d'avis communautaires au regard de la réglementation applicable à la Commission départementale d'aménagement commercial (CDAC)
    - Le soutien aux actions contribuant à l'amélioration de la visibilité numérique des commerçants et artisans
    - La mise en place ou la participation aux politiques de soutien au développement et à la modernisation des entreprises commerciales et artisanales
    - L'accompagnement, au niveau communautaire, d'initiatives supra-communales visant à fédérer les commerçants, artisans et prestataires de services du territoire

Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) définie par les alinéas suivants de l'article L.211-7 du code de l'environnement

- (1°) L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- (2°) L'entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
- (5°) La défense contre les inondations et contre la mer ;
- (8°) La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines

Les items 1, 2 et 8 de l'article L211-7 du code de l'environnement sont transférés au syndicat mixte de l'Hom pour la zone géographique des bassins venants de l'Hom, du Guillec et du Kerhallé du territoire de la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau.

Assainissement (hors gestion des eaux pluviales) à compter du 1 " janvier 2024

Eau à compter du 1er janvier 2024

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Des compétences supplémentaires :

Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie

- Entretien des sentiers de randonnée inscrits au Plan Départemental d'itinéraires et de Randonnées ou un sentier par commune
- Soutien financier aux communes adhérentes à HEOL
- Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) définie par l'item 12 de l'article L.211-7 du code de l'environnement :

« L'animation et la concertation dans les domaines de la prévention du risque d'inondation ainsi que de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique »

Politique de logement et du cadre de vie

- Politique enfance-jeunesse
    - Politique d'animation pour les jeunes et actions spécifiques pour les jeunes jusqu'à 18 ans
    - Gestion administrative du contrat enfance jeunesse
    - Gestion d'une halte-garderie itinérante
    - Gestion d'un RP AM (Relais Parents Assistantes Maternelles)
- Programme Local de l'Habitat
- Politique de l'habitat
    - Élaboration et mise en œuvre d'une stratégie locale de l'habitat (observatoire de l'habitat, opérations programmées d'amélioration de l'habitat, programme d'intérêt général (PIG), actions d'animation et de promotion en faveur du logement et de l'habitat)
    - Réalisation d'études et analyses générales liées au logement et à l'habitat sur le territoire communautaire
- Soutien financier à la création de logements sociaux par les communes
- Participation financière au transport scolaire des élèves scolarisés en collège ou lycée du territoire. Ces élèves devront résider sur le territoire et être affectés à des cartes scolaires extérieures au territoire
- Délégataire en matière de transport public

Création, aménagement et entretien de voirie communautaire

- Aménagement et entretiens de voiries desservant les équipements communautaires

Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire

- Réalisation et gestion d'un centre aquatique
- Gestion d'un Équipôle
- Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP) situé à Guimiliau

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n''2000- 321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations

- Création et gestion d'une MSAP

Action sociale d'intérêt communautaire

- Sont déclarés d'intérêt communautaire :
    - Les actions visant à lever les freins périphériques à l'accès à l'emploi des publics en situation de fragilité sur le territoire
    - Les actions à destination de la population favorisant l'accessibilité aux services publics
    - La réalisation d'études visant à acquérir une meilleure connaissance des besoins sociaux du territoire
    - Le soutien à des initiatives locales permettant de maintenir ou développer le lien social sur le territoire

Des compétences facultatives :

- Gestion d'une fourrière animale
- Réalisation d'un Pôle des Métiers
- Adhésion à la Mission Locale du Pays de Morlaix
- Gestion de la Maison de l'Emploi
- Adhésion au Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional d'Armorique
- Développement culturel : élaboration d'une politique culturelle à l'échelle communautaire.
- Développement de la lecture publique par la coordination et l'animation du réseau des médiathèques-bibliothèques du territoire ;
    - Investissement, fourniture, formation et maintenance du logiciel commun, d'un portail web, de la RFID et du matériel informatique lié.
    - Animation et coordination du réseau des bibliothèques-médiathèques à travers des animations communautaires autour de la lecture publique.
- Études en vue du transfert des compétences eau et assainissement.

La Communauté de Communes compte huit vice-présidents, 45 conseillers communautaires. La conférence des maires, le conseil communautaire, le bureau communautaire et sept commissions thématiques, constituent les quatre instances communautaires. Ces dernières ont pour objectif de créer des temps d'échanges entre les acteurs locaux, sur des sujets spécifiques, des projets à venir. Parmi ces commissions, se trouvent : Aménagement et Mobilité ; Budget et Prospective ; Culture et Patrimoine ; Développement Économique et Numérique, Travaux et Agriculture ; Enfance, Jeunesse et Vie Sociale ; Environnement et GÉMAPI ; Tourisme et Équipements de Loisirs.

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Comme autre coopération, nous retrouvons le « Pays Touristique du Léon », créé en 2011, dans le cadre d'un syndicat mixte. Il faut aussi noter que la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau est l'un des trois EPCI qui compose le Pays de Morlaix, ce dernier ayant obtenu le label « Pays d'art et d'histoire » en 2006. C'est également à cette échelle qu'est mis en place le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et le contrat de relance et de transition écologique (CRTE). En 2022, les élus du territoire ont produit et adopté leur « Projet de Territoire – Horizon 2040 », véritable feuille de route encadrant l'action politique de ces prochaines années.

Portait global

D'après l'Observatoire des territoires, la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau est définie comme un secteur : « périurbain élargi, la campagne autour des métropoles ou de villes moyennes ». Cette catégorie est la plus présente sur le territoire national. (Voir l'annexe n°01 – page 73)

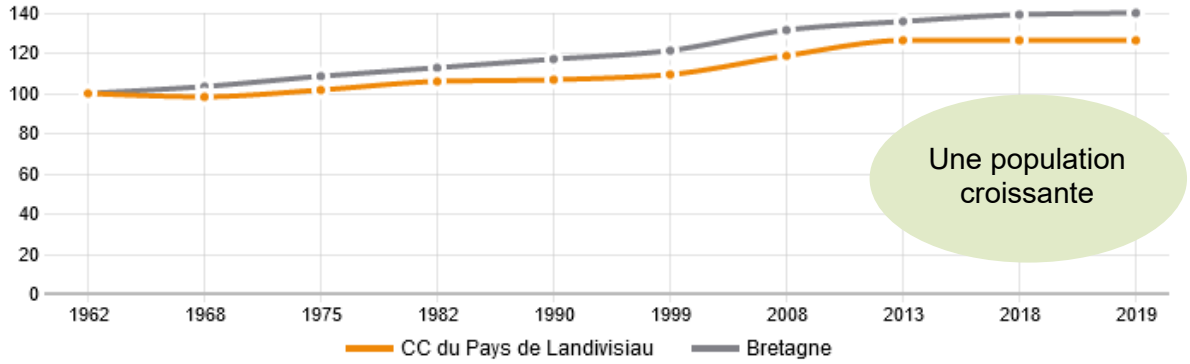

Figure 03 : Évolution de la population
Source : www.cartographie-interactive.adeupa-brest.fr

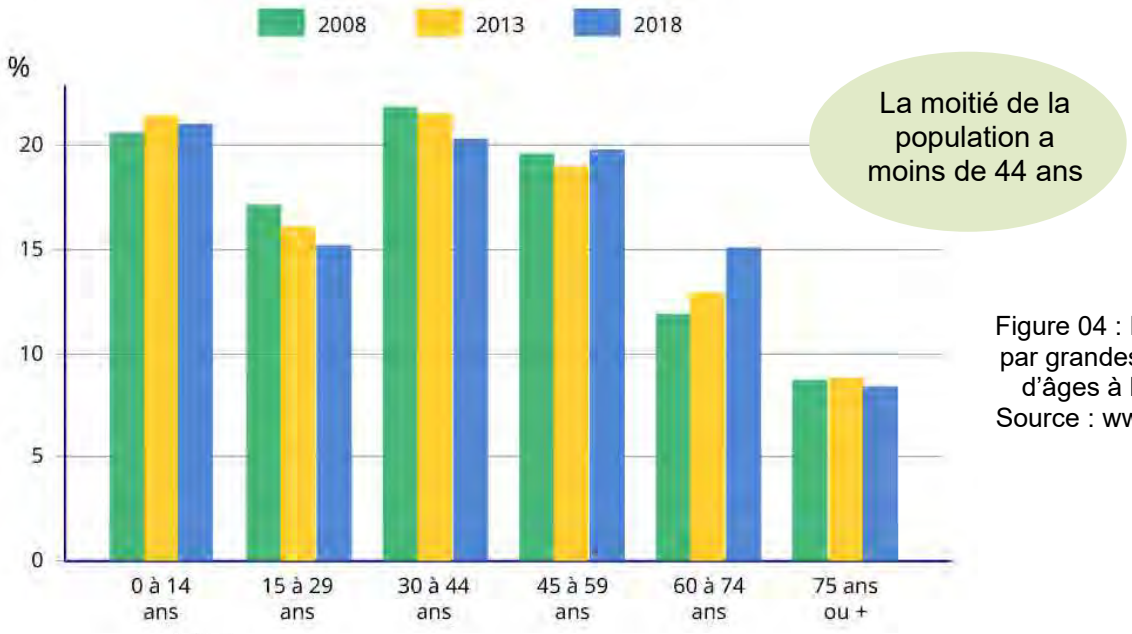

Figure 04 : Population par grandes tranches d'âges à la CCPL
Source : www.insee.fr

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Le secteur du commerce, transport et des services divers compte le plus grand nombre d'emplois. Hors celui-ci, une baisse générale est observée dans les autres secteurs.

	Agriculture, sylviculture et pêche		Industrie manufacturière, industrie extractive et autre		Construction		Commerce, transports et services divers		Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	
Période	CC du Pays de Landivisiau	Bretagne	CC du Pays de Landivisiau	Bretagne	CC du Pays de Landivisiau	Bretagne	CC du Pays de Landivisiau	Bretagne	CC du Pays de Landivisiau	Bretagne
2008	1 519	68 449	3 234	195 426	915	96 686	4 177	513 725	4 316	409 268
2013	1 451	63 198	2 596	182 228	1 059	93 756	3 914	536 047	4 238	425 093
2018	1 126	58 675	2 025	177 680	855	89 766	4 351	561 092	3 944	435 139

Figure 05 : Structure de l'emploi en cinq secteurs
Source : www.cartographie-interactive.adeupa-brest.fr

Selon l'Insee :
La population appartenant à la tranche 15-64 ans est composée, de 69,9% d'actifs ayant un emploi en 2018, de 8,4% de chômeurs, de 7,3% de retraités, de 7,8% d'élèves-étudiants-stagiaire non rémunérés et de 6,6% inactifs (autres).

27,2% de la population active en 2018, travaille sur sa commune de résidence.

Concernant le logement, la Communauté de Commune comptait en 2018 :

- 85,7% de résidences principales,
- 9,6% de logements vacants,
- 4,7% de résidences secondaires ou logements occasionnels.

Le pourcentage de logements vacants est supérieur à celui du département (7,5%) et à celui de la région (7,5%).

De plus, le taux de motorisation est supérieur à celui de la Bretagne. 87,1% des déplacements domicile-travail se font en voiture, en 2018.

C'est donc dans ce contexte, que nous allons analyser la commune de Sizun (29450), commune du Finistère, d'une superficie de 58,14 Km² et est située au Nord-Est de Landivisiau. Monsieur Jean-Pierre Breton est le maire de cette commune depuis 1989. La population est de 2 348 habitants en 2022. La commune dispose un PLU, dont la dernière révision date du 16/03/2011. Ce document actuellement en vigueur, continu de produire ses effets jusqu'à l'adoption du PLU intercommunal, qui tiendra lieu de programmation de l'habitat, prévu pour fin 2025.

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

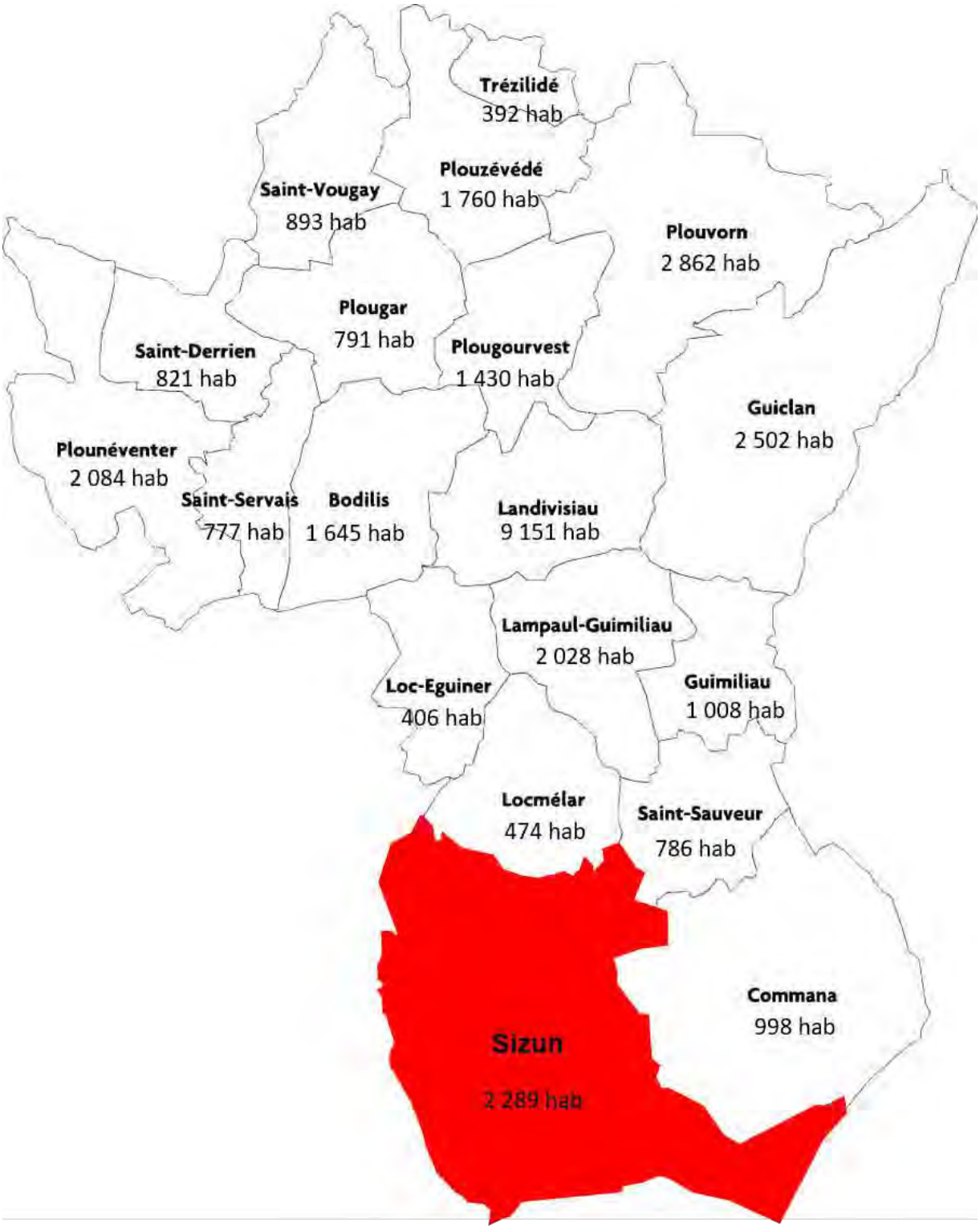

Figure 06 : Localisation de la commune de Sizun
Source : Service de la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau (Habitants en 2019)

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Partie I.
Un portrait démographique au service de l'habitat de demain

- Fiche de synthèse
- Contexte cartographique
- Dynamiques sociodémographiques
- Caractéristiques de l'habitat
- Transaction dans le parc immobilier
- Niveau de revenu
- Offres de santé

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Fiche de synthèse

Contexte

Bassin de vie de Landivisiau

Transaction

Terrains à bâtir de grande taille

Dynamiques

2 348 habitants en 2022

Revenu

Taux de pauvreté supérieur à celui de la Bretagne

Habitat

Prédominance de la maison Individuelle

Santé

APL plus que suffisant pour une commune de cette envergue

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Contexte cartographique

Figure 07 : Bassin de vie
Source : pvd.spallian.com

Commentaires

→ Comme l'illustre la cartographie ci-dessus, issue des données de la Banque des Territoires, la commune de Sizun appartient au bassin de vie de Landivisiau. Selon cette source « le bassin de vie est un zonage utile à mobiliser pour étudier l'attractivité d'un territoire et sa capacité à répondre aux besoins de la vie courante des habitants ».

→ Sizun est entourée de dix communes, appartenant à trois intercommunalités différentes : Communauté de Communes du Pays de Landivisiau (Commana, Locmélar, Saint-Sauveur), Monts d'Arrée Communauté (Botmeur, Lopérec, Saint-Rivoal) et Communauté de Communes du Pays de Landerneau-Daoulas (Hanvec, Le Tréhou, Ploudiry, Saint-Eloy). En réalité le bassin de vie de la commune est fortement lié à ses proches voisins. De nombreuses connexions existent entre ces territoires, en termes de services ou de flux de population.

→ En revanche, la commune est située en dehors d'une unité urbaine. À savoir : « l'unité urbaine est un ensemble de communes sur lesquelles la surface du bâti est continue (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) ».

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Dynamiques sociodémographiques

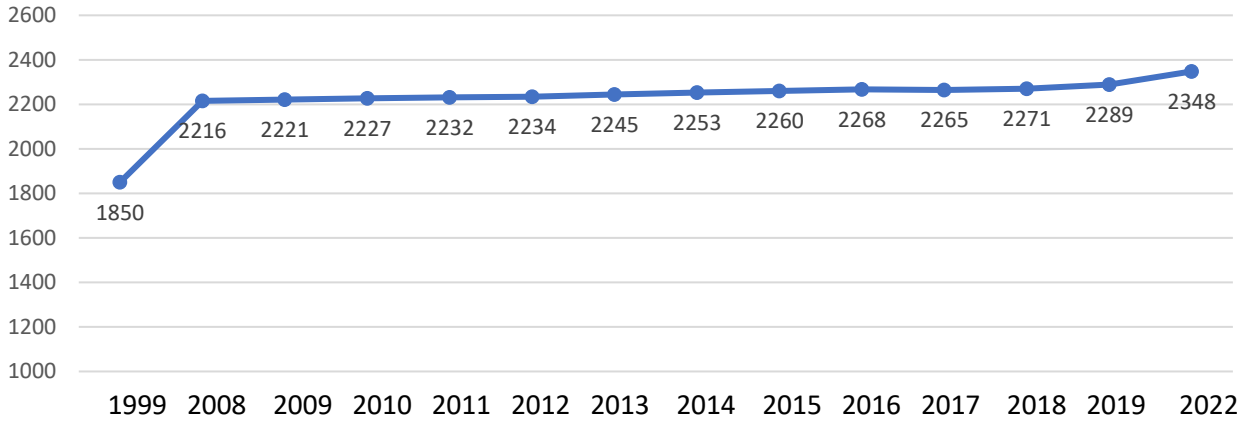

Figure 08 : Évolution de la population municipale
Source : Observatoire économique – CCPL 2020

	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2008	2008 à 2013	2013 à 2018
Variation annuelle moyenne de la population en %	-1,8	-0,2	-0,3	0,8	2,0	0,3	0,2
due au solde naturel en %	*-0,8*	*-1,1*	*-0,7*	*-0,4*	*-0,2*	*-0,2*	*-0,5*
due au solde apparent des entrées sorties en %	*-1,0*	*0,9*	*0,5*	*1,2*	*2,2*	*0,5*	*0,7*
Taux de natalité (‰)	9,8	9,2	11,3	12,1	14,4	11,1	10,3
Taux de mortalité (‰)	18,0	20,0	18,7	16,6	16,2	13,6	14,9

Figure 09 : Indicateurs démographiques en historique depuis 1968
Source : www.insee.fr

	Nombre de ménages						Population des ménages		
	2008	%	2013	%	2018	%	2008	2013	2018
Ensemble	**889**	**100,0**	**901**	**100,0**	**924**	**100,0**	**2 128**	**2 181**	**2 159**
Ménages d'une personne	**275**	**30,9**	**286**	**31,7**	**277**	**30,0**	**275**	**286**	**277**
Hommes seuls	117	13,1	137	15,2	159	17,2	117	137	159
Femmes seules	158	17,8	149	16,5	118	12,8	158	149	118
Autres ménages sans famille	**21**	**2,3**	**28**	**3,1**	**35**	**3,8**	**42**	**76**	**86**
Ménages avec famille(s) dont la famille principale est :	**593**	**66,7**	**588**	**65,2**	**611**	**66,2**	**1 811**	**1 819**	**1 796**
Un couple sans enfant	213	23,9	221	24,6	254	27,4	434	467	507
Un couple avec enfant(s)	322	36,2	310	34,4	282	30,5	1 239	1 219	1 093
Une famille monoparentale	58	6,6	56	6,3	76	8,2	138	133	196

Figure 10 : Ménages selon leur composition
Source : www.insee.fr

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

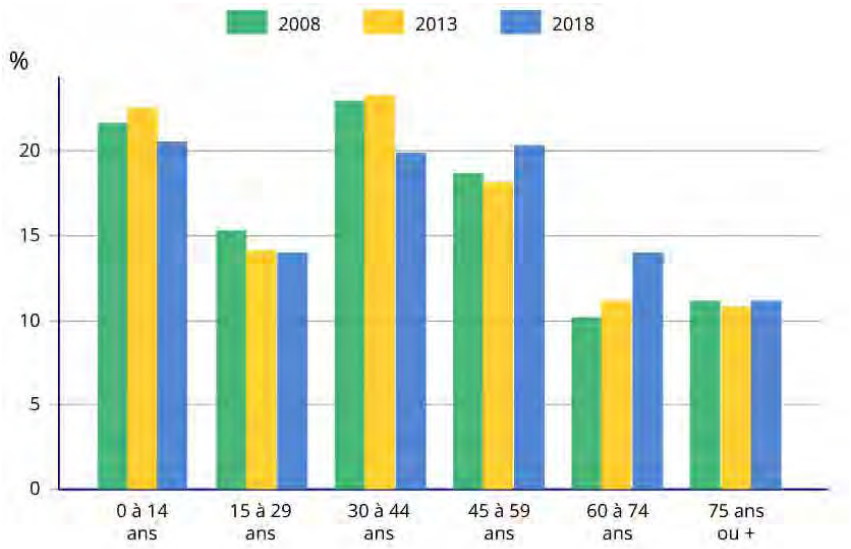

Figure 11 : Population par grandes tranches d'âges
Source : www.insee.fr

	%	
	Sizun	Finistère
population des 0-14 ans	20,8	16,7
population des 15-29 ans	14,0	16,1
population des 30-44 ans	20,0	17,4
population des 45-59 ans	20,3	20,5
population des 60-74 ans	13,9	18,3
population des 75 ans ou plus	11,1	10,9
Total	100,0	100,0

Figure 12 : Comparaison Sizun et Finistère - Tranches d'âges, en 2017
Source : atlas.finistere.fr

Commentaires

→ La population de Sizun connaît un fort rebond entre 1999 et 2008, puis se stabilise aux alentours de 2 200 et 2 300. La courbe est croissante depuis 2017 et atteint 2 289 habitants en 2019, puis 2 348 en 2022.

→ Le taux de natalité est en-dessous du taux de mortalité. Par conséquent la variation annuelle de la population est négative. En revanche, la variation due au solde migratoire est positive.

→ Les ménages avec famille sont majoritaires sur la commune avec 66,2% et notamment les couples avec enfants avec 30,5%. Entre 2008 et 2018, il n'y pas de différence notable, les pourcentages restent les mêmes. Cependant en comparant les données de la commune à celles du Finistère, pour l'année 2017, nous constatons qu'il y a moins de personnes seules à Sizun. La commune compte 29,7% de personnes seules en 2017, contre 40,1% pour le Finistère.

→ Deux tendances se distinguent. La population appartenant aux tranches d'âges comprises entre 0 et 44 ans est en diminution. Et celle comprise entre 45 et 75 ans ou plus est en augmentation. Cependant, les 30-59 ans sont majoritaires, ainsi que les 0-14 ans. Si nous comparons les chiffres avec ceux du Finistère, cette tranche d'âge est plus importante à Sizun. À l'inverse la tranche 60-74 ans est moins présente à Sizun que dans le département.

→ Concernant les catégories socioprofessionnelles présentes sur la commune, les retraités sont les plus représentés, suivis des ouvriers, des professions intermédiaires puis des employés.

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Caractéristiques de l'habitat

	2008	%	2013	%	2018	%
Ensemble	**1 081**	**100,0**	**1 140**	**100,0**	**1 186**	**100,0**
Résidences principales	889	82,3	900	79,0	924	77,9
Résidences secondaires et logements occasionnels	137	12,7	146	12,8	138	11,6
Logements vacants	55	5,0	94	8,3	125	10,5
Maisons	*999*	*92,5*	*1 045*	*91,6*	*1 105*	*93,1*
Appartements	*75*	*6,9*	*81*	*7,1*	*71*	*6,0*

Figure 13 : Catégories et types de logements
Source : www.insee.fr

	Nombre	%
Résidences principales construites avant 2016	921	100,0
Avant 1919	148	16,0
De 1919 à 1945	87	9,5
De 1946 à 1970	181	19,7
De 1971 à 1990	226	24,5
De 1991 à 2005	173	18,8
De 2006 à 2015	106	11,5

Figure 14 : Résidences principales en 2018 selon la période d'achèvement
Source : www.insee.fr

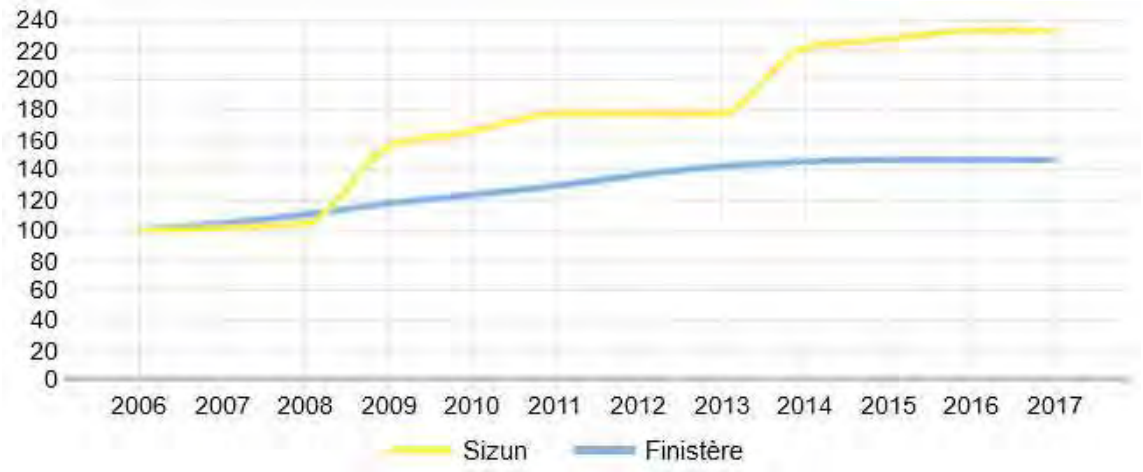

Figure 15 : Comparaison Sizun et Finistère –
Évolution du nombre de logements vacants en base 100
Source : atlas.finistere.fr

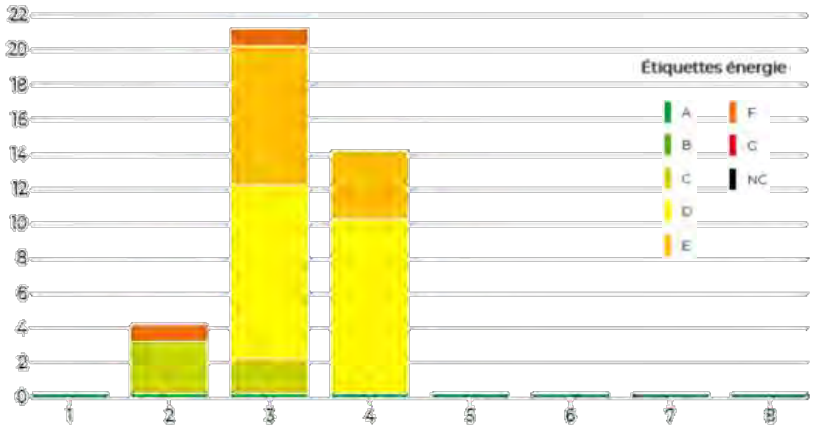

Figure 16 : Nombre de logements par nombre de pièces et par étiquette énergétique, en 2019
Source : pvd.spallian.com

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Figure 17 : Nombre de logements sociaux par localisation et par étiquette énergétique, en 2019
Source : pvd.spallian.com

Commentaires

→ En 2018, la commune comptait 1 186 logements, dont 77,9% de résidences principales. La maison individuelle est majoritaire, avec 93,1% et la plupart des habitants sont propriétaires de leur bien. Le parc immobilier est relativement ancien, 45,2% des résidences principales ont été achevées avant 1971. Les habitants restent longtemps dans leur logement. En 2018, 54,8% des ménages ont dix ans ou plus d'ancienneté d'emménagement. Le logement vacant a quant à lui plus que doublé en dix ans, en passant de 55 logements en 2008 à 125 logements en 2018. Le graphique illustre bien cette augmentation. La comparaison est d'autant plus notable que pour le département du Finistère les chiffres restent bien en deçà. En effet, 10,5% des logements sont vacants en 2017 à Sizun, contre 7,8% dans le Finistère. Les données pour la période 2018-2022 ne sont pas disponibles, mais le ressenti global laisse à penser que le nombre de logement vacant serait en diminution.

→ Les logements sont de grande taille, quatre à cinq pièces en majorité. Si nous introduisons la notion environnementale au secteur de l'habitat, nous nous rendons compte que l'étiquette énergétique est peu satisfaisante, car elle est notée D ou E en grande partie.

→ La commune compte 39 logements sociaux en 2020, soit 4,3% de son parc immobilier. Ces logements se situent en centre-bourg ou à proximité immédiate du centre. Comme la plupart des logements, leur étiquette énergétique est D à 51%. Les logements en centre-bourg sont même notés E.

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Transaction dans le parc immobilier

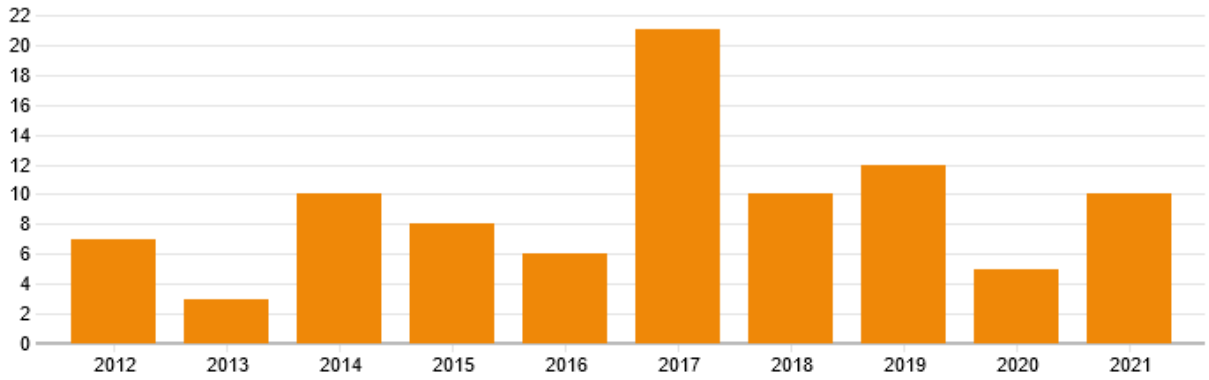

Figure 18 : Évolution du nombre de logements autorisés en construction neuve
Source : www.cartographie-interactive.adeupa-brest.fr

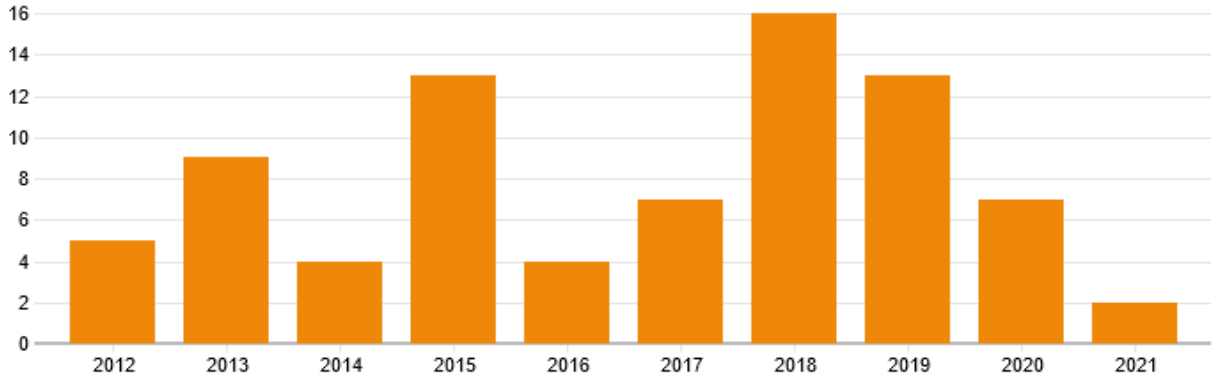

Figure 19 : Évolution du nombre de logements commencés en construction neuve
Source : www.cartographie-interactive.adeupa-brest.fr

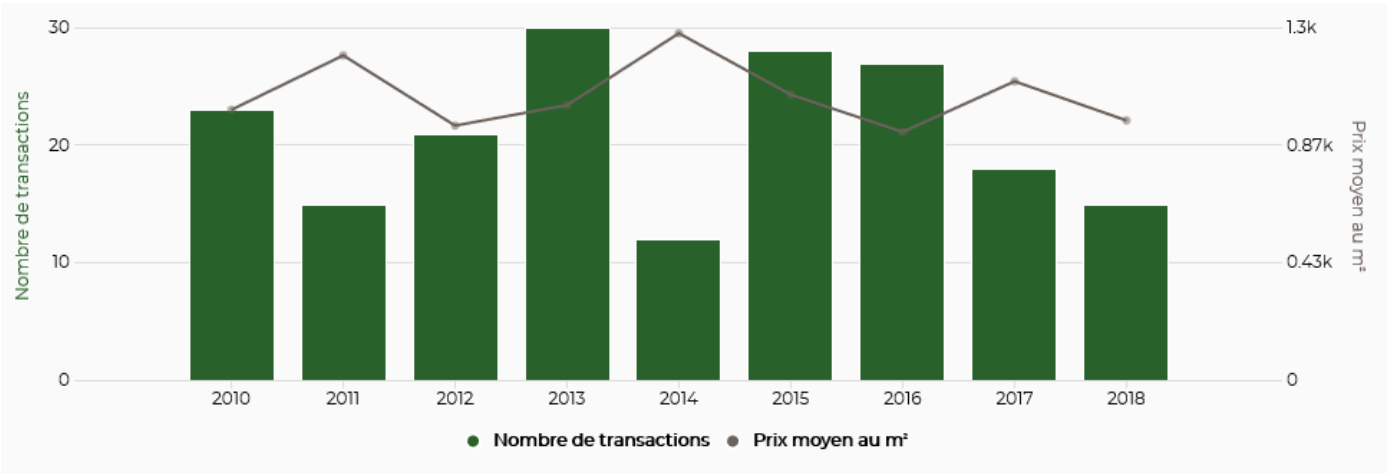

Figure 20 : Évolution du nombre de transactions immobilières et de leur prix moyen, concernant les maisons
Source : pvd.spallian.com

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Figure 21 : Comparaison Sizun et Bretagne – Prix des terrains à bâtir vendus pour de l'individuel, en 2019
Source : www.cartographie-interactive.adeupa-brest.fr

Figure 22 : Comparaison Sizun et Bretagne – Surface des terrains à bâtir vendus, en 2019
Source : www.cartographie-interactive.adeupa-brest.fr

Commentaires

→ Les logements autorisés en construction neuve ont connu une forte croissance en 2017, avec 21 logements. Mais depuis, les valeurs sont bien en-dessous et varient d'une année à l'autre, pour atteindre dix logements autorisés en 2021. Le pic de 2017 se retrouve en 2018 sur le graphique suivant, représentant cette fois-ci les logements commencés. Mais la tendance est à la baisse.

→ Le nombre de transaction des maisons connaît également une baisse constante entre 2015 et 2018. Selon des ressources complémentaires, cette tendance serait suivie d'un fort rebond entre 2018 et 2022. Le prix moyen au mètre carré est très variable.

→ En 2019, 66,7% des terrains à bâtir ont été vendus entre 30 000 et 40 000 euros. De plus, deux tiers des surfaces vendues sont égales ou supérieures à 800 mètres carrés.

→ Il faut noter que 100% des logements commencés en 2021 correspondent à de l'individuel pur.

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Niveau de revenu

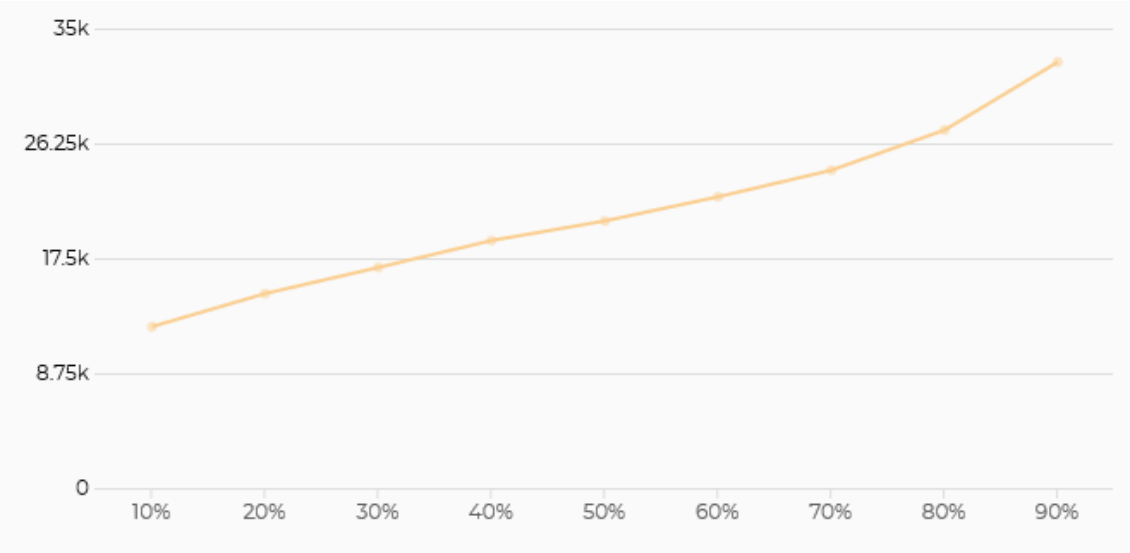

Figure 23 : Répartition par déciles des revenus disponibles, en 2018
Source : pvd.spallian.com

Indicateurs	Sizun	CC du Pays de Landivisiau	Bretagne
Revenus disponible médian par UC (€/UC)	20 590	20 860	21 990
Taux de pauvreté (%)	12,00	10,20	10,70
Rapport inter-décile	2,50	2,50	2,80

Figure 24 : Comparaison Sizun, CC du Pays de Landivisiau et Bretagne – Revenus disponibles, en 2019
Source : www.cartographie-interactive.adeupa-brest.fr

Commentaires

→ Selon la Banque des Territoire : « la moitié de la population vit avec moins de 20 410 euros par ans soit 1 701 par mois ».

→ Les figures ci-dessus montrent que le revenu disponible médian à Sizun est inférieur à celui de la Bretagne. Et le taux de pauvreté est légèrement plus élevé, avec 12%, contre 10,7% en Bretagne.

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Offres de santé

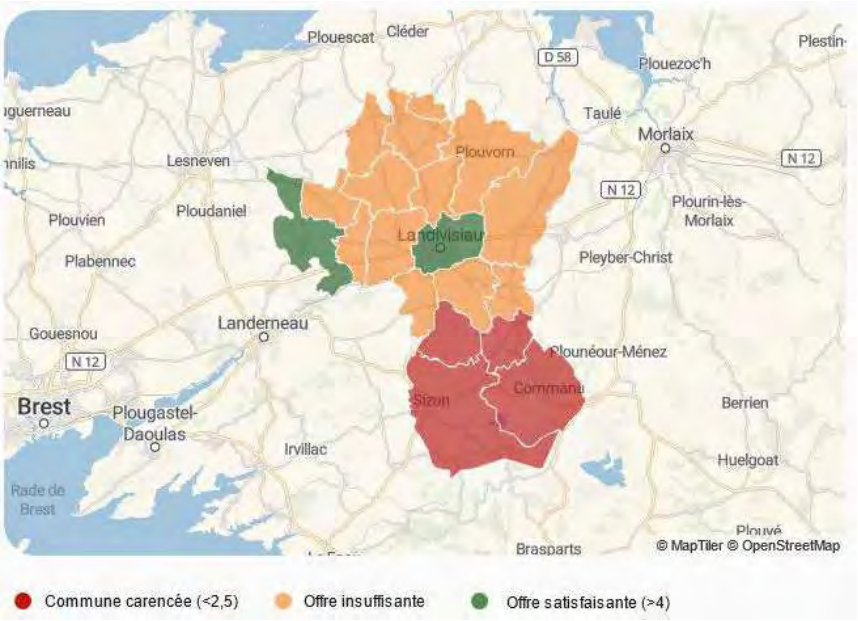

Figure 25 : APL aux médecins généralistes des communes de CC du Pays de Landivisiau, en 2018
Source : pvd.spallian.com

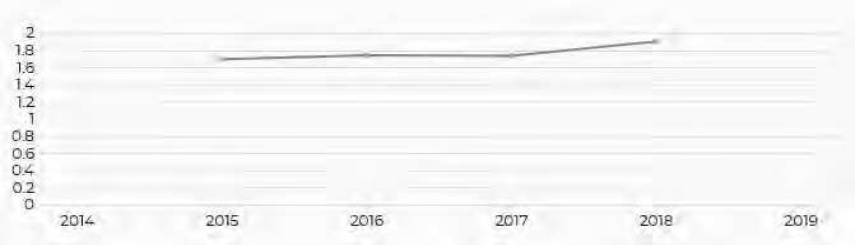

Figure 26 : Évolution de l'APL aux médecins généralistes
Source : pvd.spallian.com

Commentaires

→ L'Accessibilité Potentielle Localisée (APL) est un indicateur qui évolue selon la proximité et la disponibilité des médecins. La cartographie montre que la commune de Sizun a une APL plus qu'insuffisante en 2018. Selon la Banque des Territoires, l'APL aux médecins généralistes de moins de 65 ans est de 1,9 pour Sizun. Ce qui veut dire : « compte tenu de la structure par âge de la population, les habitants de Sizun ont accès en moyenne à 1,9 consultations ou visites de médecine générale par an et par habitant ». La moyenne APL dans les communes lauréates aux programme Petites villes de demain est de 3,5 et de 3,2 dans le reste de la France.

→ Mais cela n'est plus valable aujourd'hui. En effet, une maison de santé a été ouverte à Sizun en 2019. Elle constitue une offre de soins pour les dix communes limitrophes qui ne possèdent aucun médecin, ni pharmacien. Entre 2018 et 2019, la commune a donc une APL qui est passée d'insuffisant à plus que satisfaisant pour un territoire de cette taille. Ce changement notable est donc provoqué par la création de cette maison de santé. Cet espace propose une offre complète : quatre médecins généralistes, un dentiste, sept infirmières, une sage-femme, un kinésithérapeute, un ostéopathe et un ergothérapeute

→ À noter que, Sizun possède un EHPAD avec 75 lits. De plus, 20 places étaient ouvertes dans des établissements pour les personnes handicapées et 88 places étaient ouvertes dans des établissements pour les personnes âgées, en 2017.

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Partie II.

Un développement de l'économie pour des activités équilibrées

- Fiche de synthèse
- Enseignement et formation
- Développement économique
- Répartition spatiale (attractivité et zones d'emplois)
- Immobilier d'entreprise
- Condition, temps partiel et chômage

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Fiche de synthèse

Formation

Des profils issus
de formations courtes

Un niveau de diplôme
obtenu par la population
qui augmente avec le temps

Immobilier

Diminution importante
des mètres carrés autorisés

Économie

Le nombre d'établissements
progresse de 2,6%

Condition

66,4% des actifs
ont un emploi et
8% sont au chômage
(en 2018)

Répartition spatiale

Trois zones d'activités
économiques

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Enseignement et formation

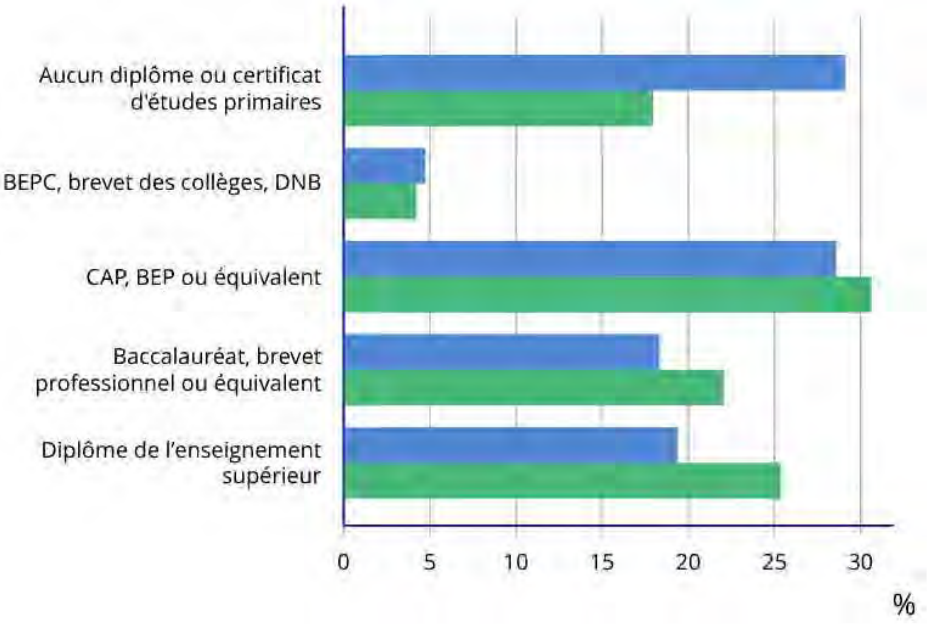

Figure 27 : Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus (en %)
Source : www.insee.fr

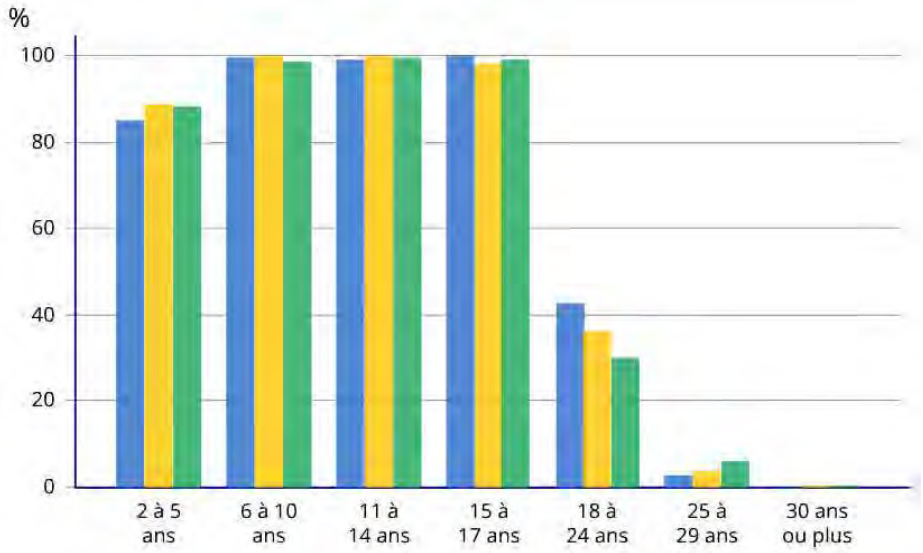

Figure 28 : Taux de scolarisation selon l'âge (en %)
Source : www.insee.fr

Commentaires

→ Selon la figure n°27, les diplômes les plus répandus sont le CAP, BEP ou équivalent, en 2018. Cependant il faut noter une augmentation du niveau de diplôme entre 2008 et 2018.

→ La commune possède une école maternelle publique, une école élémentaire publique, une école privée et un collège public. La capacité globale est d'environ 600 élèves dans la commune. Le taux de scolarisation reste approximativement le même jusqu'à 17 ans. Entre 18 et 24 ans, ce taux n'a de cesse de diminuer. À l'inverse, le taux de scolarisation connaît une légère augmentation pour les 25-29 ans.

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

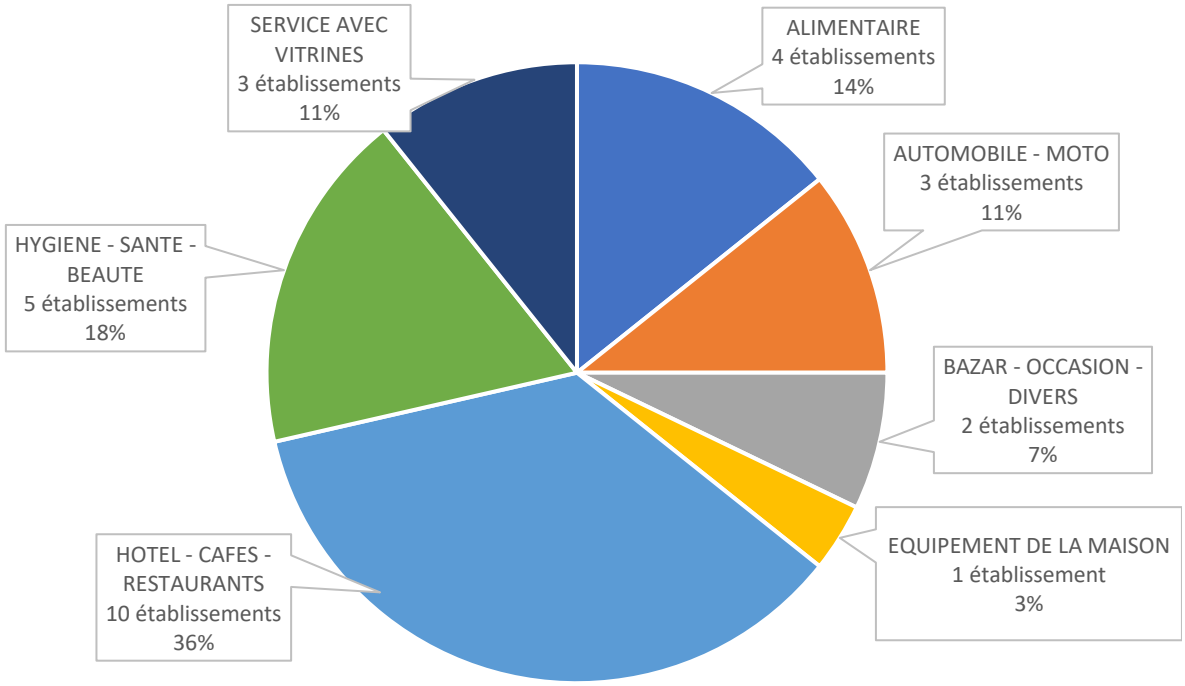

Figure 29 : Répartition commerces de détail
Source : Observatoire économique – CCPL 2020

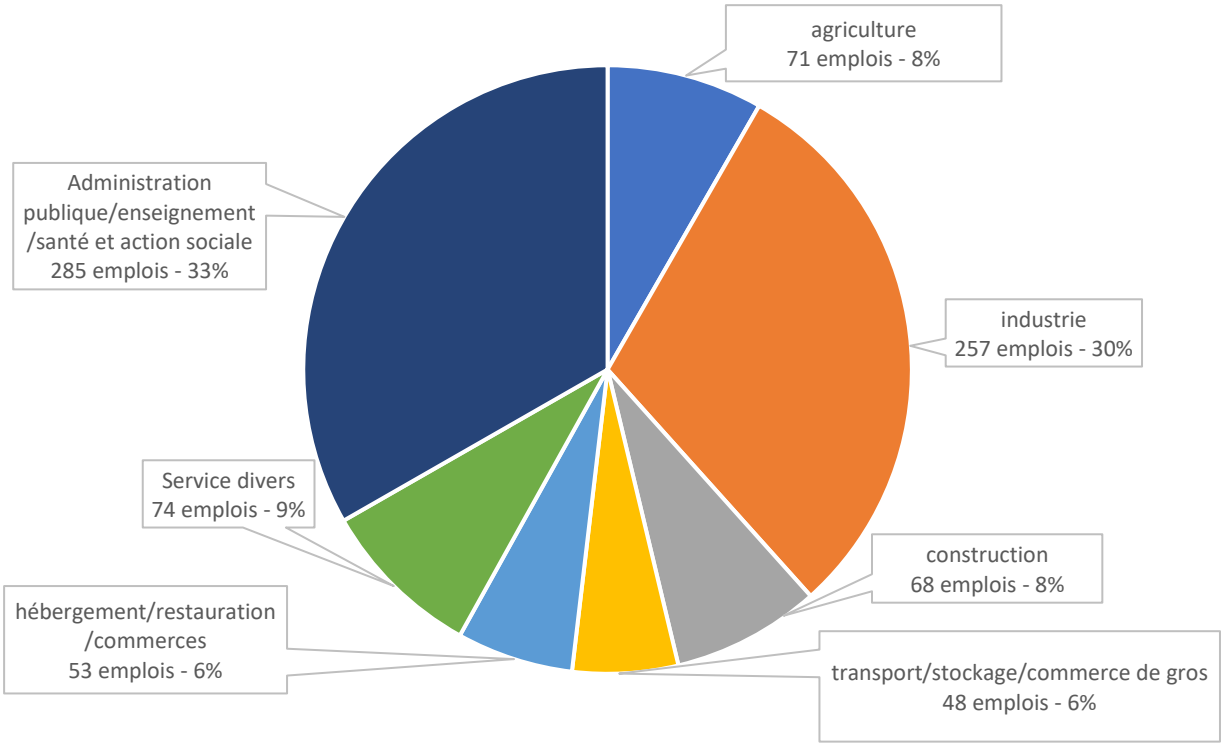

Figure 30 : Répartition des effectifs par secteurs d'activités
Source : Observatoire économique – CCPL 2020

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

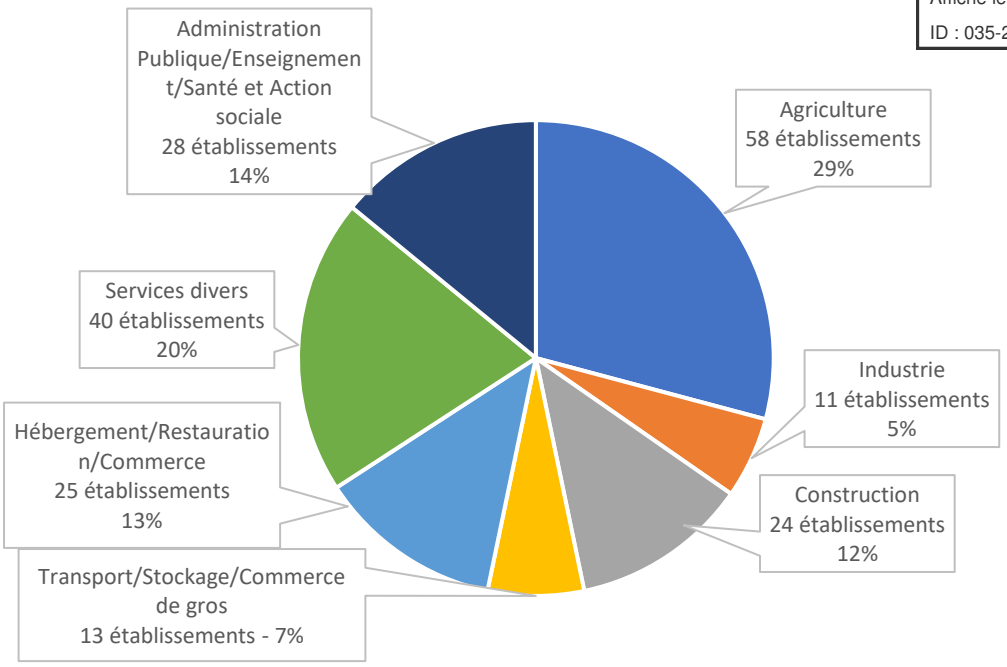

Figure 31 : Répartition des établissements actifs par secteurs d'activités
Source : Observatoire économique – CCPL 2020

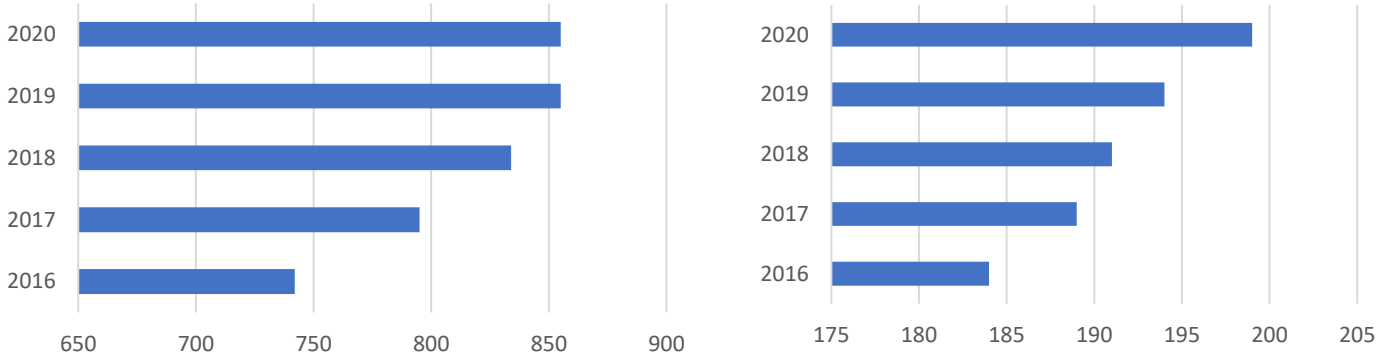

Figures 32 et 33 : Évolution du nombre d'emplois (gauche) et d'établissements (droite)
Source : Observatoire économique – CCPL 2020

Commentaires

→ 36% du commerce de détail appartient au secteur de la restauration et de l'hôtellerie. L'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale emploient le plus de personnes, cela représente 33% de l'ensemble des emplois sur le territoire. Ce secteur est suivi de près par celui de l'industrie avec 30% des emplois. En revanche, le plus grand nombre d'établissements se trouve dans le domaine de l'agriculture avec 29%, soit 58 établissements actifs en 2020, pour 8% d'emplois directs.

→ Entre 2019 et 2020, le nombre d'établissements progresse de 2,6%, soit cinq établissements de plus. La commune compte 199 établissements au total. L'emploi salarié, se stabilise et reste au nombre de 855.

→ Sizun est une commune historiquement agricole. Si cette activité est encore dynamique, le nombre d'agriculteurs et d'emplois générés a considérablement baissé. Sans action volontariste, la population aurait aussi considérablement diminué. La politique économique de la municipalité consiste donc à compenser le déclin des emplois agricoles par des emplois artisanaux, industriels et tertiaires, localisés à proximité du bourg. De plus, un équilibre entre emplois industriels et tertiaires est recherché. Ceci permet une offre diversifiée de nature à fixer durablement une population sur la commune.

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Répartition spatiale (attractivité et zones d'emplois)

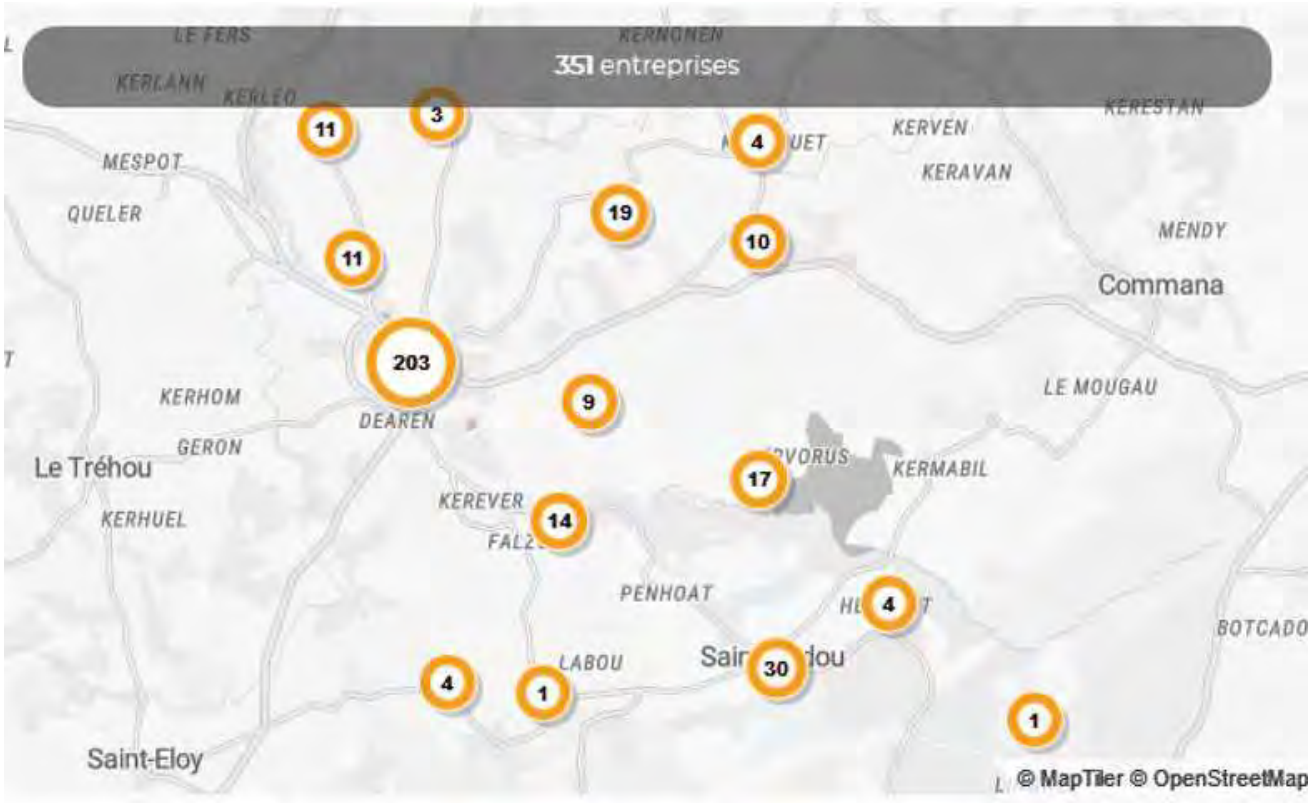

Figure 34 : Répartition spatiale des entreprises, en 2021
Source : pvd.spallian.com

Commentaires

→ 93,5% des établissements actifs se situent en dehors des zones d'activités, ce qui représente 65,7% des emplois. La commune compte en tout trois zones d'activé : zone De Bel Air, zone Du Pont Bleu, zone De Vergraon. Ces dernières ont été reprises par l'intercommunalité.

→ À noter : pour les actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi qui résident dans la commune, leur lieu de travail se trouve au sein même de la commune de résidence pour 38,2% d'entre eux en 2018 et dans une autre commune pour 61,8%.

→ En ce qui concerne l'attractivité de centre-bourg, deux objectifs sont à atteindre :

- Disposer de tous les commerces de première nécessité (en particulier les commerces de bouche) pour les besoins de la population,
- Proposer une offre d'hébergements et de restauration à destination de la population, mais aussi afin de soutenir l'activité touristique.

La politique de la municipalité vise à concentrer ces commodités au plus proche de centre-bourg, afin d'y maintenir un lieu de vie et de rencontre et aussi de limiter les déplacements.

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Immobilier d'entreprise

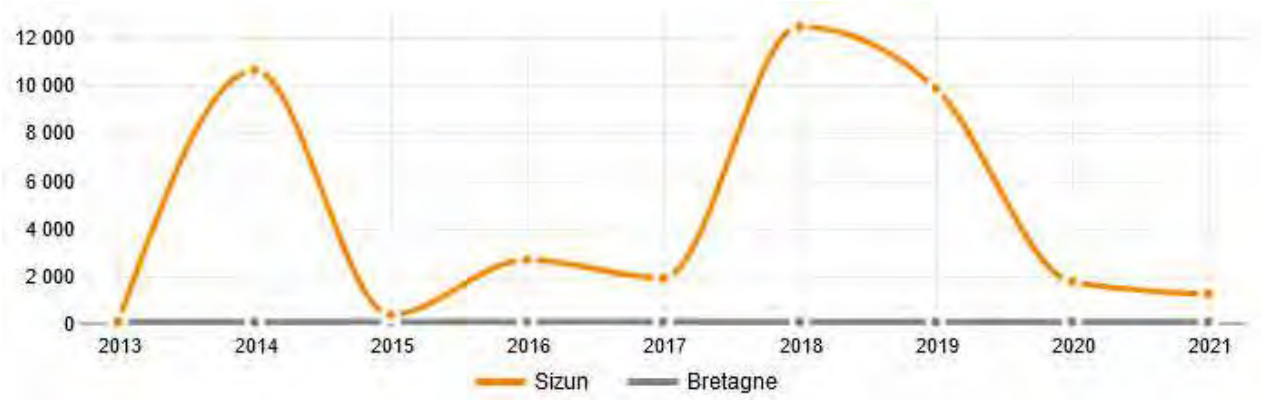

Figure 35 : Comparaison Sizun et Bretagne - Évolution des mètres carrés totaux autorisés
Source : www.cartographie-interactive.adeupa-brest.fr
(Les surfaces des locaux agricoles ne sont pas prises en compte.)

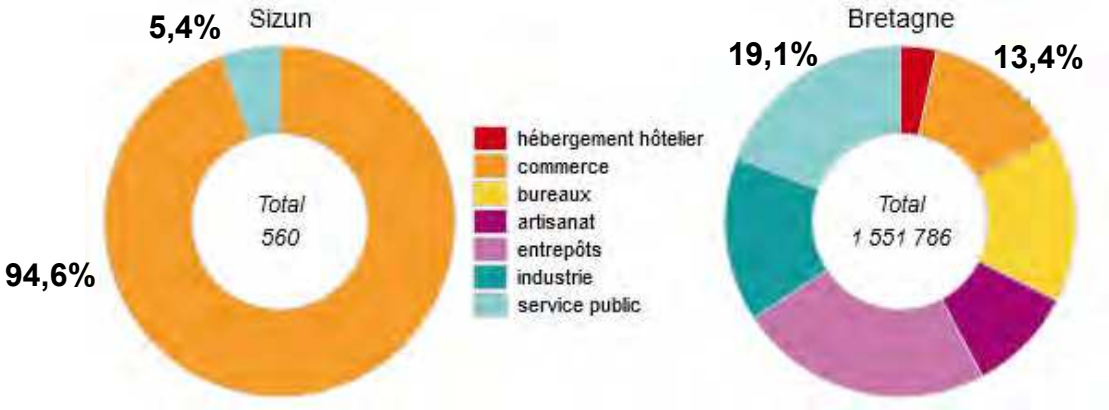

Figure 36 : Comparaison Sizun et Bretagne – Répartition des mètres carrés totaux autorisés par poste, en 2021
Source : www.cartographie-interactive.adeupa-brest.fr
(Les surfaces des locaux agricoles ne sont pas prises en compte.)

Commentaires

→ Comme le montre le premier graphique, le nombre de mètre carré autorisé ne cesse de diminuer depuis 2018, pour atteindre 560 en 2021.

→ Les mètres carrés autorisés en 2021 concernent à 95% les commerces. Le reste des mètres carrés sont destinés aux services publics. Les commerces ne représentent que 13,4% pour la Bretagne et 19,1% pour les services publics. En revanche, la destination de ces nouvelles constructions est plus variée à l'échelle de la Bretagne.

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Condition, temps partiel et chômage

Figure 37 : Comparaison Sizun et Finistère – Évolution du taux de chômage
Source : atlas.finistere.fr

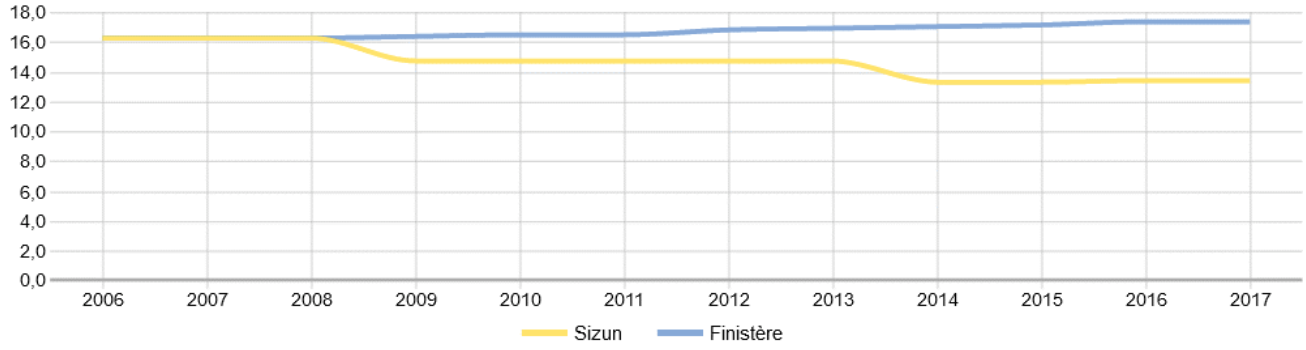

Figure 38 : Comparaison Sizun et Finistère – Évolution de l'emploi précaire (CDD, intérim, emplois aidés, apprentissage ou stage)
Source : atlas.finistere.fr

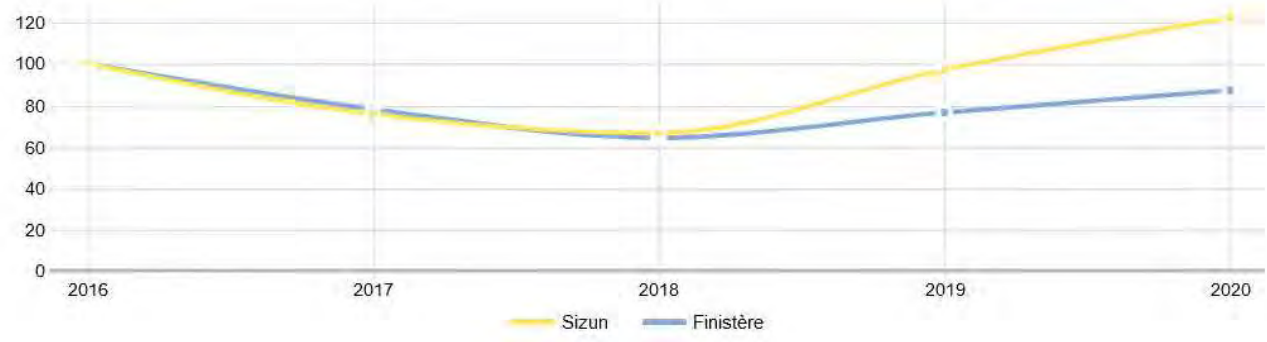

Figure 39 : Comparaison Sizun et Finistère – Évolution du nombre de bénéficiaire du Revenu de Solidarité Active
Source : atlas.finistere.fr

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

	2008	2013	2018
Ensemble	**1 327**	**1 362**	**1 369**
Actifs en %	**77,0**	**74,1**	**74,4**
Actifs ayant un emploi en %	71,1	68,5	66,4
Chômeurs en %	5,9	5,6	8,0
Inactifs en %	**23,0**	**25,9**	**25,6**
Élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés en %	9,5	9,0	9,6
Retraités ou préretraités en %	7,5	10,0	8,6
Autres inactifs en %	6,0	6,9	7,4

Figure 40 : Évolution de la population de 15 à 64 ans par type d'activité
Source : www.insee.fr

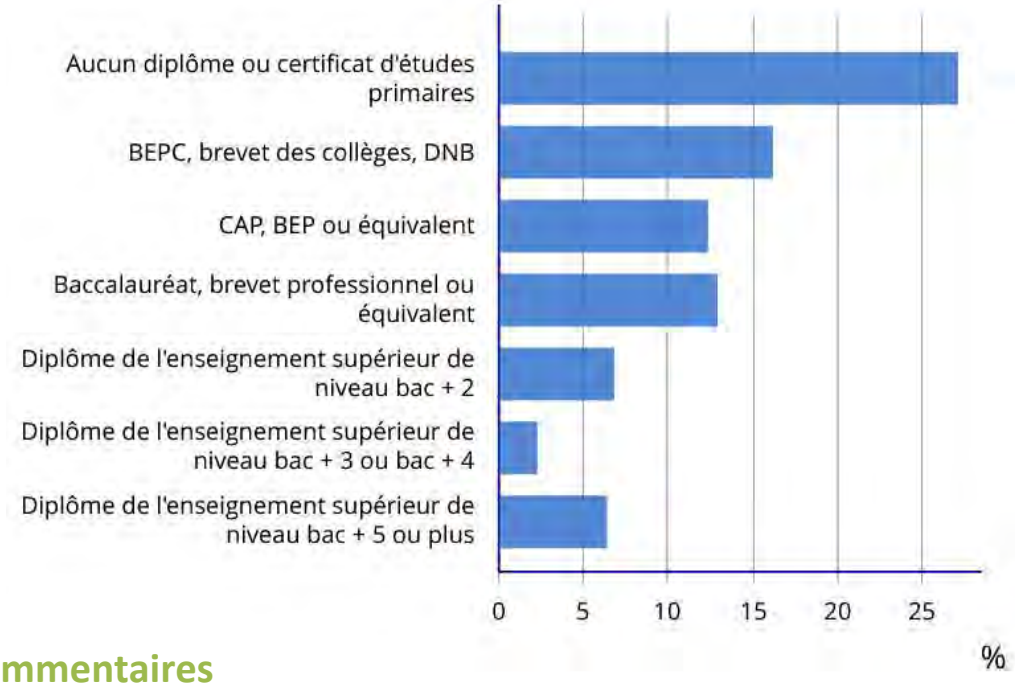

Figure 41 : Taux de chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans par diplôme, en 2018
Source : www.insee.fr

Commentaires

→ Concernant le taux de chômage et l'évolution des emplois précaires, la commune de Sizun est moins impactée par rapport au département du Finistère. En revanche, le nombre de bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active est quant à lui, supérieur à celui du département.

→ La commune comptait 110 chômeurs en 2018. Ce nombre est en augmentation par rapport à 2008. Le taux de chômage est plus important pour la tranche d'âge 15-24 ans, par rapport aux 25-54 ans. À remarquer que, pour ces deux catégories, le taux de chômage est en augmentation entre 2008 et 2018. Cependant, celui des 55-64 ans est en diminution.

→ La commune de Sizun compte plus d'un quart d'inactif sur son territoire, parmi sa population âgée de 15 à 64 ans. À noter que, plus le niveau de diplôme est faible, plus le taux de chômage est conséquent, comme l'illustre le graphique ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Partie III. L'accessibilité et la mobilité au cœur des connexions territoriales

- Fiche de synthèse
- Accessibilité et stationnement
- Flux et interconnexions
- Moyens de déplacement

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Fiche de synthèse

Accessibilité et stationnement

Un maillage routier performant

Moyens de déplacement

94,8% des ménages sont motorisés

Flux

Des flux entrants-sortants conséquents

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Accessibilité et stationnement

Figure 42 : Cartographie du réseau viaire
Source : www.geoportail.gouv.fr

Commentaires

→ Le bourg de Sizun est traversé par une route départementale : D764. Il est également contourné par la route D18. Ces deux voies d'accès sont reliées par la D18A. Mais c'est la route départementale D30 qui traverse du Nord au Sud toute la commune. Chaque hameau du territoire est bien desservi et facilement accessible. Le bourg-même de Sizun a un maillage routier peu dense, mais suffisant par rapport aux ramifications bâtis.

→ Le tissu urbain de Sizun comporte plusieurs poches de stationnement. Il y a un certain nombre de places formalisée et non formalisées. Il existe quatre parkings principaux, qui longent la voie d'accès principale : face à la médiathèque, face à la mairie, à côté et face à l'enclos, ainsi que devant la salle polyvalente. Le stationnement marque le paysage de bourg, car la plupart des places sont toujours occupées.

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Flux et interconnexions

Figure 43 : Répartition des flux, en 2017
Source : pvd.spallian.com

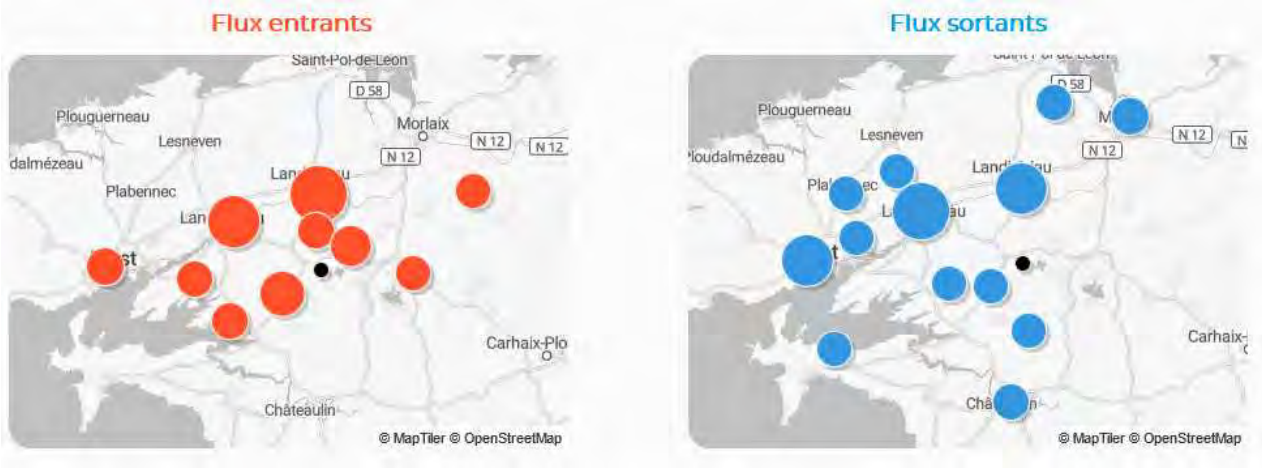

Figure 44 : Localisation des flux de mobilité entrants et sortants, en 2017
Source : pvd.spallian.com

Commentaires

→ Sizun est à la croisée de plusieurs intercommunalités et Pays. Le maillage routier et notamment la présence de routes départementales, renforcent sa position stratégique et permettent de nombreuses connexions avec les territoires alentours. Les échanges ont lieux entre la commune, le Pays de Morlaix, le Pays de Brest, Monts d'Arrée Communauté et la Communauté de Communes de Pleyben-Châteaulin-Porzay. Ainsi Sizun est en relation permanente avec les communes du Nord Finistère. Il y a plus de flux entrants-sortants que de flux internes.

→ De manière générale, la commune de Sizun est un « bourg centre » pour la dizaine de communes limitrophes. Elle est ainsi, sur ce périmètre, la seule à disposer de médecins, d'un dentiste, d'une sage-femme, d'une pharmacie, d'un collège, d'un EHPAD, d'une gendarmerie, d'un centre de secours, d'un centre pour les personnes handicapées, d'une piscine, d'une station de carburants…. Nous estimons que le bourg draine ainsi l'équivalent d'une commune de 5 000 habitants. Sizun est donc conduite à développer des infrastructures publiques et privées qui dépassent les seuls besoins de sa propre population propre.

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Moyens de déplacement

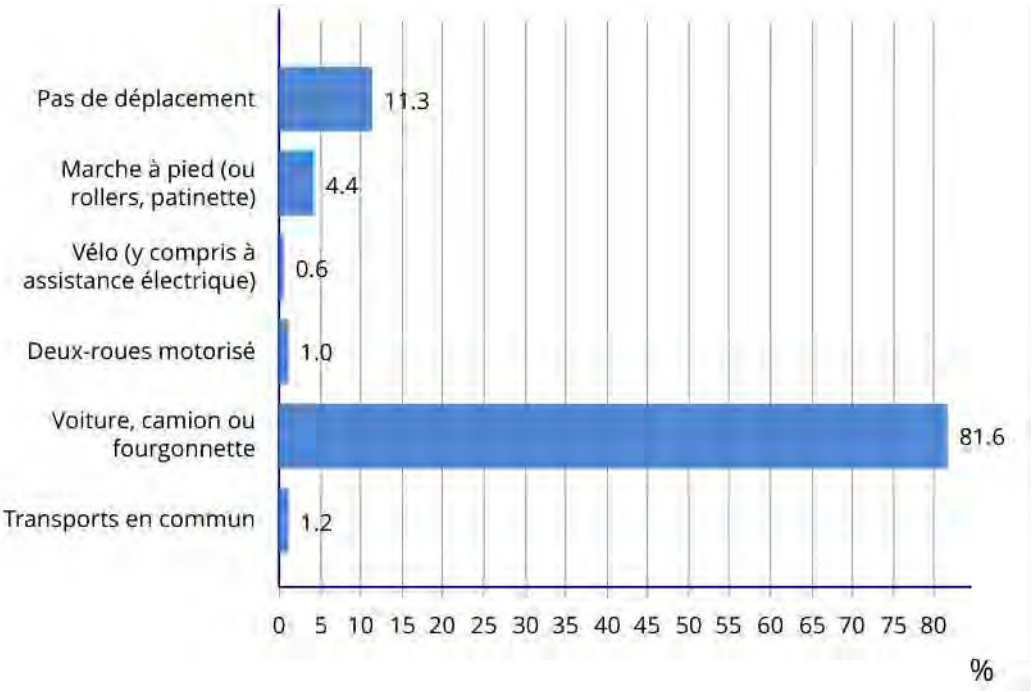

Figure 45 : Part des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail, en 2018 (Actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi.)
Source : www.insee.fr

	2008	%	2013	%	2018	%
Ensemble	**889**	**100,0**	**900**	**100,0**	**924**	**100,0**
Au moins un emplacement réservé au stationnement	**688**	**77,4**	**725**	**80,6**	**756**	**81,9**
Au moins une voiture	**812**	**91,3**	**827**	**91,8**	**876**	**94,8**
1 voiture	393	44,2	416	46,3	414	44,8
2 voitures ou plus	419	47,1	410	45,6	462	50,0

Figure 46 : Évolution de l'équipement automobile des ménages
Source : www.insee.fr

Commentaires

→ La part des déplacements en vélo représente 0,52% à Sizun et 1,55% dans l'ensemble des communes lauréates au dispositif Petites villes de demain, en 2017.

→ En 2018, 94,8% des ménages sont motorisés. Et 81,6% des déplacements domicile-travail sont effectués en voiture, en 2018. La moitié des ménages équipés en automobile possède au moins deux voitures.

→ À noter : la distance médiane entre le lieu de domicile et le lieu de travail est de 13 kilomètres et le temps médian entre le lieu de domicile et le lieu de travail en 2017, est de 18 minutes.

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Partie IV. Des formes urbaines harmonisées pour un patrimoine valorisé

- Fiche de synthèse
- Occupation du sol
- Environnement paysager
- Patrimoine structurant
- Caractéristiques et évolution historique
- Analyse urbaine
- Entrée de bourg et identité locale

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Fiche de synthèse

Occupation du sol

Prédominance des terres agricoles

Évolution bâti

Un étalement récent

Paysage

Un environnement protégé

Analyse urbaine

Une morphologie bâtie contrainte par la topographie

Patrimoine

Un atout touristique indéniable

Identité locale

Une commune rurale et patrimoniale

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

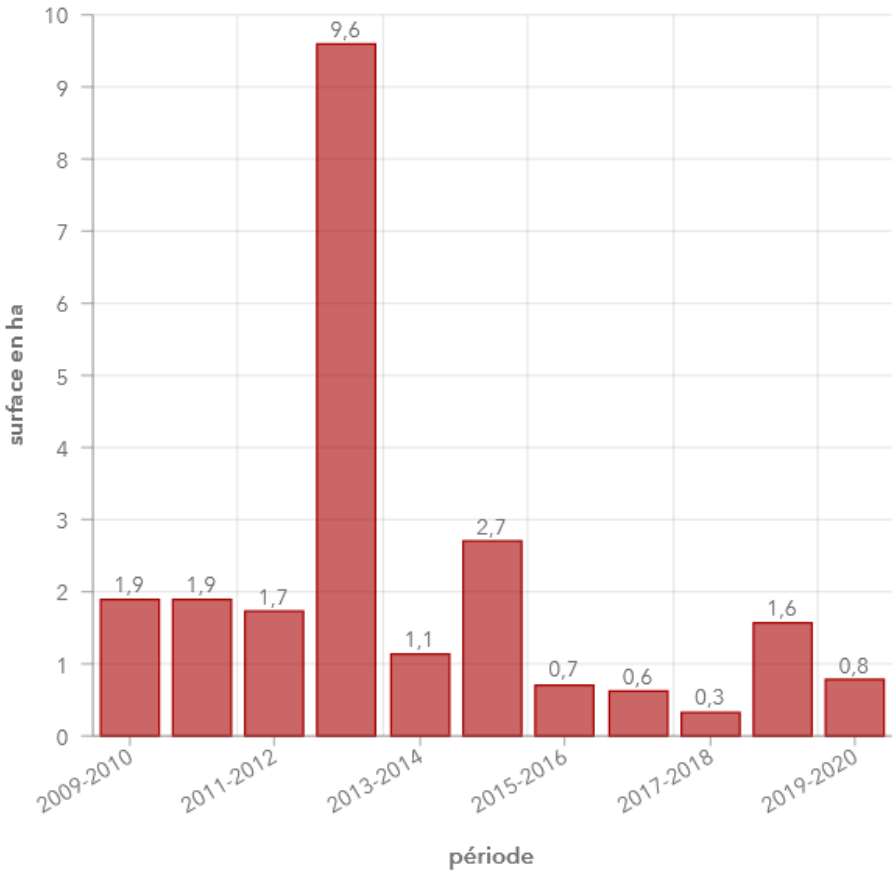

Figure 47 : Consommation d'espace NAF, entre 2009 et 2020
Source : kartes.cerema.fr

* total = activité + habitat + mixte + inconnu

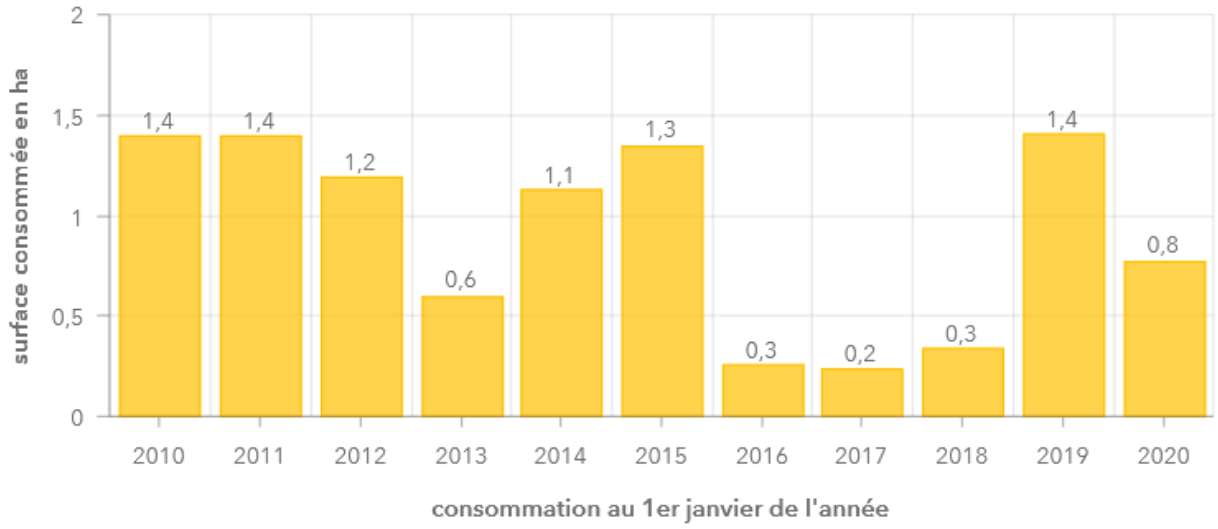

Figure 48 : Consommation d'espace NAF (en hectares) à destination de l'habitat, entre 2009 et 2020
Source : kartes.cerema.fr

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

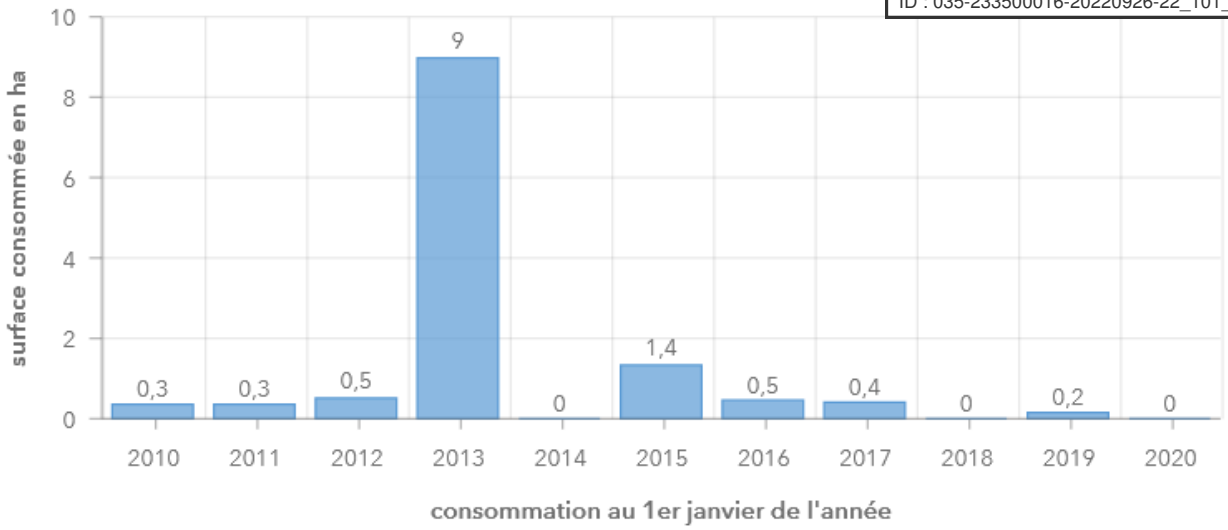

Figure 49 : Consommation d'espace NAF (en hectares) à destination d'activités, entre 2009 et 2020
Source : kartes.cerema.fr

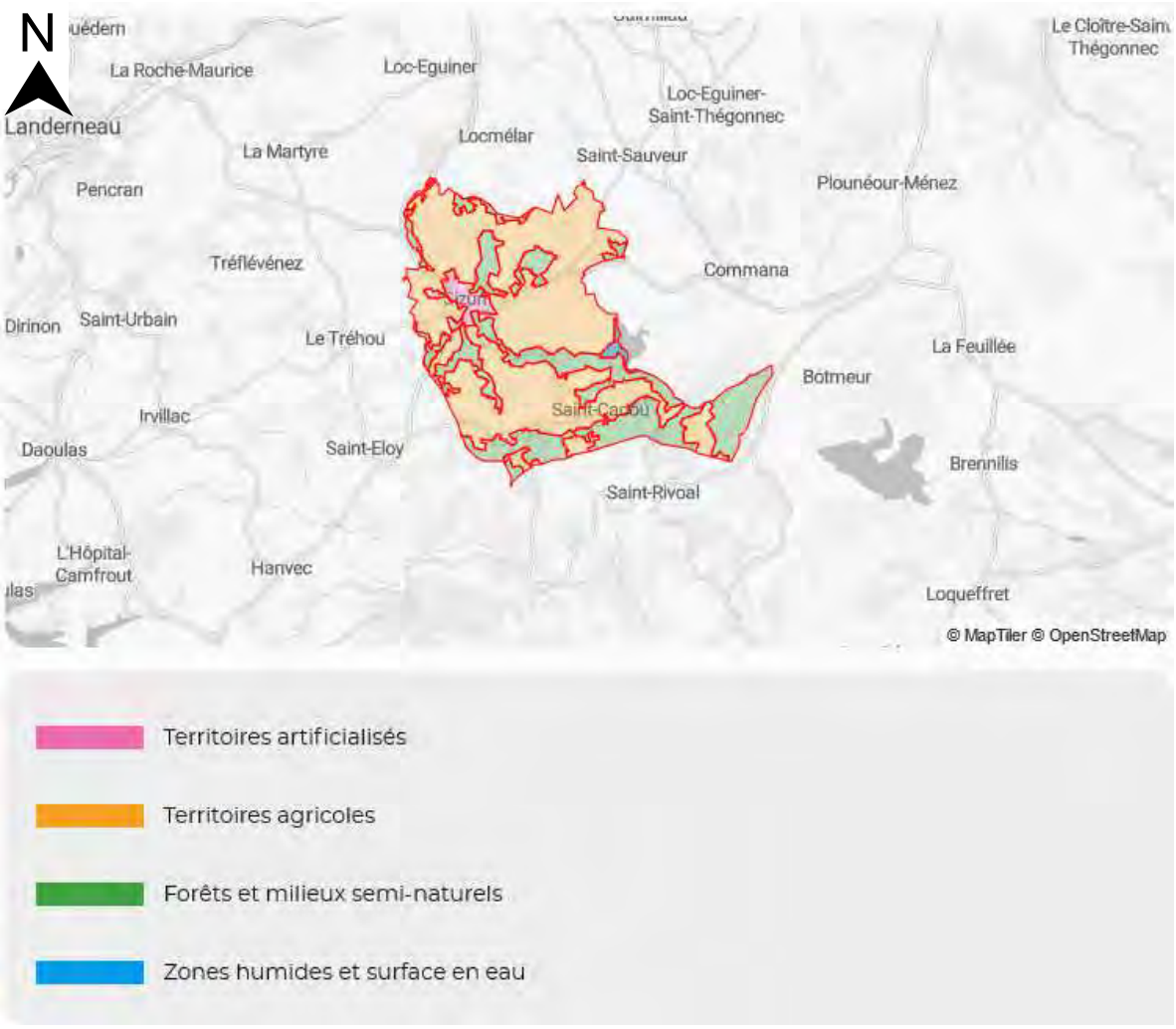

Figure 50 : Cartographie de l'occupation des sols, en 2018
Source : pvd.spallian.com

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

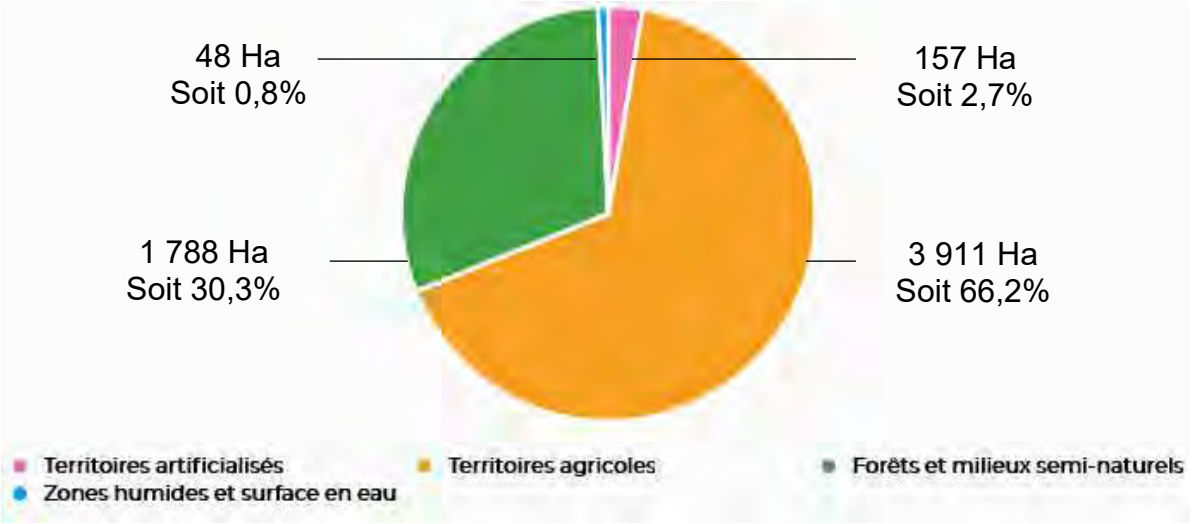

Figure 51 : Répartition de l'occupation des sols, en 2018
Source : pvd.spallian.com

Commentaires

→ Concernant les flux de consommation d'espace, pour la période 2009-2020 :

- 229 444 m² de nouvelles surfaces consommées
- Soit 0,39% de la surface communale consommée
- Dont 100 481 m² de surfaces consommées pour l'habitat et 125 794 m² pour l'activité, c'est-à-dire, 43,79% de la consommation d'espace s'est faite à destination de l'habitat et 54,83% pour l'activité, pour cette période.

→ Cette artificialisation de l'espace est recentrée au niveau du bourg de Sizun. C'est là que l'imperméabilisation du sol est la plus importante.

→ Au regard de l'ensemble du territoire, la commune reste peu affectée par la consommation de l'espace. En effet, 66,2% du territoire est dédié aux terres agricoles et 30,3% sont occupés par les forêts et milieux semi-naturel.

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Environnement paysager

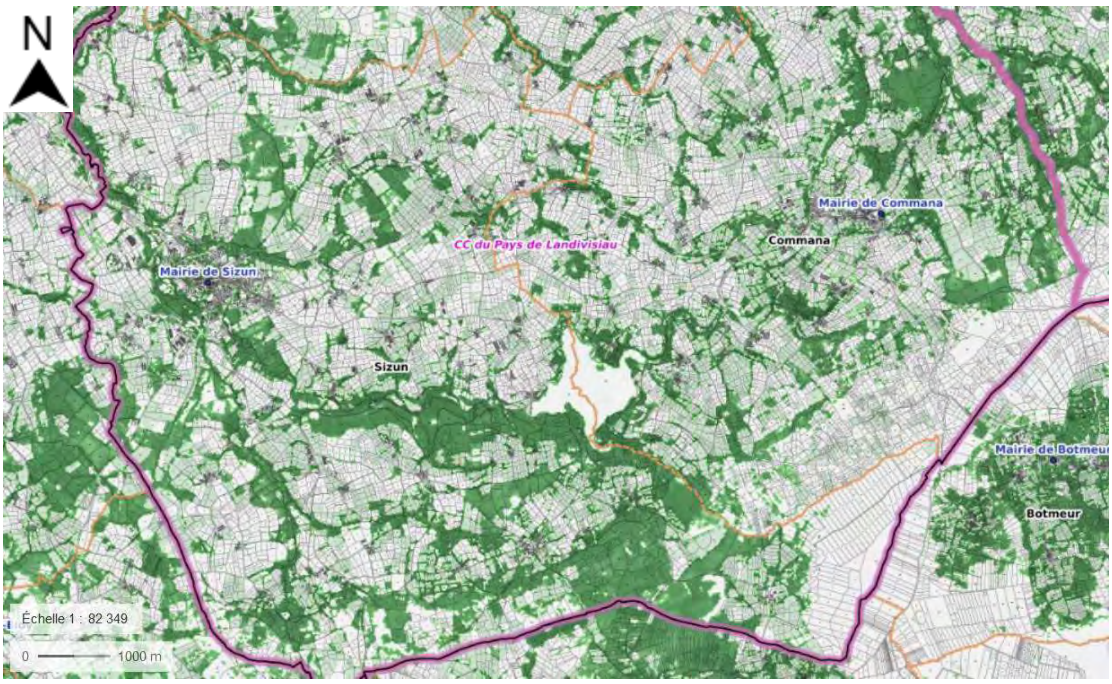

Figure 52 : Corine Land Cover « Taux de couvert arboré » (vert foncé) et Corine Land Cover « Prairies » (vert clair), 2015
Source : www.geoportail.gouv.fr

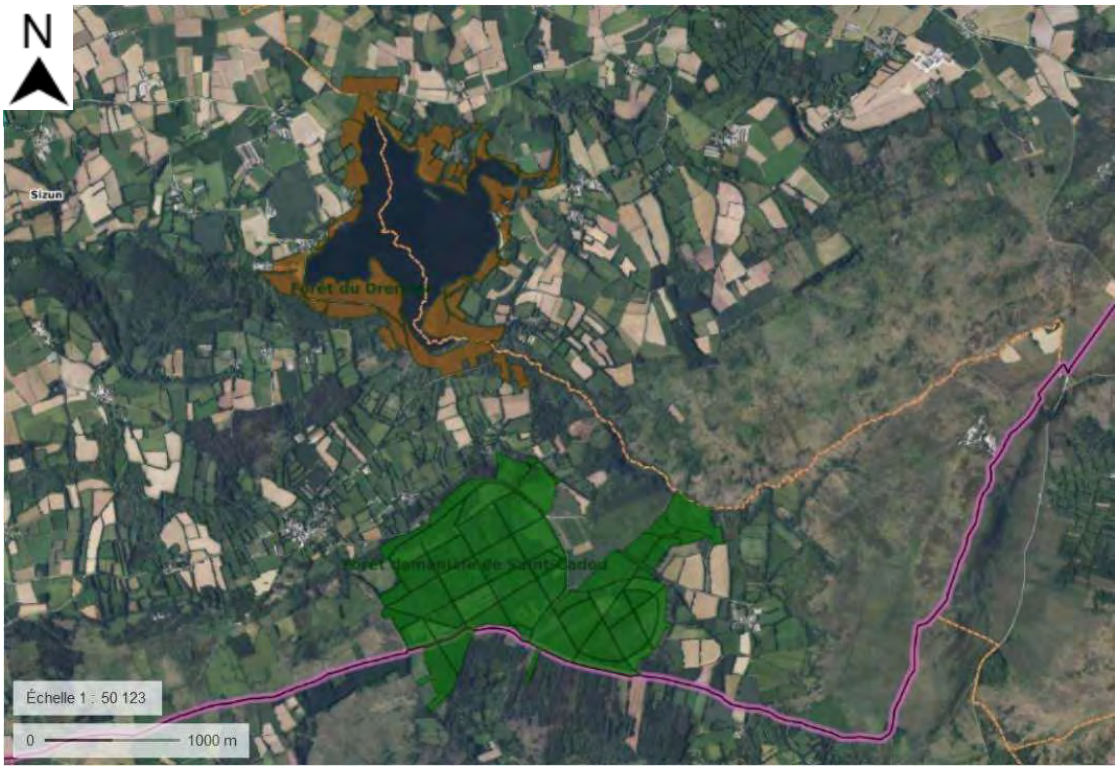

Figure 53 : Forêt publique (forêts domaniales en vert et forêts non domaniales en orange)
Source : www.geoportail.gouv.fr

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

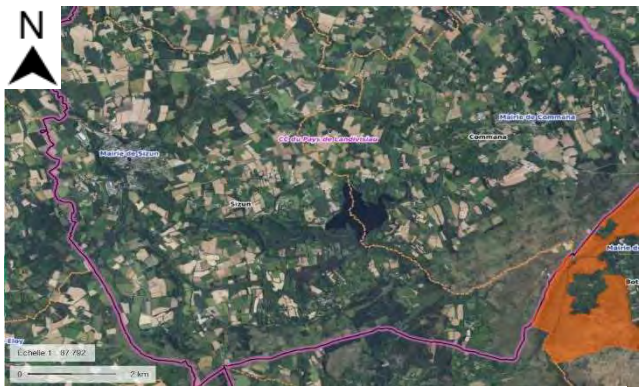

Figure 54 : Arrêtés de protection de biotope
Source : www.geoportail.gouv.fr

Figure 55 : Parcs Naturels Régionaux, 2017
Source : www.geoportail.gouv.fr

Figure 56 : Zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF) type I (première génération)
Source : www.geoportail.gouv.fr

Figure 57 : Sites NATURA 2000 (Directive Habitats), 2017
Source : www.geoportail.gouv.fr

Commentaires

→ Le paysage est composé de champs agricoles et de bois. Le territoire est relativement épargné par l'artificialisation des sols et bénéficie de plusieurs mesures de protection :

- Arrêtés de protection de biotope
- Parcs Naturels Régionaux
- Zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique
- Sites NATURA 2000

La majorité de ces mesures concerne le Sud du territoire communal, en direction des Monts D'Arrée.

(Voir l'annexe n°02 – page 75)

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Patrimoine structurant

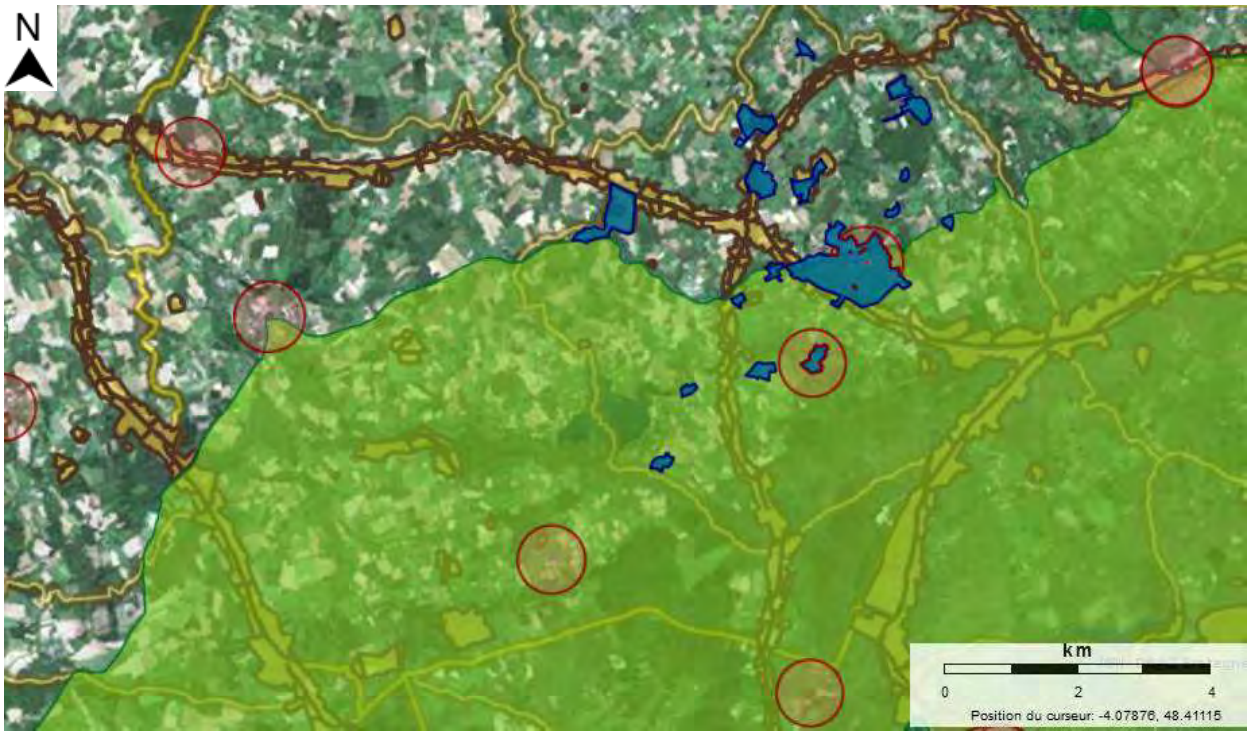

Figure 58 : Cartographie des données de Sizun
Source : atlas.patrimoines.culture.fr

Légende :

- Zones de présomption de prescriptions archéologiques - Bretagne, 2022 (jaune)
- Site classé ou inscrit (surfacique) – Bretagne, 2020 (vert)
- Sites patrimoniaux remarquables (AC4) – Finistère – 29, 2021 (bleu)
- Protection au titre des abords de monuments historiques (AC1) – Finistère – 29, 2021 (cercle rouge)
- Immeubles classés ou inscrits – Finistère – 29, 2021 (point au centre des cercles rouges)

Commentaires

→ La commune compte aussi un fort patrimoine historique : église Saint-Cadou et sa croix (inscrites MH, 31/07/2015), église Saint-Suliau et son enclos (classé MH, 23/03/1943), chapelle Loc-Ildut (inscrit MH, 31/07/2015). Les trois ont un périmètre de protection au titre des abords des Monuments Historiques.

→ Tout le Sud de la commune est concerné par le site inscrit des Monts D'Arrée. Plusieurs zones de présomption de prescriptions archéologiques sont également présentes, l'enclos du centre-bourg est concerné. La commune compte donc un certain nombre de patrimoines bâtis, naturels et historiques. Ceux-ci constituent un véritable atout pour la commune et participent à l'attractivité touristique du territoire.

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Caractéristiques et évolution historique

Figure 59 : Carte de l'État-Major (1820-1866)
Source : www.geoportail.gouv.fr

Figure 60 : Carte de 1950-1965
Source : www.geoportail.gouv.fr

Figure 61 : Carte de 2000-2005
Source : www.geoportail.gouv.fr

Figure 62 : Carte aérienne
Source : www.geoportail.gouv.fr

Commentaires

→ La comparaison des différentes cartes ci-dessus témoigne d'un développement récent de la commune. En effet, un réel changement s'est produit entre les années 1965 et 2000. L'épicentre du tissu bâti est resté le même, mais l'étalement urbain s'est calé entre les deux vallées qui l'entourent.

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Figure 63 : Carte IGN
Source : www.geoportail.gouv.fr

Figure 64 : Carte aérienne
Source : www.geoportail.gouv.fr

Figure 65 : Carte cadastrale
Source : www.geoportail.gouv.fr

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Figure 66 : Analyse urbaine du bourg de Sizun, selon la méthode de Kevin Lynch
Source : Service Aménagement du Territoire, Communauté de Communes du Pays de Landivisiau

Commentaires

→ Comme l'illustre la cartographie d'analyse des formes urbaines, le bourg est de forme concentrique. La méthode de Kevin Lynch met en évidence le rôle central de ce bourg et montre comment chaque élément du paysage s'articule autour. Le cœur de bourg est relativement restreint. Il est enveloppé d'une strate résidentielle peu dense et à la fois peu diffuse. Cette première enveloppe est elle-même encerclée d'espaces naturels et agricoles. Ces éléments forment une limite naturelle à la dispersion de l'habitat. Le bourg, également bien desservi, est connecté avec ses territoires alentours grâce à des axes de circulation importants. Les nœuds, carrefours entre les axes, sont présents dans le centre et aux extrémités du bourg. Le bourg de Sizun compte également quelques repères bien identifiés comme : église, mairie, médiathèque, stade, etc. Ceux-ci facilitent la lisibilité du territoire et son fonctionnement. Le bourg est un secteur organisé, son développement s'est adapté aux contraintes naturelles, à la typologie-même du lieu. Sa desserte et ses nombreux repères font d'elle une commune attractive et dynamique. (Voir l'annexe n°03 – page 77)

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Entrée de bourg et identité locale

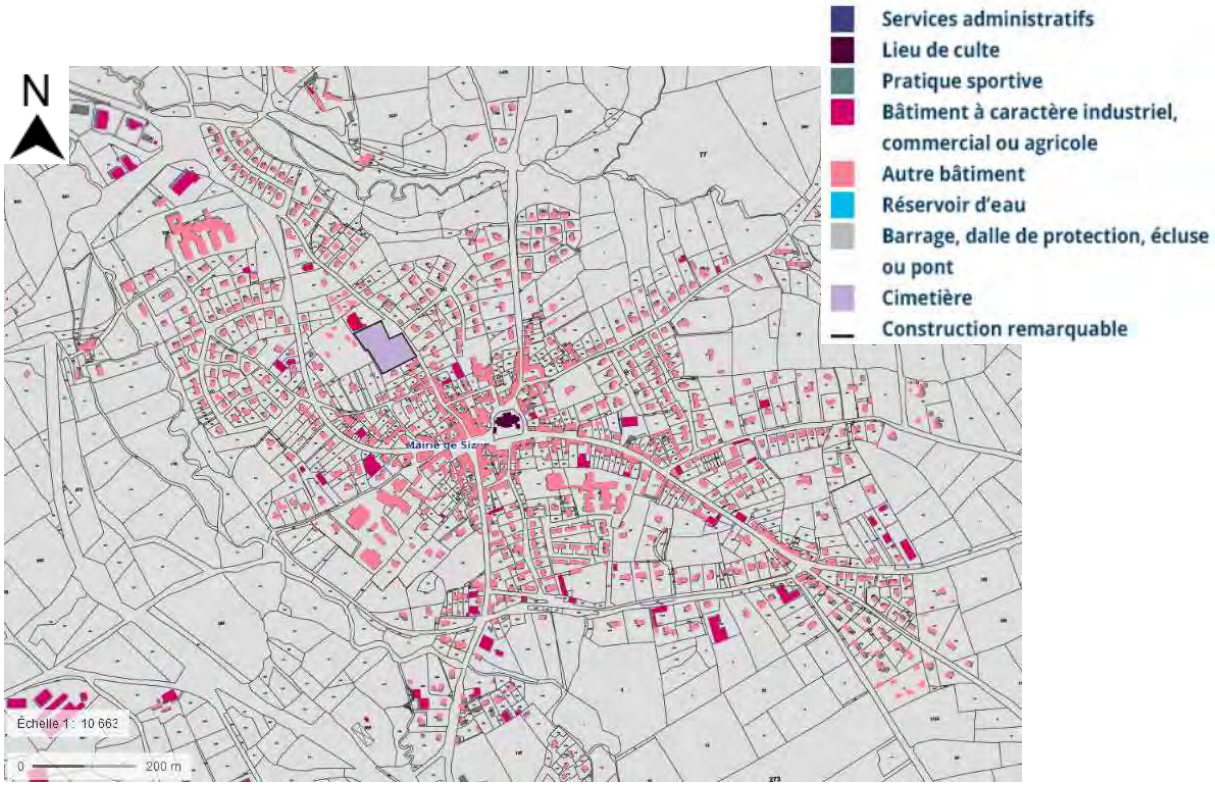

Figure 67 : Typologie des bâtiments, en 2017
Source : www.geoportail.gouv.fr

Figures 68 et 69 : Entrée (gauche) et centre du bourg de Sizun (droite)
Source : www.google.fr/maps et Service Aménagement du territoire de la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau

Commentaires

→ La cartographie montre que le cœur de bourg s'articule en front bâti autour de l'église Saint-Suliau et de son enclos. Aucun bâtiment industriel n'y apparaît. Son occupation est principalement faite de services, commerces et logements. En dehors de son bourg, Sizun compte plusieurs hameaux, dont celui de Saint-Cadou, mais le territoire reste majoritairement agricole et naturel. Cette identité rurale, patrimoniale, naturelle est accentuée par la présence de la vallée de l'Élorn avec son fleuve, la Maison de la Rivière et le lac du Drennec.

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Partie V.

Des équipements garants d'un service public de proximité

- Fiche de synthèse
- Présence associative
- Équipements publics structurants et usages
- Accès et réseaux (eau, numérique)

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Fiche de synthèse

Associations

54
associations

Réseaux

Un réseau hydrographique bien présent

Une fibre optique en cours de déploiement

Équipements

42
équipements

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Présence associative

Figure 70 : Logos de quelques associations locales
Source : www.mairie-sizun.fr

Commentaires

→ La commune compte 54 associations en 2021.

Sont présentes :

- Des activités caritatives,
- Familiales et sociale,
- Professionnelles,
- Culturelles,
- Culture régionale-folklore,
- Environnement,
- Jeunesse,
- Loisirs,
- Sports
- Vie citoyenne.

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Équipements publics structurants et usages

Figure 71 : Cartographie des équipements
Source : www.geoportail.gouv.fr

Légende :

Commentaires

→ L'objectif de Sizun est d'offrir en local la plupart des services de première nécessité : Service postal, gendarmerie, offre de soins (maison de santé, foyer de vie pour adultes handicapés, une pharmacie), centre de secours, EHPAD, école (publique et privée, bilingue ou pas), collège (bilingue ou pas), garde d'enfants, médiathèque…), complétés par des permanences régulières d'organismes sociaux ou régaliens (CAF, conciliateur de justice, impôt, emploi, … etc.) dans une antenne France services. L'objectif est aussi de proposer une offre culturelle est sportive par des équipements (piscine, stades, salles de sport, aires de jeux, office du tourisme, Maison de la Rivière …) et le soutien aux associations culturelles et sportives.

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Accès et réseaux (eau, numérique)

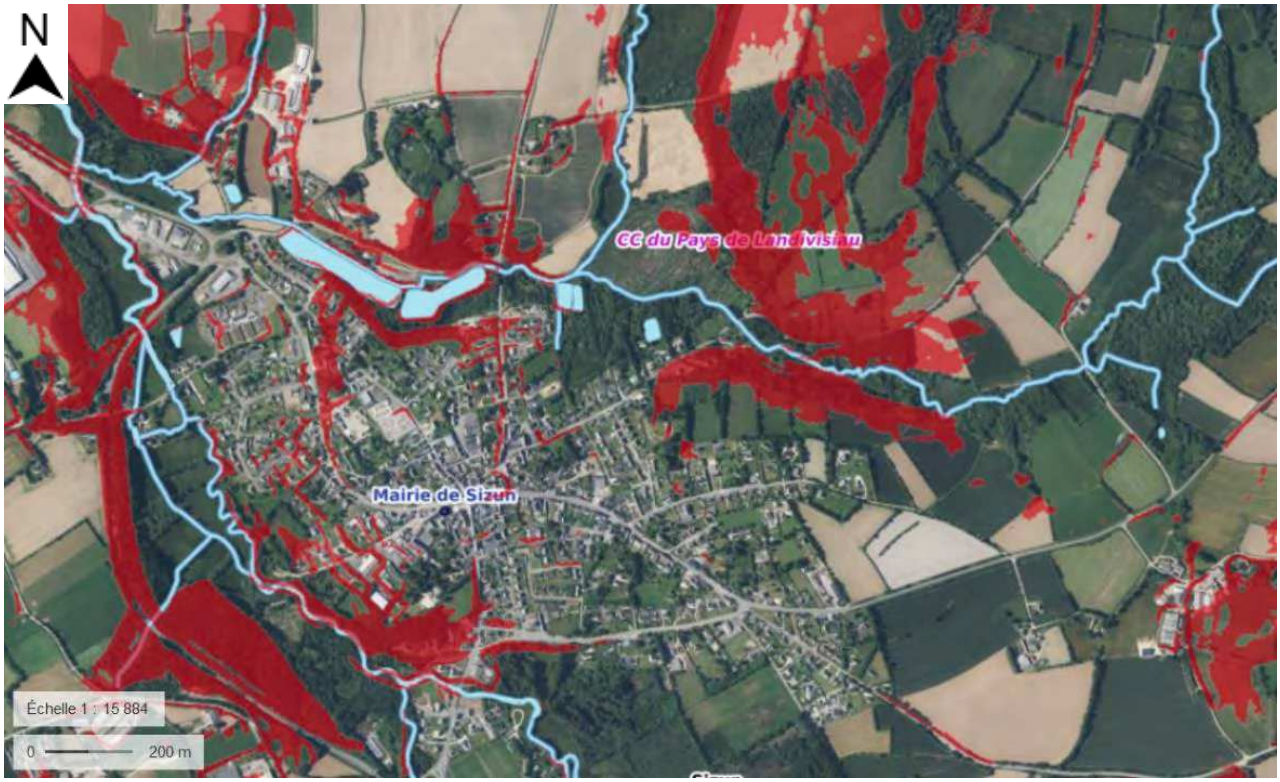

Figure 72 : Cartographie des pentes et des réseaux hydrographiques
Source : www.geoportail.gouv.fr

Légende :

Inclinaison du sol à plus de 10%

Réseaux hydrographiques

Commentaires

→ Le bourg de la commune est légèrement encaissé. Il est pris en étau comme l'illustre la cartographie ci-dessus. Le relief est davantage marqué au Nord et à l'Ouest du bourg de Sizun. Cette topographie est accompagnée d'un réseau hydrographique bien présent. Ce dernier suit les pentes.

→ La commune n'est pas encore desservie par la fibre optique. Cependant, elle est en cours de déploiement et elle arrivera certainement dans la commune pour la fin de l'année 2022.

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

CONCLUSION

Synthèse

Pour conclure cette étude globale, nous pouvons dire que la commune de Sizun est un territoire dynamique, où il fait bon vivre. Sa localisation, à la fois proche des Monts d'Arrée et connectée aux centralités comme Landivisiau, landerneau ou Châteaulin, constitue un atout majeur. Le territoire draine des populations même au-delà, tout le Nord du Finistère est concerné par les flux de déplacements entrants et sortants de Sizun.
La commune attire de par ses multiples commodités. La population relativement jeune témoigne de ce dynamisme local.
La typologie de l'habitat montre qu'il s'agit d'une commune rurale peu dense, critère très recherché par de nombreux français à l'heure actuelle.
Le nombre d'établissements actifs est également en progression. Ceci est le signe d'une bonne santé économique du territoire et de l'intérêt que portent les entreprises sur le territoire.
La commune a su allier sa position stratégique à son économie, en tirant partie du bon maillage routier qui la desserre.
Sizun se modernise et garde son authenticité. La réhabilitation de certains équipements, telle que la mairie, en est la preuve. L'offre de services, les équipements médicaux, sportifs et surtout scolaires participent à cette dynamique.
Riche d'un patrimoine reconnu aux Monuments Historiques, la commune peut aussi faire valoir son patrimoine naturel, que ce soient avec le Parc Naturel Régional D'Armorique ou encore la Maison de la Rivière.
La commune compte de nombreux projets répondant aux enjeux de demain, qu'ils soient sociétaux, climatiques ou innovants. Sizun fait de la revitalisation locale sa priorité et bénéficie pour cela du programme Petites villes de demain dont elle est lauréate. Les actions sont encore nombreuses à mener pour sauvegarder ce cadre de vie, si précieux de nos jours.

Par conséquent, les principales pistes de réflexion sont les suivantes :
- Orientation n°1 : Maintenir une attractivité et un cadre de vie agréable,
- Orientation n°2 : Promouvoir un patrimoine actif et attractif,
- Orientation n°3 : Repenser l'habitat et les services de demain.

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Analyse AFOM globale

Atouts	Faiblesses
- Une augmentation régulière de la population - Une population jeune et active - Une augmentation du nombre de logements - Une prédominance de la maison individuelle - Des terrains à bâtir historiquement de grande taille, mais en réduction - Une augmentation du nombre d'établissements actifs - Des commerces de première nécessité - Des établissements économiques « forts », tissu industriel dynamique et créateur d'emplois - Un équilibre entre le secteur tertiaire et le secteur industriel - Un patrimoine naturel et historique (cultuel) très riche et bien protégé (un territoire peu artificialisé, encore préservé) - Une identité forte et un attrait touristique indéniable - Des équipements et des services de proximité qui se maintiennent - Une offre de soins complète - Une vie associative bien présente - Un maillage routier secondaire efficace	- Un manque de diversification dans l'habitat (peu de petits logements et d'appartements alors que les ménages sont de petite taille) - Des logements anciens, grands et énergivores - Une forte dépendance à la voiture (une place centrale encombrée et peu de mobilités douces) - Des périmètres de protection pour les Monuments Historiques qui peuvent complexifier les projets - Un patrimoine bâti ancien (nécessité de le réhabiliter) - Un manque d'animation pour un public adolescent - Un attrait touristique principalement estival

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Opportunités	Menaces
- Une population intercommunale en augmentation - Une diversité et un nombre important de groupements scolaires - Des commerces et des services qui drainent les populations alentours - Attractivité des petites et moyennes villes à l'heure actuelle - Des flux de déplacements importants sur une zone géographique étendue (allant de Landerneau à Landivisiau, jusqu'à Châteaulin) - Une attractivité touristique liée au patrimoine culturel et naturel - Une fibre optique en cours de déploiement (nouveaux modes de vie et de travail)	- Un territoire rural relativement éloigné des grandes villes (Brest et Morlaix) et par conséquent des grandes infrastructures (attractivité à maintenir) - Une absence d'axe routier structurant, à portée régionale

Notice :
Atouts et Faiblesses → interactions internes au territoire communal
Opportunités et menaces → interactions externes au territoire communal

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

- ADEUPa, *Géoclip CCPL*, https://www.cartographie-interactive.adeupa-brest.fr/geoclip_air/#c=report&chapter=p34&report=r05&selgeo1=epci.242900751&selgeo2=reg.53, consulté en 2021
- ADEUPa, *Géoclip Sizun*, https://www.cartographie-interactive.adeupa-brest.fr/geoclip_air/#c=report&chapter=p26&report=r05&selgeo1=com2019.29277&selgeo2=reg.53, consulté en 2021
- Atlas des patrimoines, Cartographie des données de Sizun, http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/, consulté en 2021
- Banque des territoire, *Portrait de territoires*, https://pvd.spallian.com/stat_dashboard.html?name=petites_villes_donnees&token_id=Banque-des-Territoires_public, consulté en 2021
- Cerema, *Consommation d'espace NAF*, https://kartes.cerema.fr/portal/apps/opsdashboard/index.html#/3feb8bd2b14d449eb03bb3f7fee9d849, consulté en 2021
- Communauté de Communes du Pays de Landivisiau, *Informations*, https://www.pays-de-landivisiau.com/, consulté en 2021
- Eterritoire, *Promotion des territoires*, https://www.eterritoire.fr/, consulté en 2021
- Géoportail, *Sizun*, https://www.geoportail.gouv.fr/, consulté en 2021
- Google, *Map*, https://www.google.fr/maps/, consulté en 2021
- Insee, *Dossier complet CCPL*, https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=EPCI-242900751#tableau-FAM_G5, consulté en 2021
- Insee, *Dossier complet Sizun*, https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=COM-29277, consulté en 2021
- Mairie de Sizun, *site officiel*, http://www.mairie-sizun.fr, consulté en 2021
- Ministère de la Culture, *La plateforme ouverte du patrimoine*, https://www.pop.culture.gouv.fr/search/list?base=%5B%22Patrimoine%20architectural%20%28M%C3%A9rim%C3%A9e%29%22%5D, consulté en 2021

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

- Observatoire des Territoires, *Typologie des EPCI*, https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/visiotheque/2019-2020-rapport-planche-10-typologie-des-pratiques-de-transports-quotidiens, consulté en 2021
- Observatoire des territoires, *Visiothèque*, https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/visiotheque?t1&ter1&e1&pub1&m1&sort_by=created&sort_order=DESC&items_per_page=12&page=0, consulté en 2021
- Portail de l'artificialisation des sols, *Le suivi de la consommation d'espaces NAF*, https://artificialisation.biodiversitetousvivants.fr/suivi-consommation-espaces-naf, consulté en 2021
- Remonter le temps, *Sizun*, https://remonterletemps.ign.fr/, consulté en 2021
- Topographic, *Cartographie topologique*, https://fr-fr.topographic-map.com/maps/4/Bretagne/, consulté en 2021
- Wikipédia, *Commune de Sizun*, https://fr.wikipedia.org/wiki/Sizun, consulté en 2021

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

L ISTE DES FIGURES

Figure 01 : Planches graphiques utilisées comme modèle pour l'analyse multithématique
Figure 02 : Localisation de la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau
Figure 03 : Évolution de la population
Figure 04 : Population par grandes tranches d'âges à la CCPL
Figure 05 : Structure de l'emploi en cinq secteurs
Figure 06 : Localisation de la commune de Sizun
Figure 07 : Bassin de vie
Figure 08 : Évolution de la population municipale
Figure 09 : Indicateurs démographiques en historique depuis 1968
Figure 10 : Ménages selon leur composition
Figure 11 : Population par grandes tranches d'âges
Figure 12 : Comparaison Sizun et Finistère - Tranches d'âges, en 2017
Figure 13 : Catégories et types de logements
Figure 14 : Résidences principales en 2018 selon la période d'achèvement
Figure 15 : Comparaison Sizun et Finistère –
Évolution du nombre de logements vacants en base 100
Figure 16 : Nombre de logements par nombre de pièces et par étiquette énergétique, en 2019
Figure 17 : Nombre de logements sociaux par localisation et par étiquette énergétique, en 2019
Figure 18 : Évolution du nombre de logements autorisés en construction neuve
Figure 19 : Évolution du nombre de logements commencés en construction neuve
Figure 20 : Évolution du nombre de transactions immobilières et de leur prix moyen, concernant les maisons
Figure 21 : Comparaison Sizun et Bretagne – Prix des terrains à bâtir vendus pour de l'individuel, en 2019
Figure 22 : Comparaison Sizun et Bretagne – Surface des terrains à bâtir vendus, en 2019
Figure 23 : Répartition par déciles des revenus disponibles, en 2018
Figure 24 : Comparaison Sizun, CC du Pays de Landivisiau et Bretagne – Revenus disponibles, en 2019
Figure 25 : APL aux médecins généralistes des communes de CC du Pays de Landivisiau, en 2018
Figure 26 : Évolution de l'APL aux médecins généralistes
Figure 27 : Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus (en %)
Figure 28 : Taux de scolarisation selon l'âge (en %)
Figure 29 : Répartition commerces de détail
Figure 30 : Répartition des effectifs par secteurs d'activités
Figure 31 : Répartition des établissements actifs par secteurs d'activités
Figure 32 : Évolution du nombre d'emplois (gauche)
Figure 33 : Évolution du nombre d'établissements (droite)
Figure 34 : Répartition spatiale des entreprises, en 2021
Figure 35 : Comparaison Sizun et Bretagne - Évolution des mètres carrés totaux autorisés

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Figure 36 : Comparaison Sizun et Bretagne – Répartition des mètres carrés totaux autorisés par poste, en 2021
Figure 37 : Comparaison Sizun et Finistère – Évolution du taux de chômage
Figure 38 : Comparaison Sizun et Finistère – Évolution de l'emploi précaire (CDD, intérim, emplois aidés, apprentissage ou stage)
Figure 39 : Comparaison Sizun et Finistère – Évolution du nombre de bénéficiaire du Revenu de Solidarité Active
Figure 40 : Évolution de la population de 15 à 64 ans par type d'activité
Figure 41 : Taux de chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans par diplôme, en 2018
Figure 42 : Cartographie du réseau viaire
Figure 43 : Répartition des flux, en 2017
Figure 44 : Localisation des flux de mobilité entrants et sortants, en 2017
Figure 45 : Part des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail, en 2018 (Actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi.)
Figure 46 : Évolution de l'équipement automobile des ménages
Figure 47 : Consommation d'espace NAF, entre 2009 et 2020
Figure 48 : Consommation d'espace NAF (en hectares) à destination de l'habitat, entre 2009 et 2020
Figure 49 : Consommation d'espace NAF (en hectares) à destination d'activités, entre 2009 et 2020
Figure 50 : Cartographie de l'occupation des sols, en 2018
Figure 51 : Répartition de l'occupation des sols, en 2018
Figure 52 : Corine Land Cover « Taux de couvert arboré » (vert foncé) et Corine Land Cover « Prairies » (vert clair), 2015
Figure 53 : Forêt publique (forêts domaniales en vert et forêts non domaniales en orange)
Figure 54 : Arrêtés de protection de biotope
Figure 55 : Parcs Naturels Régionaux, 2017
Figure 56 : Zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF) type I (première génération)
Figure 57 : Sites NATURA 2000
(Directive Habitats), 2017
Figure 58 : Cartographie des données de Sizun
Figure 59 : Carte de l'État-Major (1820-1866)
Figure 60 : Carte de 1950-1965
Figure 61 : Carte de 2000-2005
Figure 62 : Carte aérienne
Figure 63 : Carte IGN
Figure 64 : Carte aérienne
Figure 65 : Carte cadastrale
Figure 66 : Analyse urbaine du bourg de Sizun, selon la méthode de Kevin Lynch
Figure 67 : Typologie des bâtiments, en 2017
Figure 68 : Entrée du bourg de Sizun
Figure 69 : Centre du bourg de Sizun
Figure 70 : Logos de quelques associations locales
Figure 71 : Cartographie des équipements
Figure 72 : Cartographie des pentes et des réseaux
Figure 73 : Typologie des intercommunalités, 2021

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Figure 74 : Corine Land Cover, 2018
Figure 75 : Schéma urbain

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

SOMMAIRE ANNEXES

Annexe 01 – Portrait des EPCI // Page 73

Annexe 02 – Occupation du sol // Page 75

Annexe 03 – Méthode Kevin Lynch // Page 77

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

ANNEXE 01
PORTRAIT DES EPCI

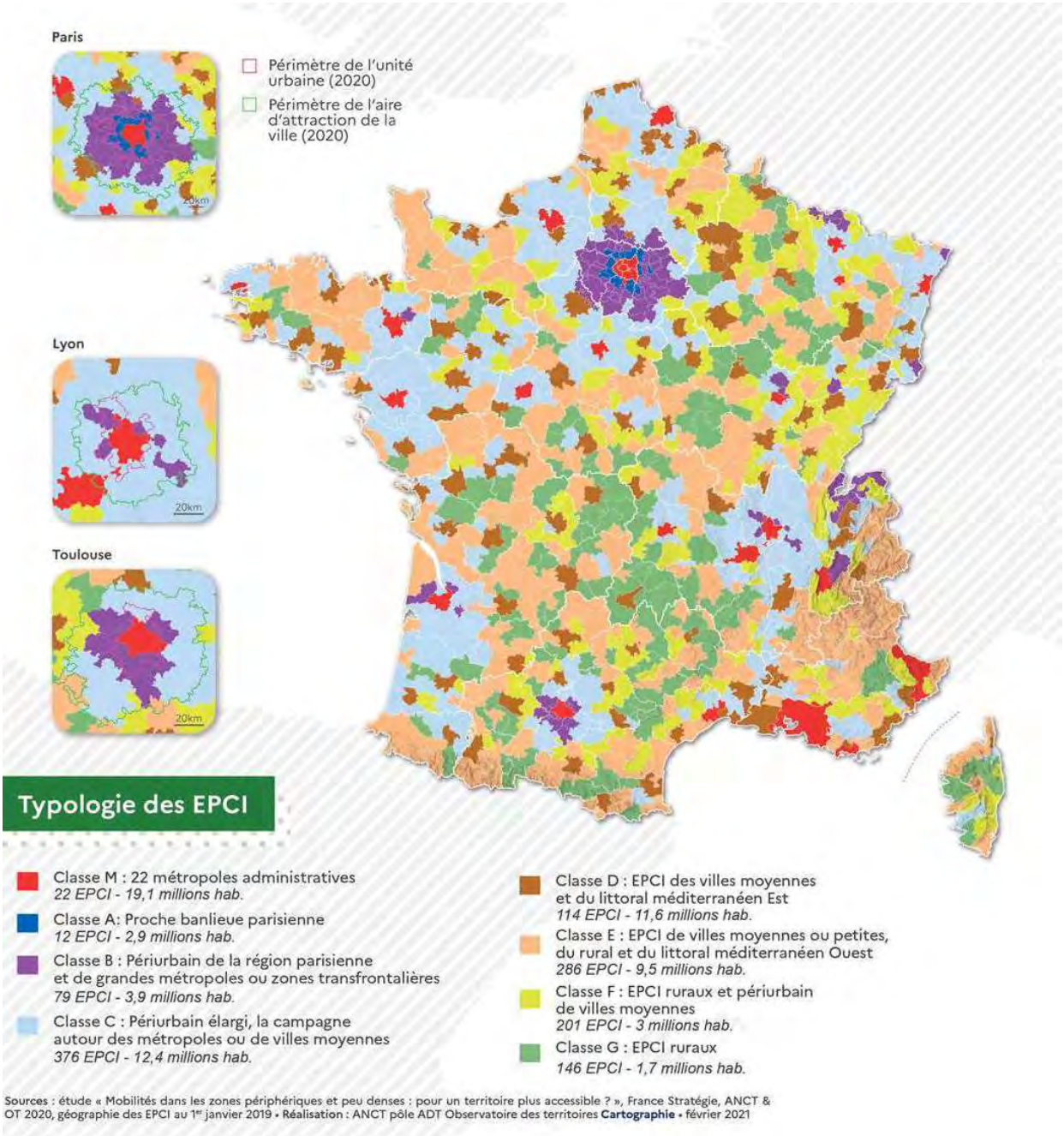

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

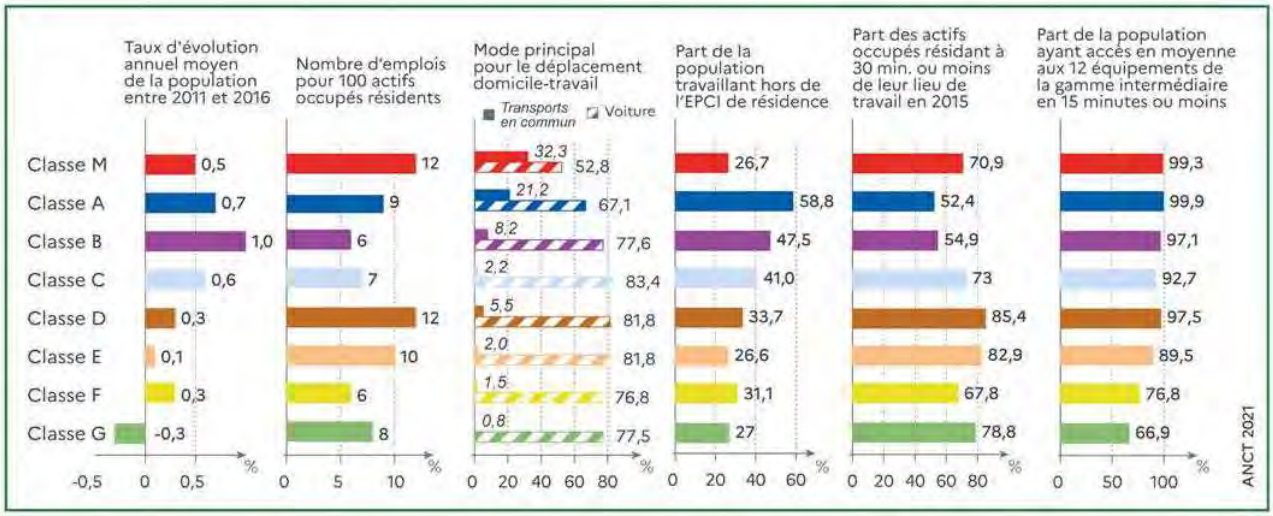

Figure 73 : Typologie des intercommunalités, 2021

Source : www.observatoire-des-territoires.gouv.fr

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

ANNEXE 02
OCCUPATION DU SOL

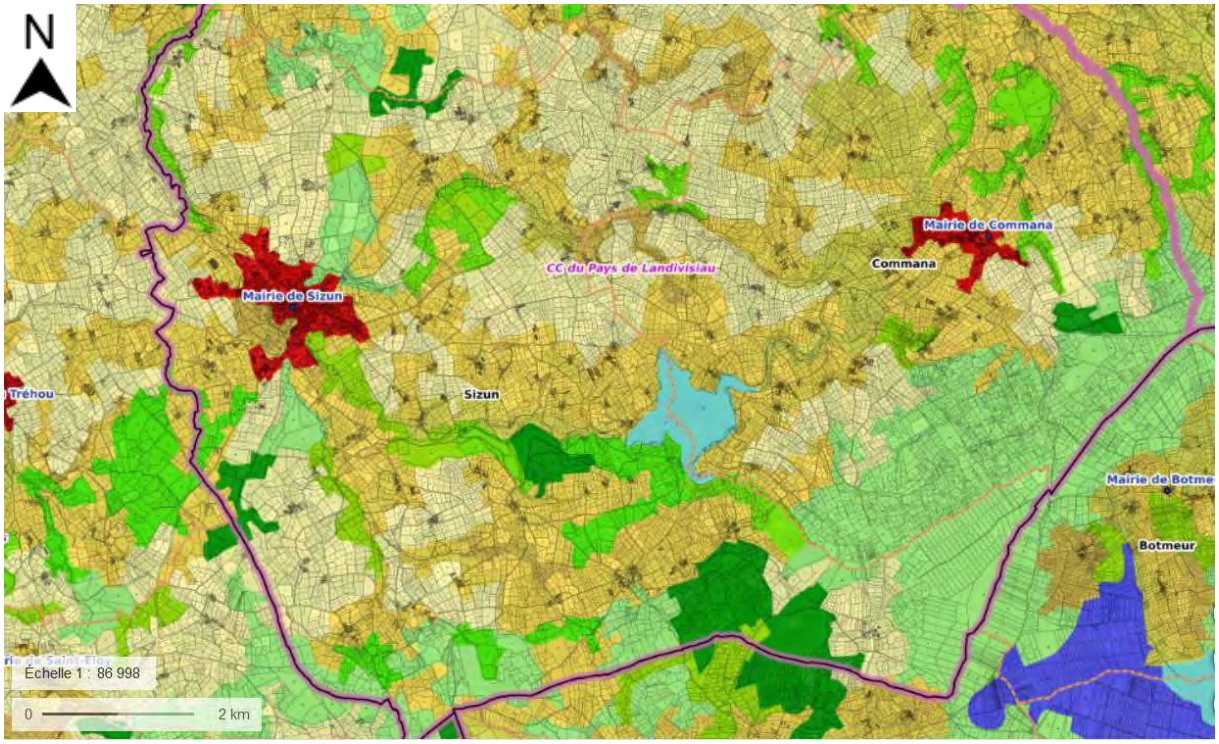

Figure 74 : Corine Land Cover, 2018
Source : www.geoportail.gouv.fr

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Légende :

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

ANNEXE 03
MÉTHODE KEVIN LYNCH

Réaliser une étude urbaine selon la méthode de Kevin Lynch permet d'observer un territoire dans sa globalité. Cette vision d'ensemble aide à la compréhension de l'espace, de son fonctionnement et des interactions existantes avec l'environnement proche. Cinq éléments urbains sont ainsi mis en évidence : les nœuds, les repères, les axes, les limites et les secteurs.

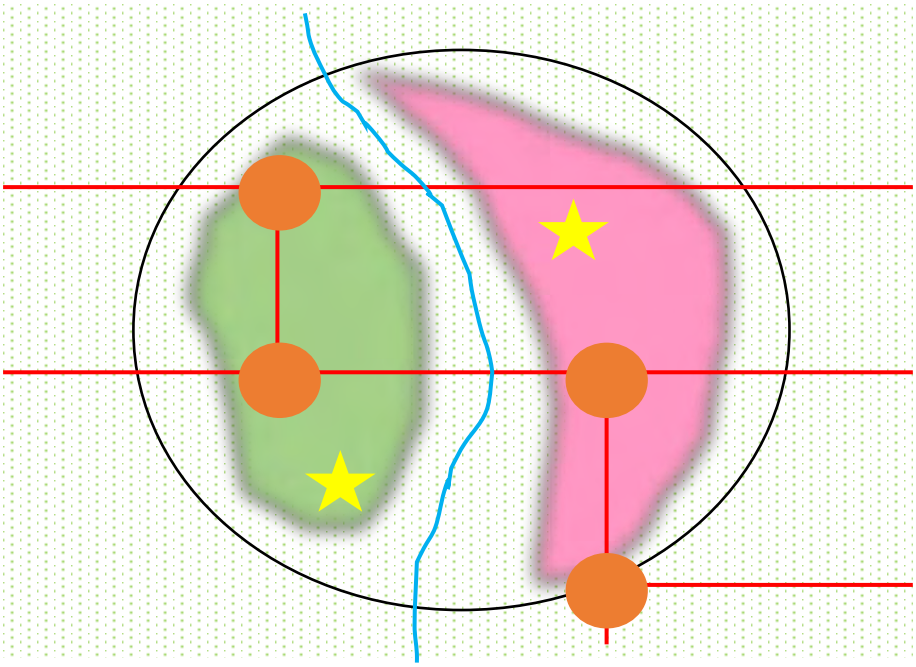

Figure 75 : Schéma urbain
Source : Service Aménagement du territoire de la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau

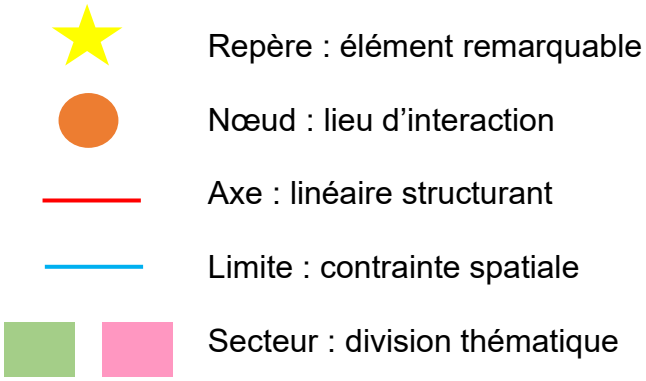

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Pays de Landivisiau
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Pays de Landivisiau
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Stratégie de revitalisation
Commune de Sizun

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

INTRODUCTION

Le 18 mars 2021, la commune de Sizun a signé la convention d'adhésion au programme national Petites villes de demain, dont l'objectif est de revitaliser les communes de moins de 20 000 habitants et ayant un rôle de centralité dans leur territoire. C'est dans ce contexte qu'un diagnostic de territoire a été produit pour la commune.

Suite à l'adhésion au programme, la commune doit se munir d'un diagnostic et d'une stratégie de revitalisation pour passer à l'étape suivante : la signature d'une convention cadre. Cette nouvelle convention aura valeur d'Opération de Revitalisation de Territoire, permettant à la commune en question de bénéficier de plusieurs dispositifs d'aide.

Le diagnostic de territoire a permis de poser un état de lieux de la commune et de son environnement. À partir de ces observations, une série d'orientations sont définis. Ce rapport ci-présent met en lumière les orientations de travail pour ces prochaines années en matière de revitalisation de centre-bourg. Le périmètre d'intervention correspondant aux actions à mener sur le terrain est également présenté, ainsi que la programmation détaillée du projet de territoire « Petites villes de demain ».

Pour rappel, la Communauté de Commune du Pays de Landivisiau réalise ce document de façon conjointe avec les trois communes lauréates au programme Petites villes de demain. Chacune d'entre elle bénéficie d'une stratégie de revitalisation. En revanche une seule et même convention carde sera produite à l'échelle de la Communauté de Communes.

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

SOMMAIRE

1. Méthodologique // Page 07

2. Projet stratégique // Page 09

3. Périmètre d'étude // Page 10

4. Plan d'actions // Page 15

5. Conclusion // Page 16

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Le rapport ci-présent est divisé en trois sections. La première aborde le « projet stratégique » autrement dit, les orientations à travailler pour les prochaines années. La deuxième section présente les « périmètres d'étude », dans lesquels les actions seront menées. Et la dernière section expose le « programme détaillé ». Les sections sont traitées selon le modèle suivant :

- **Projet stratégique**

Orientation n°1

Objectif 1.a	Objectif 1.b	Objectif 1.c

Orientation n°2

Objectif 2.a	Objectif 2.b	Objectif 2.c

Orientation n°3

Objectif 3.a	Objectif 3.b	Objectif 3.c

- **Périmètre d'étude**
  - Périmètre élargi
  - Périmètre d'intervention ORT
  - Secteurs prioritaires
  - Zonage réglementaire

À savoir : les actions identifiées sur la cartographie des secteurs prioritaires, correspondent aux principales actions et qui sont facilement localisables.

- **Plan d'actions**

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

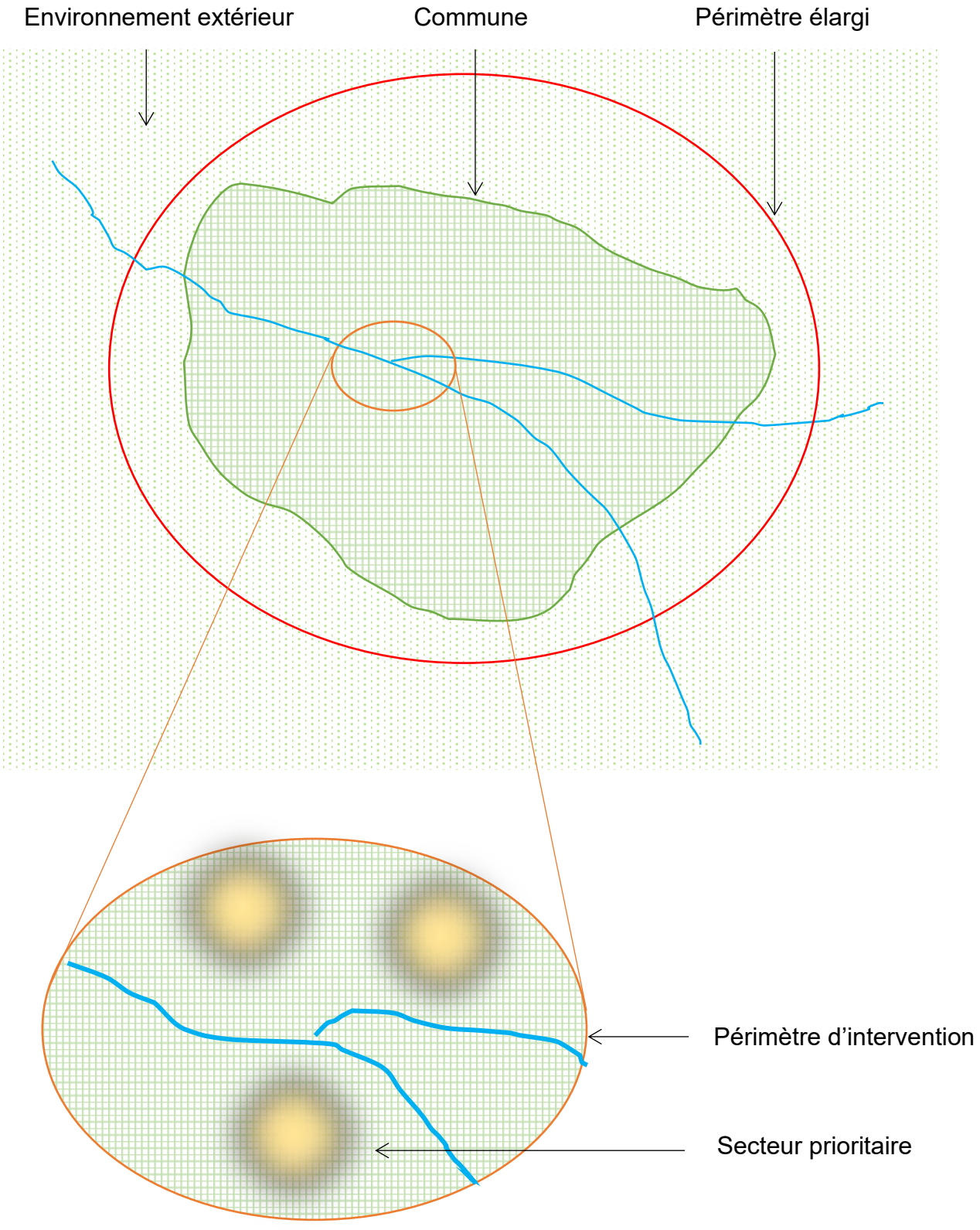

Planche schématique représentant
les périmètres d'étude

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Orientation n°1 : Maintenir son attractivité et un cadre de vie agréable

Objectif 1.a	Objectif 1.b	Objectif 1.c
Réaménager la place centrale et ses connexions annexes	Sauvegarder et renforcer les commerces de proximité (implantation d'emplois locaux, dynamique de l'emploi)	Créer des espaces dédiés aux mobilités douces

Orientation n°2 : Promouvoir un patrimoine actif et attractif

Objectif 2.a	Objectif 2.b	Objectif 2.c
Réhabilité le patrimoine ancien et valoriser	Favoriser un tourisme respectueux de l'environnement	Communiquer davantage sur le patrimoine naturel et bâti

Orientation n°3 : Repenser l'habitat et les services de demain

Objectif 3.a	Objectif 3.b	Objectif 3.c
Maintenir une population active en améliorant certains services (exemple : crèche, antenne France Services)	Faciliter l'accession à la propriété	Favoriser la rénovation énergétique des logements et bâtiments publics

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE

Périmètre élargi

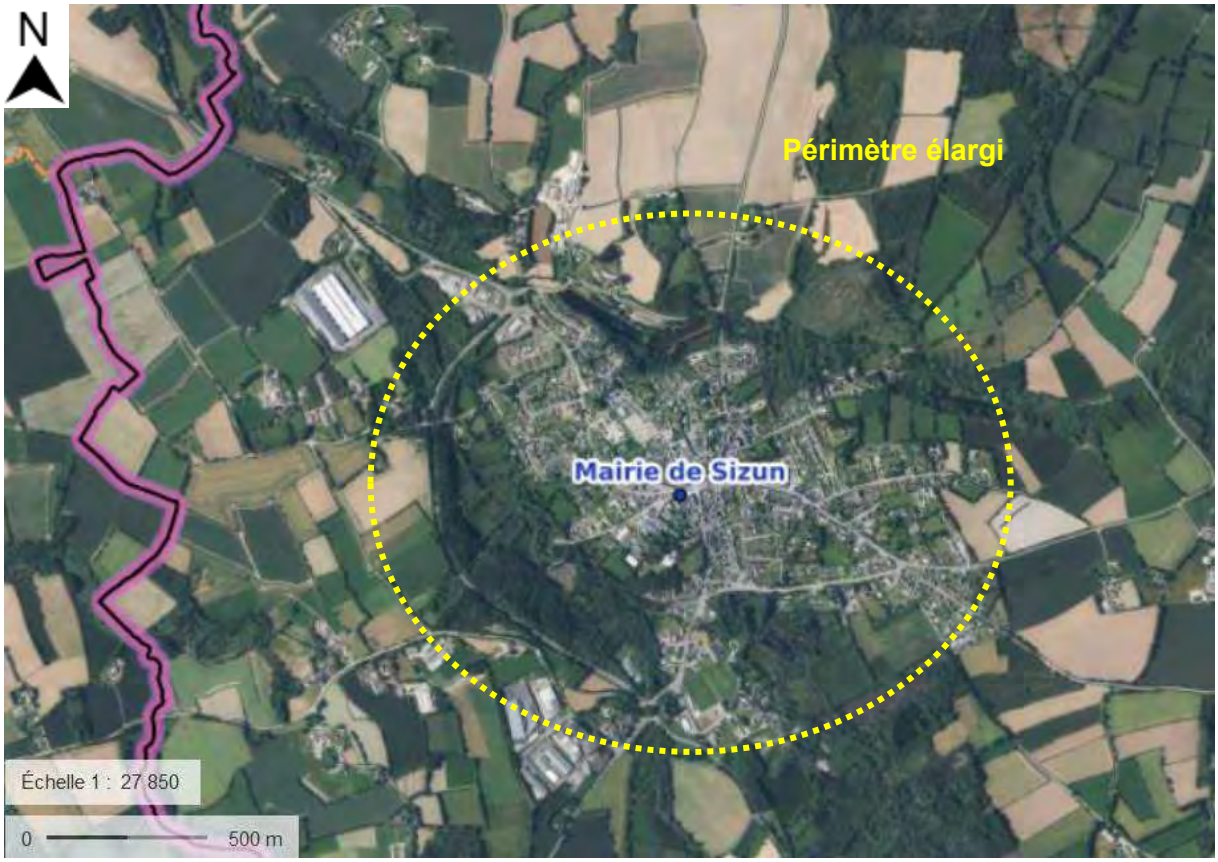

Pour rappel : l'Opération de Revitalisation de Territoire a été créée en novembre 2018 par la loi Élan. Cet outil permet de porter et de mettre en œuvre un projet de territoire pour les collectivités locales. Les principaux avantages fiscaux et juridiques sont :

- Renforcer l'attractivité commerciale en centre-ville / centre-bourg (dispense d'autorisation d'exploitation commerciale et possibilité de suspendre au cas par cas de projets commerciaux périphérique),
- Favoriser la réhabilitation de l'habitat (accès prioritaire aux aides de l'ANAH et éligibilité au dispositif Denormandie dans l'ancien),
- Mieux maitriser le foncier (droit de préemption urbain renforcé et droit de préemption dans les locaux artisanaux),
- Faciliter les projets à travers des dispositifs expérimentaux (permis d'innover et permis d'aménager multi-sites).

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

En détail :

Outils	Droit commun	ORT
Loc'Avantages	Oui	Non spécifique, mais permet de motiver la demande
Denormandie ancien (Le dispositif s'applique à l'ensemble de la commune)	Non	Oui, pour les communes ACV/PVD et ORT (qui permet d'élargir le périmètre d'application)
DIIF	Non	ORT uniquement
VIR	Oui	ORT ou secteur OPAH uniquement
DPU renforcé	Oui	Non spécifique, mais permet de motiver la demande
Droit d'expérimenter	Non	ORT uniquement
Fermeture Services publics	Non	ORT uniquement
Permis d'aménager multi site	Non	ORT uniquement
Commerces en centre-ville	non	ORT uniquement
Procédure intégrée pour mise en compatibilité des documents d'urbanisme en ORT	Non	Spécifique à l'ORT
Limitation de projets commerciaux en périphérie	Non	Spécifique à l'ORT
Nouvelle dérogation aux règles du PLU dans les opérations de revitalisation de territoires (Effet juridique nouveau issu de la loi 3DS)	Non	Spécifique à l'ORT
Expérimentation du transfert de compétence d'autorisation d'exploitation commerciale (AEC) dans les ORT (Effet juridique nouveau issu de la loi 3DS)	Possibilité ouverte pour les communautés urbaines, métropoles, métropole d'Aix-Marseille-Provence, métropole de Lyon et métropole du Grand Paris	Possibilité ouverte pour les territoires signataires d'une ORT
Délégation du droit de préemption urbain (Effet juridique nouveau issu de la loi 3DS)	Oui	Délégation possible au sein de périmètres ORT
Réforme des procédures existantes liées aux biens sans maitres (Effet juridique nouveau issu de la loi 3DS)	Réforme qui concerne également les territoires couverts par une grande opération d'urbanisme, les quartiers de la politique de la ville et les zones rurales	Réforme qui concerne les territoires couverts par une ORT
Procédure liée à l'abandon manifeste d'une partie d'immeuble (Effet juridique nouveau issu de la loi 3DS)	Oui	Procédure facilitée en ORT

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Périmètre d'intervention ORT

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Secteurs prioritaires

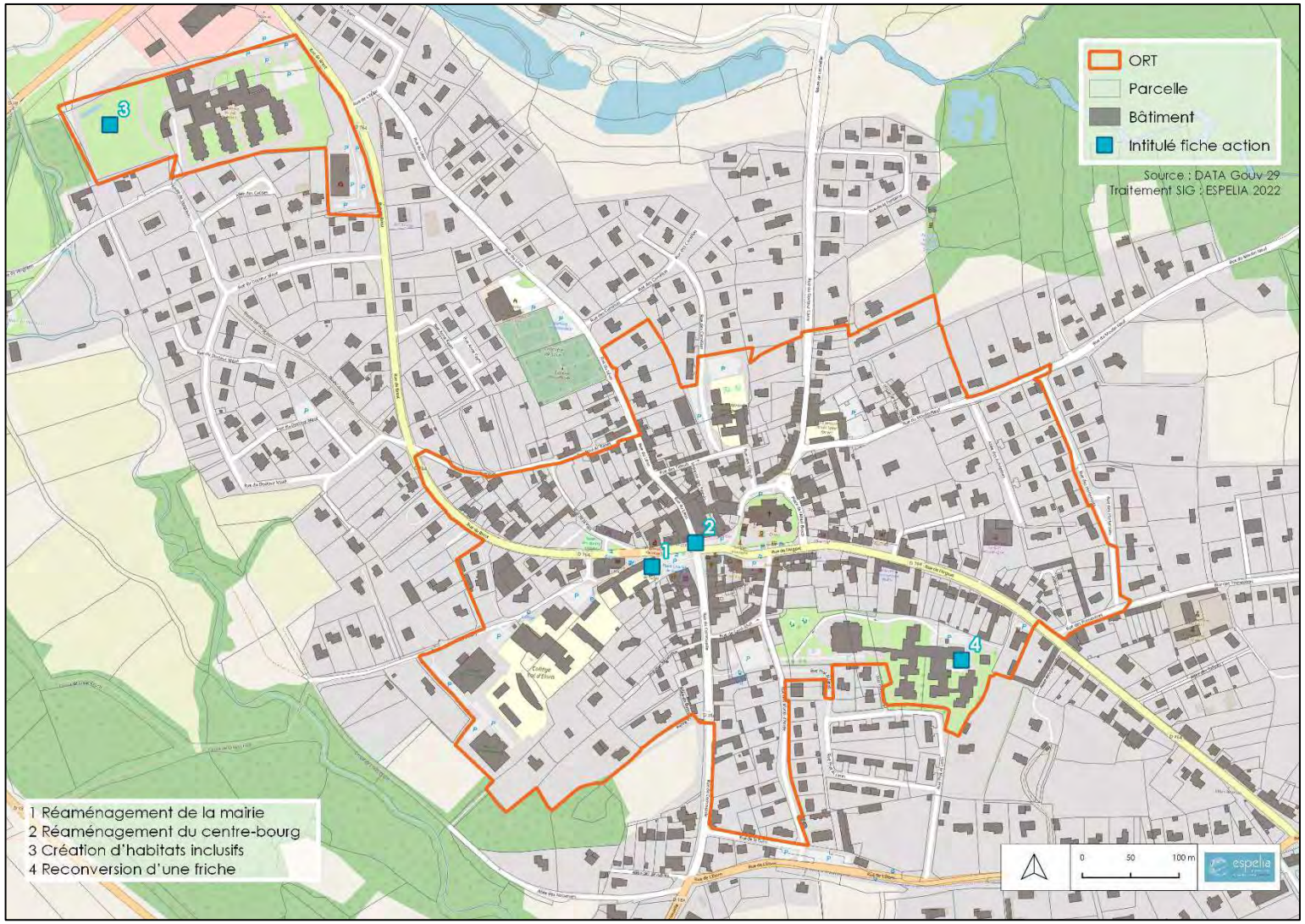

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Zonage réglementaire

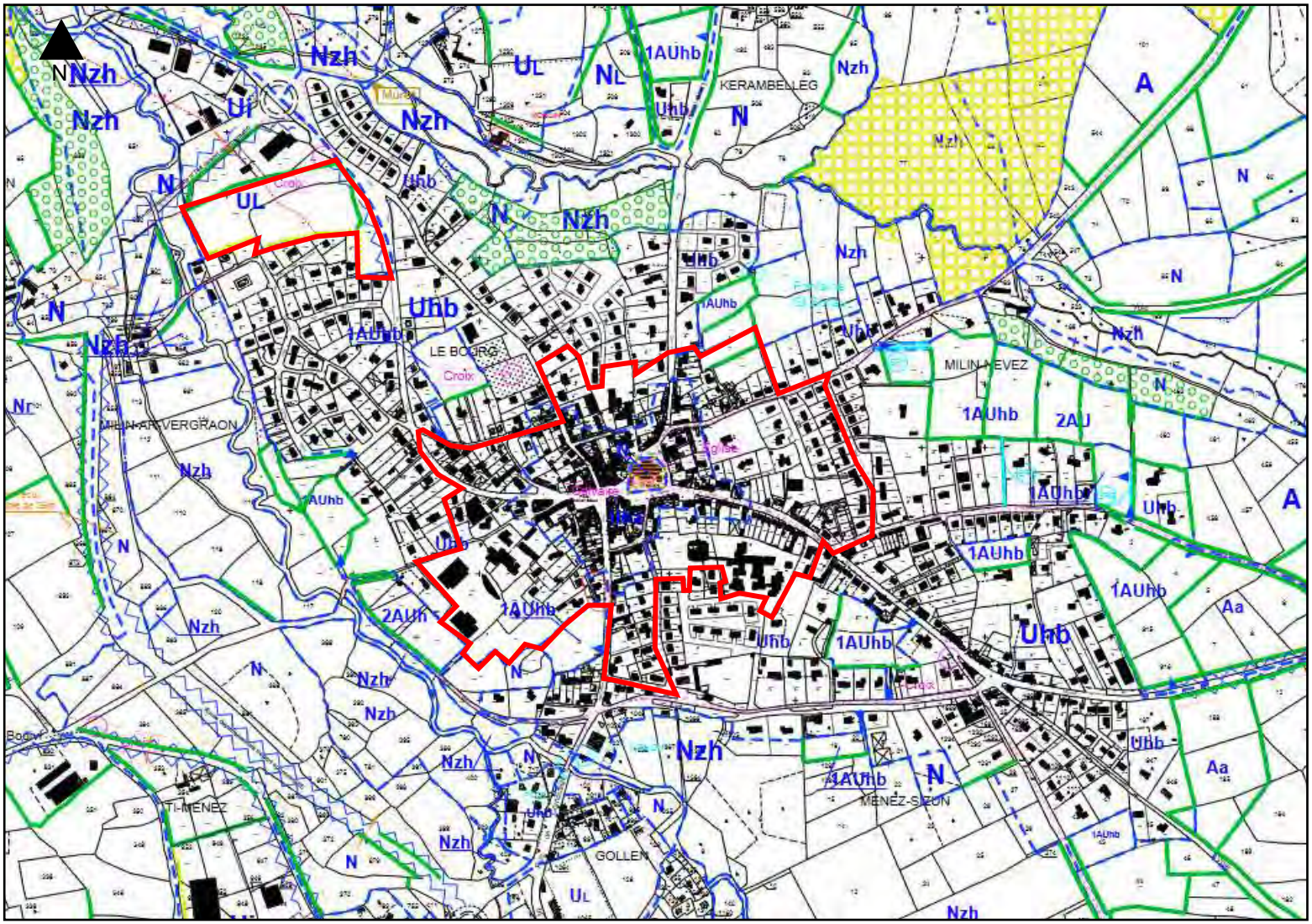

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

PLAN D'ACTIONS

Actions	Niveau de maturité		
	Mature	En maturation	Non mature
Réhabilitation de la mairie	X		
Réaménagement du centre-bourg	X		
Création de cheminements doux	X		
Rénovation de l'église Saint-Cadou		X	
Création d'habitats inclusifs			X
Reconversion d'une friche			X

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

CONCLUSION

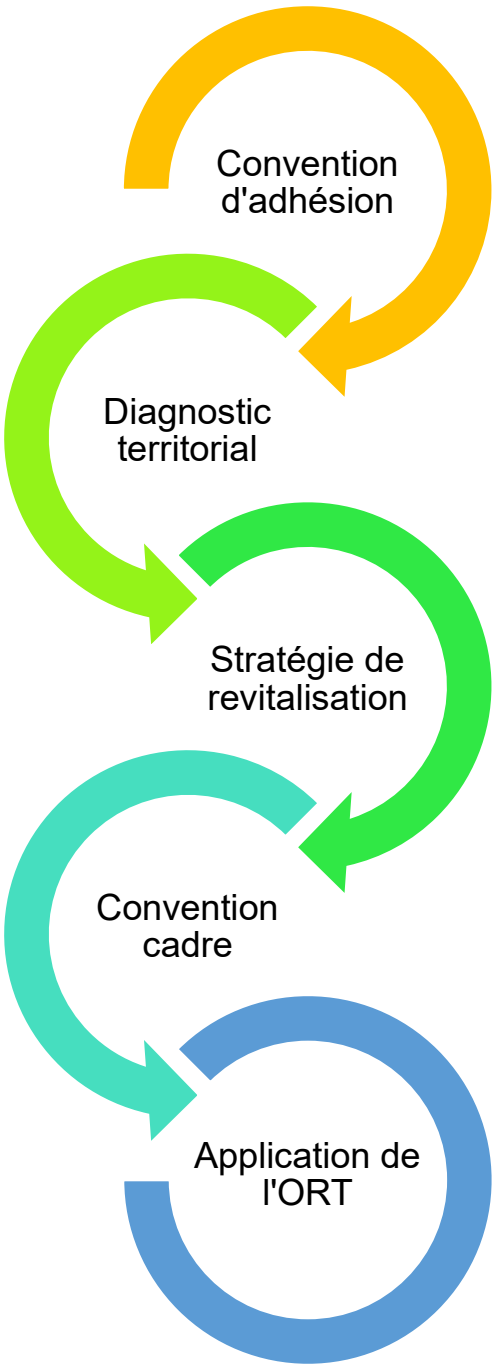

Synthèse des étapes du programme national
Petites villes de demain

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Pays de Landivisiau
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

AVENANT n°2 A LA CONVENTION CADRE ORT

-

PETITES VILLES DE DEMAIN

pour les communes de Châtillon-en-Vendelais, Etrelles et La Guerche-de-Bretagne

ENTRE

La commune de Châtillon-en-Vendelais,
3 Place de l'Eglise, 35210 CHATILLON-EN-VENDELAIS

Représentée par Jean-Luc DUVEL, Maire de Châtillon-en-Vendelais, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 15 septembre 2022,
Ci-après désigné par « Châtillon-en-Vendelais »,

La commune d'Etrelles,
2 Rue Julien Caillel, 35370 ETRELLES

Représentée par Marie-Christine MORICE, Maire d'Etrelles, autorisée à l'effet des présentes suivant délibération en date du 19 septembre 2022,
Ci-après désigné par « Etrelles »,

La commune de La Guerche-de-Bretagne,
2 Rue du Cheval Blanc, 35130 LA GUERCHE-DE-BRETAGNE

Représentée par Elisabeth GUIHENEUX, Maire de La Guerche-de-Bretagne, autorisée à l'effet des présentes suivant délibération en date du 15 septembre 2022,
Ci-après désigné par « La Guerche-de-Bretagne »,

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

La commune de Vitré,
5 Place du Château, 35500 VITRE

Représentée par Pierre LEONARDI, Adjoint à l'urbanisme de la Ville de Vitré, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 19 septembre 2022,
Ci-après désigné par « Vitré » ;

La Communauté d'Agglomération de Vitré Communauté,
16 bis Boulevard des Rochers 35500 VITRE

Représentée par Isabelle LE CALLENNEC, Présidente de Vitré Communauté, autorisée à l'effet des présentes suivant délibération en date du 22 septembre 2022,
Ci-après désigné par « Vitré Communauté »,

D'une part,

ET

L'État,
9 Avenue François Mitterrand, 35300 FOUGERES

Représenté par Didier DORE, Sous-Préfet de Fougères-Vitré,
Ci-après désigné par « l'État » ;

La Région Bretagne,
283 Avenue Général Georges Patton, 35000 RENNES

Représentée par Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président du Conseil régional de Bretagne,
Ci-après désignée par « La Région » ;

Le Département d'Ille-et-Vilaine,
1 Avenue de la Préfecture, 35000 RENNES

Représenté par Jean-Luc CHENUT, Président du Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine,
Ci-après désigné par « Le Département » ;

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Préambule

Le gouvernement a souhaité que le programme Petites villes de demain donne aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, respectueuses de l'environnement, où il fait bon vivre.

Cette démarche s'inscrit directement dans le cadre des contrats territoriaux de relance et de transition écologique.

Ce programme constitue une boîte à outils au service des territoires, dans le cadre du plan de relance et de la conduite des grandes transitions économiques, écologiques, numériques, et démographiques.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites villes de demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme.

Article 1 - Objet de l'avenant à la convention cadre

Par arrêté préfectoral du 30 septembre 2019, la convention-cadre pluriannuelle « Action Cœur de Ville » de la Ville de Vitré du 27 septembre 2018, modifié par avenant du 28 janvier 2021, a été homologuée en convention d'opération de revitalisation de territoire (ORT).

L'article 4 de cet arrêté indique que « la convention d'opération de revitalisation de territoire (ORT) pourra être modifiée par voie d'avenant à la demande des collectivités bénéficiaires ou de tout autre partenaire signataire ».

L'article L303-2 du Code de la Construction et de l'Habitation spécifie que Ces opérations [opérations de revitalisation de territoire] donnent lieu à une convention entre l'Etat, ses établissements publics intéressés, un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et tout ou partie de ses communes membres, ainsi que toute personne publique ou tout acteur privé susceptible d'apporter un soutien ou de prendre part à la réalisation des opérations prévues par la convention ». Ce qui signifie que dans le cas de plusieurs secteurs d'intervention ORT, une convention pour ces différents secteurs sera établie. Le présent document constitue un avenant à la convention-cadre pluriannuelle « Action Cœur de Ville » valant ORT de la Ville de Vitré. Cet avenant couvrira le programme pluriannuel « Petites Villes de Demain » des communes de Châtillon-en-Vendelais, Etrelles et La Guerche-de-Bretagne.

Le programme Petites villes de demain doit permettre aux petites centralités d'accélérer leur transformation pour répondre à leurs enjeux actuels et futurs, en leur proposant une offre de service « sur-mesure » mobilisable en fonction de leurs besoins. De plus, le programme favorise l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre ses parties prenantes, au service des dynamiques territoriales renforcées par le Plan de relance.

Pour réussir ces grandes transitions, le programme Petites villes de demain est enrichi par la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

L'avenant à la convention-cadre précise les ambitions retenues pour le territoire, son articulation avec le CRTE et l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés.

L'avenant à la convention-cadre précise l'ensemble des engagements des différents partenaires du programme Petites villes de demain pour la période du programme 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

Les communes de Châtillon-en-Vendelais, Etrelles et La Guerche-de-Bretagne ont souhaité s'engager dans le programme Petites villes de demain, selon les termes des conventions d'adhésion en date du 06 mai 2021 et du 1er mars 2022. Ce programme se concrétise notamment par l'application d'une opération de revitalisation de territoire (ORT) avec un périmètre défini sur chacune des communes.

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

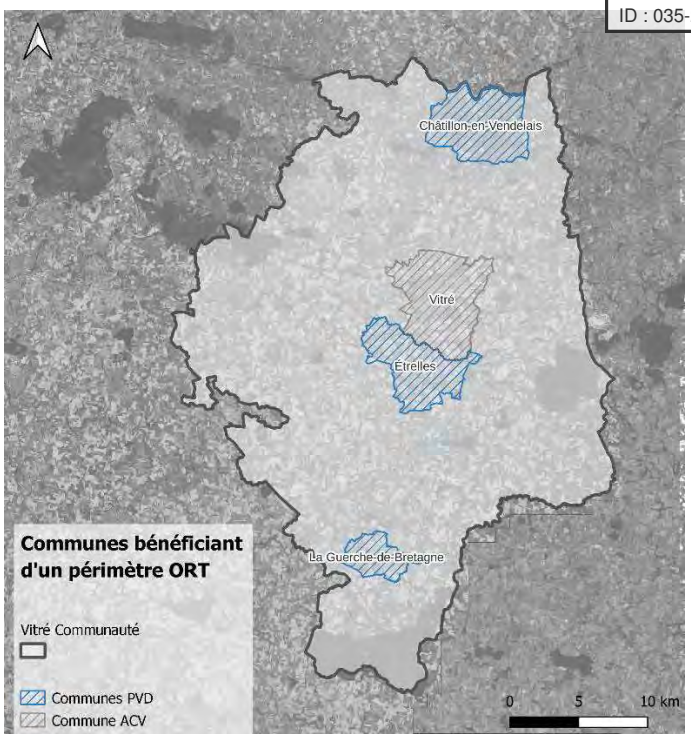

Châtillon-en-Vendelais, commune de près de 1 700 habitants, apporte les services et équipements de proximité d'une petite ville de centralité pour le territoire et le bassin de vie situé au centre de l'axe Vitré-Fougères, et s'étend aux communes avoisinantes de Vitré Communauté et Fougères Agglomération. La commune avec le CCAS centralise et assume les investissements liés à l'ensemble des équipements publics comme l'école publique, le restaurant scolaire, la médiathèque, la salle de sport et maison des personnes âgées…
La commune est confrontée à une stagnation de sa population, à de nombreux logements vacants et des immeubles très dégradés en centre-bourg, ainsi qu'à des commerces et des services dispersés. En 2019 un étude centre-bourg a été réalisé. La municipalité a réalisé récemment une maison de santé qui répond aux besoins de ce bassin de vie.

Etrelles est une ville de près de 3 000 habitants, située à 10 minutes au Sud de Vitré et à proximité immédiate de l'axe Rennes-Laval (RN 157). Son bassin de 2 500 emplois en fait un pôle économique majeur de l'agglomération vitréenne. La commune a su au fil des années développer son offre de services pour répondre aux besoins d'une population toujours plus nombreuse (+ 400 habitants en 10 ans). Le dynamisme, à la fois démographique et économique, fait d'Etrelles un centre important à l'échelle du territoire.
Le manque de dynamisme commercial en centre-bourg est la principale fragilité de la commune.
C'est d'ailleurs suite à la fermeture de son tabac-presse et de son bar en 2018, aggravant encore davantage une vacance commerciale déjà présente, que la municipalité a décidé d'agir pour le maintien et le développement de l'offre commerciale en centralité. Par ailleurs, la commune a su développer une offre de soins grâce à la réalisation d'une maison de santé sur laquelle une attention devra être portée. Elle doit également engager des réflexions et des projets sur les friches urbaines et leur mutation.

La Guerche de Bretagne est une ville d'un peu moins de 4 500 habitants apportant des services et équipements d'une ville de centralité, le territoire et le bassin de vie du Sud-Est de Vitré communauté qui s'étend à quelques communes du département de la Mayenne.
Cette centralité n'empêche pas la ville de connaître des difficultés de nombreuses centralités. La ville est confrontée à une baisse de sa population, malgré les efforts pour construire de nouveaux logements qui ne compensent pas les logements vacants situés principalement en centre-ville, à la perte d'emploi malgré des entreprises locales dynamiques, et à une population avec un niveau de vie inférieur à la moyenne départementale. L'existence de bâtiments et de foncier en friche offre un potentiel de recomposition urbaine intéressant, recomposition qui a déjà été initiée sur certains espaces de la ville. En effet, la commune a mis en place un certain nombre de dispositifs pour initier des changements : aide financière à la rénovation des façades, boutiques éphémères, étude architecturale des maisons à porches et pans de bois, permanences diverses, homologation à Petites cités de caractère, etc.
Sur la base du projet de territoire, le programme Petites villes de demain décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme pour le renforcement des fonctions de centralité au bénéfice de la qualité de vie de ses habitants et des territoires alentours, dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique. Le programme mobilise dans la durée les moyens des partenaires

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

publics et privés.
Le contenu du présent avenant est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un document évolutif et pluriannuel sur la période du programme 2021-2026. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances et d'impact, notamment sur ses fonctions de centralité.

Le présent avenant est reconnu comme avenant à la convention-cadre d'ORT préexistante sur le territoire de Vitré Communauté pour la Ville de Vitré.

Article 2 – Enjeux des territoires

2.1 Châtillon-en-Vendelais (1 682 habitants)

Diagnostic

Après une période de stagnation de sa population, Châtillon-en-Vendelais a vu son nombre d'habitant diminuer ces dernières années avec une baisse de 2,1% entre 2013 et 2018. On constate un **vieillissement de la population** sur la commune, cette évolution correspond à celle que l'on observe en moyenne sur le territoire de Vitré Communauté.

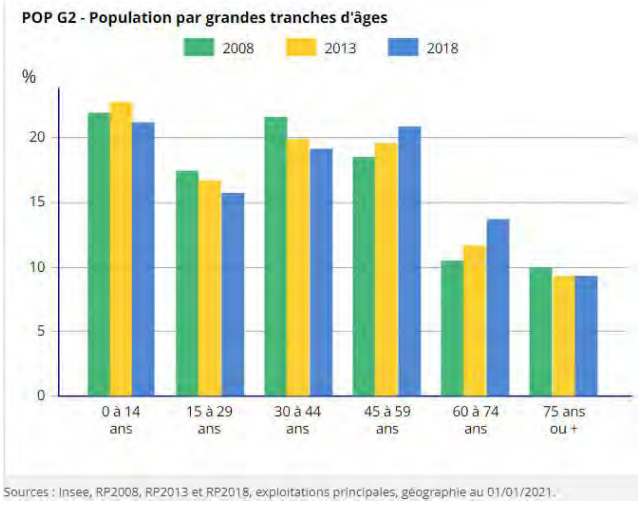

Figure 1: Châtillon-en-Vendelais

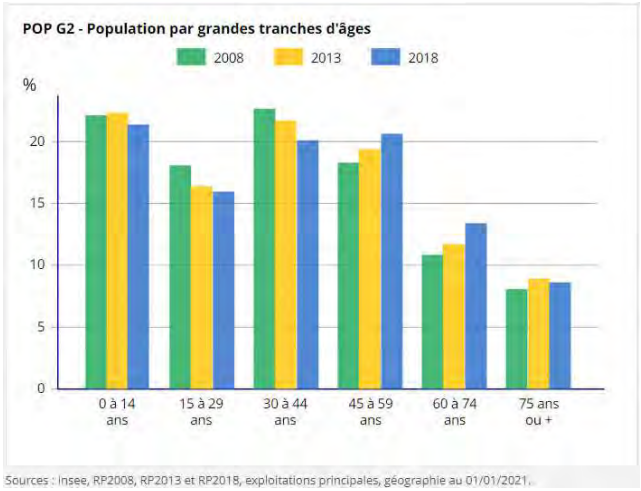

Figure 2: Vitré Communauté

Une des particularités de la commune est d'être composée à **80,4% de grands logements** (4 pièces ou plus) et en grande **majorité (94,7%) se sont des maisons individuelles**. On constate que cette offre ne correspond qu'à une partie de la demande de logement sur le territoire. En effet, l'offre de logement en location est peu élevée (23,2% des résidences principales) avec une **faible rotation sur les logements** (durée moyenne d'occupation d'une location : 8,1 ans) et peut être un frein à l'accueil de nouveaux habitants ou le maintien d'habitants de la commune lors d'une

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

mutation familiale par exemple. Le marché de **l'immobilier reste abordable** dans le secteur, cependant les biens à la vente se font de plus en plus rares depuis une augmentation des transactions ces deux dernières années, y compris dans le centre-bourg ou certains biens étaient vacants depuis plusieurs années. Si la tendance sur la vacance des logements est à la baisse, certains **biens anciens** dont l'état de dégradation s'accentue avec le temps restent **vacants**.

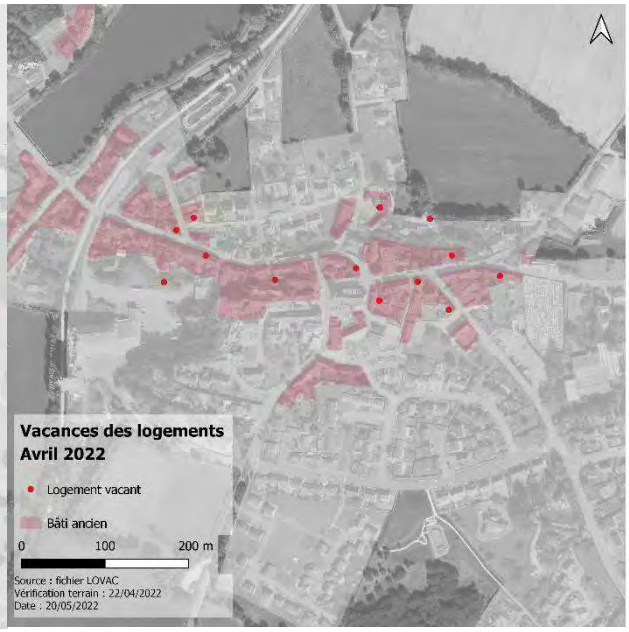

Au-delà des logements vacants, la commune a vu son centre-bourg se transformer ces 5 dernières années avec notamment le départ d'une de ses boulangeries, de son salon de coiffure et prochainement de sa pharmacie vers la **zone de la Pimotière**, située en périphérie du centre. Dans un même temps, la seconde boulangerie et La Poste situées respectivement dans la rue du Lac et la rue de la Gare, ont **cessé leurs activités**. Hormis le bar-tabac et la supérette, les commerces du quotidien se sont écartés du centre-ville, tandis que d'autres activités comme une chambre funéraire et un garage occupent des locaux centraux. Plusieurs raisons expliquent cette fuite des commerces. Tout d'abord, la proximité de la zone de la Pimotière de l'axe départementale 178 reliant Vitré et Fougères générant un flux de près de 5 000 véhicules/jour. Cette proximité permet aux commerces d'avoir une meilleure **visibilité** et par conséquent d'accroitre leur chiffre d'affaires comparé à leur positionnement dans le centre-bourg. La deuxième raison est celle de l'**accessibilité**, le centre dispose de parkings cependant les places matérialisées se situent à 100 ou 150 mètres plus loin, ce qui est contraignant selon certains usagers. La circulation automobile étant le mode de déplacement majoritaire sur la commune, le manque de places identifiées devant les commerces entraine du **stationnement anarchique** dans les rues rendant la circulation difficile et dangereuse pour l'ensemble des usagers. Un autre point pouvant expliquer ce départ des commerçants est le **manque de locaux commerciaux exploitables** pour développer une activité commerciale et économique. En effet, presque l'ensemble des locaux commerciaux vacants sont aujourd'hui inexploitables et nécessitent de lourds travaux de réhabilitation.

Châtillon-en-Vendelais doit désormais composer avec son offre commerciale discontinue et essayer de **maintenir et mettre en valeur ses derniers commerces** en son centre. Il faut cependant noter qu'une pizzéria et une fleuriste se sont implantés dans le cœur de bourg début 2022.

Malgré cette discontinuité spatiale de l'appareil commercial, la présence de **services** permet de compléter l'offre d'attractivité. En effet, le **centre regroupe l'ensemble des services administratifs** (mairie), **liés à l'enfance** (école, cantine, Relai Petite Enfance, espace jeunes) **et culturels** (cinéma, médiathèque) permettant de répondre aux besoins quotidiens. **L'offre de santé** est aujourd'hui composée d'un médecin (retraite à venir dans les 10 ans), d'un kiné, d'un cabinet infirmier et d'une pharmacie tous localisés dans le centre. Cependant, le risque de fermeture précipitée de la pharmacie (départ à la retraite et reprise du local par son propriétaire) a changé cette organisation de santé. Pour pallier cette urgence de maintenir une offre de santé sur le territoire, la municipalité s'est saisie de la question et a œuvré pour créer une **maison de santé pluridisciplinaire** permettant d'accueillir les différents professionnels de santé et la nouvelle gestionnaire de la pharmacie. Celle-ci ouvrira ses portes courant 2022 et se situe sur la zone d'activité de la Pimotière, à l'extérieur du centre-bourg. La commune devra réfléchir à l'accessibilité de son offre de santé pour les habitants du centre-bourg et des communes voisines, notamment ceux pouvant rencontrer des difficultés de déplacements.

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

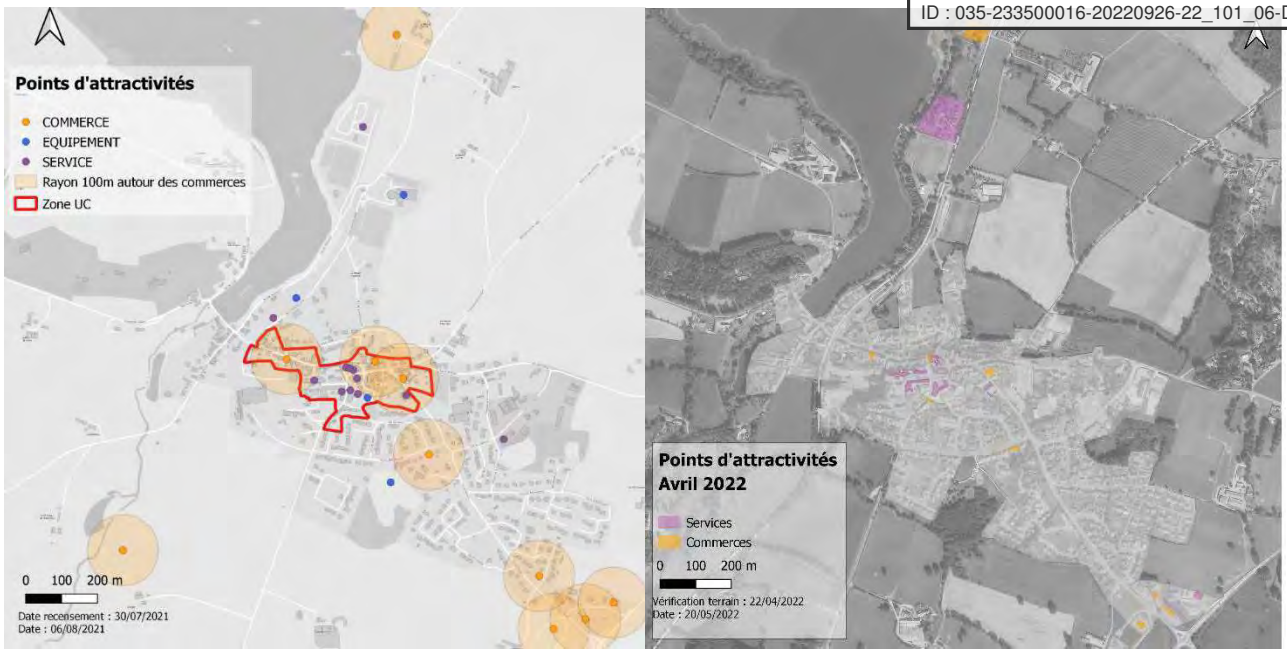

Commune rurale, la majorité des **déplacements se font en véhicule individuel** et on constate que l'ensemble des **mobilités cohabitent dans le centre** (modes actifs, véhicules motorisés, poids lourds). Plusieurs poches de stationnements sont présentes dans le centre. On observe dans les réponses au questionnaire diffusé auprès de la population que le stationnement est une thématique qui revient régulièrement. Une partie de la population estime qu'il n'y a pas suffisamment de places de stationnement dans le centre et que les **parkings arrivent régulièrement à saturation**, ce qui est effectivement le cas aux heures de pointes et lors de manifestations ou d'événements. Une autre partie considère qu'il y a suffisamment de places de stationnement au détriment de la perméabilité des sols. On compte **538 places de stationnement publique** sur la commune selon le diagnostic de la révision du PLU de Châtillon-en-Vendelais, soit environ 1 place de stationnement pour 3 habitants. En complément des déplacements automobiles, la municipalité travaille à **l'amélioration des cheminements doux**. Depuis l'ouverture de la voie verte, la fréquentation ne cesse d'augmenter et on observe un changement dans les habitudes de déplacements notamment le week-end avec une plus forte présence de piétons et de cyclistes. Pour ce faire, des cheminements dédiés ont été créés notamment depuis la Pimotière vers le centre, dans les zones d'habitations et sur la route de la Chapellerie. Ces cheminements sont voués à se développer.

Châtillon-en-Vendelais présente des caractéristiques géographiques qui lui sont propres et valorisables. En effet, la commune jouit de la **présence d'un étang** classé **espace naturel sensible** propriété du Département d'Ille-et-Vilaine. La **topographie marquée** de son territoire permet d'offrir des **points de vue paysagers** remarquables mais pose aussi quelques difficultés sur le plan de l'aménagement de l'espace (rues étroites et dangereuses, cohabitation difficile des différents modes de déplacements). Ces deux atouts sont exploités par les acteurs locaux du tourisme qui tirent bénéfices du cadre et cherchent à le valoriser par leurs activités. Le centre-bourg historique quant à lui est très minéral et dénote avec le reste de la commune. Les habitants de la commune et visiteurs caractérisent la commune de **village où il fait bon vivre**.

On constate à Châtillon-en-Vendelais des changements conséquents depuis un an par rapport aux années précédentes. Ce changement est positif mais nécessite d'être traité avec vigilance puisque cette tendance fait partie d'un phénomène global observé en Bretagne (reprise de l'activité immobilière, implantation de nouveaux entrepreneurs, arrivée de nouveaux habitants).

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Enjeux de Châtillon-en-Vendelais

Population :

- Maintenir et faire venir de jeunes ménages
- Adapter et anticiper le vieillissement de la population

Habitat :

- Lutter contre la vacance des logements
- Diversifier l'offre de logements

Foncier :

- Valoriser les différents espaces de la commune
- Réinvestir le foncier bâti existant

Commerce :

- Maintenir une offre commerciale en centre-bourg
- Accompagner les porteurs de projets
- Conserver les commerces du quotidien

Services :

- Communiquer et conserver l'offre de services
- Réduire la consommation énergétique des bâtiments communaux

Espaces publics :

- Sécuriser et mettre en valeur l'espace public
- Intégrer les incidences du dérèglement climatique dans l'aménagement des espaces publics

Mobilités :

- Inciter à la pratique des déplacements doux
- Améliorer les services liés aux différents types de mobilité

Tourisme :

- Améliorer et développer l'offre touristique
- Valoriser l'étang et la Voie Verte en les connectant au centre-bourg

2.2 Etrelles (2 569 habitants)

Diagnostic

La commune d'Etrelles est marquée par deux caractéristiques majeures : Un pôle économique structurant à l'échelle intercommunale et une population qui connait une croissance constante et de plus en plus importante au fil des années.

Concernant le secteur économique, Etrelles a la particularité d'avoir une population de travailleurs quasiment équivalente à sa population administrée, ce qui fait de la commune un des poumons économiques de l'intercommunalité. Cette santé économique est aujourd'hui portée par des entreprises motrices comme Thalès ou Webhelp en constante expansion et comptabilisant chacune plusieurs centaines de salariés.

Cette situation économique est due à la position géographique stratégique d'Etrelles, à moins de 10km de Vitré et à mi-chemin entre Rennes et Laval, la commune étant traversée par la RN 157. Les activités se sont donc tout naturellement établies de part et d'autre de cet axe majeur, sur les zones d'activités de Piquet et de Cap Bretagne.

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

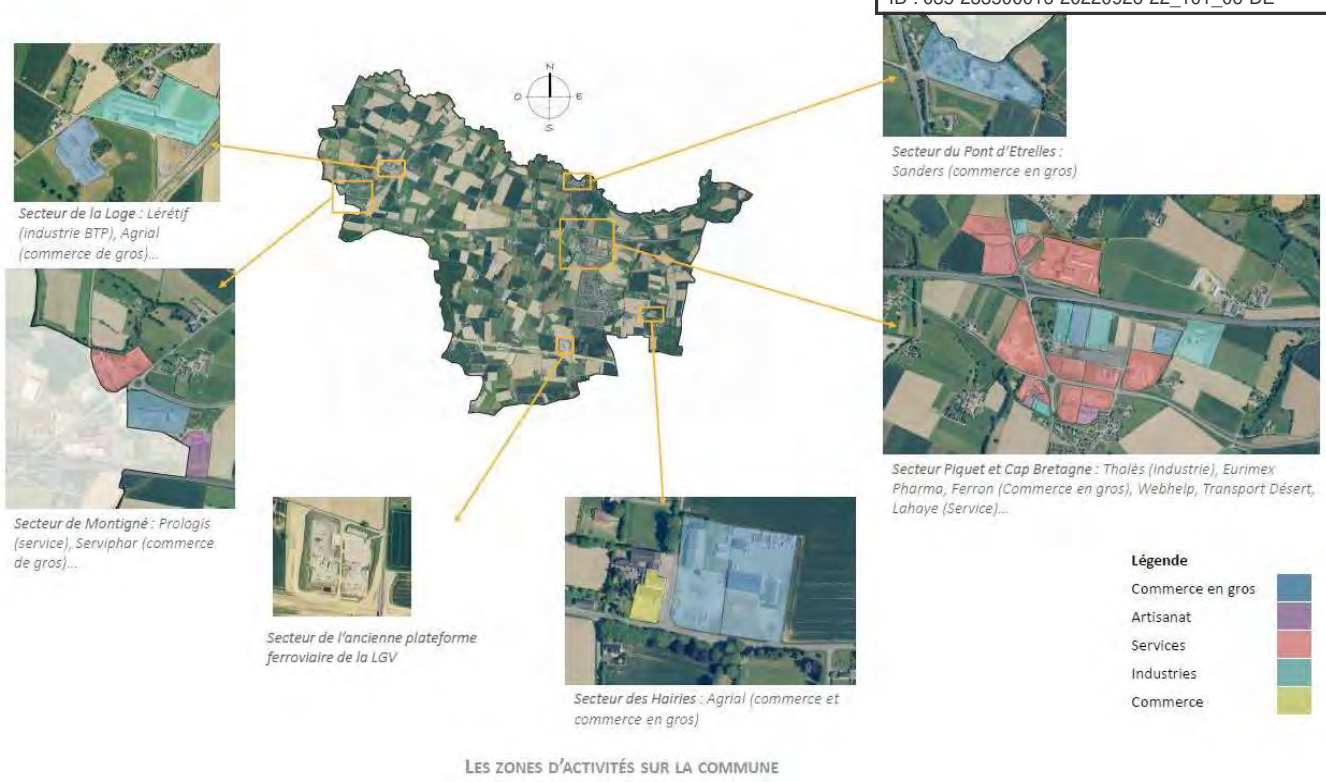

LES ZONES D'ACTIVITÉS SUR LA COMMUNE

D'un point de vue démographique, la commune connait depuis un demi-siècle une période de croissance démographique quasiment ininterrompue, comme en témoignent les graphiques ci-dessous :

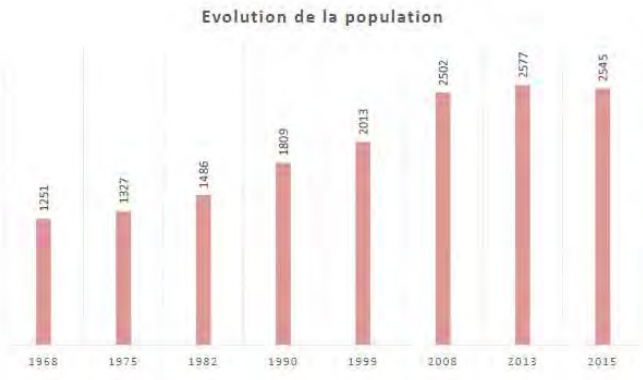

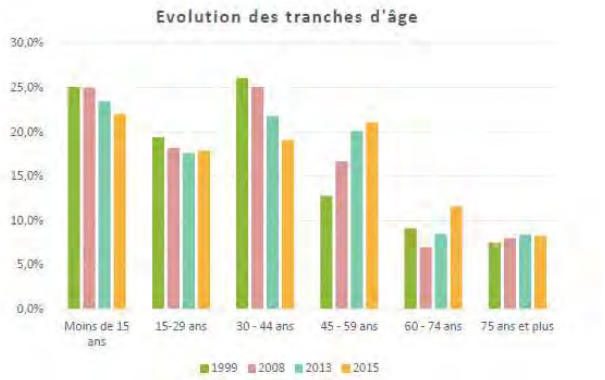

Le dernier recensement tend à confirmer cette tendance puisque la commune compte désormais plus de 2900 habitants. Les opérations d'aménagement récentes (ZAC de la Plesse) ont permis cette augmentation importante sur les toutes dernières années.

Pour autant, la commune fait face à une saturation de la demande en logement et à une enveloppe urbaine toujours plus restreinte pour développer des projets permettant d'y répondre.

Autre constat, la commune n'échappe pas à un vieillissement de sa population. Une tendance qui n'est cependant pas propre à la commune et que l'on retrouve à l'échelle nationale.

Pour répondre à cette population toujours croissante, la commune s'est dotée d'équipements sportifs, éducatifs et médicaux, indispensables au bien-être de sa population. Si la commune dispose de tous les services nécessaires à une commune de son rang, sa véritable problématique, et ce qui l'a poussée à engager un projet de revitalisation en 2018, réside dans la fragilité de son tissu commercial (cf. convention d'adhésion PVD).

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

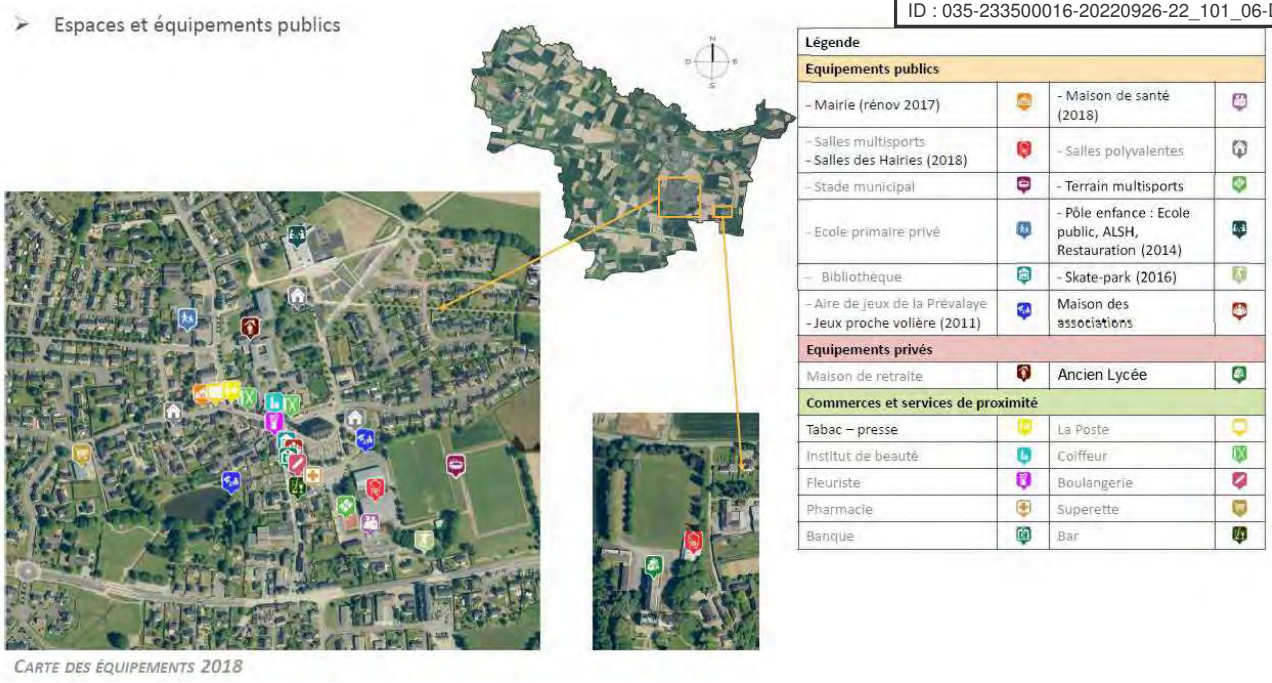

CARTE DES ÉQUIPEMENTS 2018

Enjeux d'Etrelles

Economiques :

- Améliorer le développement économique de la ville et conforter les commerces en place
- Donner envie à des commerces et des petites entreprises de s'implanter en centre-bourg

De centralité :

- Définir la notion de centralité à Etrelles et conjuguer modernité et identité communale
- Conforter les déplacements dans la commune : récupérer les tronçons non aménagés et manquants pour assurer des continuités piétonnes et cyclistes. Limiter les déplacements et les émissions de gaz à effet de serre en privilégiant pour l'urbanisation future la proximité avec les équipements, commerces et services.
- Offrir des espaces propices à la mutualisation des usages, penser la mutualisation
- Densifier la ville sur la ville.
- Développer les mobilités douces vers le nouveau quartier de la ZAC de la Plesse

Sociaux :

- Adapter les équipements aux besoins de la population, afin de favoriser la vie associative et les liens sociaux.
- Offrir en cœur de ville des espaces verts de qualité, embellir le cadre de vie.
- Valoriser les espaces publics
- Développer une offre de services à même de répondre aux besoins de la population
- Construire des logements sociaux en cœur de bourg

Culturels :

- Définir la ≪ couleur ≫ de la ville, sa spécificité, son image.
- Recréer une ambiance de village
- Valoriser le patrimoine existant, le faire découvrir ou redécouvrir.
- Conserver une identité locale, les vues vers le clocher, le patrimoine et un traitement paysager rappelant le contexte champêtre local.
- Révéler, rendre vivants les héritages.

Environnementaux :

- Favoriser l'infiltration des eaux de pluie, gérer les eaux de ruissellement à la source.
- Conforter et développer les essences locales, permettant la création de milieux équilibrés, habitats pour la biodiversité.
- Conforter les corridors écologiques et les faire pénétrer en centre bourg.

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

2.3 La Guerche-de-Bretagne (4 233 habitants)

Diagnostic

La population guerchaise a eu tendance à diminuer entre 2013 et 2018 (-1%), tandis que le taux de personnes de plus de 60 ans présentes sur la commune a légèrement augmenté sur cette même période (+0,6%). Une des particularités de la Guerche-de-Bretagne est d'être attractive pour les **personnes âgées**, qui représentent une part de la population supérieure à la moyenne (38% des habitants ont plus de 60 ans contre 28,6% à l'échelle de la Bretagne et 25,9% à l'échelle de la France). Les capacités financières de cette catégorie de population peuvent être limitées, ce qui peut justifier en partie le revenu médian de la commune inférieur à celui de la Bretagne (19 230€ contre 21 750€).

Parallèlement à cette baisse de population, le nombre de logements vacants sur la commune a augmenté entre 2013 et 2018, on observe aujourd'hui **environ 120 logements vacants dans le centre**. Il s'agirait essentiellement de **logements anciens et de logements situés au-dessus de commerces** qui nécessiteraient des travaux d'amélioration et de rénovation. Actuellement, il n'est pas possible de déterminer le nombre de logements pouvant être concernés par ces travaux, une étude plus approfondie permettrait de les identifier et de visualiser les solutions adaptées pour résorber la vacance de ces logements mais aussi de cibler les logements loués pouvant représenter un danger pour ses occupants. Les logements du centre n'ayant pas eu de rénovation dernièrement sont par définition les plus abordables pour les ménages ayant de faibles revenus. Par conséquent, on observe une paupérisation du centre depuis quelques années. On constate également depuis environ 1 an un **retour des habitants de tous horizons** à La Guerche-de-Bretagne. Ces nouvelles populations sont essentiellement des nouveaux retraités, des salariés issus des créations d'emplois sur la commune et des personnes cherchant un lieu de vie plus paisible. **L'offre locative** de qualité et répondant aux besoins des ménages, notamment à ceux qui souhaitent s'installer sur le territoire, **tend à manquer** puisqu'il s'agit essentiellement de petits logements et les durées de location (en moyenne 7,7 ans en 2018) sont relativement longues, ne favorisant pas une rotation.

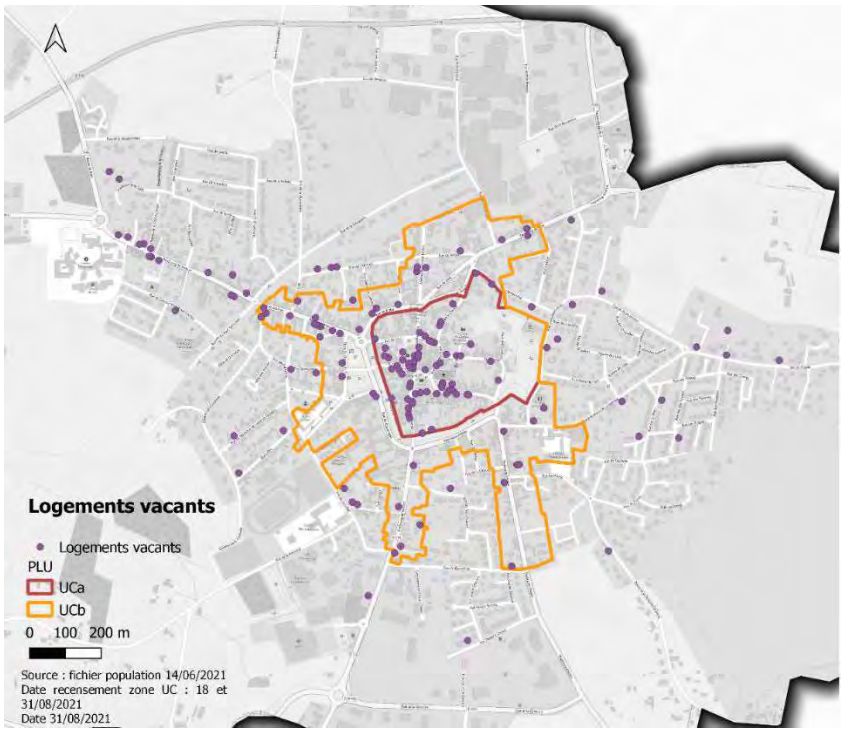

En complément de ces nouvelles arrivées, la dynamique commerciale penche vers une amélioration. On recense 107 vitrines sur la commune. **79 vitrines abritent une activité**. Les deux activités les plus représentées sont les services et la catégorie de l'hygiène, de la santé et de la beauté. L'étude sur le commerce « Shop In » réalisée au dernier trimestre 2021 relève une faible représentation des cafés et restaurants, il s'agit également d'une attente des habitants quant au développement des commerces de la commune. **28 cellules commerciales sont considérées comme vacantes** sur lesquelles **14 ont des projets de travaux ou de commerces**. Sur certains de ces locaux on constate des dégradations importantes qui ne permettent pas une implantation à court terme de porteurs de projets (nécessité d'effectuer des travaux, de réaménager, de mobiliser des fonds). La Guerche-de-Bretagne propose aux propriétaires de ces locaux vacants de participer à l'opération « **boutiques éphémères** » afin de les occuper temporairement. Les demandes pour cette opération sont régulières, amenant à son renouvellement sur différentes périodes de l'année. Afin de réinvestir

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

et de rénover certains de ces commerces vacants, la **commune s'est portée acquéreuse de trois biens** comprenant un commerce et un ou plusieurs logements. Les enjeux sur ce type de biens sont multiples. En parallèle des actions de la commune et du marché hebdomadaire (2ème plus grand marché d'Ille-et-Vilaine), l'association des commerçants est très présente dans l'animation commerciale de la ville.

La Guerche-de-Bretagne est équipée pour **répondre à l'ensemble des besoins essentiels des différentes catégories de population** avec notamment la présence de l'ensemble des établissements scolaires jusqu'au lycée, un accès aux services de soins, un pôle administratif, un pôle social et un pôle regroupant les activités sportives. Suite à un sondage mené auprès de la population, il est ressorti que dans l'ensemble des habitants sont satisfaits des différentes offres de services proposées, les points à améliorer serait l'offre de loisirs et l'offre culturelle. L'ensemble des services se situent dans l'enveloppe urbaine de la commune, principalement sur la partie sud provoquant un déséquilibre avec le nord, et une majorité dans des **bâtiments appartenant à la commune**, ce qui nécessite une bonne gestion du patrimoine communal.

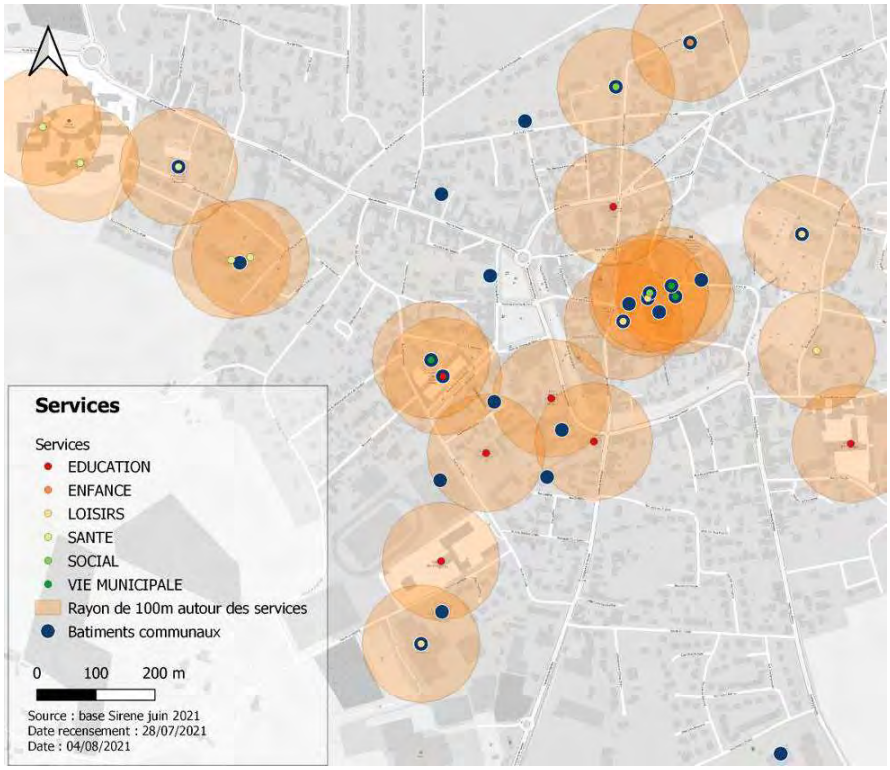

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Le **caractère historique** de la commune et plus particulièrement la période médiévale fait partie intégrante de la Guerche-de-Bretagne. En effet, la basilique Notre Dame est classée aux monuments historiques tandis que les maisons à porches et pans de bois, témoins du passé marchand de la ville, sont inscrites aux monuments historiques. Afin de préserver ce patrimoine et le tissu urbain dans lequel il s'intègre, la commune dispose d'un **Site Patrimonial Remarquable et est homologable au label des Petites cités de caractères**. Pour obtenir cette labellisation, la commune devra réfléchir au développement de son projet touristique. Deux des enjeux de la commune sont d'inciter les visiteurs à se rendre dans le centre historique et de favoriser les liaisons entre les différents espaces de la commune en vue de cette labellisation. En développant son cadre de vie, La Guerche-de-Bretagne peut répondre à ces enjeux. Il s'agit d'un aspect sur lequel elle travaille et qui lui a permis d'obtenir sa première fleur au titre des **Villes et villages fleuris**.

En lien avec ses **espaces publics**, la ville cherche à améliorer l'organisation et la qualité de ses équipements liés à la mobilité. De nombreuses **places de stationnements sont présentes sur les pourtours du centre historique**, il s'agit d'espaces très minéraux initialement où l'usage automobile y reste prioritaire, progressivement retravaillé et végétalisé par les services de la ville. Ces emplacements permettent à la fois **d'accueillir le marché hebdomadaire** mais aussi de réduite le nombre de véhicules dans le centre en ayant mis en place une **zone bleue et une zone de rencontre**, favorisant ainsi les modes de déplacements actifs. Une étude sur la continuité de la V9 (itinéraire cyclable reliant Nantes et le Mont-Saint-Michel) au sein de l'agglomération va être menée. Elle permettra de **définir un tracé et les liaisons cyclables qui peuvent en découler**. Le circuit cyclable de la commune est voué à s'étendre et à être complété par des équipements nécessaires à la pratique du vélo (stationnement sécurisé, outils…) aussi bien pour les usagers locaux que pour les cyclotouristes.

Enjeux de La Guerche-de-Bretagne

A l'issue de ce diagnostic, il ressort un certain nombre d'enjeux par thématiques.

Population :

- Maintenir une diversité de population
- Adapter la commune au vieillissement de la population
- Accueillir de nouvelles populations (familles, jeunes, employés)

Habitat :

- Lutter contre la vacance des logements et le logement indigne
- Diversifier l'offre de logement (notamment l'offre de locations)

Commerce :

- Lutter contre la vacance commerciale
- Accompagner les porteurs de projets

Services :

- Maintenir une offre pluridisciplinaire
- Développer une offre touristique

Patrimoine :

- Conserver et restaurer le patrimoine remarquable
- Développer l'attrait touristique de la commune

Espaces publics :

- Inciter les visiteurs à se rendre dans le centre historique
- Favoriser les liaisons entre les différents espaces

Mobilité :

- Développer les mobilités alternatives à la voiture
- Définir la place de la voiture en ville

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Transition écologique :

- Veiller à une utilisation optimale des bâtiments communaux
- Accompagner les propriétaires en site patrimonial remarquable dans l'adaptation de leurs logements
- Eviter les « dents creuses »
- Réinvestir dans l'existant

Article 3 – Les ambitions des territoires

3.1 Vitré Communauté

Le projet de territoire de Vitré Communauté (Annexe 1) a été arrêté par délibération n°DC_2022_064 du Conseil Communautaire le 7 avril 2022. Il est constitué des 3 axes suivants se déclinant en défis territoriaux :

Axe 1 : Un territoire qui affirme la prospérité et la dynamique de ses acteurs économiques

1.1 Maintenir une agriculture dynamique dans toute sa diversité et concourir à la souveraineté alimentaire

1.2 Diversifier et répartir les activités économiques sur le territoire tout en soutenant la dynamique industrielle locale

1.3 Accompagner les employeurs du territoire dans leurs besoins de recrutement en attirant des actifs et en développant l'offre de formation

1.4 Augmenter la part du tourisme dans le dynamisme économique du territoire

1.5 Développer le rayonnement du territoire par ses potentiels culturels, patrimoniaux, naturels et touristiques

1.6 Finaliser la couverture numérique et téléphonique du territoire

Axe 2 : Un territoire qui soutient la vitalité de ses communes, préserve le cadre de vie et accélère la transition écologique

2.1 Favoriser l'attractivité des communes : commerce, artisanat, mobilité, habitat, services

2.2 Diversifier l'offre en habitat à destination de tous les publics en favorisant la rénovation et le renouvellement urbain

2.3 Optimiser les déplacements de tous les publics

2.4 Soutenir la transition énergétique par la performance énergétique, la baisse des gaz à effet de serre et le développement des énergies renouvelables

2.5 Mobiliser l'ensemble des acteurs autour de la sécurisation de l'approvisionnement et de la reconquête de la qualité en eau

2.6 Protéger notre environnement avec une gestion des déchets performante et des mesures de préservation de la biodiversité

Axe 3 : Un territoire qui favorise la cohésion sociale par des services adaptés et des dispositifs de solidarité

3.1 Favoriser l'accès à la culture sur l'ensemble du territoire

3.2 Accompagner les pratiques sportives des habitants du territoire

3.3 Structurer une politique santé sur le territoire (équipements, offre de soins, installation des professionnels, prévention…)

3.4 Soutenir le développement des équipements, des services et des initiatives pour la petite enfance, l'enfance et la jeunesse

3.5 Soutenir des dispositifs d'accompagnement et d'autonomie en faveur des personnes âgées & handicapées

3.6 Lutter contre la précarité et l'exclusion grâce à des dispositifs d'insertion et d'aides aux populations vulnérables

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Le programme Petites Villes de Demain s'inscrit dans ces 3 axes car :

- Il vise en partie à maintenir et redynamiser le commerce en centre-bourg en s'appuyant sur différents facteurs comme le tourisme et le patrimoine.
- Un des objectifs principaux est d'améliorer l'offre d'habitat pour répondre aux besoins de la population et améliorer leur performance énergétique.
- Afin de conserver une dynamique et les habitants des territoires, le programme cherche à conserver et développer l'offre de services mais aussi d'offrir un cadre de vie adapté aux différents stades de la vie.

Le programme Petites villes de demain vise à revitaliser les communes considérées comme des centralités et présentant des caractéristiques de fragilités ou de difficultés. Les communes de Châtillon-en-Vendelais et La Guerche-de-Bretagne présentent en effet des signes de fragilités avec notamment une baisse de leur population, une augmentation des logements vacants, la présence de bâtiments dégradés en cœur de ville et un revenu médian des ménages inférieur à la moyenne nationale. S'agissant d'Etrelles, ce sont essentiellement les fragilités de son tissu commercial en centre-bourg qui l'ont poussé à adhérer au programme.

3.2 Châtillon-en-Vendelais

L'équipe municipale de Châtillon-en-Vendelais souhaite travailler sur la question de l'habitat pour permettre aux habitants de bénéficier non seulement d'un cadre de vie attractif, mais aussi d'un **habitat confortable** sur son territoire. Pour cela, une des volontés sera d'offrir de nouvelles possibilités aux habitants pour améliorer leurs logements notamment par la connaissance des aides à la rénovation et à l'amélioration de l'habitat et surtout par l'accompagnement des ménages dans leurs démarches. Cette vision se traduit en partenariat avec les acteurs locaux.

La commune souhaite également initier cette dynamique qui, au-delà de l'habitat, vise à **améliorer et réhabiliter les bâtiments existants** (friches, bâtiments communaux…). Ce travail concerne notamment la réduction de la vacance des logements et bâtiments et l'amélioration de leur performance énergétique afin d'entrer dans une démarche vertueuse et d'offrir la possibilité d'habiter en centre-bourg quel que soit son étape de vie.

Pour contribuer à améliorer l'attrait du cœur de bourg, le souhait de la municipalité est en premier lieu de **maintenir les commerces et services existants** contribuant à la dynamique du centre. Pour ce faire, la volonté est de travailler dans un premier temps à l'amélioration de la visibilité de ces commerces et services, mais aussi à l'accessibilité. Il sera nécessaire de mobiliser différentes compétences (communication, aménagement urbain, réhabilitation…) et de réaliser des échanges partenariaux (association des commerçants, partenaires financiers, communes limitrophes…).

La notion d'accessibilité comprend à la fois l'accessibilité aux commerces et services mais aussi l'accessibilité du territoire pour les porteurs de projets souhaitant s'implanter. Les conditions d'accueil de ces porteurs de projets ainsi que l'éventuel renforcement des services seront à déployer avec notamment des locaux adaptés, des interlocuteurs référents et une communication adéquate.

Enfin, la commune souhaite mettre en avant le **caractère « reposant » de son territoire**. Cette orientation est partagée avec l'ensemble des partenaires locaux (commerçants, professionnels du tourisme…) qui recherchent le bien-être des habitants et des visiteurs. La présence de l'étang, classé Espace naturel sensible (ENS), de la voie verte et des espaces de loisirs permettent de caractériser Châtillon-en-Vendelais de « Village où il fait bon vivre ». L'objectif est de continuer dans cette perspective et de développer l'offre touristique en ce sens en lien avec les partenaires.

En complément du déploiement de son offre touristique et en relation avec la V9, l'aspect des mobilités sera pensé et plus particulièrement les liaisons douces et la sécurité des déplacements. En effet, les aménagements de Châtillon-en-Vendelais sont aujourd'hui essentiellement routiers mais une réflexion autour de l'organisation de son centre et du lien avec la V9 apporte l'opportunité de repenser les usages de l'espace public.

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

3.3 Etrelles

Depuis 1976, date de la mise en service de la RN 157 en 2x2 voies, le Pays de Vitré bénéficie d'une vraie dynamique de croissance. A partir des années 90, les équipes municipales d'Etrelles ont souhaité accompagner ces mutations économiques par une gestion raisonnée de l'habitat avec pour principal objectif la qualité de vie de sa population.

Cette volonté de proposer une qualité de vie importante s'est traduite au fil des années par des investissements de la commune avec notamment la création d'un parc paysagé en cœur de bourg (parc de la Prévalaye), le développement de complexes sportifs, la construction d'un pôle enfance ou encore la création d'une maison de santé.

Aujourd'hui, la santé économique et démographique d'Etrelles est indéniable et la commune dispose de tous les équipements nécessaires à une commune de sa dimension.

Désormais, et après les récents signes de faiblesses de son tissu commercial en cœur de bourg, c'est au tour du centre-bourg et de sa vitalité économique de faire l'objet de toute l'attention de l'équipe municipale.

L'ambition de l'équipe municipale depuis 2018, pour le territoire, est dorénavant de créer ou de recréer un véritable cœur de village en centre-bourg, un espace vivant, habité et convivial. Cette volonté de créer une place de village verte et apaisée, accessible à tous, à pied, s'imbrique avec le désir de la municipalité de conforter les commerces du centre-bourg pour éviter de voir à nouveau des vitrines vides dans le bourg. Dans cette optique de développement économique du bourg et de réponse aux besoins des habitants, la Mairie a également fait le pari d'accueillir un supermarché en cœur de bourg. Il s'agit là d'une ambition importante pour le territoire, à savoir disposer d'un commerce moteur permettant à la fois aux etrellais de faire leurs courses chez eux sans avoir à prendre la voiture ou à minima et également, de par la fréquentation du commerce, permettre un ruissellement sur les commerces alentours et en attirer de nouveaux.

Cette ambition de reconquête du centre-bourg, si elle se focalise principalement sur les volets « cadre de vie » et « économie » n'en oublie pas pour autant la volonté toujours prégnante depuis plusieurs décennies d'offrir à la population toujours plus de services de qualités afin de constamment répondre aux besoins de la population en constante augmentation.

Les orientations stratégiques définies dans le prochain chapitre permettent de se faire une idée plus précise des ambitions communales.

3.4 La Guerche-de-Bretagne

La Guerche, bienvenue au cœur du médiéval

La période du Moyen-âge a été l'une des périodes les plus prospères et marquantes pour la commune de La Guerche-de-Bretagne comme cela peut se traduire à travers sa composition urbaine. En effet, la commune présente un cœur historique au tissu urbain très dense, composé d'une basilique classée et de 12 maisons à porches et pans de bois inscrites aux monuments historiques. Son marché hebdomadaire, qui a fêté ses 900 ans en 2021, traduit également son passé encore aujourd'hui ancré dans la vie du territoire. Afin d'appuyer cet héritage, une des volontés est de le retranscrire à travers cette stratégie de revitalisation.

Cet axe vise à **appuyer et mettre en valeur le patrimoine et le passé de la commune**. Cela se caractérise par différents projets notamment la rénovation et la réhabilitation des biens du centre historique afin de conserver une harmonie dans ce secteur préservé tout en l'adaptant aux besoins des modes de vie moderne. La commune veut se montrer exemplaire sur le sujet en procédant depuis plusieurs années à l'acquisition et la réhabilitation de plusieurs biens en centre-bourg dont une maison à porche et pans de bois inscrite aux monuments historiques (34 rue de Nantes).

En parallèle, le caractère médiéval de la commune est une des clés d'entrée du **projet touristique** s'inscrivant dans une logique intercommunale : Destination Rennes et les portes de Bretagne. Cette thématique est travaillée pour susciter l'intérêt des visiteurs dans la cité. En lien avec le **label Petites Cités de Caractère**, ce projet touristique est aussi alimenté par la reconnaissance d'une ville gourmande sur laquelle la qualité de ses denrées et son côté épicurien sont reconnus à travers ses commerçants et ses jardins. L'objectif est que le visiteur soit enchanté et replongé au cœur du médiéval tant par la composition urbaine de la ville que par son animation touristique.

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Accueillir de nouvelles populations

L'objectif à travers cet axe est d'augmenter les possibilités d'accueillir de nouvelles populations. Pour permettre cette arrivée, **l'offre de logements** doit être en adéquation avec la demande or un certain nombre de logements ne semblent plus adaptés (logements anciens ne correspondant plus au confort moderne et/ou dégradés, appartements trop petits, appartements au-dessus des commerces sans entrée indépendante). Afin de répondre à ce besoin la commune entreprend de réaliser une étude pré-opérationnelle d'OPAH-RU. Cette étude doit permettre d'avoir une connaissance approfondie du parc de logement privé et d'identifier des scénarios sur les possibilités d'interventions générales et sur des îlots ciblés et/ou bloqués (copropriété, unité foncière composée de plusieurs logements, maison de ville).

Une des priorités de la commune est de travailler sur les **logements vacants** et de **développer une offre de logements qualitative répondant aux besoins** de l'ensemble de la population. Pour cela, il est nécessaire de concevoir des actions sur les logements existants en vue de les améliorer en complément des aides de la commune, de l'intercommunalité et de l'ANAH.

Enfin, afin de palier au vieillissement de la population sur la commune, un des objectifs est à la fois de répondre à leurs besoins de logements adaptés mais aussi de penser au renouvellement des générations en rendant la commune attractive aux jeunes ménages et aux familles. Cela se traduit à la fois dans l'offre de logement (logements pour les salariés, offre locative…) mais aussi dans la qualité des équipements et des commerces présents.

Une ville dynamique

Le cadre de vie et les services qu'offre la commune sont des points essentiels à son attractivité et à prendre en compte dans la stratégie de renouvellement urbain. La volonté est de développer l'attractivité commerciale et d'améliorer l'accès aux services publics et au cadre de vie dans l'optique d'améliorer la qualité de vie sur le territoire, en particulier le centre ancien et le mail qui le ceinture.

Sur la partie commerciale, la commune souhaite voir une **reconquête des locaux vacants** du centre-ville. Pour cela, elle souhaite initier un cercle vertueux en réhabilitant des locaux commerciaux dont elle est propriétaire en vue de les remettre sur le marché de la location avec des loyers abordables. Ces réhabilitations devront permettre de **faciliter l'implantation des porteurs de projets** en leur proposant des locaux exploitables immédiatement et potentiellement d'initier les propriétaires de locaux à réaliser les travaux nécessaires à la rénovation de leurs biens. La volonté finale serait d'avoir de nouveaux locaux permettant d'accueillir des commerçants proposant des produits qualitatifs aussi bien sur le plan alimentaire, de la restauration que sur le plan de l'équipement à la personne. Le marché hebdomadaire est une locomotive pour les commerçants le mardi matin, un objectif sera de travailler à développer une locomotive commerciale permanente.

Afin de rendre la ville plus dynamique, l'ambition sera de **travailler à l'amélioration du cadre de vie** notamment en travaillant les espaces publics, les entrées de ville, les équipements publics et les bâtiments communaux. Ces améliorations devront permettre aux habitants et aux visiteurs d'apprécier une commune accessible, où il fait bon vivre et où l'on se sent en sécurité. Pour ce faire, la commune veillera à améliorer **l'accessibilité à ses services publics** et à travailler sur la **diversité des modes de déplacements** dans son centre. Sur l'aspect de la **sécurité,** la municipalité étudie des options pour maintenir cet esprit avec notamment le renforcement du service de Police Municipale, la création d'un poste de médiateur social ou encore l'augmentation du nombre de caméras de vidéoprotection.

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Article 4 – Les orientations stratégiques

Le présent avenant fixe les orientations stratégiques :

4.1 Châtillon-en-Vendelais

- **Orientation 1 : Accompagner et initier la rénovation et la réhabilitation du bâti**

- Améliorer l'accessibilité des propriétaires aux informations sur l'amélioration de leurs logements
- Initier la réhabilitation
- Créer ou accompagner à la création de logements adaptés aux évolutions des ménages

- **Orientation 2 : Maintenir l'activité en centre-bourg en améliorant l'accessibilité**

- Améliorer la visibilité des commerces et des services
- Centraliser l'offre commerciale
- Accompagner les porteurs de projets
- Améliorer l'accessibilité des commerces

- **Orientation 3 : Conserver et développer un esprit de « village »**

- Développer l'offre touristique
- Sécuriser les déplacements
- Mettre en valeur les espaces publics
- Valoriser et développer les connexions inter-quartiers et intercommunales

4.2 Etrelles

- **Orientation 1 : Pérenniser et développer les commerces en centre-bourg**

- Permettre via des outils réglementaires de fixer les commerces en centre-bourg et de privilégier leur accueil
- Accompagner l'installation d'un supermarché « moteur » en cœur de bourg
- Encourager et développer la numérisation des commerces
- Développer une nouvelle expérience et offre commerciale avec un marché hebdomadaire

- **Orientation 2 : Proposer un cadre de vie de qualité**

- Créer une véritable place de village
- Sécuriser le centre-bourg en offrant plus de place aux piétons
- Donner plus d'espace à la nature en ville
- Mettre en avant le patrimoine de la commune
- Développer l'usage des mobilités douces par des aménagements
- Reconquérir les friches urbaines en proposant de nouvelles offres de logements sociaux

- **Orientation 3 : Développer des services à même de répondre aux besoins d'une population en pleine croissance**

- Offrir plus de moyens à la culture via l'extension de la bibliothèque et le recrutement d'une bibliothécaire
- Développer d'avantage l'offre de services via la création d'une maison France Services

4.3 La Guerche-de-Bretagne

- **Orientation 1 : Accompagner et favoriser la rénovation du bâti et du patrimoine**

- Améliorer l'accessibilité des propriétaires aux informations sur l'amélioration de leurs logements
- Initier la réhabilitation d'un bâtiment inscrit aux monuments historiques

- **Orientation 2 : Développer la vocation touristique de la commune**

- Obtenir la labellisation aux Petites cités de caractère et en développant le plan d'actions qui en découle
- Travailler l'intégration de la commune dans l'itinéraire cyclable « Nantes – Mont-Saint-Michel » en tant que pôle principal de service

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

- **Orientation 3 : Accueillir de nouvelles populations en centre-bourg**
- Développer un nouveau pôle de services et de logements adaptés
- Scénariser les possibilités d'amélioration d'îlots ciblés

- **Orientation 4 : Développer l'offre de logements**
- Développer une nouvelle offre de logement
- Réduire la vacance des logements

- **Orientation 5 : Développer l'attractivité commerciale**
- Réduire le nombre de locaux vacants
- Faciliter l'accueil de nouveaux commerçants
- Adapter l'offre itinérante et non sédentaire

- **Orientation 6 : Améliorer l'accès aux services publics et au cadre de vie**
- Adapter l'offre de services
- Améliorer les espaces publics et les entrées de villes
- Développer les mobilités actives

En cas d'évolution des orientations ou des objectifs en cours de programme, ces modifications seront validées par le comité de projet, et feront l'objet d'un avenant.

Les orientations stratégiques des trois communes PVD sont illustrées dans les plans guides figurants en annexe 2 qui déclinent le plan d'actions et les mettent en relations.

Article 5 – Le plan d'action

Le plan d'action est la traduction opérationnelle des ambitions des communes et de leurs projets de territoire (article 3). Les études préalables et les actions prévues par la convention s'inscrivent dans les orientations stratégiques des communes. Dans ce cadre, les projets de cahiers des charges des études préalables seront transmis en amont auprès des services de l'Etat notamment si ces études font l'objet d'une demande de financement. Ce document évolutif consiste en la compilation des fiches actions validées, et éventuellement de la liste des projets en maturation ; il est transmis à chaque évolution à l'ANCT (délégation territoriale et direction de programme) à des fins de suivi.
Les évolutions du plan d'action sont examinées et validées au fil de l'eau par le comité de projet, sans nécessité d'avenant au présent document. Dans le cas d'ajout de nouvelles actions, celles-ci devront faire l'objet d'un avenant au présent document.

La définition des secteurs d'intervention de l'ORT sont présentés à l'annexe 2.
Pour l'ensemble de ces secteurs d'intervention, les effets juridiques suivants s'appliqueront ou pourront s'appliquer dès lors que les démarches nécessaires auront été réalisées :

- Exonération d'autorisation d'exploitation commerciale (Applicable en secteur d'intervention ORT). En vertu de la loi n° 2018-1921 du 23 novembre 2018, portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique, dite loi "ELAN", les projets situés dans un secteur d'intervention identifié par une convention ORT, sont dispensés de l'autorisation d'exploitation commerciale, prévue par l'article L. 752-1 du code du commerce, à l'exception des "drives".
- Suspension préfectorale de nouveaux projets commerciaux de périphérie pour les dossiers déposés en commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) (Applicable hors secteur d'intervention ORT des communes signataires et sur les communes non signataires de l'ORT) (Article L752-1-2 du Code de Commerce).
- Mise en demeure de réhabilitation aux propriétaires en ZAE par arrêté municipal (Applicable en secteur d'intervention ORT) (Article L300-8 du Code de l'Urbanisme).

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

- Droit d'innover (Applicable en secteur d'intervention ORT). Applicable selon l'Article 5 de la loi ELAN : pendant 7 ans à compter du 28 novembre 2018, possibilité de déroger aux règles opposables pour la construction (CCH, CU, CE..) et démontrer (par une étude) que sont atteints des résultats satisfaisants au regard des objectifs poursuivis par ces règles.
- Dérogations au PLU (Applicable en secteur d'intervention ORT) : Dérogations possibles aux règles de retrait, densité, gabarit, stationnement, de destination des sols dès lors qu'elle contribue à la diversification des fonctions urbaines du secteur concerné (zones pavillonnaires, entrées de villes commerciale) (Article L.152-6-4 du Code de l'Urbanisme).
- Procédure intégrée de mise en compatibilité des documents d'urbanisme (Applicable sur l'ensemble de la commune). L'adaptation des documents d'urbanisme (SCOT, PLU) au projet de territoire contenus dans l'ORT peut être facilitée dans le cadre de la procédure intégrée prévue dans le code de l'urbanisme (art. L 300-6-1).
- Application du dispositif fiscal d'aide à l'investissement locatif en faveur de la rénovation des logements Denormandie dans l'ancien (Applicable sur l'ensemble de la commune).
- Abattement d'impôts sur les plus-values immobilières (Applicable en secteur d'intervention ORT) : abattement sur les plus-values résultant de la cession de biens immobiliers bâtis ou de droits relatifs à ces mêmes biens selon certaines conditions, en vue de les démolir pour reconstruire des bâtiments collectifs d'habitation d'une certaine densité dans un délai de quatre ans (Article 150 VE du Code Général des Impôts).
- Exonération de taxe sur les PME (ZRCV, ZORCOMIR) (Applicable en secteur d'intervention ORT)
- Vente d'immeuble à rénover : Aide de l'Anah au profit d'opérateurs publics, para-publics ou privés visant à rénover des immeubles entiers en vue de la vente de logements en accession sociale ou en locatif conventionné (Instructions du 22 janvier 2021 relatives à l'instauration des régimes d'aide afférents aux dispositifs d'intervention immobilière et foncière (DIIF) et aux ventes d'immeuble à rénover (VIR) en application des délibérations 2020-23 et 24 du Conseil d'administration du 14 juin 2020).
- Dispositif d'intervention immobilière et foncière : Aide de l'Anah au profit d'opérateurs publics, para-publics ou privés visant à rénover des immeubles entiers en vue d'un portage locatif conventionné sur 9 ans avant revente. (Instructions du 22 janvier 2021 relatives à l'instauration des régimes d'aide afférents aux dispositifs d'intervention immobilière et foncière (DIIF) et aux ventes d'immeuble à rénover (VIR) en application des délibérations 2020-23 et 24 du Conseil d'administration du 14 juin 2020).
- Renforcement du droit de préemption et droit de préemption sur les fonds artisanaux, les fonds de commerce, les baux commerciaux et les terrains faisant l'objet de projets d'aménagement commercial. La signature d'une ORT ne modifie pas les conditions requises par le code de l'urbanisme pour la mise en place du DPU. Cependant, l'instauration de ce droit devant être motivée, la commune titulaire du droit, ou son concessionnaire, peuvent solidement s'appuyer sur le projet global de territoire devant être réalisé dans le cadre de l'ORT pour justifier de son instauration, notamment le DPU renforcé. (Article 110 de la loi 3DS).
- Encadrement des baux commerciaux et interdictions ciblée de travaux, l'application du dispositif pourra se faire par voie d'avenant au présent document. Dans les centres-villes, la convention ORT peut prévoir que les baux relatifs à un local commercial conclus postérieurement à la signature de cette convention ne pourront porter que sur ce local dans les immeubles qui abritent à la fois un ou plusieurs locaux commerciaux ainsi que des locaux destinés à l'habitation. Toutefois, par exception à cette règle, le bail commercial pourra néanmoins inclure les locaux annexes destinés au fonctionnement des activités commerciales ou artisanales et le local destiné à l'habitation occupé par le commerçant ou l'artisan qui exerce son activité professionnelle en rez-de-chaussée. Par ailleurs, postérieurement à la signature de la convention ORT, seront interdits les travaux qui conduisent, dans un même immeuble, à la condamnation de l'accès indépendant aux locaux ayant une destination distincte de l'activité commerciale ou artisanale. L'objectif de cette mesure est d'interdire la « privatisation » des immeubles qui n'ont pas de vocation uniquement commerciale ou artisanale, et de permettre ainsi la location à usage d'habitation des locaux vacants situés en étage.
- Obligation d'information du Maire et du Président de l'EPCI 6 mois avant la fermeture ou d'un déplacement d'un service public.
- Biens sans maître : la collectivité peut lancer une procédure de récupération de ces biens au bout de 10 ans contre 30 ans précédemment (Article 713 du Code Civil).
- Constatation abandon manifeste d'une partie d'immeuble : la collectivité peut imposer des travaux au propriétaires sans quoi une procédure d'expropriation peut être engagée (Article L1123-1 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques).

La composition des périmètres d'application de l'Opération de Revitalisation de Territoire se sont basés sur les facteurs suivants : le cœur de bourg des communes dans lesquelles se concentrent les activités commerciales, les services et l'habitat, la composition urbaine des communes et les secteurs participants à leur stratégie de revitalisation.

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

5.1 Les actions

Les actions du programme Petites villes de demain sont décrites dans des fiches actions (annexe 3) ; elles ont vocation à alimenter directement le plan d'action du CRTE du territoire concerné.

L'inscription formelle des actions dans le programme PVD est validée par les instances de gouvernance (instances de validation des communes, comité technique et comité de projet) en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.
Les actions dites « mâtures », validées en comité de projet PVD, sont adressées à chacun des financeurs appelés à se prononcer dans leurs propres instances décisionnelles.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la Direction de programme Petites villes de demain de l'ANCT (cf. article 7.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.
Chaque fin d'année, une synthèse financière des contributions obtenues des différents financeurs est présentée en comité de projet, et transmise à la direction de programme Petites villes de demain de l'ANCT.

Nombre d'actions par communes :

Châtillon-en-Vendelais	Etrelles	La Guerche de Bretagne
11	7	15

5.2 Projets en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents sont inscrits au plan d'action et listé en annexe 3 en tant que projets à l'étude. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'alimenter et faire évoluer les fiches actions qui seront présentées lors du comité de projet ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Article 6 – Modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie : les partenaires financiers (l'ANCT, la Banque des territoires, le Cerema, l'Ademe…), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAU, Agences d'urbanisme… pour les différentes phases du programme (élaboration du projet de territoire, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectue selon les modalités de saisines et de contractualisation propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Article 7 - Engagements des partenaires

Les partenaires s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

7.1 Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

7.2 Les territoires signataires

En signant cet avenant, les communes de Châtillon-en-Vendelais, Etrelles et La Guerche-de-Bretagne assument leur rôle de centralité au bénéfice de la qualité de vie des habitants de la commune et des territoires alentours, et leur volonté de s'engager résolument dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique.

Les communes signataires s'engagent à désigner dans leurs services un chef de projet PVD responsable de l'animation du programme et de son évaluation.

Les communes signataires s'engagent à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations…) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature de l'avenant, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du programme et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Les territoires signataires s'engagent à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du programme, ainsi qu'à son évaluation.

Les territoires signataires s'engagent à la mise en œuvre des actions inscrites au programme, dont ils sont maîtres d'ouvrage.

7.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

L'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du programme, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du programme.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du programme.

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

L'État soutient l'ingénierie des collectivités par le cofinancement via le FNADT de postes de chefs de projet, en complément des crédits apportés par les opérateurs partenaires du programme. Il s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le programme, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ANCT peut accompagner les territoires en conseil et ingénierie, via ses différents programmes d'intervention (France Service, tiers-lieux, …) et dans ses domaines d'expertise comme par exemple la revitalisation commerciale. L'ANCT soutient également les projets par le pilotage du programme Petites villes de demain, et en particulier du Club ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- L'Anah peut apporter un accompagnement aux différentes phases d'une stratégie en matière d'amélioration de l'habitat pour des interventions intégrant les thématiques spécifiques relevant de ses priorités (la lutte contre l'habitat indigne et dégradé, la précarité énergétique, la fragilisation et dégradation des copropriétés, le vieillissement de la population, tant en phase pré-opérationnelle qu'opérationnelle. Cet accompagnement peut être destiné aux propriétaires (occupants ou bailleurs), syndicats de copropriétaires, collectivités ou opérateurs immobiliers ;
- Le Cerema peut apporter un appui pour l'élaboration des projets de territoires et des plans d'action, ainsi que pour la phase de mise en œuvre et d'évaluation et dans ses domaines d'expertise (par exemple, la stratégie foncière et d'aménagement durable, la transition écologique, les mobilités, la revitalisation économique et commerciale) ;
- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du programme.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées en annexe 3, dans le plan d'action.

7.4 Engagements de la Région

En Bretagne, la revitalisation des villes petites et moyennes est un objectif partagé par l'État et les collectivités depuis plusieurs années. Cet enjeu de conforter, dynamiser et animer les centralités a été rappelé dans la Breizh Cop et le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET).

Dans le cadre du CPER 2021-2027, l'Etat et la Région ont, ainsi, renouvelé leur ambition conjointe de soutenir des projets globaux de revitalisation de centres-villes et bourgs. La Région, par ses compétences et responsabilités en matière d'aménagement du territoire, de transport, de développement économique, de formation professionnelle, de tourisme et d'environnement dispose de leviers pour y contribuer.

En cohérence avec la Convention régionale de mise en œuvre de « Petites villes de demain », signée le 4 juin 2021, la Région s'est engagée à articuler ses interventions avec celles de ses partenaires au bénéfice des communes concernées.

Ainsi, elle s'engage à participer à la gouvernance du programme ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets. Pour cela, elle pourra mobiliser son ingénierie, notamment présente dans ses espaces territoriaux, afin de participer à l'accompagnement des communes et EPCI engagés dans la démarche.

La Région pourra également soutenir les actions et projets du programme compatibles avec ses politiques publiques et

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

cadres d'intervention, sous réserve de l'instruction des dossiers de demande de subvention déposés par les porteurs de projet et des décisions de la commission permanente.

Pour autant, le présent conventionnement ne comporte aucun engagement de la Région à soutenir financièrement les actions inscrites à cette convention.

7.5 Engagements du Département

Le Département s'engage à participer au réseau des Partenaires du programme afin de faciliter l'élaboration et la mise en œuvre; à contribuer à l'élaboration des portraits et diagnostics de territoires dans une logique de complémentarité et de mutualisation avec les outils développés notamment dans le cadre des contrats départementaux de territoires ; à faciliter l'accès aux ressources d'ingénierie du Département -via les agences départementales en particulier - et de ses principaux partenaires techniques de l'aménagement du territoire dans le domaine du tourisme (ADT) de l'habitat (ADIL, NEOTOA) et de l'aménagement (SADIV, SPL) à étudier le possible co-financement des actions inscrites dans le plan d'action de la Convention dans le cadre de ses politiques publiques et dispositifs d'appui aux territoires.

7.6 Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

Châtillon-en-Vendelais
Afin d'avoir un diagnostic partagé sur le centre-bourg de la commune, un questionnaire en ligne a été diffusé auprès de la population. Environ 115 personnes ont répondu à ce sondage. Des problématiques ont été soulevées, certaines ont pu être résolues car les solutions étaient déjà existantes mais méconnues, tandis que les autres ont été rapportées auprès des élus de la commissions centre-bourg. A l'issue de ce sondage, une synthèse des retours a été diffusée dans les infos de la commune.
Une action de concertation a été réalisée auprès des élèves de CE1 et CE2 de l'école publique. Il leur a été demandé de réfléchir au « Châtillon de demain » en repensant les espaces du centre-bourg. A l'issue de leur travail, une restitution sur les choix des projets de revitalisation de la municipalité sera réalisée.
Dans les mois à venir, plusieurs actions de concertation devraient avoir lieu en lien avec la révision du PLU et l'étude centre-bourg de la commune. Une commission « environnement » est en cours de constitution. Celle-ci se composera d'habitants et d'élus de la commune qui échangeront sur le cadre de vie de la commune.

Etrelles
Depuis 2008, toutes les commissions communales sont constituées d'élus et de non élus afin que la société civile participe, dès l'amont, à la construction des projets et au suivi des investissements. Ce sont 3 commissions (développement économique, voiries et urbanisme) qui ont eu et ont l'occasion de travailler sur le projet de cœur-de-bourg d'Etrelles.
Lorsque la commune a recruté en 2018, le cabinet Déclic pour esquisser les grandes lignes de son projet global de revitalisation, la population a été associée via des ateliers de travail participatifs qui ont permis de faire ressortir de nombreuses idées dont plusieurs ont été retenues. Les partenaires institutionnels et financiers ont également été conviés à participer à l'élaboration du projet.
En septembre 2021, la commune a émaillé le site du projet de réaménagement de la place Chanoine, de panneaux décrivant les opérations à venir. En parallèle, durant le mois de septembre, un prospectus décrivant la future requalification de la place Chanoine et une lettre à la population expliquant l'intérêt du projet global de revitalisation ont été distribués à l'ensemble de la population. Toujours en septembre 2021, les élus ont organisé une matinée de présentation du projet au public afin de répondre à toutes leurs interrogations. Ils ont été accompagnés durant cette

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

matinée par le cabinet Ouest Am', en charge de la définition du projet de réaménagement de la place Chanoine, qui s'est chargé d'effectuer des visites guidées pour présenter les aspects du projet aux citoyens. Un registre d'observations a également été mis à disposition du public à cette occasion.
La commune continuera évidemment à tenir informé ses habitants au fur et à mesure de l'avancement des volets du projet.

La Guerche-de-Bretagne
Au cours de la définition de son projet de revitalisation, la commune a mobilisé sa population afin de mieux cerner ses usages, sa perception et ses attentes. Un questionnaire en ligne a été diffusé auprès des habitants de La Guerche-de-Bretagne mais aussi auprès de ses usagers. Les canaux de diffusion ont été divers : site internet de la commune, page Facebook de la commune, envoi aux entreprises implantées sur la commune et questionnaire papier dans le bulletin municipal. Cette enquête a obtenu un peu plus de 200 réponses. La population a pu bénéficier d'un retour de sa participation puisque les réponses ont fait l'objet du « Dossier » du magazine municipal de décembre 2021.
Une réunion publique s'est tenue en juin 2022 pour présenter l'avancée des différents projets de la commune et échanger avec les habitants.
Dans les mois à venir, un groupe d'habitants devrait à nouveau être sollicité pour participer en tant que membre de la commission locale du Site patrimonial remarquable (SPR).

7.7 Maquette financière

La maquette financière pluriannuelle est établie à la signature de l'avenant à la convention cadre (annexe 4).
Elle est mise à jour au fil de l'eau et présentée au comité de projet. La maquette financière annuelle (consolidation au 31 décembre) est adressée chaque année en octobre au préfet de département ainsi qu'à la direction de programme PVD de l'ANCT. Pour la première année, la maquette financière annuelle est adressée à la direction de programme PVD de l'ANCT en même temps que l'avenant à la convention cadre.

Les maquettes financières pour l'année 2022 figure en annexe 4.

Article 8 – Gouvernance du programme Petites villes de demain

Les collectivités porteuses mettent en place une gouvernance pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du programme, en association étroite avec l'Etat, confirmant (et ajustant si nécessaire) le fonctionnement installé à l'occasion de la convention d'adhésion pour l'élaboration de la stratégie.
Cette gouvernance est articulée au Contrat de relance et de transition écologique (CRTE).

Sont systématiquement invités au comité de projet les représentants de l'exécutif, des services de l'Etat, de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, de l'Anah, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du programme Petites villes de demain, et de représentants du Département et de la Région cosignataires du présent avenant.

Il siégera au moins une fois par an pour :
- Valider l'évaluation annuelle du programme, sur la base des indicateurs de suivi et d'une synthèse financière ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions, y compris financièrement (actualisation du plan de financement) ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du programme en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...) ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

Le chef de projet PVD désigné, accompagné du comité technique qu'il réunit au moins deux fois par an, alimente le comité de projet et en particulier :
- Veille en détail au bon déroulement des actions prévues au programme, vérifie l'avancement des dossiers, analyse les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

projets ;
- Établit le tableau de suivi de l'exécution ;
- Met en place les outils d'évaluation et analyse les résultats des évaluations ;
- Propose les évolutions des orientations ;
- Propose les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches actions ;
- S'assure de la participation du public et des partenaires à l'élaboration des projets.

Article 9 - Suivi et évaluation du programme

Un tableau de bord de suivi du programme est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour par le chef de projet PVD. Il est examiné par les services de l'Etat et présenté en synthèse au comité de projet. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins, et mis à disposition auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du programme, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus une fois par an devant le comité de projet. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation du programme national PVD.

L'évaluation s'organisera de la manière suivante :
1. Evaluation de la gouvernance (une fois par an)
2. Evaluation stratégique (une fois par an comme indiqué à l'article 10)
3. Evaluation des effets et impacts (en 2024 à la moitié du programme et en 2026, à la fin du programme PVD)

L'annexe 5 comporte les tableaux de bord de ces différentes évaluations.

Article 10 - Résultats attendus du programme

Les résultats seront suivis et évalués. Les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués sont choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. Des tableaux de bord spécifiques à l'évaluation des résultats sont élaborés pour chacune des communes (annexe 5). L'évolution de ces indicateurs sera tenue à jour une fois par an à l'occasion du comité de projet.

10.1 Châtillon-en-Vendelais

Orientation 1 **:** *Accompagner et initier la rénovation et la réhabilitation du bâti*

Indicateur	**Objectif**	**Moyen de collecte**
Nombre de dossiers accompagnés par France Services Nombre de dossiers d'aides au logement Nombre d'autorisations d'urbanisme	Améliorer l'accessibilité des propriétaires aux informations sur l'amélioration de leurs logements	Statistiques France Services Maison du logement Service urbanisme
Nombre de logements Nombre de bâtiments réhabilités Nombre de logements vacants	Initier la réhabilitation	INSEE Service urbanisme
Nombre de logements adaptés aux populations spécifiques	Créer ou accompagner à la création de logements adaptés aux évolutions des ménages	PLH/INSEE

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Orientation 2 : Maintenir l'activité en centre-bourg en améliorant l'accessibilité

Indicateur	Objectif	Moyen de collecte
Action de communication Nombre de services publics	Améliorer la visibilité des commerces et des services	Presse/moyens de communication Terrain
Nombre de commerçants	Centraliser l'offre commerciale	SIRENE/Terrain
Nombre de porteurs de projets accompagnés	Accompagner les porteurs de projets	Tableau de suivi des professionnels accompagnés
Nombre de commerces ayant réalisés des travaux Nombre de commerces vacants	Améliorer l'accessibilité des commerces	Service urbanisme Terrain

Orientation 3 : Conserver et développer un esprit de « village »

Indicateur	Objectif	Moyen de collecte
Nombre de manifestations publiques Nombre de structure d'hébergements touristiques	Développer l'offre touristique	Presse/moyens de communication INSEE/service tourisme de Vitré Communauté
Fréquentation de la voie verte Evolution des liaisons douces Linéaire de voirie	Sécuriser les déplacements	INSEE/service mobilités de Vitré Communauté Terrain
Nombre d'opérations sur les espaces verts Nombre d'équipements de loisirs	Mettre en valeur les espaces publics	Terrain

10.2 Etrelles

Orientation 1 **:** *Pérenniser et développer les commerces en centre-bourg*

Indicateur	Objectif	Moyen de collecte
Nombre de commerçants dans le centre	Conforter et garder les commerces actuels	CCI
Nombre de nouvelles installations commerciales dans le centre	Attirer de nouveaux commerçants dans le bourg	CCI
Nombre de chalands et de clients sur le marché hebdomadaire	Pérenniser le marché de la commune et en faire un rendez-vous incontournable	Demandes d'emplacement

Orientation 2 : Proposer un cadre de vie de qualité

Indicateur	Objectif	Moyen de collecte
Appropriation de la nouvelle place Chanoine	Créer une place de village avec l'ambiance associée	Retours des habitants, appréciation subjective
Appropriation du parc paysager entre la place Chanoine et les quartiers de la Plesse	Offrir un cadre de verdure en plein centre-bourg	Retours des habitants, appréciation subjective

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Nombre de trajets sur la nouvelle piste cyclable	Offrir une alternative à la voiture entre le bourg d'Etrelles et Argentré-du-Plessis	Comptage
Nombre de logements occupés dans le futur bâtiment de logements sociaux sur l'ancienne friche de la caserne	Répondre à l'importante demande en logements sur le territoire	Neotoa

Orientation 3 : Développer des services à même de répondre aux besoins d'une population en pleine croissance

Indicateur	**Objectif**	**Moyen de collecte**
Nombre d'abonnements à la bibliothèque	Développer l'offre culturelle	Dossiers d'inscription
Fréquentation de l'espace France Services	Développer l'offre de services	Logiciel métier
Fréquentation de l'espace CNI-Passeport	Développer l'offre de services	Logiciel métier
Fréquentation des futurs services mis en place dans le presbytère	Développer l'offre de service	Dépendra des services en question

10.3 La Guerche-de-Bretagne

Orientation 1 : Accompagner et favoriser la rénovation du patrimoine et du bâti

Indicateur	**Objectif**	**Moyen de collecte**
Nombre de rendez-vous ADIL Nombre de permanences ADIL Nombre de dossiers d'aides pour l'amélioration de l'habitat	Améliorer l'accessibilité des propriétaires aux informations sur l'amélioration de leurs logements	Maison du logement ADIL
Nombre d'autorisations d'urbanisme sur monuments historiques	Initier la réhabilitation d'un bâtiment inscrit aux monuments historiques	Service urbanisme

Orientation 2 : Développer la vocation touristique de la commune

Indicateur	**Objectif**	**Moyen de collecte**
Avancement et réalisation des projets du PPMVPMI Journées de présence de l'office du tourisme Nombre de manifestations publiques	Obtenir la labellisation aux Petites cités de caractère et en développant le plan d'actions qui en découle	Actualisation du PPMVPMI Office du tourisme Grain de sel
Nombre d'hébergement touristiques Fréquentation de la voie verte	Travailler l'intégration de l'itinéraire cyclable « Nantes – Mont-Saint-Michel » en tant que pôle principal de service	INSEE/service tourisme de Vitré Communauté INSEE/service mobilité de Vitré Communauté

Orientation 3 : Accueillir de nouvelles populations en centre-bourg

Indicateur	**Objectif**	**Moyen de collecte**
Nombre d'équipements publics sur la commune Fréquentation du site	Développer un nouveau pôle de services et de logements adaptés	Tableau d'assurance des bâtiments de la commune Entrées micro-folie

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Nombre d'habitants Nombre de logements vacants Evolution de la typologie de la population	Scénariser les possibilités d'amélioration d'îlots ciblés	INSEE

Orientation 4 : Développer l'offre de logements

Indicateur	**Objectif**	**Moyen de collecte**
Typologie des logements sur la commune Offre de logements pour des publics spécifiques	Développer une nouvelle offre de logement	INSEE PLH
Nombre de logements vacants	Réduire la vacance des logements	INSEE

Orientation 5 : Développer l'attractivité commerciale

Indicateur	**Objectif**	**Moyen de collecte**
Nombre de locaux vacants	Réduire le nombre de locaux vacants	Terrain
Nombre de commerçants Nombre de subventions pour la rénovation de vitrines Nombre d'animations commerciales	Faciliter l'accueil de nouveaux commerçants	Fichier SIRENE Tableau de suivi des demandes de subvention urbanisme Grain de sel
Nombre d'abonnés au marché hebdomadaire Nombre de participants aux boutiques éphémères	Adapter l'offre itinérante et non sédentaire	Tableau des commerçants abonnés Tableau de suivi des participants aux boutiques éphémères

Orientation 6 : Améliorer l'accès aux services publics et au cadre de vie

Indicateur	**Objectif**	**Moyen de collecte**
Fréquentation de France services Nombre de permanences	Adapter l'offre de services	Statistiques France Services Calendrier des permanences
Nombre d'opérations sur les espaces verts	Améliorer les espaces publics	Service espaces verts
Linéaire de voirie aménagée	Développer les mobilités actives	Budgets

Les objectifs détaillés et les indicateurs propres à chaque action sont précisés dans chaque fiche action en annexe 2.

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Article 11 – Utilisation des logos

Chacune des Parties autorise à titre non exclusif l'autre Partie à utiliser son nom et son logo pour toute la durée du Contrat afin de mettre en avant le partenariat entre les Parties, et à le faire figurer de façon parfaitement visible et lisible sur ses supports de communication faisant référence aux actions réalisées dans le cadre de cet avenant.

Il est précisé qu'aucun matériel, visuel, création, annonce, message de quelque nature que ce soit faisant référence à l'une des Parties ne pourra être créé, réalisé et/ou diffusé par l'autre Partie sans son consentement écrit préalable.

Chacune des Parties reconnaît :

- qu'elle n'acquiert aucun droit sur la charte graphique de l'autre Partie autre que celui de l'utiliser conformément aux dispositions de la présente clause
- et qu'elle n'est pas autorisée à utiliser et / ou exploiter les marques, dénominations sociales, logo et plus généralement tous les droits de propriété intellectuelle afférents aux signes distinctifs à l'autre Partie, de quelque façon que ce soit (notamment pour leur reproduction, communication et / ou adaptation) et pour quelque raison que ce soit (y compris à titre de référence commerciale ou pour sa propre publicité).

Le droit d'utiliser les éléments verbaux/graphiques de chacune des Parties est accordé uniquement pour la durée du Contrat et prendra automatiquement fin, sans qu'aucune formalité ne soit nécessaire, à son terme, qu'elle qu'en soit la raison.

Les communes sont invitées à faire figurer le panneau signalétique Petites villes de demain en entrée de ville.

Chaque opération réalisée doit faire l'objet d'un affichage pendant les travaux :

- identifiant clairement le lien avec le programme Petites villes de demain : logo ANCT/PVD et mention « L'Etat s'engage pour l'avenir des territoires » ;
- ainsi que les logos et mentions liés aux modalités d'attribution des subventions et financement propres à chaque Partie.

Article 12 – Entrée en vigueur, durée de l'avenant à la convention et publicité

L'entrée en vigueur du programme est effective à la date de signature du présent contrat, jusqu'à mars 2026.

Au terme de cet avenant à la convention, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.
Le présent avenant fera l'objet d'une publication sur le site internet de l'EPCI. Il est transmis pour information au DDFIP ainsi qu'à l'ANCT. Il pourra faire l'objet d'une mise en ligne, au niveau local et par l'ANCT.

Article 13 – Evolution et mise à jour du programme

Le programme est évolutif. Le corps de l'avenant et ses annexes peuvent être modifiés par un nouvel avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du programme et après avis du comité de projet. C'est notamment le cas lors d'une évolution de ses périmètres d'intervention, de l'intitulé des orientations, de leurs objectifs, de l'ajout de nouvelles actions et d'indicateurs. Dans ce contexte certaines études considérées comme stratégiques pourraient conduire à préciser les orientations du projet de territoire et faire l'objet, par conséquent, d'un avenant.

Article 14 - Résiliation du programme

D'un commun accord entre les parties signataires du programme et après avis favorable du comité de projet, il peut être mis fin au présent avenant.

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Article 15 – Traitement des litiges

Le présent avenant est régie par le droit français.

En cas de contestation, litiges ou autres différends éventuels sur l'interprétation ou l'exécution de l'avenant à la convention, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable entre elles.

A défaut, et préalablement à l'engagement de toute action contentieuse et sous réserves des dispositions prises au titre des articles précédents, les parties s'engagent à recourir à la médiation en application des articles L 213-1 du code de la justice administrative du différend qui les oppose et de saisir le président du Tribunal administratif de Rennes à l'effet d'organiser la mission de médiation et de désigner la ou les personnes qui en seront chargées.

En cas d'échec d'une solution amiable, tout litige ou contestation auxquels le présent avenant pourrait donner lieu tant sur sa validité que sur son interprétation, son exécution ou sa réalisation, sera soumis aux tribunaux compétents du ressort de la juridiction de Rennes.

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Signé à , le

Pour l'Etat,	Pour la Région Bretagne,	Pour le Département d'Ille-et-Vilaine,	Pour Vitré Communauté,
Pour Châtillon-en-Vendelais,	**Pour Etrelles**	**Pour la Guerche-de-Bretagne,**	**Pour Vitré,**

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Glossaire

ABF : Architecte des Bâtiments de France

ACV : Action Cœur de Ville

ADEME : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

AFD : Agence Française de Développement

ANAH : Agence Nationale de l'Habitat

ANCT : Agence Nationale de la Cohésion des Territoires

CAU : Conseil en Architecture et Urbanisme

CEREMA : Centre d'Etudes et d'expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement

CRTE : Contrat de Relance et de Transition Ecologique

DDFIP : Direction Départementale des Finances Publiques

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

FNADT : Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire

OFB : Office Français de la Biodiversité

OPAH-RU : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat en Renouvellement Urbain

ORT : Opération de Revitalisation de Territoire

PCC : Petites Cités de Caractère

PLU : Plan Local d'Urbanisme

PME : Petites ou Moyennes Entreprises

PPMVPMI : Plan Pluriannuel de Mise en Valeur du Patrimoine Matériel et Immatériel

PVD : Petites Villes de Demain

SPR : Site Patrimonial Remarquable

ZAE : Zone d'Activités Economiques

ZORCOMIR : Zone de Revitalisation des Commerces en Milieu Rural

ZRCV : Zone de Revitalisation des Centres-Villes

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Sommaire des annexes

Annexe 1 – Projet de territoire de Vitré Communauté

Annexe 2 – Présentation des périmètres des secteurs d'intervention des ORT, plans guides et effets juridiques de l'ORT

Annexe 3 – Fiches actions et plan d'actions

Annexe 4 – Maquettes financières

Annexe 5 – Tableaux de bords d'évaluation

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Petites villes de demain

ANNEXES

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

SOMMAIRE DES ANNEXES

ANNEXE 1 - PROJET DE TERRITOIRE DE VITRE COMMUNAUTE 1

ANNEXE 2 – PRESENTATION DES PERIMETRES DES SECTEURS D'INTERVENTION DES ORT, PLANS GUIDES ET EFFETS JURIDIQUES DE L'ORT 33

Périmètre d'Opération de Revitalisation de Territoire de Châtillon-en-Vendelais 34
Périmètre d'Opération de Revitalisation de Territoire d'Etrelles 38
Périmètre d'Opération de Revitalisation de Territoire de La Guerche-de-Bretagne 40
Plan guide de Châtillon-en-Vendelais 44
Plan guide d'Etrelles 45
Plan guide de La Guerche-de-Bretagne 46
Effets juridiques de l'ORT 47

ANNEXE 3 – FICHES ACTIONS ET PLAN D'ACTIONS 48

Plan d'actions 49
Fiches actions de Châtillon-en-Vendelais 51
Fiches actions d'Etrelles 71
Fiches actions La Guerche-de-Bretagne 87

ANNEXE 4 – MAQUETTES FINANCIERES 124

Maquette financière annuelle 2022 de Châtillon-en-Vendelais 125
Maquette financière annuelle 2022 d'Etrelles 126
Maquette financière annuelle 2022 de La Guerche-de-Bretagne 128
Maquette financière globale PVD 130

ANNEXE 5 – TABLEAUX DE BORDS D'EVALUATION 133

Tableau de bord PVD 134
Tableau de bord de Châtillon-en-Vendelais 135
Tableau de bord d'Etrelles 136
Tableau de bord de La Guerche-de-Bretagne 137

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Annexe 1

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Agence Déclic
Territoires de Demain

4

La définition de la stratégie

Vitré Communauté

403

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Définition de la stratégie territoriale

La méthodologie

Axes du projet de territoire

= Piliers regroupant les enjeux prioritaires qui structure le projet de territoire

Défis stratégiques du territoire

= Identification des leviers sur lesquels Vitré Communauté et les acteurs du territoire vont concentrer leurs efforts pour traiter l'ensemble des enjeux prioritaires

Objectifs opérationnels

= Projets et moyens à déployer pour répondre à ces défis

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Définition de la stratégie territoriale

Axe 1

Enjeux

3.2 Diversification des activités et des emplois

3.3 Aménagement et répartition des activités sur le territoire

3.6 Maintien et développement des commerces de proximité et des artisans

3.4 Développement des nouveaux modèles économiques : économie circulaire, ESS

3.5 Offre de formation en lien avec les besoins du territoire

3.1 Attraction des actifs

3.7 Couverture numérique

4.3 Développement du potentiel touristique pour favoriser les moyens séjours

3.8 Maintien d'une agriculture dynamique dans toute sa diversité

Défis

- Diversifier et répartir les activités économiques sur le territoire (exogène, endogène et création)
- Favoriser l'attractivité des centres-bourgs : commerces, artisanat, mobilité…
- Promouvoir de nouveaux modèles économiques innovants qui prennent en compte les enjeux sociaux et environnementaux
- Accompagner les entreprises dans leurs besoins de recrutement en attirant des actifs et en développant l'offre de formation
- Finaliser la couverture numérique et téléphonique du territoire, tout en veillant à accompagner les usages
- Augmenter les séjours touristiques en misant sur la richesse patrimoniale et naturelle de nos communes
- Maintenir une agriculture dynamique dans toute sa diversité

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Définition de la stratégie territoriale

Axe 2

Enjeux

1.4 Rénovation de l'habitat

1.5 Formes innovantes d'habitat

1.2 Sobriété foncière et limitation de l'étalement urbain

2.3 Sécurisation de la ressource en eau (qualité et quantité)

2.4 Gestion des déchets

2.6 Préservation des milieux naturels et de la biodiversité

2.8 Développement des infrastructures pour les mobilités douces et actives

2.9 Développement de la mobilité partagée : covoiturage et autopartage (infrastructure et services)

2.1 Développement des énergies renouvelables

1.4 Rénovation de l'habitat

Défis

- Appuyer les mesures de rénovation, la reconquête des logements vacants et les formes innovantes d'habitat pour répondre à la demande croissante tout en limitant l'étalement urbain
- Mobiliser l'ensemble des acteurs autour de la sécurisation de l'approvisionnement en eau et de la reconquête de la qualité en eau
- Protéger notre patrimoine naturel avec une gestion des déchets performante et des mesures de préservation de la biodiversité
- Favoriser les alternatives à l'usage individuel de la voiture par les mobilités douces, partagées ainsi que les liaisons ferroviaires tout en veillant à une bonne desserte du territoire
- Massifier la transition énergétique par la performance énergétique, la baisse des gaz à effet de serre et le développement des énergies renouvelables

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Définition de la stratégie territoriale

Axe 3

Enjeux

1.3 Accès à la propriété et gestion de la tension immobilière

1.1 Augmentation et diversification de l'offre de logement sur le territoire

4.1 Diffusion équilibrée de l'offre culturelle sur l'ensemble du territoire

4.2 Soutien aux associations culturelles : structuration et professionnalisation

4.5 Soutien des communes dans leurs projets culturels et évènementiels

Activités de sports et loisirs

5.1 Lutte contre la précarité

5.3 Dispositifs d'inclusion et d'égalité des chances (personnes en situation de handicap, éloignées de l'emploi, parité…)

5.4 Evolution des services liés au vieillissement de la population

5.5 Offre de santé : services et professionnels

5.6 Développement des services et des équipements pour la petite enfance et Enfance

5.7 Accompagnement de la jeunesse

Défis

- Développer et diversifier l'offre de logement pour s'adapter aux nouveaux modes de vie et favoriser l'accès à la propriété
- Favoriser l'accès à des activités de sports, loisirs et culture sur l'ensemble du territoire par le soutien aux communes et aux associations
- Lutter contre la précarité et l'exclusion grâce à des dispositifs d'insertion et d'aides aux populations vulnérables
- Proposer des dispositifs d'accompagnement et d'autonomie en faveur des personnes âgées
- Structurer une politique santé sur le territoire (équipements, offre de soins, installation des professionnels, prévention…)
- Soutenir le développement des équipements et des services pour la petite enfance et enfance
- Accompagner et encourager les jeunes dans leurs projets scolaires, professionnels et personnels

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Agence Déclic
Territoires de Demain

5

Le plan d'actions

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Agence Déclic
Territoires de Demain

5a

Axe 1

UN TERRITOIRE QUI AFFIRME LA PROSPERITÉ ET LA DYNAMIQUE DE SES ACTEURS ÉCONOMIQUES

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Axe 1

UN TERRITOIRE QUI AFFIRME LA PROSPERITÉ ET LA DYNAMIQUE DE SES ACTEURS ÉCONOMIQUES

- Maintenir **une agriculture dynamique dans toute sa diversité et concourir à la souveraineté alimentaire**
- Diversifier et répartir **les activités économiques** sur le territoire (exogène, endogène et création) tout en soutenant la dynamique industrielle locale
- **Accompagner les employeurs dans leurs besoins de recrutement** en attirant des actifs et en développant l'offre de formation
- **Augmenter la part du tourisme** dans le dynamisme économique du territoire
- **Développer le rayonnement du territoire** par ses potentiels culturels, patrimoniaux, naturels et touristiques
- **Finaliser la couverture numérique et téléphonique du territoire**

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

1.1. Maintenir une agriculture dynamique dans toute sa diversité et concourir à la souveraineté alimentaire	
Axe du projet de territoire	Un territoire qui affirme la prosperité et la dynamique de ses acteurs économiques
Finalités du défi (objectifs opérationnels)	**> Réaffirmer le caractère agricole et rural de notre territoire** **> Contribuer à la souveraineté alimentaire** **> Soutenir l'économie, l'emploi et l'attractivité des métiers de l'agriculture (en lien avec l'installation et la transmission) et des filières agro alimentaires du territoire** **> Consolider la chaine de valeur ajoutée liée à l'alimentation (fabricants d'aliments, de matériels, industrie agroalimentaire, logistique, distribution** **> Concilier l'aménagement du territoire et l'aménagement foncier pour préserver le foncier agricole** **> Accompagner les agriculteurs dans les transitions écologiques et énergétiques** **> Développer l'alimentation et l'approvisionnement en produits locaux** **> Améliorer la gestion quantitative et qualitative de l'eau** **> Développer une communication positive autour de l'agriculture favorisant le bien vivre ensemble**
Rôle de Vitré Communauté	**L'agriculture est une compétence partagée entre l'Union Européenne, l'Etat et la Région Bretagne.** Vitré Communauté n'a pas de compétence en matière d'agriculture mais peut mener des actions au travers de ses différentes compétences (dev éco & emploi, eau, paysage, environnement ...)
Pilote (binôme VP/ direction ou service)	Vice Présidence Vitalité des communes Direction cheffe de file à préciser
Acteurs à associer (interne/ externe)	Internes: Direction cohésion territoriale / Direction du développement économique / Service transition écologique / Service eau & assainissement ... Externes: Etat, Département, Région, Chambres consulaires, SYMEVAL, Eaux et Vilaine…
Actions principales prévues à ce stade	**> Mise en oeuvre de la convention cadre 2021-2025 signée avec la Chambre d'agriculture.** **> Soutien à l'installation de jeunes agriculteurs (Pass JA)** **> Mise en oeuvre d'un projet alimentaire territorial & soutien aux démarches autonomie & réduction des consommations ou GES (cf. PCAET)** **> Mise en oeuvre des actions du volet agricole du SYMEVAL & Eaux et Vilaine sur la qualité de l'eau (Paiement pour services rendus, Breizh Bocage, ...)**
Indicateurs pressentis	> Nombre d'exploitations et d'emplois directs à la production > Surface agricole utile > Evolution des filières sur le territoire & productions associées

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

1.2. Diversifier et répartir les activités économiques sur le territoire tout en soutenant la dynamique industrielle locale	
Axe du projet de territoire	Un territoire qui affirme la prospérité et la dynamique du territoire et de ses acteurs économiques
Finalités du défi (objectifs opérationnels)	**> Favoriser le développement et l'installation des entreprises, industries, artisans et commerçants sur le territoire de Vitré Communauté et organiser un maillage équilibré du territoire** **> Faciliter la création d'entreprises (dispositifs d'incitation, ateliers relais, services d'accompagnement)** **> Développer des pôles d'activités tertiaires et d'innovation permettant de diversifier les activités économiques du territoire** **> Accompagner les mutations de l'industrie (industrie du futur, industrie des transitions, ...)** **> Sensibiliser les entreprises sur les pratiques durables (RSE, ESS, diminution de l'empreinte écologique, économie circulaire)** **> Optimiser la consommation foncière du développement économique** **> Maintenir une fiscalité professionnelle modérée**
Rôle de Vitré Communauté	Compétence Développement économique exercée par Vitré Communauté
Pilote (binôme VP/ direction ou service)	Vice Présidence au Développement économique Direction du Développement économique Vice Présidences associées: Vice Présidence à l'aménagement & à la vitalité des communes
Acteurs à associer (interne/ externe)	Internes: Service aménagement, Direction de la Communication, Service transition énergétique, Service eau & assainissement, Communes Externes: Acteurs économiques, …
Actions principales prévues à ce stade	**Aménagement économique** **> Mise en place d'un schéma directeur d'aménagement des zones d'activités et d'accueil des entreprises** **> Développement de nouvelles zones d'activités permettant l'installation et le développement des entreprises** **> Etude et optimisation des Pôles Gare de Vitré et Châteaubourg et leur potentiel économique (tertiaire).** **> Développement des outils permettant d'optimiser le foncier à vocation économique et de densifier les sites existants (cahier des charges de zones, soutien aux commerces et à l'artisanat de centre bourg, utilisation des friches...).** **> Création de villages d'artisans et de nouveaux bâtiments relais favorisant le parcours résidentiel des entreprises** **Animation économique** **> Organisation des temps d'échanges avec les entreprises par 4 bassins de vie permettant de détecter les difficultés et actions à mener par territoire.** **> Développement d'un ou plusieurs clubs d'entreprises** **> Mise en place d'un espace de coworking et d'animation économique dans le batiment MEEF.** **> Mise en place une nouvelle gouvernance du développement économique associant les entreprises et les institutions en charge de l'accompagnement des projets économiques.** **Coopération** **> Déploiement du Service Public d'Accompagnement des Entreprises permettant d'accompagner les projets de développement des entreprises sur l'ensemble des thématiques (foncier, investissements, R&D, emploi, transition environnementale...).** **> Renforcement des coopérations entre Vitré Communauté et les acteurs économiques de l'innovation et de l'entrepreneuriat (fablab, coworking, incubateur...).**
Indicateurs pressentis	> Evolution du nombre d'entreprises par secteur d'activité > Evolution du nombre d'emplois créés par secteur d'activité > Consommation d'espace réelle liée au développement économique (SCOT) > Surface annuelle vendue par Vitré Communauté > Indicateur à trouver sur la requalification / densification / recyclage foncier pour accueillir des activités économiques > Nombre d'entreprises mobilisées dans les temps d'animation et de concertation.

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

1.3. Accompagner les employeurs du territoire dans leurs besoins de recrutement en attirant des actifs et en développant l'offre de formation	
Axe du projet de territoire	Un territoire qui affirme la prospérité et la dynamique du territoire et de ses acteurs économiques
Finalités du défi (objectifs opérationnels)	**> Réduire les tensions sur le marché de l'emploi** **> Accompagner la montée en compétences des entreprises dans leurs pratiques RH et agir sur les difficultés de recrutement** **> Déployer un dispositif de promotion du territoire en direction des actifs en recherche de mobilité résidant sur d'autres territoires (mise en place d'un guichet d'accueil et d'accompagnement à la mobilité, valorisation des emplois,valorisation des atouts et de l'offre de services, communication des savoir-faire)** **> Développer une offre de formation initiale et continue du CAP au Bac+5 en adéquation avec les besoins de compétences des entreprises et la vie étudiante**
Rôle de Vitré Communauté	Compétence exercée par Vitré Communauté au titre du développement économique. Le développement de l'offre de formation nécessite une prise de compétence spécifique en lien avec la Région (compétence Enseignement Supérieur, Recherche & Innovation)
Pilote (binôme VP/ direction ou service)	Vice Présidence au Développement économique / Direction du Développement économique
Acteurs à associer (interne/ externe)	Internes: Direction de la communication, Externes: Pôle Emploi / Etat, Région, établissements d'enseignement supérieur & organismes de formation, entreprises & club d'entreprises du territoire, Mission locale ...
Actions principales prévues à ce stade	**> Réflexion sur une démarche de marketing territorial (endogène & exogène avec des outils de communication dédiés)** **> Mise en place d'une offre d'accompagnement globale à la mobilité et à l'implantation des familles (emploi du conjoint, logement...).** **> Transfert de compétence enseignement supérieur.** **> Mise en place d'actions de promotion des métiers (bâtiment, développement durable…) et montée en compétence des pratiques RH (animation club RH)** **> Mise en place d'actions permettant de résorber les tensions sur le marché de l'emploi (GPEC, forum emploi, forum sectoriel)**
Indicateurs pressentis	> Effectif des établissements d'enseignement supérieur du territoire > Evolution de la population active - Evolution du nombre d'emplois > Nombre de familles accompagnées dans leurs projets de mobilité vers VCTE

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

1.4 Augmenter la part du tourisme dans le dynamisme économique du territoire	
Axe du projet de territoire	Un territoire qui affirme la prospérité et la dynamique du territoire et de ses acteurs économiques
Finalités du défi (objectifs opérationnels)	**> Etoffer l'offre d'activités, de services touristiques et de lits marchands sur tout le territoire, publique et privée (offre d'hébergements notamment hôtelière et de plein air, restauration, soutien à l'installation d'équipements de loisirs/développement des offres plein air, géocaching, continuité et services pour l'itinérance (V9), développement de l'offre patrimoniale)** **> Redéfinir la politique de promotion du territoire et de ses 46 communes** **> Développer la fréquentation touristique tout au long de l'année et la mesurer (installer l'image touristique du territoire, développer sa notoriété, s'intégrer aux enquêtes et outils d'observation régionaux et départementaux)**
Rôle de Vitré Communauté	Compétence tourisme exercée localement par Vitré Communauté / Mission "marketing territorial" assurée par le service Communication-Tourisme Compétence partagée : La Région a mis en place le Schéma Régional de Développment du Tourisme et des Loisoirs (S.R.D.T.L.) 2020 - 2025 Le Département via l'Agence de développement touristique élabore une nouvelle stratégie depuis 2019 (repostionnement marketing en 2021 et choix de thématiques de développement prioritaires en 2022) La Destination Rennes et les Portes de Bretagne (territoire de projet impulsé par la Région composé de 10 EPCI dont Vitré Communauté) a adopté une stratégie 2019-2021 et oeuvre en 2022 pour sa révision pour la période 2023-2025. La stratégie locale sera adaptée aux problématiques locales et en cohérence avec les stratégies supra.
Pilote (binôme VP/ direction ou service)	Vice-Présidence charge de la culture, du patrimoine et du tourisme / Direction, Culture, Tourisme et Communication, mission Tourisme
Acteurs à associer (interne/ externe)	Interne : services municipaux (Patrimoine Vitré et La Guerche-de-Bretagne) / service LEPAC (VC) / service des Archives (VC) / service Mobilités / Base de loisirs / service Randonnées Externe : Département et Agence Départementale du Tourisme Ille-et-Vilaine, Région et Comité Régional du tourisme de Bretagne, Office du tourisme, professionnels du tourisme et acteurs publics (hoteliers, restaurateurs etc.), EPCI et territoires voisins (notamment ceux traversés par la V9 et ceux de la Destination Rennes et les Portes de Bretagne).
Actions principales prévues à ce stade	**> Conception d'une stratégie de développement touristique en cours (affirmer le potentiel touristique, mise en réseau des acteurs du territoire, augmentation des moyens alloués via le lancement de la taxe de séjour, développer l'offre touristique, promotion des atouts, accompagner les communes dans leur mise en tourisme, renforcement et déploiement de la stratégie de marketing)** **> Renforcement des objectifs et des moyens alloués à l'Office de tourisme du Pays de Vitré et au service tourisme** **> Réalisation de la vélo route V9 entre Nantes et Mont-Saint-Michel** **> Développement de la Base de la Haute Vilaine** **> Accompagnement des porteurs de projets** **> Schéma d'accueil et d'Information : accueil mobile multisites, découverte nomade, signalétique d'information et d'interprétation sur les sites, signalisation routière**
Indicateurs pressentis	> Evolution du nombre de nuitées > Evolution de la fréquentation des sites touristiques > Evolution de la capacité en lits touristiques marchands > Nombre de demandes traitées par l'Office du Tourisme (tous modes de contacts : statistiques site Internet...)

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

1.5 Développer le rayonnement du territoire par ses potentiels culturels, patrimoniaux, naturels et touristiques	
Axe du projet de territoire	Un territoire qui affirme la prospérité et la dynamique du territoire et de ses acteurs économiques
Finalités du défi (objectifs opérationnels)	**> Participer à la mise en réseau de tous les acteurs culturels et patrimoniaux du territoire (Réseau Arléane, observatoire de la vie culturelle)** **> Valoriser les patrimoines historiques, artistiques, immatériels et architecturaux (label Ville et Pays d'Art et d'Histoire, promotion des langues régionales)** **> Promouvoir l'art contemporain (commissariat d'expositions), faciliter le libre accès aux collections et l'emprunt des oeuvres d'art** **> Définir une ambition culturelle commune pour le territoire (temps fort pour les acteurs du territoire, événements itinérants ou de grande ampleur)** **> Mettre en oeuvre les différentes démarches culturelles, touristiques, patrimoniales et communicationnelles dans le cadre d'un objectif cohérent et collectif : l'attractivité du territoire**
Rôle de Vitré Communauté	La compétence culture est exercée partiellement par Vitré Communauté en lien avec les communes. Le développement du rayonnement du territoire par l'agglomération nécessite un développement de nos actions sur la promotion patrimoniale du territoire qui pourrait nécessiter de préciser les compétences communautaires.
Pilote (binôme VP/ direction ou service)	Vice-Présidence en charge de la culture, du patrimoine et du tourisme / Direction, Culture, Tourisme et Communication
Acteurs à associer (interne/ externe)	interne : services municipaux (Patrimoine Vitré et La Guerche-de-Bretagne) / service LEPAC (VC) / service des Archives (VC) / service Randonnées / service Tourisme Externe : Région, Etat, Réseaux des acteurs culturels, Office de tourisme du Pays de Vitré, ADT 35, CRT, Destination Rennes et les Portes de Bretagne
Actions principales prévues à ce stade	**Au titre des compétences de Vitré Communauté:** **> Mise en place une programmation annuelle en art contemporain (identification de nouveaux lieux d'exposition sur le territoire et dans les communes)** **Dans le cadre d'un élargissement de nos actions à la promotion patrimoniale :** **> Mise en valeur les sites patrimoniaux par le biais d'une nouvelle politique événementielle** **> Mise en place un réseau des sites patrimoniaux et des établissements à vocation muséale** **> Engagement dans la labellisation Villes et Pays d'Art et d'Histoire** **> Identification l'intégralité du capital patrimonial de nos 46 communes** **> Soutien aux cultures gallo et bretonne**
Indicateurs pressentis	> Indicateur de rayonnement territorial (par le biais des différents classements existants) > Nombre d'oeuvres d'art empruntées par an (Artothèque) > Nombre d'expositions par an et de visiteurs (Artothèque) > Fréquentation des lieux patrimoniaux et muséaux

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

1.6. Finaliser la couverture numérique et téléphonique du territoire	
Axe du projet de territoire	Un territoire qui affirme la prospérité et la dynamique du territoire et de ses acteurs économiques
Finalités du défi (objectifs opérationnels)	**> Deploiement de la fibre FTTH sur l'ensemble du territoire** **> Couvrir l'ensemble du territoire en téléphonie mobile (Projet KiCapte et NewDeal du CD35 - deploiement de nouveau pylone 4g/5g)**
Rôle de Vitré Communauté	Suivi du deploiement FTTH, relai auprès des communes. Le pilotage du programme Bretagne Très Haut Débit est porté par le Syndicat Mixte Megalis Bretagne auquel Vitré Communauté adhère et participe financièrement.
Pilote (binôme VP/ direction ou service)	Conseiller délégué aux usages numériques / Direction des systèmes d'information
Acteurs à associer (interne/ externe)	Internes: Direction developpement économique, Pôle Habitat, Communes du territoire Externes: Megalis Bretagne, Département d'Ille et Vilaine, Entreprises, Usagers, …
Actions principales prévues à ce stade	**Finalisation du deploiement de la fibre sur la phase 1 tranche 2 (Cornillé, St Aubin des Landes, Domalain, Vergeal, Drouges, Moussé, Rannée)** **Deploiement de la phase 2 (2020-2023)** **Couverture mobile sur le territoire via le CD35**
Indicateurs pressentis	> Nombre de prises FTTH commercialisées > Evolution de la couverture mobile

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Agence Déclic
Territoires de Demain

5b

Axe 2

UN TERRITOIRE QUI SOUTIENT LA VITALITE DE SES COMMUNES, PRÉSERVE LE CADRE DE VIE ET ACCÉLÉRE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Axe 2

Un territoire qui soutient la vitalité de ses communes, préserve le cadre de vie et accélère la transition écologique

- Favoriser **l'attractivité des communes** : commerces, artisanat, mobilité, habitat, services
- **Diversifier l'offre en habitat à destination de tous les publics en favorisant la rénovation et le renouvellement urbain**
- **Optimiser les déplacements** de tous les publics
- Soutenir la **transition énergétique** par la performance énergétique des bâtiments, la baisse des gaz à effet de serre et le développement des énergies renouvelables
- Mobiliser l'ensemble des acteurs autour de **la sécurisation de l'approvisionnement** et de **la reconquête de la qualité en eau**
- Protéger notre environnement avec **une gestion des déchets performante** et des **mesures de préservation de la biodiversité**

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

2.1 Favoriser l'attractivité des communes : commerce, artisanat, mobilité, habitat, services	
Axe du projet de territoire	Un territoire qui soutient la vitalité de ses communes, préserve le cadre de vie et accélère la transition écologique
Finalités du défi (objectifs opérationnels)	**Ce défi transversal vise à accompagner les communes dans leurs stratégies & projets de dynamisation de centre–bourg en lien avec l'ensemble des politiques communautaires et dans une logique d'équilibre territorial :** **> Habitat: Mettre l'accent sur la rénovation du patrimoine ancien et le renouvellement urbain** **> Commerce & artisanat: Soutenir une offre de commerce de proximité adaptée, le développement du tissu artisanal local et encourager l'économie locale et les produits locaux** **> Tourisme, randonnée, patrimoine local: Valoriser les richesses des communes** **> Culture, Sport : Favoriser les pratiques et leurs accès sur tout le territoire** **> Mobilités & couverture numérique: Desservir et connecter les centralités de manière adaptée** **> Santé, Services de proximité: Accompagner les projets locaux dans une logique de structuration globale du territoire** **> Conserver les principes de subsidiarité et de redistribution vers les communes**
Rôle de Vitré Communauté	Vitré Communauté est en appui technique & financier auprès des communes pour faciliter les projets, & initiatives locales.
Pilote (binôme VP/ direction ou service)	Vice Présidence à la vitalité des Communes Direction de la Cohésion Territoriale, Evaluation & Prospective
Acteurs à associer (interne/ externe)	Internes: Pôle Habitat & Mobilité / Direction du développement économique / Direction culture, tourisme et communication / … Externes: Etat, Département, Région, Chambres consulaires, Banque des Territoires, …
Actions principales prévues à ce stade	**> Mise en oeuvre des actions déclinées dans les différentes politiques publiques sectorielles exercées par Vitré Communauté (Habitat, dev éco, mobilité, ...)** **> Politique de fonds de concours versés par Vitré Co pour soutenir les projets des communes** **> Renforcement de l'accompagnement des communes dans la recherche de subventions et conduite de leurs projets (Contractualisation; programme Petites Villes de Demain, Action Coeur de Ville...)**
Indicateurs pressentis	> Evolution démographique > Nombre de services et équipements globaux > Nombre d'artisans, commercants & autoentrepreneurs présents sur le territoire

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

2.2 Diversifier l'offre en habitat à destination de tous les publics en favorisant la rénovation et le renouvellement urbain	
Axe du projet de territoire	Un territoire qui soutient la vitalité de ses communes, préserve le cadre de vie et accélère la transition écologique
Finalités du défi (objectifs opérationnels)	**Ce défi sera décliné dans le cadre du futur programme local de l'habitat 2023-2029 qui prendra notamment en compte les objectifs suivants:** **> Conventionner avec les bailleurs sociaux pour une offre locative diversifiée et équilibrée** **> Aider les habitants à accéder à la propriété** **> Faciliter la rénovation et la réhabilitation du bâti existant (mise en avant des services de la Maison du logement, appuyer les communes pour qualifier et développer les hameaux, …)** **> Développer l'habitat solidaire et partagé (répartition des logements sociaux, logements temporaires, d'urgence, pour les apprentis, intergénérationnel)** **> Proposer des modes de construction et d'aménagement durables (utilisation de matériaux biosourcés, réemploi, végétalisation, gestion des eaux pluviales)** **> Foncier : Articuler la politique Habitat et le Zéro Artificialisation Nette (ZAN), loi climat et résilience,...)** **> Prendre en compte l'impact de l'augmentation des coûts des matériaux dans la politique habitat** **> Mettre en oeuvre de la réforme des attributions**
Rôle de Vitré Communauté	Compétence habitat/logement exercée par Vitré Communauté à travers du Programme local de l'Habitat. Communes compétentes en matière d'urbanisme au travers de leur PLU.
Pilote (binôme VP/ direction ou service)	Vice Présidence au logement et à l'habitat. / Service Habitat & Maison du Logement
Acteurs à associer (interne/ externe)	Interne : Communes, Développement économique, Transition écologique, ADS, … Externe : Syndicat d'urbanisme, ANAH, Etat, Région, Département, Bailleurs sociaux, Action Logement, …
Actions principales prévues à ce stade	**Une révision du programme local de l'habitat est en cours pour une approbation prévue en 2023.**
Indicateurs pressentis	Indicateurs à définir dans le cadre du PLH

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

2.3 Optimiser les déplacements de tous les publics	
Axe du projet de territoire	Un territoire qui soutient la vitalité de ses communes, préserve le cadre de vie et accélère la transition écologique
Finalités du défi (objectifs opérationnels)	**En lien avec le plan de mobilité en cours de réalisation :** **> Développer l'intermodalité et les modes partagés sur les moyennes et longues distances (PEM, conserver les arrêts TGV et maintenir un cadencement important du TER, Transports en commun, Covoiturage, Mobilité électrique, ...)** **> Privilégier les modes doux sur les courtes distances (Vélo, aménagements sécurisés, ...)** **> Diversifier l'offre de mobilité pour tous les publics (jeunes, actifs, seniors, ...) en mettant l'accent sur les déplacements du quotidien** **> Securiser, entretenir et renforcer le réseau routier en articulation avec les autres modes de déplacement**
Rôle de Vitré Communauté	Vitré Communauté est autorité organisatrice des mobilités et gère à ce titre l'offre locale suivante : transports urbains et scolaires, lignes interurbaines, transport à la demande, vélos & covoiturage … La politique mobilités est concertée également avec l'Etat, la Région et le Département.
Pilote (binôme VP/ direction ou service)	Vice Présidence en charge des mobilités / Service mobilités
Acteurs à associer (interne/ externe)	Interne : Communes, Service transition écologique, Direction du développement économique, Mission tourisme Externe : Etat, Région, Département, SDE 35, SNCF, Entreprises (Clubs), Associations, CCI…
Actions principales prévues à ce stade	**Au-delà du Schéma directeur cyclable approuvé, un plan de mobilité est en cours de définition pour décliner les actions à mettre en œuvre.**
Indicateurs pressentis	> Evolution des parts modales pour chaque mode de déplacement. > Indicateurs à définir dans le plan de mobilité

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

2.4. Soutenir la transition énergétique par la performance énergétique, la baisse des gaz à effet de serre et le développement des énergies renouvelables	
Axe du projet de territoire	Un territoire qui soutient la vitalité de ses communes, préserve le cadre de vie et accélère la transition écologique
Finalités du défi (objectifs opérationnels)	**Ce défi est décliné dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial qui vise notamment à :** **> Mobiliser et accompagner les acteurs du territoire sur la sobriété et l'efficacité énergétique (ateliers, communication, actions de rénovation)** **> Accentuer le développement des énergies renouvelables sur le territoire** **> Renforcer les actions de Vitré Communauté via ses compétences et sur le volet interne (label territoire engagé pour la transition écologique, décret tertiaire bâtiment, installations traitement EU…)**
Rôle de Vitré Communauté	Vitré Communauté a un rôle de chef de file sur la transition énergétique et écologique du territoire via la mise en œuvre de son Plan Climat Air Energie Territorial voté le 8 juillet 2021. Ce plan se décline en transversalité dans les différentes politiques publiques communautaires (habitat, mobilités, développement économique, patrimoine, énergies renouvelables, ...),
Pilote (binôme VP/ direction ou service)	Vice Présidence à la transition écologique Service transition écologique
Acteurs à associer (interne/ externe)	Internes: Directions et services en charge de habitat, mobilités, développement économique, patrimoine, énergies renouvelables, les communes ... Externes:Ademe, Air Breizh, Taranis, OEB, SDE 35 …
Actions principales prévues à ce stade	**Mise en œuvre du PCAET 2021 -2026 et notamment:** **> Poursuite de l'engagement dans le label " Territoire engagé climat, air, énergie"** **> Projets d'énergies renouvelables (éolien du Harault, réseau de chaleur à La Guerche de Bretagne et création d'une filière bois énergie, photovoltaïque (cadastre, centrale, ombrières,...), méthanisation,...)** **> Mise en place d'actions déclinées dans les politiques habitat, mobilités, développement économique** **> Renforcement du Conseil en Energie Partagé et programme global de rénovation thermique du patrimoine communautaire**
Indicateurs pressentis	> Evolution des émissions de gaz à effet de serre du territoire (objectif d'ici 2030: - 25%) > Suivi des emissions des polluants (objectif d'ici 2030: -33% de Nox, -28% de PM10, -26% de PM2,5, -22% de NH3) > Production d'énergies renouvelables du territoire (objectif d'ici 2030: 31% des besoins) > Evolution des consommations énergétiques du territoire (objectif d'ici 2030: - 20%)

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

2.5 Mobiliser l'ensemble des acteurs autour de la sécurisation de l'approvisionnement et de la reconquête de la qualité en eau	
Axe du projet de territoire	Un territoire qui soutient la vitalité de ses communes, préserve le cadre de vie et accélère la transition écologique
Finalités du défi (objectifs opérationnels)	**> Garantir la qualité de l'eau par des systèmes performants en intégrant les conséquences du dérèglement climatique (élaboration des schémas directeurs)** **> Développer une politique de gestion intégrée des eaux pluviales (gestion des ruissellements, limiter les risques de dommages aux biens et aux personnes)** **> Agir sur l'économie de la ressource en eau (Symeval)** **> Contribuer à l'amélioration de l'état écologique des masses d'eau du territoire (EPTB Vilaine)**
Rôle de Vitré Communauté	Compétence exercée par Vitré Communauté sur les sujets eau et assainissement. Facilitateur des actions pilotées par le SYMEVAL (Production et distribution eau potable) et l'EPTB Vilaine (Gestion des milieux aquatiques et protection contre les inondations)
Pilote (binôme VP/ direction ou service)	Vice Présidence à l'aménagement du territoire, de l'eau et de l' assainissement./ Service Eau et Assainissement
Acteurs à associer (interne/ externe)	Internes: Service transition écologique, Direction du développement économique, service Habitat, Communes Externes : SYMEVAL, Eaux et Vilaine, Aménageurs (lotisseurs), Opérateurs (prestataires, concessionnaires,…), Entreprises, Associations, Usagers …
Actions principales prévues à ce stade	**> Diagnostic des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées et élaboration d'un schéma directeur d'assainissement des eaux usées.** **> Élaboration d'un schéma directeur de gestion des eaux pluviales communautaire.** **> Accompagnement du SYMEVAL dans sa démarche de protection de la ressource en eau potable du territoire et dans sa politique d'économie d'eau (gestion patrimoniale, accompagnement gros consommateurs, sensibilisation & diagnostic, révision des périmètres de protection,...)** **> Accompagnement des démarches et des actions menées par Eaux&Vilaine sur le territoire (restauration milieu, programme bocager, volet agricole) dans le cadre du contrat territorial et en lien avec l'instauration de la taxe GEMAPI.**
Indicateurs pressentis	> Diminution du volume des eaux parasites, > Taux de conformité des installations de traitement des eaux usées, > Mise en oeuvre de zonages d'assainissement EPU aux documents d'urbanisme, > Qualité des eaux / Nombre de prélèvements conformes (paramètres microbiologiques, paramètres physicochimiques) > Part de rivières en bon état écologique

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

2.6. Proteger notre environnement avec une gestion des déchets performante et des mesures de préservation de la biodiversité

Axe du projet de territoire	Un territoire qui soutient la vitalité de ses communes, préserve le cadre de vie et accélère la transition écologique
Finalités du défi (objectifs opérationnels)	**> Continuer à optimiser la gestion des déchets (rôle du SMICTOM pour la réduction des déchets, le développement du tri des déchets, sensibilisation, réemploi)** **> Préserver les espaces naturels et les haies bocagères (gestion du bocage, ilots de fraicheur, espaces naturels préservant les espèces, trame verte & bleue, éco-paturage)**
Rôle de Vitré Communauté	La collecte et le traitement des ordures ménagères ont été délégués par Vitré Communauté au SMICTOM Sud Est 35 qui a lui-même délegué le traitement des déchets au syndicat de traitement Vitré & Fougères. Concernant la biodiversité et l'environnement, la planification de la trame verte & bleue est du ressort du Syndicat d'urbanisme (SCOT) et est décliné par les communes lors des révisions de PLU, la gestion des espaces naturels sensibles est exercée par le département d'Ille et Vilaine (2 ENS sur le territoire) et les programmes de plantations de haies bocagères par l'EPTB " Eaux et Vilaine", A ce jour, Vitré Communauté a un rôle de préservation de la biodiversité sur son patrimoine naturel (zero phyto; éco-paturage ...) ou de préconisations en tant que personne publique associée sur les documents d'urbanisme,
Pilote (binôme VP/ direction ou service)	Vice Présidence à la transition écologique Service transition écologique
Acteurs à associer (interne/ externe)	Internes: services techniques, communes, Direction du developpement économique Externes: SMICTOM, S3Tec, SUPV, EPTB Vilaine, OFB, ADEME, Observatoire Environnemental de la Bretagne, Associations ...
Actions principales prévues à ce stade	**> Par Vitré Co: Accompagnement à la mise en œuvre de la trame verte & bleue du SCOT et continuer les actions sur le patrimoine propre de Vitré Communauté (zéro phyto, éco-paturage & gestion différenciée, ...)** **> Eaux et Vilaine: Programme de plantations Breizh Bocage** **> SMICTOM: Engagement dans un Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) et le label "Territoire Econome en Ressource" (programme d'action en partenariat avec l'ADEME)**
Indicateurs pressentis	Indicateur de suivi de la Trame verte et bleue du SCOT Evolution annuelle de la production de déchets et performance de tri (kg/hab/an) Suivi du linéaire de plantations des haies bocagères % de valorisation des déchets

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Agence Déclic
Territoires de Demain

5c

Axe 3

UN TERRITOIRE QUI FAVORISE LA COHÉSION SOCIALE PAR DES SERVICES ADAPTÉS ET DES DISPOSITIFS DE SOLIDARITÉ

P.0101 Contractualiser avec les territoires autour d'enjeux partagés - Page 464 / 823

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Axe 3

Un territoire qui favorise la cohésion sociale par des services adaptés et des dispositifs de solidarité

- Favoriser **l'accès à la culture** sur l'ensemble du territoire
- Accompagner **les pratiques sportives** des habitants du territoire
- Structurer **une politique santé** sur le territoire (équipements, offre de soins, installation des professionnels, prévention…)
- Soutenir le développement **des équipements, des services et des initiatives pour la petite enfance, enfance et jeunesse.**
- Soutenir des **dispositifs d'accompagnement et d'autonomie en faveur des personnes âgées & handicapées**
- Lutter contre la précarité et l'exclusion grâce à **des dispositifs d'insertion et d'aides** aux populations vulnérables

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

3.1. Favoriser l'accès à la culture sur l'ensemble du territoire	
Axe du projet de territoire	Un territoire qui favorise la cohésion sociale par des services adaptés et des dispositifs de solidarité
Finalités du défi (objectifs opérationnels)	**> Assurer un développement culturel et associatif sur l'ensemble du territoire** **> Contribuer à une meilleure accessibilité de tous aux activités culturelles, ainsi qu'aux pratiques artistiques (initiatives à destination des publics en situation de handicap, réflexion sur les tarifications familiales, développement de l'accessibilité des documents des bibliothèques)** **> Conforter la structuration des établissements d'enseignement artistique et leur présence sur tout le territoire (Conservatoire à rayonnement intercommunal, EAP)** **> Soutenir les acteurs de la vie culturelle pour proposer une offre variée (aides financières et techniques, valorisation des actions)** **> Renforcer les accès à la lecture, aux arts, à la pratique artistique, aux savoirs et à la culture pour tous en s'appuyant sur le réseau des bibliothèques, le Conservatoire, l'EAP, l'artothèque**
Rôle de Vitré Communauté	Vitré Communauté gère les équipements culturels communautaires (Conservatoire de musique, école d'arts plastiques, Médiathèque & Artothèque communautaire, …), la dffusion culturelle auprès des scolaires, le soutien au festival Désarticulé & festival d'été communautaire ainsi que la lecture publique. Au regard des finalités de ce défi, Vitré Communauté pourrait élargir son champs de compétence "culture" afin de pouvoir soutenir les acteurs de la vie culturelle ayant des projets à l'échelle du territoire & développer la coordination des acteurs locaux.
Pilote (binôme VP/ direction ou service)	Vice Présidence en charge de la culture, du patrimoine et du tourisme & Direction Culture, Tourisme et Communication
Acteurs à associer (interne/ externe)	Interne : Service LEPAC / Réseau Arléane / Conservatoire de musique / Ecole d'Arts plastiques Externe : DRAC, Département, Bibliothèques communales , établissement scolaire, Associations culturelles (Rue des Arts, Le Bon Scén'Art, etc.)
Actions principales prévues à ce stade	**Au titre de la compétence actuelle:** **> Développement des projets visant à créer des offres culturelles, patrimoniales et artistiques à destination de tous les publics, notamment ceux en situation de handicap (schéma d'accessibilité des bibliothèques, projet Daisy, parcours "Music Handi", création d'un "Pass Famille" à l'échelle de l'agglomération, mise en place de tarifications familiales au Conservatoire et à l'EAP, ouverture de "boîtes à livres", mise en route d'un "book truck" l'été, saison artistique de musique classique portée par le Conservatoire...)** **> Optimisation du réseau des bibliothèques Arléane** **> Développement d'une plateforme intercommunale de captation, de diffusion et de présentation d'archives sonores, vidéographiques et photographiques** **Réflexion à mener sur l'élargissement de la compétence communautaire pour :** **> Soutien aux initiatives visant à créer des offres culturelles, patrimoniales, événementielles et artistiques à destination de tous les publics** **> Création d'un observatoire de la vie culturelle associant les différents acteurs du territoire (communes, associations, compagnies...)** **> Organisation des Rencontres de la culture à l'échelle de l'agglomération avec les élus en charge de la culture, les acteurs et professionnels culturels et les associations** **> Aide apportée aux communes pour l'acquisition de matériels à vocation culturelle/artistique** **> Etablissement d'un contrat territorial d'éducation artistique et culturelle**
Indicateurs pressentis	> Indicateur sur l'offre culturelle et son accessibilité > Evolution des inscriptions au Conservatoire et à l'EAP > Evolution de la fréquentation des bibliothèques du réseau Arléane > Progression des projets associatifs culturels portés sur le territoire > Nombre d'usagers actifs dans le réseau Arléane/an > Nombre total de documents empruntés dans le réseau Arléane/an > Evolution des inscriptions au sein des conservatoires et de l'EAP

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

3.2 Accompagner les pratiques sportives des habitants du territoire	
Axe du projet de territoire	Un territoire qui favorise la cohésion sociale par des services adaptés et des dispositifs de solidarité
Finalités du défi (objectifs opérationnels)	**> Favoriser le maillage et modernisation des équipements sportifs du territoire** **> Accompagner le développement du sport pour tous, sport santé, bien être** **> Soutenir le sport de haut niveau et l'évenementiel sportif sur le territoire**
Rôle de Vitré Communauté	Au titre de la politique sportive, Vitré Communauté est compétent sur l'animation sportive directe, l'accompagnement des emplois sportifs, l'évenementiel sportif et la gestion des équipements communautaires suivants: 3 piscines, base de loisirs de haute Vilaine, réseau de chemins de randonnée
Pilote (binôme VP/ direction ou service)	Vice Présidence en charge des sports, des loisirs et de la jeunesse / Direction des sports
Acteurs à associer (interne/ externe)	Interne : Santé, communes, Externe : associations sportives, établissements scolaires,entreprises …
Actions principales prévues à ce stade	**A ce stade, il est notamment prévu les actions suivantes:** **> Développement de l'animation sportive vers les scolaires, …** **> Développement de la base de loisirs de Haute Vilaine (accueil projets privés, hébergement à envisager, ...)** **> Mise en service de la nouvelle piscine à La Guerche de Bretagne** **> Développement de la randonnée (création d'une circuit de 90 km, mise en réseau des acteurs, promotion touristique,...)**
Indicateurs pressentis	> Fréquentation des services communautaires > Nombre d'équipements sportifs et culturels de la gamme de proximité, intermédiaire et supérieure > Nombre de licenciés sportifs (pour 100 habitants)

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

3.3. Structurer une politique santé sur le territoire (équipements, offre de soins, installation des professionnels, prévention...)	
Axe du projet de territoire	Un territoire qui favorise la cohésion sociale par des services adaptés et des dispositifs de solidarité
Finalités du défi (objectifs opérationnels)	**Les finalités de ce défi seront précisées dans le cadre de l'élaboration d'un contrat local de santé avec l'ARS Bretagne. Elles devront notamment concourir à:** **> Renforcer l'offre de soins du territoire (attirer de nouveaux professionnels de santé sur l'ensemble du territoire & assurer le maintien des établissements de santé de proximité, favoriser les coordonnations des acteurs, ...)** **> Définir & mettre en oeuvre une politique de prévention et promotion de la santé adaptée** **> Soutenir les populations vulnérables et leurs aidants**
Rôle de Vitré Communauté	Compétence principale de l'ARS Bretagne. Vitré Communauté a un rôle de coordination et d'animation d'une stratégie globale en matière de santé à l'échelle du territoire, de soutien à la maison médicale de garde et de soutien financier au projet de restructuration du centre hospitalier Simone Veil de Vitré.
Pilote (binôme VP/ direction ou service)	Vice Présidence à la Santé & solidarités Direction de la Cohésion Territoriale
Acteurs à associer (interne/ externe)	Internes: Service sport, jeunesse, transition écologique (PCAET avec le volet air et alimentation) les communes …. Externes: ARS, professionnels de santé du territoires, Hopital local,…
Actions principales prévues à ce stade	**- Elaboration d'un Contrat Local de Santé** **- Soutien financier à la restructuration immobilière du centre hospitalier Simone Veil de Vitré (500 000€)** **- Coordination de l'offre de soins**
Indicateurs pressentis	A définir dans le cadre du futur contrat local de santé qui sera engagé en 2022

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

3.4. Soutenir le développement des équipements, des services et des initiatives pour la petite enfance, l'enfance et la jeunesse

Axe du projet de territoire	Favoriser la cohésion sociale par des services adaptés et des dispositifs de solidarité
Finalités du défi (objectifs opérationnels)	**> Encourager l'installation de structures de garde multi accueil adaptées aux conditions de vie des parents** **> Développer une approche globale et cohérente des besoins et de l'offre sur les thématiques Enfance, Jeunesse, Parentalité, Accès aux Droits, Habitat… en lien avec les compétences exercées par Vitré Communauté (Habitat, Santé, Jeunesse) dans le cadre d'une convention territoriale globale avec la CAF.** **> Renforcer / développer de nouveaux partenariats entre communes et EPCI.** **> Améliorer la coordination des réseaux de professionnels de la petite enfance par bassin de vie** **> Favoriser le maintien du réseau d'écoles dans les communes du territoire** **> Integrer les jeunes du territoire dans la vie locale & favoriser la citoyenneté (conseils des jeunes, bénévolat, vivre ensemble, volontariat,...)** **> Favoriser le partage de savoirs et les initiatives de la jeunesse (relations entreprises, associations dédiées, lieux du type fablab, soutien à l'entrepreneuriat)** **> Faciliter la formation, l'orientation & l'insertion professionnelle des jeunes, des études vers l'emploi.** **> Accompagner les jeunes dans leur prise d'autonomie (logements, transport, ...) et favoriser la découverte, l'épanouissement et l'ouverture sur le monde (culture, sport, international, ...)** **> Sensibiliser les jeunes autour de la santé et du bien être (prévention, accès aux soins, sexualité, addictions, alimentation, ...)**
Rôle de Vitré Communauté	La politique petite enfance, enfance est du ressort des communes en lien avec le Département & l'Etat. Vitré Communauté participe financièrement au dispositif de garde d'enfants aux horaires atypiques pour lever les freins à l'emploi. L'agglomération pourrait jouer un rôle de coordination dans le cadre d'un projet de convention territoriale globale (CTG) avec la CAF. Un diagnostic global serait réalisé à l'échelle de l'EPCI avec une approche intercommunale sur certaines thématiques transversales et une approche plus locale (communale/bassins RIPAME) pour d'autres thématiques. La politique jeunesse est partagée entre l'Etat et les différentes collectivités (Région, Département, Communes). Vitré Communauté a une compétence pour mettre en œuvre des points information jeunesse dans 4 communes (Vitré, Châteaubourg, Argentré du Plessis et La Guerche de Bretagne)et soutenir les projets des jeunes notamment par les dispositifs suivants: Service Civique, soutien à l'emploi et aux projets, Bourse Internationale Jeunes, Bourse locale AGIR JEUNES. Rôle de Vitré Communauté: - Accompagner et encourager les jeunes dans leurs projets scolaires, professionnels et personnels. - Déployer des accueils de proximité des jeunes et des actions collectives visant à soutenir leur engagement et leur autonomie. - Promouvoir les métiers porteurs et contribuer à l'orientation des jeunes. - Sensibiliser les jeunes sur les thématiques de santé, d'accès à la culture et à la citoyenneté.
Pilote (binôme VP/ direction ou service)	Vice Présidence en charge des sports, des loisirs et de la jeunesse Service à définir pour l'enfance & jeunesse; Service Info Jeunes
Acteurs à associer (interne/ externe)	Internes: Pôle Habitat & Mobilité, Direction Développement économique, Santé, Culture, Sport, Communes du territoire,... Externes: CAF, opérateurs, pôle ESS, Education nationale, Mission locale, FJT tremplin……
Actions principales prévues à ce stade	**> Projet de Convention Territoriale Globale avec la CAF (diagnostic et élaboration de la convention)** **> Organisation de temps forts en lien avec les métiers de demain** **> Collaboration avec le forum des métiers de Vitré,** **> Relai des initiatives gouvernementales (SNU...),** **> Engagement d'une dynamique de concertation avec les jeunes et les élus jeunesse du territoire en impulsant des projets innovants (conseil communautaire des jeunes),** **> Harmonisation sur le territoire un réseau des référents jeunesse,** **> Création d'une bourse entrepreneuriat,** **> Mise en oeuvre de nouvelles actions de prévention santé (pass secourisme...)**
Indicateurs pressentis	> A définir dans le cadre de la CTG notamment sur l'offre d'accueil petite enfance & jeunesse du territoire > Statistiques Info-jeunesse (fréquentation, bilan par actions …) > WinLore décompte des forums, enquêtes et questionnaires

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

3.5. Soutenir des dispositifs d'accompagnement et d'autonomie en faveur des personnes âgées & handicapées	
Axe du projet de territoire	Un territoire qui favorise la cohésion sociale par des services adaptés et des dispositifs de solidarité
Finalités du défi (objectifs opérationnels)	**> Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées (soutien des professionnels de l'accompagnement, services, accessibilité du logement, transport à la demande)** **> Lutter contre l'isolement des personnes âgées & handicapées (liens intergénérationnels, structures et activités dédiées)** **> Permettre l'accessibilité globale aux Personnes à Mobilité Réduite (bâtiments, services, espace public, ...)**
Rôle de Vitré Communauté	Compétence partagée entre l'Etat, le Département (chef de file sur les solidarités), Vitré Communauté et les communes Vitré Communauté est uniquement compétent sur l'habitat, les mobilités et l'accessibilité de son patrimoine & services communautaires.
Pilote (binôme VP/ direction ou service)	Vice Présidence à la Santé & solidarités Service à préciser
Acteurs à associer (interne/ externe)	Internes: pôle habitat & mobilité, services techniques, les communes ... Externes: Etat, Département (MDPH, CDAS,…), acteurs associatifs, …
Actions principales prévues à ce stade	**Pour Vitré Communauté, il s'agit :** **- Soutien à la mise en accessibilité des logements (PLH)** **- Poursuite d'une offre de transport accessible et adaptée** **- Financement de la mise en accessibilité des ERP communautaires.**
Indicateurs pressentis	> Evolution du nombre de personnes de 75 ans et plus > Nombre de logement mis en accessibilité > Mise en accessibilité des bâtiments & services communautaires > Fréquentation du service de transport à la demande

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

3.6. Lutter contre la précarité et l'exclusion grâce à des dispositifs d'insertion et d'aides aux populations vulnérables	
Axe du projet de territoire	Un territoire qui favorise la cohésion sociale par des services adaptés et des dispositifs de solidarité
Finalités du défi (objectifs opérationnels)	**> Continuer à déployer des dispositifs d'insertion par l'emploi en visant la diversification de l'offre (« Premières heures », chantiers d'insertion, clauses sociales dans les marchés publics)** **> Accompagner l'inclusion numérique par des actions de formations et la mise à disposition d'outils (locaux et salles informatiques, poste de soutien, sensibilisation…)** **> Développer l'habitat solidaire et partagé (logements sociaux, logements temporaires, d'urgence, sortie d'insalubrité ...) & l'offre de mobilité pour tous les publics** **> Déployer une politique de prévention sur le territoire**
Rôle de Vitré Communauté	Compétence partagée entre l'Etat, le Département, chef de file sur les solidarités et Vitré Communauté. Vitré Communauté assure la gestion du RSA dans le cadre d'une convention avec le Département et l'encadrement d'un chantier d'insertion. Vitré Communauté soutient financièrement des structures locales favorisant l'insertion et l'emploi : Le Relais pour l'Emploi, la Mission Locale, Chambre d'Agriculture,... et pilote un conseil intercommunal de prévention de la délinquance.
Pilote (binôme VP/ direction ou service)	Vice Présidence à la Santé & Solidarités Direction Solidarités Jeunesse et Lien Social / Service Insertion VC
Acteurs à associer (interne/ externe)	Internes: Direction du Développement Economique & emploi,pôle habitat et mobilité, services DSJLS, Direction des Services Techniques; Direction des services informatiques Externes: communes, département, Etat, et associations : Le Relais pour l'Emploi, la Mission Locale, Chambre d'Agriculture,...
Actions principales prévues à ce stade	**>Création de nouveaux chantiers d'insertion (en 2022 avec l'AIS 35 sur l'entretien des locaux et réemploi de palette-couture, recyclerie ...)** **> Expérimentation en 2022 "Premières Heures" le Relais Pour l'emploi** **> Projet d'une Plateforme de mobilité inclusive à l'échelon Pays avec le département & les 2 EPCI** **> Réflexion en cours sur l'inclusion numérique** **> Développement des clauses sociales dans les marchés publics de Vitré Communauté et appui aux communes**
Indicateurs pressentis	Nombre d'allocataires du RSA Nombre d'emplois d'insertion présents sur le territoire ...

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Projet de territoire de Vitré Communauté

UN TERRITOIRE QUI AFFIRME LA PROSPERITÉ ET LA DYNAMIQUE DE SES ACTEURS ÉCONOMIQUES

- Maintenir **une agriculture dynamique dans toute sa diversité et concourir à la souveraineté alimentaire**
- Diversifier et répartir **les activités économiques** sur le territoire (exogène, endogène et création) tout en soutenant la dynamique industrielle locale
- **Accompagner les employeurs dans leurs besoins de recrutement** en attirant des actifs et en développant l'offre de formation
- **Augmenter la part du tourisme** dans le dynamisme économique du territoire
- **Développer le rayonnement du territoire** par ses potentiels culturels, patrimoniaux, naturels et touristiques
- **Finaliser la couverture numérique et téléphonique du territoire**

UN TERRITOIRE QUI SOUTIENT LA VITALITE DE SES COMMUNES, PRÉSERVE LE CADRE DE VIE ET ACCÉLÉRE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

- Favoriser **l'attractivité des communes** : commerces, artisanat, mobilité, habitat, services
- **Diversifier l'offre en habitat à destination de tous les publics en favorisant la rénovation et le renouvellement urbain**
- **Optimiser les déplacements** de tous les publics
- Soutenir la **transition énergétique** par la performance énergétique des bâtiments, la baisse des gaz à effet de serre et le développement des énergies renouvelables
- Mobiliser l'ensemble des acteurs autour de **la sécurisation de l'approvisionnement** et de **la reconquête de la qualité en eau**
- Protéger notre environnement avec **une gestion des déchets performante** et des **mesures de préservation de la biodiversité**

UN TERRITOIRE QUI FAVORISE LA COHÉSION SOCIALE PAR DES SERVICES ADAPTÉS ET DES DISPOSITIFS DE SOLIDARITÉ

- Favoriser **l'accès à la culture** sur l'ensemble du territoire
- Accompagner **les pratiques sportives** des habitants du territoire
- Structurer **une politique santé** sur le territoire (équipements, offre de soins, installation des professionnels, prévention…)
- Soutenir le développement **des équipements, des services et des initiatives pour la petite enfance, enfance et jeunesse.**
- Soutenir des **dispositifs d'accompagnement et d'autonomie en faveur des personnes âgées & handicapées**
- Lutter contre la précarité et l'exclusion grâce à **des dispositifs d'insertion et d'aides** aux populations vulnérables

4ème axe autour de la performance publique interne à construire *(Finances, ressources internes, patrimoine technique, pilotage stratégique partenarial, coopération, évaluation…)*

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Annexe 2

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Annexe 2
Périmètre d'Opération de Revitalisation de Territoire de Châtillon-en-Vendelais

Le périmètre en rouge ci-dessous correspond au périmètre d'application de l'Opération de Revitalisation de Territoire de Châtillon-en-Vendelais.

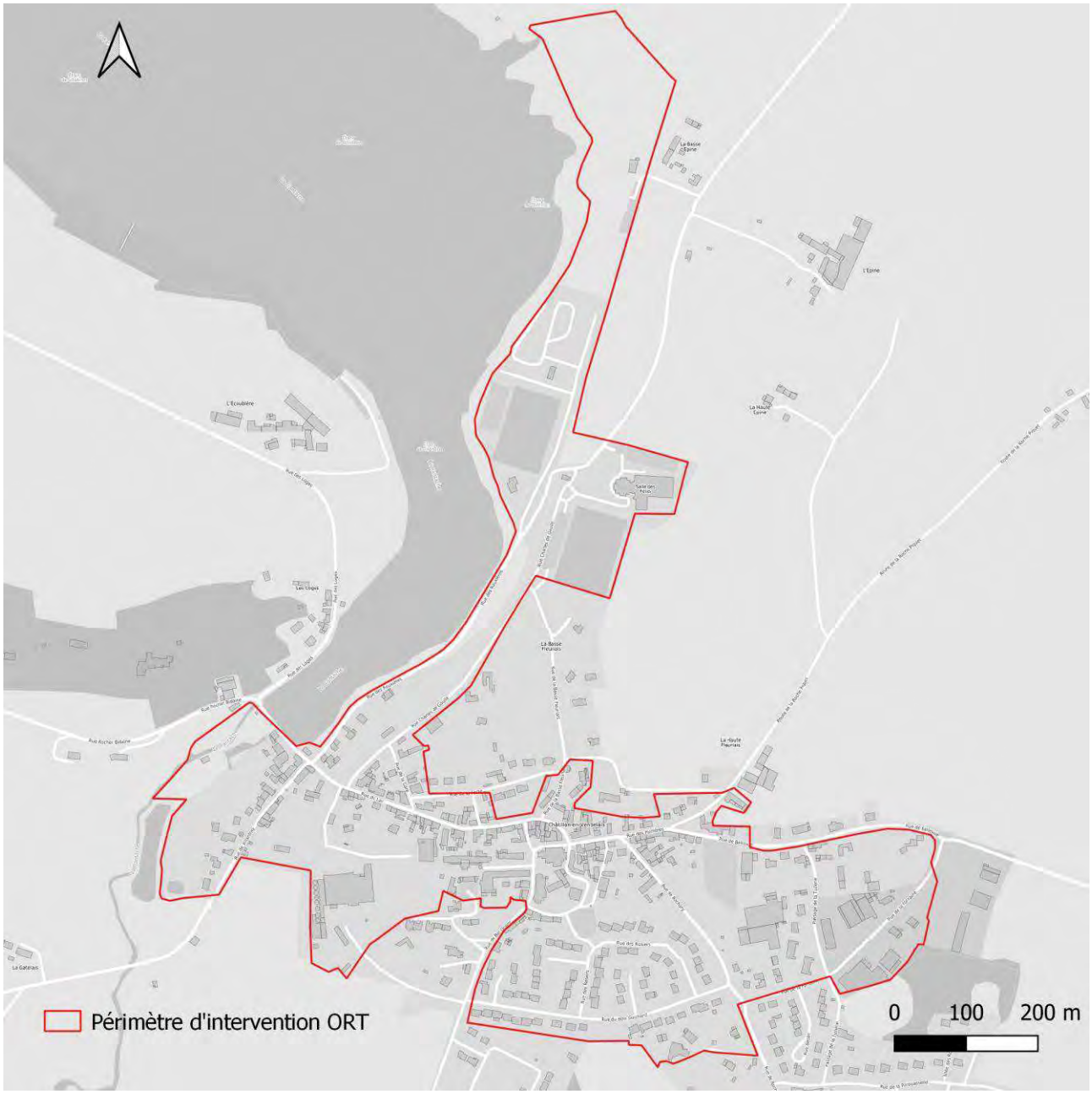

La composition de ce périmètre d'intervention d'ORT s'est basée sur différents facteurs : la composition urbaine de la commune et les secteurs participants à la stratégie de revitalisation.

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

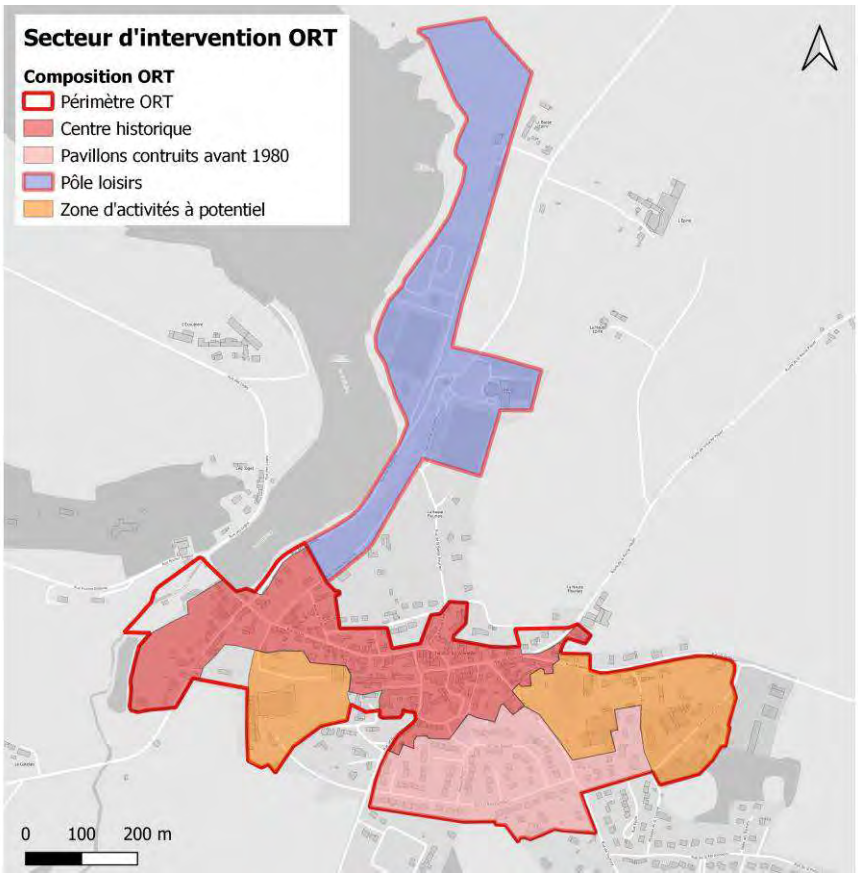

Centre historique

Le centre historique de la commune regroupe le plus de problématiques. Celles-ci sont variées (habitat, commerce, topographie, accessibilité, sécurité) et nécessitent d'être réfléchies et traitées.

Pavillons contruits avant 1980

Les pavillons construits avant les années 1980 forment le quartier le plus proche du centre-bourg sur lequel les liaisons et interconnexions avec les différents espaces de la ville doivent être renforcés et mis en valeur (lien avec la zone de la Pimotière, zone humide, rue de Rochary, zone d'activités de Bellevue).
Les logements de ce secteur sont aujourd'hui pour la plupart occupés et appréciés pour leur confort et leur localisation, cependant la performance énergétique de ces derniers pourraient parfois être améliorée.

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Zone d'activités à potentiel

Ces deux zones d'activités sont aujourd'hui occupées pour des activités économiques et industrielles diverses. La proximité de ces zones au centre-bourg pousse à se questionner sur leur devenir et les possibilités de mutations. Afin d'anticiper les évolutions de ces secteurs d'un point de vue foncier et sur la nature des activités, il est nécessaire de les inclurent dans le secteur d'intervention ORT.

Pôle loisirs

Le pôle loisirs s'étend le long du parcours pédestre existant. Il comprend le passage de la Voie Verte le long de l'étang, le complexe sportif, la salle des fêtes, le camping et un lieu de restauration. La partie au nord après le restaurant est également compris dans le secteur d'intervention car il s'agit à la fois de la continuité pédestre mais aussi d'une unité foncière avec le restaurant. Ce secteur est aujourd'hui un point d'attractivité principal pour la commune à la fois sur le plan de la dynamique locale que sur la partie touristique. Presque l'essentiel des événements et activités en plein air se déroulent dans cette zone. Intégrer ce périmètre au secteur d'intervention ORT permettra de créer du lien avec le centre-bourg et de penser le tout comme un ensemble cohérent. Des actions permettant d'inviter les usagers de ce pôle de loisirs à se rendre dans le centre-bourg seront réfléchies et mises en place.

La commune souhaite conserver l'attractivité de ce secteur et développer ou soutenir des activités touristiques qui soient en lien avec les ambitions de la municipalité.

Le périmètre d'intervention de l'ORT s'étend jusqu'à ce secteur car il s'agit d'un espace vert à proximité du Moulin dont la parcelles appartiennent majoritairement au Département. Cet espace est à valoriser et pourraient contribuer à l'attractivité de ce secteur en fonction des possibilités de mutation du Moulin.

Il s'agit des jardins situés à l'arrière des bâtisses anciennes. Afin de réfléchir à l'échelle de la parcelle, ces jardins intègrent le secteur d'intervention de l'ORT. La Voie verte longe ces terrains.

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Cet espace est composé d'un espace de stationnement permettant de desservir l'école publique et la résidence autonomie. Dans le cadre d'une réflexion sur l'accessibilité et la sécurité du centre-bourg, il doit être pris en considération.

Ces maisons forment la continuité bâtie de la rue et le prolongement du bâti ancien. Elles sont également situées sur l'une des entrées du bourg.

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Annexe 2
Périmètre d'Opération de Revitalisation de Territoire d'Étrelles

Le périmètre en rouge ci-dessous correspond au périmètre d'application de l'Opération de Revitalisation de Territoire d'Etrelles.

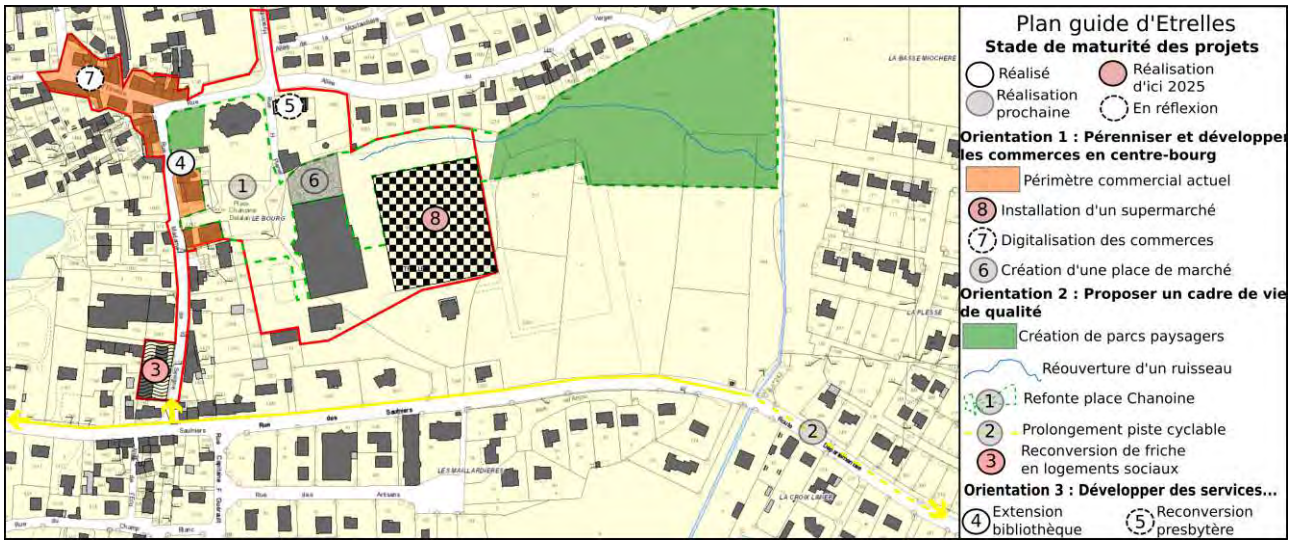

Le périmètre du plan guide d'Etrelles se focalise sur le centre-bourg de la commune. Le secteur ORT, symbolisé par le trait rouge uniforme, a été défini comme tel car il regroupe les différents volets du projet global de revitalisation de la commune, qu'ils soient déjà réalisés ou à réaliser. C'est donc un périmètre dense qui se concentre uniquement sur le cœur de bourg, cible des mesures prises par les élus.

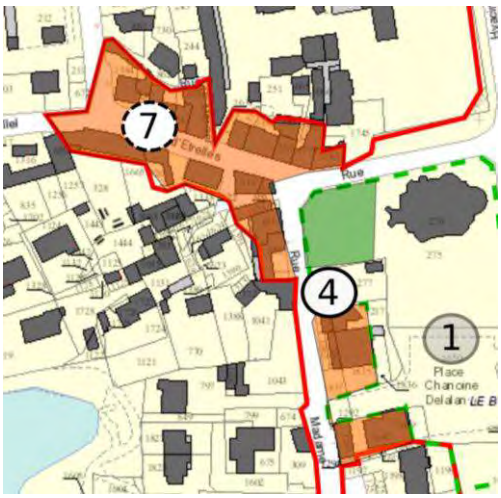

Le projet, initialement et principalement créé afin de pallier la faiblesse et le manque de vitalité du tissu économique du bourg, il était évident de retrouver ce dernier dans le plan d'action, désigné par un aplat de couleur orange. C'est dans cette zone, que le bar et le tabac-presse ont fermés en 2018, ce qui a été le déclencheur des mesures de revitalisation aujourd'hui présentées dans cette ORT. L'on retrouve aujourd'hui dans ce périmètre, à nouveau un tabac-presse et un bar, mais aussi, une auto-école, une fleuriste, deux coiffeuses, un salon d'esthétique, une boulangerie, une pharmacie ainsi que des professionnels de santé.

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

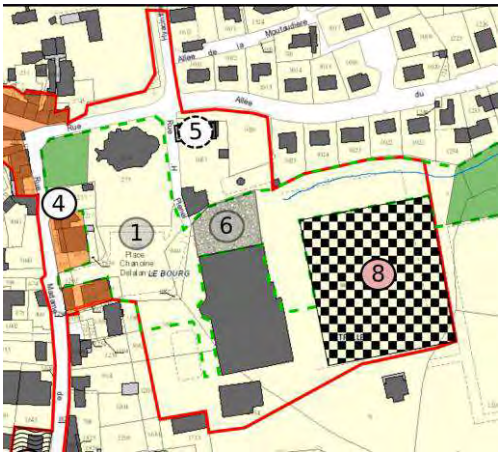

Pour le reste, il était logique d'inclure dans ce périmètre, la refonte de la place Chanoine Delalande, place centrale et lieu de vie de la commune, qui est probablement la figure de proue du projet etrellais et qui aura vocation à être la vitrine de la commune. Si la création d'un parc paysager, reliant la place aux quartiers situés à l'est, fait bien partie de cette refonte globale du centre-bourg, nous n'avons pas pour autant jugé pertinent de l'inclure dans le périmètre ORT de par son caractère naturel.

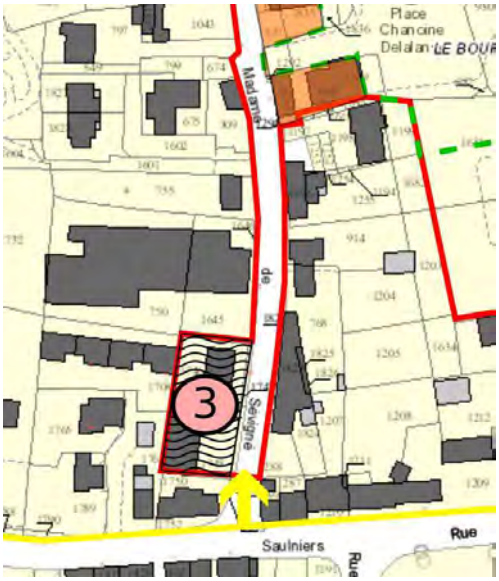

Enfin, nous avons décidé d'étendre le périmètre au sud jusqu'à la friche de l'ancienne caserne de pompiers qui se transformera d'ici 2025 en un bâtiment de 14 logements sociaux. Ce projet s'insérant pleinement dans le plan de revitalisation.

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Annexe 2
Périmètre d'Opération de Revitalisation de Territoire de La Guerche de Bretagne

Le périmètre en rouge ci-dessous correspond au périmètre d'application de l'Opération de Revitalisation de Territoire de La Guerche de Bretagne.

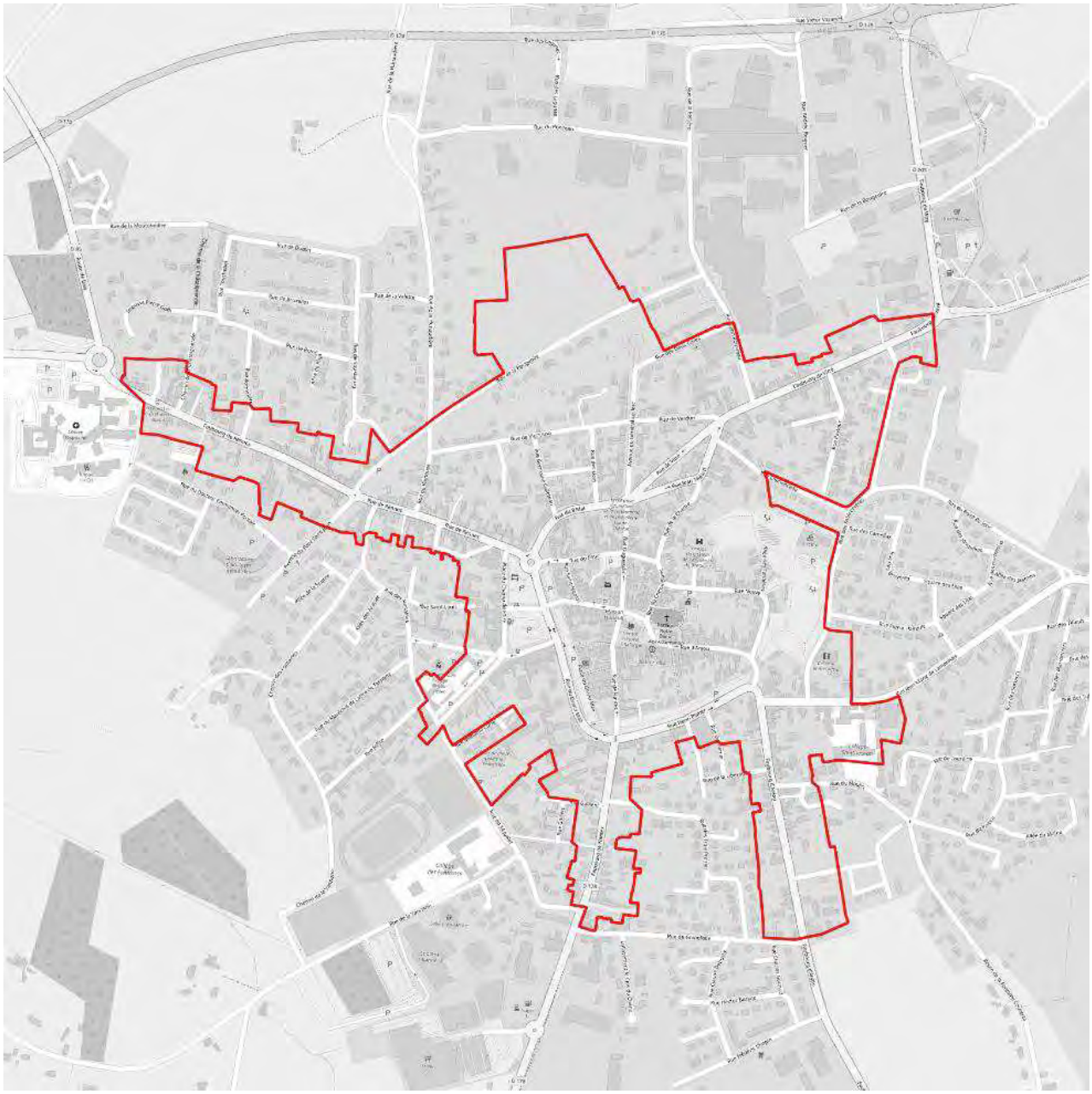

La composition de ce périmètre d'intervention d'ORT s'est basée sur différents facteurs : ceux liés à la composition urbaine de la commune et ceux en lien à sa stratégie de revitalisation.

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

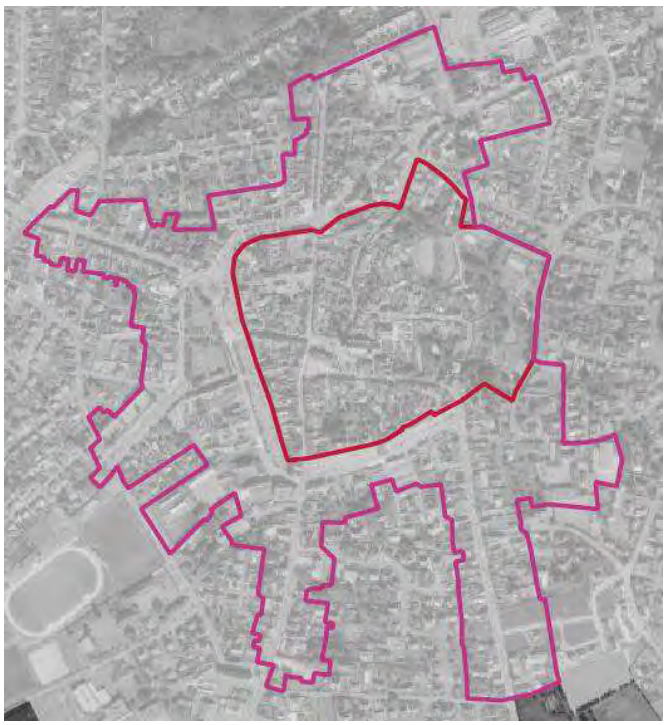

Les zonages UCa et UCb du PLU correspondent au périmètre d'application de l'Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine actuelle. Des politiques publiques communales qui réglementent les constructions et/ou rénovation en faveur du patrimoine et de la rénovation des façades s'appliquant au sein de ce périmètre. Celles-ci contribuent au projet de revitalisation de la commune en créant une harmonie architecturale du bâti en centre-bourg.

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Périmètre étude OPAH-RU

Le périmètre d'étude d'OPAH-RU est calqué sur la zone UC du PLU avec un élargissement au Faubourg de Rennes et Faubourg de Vitré. Le choix de ce secteur permet de concentrer un ensemble de biens représentatifs du centre-ville et ainsi de traiter les difficultés liées à l'habitat sur ces biens (copropriété, immeuble comprenant au moins un commerce et un logement, maison de ville). La thématique habitat doit nécessairement être abordée dans un projet d'ORT. Par conséquent il apparaît judicieux que le périmètre d'ORT inclut le périmètre de l'étude d'OPAH-RU.

Zone de rééquilibrage

La grande majorité des espaces et équipements de loisirs se situent au sud de la commune. Afin de rééquilibrer et diversifier les espaces de rencontre, l'ambition est de redonner vie à cet espace avec notamment la création d'un skatepark et l'aménagement d'un parcours végétal reliant d'est en ouest la zone d'habitation et la zone d'activités.
Ce secteur, situé à 350m du centre historique, est à proximité des structures tournées vers la jeunesse (Centre social, Espace Jeunes, Pèle Mêle). Il sera relié par l'avenue du Général Leclerc qui bénéficiera d'un réaménagement entre 2022 et 2023.
Pour que ce nouvel équipement soit vivant et utilisé, des conventionnements avec des usagers sont en cours de négociation (centre social, association de skateurs, établissements scolaires).

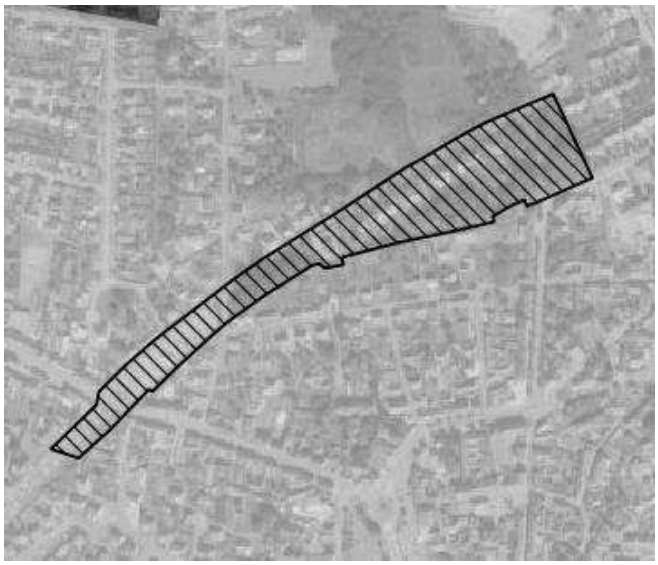

Ancienne voie ferroviaire

Sur l'ancienne voie ferrée une stratégie de continuité et de connexion est à réfléchir en lien avec la volonté de rééquilibrer la commune au nord avec des équipements et aménagements. Ces espaces sont aujourd'hui essentiellement fréquentés par les véhicules motorisés. A termes, l'idée est de proposer un espace de stationnement à l'entrée de la ville pour inviter les visiteurs à la déambulation vers le centre historique et sur les pourtours du centre.

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Bâti dense construit avant les années 1980, composés de deux copropriétés et en continuité des secteurs précédents.

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Annexe 2 : Plan guide de Châtillon-en-Vendelais

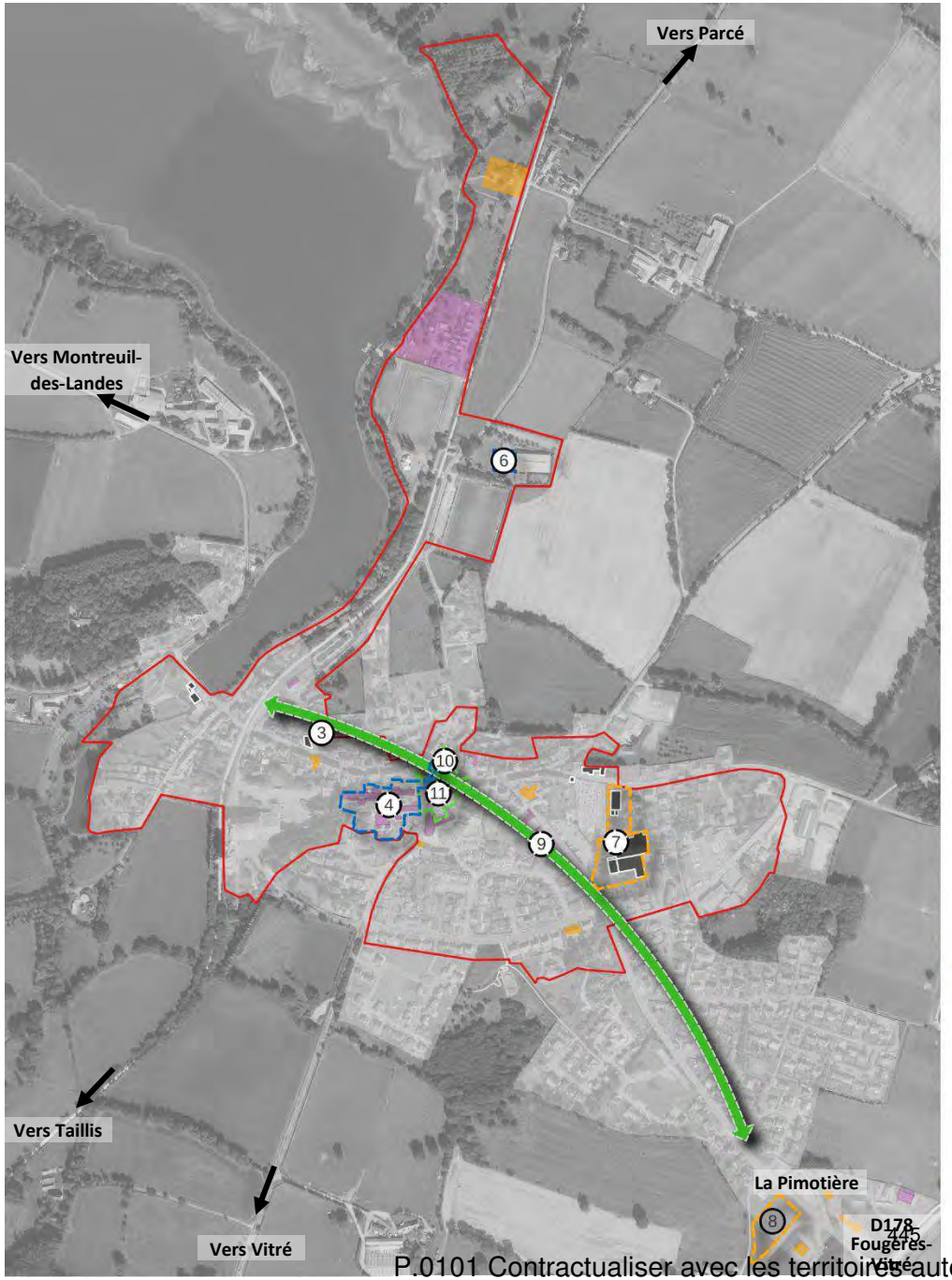

Plan Guide Châtillon-en-Vendelais

Contexte

- Secteur d'intervention ORT
- Services
- Friches
- Commerces
- Enveloppe urbaine

Statut des projets

- En projet
- Validé
- Engagé

Stratégie de revitalisation

Projets transversaux non sectorisés

1. Etude centre-bourg
2. Révision du PLU

Orientation 1 : Accompagner et initier la rénovation et la réhabilitation du bâti

- Périmètres projets orientation 1
- 3 Réhabilitation du bâtiment de La Poste
- 4 Réseau de Chaleur Urbain
- 6 Rénovation de la salle des fêtes

Projet non sectorisé

- 5 Accompagnement des propriétaires privés

Orientation 2 : Maintenir l'activité en centre-bourg en améliorant l'accessibilité

- Périmètres projets orientation 2
- 7 Aménagement d'une friche en centre-bourg
- 8 Maison de santé pluridisciplinaire

Orientation 3 : Conserver et développer un esprit de "village"

- Périmètres projets orientation 3
- Liaison Voie Verte-Montautour 9
- 10 Ilot de la boulangerie
- 11 Sécurisation du centre-bourg

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Annexe 2 : Plan guide d'Etrelles

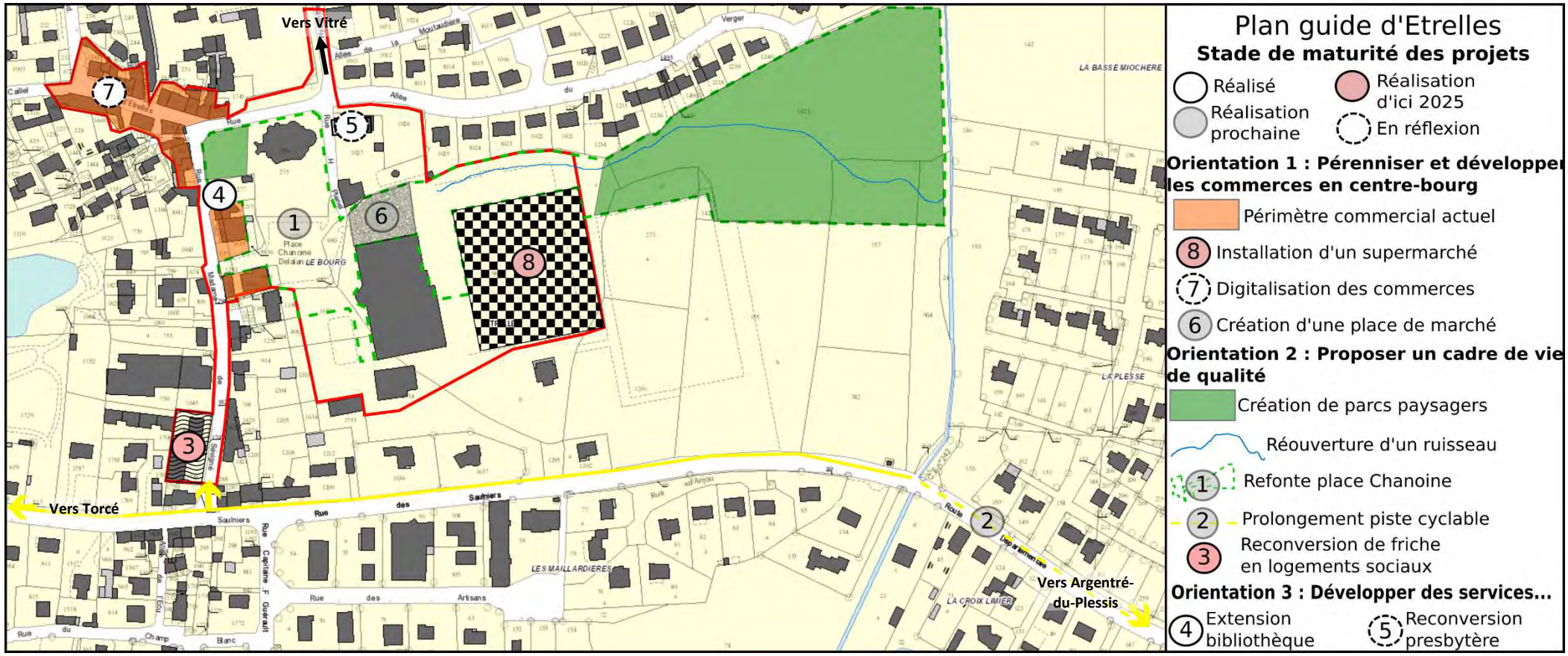

Annexe 2 : Plan guide de La Guerche-de-Bretagne

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

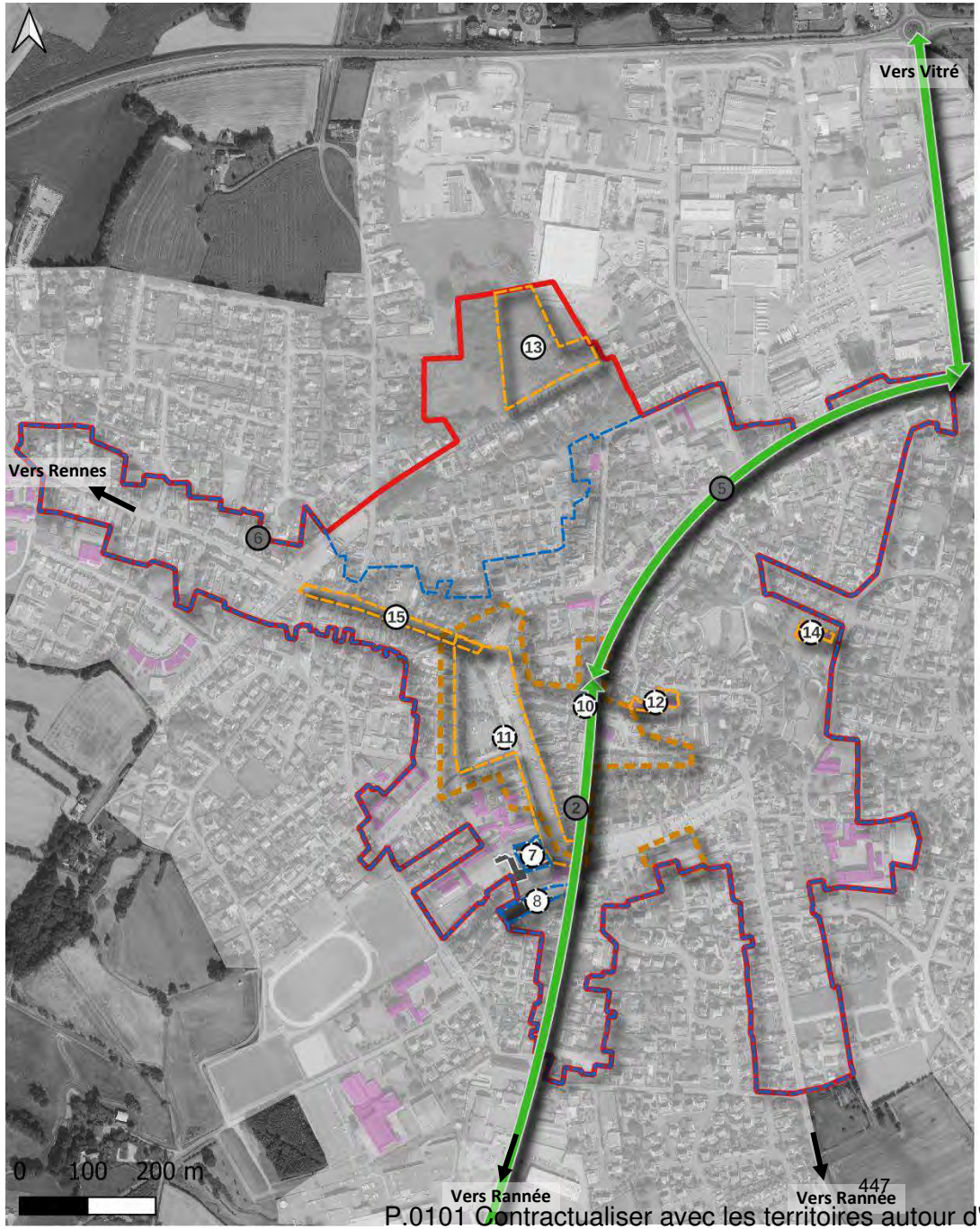

Plan guide de La Guerche-de-Bretagne

Contexte

- Services
- Friches
- Périmètre marchand
- Enveloppe urbaine
- Secteur d'intervention ORT

Statut des projets

- Engagé
- Validé
- En projet

Stratégie de revitalisation

- Projet transversal
- (2) 34 rue de Nantes

Axe 1 : La Guerche, bienvenue au coeur du médiéval

- Passage de la V9 (5)

Projets non sectorisés

- (1) Information des propriétaires
- (3) Site Patrimonial Remarquable
- (4) Labellisation "Petites cités de caractère"

Axe 2 : Accueillir de nouvelles populations

- Périmètres projets axe 2
- (6) Etude pré-opérationnelle d'OPAH-RU
- (7) Ilot de la Providence
- (8) Résidence séniors

Axe 3 : La Guerche, une ville dynamique

- Périmètres projets axe 3
- (10) 16 rue Notre-Dame
- (11) Réaménagement Grand Mail et Place du Champ de Foire
- (12) Ilot de la Mairie
- (13) Skatepark
- (14) Réaffectation de la piscine
- (15) Aménagement rue de Rennes

Projets non sectorisés

- (9) Boutiques éphémères

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Annexe 2 : Effets juridiques de l'ORT

Effet juridique de l'ORT	Périmètre d'application	Communes exclues du dispositif	Ce dispositif s'applique-t'il automatiquement et obligatoirement dès lors qu'une ORT existe Ou Faut-il le mentionner dans la convention ORT pour le rendre applicable ?	Démarche complémentaire nécessaire avant entrée en vigueur	date limite d'application (connue à la date de la signature)
Exonération d'autorisation d'exploitation commerciale	en secteur d'intervention ORT comprenant un centre-ville		application automatique		pérenne
Suspension préfectorale de nouveaux projets commerciaux de périphérie	hors secteur d'intervention ORT		application automatique	ne s'appliquera que sur signature d'un arrêté préfectoral dédié à la suspension d'un projet commercial	pérenne
Mise en demeure de réhabilitation de ZAE	Secteur d'intervention ORT		application automatique	ne s'appliquera qu'après élaboration d'un inventaire des ZAE par l'EPCI, puis mise en demeure du propriétaire par la collectivité	pérenne
Droit d'innover	Secteur d'intervention ORT		application automatique	ne s'appliquera que pour les projets qui en feront la demande dans leur autorisation d'urbanisme, avec une étude dédiée à l'appui (faisant l'objet d'un avis conforme du préfet)	expérimentation jusqu'en novembre 2025
Dérogation au PLU	Secteur d'intervention ORT				pérenne
Procédure intégrée de mise en compatibilité des documents d'urbanisme	A l'échelle du document d'urbanisme		application automatique		pérenne
Denormandie dans l'ancien	Toute la commune dès lors que la commune dispose d'un secteur d'intervention ORT		application automatique	Pour les communes ACV : applicable après intégration de la commune dans une liste par arrêté ministériel Pour les communes concernées par une ORT de droit commun (notamment PVD) : applicable dès signature de la convention ORT	valable jusqu'au 31 décembre 2023
Abattement d'impôts sur les plus values immobilières	Secteur d'intervention ORT		application automatique		valable jusqu'au 31 décembre 2023 (promesse de vente signée avant cette date et acte de vente dans les deux ans qui suivent)
Exonération de taxe sur les PME (ZRCV)	Secteur d'intervention ORT	réservé aux communes ayant un revenu fiscal médian est inférieur à la médiane nationale	application automatique	Demande d'inscription de la commune dans un arrêté ministériel avant le 1er octobre de l'année précédente	valable jusqu'au 31 décembre 2023
Vente d'immeubles à renover (VIR)	Secteur d'intervention ORT		L'application du dispositif sera possible par voie d'avenant à la convention-cadre d'ORT		pérenne
Dispositif d'intervention immobilière et foncière (DIIF)	Secteur d'intervention ORT		L'application du dispositif sera possible par voie d'avenant à la convention-cadre d'ORT		pérenne
Renforcement du droit de préemption	Secteur d'intervention ORT		L'application du dispositif sera possible par voie d'avenant à la convention-cadre d'ORT		pérenne
Encadrement des baux commerciaux et interdiction ciblée de travaux	Secteur d'intervention ORT		L'application du dispositif sera possible par voie d'avenant à la convention-cadre d'ORT		pérenne
Obligation d'information en amont de la fermeture ou d'un déplacement d'un service public	Toute la commune		application automatique		pérenne
Biens sans maître	Secteur d'intervention ORT		application automatique		pérenne
Constatation abandon manifeste d'une partie d'immeuble	Secteur d'intervention ORT		application automatique		pérenne

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Annexe 3

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Annexe 3 : Plan d'actions

ETUDES/A L'ETUDE

Communes	Thématiques	Projets	Maîtres d'ouvrages	Maîtres d'œuvres	Temporalités	Financements	Axes PVD	Orientations PVD	Numéro action PVD	Réponses aux enjeux	Apport de l'étude	Indicateurs	Indicateurs 2023	Indicateurs 2024	Indicateurs 2025	Indicateurs 2026
Châtillon	Revitalisation	Etude centre-bourg	Châtillon en Vendelais	Bureau d'études	Lancement début 2022	Coût 37 002,50€ Demande envisagée de 10% Banque des territoire + EPF + Conseil Départemental + Aide aux études au titre du PLH		Transversal	1	La commune de Châtillon a réalisé une étude sur la revitalisation de son centre-bourg en 2019. Les conclusions de cette étude étaient essentiellement centrées sur le réaménagement de la voirie. En 2020, Châtillon en Vendelais était lauréate du programme PVD. La stratégie de revitalisation découlant de ce dispositif doit comprendre un volet sur l'habitat, la commune manque de connaissance sur l'état de son parc de logements dans le centre pour entreprendre les actions adaptées. On constate également un certain nombre d'îlots dégradés ou abandonnés qui mériteraient d'être étudiés afin que la collectivité puisse se positionner sur son éventuelle intervention. Pour préserver ses derniers commerces, cette étude doit donner des orientations en ce sens en prenant compte de l'étude de résilience commerciale réalisée par la SCET, filiale de la Banque des territoires. Enfin, pour compléter l'étude précédente axé sur le réaménagement routier, un volet sur les liaisons douces devra être étudié dans des scénarios de réaménagement, notamment pour identifier la liaison voie verte - Montautour Cette étude centre-bourg, doit permettre de confirmer les orientations que prend la municipalité et de compléter le plan d'actions participant à la revitalisation de son centre.	En cours	Nombre d'actions de revitalisation identifiées				
Châtillon	Urbanisme	Révision du PLU	Châtillon en Vendelais	NEOTEC URBA	Lancement septembre 2021. PADD en cours	Coût : 43 200€		Transversal	2		En cours	Intégration du projet de revitalisation dans les documents d'urbanisme				
Châtillon	Habitat	Réhabilitation du bâtiment de la Poste	CCAS de Châtillon en Vendelais		Début travaux 2023	699 352€ Département (AAP CB), Région, DSIL, Vitré Co		Accompagner et initier la rénovation et la réhabilitation du bâti	3			Nombre de logements réhabilités				
Châtillon	Transition écologique	Réseau de chaleur urbain (école publique, résidence autonomie, médiathèque)	Vitré Communauté	EXOCETH	Etude en cours de réactualisation	A définir		Accompagner et initier la rénovation et la réhabilitation du bâti	4		En cours	Gain sur les consommations énergétiques				
Châtillon	Transition écologique	Rénovation de la salle des fêtes	Châtillon en Vendelais	A définir	Travaux pour 2024	Estimatif : 800 000€		Accompagner et initier la rénovation et la réhabilitation du bâti	6			Gain sur les consommations énergétiques				
Châtillon	Foncier	Aménagement d'une friche en centre-bourg	A définir	A définir	Etude centre-bourg (septembre 2022) : étude pré-opérationnelle de	A définir		Maintenir l'activité en centre-bourg en améliorant l'accessibilité	7			Identification d'un scénario d'aménagement				
Châtillon	Mobilités-tourisme	Liaison cyclable voie verte - Montautour	Châtillon en Vendelais	A définir	Etude centre-bourg (septembre 2022) : étude de faisabilité	A définir		Conserver et développer un esprit de "village"	9			Identification du passage de la liaison Nombre de réunions de travail avec les partenaires				
Châtillon	Espaces publics	Réaménagement de l'îlot de la boulangerie	Châtillon en Vendelais	A définir	Etude centre-bourg (septembre 2022) : étude pré-opérationnelle de l'îlot	A définir		Conserver et développer un esprit de "village"	10			Identification et validation d'un projet d'aménagement				
Châtillon	Espaces publics - Mobilités	Sécuriser les déplacements en centre-bourg	Châtillon en Vendelais	A définir		Estimatif : 1 000 000€		Conserver et développer un esprit de "village"	11			Evolution des aménagements routiers et piétons du centre-bourg				
La Guerche	Habitat	Mise à jour du Site Patrimonial Remarquable	La Guerche de Bretagne		Lancement mise à jour : septembre 2022	Estimatif : 80 000€	La Guerche : bienvenue au cœur du médiéval	Accompagner et favoriser la rénovation du patrimoine et du bâti	3		En cours	Nombre de réunion de la commission locale du SPR				
La Guerche	Patrimoine-Tourisme	Labellisation Petites cités de caractères	La Guerche de Bretagne		Labellisation en 2024	Voir PPMVPMI	La Guerche : bienvenue au cœur du médiéval	Développer la vocation touristique de la commune	4			Obtention de la labellisation PCC Avancement et réalisation des projets du PPMVPMI				
La Guerche	Mobilités	Passage de la V9	La Guerche de Bretagne	CEREMA, ADEME, Vitré Communauté	Lancement : mars 2022	Coût : 13 475€ HT Demande de subvention : ADEME (5 000€), Banque des territoires (5 764,25€)	La Guerche : bienvenue au cœur du médiéval	Développer la vocation touristique de la commune	5	Afin de faciliter et d'inciter à la pratique du vélo, la commune cherche à développer depuis plusieurs années ses équipements cyclables. Pour ce faire, à chaque projet de réfection de voirie, un aménagement cyclable est réfléchi. En 2017, la Guerche de Bretagne a rénové son centre historique et a mis en place une zone de rencontre permettant ainsi aux cyclistes de sécuriser et faciliter leurs déplacements et ne plus avoir de contraintes de sens de circulation. Depuis 2019, une réflexion régionale autour de l'aménagement d'un itinéraire cyclable de tourisme reliant Nantes au Mont-Saint-Michel (V9) est à l'étude. La commune de la Guerche de Bretagne a été identifiée comme ville principale par laquelle passera la V9. Aujourd'hui, le souhait de la municipalité est de travailler sur ses itinéraires qui permettront à la fois de proposer une expérience touristique mais aussi de répondre à un besoin des usagers quotidiens. Ces deux éléments contribueront au projet de revitalisation du centre-bourg. Afin d'assurer cette continuité et d'avoir des itinéraires clairement définis au sein de son agglomération, la commune souhaite mener une étude qui permettra d'identifier des scénarios d'aménagement et de leur mise en place.	En cours	Fréquentation de la V9 Déclinaison de l'étude en fiches actions				
La Guerche	Habitat	Etude pré-opérationnelle OPAH-RU	La Guerche de Bretagne	Bureau d'études	Lancement début 2022	Coût : 33 200€ HT Demande envisagée de 50% ANAH + Aide aux études au titre du PLH + 25% Banque des territoires	Accueillir de nouvelles populations	Accueillir de nouvelles populations en centre-bourg + Développer l'offre de logements	6	Au dernier recensement le nombre de logements vacants était en hausse par rapport aux années précédentes et l'on peut constater une dégradation générale des bâtiments du centre. Il semblerait que cette tendance se renverse avec une reprise de l'immobilier et des déclarations de travaux sur les façades, mais le nombre de logements vacants dans le centre reste important (plus d'une centaine de logements vacants). A l'heure actuelle, la collectivité a choisi de porter quelques opérations de renouvellement urbain et de mettre en place des outils pour inciter les propriétaires à rénover leurs logements dans l'optique d'initier un cercle vertueux. Cependant, ces actions ne suffisent pas à traiter toutes les problématiques et la connaissance du parc privé et de son état reste limitée. Afin d'employer les moyens adéquats en lien avec Petites villes de demain, la Guerche de Bretagne souhaite approfondir ses connaissances en matière d'habitat sur son territoire (volet obligatoire du dispositif Petites villes de demain). L'étude pré-opérationnelle d'OPAH-RU présente un certain nombre de caractéristiques qui permettront de répondre aux questionnements de préciser le contenu des actions, les objectifs spécifiques, quantitatifs et qualitatifs, les moyens à mettre en oeuvre et les engagements de chacun des partenaires.	En cours	Identification des problématiques sur l'habitat et évolution de ces problématiques Déclinaison d'actions opérationnelles				
La Guerche	Foncier	Ilot de la Providence	La Guerche de Bretagne	CDC Conseil	Lancement étude novembre 2021 Fin étude : mai 2022 Phase 1 : 2022 Phase 2 : 2023 Phase 3 : 2024	Coût : 33 900€ HT Demande 50% Banque des territoires Estimatif chapelle : 763 436,08€	Accueillir de nouvelles populations	Accueillir de nouvelles populations en centre-bourg	7	L'îlot de la Providence a été racheté par la commune en 2018. Les idées de projets se sont succédées mais aucune n'a été retenue ou lancée hormis celle de la rénovation de la Chapelle de la Providence. Le foncier de cet îlot est situé en cœur de ville à proximité de l'ensemble des commerces et services. Sa localisation est stratégique, il est nécessaire de faire un choix judicieux et cohérent avec le projet de revitalisation de la commune. Cet ensemble de 3 bâtiments pourrait être recyclé de sorte à accueillir ponctuellement (événements, locaux d'activités) ou durablement (habitat) de nouvelles populations. Cette étude doit permettre d'aiguiller la collectivité dans sa réflexion et de statuer sur le projet à mener sur l'ensemble de ces bâtiments.	L'étude de programmation a permis à la commune de visualiser les possibilités pour réinvestir le bâtiment existant. Cela a suscité des échanges au sein du conseil municipal et a permis d'identifier un projet dans un premier temps sur le bâtiment de la Chapelle : la micro-folie. Les autres bâtiments ayant portés à débat, le réflexion va se perpétuer en lien avec les différents acteurs socio-économiques qui pourraient être sollicités.	Fréquentation de la Micro-folie Identification de la programmation des travaux				
La Guerche	Habitat	Résidence séniors	La Guerche de Bretagne/Espacil		2023 permis de construire	A définir	Accueillir de nouvelles populations	Développer l'offre de logements	8		En cours	Nombre de logements créés				
La Guerche	Commerce, habitat	16 rue Notre-Dame	La Guerche de Bretagne		Travaux 2022/2023	A définir	La Guerche, Une ville dynamique	Développer l'attractivité commerciale	10			Réhabilitation d'un bâtiment				

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

La Guerche	Espaces publics	Réaménagement du Grand Mail et Place du Champ de Foire	La Guerche de Bretagne		2023	Estimatif : 500 000€	La Guerche, Une ville dynamique	Améliorer l'accès aux services publics et au cadre de vie	11			Réalisation de travaux de réaménagement Diversification des usages				
La Guerche	Services	Ilot de la Mairie	La Guerche de Bretagne	ALLTO Evolution	Lancement novembre 2022 Fin : avril 2022	Coût : 6 817,50€ HT Demande 50% Banque des territoires Avenant : 2 815€HT Estimatif : 660 000€	La Guerche, Une ville dynamique	Améliorer l'accès aux services publics et au cadre de vie	12	Selon les retours du sondage destiné à la population diffusé à l'automne dernier, il a été soulevé que la commune manquait de services publics. Elle dispose pourtant de l'ensemble des services publics répondant aux besoins du quotidien notamment depuis l'ouverture de la Maison France Services. La problématique serait plutôt un manque lisibilité de l'offre existante. En effet, la localisation de la mairie par rapport à la place centrale induit en erreur certaines personnes qui se rendent à la médiathèque pensant arriver à la mairie. De plus, l'offre s'est étoffée et les locaux deviennent trop étroits pour bien identifier les services et permanences proposés et accueillir convenablement la population. Afin de faciliter l'accès aux services publics et améliorer sa lisibilité, la commune souhaite réorganiser ses locaux pour répondre au mieux au besoin en intégrant à la réflexion un bâtiment accolé acheté début 2021.	L'étude de programmation sur l'Ilot de la Mairie a permis de se questionner sur les faisabilités techniques de réorganisation de la Mairie tout en répondant aux attentes des agents en termes de place, rapprochements physiques de certains services etc. Cette étude a été réalisée en relation avec l'ABF qui a émit son avis quant à la mise en accessibilité du bâtiment. Un premier calendrier de travaux a été évoqué cependant les contraintes architecturales doivent être levées avant d'avancer, ce qui a nécessité de réaliser un avenant à l'étude.	Taux d'accessibilité des bâtiments Etiquette de performance énergétique				
La Guerche	A définir	Réaffectation de la piscine	La Guerche de Bretagne		Lancement étude : 2024	A définir	La Guerche, Une ville dynamique	Améliorer l'accès aux services publics et au cadre de vie	14			Identification d'un projet de réhabilitation ou de réinvestissement du foncier				
La Guerche	Espaces publics	Aménagement de la rue de Rennes	La Guerche de Bretagne		Travaux : 2023	Estimatif : 810 000€	La Guerche, Une ville dynamique	Améliorer l'accès aux services publics et au cadre de vie	15			Réalisation de travaux de réaménagement				
Etrelles	Services	Reconversion du presbytère	Etrelles		Etudes à engager en juin	1 000 000€ DSIL, DETR, Département, Vitré Co + Banque des Territoires pour le volet études	Développer des services à même de répondre aux besoins d'une population en pleine croissance.	Améliorer l'accès aux services publics	5	La commune d'Etrelles dispose d'un presbytère idéalement placé en plein centre-bourg (Place Chanoine) et jusqu'à présent inutilisé et inutilisable en l'état. La commune a décidé de se saisir du problème en engagant une réflexion sur le devenir du lieu. La seule certitude jusqu'à présent est le déménagement de l'espace France Services/CNI-Passeports (ouverture en juillet 2022 à la Mairie) au RDC du presbytère. Pour le reste des idées ont été évoquées (Coworking, salles de réunions...) mais doivent être confirmées ou infirmées au regard des conclusions du BE qui sera retenu pour mener à bien une étude d'opportunité et de programmation sur le lieu.					
La Guerche	Commerce	Diagnostic sur l'impact de la crise sur l'appareil commercial, actions à prévoir et à prioriser	La Guerche de Bretagne	Banque des Territoires	Restitution Janvier 2022	100% Banque des territoires	La Guerche, Une ville dynamique	Développer l'attractivité commerciale		La Guerche de Bretagne semble présenter une certaine attractivité puisque des porteurs de projets se manifestent pour s'installer sur la commune. En revanche, certains commerces aux emplacements stratégiques restent vacants et trouvent difficilement preneurs. L'étude doit permettre de répondre aux problématiques de vacance de ces commerces mais aussi d'apporter des outils à la municipalité pour contribuer à la dynamique commerciale.	Cette étude a permis à la commune de se questionner sur la place de marché hebdomadaire à la fois en termes de communication qu'en termes d'occupation de l'espace public. Certes le marché est vecteur d'attractivité mais il manque une offre "locomotive" qui prend le relai le reste de la semaine (Proxi, La Poste ou second marché le week-end). De plus, il sera intéressant de créer des espaces de repos ou d'attraction pour les piétons afin qu'ils se réapproprient l'espace et soient incités à la déambulation par ces lieux de ponctuation. Pour cela il serait intéressant de marquer les entrées du centre historique de la ville. La Guerche de Bretagne mène des actions relativement pertinentes sur le plan commercial, il s'agit de les pérenniser et capitaliser. Il serait intéressant d'approfondir le lien entre la mairie et les commerçants en impliquant d'avantage les commerçants dans les actions de la commune, organiser des rencontres avec eux. Afin d'avoir une meilleure connaissance des locaux commerciaux vacants, il est préconisé de faire une veille régulièrement.					
Châtillon	Commerce	Marché à bon de commande Banque des territoires : étude sur le commerce	La Guerche de Bretagne	SCET	Début : avril 2022 Fin : juin 2022	100% Banque des territoires		Maintenir l'activité en centre-bourg en améliorant l'accessibilité			La mission d'ingénierie commerce a permis de remettre en perspective les questions du commerce sur la commune aussi bien sur la thématique que sur tous les aspects de l'urbanisme qui peuvent en être liés (stationnement, mobilité, tourisme, accessibilité, espaces publics). Les préconisations ont été principalement faites autour des thématiques directement liées au commerce mais pose aujourd'hui beaucoup de questionnement quant aux pratiques de l'espace public et aux modes de déplacement. L'étude est très complète et les maires des communes autour ont été associé permettant d'avoir une vision globale du besoin en commerce.					

PROJETS MATURES

Communes	Thématiques	Projets	Maîtres d'ouvrages	Maîtres d'œuvres	Temporalités	Financements	Axes PVD	Orientations PVD	Numéro action PVD	Réponses aux enjeux		Indicateurs	Indicateurs 2023	Indicateurs 2024	Indicateurs 2025	Indicateurs 2026
Châtillon	Habitat	Accompagnement des propriétaires privés	Châtillon en Vendelais		En cours	Fonctionnement		Accompagner et initier la rénovation et la réhabilitation du bâti	5			Fréquentation du site				
Châtillon	Services	Maison de santé pluridisciplinaire	Châtillon en Vendelais	Couasnon et Launay Architectes	2022	Coût : 817 000€ Subventions : DETR, DSIL (240K), Vitré Co (87K)		Maintenir l'activité en centre-bourg en améliorant l'accessibilité	7			Nombre de boutiques investies Nombre de commerçants/artisans/créateurs participants				
La Guerche	Habitat	Information des propriétaires	Vitré Communauté	ADIL	Lancement : septembre 2022		La Guerche : bienvenue au cœur du médiéval	Accompagner et favoriser la rénovation du patrimoine et du bâti	1			Nombre de permanences Nombre de rendez-vous				
La Guerche	Patrimoine Habitat Commerce	34 rue de Nantes	La Guerche de Bretagne	Baizeau Architecture	Travaux 2022 Livraison 2023	Coût : 730 365€ Département – CT + Appel à projet centre bourg Région, DRAC, Fondation du patrimoine ? Vitré Co	La Guerche : bienvenue au cœur du médiéval	Accompagner et favoriser la rénovation du patrimoine et du bâti	2			Création d'un local commercial et d'un logement				
La Guerche	Commerce	Boutiques éphémères	La Guerche de Bretagne	La Guerche de Bretagne	Printemps + Noël	Fonctionnement	La Guerche, Une ville dynamique	Développer l'attractivité commerciale	9			Nombre de dossiers suivis				
La Guerche	Services	Skatepark	La Guerche de Bretagne	HEUDE BATIMENT / 360° ATELIER	2022/2023	Coût : 321 199€ DETR : 51 085€ ANS : 202 920€	La Guerche, Une ville dynamique	Améliorer l'accès aux services publics et au cadre de vie	13			Nombre de locaux à destination des professionnels de santé				
Etrelles		Refonte de la place Chanoine	Etrelles		Travaux en cours Livraison 2023	DETR (90K), subvention ruisseau (40K), amende de polices (10K), fonds de concours Vitré Co (118 500)	Proposer un cadre de vie de qualité.	Sécurisation et renaturation	1	la Commune d'Etrelles prévoit une requalification des espaces publics avec le réaménagement de la place Chanoine Delalande, donnant plus de places aux espaces sécurisés piétons, et permettant la mise en place d'un marché hebdomadaire. La renaturation de la place est aussi un objectif important de cette refonte. Un parc paysager rejoignant les quartiers de la Plesse à l'est sera également au coeur de ce projet.					
Etrelles	Mobilités	Piste cyclable	Etrelles		Mise en service au dernier trimestre 2023	Subventions à 80% : Vitré Co, ADEME, Région	Proposer un cadre de vie de qualité.	Mobilités	2	Création d'une piste cyclable entre le bourg d'Etrelles et Argentré-du-Plessis de 1,3km. Les deux communes représentent un pôle économique et démographique majeur sur l'Interco. Elles possèdent de plus des services complémentaires. Le but est donc de limiter les déplacements liés à la voiture en offrant aux habitants des deux communes un itinéraire cyclable sécurisé.						
Etrelles		Reconversion de l'ancienne caserne	Etrelles	Neotoa	Début des travaux de mise en état du site en décembre 2022	Dépollution : Département, Fonds friches	Développer des services à même de répondre aux besoins d'une population en pleine croissance.	Reconversion de friche et habitat social	3	Pour pallier à la saturation de la demande en logements et notamment sociaux (147 demandes en 2021), la commune a fait le choix de reconvertir une friche stratégiquement placée en cœur de bourg et actuellement hors d'usage afin de créer un bâtiment de logements sociaux (14 logements).						

PROJETS REALISES

Communes	Thématiques	Projets	Maîtres d'ouvrages	Maîtres d'œuvres	Temporalités	Financements	Axes PVD	Orientations PVD	Numéro action PVD	Réponses aux enjeux		Indicateurs	Indicateurs 2023	Indicateurs 2024	Indicateurs 2025	Indicateurs 2026
La Guerche	Commerce, habitat	Portage foncier de la BPO par EPFB pour réhabilitation	La Guerche de Bretagne	EPF			La Guerche, Une ville dynamique	Développer l'attractivité commerciale								

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

FICHE ACTION N° 1

ETUDE CENTRE BOURG

Orientation stratégique	Transversale
Action nom	Etude centre-bourg
Action n°	1
Statut	Validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Châtillon en Vendelais
Description de l'action et conséquence sur la fonction de centralité	La commune a réalisé une étude centre-bourg en 2019, lors de la précédente mandature avec le bureau d'études API City. Il est ressorti de cette étude principalement des scénarios d'aménagements routiers du centre-bourg. En 2020, la commune a été retenue au titre du programme national Petites villes de demain visant à revitaliser le centre-bourg par le biais d'une stratégie globale de revitalisation comprenant différents leviers thématiques. En travaillant sur son diagnostic, des enjeux majeurs sont ressortis notamment autour de l'habitat, du commerce, du tourisme et des mobilités. L'étude réalisé en 2019 n'étant pas suffisamment complète pour proposer des actions sur l'ensemble de ces thématiques, une étude complémentaire doit être mener pour guider l'équipe municipale actuelle dans l'élaboration de son projet de revitalisation. Cette étude comprendra également un volet pré-opérationnel avec des îlots cibles, secteurs stratégiques de la commune (îlot de l'ancienne boulangerie, îlot du Moulin, îlot d'une friche en centre-bourg), sur lesquels des scénarios d'aménagement seront proposés et affinés afin de donner les pistes nécessaires facilitant leur déclinaison opérationnelle.
Partenaires	EPF : convention d'étude et de veille foncière avec la commune Banque des territoires : co-financement de l'étude Vitré Communauté : co-financement de l'étude Conseil départemental : co-financement de l'étude
Plan de financement prévisionnel	

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

<table>
<tr><td></td><td>
<table>
<tr><th colspan="2">Dépenses</th><th colspan="2">Recettes</th></tr>
<tr><td>Etude</td><td>37 002,50€</td><td>Banque des territoires</td><td>3 700,25€</td></tr>
<tr><td></td><td></td><td>EPF</td><td>7 000€</td></tr>
<tr><td></td><td></td><td>Conseil Départemental</td><td>15 000€</td></tr>
<tr><td></td><td></td><td>Vitré Communauté</td><td>4 000€</td></tr>
<tr><td></td><td></td><td>Commune</td><td>7 302,25€</td></tr>
<tr><td>TOTAL</td><td>37 002,50€</td><td>TOTAL</td><td>37 002,50€</td></tr>
</table>
</td></tr>
<tr><td>Calendrier</td><td>
<table>
<tr><th>2022</th><th>2023</th><th>2024</th><th>2025</th><th>2026</th></tr>
<tr><td>Marché : mai/juin

Demandes subventions : juillet

Recrutement bureau d’études : juillet

Démarrage étude : septembre</td><td>Fin étude : février/avril</td><td></td><td></td><td></td></tr>
</table>
</td></tr>
<tr><td>Lien autres programmes et contrats territorialisés</td><td>CRTE</td></tr>
<tr><td>Indicateurs de suivi et d’évaluation</td><td>Nombre d’actions de revitalisation identifiées</td></tr>
<tr><td>Annexes</td><td> 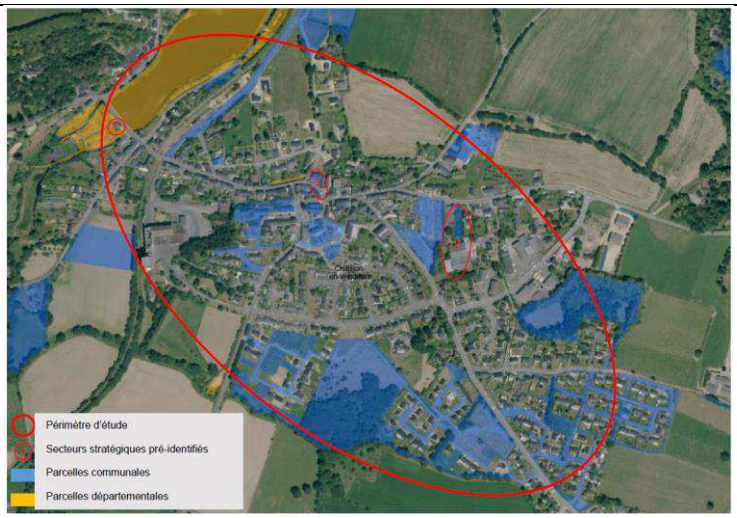
</td></tr>
</table>

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

FICHE ACTION N° 2

REVISION DU PLU

Orientation stratégique	Transversale
Action nom	Révision du PLU
Action n°	2
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Châtillon en Vendelais
Description de l'action et conséquence sur la fonction de centralité	Le Plan local d'urbanisme actuel de Châtillon en Vendelais a été approuvé le 2 juillet 2009. Afin de répondre aux nouvelles exigences du SCOT, la commune a souhaité mettre en œuvre la révision générale de son PLU le 21 janvier 2021. La révision du PLU est une opportunité pour le dispositif Petites villes de demain car elle permet d'ancrer dans les documents d'urbanisme les ambitions de la commune en termes d'aménagement du territoire et d'inscrire sa stratégie de revitalisation pour la concrétiser. Pour avoir une meilleure coordination du programme PVD et de la révision du PLU, les commissions « urbanisme » et « centre-bourg » ont fusionné début 2022.
Partenaires	Cabinet URBA + DM'eau + Caroline PODER (groupement maître d'œuvre de la révision du PLU)
Plan de financement définitif	**Dépenses** / **Recettes** Etude 43 200€ — Dotation générale décentalisation 8 000€ Commune 35 200€ TOTAL 43 200€ — TOTAL 43 200€
Calendrier	2022 : PADD ; 2023 : Approbation du PLU ; 2024 ; 2025 ; 2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Intégration du projet de revitalisation dans les documents d'urbanisme
Annexes	

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

FICHE ACTION N° 3

REHABILITATION DU BATIMENT DE LA POSTE

Orientation stratégique	Accompagner et initier la rénovation et la réhabilitation du bâti
Action nom	Réhabilitation du l'ancien bâtiment de La Poste
Action n°	3
Statut	Validée
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	CCAS de Châtillon en Vendelais
Description de l'action et conséquence sur la fonction de centralité	Le bâtiment de La Poste appartient à la commune de Châtillon en Vendelais depuis plusieurs dizaines d'années. Sur une parcelle de 315m² se trouve un bâtiment de 190m² au sol, dont une partie (Environ 50m²) sert de local technique de l'opérateur Orange. Au rez-de-chaussée se tenait les bureaux de La Poste et à l'étage un appartement destiné aux employés. Le service a cessé ses activités il y a un an et depuis le bâtiment est vacant. La commune a mené des réflexions sur le devenir de ce bâtiment notamment pour le transformer en plusieurs appartements. A ce titre, une étude a été réalisée par l'équipe de Villes Vivantes afin d'évaluer les potentialités du bâtiment. Il en est ressorti que 3 appartements aux configurations différentes (un T4 de 100m², un T2 ou T3 de 65m² et un T2 de 50m²) pouvaient être imaginés dans ce bâtiment. Ces appartements pourraient être conventionnés en logements sociaux. Le CCAS par ses missions à vocation sociale est en mesure de porter ce projet de réhabilitation. La commune souhaite céder ce bâti au profit du CCAS pour qu'il porte le projet, laissant la possibilité à la commune de s'engager sur d'autres projets. Un des enjeux de Châtillon en Vendelais est de diversifier son offre de logements tant dans sa composition que dans son occupation. Réhabiliter ce bâtiment contribuera à réduire la vacance des logements essentiellement concentrée dans le centre-bourg et de travailler sur la performance énergétique du bâti ancien.
Partenaires	Partenaire : - Commune : vente du bâtiment

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

<table>
<tr><td></td><td>Prochaines étapes :
- Réalisation de l'étude thermique
- Réalisation de l'étude pré-opérationnelle</td></tr>
<tr><td>Plan de financement prévisionnel</td><td>
<table>
<tr><th colspan="2">Dépenses</th><th colspan="2">Recettes</th></tr>
<tr><td>Charges foncières</td><td>112 400€</td><td>DSIL</td><td>120 000€</td></tr>
<tr><td>Honoraires</td><td>73 202€</td><td>Région</td><td>A définir</td></tr>
<tr><td>Audit énergétique</td><td>3 900€</td><td>Département</td><td>100 000€</td></tr>
<tr><td>Travaux</td><td>509 850€</td><td>Vitré Communauté</td><td>24 000€</td></tr>
<tr><td></td><td></td><td>CCAS</td><td>(au moins) 455 352€</td></tr>
<tr><td></td><td></td><td>Exploitation logements</td><td>1 115,10€/mois</td></tr>
<tr><td>TOTAL</td><td>699 352€</td><td>TOTAL</td><td>699 352€</td></tr>
</table>
</td></tr>
<tr><td>Calendrier</td><td>
<table>
<tr><th>2022</th><th>2023</th><th>2024</th><th>2025</th><th>2026</th></tr>
<tr><td>Acquisition foncier : mai

Etude thermique : juin/août</td><td>Etude pré-opérationnelle : premier trimestre

Appel d'offre : mai

Démarrage travaux : septembre</td><td>Fin travaux : septembre</td><td></td><td></td></tr>
</table>
</td></tr>
<tr><td></td><td>CRTE</td></tr>
<tr><td>Indicateurs de suivi et d'évaluation</td><td>Nombre de logements réhabilités</td></tr>
<tr><td>Annexes</td><td> </td></tr>
</table>

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

FICHE ACTION N° 4

RESEAU DE CHALEUR URBAIN

Orientation stratégique	Accompagner et initier la rénovation et la réhabilitation du bâti
Action nom	Réseau de chaleur urbain
Action n°	4
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Vitré Communauté ou Commune de Châtillon en Vendelais
Description de l'action et conséquence sur la fonction de centralité	Certains bâtiments communaux sont très consommateurs d'énergie et nécessitent un changement de leur système de chauffage et/ou une amélioration de l'isolation des bâtiments. En 2018, une étude de faisabilité pour la mise en place d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur a été réalisée par le cabinet EXOCETH. Cette étude concernait l'ensemble des bâtiments communaux du centre-bourg ainsi que l'école privée, soit 8 bâtiments. A l'issue de cette étude, la conclusion a été que certains bâtiments ne justifiaient pas le changement de leur système de chauffage car suffisamment performant. De plus, réaliser un réseau de chaleur pour ces 8 bâtiments nécessitait de lourdes opérations de réfection de voirie. En 2021, la question du réseau de chaleur est revenue notamment suite à une demande de l'entreprise Districéra qui recherchait une solution pour de la production de vapeur. Il s'est avéré qu'il n'était pas opportun ni pour l'entreprise ni pour la commune de se raccorder au même réseau de chaleur étant donné que les besoins n'étaient pas les mêmes ni sur leur nature ni sur leur puissance. Afin d'avoir un projet cohérent, il a été convenu que l'actualisation de l'étude se porte uniquement sur les bâtiments de la commune (école et médiathèque) et du CCAS (résidence autonomie). Ce projet permettra de répondre en partie aux problèmes de performance énergétique et de penser à la modernisation et la rénovation du bâti en centre-bourg. Conjointement à cette étude, il est envisagé qu'une étude de faisabilité sur le changement de chaudière de la résidence autonomie soit réalisée

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

<table>
<tr><td></td><td>dans le cas où Vitré Communauté ne souhaiterait pas porter le projet de réseau de chaleur urbain. Il est également envisagé que le CCAS mène une étude de pertinence et de solidité de la charpente pour l'implantation de panneaux solaires sur le bâtiment de la MAPA.</td></tr>
<tr><td>Partenaires</td><td>Partenaires :
- Vitré Communauté
- CCAS
Prochaines étapes :
- Actualisation de l'étude réseau de chaleur urbain
- Etude de faisabilité chaufferie bois pour la résidence autonomie</td></tr>
<tr><td>Plan de financement prévisionnel</td><td><u>Montant prévisionnel des travaux : à définir dans l'étude de faisabilité</u>
<table>
<tr><th><u>Dépenses</u></th><th></th><th><u>Recettes</u></th><th></th></tr>
<tr><td>Travaux</td><td>A définir</td><td>DETR</td><td>A définir</td></tr>
<tr><td></td><td></td><td>Fond chaleur</td><td>A définir</td></tr>
<tr><td></td><td></td><td>Commune</td><td>A définir</td></tr>
<tr><td>TOTAL</td><td>A définir</td><td>TOTAL</td><td>A définir</td></tr>
</table></td></tr>
<tr><td>Calendrier</td><td>
<table>
<tr><th>2022</th><th>2023</th><th>2024</th><th>2025</th><th>2026</th></tr>
<tr><td>Etude de faisabilité</td><td>Création du SPIC</td><td>Etude pré-opérationnelle</td><td>Maîtrise d'œuvre</td><td>Travaux</td></tr>
</table></td></tr>
<tr><td>Lien autres programmes et contrats territorialisés</td><td>CRTE</td></tr>
<tr><td>Indicateurs de suivi et d'évaluation</td><td>Gain sur la consommation énergétique</td></tr>
<tr><td>Annexes</td><td>
</td></tr>
</table>

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

FICHE ACTION N° 5

ACCOMPAGNEMENT DES PROPRIETAIRES PRIVES

Orientation stratégique	Accompagner et initier la rénovation et la réhabilitation du bâti
Action nom	Accompagnement des propriétaires privés dans leurs démarches de rénovation
Action n°	5
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de Châtillon en Vendelais
Description de l'action et conséquence sur la fonction de centralité	Le 18 octobre 2021, France Services a ouvert ses portes au sein de la mairie de Châtillon en Vendelais. Ce service permet à la population d'avoir un premier niveau d'information et d'être accompagnée dans leurs démarches (permis de conduire, carte d'identité, demandes d'aides, emploi, retraite…). Il a été remarqué une forte demande d'accompagnement pour les aides à la rénovation au cours de ces premiers mois de fonctionnement. Afin de répondre à ce besoin, il est proposé via France Services un accompagnement dans les démarches de demande d'aides à la rénovation de l'habitat.
Partenaires	France Services
Plan de financement	Frais de fonctionnement
Calendrier	2022 | 2023 | 2024 | 2025 | 2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de dossiers suivis
Annexes	

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

FICHE ACTION N° 6

RENOVATION DE LA SALLE DES FETES

Orientation stratégique	Accompagner et initier la rénovation et la réhabilitation du bâti
Action nom	Rénovation de la salle des fêtes
Action n°	6
Statut	Validé
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de Châtillon en Vendelais
Description de l'action et conséquence sur la fonction de centralité	La salle des fêtes est régulièrement sollicitée par les châtillonnais mais aussi par les personnes ne résidant pas sur la commune. Sa localisation permet d'offrir un cadre agréable pour les événements qui s'y tiennent. Seulement le vieillissement de cet équipement engendre des désagréments qui nuisent à la bonne exploitation de la salle et à l'image de la commune. Construite dans les années 1990, le bâtiment connait aujourd'hui des déficiences sur différents aspects (performance d'étanchéité des menuiseries, isolation inexistante ou défectueuse, système de chauffage vieillissant…) et mériterait d'être modernisée. Afin d'anticiper ces travaux de rénovation, un audit énergétique a été réalisé en septembre 2021. La rénovation de la salle des fêtes entre dans la logique communale qui est d'améliorer la performance énergétique des bâtiments communaux. L'étang est un lieu où se tiennent la majorité des événements de la commune. Rénover cette salle permet de valoriser cet espace et proposer un lieu de rencontre agréable pour les différents événements qui peuvent se tenir sur le bord de l'étang. Son exploitation contribue à la dynamique des acteurs locaux car les usagers font régulièrement appel aux services des commerçants et des hébergeurs de la commune dans l'organisation de leurs manifestations.
Partenaires	Partenaires : - Vitré Communauté : CPE - Etat : co-financement - Région : co-financement - SDE 35 : étude de performance

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

<table>
<tr><td></td><td>Prochaine étape :
- Recrutement du maître d’œuvre</td></tr>
<tr><td>Plan de financement prévisionnel</td><td>
<table>
<tr><th colspan="2">Dépenses</th><th colspan="2">Recettes</th></tr>
<tr><td>Prévisionnel travaux</td><td>800 000€</td><td>DETR/DSIL</td><td>A définir</td></tr>
<tr><td></td><td></td><td>Région</td><td>A définir</td></tr>
<tr><td></td><td></td><td>Commune</td><td>A définir</td></tr>
<tr><td>TOTAL</td><td>800 000€</td><td>TOTAL</td><td>800 000€</td></tr>
</table>
</td></tr>
<tr><td>Calendrier</td><td>
<table>
<tr><th>2022</th><th>2023</th><th>2024</th><th>2025</th><th>2026</th></tr>
<tr><td></td><td>Septembre : Lancement consultation maître d’œuvre</td><td>Travaux</td><td>Fin travaux</td><td></td></tr>
</table>
</td></tr>
<tr><td>Lien autres programmes et contrats territorialisés</td><td>CRTE</td></tr>
<tr><td>Indicateurs de suivi et d’évaluation</td><td>Gain sur les consommations énergétiques</td></tr>
<tr><td>Annexes</td><td>

</td></tr>
</table>

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

FICHE ACTION N° 7

AMENAGEMENT D'UNE FRICHE EN CENTRE-BOURG

Orientation stratégique	Maintenir l'activité en centre-bourg en améliorant l'accessibilité
Action nom	Aménagement d'une friche en centre-bourg
Action n°	7
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	A définir : commune de Châtillon en Vendelais + opérateur privé
Description de l'action et conséquence sur la fonction de centralité	Le centre-bourg de la commune a beaucoup évolué ces 50 dernières années. Initialement tournée vers l'étang, le centre s'oriente aujourd'hui vers la route départementale à l'Est. Les raisons sont multiples : changement des modes de vie, banalisation de l'usage de la voiture, topographie de la commune, attrait pour de nouveaux aménagements… Les conséquences sont qu'aujourd'hui l'offre commerciale est en discontinuité sur la commune n'offrant pas une expérience optimale pour les consommateurs. La municipalité s'est questionnée sur le devenir de son offre commerciale à savoir de conserver les commerces existants ou essayer de proposer un regroupement des commerçants du centre. Les locaux actuellement occupés par les commerçants pourraient ne plus répondre aux besoins de futurs repreneurs, par conséquent il est nécessaire de réfléchir à une offre adaptée aux besoins actuels et surtout accessible à la population. Une friche d'activités de plus de 8 000m² en proximité immédiate du centre-bourg a été identifiée. Celle-ci pourraient bénéficier d'un ou plusieurs aménagements répondant aux besoins de regroupement des commerces et de densification de l'espace aggloméré. Afin de saisir l'opportunité de reconversion de cette friche, celle-ci a été intégrée comme « îlot cible » dans l'étude centre-bourg de la commune. L'étude devra élaborer différents scénarios et prévoir une déclinaison opérationnelle. Plusieurs hypothèses ont déjà été avancées : - Construction d'un petit collectif comprenant des logements et

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

<table>
<tr><td></td><td>un commerce en rez-de-chaussée
- Construction d’une résidence séniors</td></tr>
<tr><td>Partenaires</td><td>Partenaires :
- EPF : en cas d’acquisition foncière + co-financement de l’étude
- Opérateur ?
Prochaines étapes :
- Réalisation de l’étude centre-bourg
- Identification d’un scénario d’aménagement</td></tr>
<tr><td>Plan de financement prévisionnel</td><td>A définir</td></tr>
<tr><td>Calendrier</td><td>
<table>
<tr><th>2022</th><th>2023</th><th>2024</th><th>2025</th><th>2026</th></tr>
<tr><td>Etude centre-bourg</td><td>Identification d’un scénario</td><td>Acquisition des terrains si nécessaire</td><td></td><td>Travaux</td></tr>
</table>
</td></tr>
<tr><td>Lien autres programmes et contrats territorialisés</td><td>CRTE</td></tr>
<tr><td>Indicateurs de suivi et d’évaluation</td><td>Identification d’un scénario d’aménagement</td></tr>
<tr><td>Annexes</td><td> </td></tr>
</table>

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

FICHE ACTION N° 8

MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE

Orientation stratégique	Maintenir l'activité en centre-bourg en améliorant l'accessibilité
Action nom	Maison de santé pluridisciplinaire
Action n°	8
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Châtillon en Vendelais
Description de l'action et conséquence sur la fonction de centralité	En 2020, la municipalité a dû faire face à une succession d'événements menaçant la préservation de l'offre de santé sur son territoire à courte échéance. Pour répondre à cette problématique, les élus et professionnels de santé du bassin de vie se sont mobilisés pour trouver une solution durable dans les meilleurs délais. L'idée d'une maison de santé préexistait sur la commune, cependant le choix de l'emplacement foncier ne faisait pas consensus. Face à l'urgence de la situation, le choix d'implanter la maison de santé pluridisciplinaire (MSP) sur la zone d'activités de la Pimotière a été retenu permettant ainsi de démarrer la construction et celle de la pharmacie au printemps 2022. La MSP rassemblera : - Un médecin - 3 infirmières - Un kinésithérapeute Il restera 2 cellules libres permettant d'accueillir de nouveaux professionnels de santé ou des stagiaires.
Partenaires	Partenaires : - Pharmacienne - Etat : co-financement - Vitré Communauté : co-financement Prochaines étapes : - Achèvement de la construction des bâtiments
Plan de financement définitif	

Dépenses		**Recettes**	
Travaux	817 086€	DETR	120 000€
		DSIL	120 000€
		Vitré	87 500€

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

<table>
<tr><td></td><td>
<table>
<tr><td></td><td></td><td>Communauté</td><td></td></tr>
<tr><td></td><td></td><td>Commune</td><td>489 586€</td></tr>
<tr><td>TOTAL</td><td>817 086€</td><td>TOTAL</td><td>817 086€</td></tr>
</table>
</td></tr>
<tr><td>Calendrier</td><td>
<table>
<tr><th>2022</th><th>2023</th><th>2024</th><th>2025</th><th>2026</th></tr>
<tr><td>Septembre : achèvement des travaux</td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr>
</table>
</td></tr>
<tr><td>Lien autres programmes et contrats territorialisés</td><td>CRTE</td></tr>
<tr><td>Indicateurs de suivi et d’évaluation</td><td>Nombre de locaux à destination des professionnels de santé</td></tr>
<tr><td>Annexes</td><td> </td></tr>
</table>

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

FICHE ACTION N° 9

LIAISON CYCLABLE VOIE VERTE - MONTAUTOUR

Orientation stratégique	Conserver et développer un esprit de « village »
Action nom	Aménagement d'une liaison cyclable entre la voie verte et Montautour
Action n°	9
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de Châtillon en Vendelais
Description de l'action et conséquence sur la fonction de centralité	La voie verte présente à Châtillon en Vendelais, faisant partie d'un projet touristique intercommunal reliant Nantes au Mont-Saint-Michel, a été inaugurée en 2018. Depuis cette ouverture, il est constaté que le nombre de cyclotouristes augmente et que la pratique du vélo se développe sur la commune. Vitré Communauté a validé en 2021 son schéma directeur cyclable dans lequel un itinéraire qualifié de « liaison d'intérêt communautaire » reliant la voie verte à Montautour a été identifié. Cette liaison nécessiterait un aménagement sur 3,7km et devra se présenter sous la forme des aménagements suivants : véloroute, bandes cyclables ou chaucidou, piste unidirectionnelle ou piste bidirectionnelle. Cet aménagement pourra être bénéfique à différents niveaux. 1 - Sur le plan touristique avec la découverte de l'étang sous différents points de vue et la butte de Montautour dont le site est classé puisqu'il est le point culminant d'Ille-et-Vilaine. 2 - Sur le plan économique, offrant la possibilité aux passagers de s'arrêter dans les commerces locaux pour se réapprovisionner. 3 - Sur le plan des mobilités en facilitant et sécurisant les déplacements en modes actifs sur les deux communes et permettant ainsi de créer une continuité pour les trajets touristiques et quotidiens. La commune de Châtillon en Vendelais ayant une topographie très marquée doit prêter une attention particulière à l'identification de son itinéraire. Celui-ci doit être profitable pour le centre de la commune sans être au détriment de la sécurité.

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

<table>
<tr><td></td><td>En parallèle de cet aménagement, des équipements et services spécifiques à la pratique du vélo devront être aménagé.</td></tr>
<tr><td>Partenaires</td><td>Partenaires :
- Vitré Communauté
- Commune de Montautour
Prochaines étapes :
- Réunion avec les communes aux Nord de l’Agglomération pour entreprendre une réflexion sur les itinéraires à créer
- Elaboration de scénarios dans le cadre de l’étude centre-bourg.</td></tr>
<tr><td>Plan de financement prévisionnel</td><td>
<table>
<tr><th colspan="2">Dépenses</th><th colspan="2">Recettes</th></tr>
<tr><td>Travaux</td><td>A définir</td><td>DETR/DSIL</td><td>A définir</td></tr>
<tr><td></td><td></td><td>Région</td><td>A définir</td></tr>
<tr><td></td><td></td><td>Vitré Communauté</td><td>A définir</td></tr>
<tr><td></td><td></td><td>Commune</td><td>A définir</td></tr>
<tr><td>TOTAL</td><td>A définir</td><td>TOTAL</td><td>A définir</td></tr>
</table>
</td></tr>
<tr><td>Calendrier</td><td>
<table>
<tr><th>2022</th><th>2023</th><th>2024</th><th>2025</th><th>2026</th></tr>
<tr><td>Etude centre-bourg</td><td>Etude pré-opérationnelle</td><td>A définir suivant étude</td><td></td><td></td></tr>
</table>
</td></tr>
<tr><td>Lien autres programmes et contrats territorialisés</td><td>CRTE
Schéma directeur cyclable</td></tr>
<tr><td>Indicateurs de suivi et d’évaluation</td><td>Identification du passage de la liaison
Nombre de réunions de travail avec les partenaires</td></tr>
<tr><td>Annexes</td><td></td></tr>
</table>

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

FICHE ACTION N° 10

ILOT DE LA BOULANGERIE

Orientation stratégique	Conserver et développer un esprit de « village »
Action nom	Réaménagement de l'îlot de la boulangerie
Action n°	10
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Châtillon en Vendelais
Description de l'action et conséquence sur la fonction de centralité	L'ancienne boulangerie ainsi que ses dépendances ont été rachetées par la commune en 2019. Le projet envisagé était de démolir une partie du bâtiment pour améliorer la visibilité et la sécurité du carrefour, et de réhabiliter la partie conservée du bâtiment pour créer un local commercial et un bureau. Une étude de faisabilité a été réalisée en novembre 2019 en ce sens. Les coûts des scénarios retenus ont été un frein à la réalisation de ce projet, par conséquent une autre hypothèse a émergé : celle de démolir le bâtiment afin de créer un espace public ainsi qu'un belvédère permettant de dégager le point de vue donnant sur l'étang de Châtillon. Une étude centre-bourg va être menée en 2022 dans laquelle cet îlot a été identifié comme « îlot cible ». L'objectif sur cet îlot sera dans un premier temps d'élaborer des scénarios d'aménagement, puis dans un second temps de retenir un scénario afin de le décliner sur une phase pré-opérationnelle. Début 2022, une concertation avec les enfants de l'école publique a eu lieu. L'objectif était d'identifier leurs besoins sur le cœur de bourg, dont l'îlot de l'ancienne boulangerie. Plusieurs idées en sont ressorties, celles-ci correspondent aux deux projections initiales de la municipalité, à savoir créer une nouvelle cellule commerciale ou créer un espace vert/espace de détente. L'aménagement de cet îlot en plein cœur de bourg doit permettre de restructurer cet espace, de le sécuriser pour le rendre à nouveau

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

<table>
<tr><td></td><td>accessible à la population et de recréer un espace de vie.</td></tr>
<tr><td>Partenaires</td><td>Prochaine étape : lancement de l’étude centre-bourg</td></tr>
<tr><td>Plan de financement prévisionnel</td><td>Montant prévisionnel des travaux : à définir dans l’étude centre-bourg

Recettes : A définir</td></tr>
<tr><td>Calendrier</td><td>
<table>
<tr><th>2022</th><th>2023</th><th>2024</th><th>2025</th><th>2026</th></tr>
<tr><td>Etude centre-bourg</td><td>Février : fiche action

Appel d’offres</td><td>Démarrage travaux</td><td>Fin des travaux</td><td></td></tr>
</table>
</td></tr>
<tr><td>Lien autres programmes et contrats territorialisés</td><td>CRTE</td></tr>
<tr><td>Indicateurs de suivi et d’évaluation</td><td>Identification et validation d’un projet d’aménagement</td></tr>
<tr><td>Annexes</td><td>Nécessitera une autorisation d’urbanisme

 </td></tr>
</table>

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

FICHE ACTION N° 11

SECURISATION DU CENTRE-BOURG

Orientation stratégique	Conserver et développer un esprit de « village »
Action nom	Sécuriser les déplacements dans le centre-bourg
Action n°	11
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de Châtillon en Vendelais
Description de l'action et conséquence sur la fonction de centralité	Le centre-bourg de Châtillon en Vendelais et notamment la place de l'église est confrontée à des conflits d'usages. En effet, le principal axe de la commune passe par cette place où se concentre un certain nombre d'activités (mairie, église, cinéma, école, médiathèque) et différents modes de déplacements (Engins agricoles, poids lourds, voitures individuelles, vélos et piétons). La configuration de l'espace public et la multiplicité des usages et usagers entraine des problématiques de sécurité notamment aux heures les plus fréquentées (entrées et sorties des écoles, événements). L'espace étant essentiellement minéral, la place des véhicules motorisés est prioritaire. L'espace dédié aux piétons s'est amélioré notamment avec la fermeture de l'impasse du Château qui permettait d'accéder à l'école, cependant les continuités piétonnes sont limitées, pas toujours définies, et parfois occupées par les véhicules motorisés. La place de la voiture à Châtillon est importante et en grande partie nécessaire pour assurer les déplacements quotidiens des habitants, seulement il n'y a pas de réglementation spécifique pour faire ralentir et appeler à la vigilance des conducteurs sur cet espace. La municipalité souhaite entreprendre une réflexion sur les aménagements possibles, à court et long terme, qui permettraient de sécuriser la place de l'église aux différents usages.
Partenaires	Prochaines étapes : - A échanger en commission urbanisme/centre-bourg

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

<table>
<tr><td>Plan de financement prévisionnel</td><td>A définir</td></tr>
<tr><td>Calendrier</td><td>
<table>
<tr><th>2022</th><th>2023</th><th>2024</th><th>2025</th><th>2026</th></tr>
<tr><td>Etude centre-bourg

Concertation avec l’école publique</td><td></td><td>Aménagements provisoires ?</td><td></td><td></td></tr>
</table>
</td></tr>
<tr><td>Lien autres programmes et contrats territorialisés</td><td>CRTE</td></tr>
<tr><td>Indicateurs de suivi et d’évaluation</td><td>Evolution des aménagements routiers et piétons du centre-bourg</td></tr>
<tr><td>Annexes</td><td>
</td></tr>
</table>

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

FICHE ACTION N° 1

REQUALIFICATION DE LA PLACE CHANOINE DELALANDE

Orientation stratégique	Proposer un cadre de vie de qualité
Action nom	Requalification de la place Chanoine Delalande
Action n°	1
Statut	Validée
Niveau de priorité	Importante
Maître d'ouvrage	Commune d'Etrelles
Description de l'action et conséquence sur la fonction de centralité	Aujourd'hui, la place Chanoine Delalande peut être qualifiée d'anarchique. On ne sait pas où se trouve la voirie, les stationnements. Les piétons n'ont pas de trottoirs pour se rendre dans les équipements publics, notamment le complexe sportif. Le parvis de l'église est trop minéral. Le cœur de bourg manque de nature, de verdure en son sein. Partant de ce constat, l'objectif est de redonner de la vie à la Place Chanoine Delalande, de créer une véritable place de village qui n'existe pas aujourd'hui. Sur cette place, le piéton pourra se reposer, discuter ou bien faire son marché en toute sécurité. La nature doit quant à elle trouver sa place. La place Chanoine Delalande sera la carte de visite de la commune. Les actions définies pour y parvenir sont : - Une meilleure définition des espaces destinés aux voitures et aux piétons et une place beaucoup plus importante destinée à ces derniers. - Une plus grande place accordée à la nature et une ouverture des espaces notamment sur le parvis de l'église - La création d'une véritable place de marché et de halles - La création d'un espace paysager faisant la jonction entre la place Chanoine et les quartiers de la Plesse à l'est. - La réouverture d'un ruisseau existant peu avant le parc paysager
Partenaires	Pour ce projet, la commune s'est entourée du cabinet de programmation urbaine et maîtrise d'œuvre, Ouest Am', qui s'est chargé des études et de la définition du plan. La commune a fait appel au SDE35 pour l'éclairage public. L'OFB et la DDTM ont également été sollicités pour la réouverture du ruisseau.

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Plan de financement prévisionnel

Dépenses		**Recettes**	
Travaux	1 273 716€	DETR (obtenu)	90 000€
		Département (sollicité)	20 000€
		Vitré Communauté (obtenu)	118 500€
		OFB (envisagé)	40 000€
		Commune	1 005 216€
TOTAL	1 273 716€	TOTAL	1 273 716€

Calendrier

2022	2023	2024	2025	2026
Date prévisionnelle de signature des marchés ou devis en **Juillet** Date prévisionnelle de démarrage des travaux en **Octobre**	Date prévisionnelle de fin de l'opération en **Octobre** Date prévisionnelle de fin des paiements en **Décembre**			

Lien autres programmes et contrats territorialisés

CRTE

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Appropriation et fréquentation de la Place, du parc paysager et du marché par les habitants.

Annexes

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

FICHE ACTION N° 2

CREATION D'UNE PISTE CYCLABLE ENTRE ETRELLES ET ARGENTRE-DU-PLESSIS

Orientation stratégique	Proposer un cadre de vie de qualité
Action nom	Création d'une piste cyclable entre Etrelles et Argentré-du-Plessis
Action n°	2
Statut	Validée
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune d'Etrelles (90%) Commune d'Argentré (10%)
Description de l'action et conséquence sur la fonction de centralité	Le projet consiste en la création d'un tronçon de piste cyclable manquant, en site propre, entre les pôles communautaires des communes d'Etrelles et d'Argentré-du-Plessis. Le projet est commun à ces deux communes et prend la forme pour Etrelles d'une création de piste cyclable d'environ 1,3km depuis sa sortie d'agglomération jusqu'à Argentré-du-Plessis, dont le raccordement à faire pour cette dernière est d'environ 100m jusqu'à sa limite territoriale à l'ouest. Les 2 Communes représentent un bassin de vie de près de 7 500 habitants. Les pôles communautaires sont importants : environ 2 500 emplois sur le pôle d'Etrelles et 2000 emplois sur le pôle d'Argentré du Plessis. Il y a donc un fort potentiel de développement des liaisons domicile-travail entre les 2 communes. Il y a par ailleurs des équipements de loisirs à Argentré du Plessis : - centre culturel dont espaces communautaire du conservatoire, - piscine communautaire - ouverture en 2022 d'une nouvelle médiathèque - collège - cinéma associatif S'ajoute à cela le futur espace France Services qui verra le jour à l'été 2022 sur la commune d'Etrelles. La proximité géographique des deux communes, représentant à elles-deux un pôle structurant majeur en termes démographique et économique pour la communauté d'ainsi que la complémentarité entre ces dernières rend logique et nécessaire la création d'une piste cyclable. Au-delà de l'augmentation de la part modale du vélo et des mobilités douces liée aux liaisons pendulaires et récréatives entre les deux communes, cet aménagement permettra également d'assurer une meilleure sécurité routière sur cet axe,

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

<table>
<tr><td></td><td>de contribuer aux réductions de GES et ainsi répondre aux exigences de l'Etat, de la Région et de Vitré Communauté dans ces domaines.</td></tr>
<tr><td>Partenaires</td><td>La commune s'est entourée du cabinet d'études ABEIL pour la réalisation du plan d'aménagement de la piste cyclable et pour la maîtrise d'œuvre.
Le Cerema et l'ADEME ont aussi accompagné la commune d'un point de vue conseil grâce au programme AVELO 2 dont la commune a été lauréate pour le financement des études.
Vitré Communauté est également un partenaire technique et financier (études).</td></tr>
<tr><td>Plan de financement prévisionnel</td><td>
<table>
<tr><th colspan="2">Dépenses</th><th colspan="2">Recettes</th></tr>
<tr><td>Acquisitions foncières</td><td>5 000€</td><td>DSIL (obtenu)</td><td>55 661€</td></tr>
<tr><td>Travaux</td><td>292 222€</td><td>Département 6 Fonds d'urgence 35 (sollicité)</td><td>59 444€</td></tr>
<tr><td></td><td></td><td>Etat via AAP « Fonds mobilités actives – aménagements cyclables » (obtenu)</td><td>95 398€</td></tr>
<tr><td></td><td></td><td>Commune</td><td>86 719€</td></tr>
<tr><td>TOTAL</td><td>297 222€</td><td>TOTAL</td><td>297 222€</td></tr>
</table>
</td></tr>
<tr><td>Calendrier</td><td>
<table>
<tr><th>2022</th><th>2023</th><th>2024</th><th>2025</th><th>2026</th></tr>
<tr><td>Fin des études en mars</td><td>Début des travaux en avril

Mise en service en novembre</td><td></td><td></td><td></td></tr>
</table>
</td></tr>
<tr><td>Lien autres programmes et contrats territorialisés</td><td>CRTE
AVELO 2</td></tr>
<tr><td>Indicateurs de suivi et d'évaluation</td><td>Nombre de trajets quotidiens avec comptage spécifique (radar prêté par Vitré Communauté)</td></tr>
</table>

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Annexes	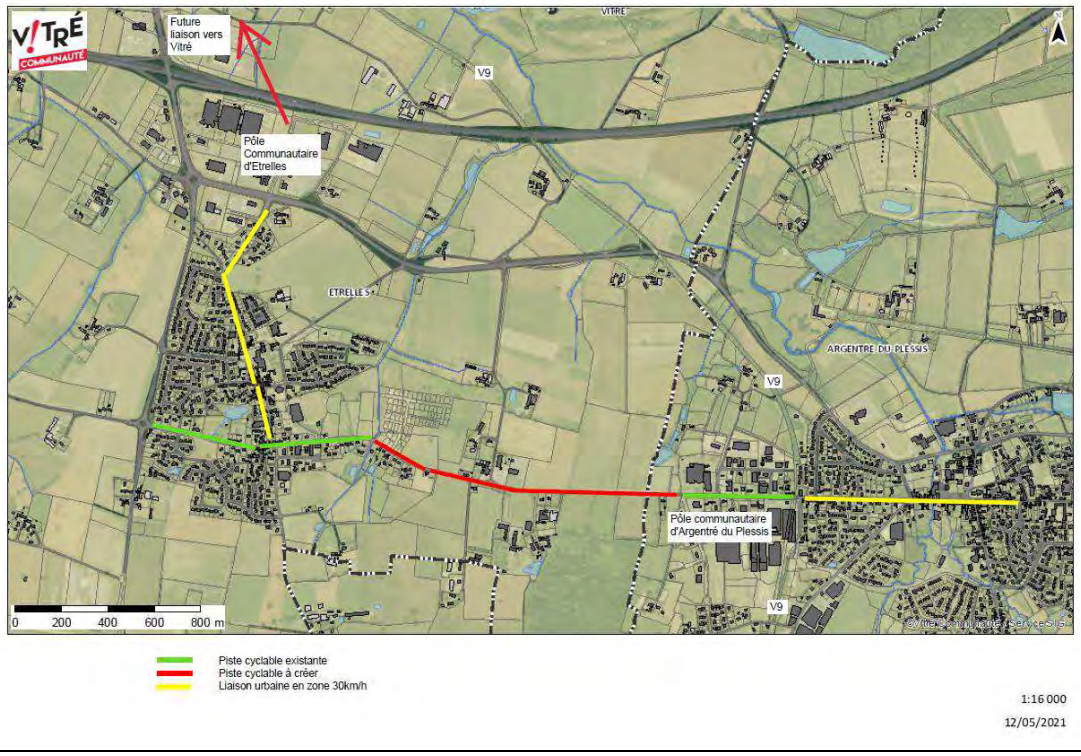

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

FICHE ACTION N° 3

RECONVERSION DE LA FRICHE DE L'ANCIENNE CASERNE DES POMPIERS

Orientation stratégique	Proposer un cadre de vie de qualité
Action nom	Reconversion de la friche de l'ancienne caserne des pompiers
Action n°	3
Statut	Validée
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune d'Etrelles (partie démolition et dépollution) et NEOTOA (partie construction)
Description de l'action et conséquence sur la fonction de centralité	Pour pallier à la saturation de la demande en logements et notamment sociaux (147 demandes en 2021), la commune a fait le choix de reconvertir une friche stratégiquement placée en cœur de bourg et actuellement hors d'usage afin de créer un bâtiment de logements sociaux. Les objectifs sont à la fois de densifier les dents creuses en renouvellement urbain et de permettre la cohabitation intergénérationnelle, la municipalité voulant inclure cet aspect dans le projet. La proximité immédiate du bourg et le projet global de revitalisation de ce dernier sont des atouts indéniables pour le projet, l'usage de la voiture se limitant ainsi aux trajets pendulaires. Le bailleur NEOTOA sera chargé de la construction d'un bâtiment de logements sociaux sur le site. L'intégration paysagère du projet se fonde parfaitement dans l'environnement urbain. Nombre et type de logements proposés : 10 PLUS : 4T2 / 4 T3 et 2 T4 4 PLAI : 2 T2 / 1 T3 et 1 T4 La Commune se charge d'effectuer les travaux de dépollution et de démolition avant de céder le terrain à l'euro symbolique au bailleur afin qu'il puisse procéder aux travaux de construction.
Partenaires	NEOTOA qui est le co-maitre d'ouvrage du projet. Département d'Ille et Vilaine donne un avis architectural sur le bâtiment (architecte-conseil) La commune étant propriétaire de la parcelle, l'EPF n'a pas été sollicité.

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

<table>
<tr><td>Plan de financement prévisionnel</td><td>
<table>
<tr><th colspan="2">Dépenses</th><th colspan="2">Recettes</th></tr>
<tr><td>Opération globale</td><td>1 884 106€</td><td>Département - Fonds d’urgence 35</td><td>37 000€ (à revoir)</td></tr>
<tr><td>Construction à charge de NEOTOA</td><td>1 808 283€</td><td>Etat via Fond friches (obtenu)</td><td>35 000€</td></tr>
<tr><td>Travaux de démolition et dépollution à charge de la commune</td><td>70 200€</td><td>NEOTOA</td><td>1 808 283€</td></tr>
<tr><td>Etude à charge de la commune</td><td>5 623€</td><td>Commune</td><td>A définir</td></tr>
<tr><td>TOTAL</td><td>1 884 106€</td><td>TOTAL</td><td>1 884 106€</td></tr>
</table>
</td></tr>
<tr><td>Calendrier</td><td>
<table>
<tr><th>2022</th><th>2023</th><th>2024</th><th>2025</th><th>2026</th></tr>
<tr><td>Date prévisionnelle de signature des marchés ou devis en décembre</td><td>Date prévisionnelle de démarrage des travaux de démolition et dépollution en Avril

Date prévisionnelle de fin de ces travaux septembre</td><td>Date de début des travaux de construction pour le premier trimestre</td><td>Date de livraison prévue pour mars</td><td></td></tr>
</table>
</td></tr>
<tr><td>Lien autres programmes et contrats territorialisés</td><td>CRTE</td></tr>
<tr><td>Indicateurs de suivi et d’évaluation</td><td>Taux d’occupation des logements</td></tr>
</table>

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Annexes	

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

FICHE ACTION N° 4

Z

EXTENSION DE LA BIBLIOTHEQUE

Orientation stratégique	Développer des services à même de répondre aux besoins d'une population en pleine croissance
Action nom	Extension de la bibliothèque
Action n°	4
Statut	Validée
Niveau de priorité	Réalisée
Maître d'ouvrage	Commune d'Etrelles
Description de l'action et conséquence sur la fonction de centralité	Le projet a consisté en l'extension de la bibliothèque sur une surface de 100m2 supplémentaires. Cette extension s'inscrit dans le cadre de l'adhésion au réseau de lecture publique mis en place par Vitré Communauté en mars 2019. L'objectif est d'offrir un espace d'accueil du public plus important, un rayonnage plus grand, et de développer de nouveaux services type jeux vidéo ou ludothèque. Les plages d'horaires d'ouverture sont désormais plus grandes (4,5 à 10h par semaine). Une bibliothécaire a également été recrutée pour animer et gérer cet espace.
Partenaires	Département 35 (MDIV) pour la réalisation du projet culturel. Vitré Communauté pour l'animation du réseau Arléane.
Plan de financement prévisionnel	

Dépenses		**Recettes**	
Travaux	169 880€	DRAC	84 867€
		DSIL	29 980€
		Commune	55 033€
TOTAL	169 880€	TOTAL	169 880€

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

<table>
<tr><td>Calendrier</td><td>
<table>
<tr><th>2020</th><th>2021</th><th>2022</th><th>2023</th><th>2024</th><th>2025</th><th>2026</th></tr>
<tr><td>Travaux débutés en Janvier

Travaux achevés en novembre</td><td>Réouverture au public le 25 juin</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr>
</table>
</td></tr>
<tr><td>Lien autres programmes et contrats territorialisés</td><td>CRTE
Réseau Arléane de Vitré Communauté</td></tr>
<tr><td>Indicateurs de suivi et d’évaluation</td><td>Nombre d’inscription à la bibliothèque</td></tr>
<tr><td>Annexes</td><td> </td></tr>
</table>

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

FICHE ACTION N° 5

RECONVERSION DU PRESBYTERE

Orientation stratégique	Développer des services à même de répondre aux besoins d'une population en pleine croissance
Action nom	Reconversion du presbytère
Action n°	5
Statut	Validée
Niveau de priorité	Important
Maître d'ouvrage	Commune d'Etrelles
Description de l'action et conséquence sur la fonction de centralité	La commune souhaite réhabiliter ce bâtiment situé à proximité de la place Chanoine afin d'y implanter, en RDC, l'espace France Services de la commune actuellement basé à la mairie. L'idée d'un espace de coworking/réunions à l'étage a aussi été évoquée mais nous ne connaissons pas réellement les besoins liés à ces services sur le territoire. Enfin, la possibilité de créer des logements temporaires pour les travailleurs au dernier étage a également été discutée. L'objectif est de regrouper dans un même espace central, les services à la population et des services à vocation des entreprises au vu de leur importance sur le territoire. Il est encore trop tôt pour donner un projet définitif. Une étude d'opportunité et de faisabilité doit être lancée.
Partenaires	La commune va s'entourer d'un bureau d'étude de programmation afin de cerner les besoins autour de cet espace et définir le projet adéquat (cabinet CERUR) La Banque des Territoires pourrait accompagner la commune dans le financement de ces études.
Plan de financement prévisionnel	

Dépenses		**Recettes**	
Etude CERUR	18 550€	Banque des territoires	9 275€
Diagnostic (amiante, plomb, structure…)	10 000€	DETR	A définir

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

<table>
<tr><td></td><td>
<table>
<tr><td>Estimatif travaux</td><td>800 000€</td><td>DSIL</td><td>A définir</td></tr>
<tr><td>Maîtrise d’œuvre (9% des travaux)</td><td>72 000€</td><td>Région</td><td>A définir</td></tr>
<tr><td></td><td></td><td>Département</td><td>A définir</td></tr>
<tr><td></td><td></td><td>Vitré Communauté</td><td>A définir</td></tr>
<tr><td></td><td></td><td>Commune</td><td>A définir</td></tr>
<tr><td>TOTAL</td><td>900 550€</td><td>TOTAL</td><td>900 550€</td></tr>
</table>
</td></tr>
<tr><td>Calendrier</td><td>
<table>
<tr><th>2022</th><th>2023</th><th>2024</th><th>2025</th><th>2026</th></tr>
<tr><td>Début des études au deuxième semestre</td><td>Début des travaux au deuxième semestre</td><td>Ouverture au premier semestre</td><td></td><td></td></tr>
</table>
</td></tr>
<tr><td>Lien autres programmes et contrats territorialisés</td><td>CRTE</td></tr>
<tr><td>Indicateurs de suivi et d’évaluation</td><td>Fréquentation de l’espace France Services et des services annexes proposés</td></tr>
<tr><td>Annexes</td><td>
</td></tr>
</table>

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

FICHE ACTION N° 6

CREATION D'UN MARCHE HEBDOMADAIRE

Orientation stratégique	Pérenniser et développer les commerces en centre-bourg Proposer un cadre de vie de qualité
Action nom	Création d'un marché hebdomadaire
Action n°	6
Statut	Validée
Niveau de priorité	Réalisée
Maître d'ouvrage	Commune d'Etrelles
Description de l'action et conséquence sur la fonction de centralité	La commune a souhaité créer un marché hebdomadaire afin de proposer aux habitants un nouveau rendez-vous avant le week-end et une nouvelle expérience d'achat, complémentaire des commerces existants. Le marché prendra place à partir d'Octobre 2023 sur la place Chanoine où un espace lui a été dédié. Il est en attendant basé derrière la mairie depuis Janvier 2022.
Partenaires	La Fédération des Marchés de France a accompagné la commune sur la rédaction de son règlement et en lui prodiguant de nombreux conseils.
Plan de financement prévisionnel	**Dépenses :** Construction d'une halle le long de la salle des sports : 50 000€ HT Maitrise d'œuvre : 4 500€ HT **Recettes :** Droit de place des chalands Voir si subvention possible pour la construction de la halle
Calendrier	
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE

2021	2022	2023	2024	2025	2026
Sondage à la population en **octobre**	Lancement du marché derrière la mairie en **janvier**	Déménagement définitif du marché sur la place Chanoine en **Octobre**	Livraison de la halle au **premier trimestre**		

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Indicateurs de suivi et d'évaluation	Fréquentation du marché et nombre de chalands
Annexes	

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

FICHE ACTION N° 7

DIGITALISATION DES COMMERCES ET SIGNALETIQUE

Orientation stratégique	Pérenniser et développer les commerces en centre-bourg
Action nom	Digitaliser les commerces et améliorer la signalétique
Action n°	7
Statut	Validée
Niveau de priorité	Faible
Maître d'ouvrage	Commune d'Etrelles
Description de l'action et conséquence sur la fonction de centralité	La commune souhaite accompagner les commerçants de la commune dans la digitalisation de leurs commerces afin d'être plus visible sur internet. En parallèle, elle désire se doter d'une signalétique plus efficace afin de ramener plus de personnes dans son centre-bourg.
Partenaires	CCI Associations des commerçants d'Etrelles
Plan de financement prévisionnel	**Dépenses :** **Signalétique :** +/- 20 000€ HT **Digitalisation :** Tout dépend de la formule choisie **Recettes :** Banque des territoires (subvention forfaitaire plafonnée à 20 000€ TTC) pour la digitalisation.
Calendrier	(voir tableau ci-dessous)
Lien autres programmes et	CRTE

2021	2022	2023	2024	2025	2026
Premières réflexions lors du **deuxième semestre**		Reprise du travail de définition des besoins et des attentes			

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Fréquentation des commerces et du centre-bourg
Annexes	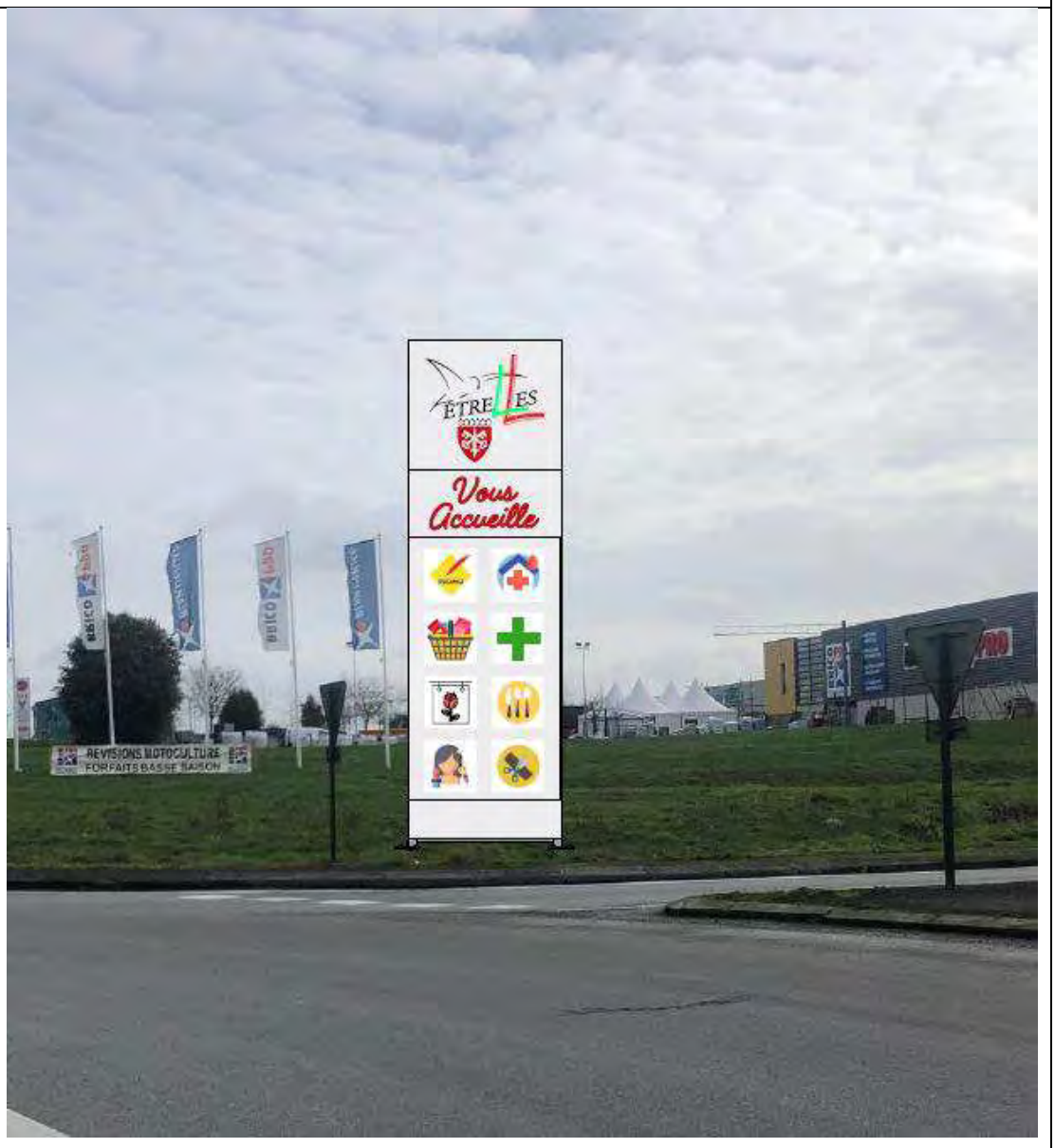

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

FICHE ACTION N° 1

INFORMATION DES PROPRIETAIRES

Orientation stratégique	Axe : La Guerche, bienvenue au cœur du médiéval Orientation : Accompagner et favoriser la rénovation du bâti et du patrimoine
Action nom	Permanence d'information de l'ADIL
Action n°	1
Statut	En projet
Niveau de priorité	Faible
Maître d'ouvrage	Vitré Communauté et Commune de la Guerche de Bretagne
Description de l'action et conséquences sur la fonction de centralité	On constate sur la commune que certains bâtiments se dégradent ou nécessiteraient des travaux ou interventions. Le manque de moyen financier et d'information sur les aides existantes pour la rénovation peuvent être un frein à l'amélioration du bâti. L'ADIL (agence département d'information sur le logement), tient une permanence à la Maison du Logement qui vise à informer les propriétaires, leur donner des informations juridiques et effectue des simulations sur les aides auxquelles ils peuvent prétendre. Ce service est localisé à Vitré, or la Guerche de Bretagne se situe à environ 30 minutes en véhicule motorisé. Les proportions des personnes de plus de 60 ans et des personnes non motorisées sont plus importantes sur la commune par rapport à la moyenne de l'intercommunalité ce qui peut traduire des difficultés à accéder aux services de la Maison du Logement. Cette problématique est valable pour la Guerche de Bretagne mais aussi pour les communes faisant partie de son bassin de vie. L'ADIL proposait une permanence sur le territoire de la Guerche de Bretagne. Cette permanence avait lieu tous les 3ème s mardis du mois de 10h à 12h30 sur rendez-vous dans les bâtiments du centre social. Cette permanence n'était que très peu fréquentée par les habitants du territoire et il était nécessaire d'avoir deux rendez-vous pour que la permanence ait lieu. Le manque de fréquence peut s'expliquer par différents éléments : - Un manque de lisibilité du lieu de la permanence. En effet, l'ensemble des permanences à destination de la population se situent au sein des locaux de la mairie, or cette permanence de l'ADIL avait lieu dans les locaux du Centre social. - Un manque d'information : très peu de personnes ont connaissance de la tenue de ses permanences malgré leur

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

<table>
<tr><td></td><td>indication sur le site internet de l’ADIL.

Afin d’améliorer l’accompagnement et l’information des propriétaires dans leurs démarches de rénovation, une permanence de l’ADIL se tiendra tous les mois en mairie de la Guerche de Bretagne sur RDV à partir de septembre.

Relocaliser ces permanences au sein de la mairie doit permettre de faciliter l’accès à l’information sur les aides à la rénovation existantes, les démarches sur les projets d’habitat, et les diverses questions juridiques.</td></tr>
<tr><td>Partenaires</td><td>ADIL : permanence mensuelle</td></tr>
<tr><td>Plan de financement prévisionnel</td><td>Frais de fonctionnement</td></tr>
<tr><td>Calendrier</td><td><table>
<tr><th>2022</th><th>2023</th><th>2024</th><th>2025</th><th>2026</th></tr>
<tr><td>Septembre : Mise en place des permanences</td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr>
</table></td></tr>
<tr><td>Lien autres programmes et contrats territorialisés</td><td>CRTE</td></tr>
<tr><td>Indicateurs de suivi et d’évaluation</td><td>Nombre de permanences
Nombre de rendez-vous</td></tr>
<tr><td>Annexes</td><td></td></tr>
</table>

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

FICHE ACTION N° 2

34 RUE DE NANTES

Orientation stratégique	Action Transversale Orientations : Accompagner et favoriser la rénovation du bâti et du patrimoine – Accueillir de nouvelles populations en centre-bourg – Développer l'attractivité commerciale
Action nom	Réhabilitation du 34 rue de Nantes
Action n°	2
Statut	Validé
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de la Guerche de Bretagne
Description de l'action et conséquences sur la fonction de centralité	La Ville de La Guerche-de-Bretagne a la chance d'avoir conservé quelques maisons à porches et pans de bois dans le centre historique de la ville, dont le bâtiment situé 34 rue de Nantes, à proximité de l'ancienne porte de Rannée et de la place Charles de Gaulle, lieu des anciennes halles marchandes et encore aujourd'hui, place majeure du marché hebdomadaire quasi millénaire. Cet immeuble était composé de cinq entités organisées autour d'une cour intérieure, sur une parcelle de 320 m² environ lorsque la commune a acquis ce bien en 2018 au prix symbolique de 1 000€, au vu de l'état de dégradation du bâtiment. Ses façades, toitures et souches de cheminées sont protégées, par inscription au titre des Monuments Historiques depuis le 05 avril 1948. Le corps de bâtiment principal est constitué d'une maison à porche et pans de bois datant du XVIème siècle. Des extensions successives (première moitié du XIXème siècle puis du XXème siècle) sont venues compléter cet immeuble. Afin de rendre le caractère historique à cet immeuble, des travaux de purges ont été effectués par la démolition des extensions incohérentes avec la mise en œuvre traditionnelle. Le coût de cette opération s'élevait à 231 798€. La commune a pu bénéficier de 47 753,88€ par la DRAC pour l'appuyer sur ces travaux. Ce bâtiment fait partie intégrante du caractère médiéval de par ses caractéristiques architecturales (façade à pans de bois, poteaux à tête élargie présentant des décors sculptés, corniche en bois mouluré, menuiseries anciennes en bois mouluré, porche composé de 3 poteaux, planchers hauts en plâtre, cheminées, cloisons en pan de bois) et sa proximité avec l'ancienne porte de Rannée, l'entrée Sud de la

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

<table>
<tr><td></td><td>commune.

En l'acquérant, la ville a souhaité « montrer l'exemple » de ce qui peut être entrepris pour sauvegarder ce patrimoine historique. Ce projet s'inscrit dans la candidature de la ville au label « Petites cités de caractère ».

La réhabilitation de ce bâtiment se concrétisera en une cellule commerciale au rez-de-chaussée et un logement à l'étage. Ce projet permet à la fois de diversifier l'offre de logement en remettant en location un logement de qualité (T4 de 120 m²), de préserver le caractère patrimonial de cette bâtisse et du cœur historique en luttant contre la vacance commerciale en remettant en état une cellule commerciale (local de 110 m²). Cette réhabilitation permettra de répondre aux besoins d'une famille et d'un professionnel, et plus largement permettra de participer au renouvellement de la moitié sud de la rue aux côtés des initiatives privées. Le coût estimatif pour la réhabilitation complète est de 726 655€.</td></tr>
<tr><td>Partenaires</td><td>Partenaires :
- Maître d'œuvre : Baizeau Architecture
- Etat : co-financement
- Département : co-financement
- Vitré Communauté : co-financement
Prochaines étapes :
- Permis de construire : été 2022
- Recrutement des entreprises : novembre 2022</td></tr>
<tr><td>Plan de financement prévisionnel</td><td>
<table>
<tr><th>Dépenses</th><th></th><th>Recettes</th><th></th></tr>
<tr><td>Acquisition</td><td>1 000€</td><td>DSIL</td><td>120 000€</td></tr>
<tr><td>Maître d'œuvre</td><td>(phase projet) 27 567€ (phase travaux) 39 998€</td><td>DRAC</td><td>A déterminer (uniquement éléments inscrits MH)</td></tr>
<tr><td>CT et SPS</td><td>15 000€</td><td>Région</td><td>45 000€</td></tr>
<tr><td>Assurance</td><td>3 710€</td><td>Département (AAD dynamisme CB)</td><td>80 000€</td></tr>
<tr><td>Aménagement de chantier et divers</td><td>16 200€</td><td>Vitré Communauté</td><td>8 000€</td></tr>
<tr><td>Ouvrages de clos-couvert</td><td>353 900€</td><td>Commune</td><td>477 365€</td></tr>
<tr><td>Intérieur, réseaux et cour</td><td>112 100€</td><td></td><td></td></tr>
</table>
</td></tr>
</table>

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

<table>
<tr><td></td><td>
<table>
<tr><td>Local commercial</td><td>49 090€</td><td></td><td></td></tr>
<tr><td>Logement</td><td>112 800€</td><td></td><td></td></tr>
<tr><td>TOTAL</td><td>730 365€</td><td>TOTAL</td><td>730 365€</td></tr>
</table>

Exploitation :
- Loyer logement : à définir
- Loyer local commercial : à définir</td></tr>
<tr><td>Calendrier</td><td>
<table>
<tr><th>2022</th><th>2023</th><th>2024</th><th>2025</th><th>2026</th></tr>
<tr><td>AVP
APD
PC : été
Consultation entreprises : septembre à octobre</td><td>Travaux de réhabilitation</td><td>Livraison : juin</td><td></td><td></td></tr>
</table>
</td></tr>
<tr><td>Lien autres programmes et contrats territorialisés</td><td>Fiche action également inscrite dans le PPMVPMI en lien avec la labellisation PCC.
CRTE</td></tr>
<tr><td>Indicateurs de suivi et d’évaluation</td><td>Création d’un local commercial et d’un logement</td></tr>
<tr><td>Annexes</td><td>Démarches nécessaires :
- Accord du permis de construire
- Avis de l’Architecte des Bâtiments de France
 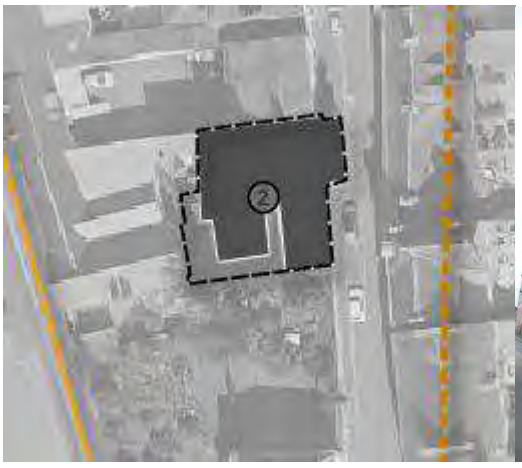 </td></tr>
</table>

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

FICHE ACTION N° 3

MISE A JOUR DU SPR

Orientation stratégique	Axe : La Guerche, bienvenue au cœur du médiéval Orientation : Accompagner et favoriser la rénovation du bâti et du patrimoine
Action nom	Mise à jour du SPR
Action n°	3
Statut	Validé
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de la Guerche de Bretagne
Description de l'action et conséquences sur la fonction de centralité	Dans le cadre de son homologation à Petites cités de caractères, la commune de La Guerche de Bretagne devait mettre en place une AVAP (Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine). Par délibération n° 2016-88 du 25 mai 2016, il a été décidé de mettre à l'étude une aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) pour remplacer la ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager). La loi relative à la création, à l'architecture et au Patrimoine (LCAP) promulguée le 7 juillet 2016 a eu pour effet de transformer de plein droit la ZPPAUP existante en site patrimonial remarquable (SPR), tout en maintenant en vigueur le règlement de la ZPPAUP, jusqu'à ce qu'un plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine (PVAP) ou plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) ne s'y substitue. Les dossiers d'urbanisme sont donc instruits depuis cette date selon l'application du règlement de la ZPPAUP mais sur un périmètre dénommé SPR étant lui-même l'ex périmètre de la ZPPAUP. Le classement de parties urbaines de La Guerche de Bretagne, au titre des SPR, qui présentent, au point de vue historique, architectural, archéologique, artistique ou paysager, un intérêt public a pour objectif leur conservation, leur restauration, leur réhabilitation ou leur mise en valeur. L'ensemble de la démarche se fera en concertation avec la municipalité, les services municipaux, les habitants, l'architecte des Bâtiments de France et tous les prestataires, partenaires, services de l'Etat, personnes publiques nécessaires. Cette mise à jour, permettra d'actualiser le document et donc de l'adapter aux enjeux patrimoniaux de la commune. En préservant et mettant en valeur ce patrimoine, la commune renforce son identité qui contribue à son attractivité.
Partenaires	Partenaires :

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

<table>
<tr><td></td><td>
- DRAC : co-financement
- Région : co-financement

Prochaine étape :
- Recrutement du bureau d'études
</td></tr>
<tr><td>Plan de financement prévisionnel</td><td>
<table>
<tr><th colspan="2">Dépenses</th><th colspan="2">Recettes</th></tr>
<tr><td>Etude SPR</td><td>80 000€</td><td>Etat</td><td>40 000€</td></tr>
<tr><td></td><td></td><td>PCC/Région</td><td>15 000€</td></tr>
<tr><td></td><td></td><td>Commune</td><td>25 000€</td></tr>
<tr><td>TOTAL</td><td>80 000€</td><td>TOTAL</td><td>80 000€</td></tr>
</table>
</td></tr>
<tr><td>Calendrier</td><td>
<table>
<tr><th>2022</th><th>2023</th><th>2024</th><th>2025</th><th>2026</th></tr>
<tr><td>Lancement de la consultation

Lancement de l'étude</td><td></td><td></td><td>Fin de l'étude

Arrêt du SPR</td><td>Application du SPR</td></tr>
</table>
</td></tr>
<tr><td>Lien autres programmes et contrats territorialisés</td><td>CRTE
PPMVPMI</td></tr>
<tr><td>Indicateurs de suivi et d'évaluation</td><td>Nombre de réunion de la commission locale du SPR</td></tr>
<tr><td>Annexes</td><td></td></tr>
</table>

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

FICHE ACTION N° 4

LABELLISATION « Petites cités de caractère »

Orientation stratégique	Axe : La Guerche, bienvenue au cœur du médiéval Orientation : Développer la vocation touristique de la commune
Action nom	Obtenir la labellisation de la commune à « Petites cités de caractère »
Action n°	4
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de la Guerche de Bretagne
Description de l'action et conséquences sur la fonction de centralité	Le 16 décembre 2015, le Conseil Municipal valide le projet d'adhésion à l'association des Petites Cités de Caractère. Le but étant d'apporter plus de visibilité à la ville mais également aux campagnes de communication du futur Bureau d'Information Touristique. Suite à la visite de la commission d'homologation du 12 octobre 2016 et au regard des quatre critères préalables de la Charte de Qualité, la commission propose à La Guerche-de-Bretagne d'être admise au sein de l'association Petites Cités de Caractère de Bretagne en qualité de commune homologable pour une durée de 3 ans soit jusqu'en 2020. Cette période devait permettre à la municipalité d'engager quelques actions prioritaires pour sauvegarder le fonds patrimonial se trouvant dans un état précaire, notamment les édifices à pans de bois et le prieuré Saint-Nicolas. Le 20 septembre 2019, une nouvelle commission observe que plusieurs engagements ont été réalisés ou sont en cours de réalisation. Les membres de la commission s'accordent pour souligner la volonté et le dynamisme des élus et des services. C'est dans ce contexte que la commission propose que la ville de La Guerche-de-Bretagne soit maintenue au sein de l'association Petites Cités de Caractère de Bretagne en qualité de commune homologable pour une durée de 3 ans, soit jusqu'en 2023. Cette période de 3 ans renouvelée par dérogation doit permettre à la municipalité de poursuivre les nombreuses actions prioritaires engagées pour sauvegarder le fonds patrimonial qui se trouve parfois dans un état précaire, notamment en ce qui concerne les édifices à pans de bois. Afin de répondre à la charte de qualité de PCC, la commune a validé en juin 2021 son Programme Pluriannuel de Mise en Valeur des Patrimoines Matériels et Immatériel. Dans ce PPMVPMI, plusieurs actions sont identifiées qui permettront de répondre aux enjeux de préservation du patrimoine et d'animation touristique de la commune. L'ensemble de ces actions contribuent à caractériser la commune et à dynamiser son centre historique.

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

<table>
<tr><td></td><td>Par le biais de cette labellisation, la commune contribue à la revitalisation et valorisation de son centre-bourg aussi bien sur le plan touristique qu'auprès des habitants de la Guerche de Bretagne.</td></tr>
<tr><td>Partenaires</td><td>- Association des Petites cités de caractère
- Vitré Communauté
- Office du tourisme
- Région Bretagne (Aventure médiévale)</td></tr>
<tr><td>Plan de financement prévisionnel / définitif</td><td>Se référer aux fiches actions PVD mentionnant le PPMVPMI.</td></tr>
<tr><td>Calendrier</td><td>
<table>
<tr><th>2022</th><th>2023</th><th>2024</th><th>2025</th><th>2026</th></tr>
<tr><td>Etude du SPR

Réhabilitation de la Chapelle de la Providence

Réhabilitation du 34 rue de Nantes

Etude passage de la V9</td><td>Visite de contrôle

Etude du SPR

Mise à jour du PPMVPMI</td><td>Labellisation</td><td></td><td></td></tr>
</table>
</td></tr>
<tr><td>Lien autres programmes et contrats territorialisés</td><td>Fiche action également inscrite dans le PPMVPMI
CRTE</td></tr>
<tr><td>Indicateurs de suivi et d'évaluation</td><td>Obtention de la labellisation PCC
Avancement et réalisation des projets du PPMVPMI</td></tr>
<tr><td>Annexes</td><td>PPMVPMI 2021</td></tr>
</table>

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

L'ÉCRITURE DU PROJET

C.1. LA DÉFINITION DES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENTS

Le dossier de candidature de la ville de La Guerche-de-Bretagne, déposé à l'association Petites Cités de Caractère en juin 2016, présentait la ville tel qu'indiqué dans les pages précédentes de ce dossier. Lors de la dernière visite sur place du 20 Septembre 2019, la Commission d'homologation a pu constater la valeur patrimoniale de La Guerche-de-Bretagne, les actions déjà mises en place pour préserver et présenter ce patrimoine ainsi que les points à améliorer.

Cependant pour poursuivre ce qui a été entrepris au cours des dernières années et tenir compte des recommandations et des suggestions de la Commission d'Homologation de l'association Petites Cités de Caractère, un programme de mise en valeur des patrimoines matériels et immatériels prenant le relai du programme d'aménagement patrimonial, définissant des actions prioritaires sur les prochaines années est proposé comme suit :

AXE 1 - RESTAURATION DU BÂTI PRIVÉ

Rappel de la situation :

Atouts :

• 11 Maisons à porche et pans de bois dans le centre-ville, présentant un caractère architectural et historique de grande importance.

• Des «maisons bourgeoises » en secteur A et en périphérie proche représentant une évolution architecturale plus récente et intéressante pour comprendre le développement de la ville.

• Des commerces de proximité dans le centre-ville

• Modèle d'enseigne validé par les Bâtiments de France et proposé aux commerçants

• Lotissement communal du Domaine de la Grange : Pour accompagner le développement du secteur A et pour compenser les prescriptions dues au secteur protégé, la ville prend en charge la construction des murets en façade de lot sur le domaine privé qui intégreront les coffrets techniques. Le but étant d'avoir un intérêt qualitatif en lien avec les Bâtiments de France.

• La ville accompagne financièrement les propriétaires de biens situés dans le secteur A et B du Site Patrimonial Remarquable en leur versant une subvention pour les travaux visibles de l'espace public réalisés sur les façades, les murs de clôtures ou de soutènement, les huisseries, la ferronnerie, les réfections de toiture. Cette subvention constitue l'atout majeur dans la restauration du bâti privé.

Faiblesses :

• Des maisons à porche et pans de bois en mauvais état ou ayant subi des rénovations qui ne sont pas toutes de qualité

• Des vitrines et enseignes qui ne correspondent pas aux exigences qualitatives des commerces de centre-ville

• Des habitations « défraîchies » qui auront besoin de travaux pour continuer à être occupées

Actions à réaliser

• Commerces du centre-ville

Une sensibilisation des commerçants est à mener afin que les vitrines et les enseignes de leurs magasins soient restaurées dans le respect de l'origine des bâtiments : utilisation et mise en œuvre de matériaux nobles (menuiseries en bois, peintures traditionnelles, suppression du PVC et de l'aluminium). Un modèle d'enseigne de style plus adaptées

497
P.0101 Contractualiser avec les territoires autour d'enjeux partagés - Page 536 / 823

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

aux Petites Cités de Caractère est par ailleurs aujourd'hui disponible.

• Des habitations à préserver

La restauration du bâti privé avec des subventions qui s'élèvent à 63 108€ pour l'année 2019 et 48 642€ pour l'année 2020. On peut notamment citer quelques exemples d'aide à la rénovation sur l'année 2020 :

- Le ravalement ainsi que la remise en état du tuffeau d'une maison située au 33 Faubourg d'Anjou, dans le secteur B du Site Patrimonial Remarquable pour un total de 5000€.

- Rénovation de la devanture et remise en peinture d'une maison située au 22 rue Duguesclin, dans le secteur A du Site Patrimonial Remarquable pour un total de 9637€.

- Changement de menuiseries ainsi que de la couverture d'une maison située au 2 rue du Docteur Vallée, dans le secteur B du Site Patrimonial Remarquable pour un total de 5000€.

Ce service se met notamment à disposition des commerces du centre-ville avec notamment la réfection des vitrines des boulangeries Requet et Gaigeard à hauteur de 10 000€ chacune. La ville a également pour projet, suite à l'étude réalisée sur les maisons à porche et pans de bois, de mettre cette étude au service de la rénovation d'une maison à pans de bois située rue d'Anjou récemment acquise par des particuliers. Cet aide estimée à 40 000€ devrait permettre la rénovation de cet édifice.

AXE 2 - RESTAURATION DU BÂTI PUBLIC

Rappel de la situation

Atouts :

• La Motte Féodale, cœur de l'histoire Guerchaise a été restaurée et revalorisée. La gloriette a été refaite à l'identique et le mur d'enceinte également.

• La présence du Prieuré Saint-Nicolas, rue de Rennes : lieu historique d'importance et dont les vestiges ont été cristallisés.

• Le centre culturel « La Salorge » en coeur de ville

• Acquisition d'une maison à Porche 34 rue de Nantes par la mairie et réhabilitation de celle-ci.

• Acquisition de locaux désaffectés au sein de l'école La Providence (chapelle, classes, bâtiment des sœurs).

Faiblesses :

• La manque de lisibilité du Centre Culturel et des actions qui y sont accueillies

Actions à réaliser

• La signalétique du Centre Culturel La Salorge, notamment afin de signaler aux visiteurs, la présence de ce bâtiment d'importance sur la place Charles de Gaulle, au coeur du centre-ville, et ce que le visiteur peut y trouver :

- la médiathèque en rez-de-chaussée,

- une salle d'expositions et une salle de musique au 1er étage

- un 2ème étage consacré à l'art plastique et à la musique (avec des cours dispensés par le Conservatoire de Musique de Vitré)

• La réhabilitation du 34 rue de Nantes.

AXE 3 - AMÉNAGEMENT QUALIFICATIF DES ESPACES PUBLICS

Rappel de la situation :

Atouts :

• Le réaménagement du jardin public Henri LASSOURD, véritable poumon vert en coeur de ville, et lieu de détente et de promenade des guerchais et des visiteurs
• Le passage des Lavandières et le passage des Crocanes, qui relient le centre-ville à la Place Henri Platier et au Grand Mail
• Une ceinture urbaine très prononcée, avec de grandes places (place Henri Platier,

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Grand Mail, Champ de Foire) qui marquent la délimitation entre le coeur de ville et les extensions urbaines plus récentes

• L'allée des Écoliers est terminée. Ce cheminement piétonnier permet dorénavant de relier le centre-ville aux différents équipements sportifs.

• Végétalisation du cimetière où les clématites et les jasmins étoilés ont remplacé la haie de sapin. Si aujourd'hui l'herbe revient dans les allées sablées c'est la marque d'un entretien plus respectueux de la vie, de la nature et de la santé de chacun.

• Réaménagement de la place Henri Platier

• Création d'une zone de ballade naturelle (Vannerie)

• Aménagement paysager rue de la Charte, rue Neuve, rue de la Hunaudière, faubourg de Vitré et rue de Rennes.

• Aménagement du Grand Mail avec notamment la création de murets techniques en pierres pour y intégrer les coffrets électriques nécessaires aux commerçants ambulants du marché.

Faiblesses :

• de grands espaces occupés principalement par les voitures, en dehors du marché hebdomadaire du mardi, qui manquent de liaisons douces avec le coeur de ville

• un secteur stratégique constitué par les établissements scolaires du Groupe Saint-Exupéry et l'école La Providence qui n'est pas valorisé et qui doit évoluer : demande du groupe Saint-Exupéry pour développer son établissement en proposant de nouvelles formations; désaffectation d'une partie des locaux de l'école La Providence suite à la construction de nouveaux locaux pour l'école maternelle rue du 14 Juillet.

Actions à réaliser :

• La ceinture historique de la ville commence dès la sortie du jardin public Henri Lassourd, par la Place Henri Platier, puis se poursuit sur le Grand Mail jusqu'aux Places du Champ de Foire : la rénovation urbaine de la ville doit être réalisée sur cet axe en permettant de redécouvrir les 4 portes historiques de La Guerche et le lien avec les faubourgs correspondants.

• Cette rénovation urbaine doit prendre en compte le secteur des établissements scolaires Saint-Exupéry et La Providence pour intégrer leurs bâtiments dans les espaces publics à aménager, les liaisons piétonnes à y intégrer ainsi que de nouvelles activités possibles (exemple : salle de musique actuelle ou salle d'exposition dans l'ancienne chapelle de La Providence).

• Travailler la question du potager dans la ville conjointement avec la multiplication du nombre de jardins médiévaux dans le but de continuer à cultiver cette image de cité marchande et potagère.

AXE 4 - VALORISATION DU PATRIMOINE MATÉRIEL ET IMMATÉRIEL

Rappel de la situation :

Atouts :

• Marché du mardi matin, rendez-vous hebdomadaire de plus de 150 commerçants non-sédentaires. Lieu de commerce et de rencontre depuis 900 ans qui permet à La Guerche-de-Bretagne de faire perdurer son histoire d'échanges commerciaux.

• Une forte identité gastronomique qui passe par le marché, mais également les restaurants, les entreprises de bouches, la présence d'un lycée hôtelier ou encore la renommé du chef Alain Passard.

• La présence d'un jardin médiéval et le projet de création de deux nouveaux jardins médiévaux qui valorise le passé de La Guerche-de-Bretagne et son lien avec la gastronomie et sa culture.

• La présence des statuts de la Vierge à l'Enfant

• La présence d'un orgue classé et de stalles inscrites aux Monuments Historiques.

499
P.0101 Contractualiser avec les territoires autour d'enjeux partagés - Page 538 / 823

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Faiblesses :

• Manque d'animations liées à l'histoire de la gastronomie à La Guerche-de-Bretagne.

• Manque de visibilité des couronnes.

Actions à réaliser :

• Création d'évènements autour du jardin médiéval (visites contées, dégustations etc)

• Organisation d'animations culturelles telles qu'un chantier participatif pour la construction de mobilier en bois afin d'agrémenter les jardins. Possibilité d'y mêler les associations locales et d'ainsi impliquer la population dans ce projet.

• Valorisation immatérielle à travers des animations telles que «Les visites Nocturnes»

• Débuter une réflexion autour de la valorisation du Patrimoine mobilier.

C.1. LA RÉDACTION DU PLAN D'ACTIONS

Projet de construction du centre aquatique communautaire

Dans le but d'accroitre le développement de la commune, la Guerche-de-Bretagne continue d'initier différents projets et actions à engager. Ces derniers permettent d'assurer la diversité des services ainsi que d'améliorer le bien-être de la commune et de ses habitants.

- **La construction d'un équipement aquatique communautaire** sur le territoire de la commune avec Vitré Communauté devrait commencer à la fin de cette année dans une démarche de développement durable. Le but étant de repositionner rue de la Vannerie, le nouveau bassin sportif disposant de 140m2 supplémentaire par rapport au bassin actuel incluant une zone d'apprentissage et une pataugeoire. Le choix a été fait de garder une découvrabilité du bâtiment. Un espace bien-être, hammam et sauna sera également réalisé. Le projet table sur 56 000 entrées dans premier temps, pouvant atteindre les 70 000 entrées par an maximum contre 50 000 entrées aujourd'hui. Les travaux sont établis pour une durée de 18 à 24 mois afin d'assurer une ouverture idéalement en Septembre 2023.

- **Chantier de rénovation de la salle polyvalente.** Le chantier de rénovation a été prévu pour une mission d'une durée de 10 mois et qui se terminera en mai 2021. Cette salle sera mise à disposition des associations mais également des personnes privées.

- **Rénovation de la chapelle de l'école la Providence** qui est aujourd'hui encore en restauration avec des actions déjà réalisées telles que la toiture pour la mettre hors d'eau ou encore la verrière sur la coupole. Le projet consiste en une rénovation complète de la chapelle avec les vitraux qui sont aujourd'hui en cours de rénovation par la société Barthe-Bordereau et qui devraient être replacés en 2021. Les baies condamnées vont être rouvertes pour y installer de nouveaux vitraux et l'autel en marbre blanc sera conservé et déplacé.

- **Aménagement de bandes cyclables :** aménagement de la promenade du Grand Mail avec la création d'une bande cyclable depuis le giratoire du PMU jusqu'aux feux. Place Henri Platier : création d'une bande cyclable depuis les feux jusqu'a l'intersection avec la rue Jean-Marie de la Mennais. Le coût de ces aménagements s'élève à 24 108,96 € TTC.

- S'inscrivant pleinement dans le projet de destination touristique de l'Aventure Médiévale invitée par Rennes et les portes de Bretagne, **les jardins de la Mairie** voient en leur sein pousser des carrés de verdure accueillant des plantes potagères directement héritées du Moyen Âge.

- Achat et réhabilitation de la **maison à pan de bois située 34 rue de Nantes**. L'objectif étant de créer un commerce sur la partie au rez-de-chaussée et un logement sur l'étage. Les travaux actuels consistent à démolir les parties modernes afin de mettre à jour les murs anciens.

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

C.1. LE PHASAGE ET L'ESTIMATION DU PLAN D'ACTIONS

L'estimation du plan d'action nous permet de planifier différentes opérations dans le temps et ainsi déterminer la durée totale du Programme Pluriannuel de Mise en valeur des patrimoines matériels et immatériels. La Guerche-de-Bretagne a choisi ici de ne pas donner un échéancier précis, mais de prioriser les actions au cours du mandat et ainsi présenter les différentes opérations que la mairie souhaite engager.

		2021	2022	2023
AXE 1 : RESTAURATION DU BÂTI PRIVÉ	En continu	Soutien communal pour la restauration des enseignes commerciales	Soutien communal pour la restauration des enseignes commerciales	Soutien communal pour la restauration des enseignes commerciales
		Subvention communale pour la restauration du bâti privé	Subvention communale pour la restauration du bâti privé	Subvention communale pour la restauration du bâti privé
		Étude du Site Patrimonial Remarquable	Étude du Site Patrimonial Remarquable	Étude du Site Patrimonial Remarquable
AXE 2 : RESTAURATION DU BÂTI PUBLIC		APS du 34 rue de Nantes	Réhabilitation du 34 rue de Nantes	
		Rénovation de la Chapelle la Providence	Animation de la Chapelle la Providence	
			Étude pour réhabilitation de l'ensemble des bâtiments appartenant anciennement à l'école de la Providence	
			Diagnostic de la Basilique	
		Étude de faisabilité et APS (Avant Projet Sommaire) de la réhabilitation de la maison à pans de bois «Bellier» accolée au Bureau d'Information Touristique.	Travaux de réhabilitation de la maison à pans de bois «Bellier» accolée au Bureau d'Information Touristique.	
			Réhabilitation d'un îlot en commerce et logement rue d'Anjou (BPO)	
AXE 3 : AMÉNAGEMENT QUALITATIF DES ESPACES PUBLICS	Animation annuelle	Création du premier jardin médiéval et animations	Création du second jardin médiéval et animations	Animation des jardins médiévaux
		Aménagement de la place Henri Platier		
	Animation annuelle	Illuminations et Animations de Noël	Illuminations et Animations de Noël	Illuminations et Animations de Noël
			Étude pour le passage de la V9 (voie verte) dans la commune.	
AXE 4 : PATRIMOINE MATÉRIEL ET IMMATÉRIEL		900 ans du marché		
			Fête du marché ?	Fête du marché ?

501
P.0101 Contractualiser avec les territoires autour d'enjeux partagés - Page 540 / 823

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

FICHE ACTION N° 5

PASSAGE DE LA V9

Orientation stratégique	Axe : La Guerche bienvenue au cœur du médiéval Orientation : Développer la vocation touristique de la commune
Action nom	Passage de la V9 au sein de l'agglomération
Action n°	5
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de la Guerche de Bretagne
Description de l'action et conséquences sur la fonction de centralité	Afin de faciliter et d'inciter à la pratique du vélo, la commune cherche à développer depuis plusieurs années ses équipements cyclables. Pour ce faire, à chaque projet de réfection de voirie, un aménagement cyclable est réfléchi. En 2017, la Guerche de Bretagne a rénové son centre historique et a mis en place une zone de rencontre permettant ainsi aux cyclistes de sécuriser et faciliter leurs déplacements et ne plus avoir de contraintes de sens de circulation. Depuis 2019, une réflexion régionale autour de l'aménagement d'un itinéraire cyclable de tourisme reliant Nantes au Mont-Saint-Michel (V9) est à l'étude. La commune de la Guerche de Bretagne a été identifiée comme ville principale par laquelle passera la V9. Aujourd'hui, le souhait de la municipalité est de travailler sur ses itinéraires qui permettront à la fois de proposer une expérience touristique mais aussi de répondre à un besoin des usagers quotidiens. Ces deux éléments contribueront au projet de revitalisation du centre-bourg. Afin d'assurer cette continuité et d'avoir des itinéraires clairement définis au sein de son agglomération, la commune mène une étude qui permettra d'identifier des scénarios d'aménagement et leur mise en place opérationnelle.
Partenaires	Bureau d'études en charge de l'étude : ABEIL + Alter.mob + l'Atelier d'Ys Vitré Communauté : faire le lien pour assurer la continuité intercommunale de la V9.
Plan de financement définitif	

Dépenses		**Recettes**	
Etudes	13 475€	ADEME	5 000€
Travaux	A définir	Banque des	5 794,25€

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

<table>
<tr><td></td><td>
<table>
<tr><td></td><td></td><td>territoire</td><td></td></tr>
<tr><td></td><td></td><td>Commune</td><td>2 680,75€</td></tr>
<tr><td>TOTAL</td><td>13 475€</td><td>TOTAL</td><td>13 475€</td></tr>
</table>
</td></tr>
<tr><td>Calendrier</td><td>
<table>
<tr><th>2022</th><th>2023</th><th>2024</th><th>2025</th><th>2026</th></tr>
<tr><td>Mars : étude de faisabilité
Septembre : fin de l'étude</td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr>
</table>
</td></tr>
<tr><td>Lien autres programmes et contrats territorialisés</td><td>Schéma directeur cyclable de Vitré Communauté
CRTE</td></tr>
<tr><td>Indicateurs de suivi et d'évaluation</td><td>Fréquentation de la V9
Déclinaison de l'étude en fiches actions</td></tr>
<tr><td>Annexes</td><td> 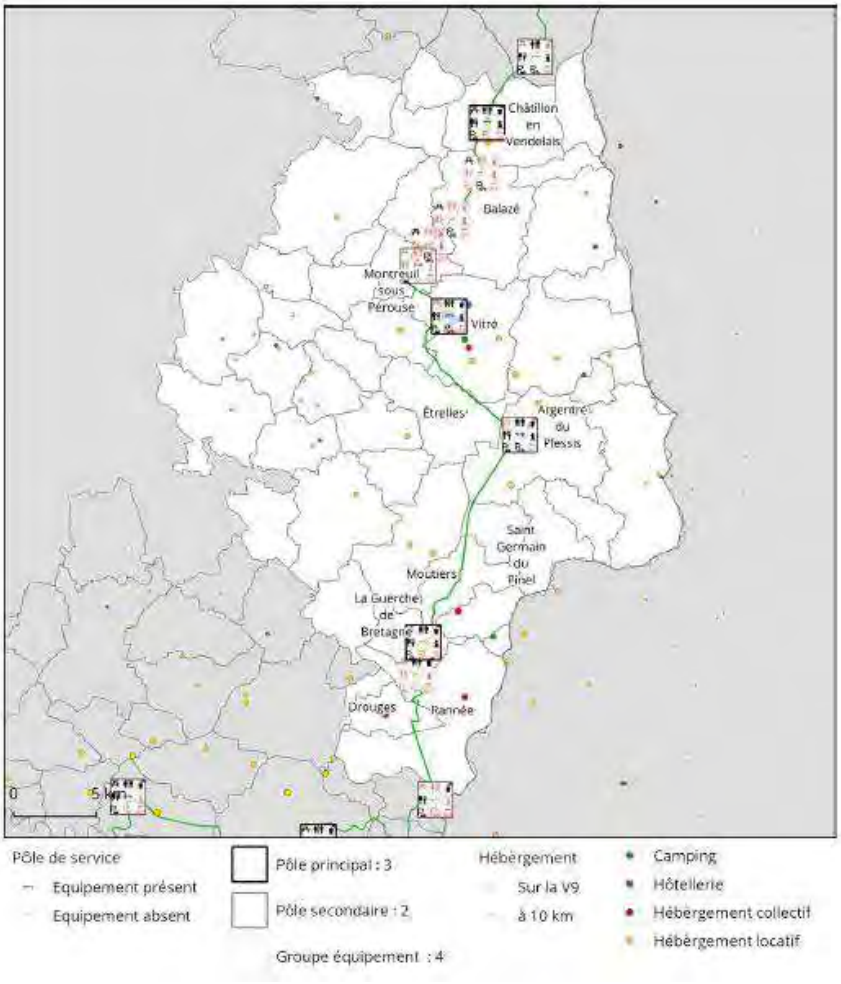
</td></tr>
</table>

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

FICHE ACTION N° 6

ETUDE PRE-OPERATIONNELLE D'OPAH-RU

Orientation stratégique	Axes : Accueillir de nouvelles populations Orientations : Accueillir de nouvelles populations en centre-bourg – Développer l'offre de logements
Action nom	Réalisation d'une étude pré-opérationnelle d'OPAH-RU
Action n°	6
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de la Guerche de Bretagne
Description de l'action et conséquences sur la fonction de centralité	Au dernier recensement le nombre de logements vacants était en hausse par rapport aux années précédentes (14% en 2018 contre 10,2% en 2010 et 13,6% en 2013) et l'on peut constater une dégradation générale des bâtiments du centre. Il semblerait que cette tendance se renverse avec une reprise de l'immobilier et des déclarations de travaux sur les façades, mais le nombre de logements vacants dans le centre reste important. A l'heure actuelle, la collectivité a choisi de porter des opérations de renouvellement urbain et de mettre en place des outils pour inciter les propriétaires à rénover leurs logements dans l'optique d'initier un cercle vertueux. Cependant, ces actions ne suffisent pas à traiter toutes les problématiques ni d'avoir une connaissance fine du parc privé et de son état. Afin d'employer les moyens adéquats en lien avec Petites villes de demain, la Guerche de Bretagne souhaite approfondir ses connaissances en matière d'habitat sur son territoire. L'étude pré-opérationnelle d'OPAH-RU doit permettre de contribuer à la définition de secteurs d'intervention sur l'habitat pour la mise en place de l'Opération de Revitalisation du Territoire et d'identifier les actions à mener.
Partenaires	Partenaires : - ANAH : Accompagnement à la rédaction du cahier des charges + co-financement de l'étude - Banque des territoires : co-financement de l'étude - Vitré Communauté : co-financement de l'étude + lien avec la révision du PLH - Cérur + ABC Conseil : réalisation de l'étude pré-opérationnelle d'OPAH-RU Prochaine étape : - Réalisation du diagnostic

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

<table>
<tr><td>Plan de financement définitif</td><td>
<table>
<tr><th>Dépenses</th><th></th><th>Recettes</th><th></th></tr>
<tr><td>Tranche ferme étude</td><td>28 675€</td><td>ANAH (tranche ferme)</td><td>14 337€</td></tr>
<tr><td>Tranche conditionnelle étude</td><td>4 525€</td><td>Vitré Communauté</td><td>4 000€</td></tr>
<tr><td></td><td></td><td>Banque des territoires</td><td>5 976€</td></tr>
<tr><td></td><td></td><td>Commune</td><td>8 887€</td></tr>
<tr><td>TOTAL</td><td>33 200€</td><td>TOTAL</td><td>33 200€</td></tr>
</table>
</td></tr>
<tr><td>Calendrier</td><td>
<table>
<tr><th>2022</th><th>2023</th><th>2024</th><th>2025</th><th>2026</th></tr>
<tr><td>Mai : lancement de l’étude

Octobre : fin phase 1

Décembre : fin phase 2</td><td>Mars : fin de l’étude</td><td></td><td></td><td></td></tr>
</table>
</td></tr>
<tr><td>Lien autres programmes et contrats territorialisés</td><td>CRTE</td></tr>
<tr><td>Indicateurs de suivi et d’évaluation</td><td>Identification des problématiques sur l’habitat et évolution de ces problématiques
Déclinaison d’actions opérationnelles</td></tr>
<tr><td>Annexes</td><td>Périmètre de l’étude en bleu :
 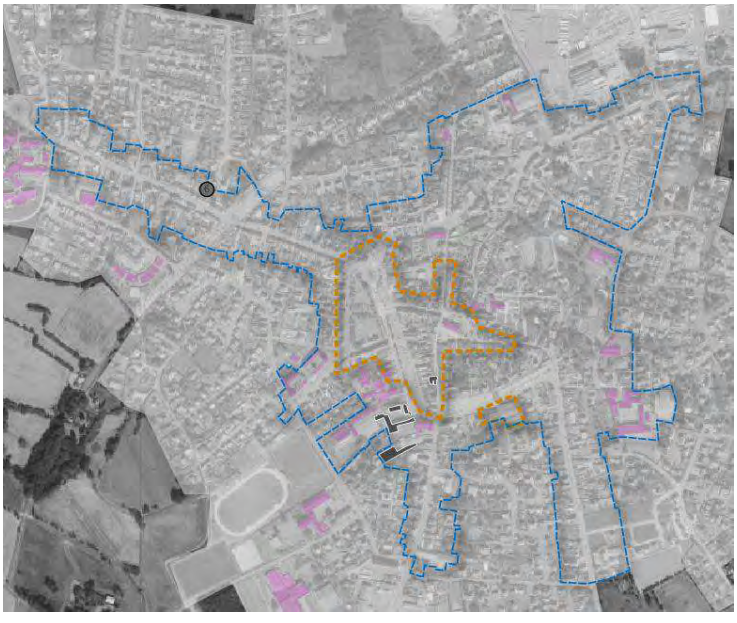 </td></tr>
</table>

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

FICHE ACTION N° 7

ILOT DE LA PROVIDENCE

Orientation stratégique	Axe : Accueillir de nouvelles populations Orientation : Accueillir de nouvelles populations en centre-bourg
Action nom	Réhabilitation de l'îlot de la Providence
Action n°	7
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de la Guerche de Bretagne
Description de l'action et conséquences sur la fonction de centralité	L'îlot de la Providence correspond aux anciens bâtiments de l'école de la Providence qui a déménagé en 2017 dans des locaux plus appropriés. Il s'agit d'un ensemble de trois bâtiments, à l'emplacement stratégique car ils se situent à proximité immédiate du centre historique. Cet ensemble est composé de la manière suivante : - Une chapelle - L'ancien bâtiment des sœurs : comprend les logements permettaient de loger les sœurs qui s'occupaient de l'école, et les bureaux de la direction pour une surface de 290 m² - Anciennes classes : bâtiment sur 3 niveaux composé de plusieurs salles de classes et d'un ancien dortoir pour une surface totale de 720 m². La Chapelle est en cours de rénovation. Le mur refermant l'enceinte de l'îlot a été abaissé pour laisser apparaître la chapelle et ses vitraux. La toiture a été rénovée en 2019 et les vitraux ont été restaurés et replacés en décembre 2021. Malgré sa position stratégique, aucun projet ne semble évident pour cet espace avec sa configuration particulière. Les trois bâtiments ont des conceptions et des volumes très différents les uns des autres avec pour l'ancien bâtiment des sœurs une contrainte architecturale liée aux bâtiments de France. Un espace extérieur commun dessert ces trois bâtiments ainsi que l'école de la Providence actuelle dont une façade donne sur cet espace. Les services de la mairie ainsi que plusieurs professionnels et particuliers (étudiants, architecte, artiste) se sont penchés sur la question sans trouver de consensus. Afin d'accompagner la collectivité dans sa réflexion et de trouver l'usage ou les usages de cet îlot, une équipe de programmiste a été recrutée en novembre 2021. Suite à cette étude plusieurs scénarios en sont ressortis et l'équipe municipale a décidé de valider le projet suivant : - L'installation d'une Micro Folie au sein de la Chapelle afin de compléter l'offre culturelle existante, d'en améliorer l'accès

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

<table>
<tr><td></td><td>notamment pour les scolaires,
- Et de confier la mission de programme au bureau d’études</td></tr>
<tr><td>Partenaires</td><td>Partenaires :
- Banque des territoires : co-financement
- La Villette (Ministère de la Culture)
- Département : contrat de territoire
Prochaines étapes :
- Travaux de la Chapelle
- Réflexion sur les autres bâtiments</td></tr>
<tr><td>Plan de financement prévisionnel</td><td><u>GLOBAL</u>
<table>
<tr><th colspan="2">Dépenses</th><th colspan="2">Recettes</th></tr>
<tr><td>Foncier</td><td>208 087,57€</td><td></td><td></td></tr>
<tr><td>Acquisition des locaux</td><td>165 000,00€</td><td></td><td></td></tr>
<tr><td>Frais notariés</td><td>2 280,57€</td><td></td><td></td></tr>
<tr><td>Bornage</td><td>1362,00€</td><td></td><td></td></tr>
<tr><td>Démolition</td><td>39 445,00€</td><td></td><td></td></tr>
<tr><td>Etudes et relevés</td><td>33 900,00€</td><td>Banque des territoires</td><td>16 950,00€</td></tr>
<tr><td>Etude de programmation</td><td>33 900,00€</td><td></td><td></td></tr>
<tr><td>Honoraires</td><td>451 000,00€ à 685 000,00€</td><td></td><td></td></tr>
<tr><td>Frais annexes</td><td>134 000,00€ à 220 000,00€</td><td></td><td></td></tr>
<tr><td>Aléas</td><td>99 985,00€ à 154 985,00€</td><td>Commune</td><td>910 022,57€ à 1 285 022,57€</td></tr>
<tr><td>TOTAL</td><td>926 972,57€ à 1 301 972,57€</td><td>TOTAL</td><td>926 972,57€ à 1 301 972,57€</td></tr>
</table>
<u>CHAPELLE</u>
<table>
<tr><th colspan="2">Dépenses</th><th colspan="2">Recettes</th></tr>
<tr><td>Travaux réalisés</td><td>144 436,08€</td><td>DRAC</td><td>10 946,00€</td></tr>
<tr><td>Maître d’œuvre</td><td>60 000€ à 80 000€</td><td>Contrat de ruralité</td><td>70 000,00€</td></tr>
<tr><td>Travaux prévisionnels</td><td>499 000€</td><td></td><td></td></tr>
<tr><td>Chapelle</td><td>404 000€</td><td></td><td></td></tr>
<tr><td>Sanitaires</td><td>95 000€</td><td></td><td></td></tr>
<tr><td>Micro-folie (matériel)</td><td>40 000,00€</td><td>Commune</td><td>662 490,08€</td></tr>
<tr><td>Adhésion micro-folie (année n+1)</td><td>1 500€/an</td><td></td><td></td></tr>
</table></td></tr>
</table>

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

	<table><tr><td>TOTAL</td><td>743 436,08€ à 763 436,08€</td><td>TOTAL</td><td>743 436,08€ à 763 436,08€</td></tr></table> **BATIMENT DES SŒURS – A définir suivant programmation** <table><tr><td colspan="2">**Dépenses**</td><td colspan="2">**Recettes**</td></tr><tr><td>Relevés</td><td>2 500,00€</td><td>Commune</td><td></td></tr><tr><td>Travaux prévisionnels</td><td>72 000,00€ à 884 500,00€</td><td></td><td></td></tr><tr><td>TOTAL</td><td>74 500,00€ à 887 000,00€</td><td>TOTAL</td><td>74 500,00€ à 887 000,00€</td></tr></table> **ANCIENNES CLASSES – A définir suivant programmation** <table><tr><td colspan="2">**Dépenses**</td><td colspan="2">**Recettes**</td></tr><tr><td>Travaux prévisionnels</td><td>1 123 000€ à 1 411 200€</td><td>Commune</td><td></td></tr><tr><td>TOTAL</td><td>1 123 000€ à 1 411 200€</td><td>TOTAL</td><td>1 123 000€ à 1 411 200€</td></tr></table>
Calendrier	<table><tr><th>2022</th><th>2023</th><th>2024</th><th>2025</th><th>2026</th></tr><tr><td>Etude de programmation Travaux Chapelle</td><td>Ouverture Micro-folie</td><td>Démarrage travaux bâtiment 1</td><td>Démarrage travaux bâtiment 2</td><td></td></tr></table>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Fréquentation de la Micro folie Identification de la programmation des travaux
Annexes	Ce projet nécessitera des autorisations d'urbanisme et l'avis de l'ABF 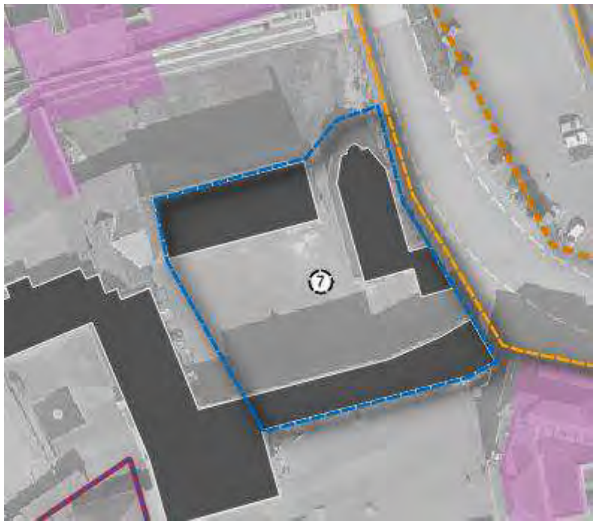

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

FICHE ACTION N° 8

RESIDENCE SENIORS

Orientation stratégique	Axe : Accueillir de nouvelles populations Orientation : Développer l'offre de logements
Action nom	Création d'une résidence séniors
Action n°	8
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de la Guerche de Bretagne et/ou Espacil
Description de l'action	La Guerche de Bretagne connaît un nombre important de séniors (38% de la population avait plus de 60 ans en 2018) et un vieillissement général de sa population. La commune bénéficie d'un EHPAD sur son territoire ainsi que des services d'aides à domicile. Les EHPAD, résidences autonomie et autres établissements spécialisés sont aujourd'hui très sollicités. En parallèle, les résidences principales des personnes âgées ne sont pas toujours adaptées au vieillissement. Une offre de logement intermédiaire (avant l'EHPAD et après la résidence principale classique) est très demandée sur la commune et permettrait aux séniors de garder leur autonomie tout en ayant un logement et des soins adaptés à leurs besoins. En 2019, la commune de la Guerche de Bretagne a terminé l'opération de réhabilitation rue d'Anjou dans laquelle plusieurs logements à destination des personnes âgées ont été mis en location. Cette opération fonctionne très bien aujourd'hui puisque l'ensemble des logements sont occupés et la rotation des locataires est très faible ce qui indique que les personnes sont satisfaites de leur logement. Cette expérimentation a permis de visualiser que les logements intermédiaires permettent de répondre à la demande des séniors. Afin de développer cette offre, la commune a pour projet de créer une résidence séniors. Après des recherches de projets similaires dans les communes alentours, le choix s'est porté sur une maîtrise d'ouvrage du bailleur social Espacil, porteur des projets de résidences Héléna. Le projet se composera de 20 appartements environ et d'une salle d'animation ouverte à tous dont le CCAS en aura la gestion.
Partenaires	Partenaires : - Espacil Prochaine étape : - Cadrage et définition du projet

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

<table>
<tr><td>Plan de financement prévisionnel</td><td>A définir</td></tr>
<tr><td>Calendrier</td><td>
<table>
<tr><th>2022</th><th>2023</th><th>2024</th><th>2025</th><th>2026</th></tr>
<tr><td>Définition du projet</td><td></td><td>Démarrage travaux</td><td>Livraison</td><td></td></tr>
</table>
</td></tr>
<tr><td>Lien autres programmes et contrats territorialisés</td><td>CRTE</td></tr>
<tr><td>Indicateurs de suivi et d’évaluation</td><td>Nombre de logements créés</td></tr>
<tr><td>Annexes</td><td>Nécessite l’accord du permis de construire et l’avis de l’ABF.
 </td></tr>
</table>

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

FICHE ACTION N° 9

BOUTIQUES EPHEMERES

Orientation stratégique	Axe : La Guerche, une ville dynamique Orientation : Développer l'attractivité commerciale
Action nom	Boutiques éphémères
Action n°	9
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Faible
Maître d'ouvrage	Mairie de La Guerche-de-Bretagne
Description de l'action	Le dispositif de boutiques éphémères a vu le jour en 2019 pour la première fois à la Guerche de Bretagne. Le principe est d'occuper temporairement des locaux commerciaux vacants pour les périodes estivales et des fêtes de Noël et de permettre à certains créateurs de s'essayer sur la vente de leurs produits. En accord avec les propriétaires, les locaux sont mis à disposition gratuitement d'exposants, artisans, créateurs etc. La commune prend en charge les frais d'électricité engendrés par l'occupation des boutiques. En 2019, 29 créateurs/artisans/commerçants ont bénéficié d'un local pour vendre leurs produits. Cela a permis d'occuper temporairement 7 locaux commerciaux du centre-ville. A l'issue de cette première édition, une créatrice a souhaité pérenniser son activité sur la commune. En 2020, en raison de la crise sanitaire, les boutiques éphémères n'ont pas pu se tenir. En 2021, ce sont 7 créateurs/artisans/commerçants qui ont répondus présents pour occuper 4 boutiques en centre-ville. La Guerche de Bretagne a pu bénéficier de la mission d'ingénierie commerciale « Shop In » dans laquelle il a été préconisé de capitaliser cette action qui permet de répondre à plusieurs enjeux, notamment d'occuper temporairement des locaux vacants, d'attirer de nouveaux commerçants qui souhaiteraient s'installer à La Guerche de Bretagne et de créer une dynamique commerciale à des moments clés de l'année.
Partenaires	- Propriétaires de locaux vacants : mettent à disposition leurs locaux pour une période définie. - Commune : Paye les charges issues de l'utilisation des boutiques, met en relation les propriétaires et les commerçants/artisans/créateurs, organise l'événement et la communication - Association des commerçants : diffuse la communication autour de l'événement

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

<table>
<tr><td>Plan de financement prévisionnel</td><td>Dépense de fonctionnement uniquement : charges des boutiques, personnes en charge de l’organisation et de la mise en place (recherches des locaux et des commerçants, alimentation des réseaux)</td></tr>
<tr><td>Calendrier</td><td><table><tr><th>2022</th><th>2023</th><th>2024</th><th>2025</th><th>2026</th></tr></table>
Mars : recherche de locaux et de commerçants, alimentation des boutiques en électricité
Avril-Mai : animation des boutiques éphémères
Octobre : recherche de locaux et de commerçants, alimentation des boutiques en électricité
Décembre : animation des boutiques éphémères</td></tr>
<tr><td>Lien autres programmes et contrats territorialisés</td><td>CRTE</td></tr>
<tr><td>Indicateurs de suivi et d’évaluation</td><td>Nombre de boutiques investies
Nombre de commerçants/artisans/créateurs participants</td></tr>
<tr><td>Annexes</td><td></td></tr>
</table>

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

FICHE ACTION N° 10

16 RUE NOTRE DAME

Orientation stratégique	Axe : La Guerche, une ville dynamique Orientations : Développer l'attractivité commerciale
Action nom	Réhabilitation du 16 rue Notre-Dame
Action n°	10
Statut	En projet
Niveau de priorité	Faible
Maître d'ouvrage	Commune de la Guerche de Bretagne
Description de l'action et conséquences sur la fonction de centralité	Une des problématiques du centre historique de la Guerche de Bretagne est la vacance à la fois des locaux commerciaux et des logements, et plus spécifiquement ceux n'ayant pas d'entrée indépendante. Le bien situé au 16 rue Notre-Dame est concerné par ce phénomène et connait un état de dégradation relativement avancé lié à son inoccupation et le manque de travaux d'entretien. La Guerche de Bretagne a acquis en 2021 ce bien dans l'optique de le réhabiliter et de le remettre sur le marché de la location. Afin d'aider la commune dans sa réflexion, une étude d'aide à la décision, commanditée par Vitré Communauté, a été réalisée par l'opérateur Soliha. Il ressort de cette étude la possibilité de créer une entrée indépendante pour le logement et le commerce ainsi que la réhabilitation d'un logement social PLUS de type T3 d'une surface de 58m². Soliha estime la réhabilitation du bâtiment (1 commerce + 1 logement) à hauteur de 292 588€ HT. Le bâtiment étant peu large et la surface commerciale insuffisante par rapport aux demandes des commerçants, la municipalité a choisi de réhabiliter le bâtiment en un commerce pouvant être exploitable sur deux étages avec un coin sanitaire et restauration pour son occupant. Cela nécessitera un changement de destination de l'étage.
Partenaires	
Plan de financement prévisionnel	

Dépenses		**Recettes**	
Acquisition	40 000€		
Maitrise d'œuvre	A définir		
Travaux	A définir		
Toiture	15 000€		
Façade	*A définir*		

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

<table>
<tr><td></td><td>
<table>
<tr><td>Local</td><td>A définir</td><td>Exploitation local</td><td>400€/mois</td></tr>
<tr><td>TOTAL</td><td>A définir</td><td>TOTAL</td><td>A définir</td></tr>
</table>
</td></tr>
<tr><td>Calendrier</td><td>
<table>
<tr><th>2022</th><th>2023</th><th>2024</th><th>2025</th><th>2026</th></tr>
<tr><td>Mars : étude de faisabilité</td><td>Janvier : début travaux
Novembre : fin des travaux</td><td></td><td></td><td></td></tr>
</table>
</td></tr>
<tr><td>Lien autres programmes et contrats territorialisés</td><td>CRTE</td></tr>
<tr><td>Indicateurs de suivi et d’évaluation</td><td>Réhabilitation d’un bâtiment</td></tr>
<tr><td>Annexes</td><td> </td></tr>
</table>

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

FICHE ACTION N° 11

REAMENAGEMENT GRAND MAIL ET PLACE DU CHAMP DE FOIRE

Orientation stratégique	Axe : La Guerche, une ville dynamique Orientation : Améliorer l'accès aux services publics et au cadre de vie
Action nom	Réaménagement du Grand Mail et place du Champ de Foire
Action n°	11
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de la Guerche de Bretagne
Description de l'action et conséquences sur la fonction de centralité	La Place du Champ de Foire et le Grand Mail sont centraux pour la commune et forment une ceinture autour du centre historique. Ce sont des lieux de stationnement qui permettent l'accueil d'événements comme le marché hebdomadaire ou la fête foraine. On retrouve autour de ces places une offre commerciale assez importante et un arrêt de bus desservant les villes de Vitré, de Laval et de Rennes. S'agissant d'espaces de stationnements, les lieux restent très minéraux malgré une végétalisation progressive de la commune en lien avec Petites cités de caractère et Villes et villages fleuris. Le souhait de la collectivité est d'améliorer la qualité de cet espace public en le végétalisant et en y apportant des espaces de repos. Cela permettra de diversifier les usages et de transformer un lieu de passage en lieu de déambulation.
Partenaires	DDTM : vacation architectes et paysagistes pour aider à la réflexion ADEME : aménagements vélos Vitré Communauté : aménagements vélos (bout de ligne de bus communautaire)
Plan de financement prévisionnel	

Dépenses		**Recettes**	
Estimatif travaux	500 000€	Vitré Communauté	A définir
		ADEME	A définir
		Commune	A définir
TOTAL	500 000€	TOTAL	500 000€

Calendrier

2022	2023	2024	2025	2026
Etude de faisabilité	Travaux			

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation de travaux de réaménagement Diversification des usages
Annexes	

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

FICHE ACTION N° 12

ILOT DE LA MAIRIE

Orientation stratégique	Axe : La Guerche, une ville dynamique Orientation : Améliorer l'accès aux services publics et au cadre de vie
Action nom	Restructuration de l'îlot de la Mairie
Action n°	12
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de la Guerche de Bretagne
Description de l'action et conséquences sur la fonction de centralité	Selon les retours du sondage destiné à la population diffusé à l'automne 2021, il a été soulevé que la commune manquait de services publics. Elle dispose pourtant de l'ensemble des services publics répondant aux besoins du quotidien notamment depuis l'ouverture de France Services. La problématique serait plutôt un manque lisibilité de l'offre existante. En effet, la localisation de la mairie par rapport à la place centrale induit en erreur certaines personnes qui se rendent à la médiathèque pensant arriver à la mairie. De plus, l'offre s'est étoffée et les locaux deviennent trop étroits pour bien identifier les services et permanences proposées et accueillir convenablement la population. Afin d'améliorer l'accessibilité aux services publics (mise aux normes PMR) et sa lisibilité, la commune souhaite réorganiser ses locaux pour répondre au mieux au besoin. La rénovation envisagée concerne 4 bâtiments : - La mairie - La maison Bellier, bâtiment accolé acheté début 2021 - La maison du Chapitre hébergeant actuellement la police municipale, - Le local du PAE-PIJ mis à disposition de Vitré Communauté. Au-delà de l'identification des services, ce projet doit également permettre une amélioration de la performance énergétique des bâtiments en vue de la réglementation Eco Energie Tertiaire. Pour guider la commune dans sa réflexion, une étude de programmation a été réalisée en 2022.
Partenaires	Partenaire : - ABF : validation du projet architectural - Etat : co-financement Prochaine étape : - Etude de faisabilité de mise en accessibilité du bâtiment de la mairie
Plan de financement prévisionnel	

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

<table>
<tr><td></td><td>
<table>
<tr><th colspan="2">Dépenses</th><th colspan="2">Recettes</th></tr>
<tr><td>Acquisition</td><td>25 000,00€</td><td></td><td></td></tr>
<tr><td>Etude</td><td>9 632,50€</td><td></td><td></td></tr>
<tr><td>Etude d’opportunité</td><td>6 817,50€</td><td>Banque des territoires</td><td>3 408,75€</td></tr>
<tr><td>Avenant</td><td>2 815,00€</td><td></td><td></td></tr>
<tr><td>Travaux</td><td>660 000,00€</td><td>DETR</td><td>A définir</td></tr>
<tr><td></td><td></td><td>DSIL</td><td>A définir</td></tr>
<tr><td></td><td></td><td>Commune</td><td>A définir</td></tr>
<tr><td>TOTAL</td><td>694 632,50€</td><td>TOTAL</td><td>694 632,50€</td></tr>
</table>
</td></tr>
<tr><td>Calendrier</td><td>
<table>
<tr><th>2022</th><th>2023</th><th>2024</th><th>2025</th><th>2026</th></tr>
<tr><td>Mars : étude de programmation

Appel d’offres</td><td></td><td>Démarrage travaux</td><td></td><td>Livraison</td></tr>
</table>
</td></tr>
<tr><td>Lien autres programmes et contrats territorialisés</td><td>CRTE</td></tr>
<tr><td>Indicateurs de suivi et d’évaluation</td><td>Taux d’accessibilité des bâtiments
Etiquette de performance énergétique</td></tr>
<tr><td>Annexes</td><td>Nécessite l’accord du permis de construire avec avis de l’ABF et normes de sécurité ERP.

 </td></tr>
</table>

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

FICHE ACTION N° 13

SKATEPARK

Orientation stratégique	Axe : La Guerche, une ville dynamique Orientation : Améliorer l'accès aux services publics et au cadre de vie
Action nom	Création d'un skatepark
Action n°	13
Statut	Validé
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de la Guerche de Bretagne
Description de l'action et conséquences sur la fonction de centralité	Les équipements sportifs de la ville de la Guerche de Bretagne se situent principalement dans la partie Sud de la commune. La partie Nord du centre-bourg est dépourvue d'équipements vecteur d'attractivité. Le projet de skatepark s'inscrit dans le cadre d'une politique jeunesse et sportive de la ville avec pour principal objectif d'encourager la pratique sportive. La création d'un skatepark a pour vocation de valoriser de nouvelles pratiques sportives et de favoriser l'autonomie et l'épanouissement du jeune public. Il s'agit d'un véritable enjeu d'une politique jeunesse et sportive, avec : - Une dynamique associative confirmée (Demande regroupant plus de 70 signatures) - Un besoin confirmé sur le territoire La ville de la Guerche de Bretagne a mis en place un comité technique regroupant 15 jeunes usagers, 4 élus et un adulte usager (pratiquant cette discipline depuis plusieurs années). L'objectif de ce comité est de créer un espace de rencontre reconnu et de pratiques identifiées. La parcelle retenue pour ce projet est un lieu arboré, non exploité depuis des années dans la partie Nord du centre-bourg. C'est un espace de transition entre un secteur artisanal, industriel et le centre-ville. Les équipements comme le centre social, le centre de loisirs et une aire de jeux pour enfants sont à proximité. Elle est à moins de 400 mètres des commerces et arrêt de bus. Un chemin de randonnée sera prolongé pour traverser ce lieu. - Surface de la parcelle 6 075 m2 - Surface du skatepark : 700 m2 permettant ainsi d'accueillir des compétitions régionales - Accès par la rue de la Bougeoire Le réaménagement de la rue de Général Leclerc au sud permettra d'appuyer la continuité piétonne et cyclable avec le centre-bourg. Caractéristiques techniques du projet :

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

<table>
<tr><td></td><td>Le matériau béton est exigé pour la réalisation du skatepark. Il permet d'atténuer les nuisances sonores. Les modules seront choisis pour favoriser la diversification des disciplines liées à la mixité des publics.

Il est envisagé, sous réserve des études par l'équipe de conception et du budget prévisionnel, les éléments suivants :
- Des courbes de gros rayons
- Une partie street
- Des curbs
- Des rails ronds de diverses hauteurs
- Des marches
- Un bowl
- Des plans inclinés
- Un coping

Activités annexes :
- Un espace de repos avec tables et bancs
- Une ligne spécifique pour le branchement électrique et port USB
- Des cheminements de balades
- Un abri, et local pour rangement du matériel d'entretien (demande des utilisateurs)

L'accès au parc sera interdit aux véhicules à moteur sauf services. Le skatepark tiendra compte de la composition générale du site.

Situé à 350m du centre historique, ce nouvel équipement permettra d'apporter une nouvelle dynamique à cet espace de la commune, mettre en valeur un espace public intergénérationnel contribuant à l'amélioration du cadre de vie de la commune via l'aménagement d'un parcours végétal. Afin de faire vivre le skatepark, la commune établie des conventions d'utilisation sur lesquelles des créneaux horaires sont réservés aux structures signataires (centre social, association des skateurs, établissements scolaires).</td></tr>
<tr><td>Partenaires</td><td>Partenaires :
- Comité technique : définition des équipements
- Etat : co-financement
- ANS : co-financement
Prochaine étape :
- Dépôt du permis de construire</td></tr>
<tr><td>Plan de financement prévisionnel</td><td>
<table>
<tr><th colspan="2">Dépenses</th><th colspan="2">Recettes</th></tr>
<tr><td>Maîtrise d'oeuvre</td><td>21 300€</td><td></td><td></td></tr>
<tr><td>Travaux</td><td>299 899€</td><td>DETR</td><td>51 085,80€</td></tr>
<tr><td>Modules skatepark</td><td>253 650€</td><td>ANS</td><td>202 920€</td></tr>
</table>
</td></tr>
</table>

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

	Equipements annexes (tables, bancs…)	*46 249€*	Commune	67 193,20€
	TOTAL	321 199€	TOTAL	321 199€

Calendrier

2022	2023	2024	2025	2026
Juin : consultation des entreprises Juillet : permis de construire Septembre : Démarrage travaux Octobre : fin travaux				

Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Fréquentation du site
Annexes	Nécessite l'accord du permis de construire

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

FICHE ACTION N° 14

REAFFECTATION DE LA PISCINE

Orientation stratégique	Axes : La Guerche, une ville dynamique Orientations : Améliorer l'accès aux services publics et au cadre de vie
Action nom	Réaffectation de la piscine
Action n°	14
Statut	En projet
Niveau de priorité	Faible
Maître d'ouvrage	Commune de la Guerche de Bretagne
Description de l'action et conséquences sur la fonction de centralité	Une piscine communautaire devrait voir le jour en 2024 au sein du secteur de la Vannerie à la Guerche de Bretagne. La commune étant dotée d'une piscine municipale, celle-ci est vouée à ne plus être en activité à l'ouverture du futur équipement. Etant située en cœur de ville et à proximité du jardin public, la localisation de la piscine communale est stratégique. La municipalité devra anticiper la mutation de ce bâtiment. Pour ce faire, une étude d'opportunité sera réalisée
Partenaires	A définir
Plan de financement prévisionnel	A définir
Calendrier	2022 : 2023 : 2024 : Etude d'opportunité 2025 : 2026 :
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Identification d'un projet de réhabilitation ou de réinvestissement du foncier
Annexes	

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

FICHE ACTION N° 15

AMENAGEMENT RUE DE RENNES

Orientation stratégique	Axe : La Guerche, une ville dynamique Orientation : Améliorer l'accès aux services publics et au cadre de vie
Action nom	Effacement des réseaux et aménagement rue de Rennes
Action n°	15
Statut	Validé
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de la Guerche de Bretagne
Description de l'action et conséquences sur la fonction de centralité	La rue de Rennes est une des entrées principales de la ville. Elle est très fréquentée par les véhicules mais aussi par les piétons et cyclistes. Elle est constituée principalement de maisons de bourg et de quelques commerces. La voirie et certains bâtiments de cette rue sont abîmés par le temps et méritent des travaux d'amélioration. Afin de rendre la rue de Rennes plus esthétique et d'améliorer la qualité de cet axe, des travaux d'enfouissement de réseaux sont envisagés. A l'occasion de ces travaux, la commune souhaite réaménager la voirie. Les réseaux des eaux usées et pluviales seront refaits par Vitré Communauté. Le réseau d'eau potable sera refait par le SYMEVAL. Le SDE 35 sera en charge des réseaux d'électricité. La commune se chargera de refaire la voirie. Ces aménagements permettront de mettre en valeur une des portes d'entrées les plus empruntées de la commune avec des espaces dédiés aux piétons et cyclistes plus importants et par conséquent une réduction de la vitesse des véhicules motorisés. Aujourd'hui très minérale, une attention particulière sera portée à la végétalisation de cette rue afin de continuer dans la logique de la première fleur de Ville et Villages Fleuris et de Petites Cités de Caractère. Le réaménagement de cet espace permettra de créer une continuité avec les futurs aménagements sur la place du Champ de Foire et du Grand Mail mais aussi avec le passage de la V9 au sein de l'agglomération.
Partenaires	Partenaires : - SDE - Vitré Communauté - SYMEVAL - Maître d'œuvre : Cabinet Horizons Prochaines étapes : - Etudes et esquisse en cours de finalisation

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

<table>
<tr><td></td><td>- Signatures des conventions par les riverains et concertation</td></tr>
<tr><td>Plan de financement prévisionnel</td><td>
<table>
<tr><th><u>Dépenses</u></th><th></th><th><u>Recettes</u></th><th></th></tr>
<tr><td>Etudes</td><td>10 000€</td><td>SDE</td><td>107 728€</td></tr>
<tr><td>Travaux</td><td>800 000€</td><td>Commune</td><td>702 272€</td></tr>
<tr><td>TOTAL</td><td>810 000€</td><td>TOTAL</td><td>810 000€</td></tr>
</table>
</td></tr>
<tr><td>Calendrier</td><td>
<table>
<tr><th>2022</th><th>2023</th><th>2024</th><th>2025</th><th>2026</th></tr>
<tr><td>Etude de faisabilité
Septembre : validation du plan projet définitif
Octobre : travaux EU et EP</td><td>1er trimestre : travaux eau potable + enfouissement réseaux aériens
2ème trimestre : travaux de voirie</td><td></td><td></td><td></td></tr>
</table>
</td></tr>
<tr><td>Lien autres programmes et contrats territorialisés</td><td>CRTE</td></tr>
<tr><td>Indicateurs de suivi et d’évaluation</td><td>Réalisation de travaux de réaménagement</td></tr>
<tr><td>Annexes</td><td>

</td></tr>
</table>

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Annexe 4

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Petites villes de demain

MAQUETTE FINANCIERE ANNUELLE
RELATIVE AU PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN
POUR LA COMMUNE DE CHATILLON-EN-VENDELAIS

ANNEE 2022

Au titre de l'année budgétaire 2022, sur la base des actions programmées de la convention cadre, la maquette financière annuelle prévisionnelle précise les financements prévus en début de chaque année :

Action	Maître d'ouvrage (MO)	Montant total	Part MO	Part Etat	Part autres financeurs (et nom des financeurs)	Précisions sur niveau de validation pour chaque financeur
N°2 : Etude centre-bourg	Commune	37 002,50€	20%	Banque des territoires (10%)	Département (40,5%) Vitré Communauté (10,8%) EPFB (18,9%)	Banque des territoires (sollicité) Département (sollicité) Vitré Communauté (sollicité) EPFB (sollicité)
N° 8 : Maison de santé pluridisciplinaire	Commune	817 086€	59,9%	DETR (14,7%) DSIL (14,7%)	Vitré Communauté (10,7%)	DETR (attribué) DSIL (attribué) Vitré Communauté (attribué)

Total crédits Etat sollicités par type de crédits	Plan de relance	FNADT	DETR	DSIL	Volet territorial du CPER	Autres (préciser)
243 700,25€			120 000€	120 000€		Banque des territoires : 3 700,25€

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Petites villes de demain

MAQUETTE FINANCIERE ANNUELLE
RELATIVE AU PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN
POUR LA COMMUNE DE ETRELLES

ANNEE 2022

Au titre de l'année budgétaire 2022, sur la base des actions programmées de la convention cadre, la maquette financière annuelle prévisionnelle précise les financements prévus en début de chaque année :

Action	Maître d'ouvrage (MO)	Montant total	Part MO	Part Etat	Part autres financeurs (et nom des financeurs)	Précisions sur niveau de validation pour chaque financeur
N°1 : Requalification de la place Chanoine Delalande	Commune	1 273 716€	79%	7% (DETR)	CD35 (1,57%) Vitré Communauté (9,3%) OFB : (3,14%)	DETR (obtenu) CD35 (sollicité) EPCI (obtenu) OFB (envisagé)
N°2 : Piste cyclable	Communes d'Etrelles (90%) et d'Argentré (10%)	292 222€	20% (18% Etrelles et 2% Argentré)	60% (DSIL + AAP « Fonds mobilités actives »)	CD35 (20%)	DSIL (obtenu) CD35 (sollicité)
N°3 : Reconversion friche	Commune (uniquement pour les travaux de démolition/dépollution	70 200€	20%	30% (DSIL)	CD35 (50%)	DSIL (obtenu) CD35 (obtenu)

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

N°5 : Reconversion presbytère	Commune	800/900 000€ 18 550€ d'études	….	….	Banque des territoires (50% de l'étude)	Banque des territoires (envisagé)

Total crédits Etat sollicités par type de crédits	Plan de relance	FNADT	DETR	DSIL	Volet territorial du CPER	Autres (préciser)
262 744€			90 000€	77 346€		Fonds mobilités : 95 398€

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Petites villes de demain

MAQUETTE FINANCIERE ANNUELLE
RELATIVE AU PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN
POUR LA COMMUNE DE LA GUERCHE-DE-BRETAGNE

ANNEE 2022

Au titre de l'année budgétaire 2022, sur la base des actions programmées de la convention cadre, la maquette financière annuelle prévisionnelle précise les financements prévus en début de chaque année :

Action	Maître d'ouvrage (MO)	Montant total	Part MO	Part Etat	Part autres financeurs (et nom des financeurs)	Précisions sur niveau de validation pour chaque financeur
N°2 : 34 rue de Nantes	Commune	726 655€	42,43%	16,5% (DSIL) DRAC (à définir)	Conseil Régional (6%) Département (11%) Vitré Communauté (1%)	DSIL (attribué) DRAC (à solliciter) Conseil Régional (sollicité) Conseil Départemental (attribué) Vitré Communauté (à solliciter)
N°3 : Mise à jour du S.P.R	Commune	40 000€	30%	50% (DRAC)	Conseil Régional (20%)	DRAC (à solliciter) Conseil Régional (à solliciter)
N°4 : Etude du passage de la V9	Commune	13 475€	20%	ADEME (37%) Banque des territoires (43%)		ADEME (attribué) Banque des territoires (attribué)
N°5 : Etude OPAH-RU	Commune	33 200€	20%	50% (ANAH) Banque des territoires (25%)	Vitré Communauté (4 000€)	ANAH (attribué) Banque des territoires (à solliciter) Vitré Communauté (attribué)

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

N°12 : Skatepark	Commune	321 199€	21%	16% (DETR) ANS (63%)		DETR (attribué) ANS (sollicité)

Total crédits Etat sollicités par type de crédits	Plan de relance	FNADT	DETR	DSIL	Volet territorial du CPER	Autres (préciser)
445 471€			51 085€	120 000€		DRAC : 20 000€ + à définir ADEME : 5 000€ Banque des territoires : 32 129€ ANAH : 14 337€ ANS : 202 920€

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Annexe 4 : Maquette financière

Statut des financements : Projeté | Sollicité | Acquis | Refusé | Renoncé

Actions								Engagement financiers obtenus										Calendrier		
Commune	Maturité	Numéro action	Action	Thématique	Axe PVD	Orientation PVD	Description	Coût total	DSIL	DETR	Région	CD35	Banque des T	Action L	ANAH	EPCI	Commune	Autre	Date de lancement	Etat actuel	Date de livraison
Châtillon-en-Vendelais	Validé	1	Etude centre-bourg	Transversal		Transversal	Etude transversale visant à établir un plan d'action autour de l'habitat, du commerce et des mobilités essentiellement ainsi que les îlots cibles	37 002,50 €				15 000 €	3 700,25 €			4 000 €	x	EPF : 7 000€	sept-22	Lancement de l'étude en septembre	févr-23
Châtillon-en-Vendelais	Engagé	2	Révision du PLU	Urbanisme		Transversal	Révision du PLU intégrant le projet de revitalisation de la commune	43 200 €									35 200 €	DGD : 8 000€	02/09/2021 délib révision PLU	Réunion publique et PPA en septembre	2024
Châtillon-en-Vendelais	Validé	3	Réhabilitation du bâtiment de la poste	Habitat		Accompagner et initier la rénovation et la réhabilitation du bâti	Réhabilitation de l'ancien bâtiment de la Poste en 3 logements sociaux	727 971 €	x		x	AAP centre-bourg				24 000 €	x		2022	Audit énergétique et procédure de cession/acquisition	2024
Châtillon-en-Vendelais	En projet	4	Réseau de chaleur urbain	Transition écologique		Accompagner et initier la rénovation et la réhabilitation du bâti	Changement des systèmes de chauffage de la résidence autonomie, école et médiathèque en chaudière bois. Maîtrise d'ouvrage Vitré Communauté	???		x								Fond chaleur	2022	Etude de faisabilité	2026
Châtillon-en-Vendelais	Engagé	5	Accompagnement des propriétaires privés	Habitat		Accompagner et initier la rénovation et la réhabilitation du bâti	Accompagnement via France Services des ménages pour les aides à la rénovation	Frais de fonctionnement											2022		
Châtillon-en-Vendelais	En projet	6	Rénovation de la salle des fêtes	Transition écologique		Accompagner et initier la rénovation et la réhabilitation du bâti	Rénovation énergétique de la salle des fêtes et modernisation	Estimé : 800 000€		x	x							x SDE 35	2023	Autorisation de recruter un maître d'œuvre en septembre 2023	2025
Châtillon-en-Vendelais	En projet	7	Aménagement d'une friche en centre-bourg			Maintenir l'activité en centre-bourg en améliorant l'accessibilité	Projet d'aménagement mixte d'une friche/dent creuse	A définir											2022	Identifié comme "secteur stratégique" dans l'étude centre-bourg	2025
Châtillon-en-Vendelais	Engagé	8	Aménagement d'un pôle santé (maison de santé pluridisciplinaire)	Santé		Maintenir l'activité en centre-bourg en améliorant l'accessibilité	Pôle santé comprenant médecin généraliste, kynésithérapeute, infirmières à côté de la pharmacie	817 086 €	120 000 €	120 000 €	x	x				87 500 €	489 586 €		2021	Livraison fin 2022	oct-22
Châtillon-en-Vendelais	En projet	9	Liaisons Voie Verte-Montautour	Mobilité/Tourisme/Commerce		Conserver et développer un esprit de "village"	Développer une liaison cyclable d'intérêt touristique et profitant aux trajets du quotidien. Cet itinéraire est inscrit dans le schéma directeur cyclable	A définir			x					x		ADEME		Etudié dans l'étude centre-bourg	
Châtillon-en-Vendelais	En projet	10	Ilot de la boulangerie	Foncier		Conserver et développer un esprit de "village"	Projet de démolition pour en faire une placette et un belvédère et réaménagement de l'îlot	350 000€ pour la réhabilitation complète Coût démolition + aménagement : à définir											2023	Identifié comme "secteur stratégique" dans l'étude centre-bourg	
Châtillon-en-Vendelais	En projet	11	Sécurisation du centre-bourg	Urbanisme		Conserver et développer un esprit de "village"	Aménagement et sécurisation de la voirie. Possible de faire des aménagements temporaires d'ici là	1 000 000 €													2026
Etrelles	Engagé	1	Requalification de la place Chanoine	Cadre de vie	Proposer un cadre de vie de qualité	.Créer une véritable place de village .Sécuriser le centre-bourg en offrant plus de place aux piétons .Donner plus d'espace à la nature en ville .Mettre en avant le patrimoine de la commune .Développer l'usage des mobilités douces par des aménagements	Refonte de la Place Chanoine axé sur la sécurité des piétons et la naturation du centre-bourg	1 273 716 €		90 000 €						118 500 €	1 005 216 €	OFB : 40 000€ Amende de police : 20 000€	2022	Démarage prochain des travaux	2023
Etrelles	Engagé	2	Piste cyclable	Cadre de vie	Proposer un cadre de vie de qualité	Développer l'usage des mobilités douces par des aménagements	Création d'une piste cyclable entre Etrelles et Argentré	292 222€ (90% à la charge d'Etrelles, 10% à la charge d'Argentré au pro-rata de la création de piste sur les communes) + 5000 d'acquisitions foncières	55 661 €		x	59 444 €				x	52 600 €	Etat via "Fonds mobilités actives" : 95 398€	2023	Etudes terminées	2023
Etrelles	Validé	3	Reconversion friche	Cadre de vie	Proposer un cadre de vie de qualité	- Reconquérir les friches urbaines en proposant de nouvelles offres de logements sociaux	Reconversion d'une friche située en centralité en bâtiment de logements sociaux	1 884 106€ (mais uniquement 75 823,60€ à la charge de la commune)	21 685 €			37 000€ (à revoir)				x		Etat via Fonds friches : 35 000	2024		2025
Etrelles	Réalisé	4	Extension bibliothèque	Culture/Equipement	Développer des services…	Offrir plus de moyens à la culture	Extension de la bibliothèque à mettre en parallèle avec le recrutement d'une bibliothècaire	169 880 €	29 980 €								55 033 €	Etat via DRAC : 84 867€	2020	Réalisé	2020
Etrelles	Validé	5	Reconversion presbytère	Services	Développer des services…	Développer d'avantage l'offre de service	Rénovation et reconversion du presbytère avec installation de la Maison France Services et création de nouveaux services	aux alentours de 800 000€ et 18 550€ d'études BE, 10 000€ de diagnostics (amiante, plomb, structure…), maitrise d'œuvre : 72 000€					9 275 € pour l'étude						2023	Devis de l'étude de programmation validé	2024

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Statut des financements Projeté | Sollicité | Acquis | Refusé | Renoncé

Actions								Engagement financiers obtenus										Calendrier		
Commune	Maturité	Numéro action	Action	Thématique	Axe PVD	Orientation PVD	Description	Coût total	DSIL	DETR	Région	CD35	Banque des T	Action L	ANAH	EPCI	Commune	Autre	Date de lancement	Etat actuel	Date de livraison
Etrelles	Réalisé	6	Création d'un marché hebdomadaire	Cadre de vie Commerces	.Proposer un cadre de vie de qualité .Pérenniser et développer les commerces en centre-bourg	Développer une nouvelle expérience et offre commerciale	Création d'un marché hebdomadaire semi-nocturne (16-20h, tous les vendredis) et qui doit prendre place à terme sur la future place de marché place Chanoine	54 500 € (création d'une halle en 2024)											2022	Réalisé	2022 Livraison de la halle en 2024
Etrelles	Validé	7	Digitalisation des commerces et signalétique	Commerces	Pérenniser et développer les commerces en centre-bourg	Encourager et développer la numérisation des commerces	Rechercher une solution numérique afin d'accompagner les commerçants dans le développement de leurs commerces sur le net. En parallèle se doter d'une signalétique plus efficace	Signalétique aux alentours de 20 000€ Pour la digitalisation tout dépend de la solution choisie					Subvention forfaitaire plafonnée à 20 000 €						2021	En réflexion	2023/2024
La Guerche-de-Bretagne	En projet	1	Information des propriétaires	Habitat	La Guerche : bienvenue au cœur du médiéval	Accompagner et favoriser la rénovation du patrimoine et du bâti	Apporter un service d'information autour du logement et de sa rénovation avec une permanence ADIL													Mise en place en septembre 2022	
La Guerche-de-Bretagne	Engagé	2	34 rue de Nantes	Habitat/commerce	La Guerche : bienvenue au cœur du médiéval	Accompagner et favoriser la rénovation du patrimoine et du bâti	Réhabilitation d'une maison à pans de bois avec un logement et une cellule commerciale/artisanale	730 365,00 €	120 000 €		45 000 €	80 000 €				8 000 €	477 365 €		2022	Lancement de la maîtrise d'œuvre pour les travaux	2024
La Guerche-de-Bretagne	Validé	3	Mise à jour du Site patrimoine remarquable	Patrimoine	La Guerche : bienvenue au cœur du médiéval	Accompagner et favoriser la rénovation du patrimoine et du bâti	Mise à jour du SPR	Estimé : 80 000€			20%HT ou 15 000€ pour valorisation du patrimoine immobilier en Cités labellisées							DRAC : 50%	sept-22	Lancement prévu pour 2022	2025
La Guerche-de-Bretagne	Engagé	4	Obtention de la labellisation PCC	Patrimoine	La Guerche : bienvenue au cœur du médiéval	Développer la vocation touristique de la commune	Obtention de la labellisation PCC en suivant le Plan pluriannuel de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine matériel et immatériel (PPMVPMI)												2021		Fin : 2025
La Guerche-de-Bretagne	Engagé	5	Passage de la V9 (Mont Saint Michel à Nantes) dans la commune	Mobilité/tourisme	La Guerche : bienvenue au cœur du médiéval	Développer la vocation touristique de la commune	Etude du passage de la V9 par la commune de la Guerche : quelle continuité proposer	Coût étude : 13 475€					5 794,25 €				2 680,75 €	ADEME : 5 000€	mars-22	Etude mutualisée sur le passage de la V9 sur Vitré Co prévue pour deuxième trimestre 2022	01-sept-22
La Guerche-de-Bretagne	Engagé	6	Etude OPAH-RU	Habitat	Accueillir de nouvelles populations	Accueillir de nouvelles populations en centre-bourg + Développer l'offre de logements	Etude	Coût étude 33 200€					5 976 €		14 337 €	4 000 €	8 887 €		mai-22	1er copil le 20/06/22	mars-23
La Guerche-de-Bretagne	Engagé	7	Ilot de la Providence : Chapelle	Patrimoine/culture	Accueillir de nouvelles populations	Accueillir de nouvelles populations en centre-bourg	Réaffectation de la Chapelle	Coût étude : 33 900€ Coût travaux (estim) : 763 436,08€			16 441€ (rénovation vitraux)						x	DRAC, contrat de ruralité (phase 1)	2021	Micro-folie	2022
La Guerche-de-Bretagne	En projet	7	Ilot de la Providence : Ancienne école	Culture/Equipement	Accueillir de nouvelles populations	Accueillir de nouvelles populations en centre-bourg	Réaffectation des anciennes classes de l'école : quel usage ?	Coût étude : 33 900€					16 950 €				16 950 €		2023	En réflexion	2024
La Guerche-de-Bretagne	En projet	7	Ilot de la Providence : Anciens bureaux et logements des sœurs	Culture/Equipement	Accueillir de nouvelles populations	Accueillir de nouvelles populations en centre-bourg	Réaffectation des locaux : quel usage ?	Coût étude : 33 900€			Fonds friches?								2024	En réflexion	2025
La Guerche-de-Bretagne	En projet	8	Résidence séniors	Habitat/Equipement	Accueillir de nouvelles populations	Développer l'offre de logements	Création d'une résidence séniors											Bailleur social	2024	Attente programmation Espacil	
La Guerche-de-Bretagne	En projet	8	Résidence séniors : Réaffectation parcelle de l'ancien bâtiment DAVID	Foncier	Accueillir de nouvelles populations	Développer l'offre de logements	Foncier pour accueillir la futur résidence Séniors				Fonds friches?								2024	Attente programmation Espacil	
La Guerche-de-Bretagne	Engagé	9	Boutiques éphémères	Foncier/Commerce	La Guerche, une ville dynamique	Développer l'attractivité commerciale	Utilisation des locaux commerciaux vacants pour proposer des activités commerciales éphémères	Charges d'électricité à prévoir												A renouveler	
La Guerche-de-Bretagne	En projet	10	16 rue Notre Dame	Habitat/commerce	La Guerche, une ville dynamique	Développer l'attractivité commerciale	Réhabilitation du local commercial	Aquisition : 40 000€ Travaux : à définir											2022	Recrutement maître d'œuvre	
La Guerche-de-Bretagne	En projet	11	Réaménagement Grand Mail	Mobilité	La Guerche, une ville dynamique	Améliorer l'accès aux services publics et au cadre de vie	Liaisons douces, nouvelles activités, promenade et redécouverte des 4 portes historiques de la commune	Coût travaux (estim) : 500 000€											2023		2023
La Guerche-de-Bretagne	En projet	11	Réaménagement Place du Champ de Foire	Mobilité	La Guerche, une ville dynamique	Améliorer l'accès aux services publics et au cadre de vie	Liaisons douces, nouvelles activités, promenade et redécouverte des 4 portes historiques de la commune												2023		2023
La Guerche-de-Bretagne	En projet	12	Ilot de la Mairie Réorganisation	Equipement	La Guerche, une ville dynamique	Améliorer l'accès aux services publics et au cadre de vie	Réorganisation des locaux de la mairie + maison Bellier + chaufferie	Acquisition : 25 000€ Etude : 6 817€ + 2 815€ avenant Travaux (estim) : 660 000€	x	x			3408,75€ (étude)						2021	Prolongation de l'étude : avenant pour affiner les coûts de l'emplacement de l'ascenseur de la mairie (suite demande ABF)	2026
La Guerche-de-Bretagne	En cours	13	Skatepark	Equipement	La Guerche, une ville dynamique	Améliorer l'accès aux services publics et au cadre de vie	Réalisation d'un skatepark adapté et sécurisé à la pratique des sports de glisse	Coût travaux : 321 199€		51 086 €							67 193 €	ANS : 202 920€	2022	Travaux : automne 2022	2023

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Statut des financements Projeté | Sollicité | Acquis | Refusé | Renoncé

Actions								Engagement financiers obtenus										Calendrier		
Commune	Maturité	Numéro action	Action	Thématique	Axe PVD	Orientation PVD	Description	Coût total	DSIL	DETR	Région	CD35	Banque des T	Action L	ANAH	EPCI	Commune	Autre	Date de lancement	Etat actuel	Date de livraison
La Guerche-de-Bretagne	En projet	14	Réaffectation de la piscine	Equipement	La Guerche, une ville dynamique	Améliorer l'accès aux services publics et au cadre de vie	Définir de devenir de l'ancienne piscine	A définir											2024	Etude d'opportunité à prévoir	
La Guerche-de-Bretagne	En projet	15	Rue de Rennes : Effacement des réseaux et aménagement	Mobilité	La Guerche, une ville dynamique	Améliorer l'accès aux services publics et au cadre de vie	Sécuriser et améliorer la qualité de la rue de Rennes, entrée de ville de la commune	1 242 000€ Eau pluviale n+1 : 700 000€ Voirie : 238 000€ Réseaux : 304 000€										SDE : 107 000€	2022	Fin des études : 1er trimestre 2023	

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Annexe 5

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Annexe 5 : Tableau de bord PVD

GLOBAL	**EVALUATION DE LA GOUVERNANCE**									
				Année de référence	2022	2023	2024	2025	2026	
	Indicateurs	Variables	UNITE DE MESURE	2021	Réalisation	Réalisation	Réalisation	Réalisation	Réalisation	COMMENTAIRES
	Nombre de comités technique		Nombre	2						
	Nombre de comités de projet		Nombre	1						
	Nombre de participants aux comités de projet		Nombre	23						
	Nombre d'appel à projets répondus		Nombre	2						
	Nombre de réunion de concertation sur des projets		Nombre	3						
	Nombre de cahiers des charges créé en partenariat		Nombre	1						
	Suivi et évolution du plan guide et des actions		Plan guide							

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Annexe 5 : Tableau de bord de Châtillon-en-Vendelais

ORIENTATION 1 — ACCOMPAGNER ET INITIER LA RENOVATION ET LA REHABILITATION DU BATI

Indicateurs	Variables	UNITE DE MESURE	Année de référence 2018	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Réalisation	2026 Réalisation	COMMENTAIRES
Nombre de logements vacants		Nombre	74						
Nombre de logements indigne (cat 7 & 8)		Nombre							
Nombre d'habitants		Nombre	1682						
Nombre de ménages		Nombre	691						
Nombre de logements		Nombre	793						
Nombre de logements spécifiques	Logements sociaux	Nombre	49						
	Résidence autonomie	Nombre	24						
	Logements séniors	Nombre	0						
	Logements jeunes	Nombre	0						
Nombre de biens vendus en périmètre ORT									
Nombre de dossiers ANAH		Nombre	2021 : 5						
Nombre de dossiers Aide accession + travaux Vitré Communauté		Nombre	2021 : 5						
Nombre d'autorisation d'urbanisme		Nombre	1 PA ; 33 PC ; 14 DP						
Nombre de dossiers accompagnés par France Services		Nombre	25 (6 premiers mois 2022)						
Nombre de friches et bâtiments communaux réhabilités		Nombre	0						

ORIENTATION 2 — MAINTENIR L'ACTIVITE EN CENTRE-BOURG EN AMELIORANT L'ACCESSIBILITE

Indicateurs	Variables	UNITE DE MESURE	Année de référence 2021	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Réalisation	2026 Réalisation	COMMENTAIRES
Nombre de commerces dans le périmètre ORT		Nombre	6						
Densité commerciale		Nombre/km²	0,375						
Nombre de commerces vacants dans le périmètre ORT		Nombre	14						
Nombre d'animations commerciales et actions de communication		Nombre	1						
Nombre de services publics		Nombre	9						
Densité de services		Nombre/km²	0,34375						
Nombre de permanences	Centre des impôts	Nombre	0						
	Point conseil budget	Nombre	1						
	Conciliateur de justice	Nombre	0						
	CLIC	Nombre	0						
Nombre de porteurs de projets accompagnés/orientés		Nombre	2						
Nombre de commerces ayant réalisé des travaux		Nombre	0						

ORIENTATION 3 — CONSERVER ET DEVELOPPER UN ESPRIT DE "VILLAGE"

Indicateurs		UNITE DE MESURE	Année de référence 2021	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Réalisation	2026 Réalisation	COMMENTAIRES
Nombre d'hébergements touristiques		Nombre	6						
Création de pistes ou bandes cyclables existantes		Km	6,5 existante						
Fréquentation voie verte		Nombre	20 884 piétons (6 premiers mois 2022) 5 175 vélos (6 premiers mois 2022)						
Nombre de manifestations publiques (initiative de la commune)		Nombre	2						
Création ou recomposition de voirie (en faveur d'une mixité d'usage)		Mètres	750						
Création ou recomposition d'espaces verts et collectifs		m²	0						
Nombre d'équipements de loisirs		Nombre	8						

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Annexe 5 : Tableau de bord d'Etrelles

ORIENTATION 1 — PERENNISER ET DEVELOPPER LES COMMERCES

Indicateurs	UNITE DE MESURE	Année de référence 2022	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Réalisation	2026 Réalisation	COMMENTAIRES
Nombre de commerces en centre-bourg	Nombre	9					
Nombre de vitrine(s) vide(s) en centre-bourg	Nombre	1					
Nombre d'animation(s) commerciale(s) et action(s) de communication	Nombre	1					
Fréquentation du marché hebdomadaire	Nombre						
Nombre de chalands sur le marché	Nombre						
Numérisation (à définir) / Nombre de commerces accompagnés	?						
Fréquentation des commerces	CA / CCI						

ORIENTATION 2 — PROPOSER UN CADRE DE VIE DE QUALITE

Indicateurs	UNITE DE MESURE	Année de référence 2022	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Réalisation	2026 Réalisation	COMMENTAIRES
Fréquentation de la piste cyclable Etrelles-Argentré	Nombre	0					Mise en service fin 2023
Création de pistes ou bandes cyclables existantes	Km	1					
		2022					
Nombre d'habitants	Nombre	2900					
Nombre d'associations	Nombre	36					
Part de logements sociaux sur la commune	Pourcentage	4,61%					
Taux de vacance sur la commune	Pourcentage	5,10%					
Nombre de parcs paysagers	Nombre	2					
Nombre de friche(s)	Nombre	1					

ORIENTATION 3 — DEVELOPPER DES SERVICES

Indicateurs	UNITE DE MESURE	Année de référence 2016	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Réalisation	2026 Réalisation	COMMENTAIRES
Nombre d'inscriptions à la bibliothèque	Nombre	62						
Horaires d'ouverture	Heures	4h30	8h					
		2022						
Fréquentation de l'espace France services	Nombre							Ouverture en juillet 2022
Nombre de permanences France Services	Nombre							
Nombre de dossiers traités par le service CNI/Passeport	Nombre							Ouverture en septembre 2022
		2024						
Fréquentation des services du presbytère (à déifnir)	Nombre							Ouverture en 2024

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 035-233500016-20220926-22_101_06-DE

Annexe 5 : Tableau de bord de La Guerche-de-Bretagne

AXE 1	LA GUERCHE, BIENVENUE AU CŒUR DU MEDIEVAL									
Orientation 1 : Accompagner et favoriser la rénovation du patrimoine et du bâti	Indicateurs		UNITE DE MESURE	Année de référence 2021	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Réalisation	2026 Réalisation	COMMENTAIRES
	Nombre de dossiers ANAH		Nombre	9						
	Nombre de dossiers MaPrimeRénov		Nombre	3						
	Nombre d'autorisation d'urbanisme		Nombre	PC = 34 ; PD = 8 ; PA = 2 ; DP = 139						
	Nombre d'autorisation d'urbanisme sur MH		Nombre	1						
	Nombre de rendez-vous ABF		Nombre	58						
	Nombre de rendez-vous ADIL		Nombre	0						
Orientation 2 : Développer la vocation touristique de la commune	Indicateurs		UNITE DE MESURE	Année de référence 2021	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Réalisation	2026 Réalisation	COMMENTAIRES
	Avancement et réalisation des projets du Plan pluriannuel de mise en valeur du patrimoine matériel et immatériel (en lien avec Petites cités de caractère)		Nombre	6/15						
	Obtention du label PCC			0						
	Nombre d'hébergements touristiques		Nombre	4						
	Création de pistes ou bandes cyclables		Mètre linéaire							
	Fréquentation de la voie verte		Nombre	20 884 piétons (6 premiers mois 2022) 5 175 vélos (6 premiers mois 2022)						
	Nombre de manifestations publiques (initiative de la commune)		Nombre	11						
	Journées de présence de l'office du tourisme		Nombre	23,5						

AXE 2	ACCUEILLIR DE NOUVELLES POPULATIONS									
Orientation 3 : Accueillir de nouvelles populations en centre-bourg	Indicateurs	Variables	UNITE DE MESURE	Année de référence 2018	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Réalisation	2026 Réalisation	COMMENTAIRES
	Nombre de logements vacants		Nombre	319						
	Nombre de logements indignes (catégorie 7 ou 8)		Nombre							
	Nombre d'habitants		Nombre	4233						
	Nombre de ménages		Nombre	1957						
	Niveau de revenus médian		Euros	19 860						
	Solde naturel		Pourcentage	-0,9%						
	Taux de pauvreté		Pourcentage	12%						
	Taux d'emplois		Pourcentage	66%						
Orientation 4 : Développer l'offre de logements	Indicateurs	Variables	UNITE DE MESURE	Année de référence 2018	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Réalisation	2026 Réalisation	COMMENTAIRES
	Nombre de logements		Nombre	2283						
	Nombre de logements spécifiques	Logements sociaux	Nombre	153 (en 2021)						
		EHPAD	Nombre	210 (en 2021)						
		Logements séniors	Nombre	6 (en 2021)						
		Logements jeunes	Nombre	0						
	Nombre de biens vendus en périmètre ORT		Nombre							

AXE 3	LA GUERCHE, UNE VILLE DYNAMIQUE									
Orientation 5 : Développer l'attractivité commerciale	Indicateurs	Variables	UNITE DE MESURE	Année de référence 2021	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Réalisation	2026 Réalisation	COMMENTAIRES
	Nombre de commerces installés dans le périmètre ORT		Nombre	79						
	Nombre de commerces vacants dans le périmètre ORT		Nombre	28						
	Nombre de dossiers subvention communale pour les façades, partie rénovation vitrine ou potence		Nombre	3						
	Nombre d'animations commerciales		Nombre	3						
	Nombre d'abonnés du marché hebdomadaire		Nombre	119						
	Nombre de participants aux boutiques éphémères		Nombre	9						
Orientation 6 : Améliorer l'accès aux services publics et au cadre de vie	Indicateurs	Variables	UNITE DE MESURE	Année de référence 2021	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Réalisation	2026 Réalisation	COMMENTAIRES
	Fréquentation de France Services		Nombre	1357						
	Nombre de permanences	Centre des impôts	Nombre	2						
		Point conseil budget	Nombre	23 (2/mois)						
		Conciliateur de justice	Nombre	8						
		CAF	Nombre	1/semaine						
		ADIL	Nombre	0						
	Création ou recomposition d'espaces verts et collectifs		m²							
	Création ou recomposition de voirie (en faveur d'une mixité d'usage)		Mètres							
	Nombre de friches et bâtiments communaux réaménagés		Nombre	0						
	Nouveaux équipements réalisés		Nombre	0						
	Fréquentation des nouveaux équipements		Nombre							
	Satisfaction des usagers sur les nouveaux équipements									